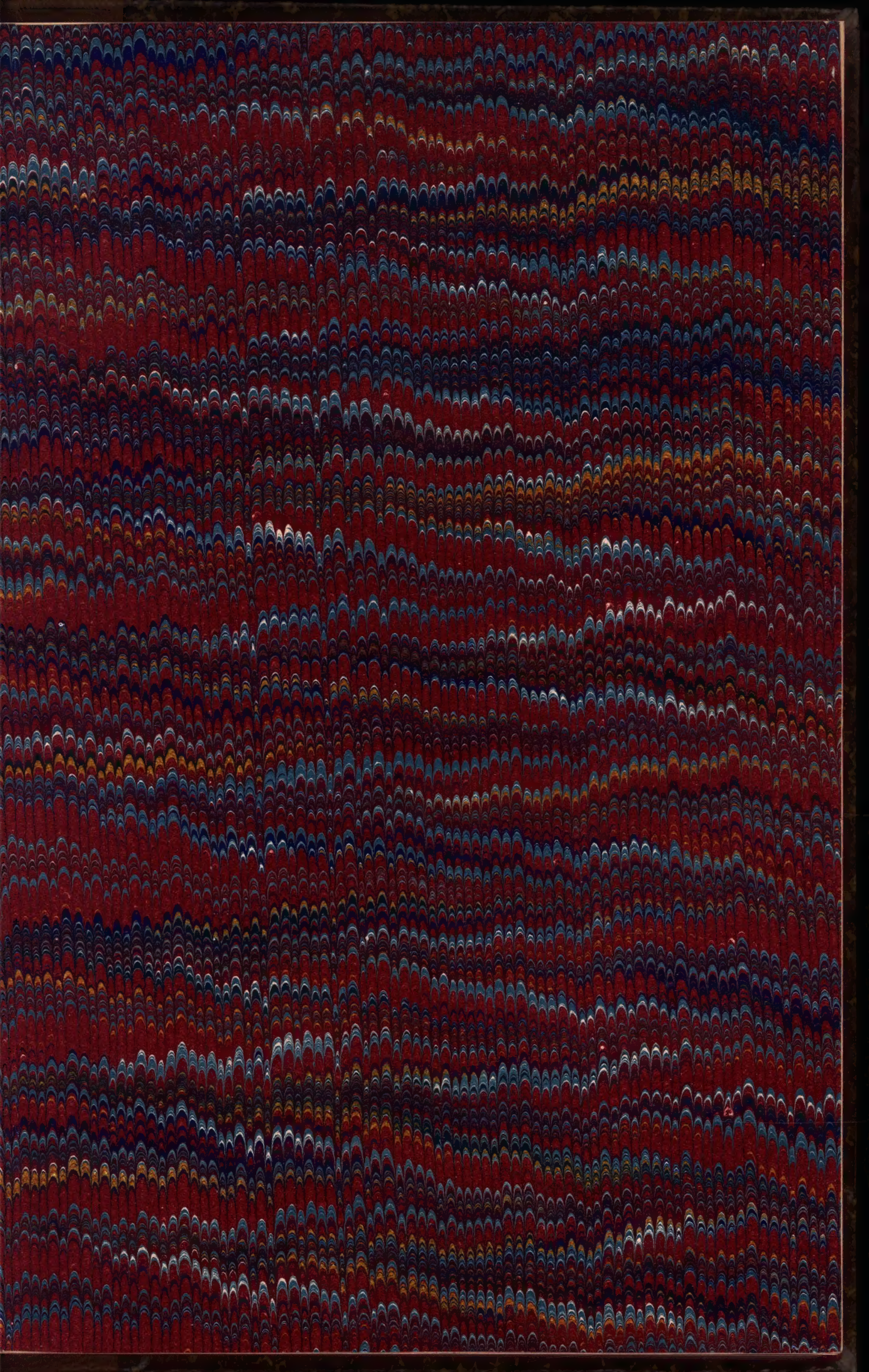






MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

VINGTIÈME ANNÉE

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1883

VERS ADRESSÉS

A MADAME LOUISE DE POURTALÈS

En lui offrant le MESSAGER BOITEUX de 1831

Je vous offre avec embarras
La plus chétive des étrennes,
Le moins joli des almanachs,
Humble résultat de mes peines.

Il n'a pas l'air anglais du tout,
Ses planches n'ont rien de keepsake;
Il n'attend pas de votre goût
L'honneur de la bibliothèque.

D'ornements il n'est point paré,
Il n'a ni brillant, ni dorure;
Comme un bon Suisse, il est carré,
Un peu plat, manquant de tournure.

Votre seule faveur pourrait
Décider bientôt sa fortune;
Votre étoile l'illustrerait
Mieux que le soleil et la lune.

Si vous faisiez des almanachs!...
Comme chacun viendrait en prendre!
Pour mon compte, je n'aurais pas
De plus grand plaisir que d'en vendre.

Comme on saurait étudier
Tous vos mots et vos moindres lignes;
On obéirait à vos signes
Mieux qu'à ceux du calendrier.

Vous qui réglez si bien les fêtes,
Qui calculez tous les instants,
Qui savez, partout où vous êtes,
Faire la pluie et le beau temps ;

Vous qui forcez à faire éclipse
Tant d'astres avant vous brillants,
Qui sauriez de l'Apocalypse
Lever les voiles menaçants;

Vous dont les mots sont des oracles,
Dont le coup-d'œil est si perçant,
Dont les essais sont des miracles
D'esprit, de goût et de talent,

Quels almanachs vous pourriez faire !
Quel plaisir ça ferait aux gens !
Quel profit pour votre libraire !
Et quel honneur pour vos enfants !

N'en faites rien, je vous en prie;
Ne m'ôtez pas un bon métier,
Laissez-moi l'honneur et la vie,
Pour un an faites-moi quartier.

Epargnez la triste famille
Du pauvre Messager boiteux;
Ne lui brisez pas sa béquille,
Il n'a plus qu'une jambe ou deux.

C.-H. MONVERT.

(Communiqué par M. Charles Berthoud.)

FÊTE

CÉLÉBRÉE EN L'HONNEUR DU PRINCE ROYAL DE PRUSSE

A L'OCCASION DE SON PASSAGE A NEUCHATEL EN 1819

Lors de la visite du prince royal de Prusse dans le pays en 1819, la ville de Neuchâtel offrit en son honneur un bal qui est mentionné comme suit dans le *Messager boiteux* de 1820 :

« Une brillante fête attendait le prince à son retour à Neuchâtel. Il revenait du Val-de-Travers où il avait passé en revue les milices de ce district. Le magistrat de la ville avait eu l'heureuse idée de transformer en une salle de bal l'ovale de peupliers qui se trouve à peu près au milieu de la nouvelle promenade du lac ; en peu de jours on y avait construit un bâtiment en bois d'une coupe élégante et hardie, décoré avec goût, parfaitement éclairé et où 8 à 900 personnes purent circuler toute la nuit sans gêne et sans confusion. Le bal s'ouvrit par une bande de jeunes gens qui vinrent faire hommage au prince royal des produits des principales branches de notre industrie en lui chantant des couplets qui faisaient allusion à leur emploi. Il parut sensible à tout ce que l'on faisait pour lui, en témoigna hautement sa satisfaction et se retira après le souper, laissant tout le monde enchanté et paraissant fort content lui-même. »

Les couplets dont il est parlé dans le *Messager boiteux* doivent être les suivants, qui se trouvaient dans un paquet de vieilles chansons, qui m'ont été envoyées par une personne amie des recherches historiques.

CHŒUR DE PAYSANS ET DE PAYSANNES.

Accourez dans ces campagnes
Pour voir un prince accompli,
Descendez de vos montagnes,
Des vallons venez aussi.
Accourez dans ces campagnes
Pour voir un prince accompli.

Un chansonnier arrive et interrompt le chant en disant :

Ah ça, ce n'est pas le tout de sauter et de babiller, il s'agit de fêter le fils de notre Roi. Il faudrait des bouquets.

TOUS. Ah oui, des bouquets, des bouquets !

LE CHANSONNIER. Mais surtout des couplets, des chansons.

TOUS. Ah oui, des couplets, des chansons.

LE CHANSONNIER. Et où sont-ils ces bouquets, où les trouverez-vous ces couplets ? Vous n'en savez rien, vous êtes des étourdis. Mais heureusement j'y ai pensé, moi, et j'ai ma valise remplie de fleurs et de chansons.

TOUS. Ah ! bon, bon, voyons.

LE CHANSONNIER ouvre sa valise et les paysannes s'avancent pour prendre des fleurs dont elles forment des bouquets. Le chansonnier prend plusieurs chansons dont il lit le titre. Enfin il s'écrie :

Ah ! voici la bonne ! C'est la chanson neuchâteloise par excellence, elle fera plaisir au prince, j'en suis sûr, car il nous aime, voyez-vous, presque comme le roi son père.

UNE PAYSANNE. Eh bien, père Couplet, pendant que nous travaillons à nos bouquets, chantez-nous votre chanson et nous jugerons si elle est présentable.

LE CHANSONNIER. Ah ! vous jugerez. Voilà de beaux juges, vraiment. Mais c'est égal, je vais vous la chanter :

(Sur l'air de Cadet Roussel.)

1. Or, écoutez, grands et petits,
L'histoire d'un petit pays,
Auquel son Roi servit de père
Je vais la conter sans mystère,
Car pour moi je vais droit au but
En commençant par mon début.

2. Nos pères, nous et nos enfants
Etions heureux depuis cent ans.
Nous n'avions jamais vu la guerre,
Lorsque ce fléau de la terre,
Approchant toujours de plus près,
Vient troubler ces beaux jours de paix.

3. Pendant huit ans plus de bonheur.
Enfin notre roi fut vainqueur
Et l'on reçut des volontaires
A bras ouverts comme des frères.
Dans sa maison tout bon bourgeois
Voulut en avoir deux ou trois.

4. Mais jugez si l'on fut heureux,
Quand un des nôtres tout joyeux
Par un beau jour vint nous apprendre
Que le Roi voulait nous reprendre.
Lors tout le peuple allait chantant :
Il nous reprend. Il nous reprend. *(Le chœur bis)*

5. Quand son fils vient nous visiter,
On voit l'allégresse éclater.
Le prince est un autre lui-même,
Il saura par lui comme on l'aime,
Et voilà, soit dit en passant,
Comme on apprend en voyageant. *(Le chœur bis)*

Deux Paysannes *(sur le même air).*

Après les ris viennent les pleurs,
Demain plus de chants, plus de fleurs,
Tandis que chacun s'en désole,
Voici comment je m'en console.
Plus ce cher Prince on connaîtrait
Et plus on le regretterait. *(Le chœur bis)*

Le Chansonnier. Eh bien, comment trouvez-vous cela ?

L'un dit : C'est charmant.

Une autre Paysanne : Pour moi j'en suis tout attendrie.

Le Chansonnier. Il faut donc que cela ne soit pas tout à fait mauvais. Son Altesse s'en contentera et pardonnera tout, je l'espère, en faveur de notre bonne intention. Maintenant allons rassembler tous les habitants du village pour lui présenter nos vœux et nos bouquets, Mesdames.

Deux Paysannes s'avancent. Attendez, nous avons aussi nos couplets.

LE CHANSONNIER. Eh bien, chantez-les.

(Air : En revenant de la foire.)

1. Sous les beaux traits de sa mine
Loge un cœur ferme et loyal.
Le courage héréditaire
Coule avec son sang royal.
Sous les beaux traits de sa mine
Loge un cœur ferme et loyal. *(bis)*

2. Juger des gens sur la mine
N'est pas toujours fort prudent,
Mais moi qui, sans être fine,
Ai de bons yeux cependant,
En le voyant je devine
Qu'il est courtois et vaillant. *(bis)*

Deux paysannes s'avancent vers le prince royal et le prince d'Orange, et tenant des couronnes de fleurs :

3. Avec l'héritier du trône,
Fêtons aussi son ami,
Il mérite une couronne,
Offrons-lui donc celle-ci.
Quand c'est le cœur qui la donne,
Elle a sa valeur aussi. *(bis)*

Les paysannes s'en vont en dansant, jetant des fleurs et chantant :

Accourez dans ces campagnes
Pour voir un prince accompli,
Descendez de vos montagnes,
Des vallons venez aussi.
Accourez dans ces campagnes
Pour voir un prince accompli.

CHŒUR. Accourons dans notre allégresse,
Rassemblons-nous de toutes parts,
Qu'en ce beau jour chacun s'empresse
A célébrer un fils de Mars.

Nos vœux pour votre auguste père
A nos vœux pour vous sont unis,
Et nous sommes sûrs de lui plaire
Quand nous fêtons son digne fils.

Un jeune paysan présentant au prince une pièce d'indienne :

Notre main vous présente
Ce fruit de nos travaux,
La toile d'une tente
Convient mieux au héros.
Mais quand la paix fait naître
L'industrie et les arts,
Ah ! daignez leur permettre
De briguer vos regards.

Une paysanne lui présente une pièce de dentelle :

De vous offrir une dentelle
Prince, nous n'aurons pas le tort.
Par nos mains nous l'offrons à celle
Qui doit embellir votre sort.
Nous aimons déjà cette belle
Dont l'amour comblera vos vœux,
Et nos cœurs chérissent en elle
L'objet qui doit vous rendre heureux.

Un paysan lui présente une montre :

Quand notre cœur battait chaque minute,
Le temps semblait trop tardif à couler,
Mais à présent notre amour lui dispute
Tous les moments qu'il veut nous enlever.
Sa marche alors n'allait point assez vite
Et chaque jour était un jour trop tard,
Mais aujourd'hui faut-il qu'il précipite
Ces courts instants trop voisins du départ.

Un Neuchâtelois en ancien costume suisse et suivi de six pages portant dans des coupes le vin d'honneur, chante le couplet suivant :

Nous n'avons pour toute richesse
Que nos bons vins et nos bons cœurs,
Nous les offrons à Votre Altesse,
Pardonnez à d'antiques mœurs. *(bis)*

Nous conservons de nos vieux pères
Ce reste de simplicité,
D'aimer surtout vider nos verres
En buvant à votre santé. *(bis)*

Pendant que les coupes circulent, le chœur chante :

(Air du God Save the king)

Heureux Neuchâtelois,
Chantez tous d'une voix : } *(bis)*
Vive le Roi.

Qu'il soit victorieux
Le règne glorieux, } *(bis)*
De ses sujets heureux
Ce sont les vœux.

Chantons tout d'une voix :
Vive notre grand Roi, } *(bis)*
Vive le Roi.

Qu'il soit victorieux
Le règne glorieux, } *(bis)*
De ses sujets heureux
Ce sont les vœux.

D'après la composition que nous venons de communiquer, on jugera de la richesse d'imagination et du goût littéraire de nos pères à l'époque de la restauration. C'est à ce titre surtout que ces couplets méritaient d'être sauvés de l'oubli.

Dr GUILLAUME.

LES MORTS DU SIÈCLE PASSÉ

(Suite et fin. — Voir la livraison de Décembre 1882, p. 286.)

Voici un autre récit assez circonstancié, dont plusieurs détails, que l'Hospitalier fournit de première main, offrent pour nous quelque intérêt :

« 1757. Le 10 septembre, on a ensevely qui a dit se nommer Pierre Favre, de Vesou, étant mort à l'Hôpital, rempli de vermine. Monsieur

le pasteur Deluze l'ayant vû le jour avant sa mort, on y a trouvé 12 batz 3 ½ kr., que l'on a donné au soushospitalier. Il n'avait aucune hardes, et on a jeté ses habits. On a donné un drap de l'Hôpital pour l'envelopper. »

Quelquefois, la douleur d'une famille cruellement frappée se devine par un mot, un simple trait, qui soulève un coin du voile de la vie privée; par exemple, à la même date, 18 mai 1755, je trouve l'indication de l'enterrement de Jean-Henri Chaillet, puis de celui de sa fille, — avec cette note: « Elle est morte une demi-heure avant Monsr son père. »

Coïncidence qui reste pour nous mystérieuse, mais qui avait frappé le bonhomme et qui fera rêver ceux qui ont l'imagination vagabonde.

De même, ce détail inutile, mais touchant:

« On a ensevely une petite fille *aveugle* au sieur, etc... »

Ou encore:

« On a ensevely *dans une même fosse* deux jeunes garçons au sieur François Grandpierre... »

« On a ensevely *dans la même fosse* deux enfants qui n'ont pas été baptisé. »

Les morts par accident sont indiquées soigneusement, et il y a là plus d'une anecdote à recueillir:

« 1752. Le vendredy 2e Juin on a ensevely le sieur Bernois Liennehart, de Bougin, lequel a ut le malheur de se noier dans la Serrière. »

« ...Jacob Lauselet d'Anet, qui apprenoit la profession de cordonier chez Josué Dumont, lequel s'est noyé en se baignant. »

« ...On a ensevely un homme que l'on a trouvé noyé un peu de là du Crest, personne ne l'ayant put recongnoistre. »

« ...Samuel Coinier, qui s'est noyé au bout du port Chalençon (Salenchon).

« ...On a ensevely Jean Benay, de Valeire, Baliage d'Yverdun, mort icy *allant à Soleure avec sa Barque.* »

Le lac a fait de tout temps de nombreuses victimes, surtout parmi les étrangers. J'en omets un bon nombre. Voici maintenant une victime du Mail:

« 1758. Le 17 septembre, on a ensevely Louis Fauche, Bourgeois. A été tué au Mail en possant (sic) une cibe, par un fusil qui est allé sans congé en voulant l'essayer à une autre cibe. »

« ...Madame X..., agée de 72 ans, morte d'une manière tragique, s'étant levée de nuit en songeant et sortant de sa chambre, s'est jettée en bas les escaliers de la maison, où elle a été trouvée morte. »

Puis c'est la mort d'un ouvrier « qui a eut le malheur d'être écrasé d'un roc qui s'était détaché au Petit-Pontarlier... »

C'est encore un membre du Petit Conseil, mort dans des circonstances que l'Hôpitalier a cru devoir consigner :

« Sétant endormy pendant la nuit à la fenêtre, a eut le malheur de se jetter à la rue, où la Garde de nuit l'ayant ramassé respirant encore un peu, a expiré une douzaine d'heures après. »

C'est « Marie Esabeau Grossman, morte sur le Port Charanson, étant dérangée d'esprit. »

Puis un drame d'un autre genre :

« 1780. Jeudy 26 octobre, on a ensevely un enfant au nommé Etienne Feuger, lequel était mort à Rochefort pour avoir mangé des champignons. »

C'est triste, évidemment, mais ce n'est pas tout :

« Samedy 28 dit, on a ensevely Catherine Petit, femme d'Etienne Feuger, et mère de l'enfant cy-dessus, aussi morte pour avoir mangé des champignons, environ une heure après son arrivée à l'Hôpital. »

A partir de la fin du siècle, les maladies qui ont occasionné la mort sont scrupuleusement indiquées : hydropisie, apoplexie, convulsions, ulcération squireuse, fièvre rouge gangrénée, langueur, *éphthisie,* caducité. Plus d'une femme est indiquée comme « morte en travail d'enfant. »

On pense bien que les suicides sont mentionnés à plus forte raison. L'acte que voici atteste la réprobation dont l'Eglise frappait ceux qui se donnaient la mort :

« 1749, le samedy 13 septembre, on a ensevely, *sans cérémonie,* Jeanne Favre, qui c'est noyée, servante du sieur George Maussang. »

Lorsqu'il s'agit d'une noyade par accident, l'acte emploie toujours la formule : « *qui a eu le malheur* de se noyer. »

J'ajoute que les suicides m'ont paru très rares, et la proportion doit en avoir sensiblement augmenté dans notre siècle romantique.

III

Ce qui est plus curieux encore que les indications que je viens de citer, ce sont les appréciations personnelles de l'écrivain sur les morts dont il enregistre les noms. Certains défunts ont l'honneur de petites oraisons funèbres. On n'avait pas alors les articles nécrologiques des journaux : le rédacteur des actes d'inhumation comblait cette lacune de son mieux pour la postérité, qui lui en saura gré. Voici quelques exemples :

« 1754. Le dimanche 18e août, à la sortie du prêche, on a ensevely vertueuse demoiselle Salomé le Chambrier, fille de feu Monsieur le Banderet Henri le Chambrier, âgée de 65 ans, regrettée d'un chacun. Et particulièrement des povres. »

« 1776. Le dimanche 13 octobre, on a ensevely Madame Dumontmollin née Ostervald, veuve de Monsieur le major Dumontmollin, agée de passé nonante et trois ans, en son vivant dame très respectable, et qui a été généralement regrettée, et spécialement des pauvres. »

Une autre dame est déclarée très respectable *par ses bonnes calités;* une autre encore « généralement regrettée, et *particulièrement chérie de ses enfants.* »

Et il y a bien des nuances sous la plume de l'Hôpitalier; quelquefois le défunt ou la défunte n'est regretté que de sa famille, ce qui est déjà bien quelque chose :

« Marie-Anne Wavre, née Chaillet, épouse de Monsieur le Maître-Bourgeois Wavre, chérie et regrettée *de lui et de ses enfants.* »

Puis c'est l'homme d'affaires, le fonctionnaire, le citoyen utile, qui reçoivent un hommage d'estime.

« Jaques Borel, maître maçon, entrepreneur de bâtiment, et *architéque,* et généralement regretté. »

« On a ensevely *au son de plusieurs cloches* noble et vertueux Samuel Petitpierre, Président du Conseil d'Etat et maire de la ville, très regretté de tout le monde. »

Je citerai encore deux de ces oraisons funèbres, dans lesquelles l'écrivain a appliqué plus particulièrement les ressources — à vrai dire assez restreintes — de sa rhétorique :

« 1792. Le 20 juin, on a ensevely Monsieur Jean-Jaques Favargés, membre du Grand Conseil, âgé de 54 ans. Il est mort de la manière la plus noble; il voyait en danger un étranger qui baignait son cheval dans le lac; le voyant dans l'ambarras saute à son secour à la nage. L'Etrangés se sauve par son secour et le bon citoyen de Favargés resté au fond de l'eau, don il été tiré, et malgré tous les soins qui lui ont été porté par les médecins, il na pas été possible de lui rendre la vie. »

Voici le second trait d'héroïsme. L'orthographe en est plus correcte et le style, un peu emphatique, porte bien sa date.

« 1793. 12 août. On a ensevely Sara-Elizabeth Berthoud, âgée de 45 ans et demi, fille de Jean-Abram Berthoud de Couvet et de sa femme Jeanne née Berthe. Elle mourut dans le lit d'honneur. Elle se baignait dans le bassin avec un jeune garçon confié à ses soins : malgré les ex-

hortations de sa compagne, celui-ci s'éloigne tout à coup du bord et annonce bientôt par ses cris qu'il est en péril; celle-là demande du secours, mais n'en voyant pas arriver assez tôt, vu que la plupart des hommes étaient hors de la ville à l'occasion d'une fête publique, elle n'écoute plus que la voix de l'humanité et court pour sauver l'enfant: l'un et l'autre disparurent bientôt aux yeux de quelques spectateurs. Enfin arriva un homme courageux qui les retira de l'eau; les secours de l'art leur furent administrés sur le champ; l'enfant fut sauvé, et ladite Sara-Elizabeth Berthoud fut la proye de son active charité. Un trait aussi beau mérite d'être consigné dans un registre public tel que celui-ci. »

IV

La confession religieuse du défunt est indiquée lorsqu'elle a son importance au point de vue de l'inhumation. Il m'a toujours paru puéril d'adresser à nos pères des reproches d'intolérance. Nos pères étaient de leur temps; nous sommes du nôtre. Supposons les rôles intervertis: nous qui les jugeons avec le sentiment de notre supériorité, aurions-nous fait mieux alors? Eux, aujourd'hui, vaudraient-il moins que nous?

Les nouveaux convertis au protestantisme sont désignés sous le nom de *Prosélites :*

« Otine Girardier, femme de Charles Dubois, *prosélite.* »

Quant au terme de *piétiste*, qu'on rencontre quelquefois, il désignait une secte quelconque, si je ne me trompe les *Anabaptistes.* Il ne faisait pas bon être piétiste.

« 1768. Le mercredi 27e Janvier, on a ensevely la veuve du sieur Henry PetitPierre Laneb, *à 7 heures du matin, sans céremonie ny cloche, étant Piétiste.* »

Le même sort était réservé à Ester Perlet, matelassière ..... et *piétiste*, qui fut enterrée sans cérémonie en 1773.

Mais, en fait de curiosités confessionnelles, voici un récit digne d'être recueilli. Il pourrait d'ailleurs dater d'hier :

« 1753. Le 20e janvier, Monsieur François-Joseph Capitani, Catholique Romain, a été enterré ici, quoyque il dû l'être au Landeron suivant l'usage. Mais les Capucins du lieu refusèrent de recevoir son cadavre, de sorte que l'on a été obligé de le mettre en terre dans notre cimetière. Le cortège a été nombreux, et il était estimé et considéré, ayant été 22 ans parmi nous où il enseignait la musique et reconnu pour un très-honnête homme. »

J'aurais à mentionner d'autres actes encore, qui nous ouvrent comme

une échappée sur les mœurs publiques de cette époque; on constate par exemple le caractère en quelque sorte héréditaire de certaines fonctions, ou, pour parler plus exactement, l'abdication du titulaire en faveur de son fils ou de son petit-fils. Je vois un membre du Grand Conseil « qui avait demandé son honorable congé, il y a quelques années, en faveur de son petit-fils. » Ailleurs (1777) est mentionné « André Wavre, démissionné du Petit Conseil pour y faire entrer M. son fils Jaques-Samuel. »

V

Parmi les actes intéressant des personnages connus, j'ai trouvé les suivants, bons à recueillir :

« 1756. Le 8e novembre, on a ensevely un petit garçon au sieur Mara, Prosélite, habitant. »

Ce Mara ou Marat est un frère du sanguinaire Jean-Paul Marat et était probablement né à Boudry, comme son frère. On connaît un autre frère de Marat, ce petit démon boiteux et borgne, qui se signala par sa rage dans le soulèvement de la populace contre Gaudot, et qui, si l'on en croit Fauche-Borel, forma tout le cortège funèbre du malheureux avocat-général.

De ce dernier, David Mara, j'ai retrouvé trace dans le *Registre des Baptêmes*. Voici l'acte de naissance de ce diabolique petit personnage :

« 1756, le samedi 21 février, M. Cartier a batizé David, fils de M. Jean Mara de Cagliari en Sardaigne et de dame Louise Cabrol. Parrain, M. David Huguenin, Conseiller d'Etat et Chancellier; marraine, made Judith-Ester Sandoz, sa femme. [1] »

Quant à Gaudot, dont je viens de rappeler le nom, j'ai eu la curiosité de rechercher sa trace dans nos registres. Celui des baptêmes indique qu'il a été baptisé par le grand Osterwald, ainsi que le constate l'inscription faite de la main même de celui-ci. Quant à son acte d'inhumation, je l'attendais avec une certaine curiosité. L'hôpitalier, toujours si abondant en commentaires, aurait sans doute fait quelque réflexion spéciale! — L'acte m'a déçu. Il est d'une remarquable concision :

« 1768, le mercredi 27e Avril, on a ensevely monsieur Claude Gaudot, avocat général, Bourgeois. »

(1) Ce document a été publié déjà dans le *Musée* de 1864 (voir page 125), par M. le Dr Guillaume.

Dans ce laconisme de l'honnête bourgeois, j'aime à deviner la honte du crime commis. Une autre main, il est vrai, a ajouté l'annotation suivante : « Lequel avait été tué dans sa maison par la populace. » — Ce mot *populace,* les mots *avait été*, et l'écriture de cette note, indiquent une époque bien postérieure à 1768.

Je cite encore, à cause de la célébrité du nom, l'acte de décès d'Emer de Wattel, mort le 28 Décembre 1767.

« 1768, le samedi 2e Janvier, on a ensevely Mr. de Wattel, Conseiller Aulique de son Altesse Electorale de Saxe, Bourgeois de cette ville. »

VI

Il me reste à signaler quelques particularités intéressantes de notre registre. Et d'abord cette annotation, qui figure après la date du 12 juillet 1767 :

« Il est remarquable qu'il se soit passé dès le 12 Juillet jusques au 24e Aoust sans que l'on aye ensevely Persone. La présente notte a été icy mise crainte que l'on ne crut, par la rareté du fait, qu'il eut été obmis de noter quelqu'un. »

Ce qu'était alors la mortalité, il ne m'appartient pas de le rechercher. C'est affaire aux statisticiens. J'ai été cependant très-frappé du nombre énorme d'enfants morts durant le siècle dernier. — Quant à la longévité, la moyenne m'en paraît d'autre part assez élevée : il faut donc croire que les conditions climatériques et hygiéniques étaient telles que ceux qui ne mouraient pas en bas âge étaient de tout solides compères, et faisaient vie qui dure. Les octogénaires et les nonagénaires sont très-nombreux à Neuchâtel au XVIIIe siècle. J'ai trouvé un seul centenaire, mort en 1790.

Une autre annotation a attiré mon attention. A la date du 17 Mars 1770, je lis :

« N.B. C'est ici où finissent les oraisons funèbres. »

J'ai trouvé, en consultant les procès-verbaux du Conseil de Ville, que le 17 Mars 1770, il avait été pris la décision « qu'il n'y aura plus d'oraisons funèbres, mais que dans les prières du soir que l'on fera dans la suite à 3 heures, l'on y ajoutera une collecte ou prière relative à la circonstance, et que l'on fera les enterrements au sortir des dites prières. Ceux qui ne sont pas parents du défunt et qui ne sont pas en noir, auront la liberté d'aller sans manteaux aux enterrements. »

Il est fort probable que les oraisons funèbres sous forme de panégyrique

avaient donné lieu à des abus, à quelque scandale peut-être, ce qui aura dicté au Conseil sa résolution de 1770.

En voilà assez sur notre vieux Registre mortuaire. La bureaucratie a passé son niveau sur tout cela. Nul Hôpitalier n'enjolive plus notre état civil. Nous avons aujourd'hui des registres corrects, réguliers, exacts, symétriques, méthodiques, irréprochables. Aussi douté-je que, dans un siècle d'ici, les rédacteurs du *Musée Neuchâtelois* aillent y chercher de l'imprévu.

PH. GODET.

LA LANGUE DES GENS D'OUTRE-AREUSE

(Suite. — Voir la livraison de Décembre 1882, p. 294.)

Les adjectifs présentaient une particularité. Ceux qui, en latin, avaient une même terminaison pour le masculin et le féminin, n'en avaient non plus qu'une seule dans le romand. Ainsi, *legalis* ayant *leal* ou *loial*, on disait: *li sires leals*, et *la dame leals*, comme sujet, et *le seigneur leal*, *la dame leal*, au régime. Plus tard, les adjectifs qui, venant des adjectifs latins en *us*, *a*, *um*, changent de finale pour le féminin, tels que *bon*, *bonne*, *vrai*, *vraie*, etc., étant les plus nombreux, il se créa une tendance à l'uniformité qui l'emporta sur la règle d'origine, et l'on finit par soumettre tous les adjectifs, quelle qu'en fût la provenance, à la même flexion, et par écrire *leale* au féminin.

A la règle des adjectifs tient de très près celle de la formation des adverbes en *ment*. Les langues romanes laissèrent complètement tomber les adverbes latins en *ter*, comme *prudenter* (prudemment) et en *e*, comme *male* (malement). Ainsi obligées d'inventer, elles créèrent une combinaison nouvelle qui prévalut non-seulement dans le français, mais dans

le provençal, l'espagnol et l'italien; ce fut de prendre le substantif latin *mens*, *mentis*, qui signifie esprit, de lui attribuer le sens de façon, manière, et d'en faire avec l'adjectif un composé organique ayant l'emploi d'adverbe. Cette combinaison implique des conditions grammaticales qui furent exactement remplies. Le mot *mens* étant féminin, il fallut que l'adjectif qui entrait dans cette composition s'y accordât. Cela fut fait, et l'on dit alors (comme nous disons encore), *bonnement*, *saintement*, *hautement*, — *vraiement*, *gaiement*, *hardiement* (que nous avons contractés depuis en *gaîment*, *hardiment*, etc., — *loyalment*, *corporelment*, d'abord, puis *loyalement*, quand les adjectifs de ce genre prirent l'*e* au féminin: « par ma foy *corporelment* donnée », N° 3 ci-devant.

Autre différence de syntaxe: le comparatif n'avait pas dans le romand le même complément que dans le français; ce n'est pas le *que* dont on se servait, c'est la préposition *de: plus grand de son frère.*

Quant à la conjugaison, la principale observation est que la 1re personne du singulier ne prend point d'*s*, à moins que cette lettre ne soit du radical: je *voi*, je *vi*, etc., et cela conformément à la conjugaison latine, où l'*s* n'appartient pas à la 1re personne *(video*, *vidi*, etc.) — « Je *doi* à Perrin dit Sicat. » — L'imparfait est en *oie*, *oies*, *oit:* « Se je li *facoie* son paiement... Se je ne li *tenoie* les convanz... Se le dit Perrins, sires de Valmarcou, ne *facoit*... L'an qui *corroit*... Lesquelles choses je *tenoie.* » — Le conditionnel suit la même formation: je aim*eroie*, tu aim*eroies*, il aim*eroit*. — La 1re personne du pluriel, à certains temps, s'écrit sans *s*: « Je et mie devantier *avien* tenu... Je et li mien *devien* avoir... Je le dis Jahans ni li mien ne *puons* rien demander, ni ne *devons*, tant que [1] nos lor *ausien* paie... — Certains verbes de la 1re conjugaison subissaient au présent de l'indicatif une modification qui change le son de la voyelle du thème: je *doin*, tu *doins*, il *doint*, de *donner*. On trouve très tard encore des mentions de testament portant ce vœu: « pour l'âme de N. N. que Dieu *pardoint.* »

En résumé, quel avait été le travail de formation? Celui-ci: la réduction de la déclinaison latine, la suppression du neutre, la création de l'article, l'introduction de temps composés pour le passé dans la conjugaison; la formation d'un nouveau mode, le conditionnel, le passif non plus exprimé par des désinences, mais par une combinaison du verbe être avec le thème; l'organisation des auxiliaires pour le service de la

(1) *Tant que* pour *jusqu'à*, forme qui se retrouve dans le patois: *Tant qu'à Tavaï*, jusqu'à Estavayer.

conjugaison; la conception d'un nouveau type de l'adverbe à l'aide du suffixe *ment*.

Parmi les difficultés qui déconcertent au premier abord dans le romand, il faut compter les différences d'orthographe. Bien que l'orthographe ancienne soit le fondement de la nôtre, des changements très notables sont intervenus. — Quand le romand commença d'être écrit, on eut devant soi une règle naturelle et toute faite que l'on suivit; ce fut l'orthographe latine qui fournit tout d'abord le gros de celle du romand (1). Ainsi, *testa* donna *teste*, *amare* donna *amer* (aimer) et ainsi de suite. De la même façon, de *alter* on fit *altre*, de *gloria*, *glorie*. Mais ici les particularités de la prononciation française se manifestèrent; de très bonne heure sinon de tout temps, dit Littré, on prononça *autre* et *gloire*, si bien que l'orthographe étymologique fut obligée de céder à l'orthographe de prononciation, et que, à côté de *altre* et *glorie*, les textes ne tardèrent pas à présenter *autre* et *gloire*. Il y eut même, dans le XVe et le XVIe siècle, un moment où, combinant vicieusement le principe d'étymologie et le principe de prononciation, on écrivit *aultre*.

En général, dans les sons fondamentaux, la prononciation d'aujourd'hui reproduit la prononciation d'autrefois. Un exemple: le son *eu* se figure aujourd'hui par *e* et *u;* chez nos aïeux, il se figurait par *u* et *e*. Ainsi, quand Pierre de Vaumarcus écrit: « Je ne *pues* partir de Pontallie... » il faut lire: je ne *peus;* quand le même et Jean d'Estavayer écrivent *Nuef*chastel, il faut lire *Neuf*chastel. L'assemblage de voyelles *eu* se prononçait *u:* rec*eu*, v*eu*, *Eu*gène, *Eu*rope (qu'on prononçait *reçu*, *vu*, *Ugène*, *Urope*); on retrouve ce son et ce fait dans le verbe avoir, *eu*, j'*eus*.

De même pour le son *au* qui se figurait non pas par *a* et *u*, mais par *a* et *e*. Lorsque Jaques d'Estavayer et Pierre de Vauxmarcus écrivent: « leurs *saez* pendants en ces présentes lettres, ensemble le mien *sael* . . . Li sire d'Usiez a mis son *sael*, etc.; » — il faut lire: leurs *sceaux*, mon *sceau*, etc.

Même observation pour le son *ai* ou *ei* qui s'est figuré *oi* et *oe: veille*, *voelle* (veille). Il faut donc lire les imparfaits qui se trouvent dans les textes reproduits ci-devant: *faisais*, *disais*, *tenais;* « Si je ne li *façoie* . . . Si je ne li *tenoie* . . . je *disoe* que je et mie devantier, etc. » Seulement il y a lieu de faire remarquer que l'*e* était mi-muet et s'entendait, et qu'ainsi il y avait trois syllabes et non deux comme maintenant: je *dis-ai-e*.

(1) Comme celui qui écrit le patois cherche à le faire avec l'orthographe française.

Des remarques semblables s'appliquent aux finales *es, ez, ex, — iez, iex,* qui se prononçaient *eu* et *ieu*. Ainsi quand Pierre de Vaumarcus écrit : « Je fais savoir à toz *cez*, etc. — l'an qui corroit par mcclx et *dex*, » il faut lire ; à tous *ceux* . . . 1260 et *deux*.

Il y a toutefois une exception ou plutôt une remarque à faire ; c'est à l'égard du son *ou:* en voyant les mots *seigneur, religieux, prud'homme, honneur,* écrits *seignour, religiou, proud'homme, honnour*, on serait tenté de les lire avec la prononciation française *eu:* ce serait une faute. Les sons *ou* et *eu* se sont longtemps disputé la place dans le romand ; le *eu* a finalement remporté la victoire ; mais dans les textes où l'on trouve le *ou,* il faut toujours le lire comme il se prononce dans *amour*.

(*A suivre.*) F. C.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite, — Voir la livraison de Décembre 1882, p. 290.)

Le 2 mars, le colonel Wellesley fut détaché avec le 3me régiment pour faire partie de l'armée du Nizam, et le colonel Scherbrooke prit le commandement de la 2e brigade.

Le 5, le parc d'artillerie est parti à 5 h. du matin avec tous les éléphants pour passer la montagne à Byacottaah.

Le 6, l'aile gauche, dont faisoit partie le régiment de Meuron, joignit le parc d'artillerie pour passer la chaine des montagnes des Gattes. — C'est une chaine de montagnes d'une hauteur extrême. — C'étoit par la passe d'Ideadurgham que nous devions franchir ces montagnes pour entrer dans le pays ennemi. Ce jour le général Harris, avec l'aile droite, s'avança et passa le défilé qui étoit si redouté. Mais il ne se trouva pas gardé par l'ennemi fort heureusement et à notre grand étonnement.

Le 7 mars on fait les préparatifs nécessaires pour le passage de l'artillerie et du formidable train indispensable à l'armée. — Reçu la nouvelle de la défaite de l'armée de Tippoo, commandée par lui en personne, par le général Stuart, près des Gattes occidentales.

Le 8, l'aile gauche franchit le passage des Gattes ; cette marche fut très pénible en gravissant la montagne, par une chaleur extrême, avec les difficultés de passer la grosse artillerie ; les bœufs qui étaient destinés au service du parc et des équipages de campagne étoient déjà en si mauvais état que l'on fut obligé d'employer des soldats et des éléphants pour surmonter les obstacles, à la suite de cette journée, la mortalité se mit parmi nos bestiaux et dès aujourd'hui nous sommes complètement en pays ennemi. Il est surprenant que Tippoo n'ait pas défendu ce passage dont le chemin est extrêmement étroit, escarpé et sans le moindre moyen d'agir ou d'étendre une ligne. Dès aujourd'hui l'ennemi met le feu à tous les villages, fourrages, et généralement à tout ce qui pouvait aider à notre subsistance, ce qui fait que notre disette devient extrême, surtout pour les bestiaux.

Le 10 mars, vers environ 4 heures, mille cavaliers ennemis ont attaqué le bagage de la ligne sous les ordres du colonel Wellesley, mais ils furent vigoureusement repoussés avec l'assistance de l'artillerie sans pertes de notre part. Pendant la nuit du 10 au 11, un corps de Loutis, sorte de cavalerie irrégulière de Tippoo, vint attaquer une partie du parc où se trouvoit le trésor de l'armée dans des *tumbris*, mais ils furent repoussés par les Cipayes du Bengale soutenus par 80 hommes de notre régiment qui étoient de garde, tant au parc qu'au trésor. On tira aujourd'hui 21 coups de canon à l'occasion de la nouvelle reçue au camp de la prise d'une partie de la flotte de Brest. Nous apprenons qu'une partie de l'armée de Tippoo cherchant d'empêcher la jonction de l'armée de Bombay à la nôtre, avoit été battue près de Periapatam, le 6 mars, cette nouvelle nous fut très agréable : Tippoo avoit divisé ses forces.

Le 12 mars, reçu l'ordre que le piquet d'avant-garde partirait dorénavant toujours au premier coup de la générale, et que le piquet de la veille servirait d'arrière-garde le lendemain ; que chaque corps en ligne fournirait sa garde descendante pour servir de corps de flanqueurs durant la marche du lendemain, qu'il y aurait un détachement de pionniers attaché à chaque colonne pour ouvrir les chemins.

Le manque de fourrages cause la perte de beaucoup de nos bestiaux ; les cavaliers de Tippoo incendient tous les villages et fourrages sur notre route. »

Le 14 mars eut lieu une marche extrêmement pénible par la chaleur excessive et la privation d'eau ; la colonne de gauche fut inquiétée par un corps de cavalerie ennemie, mais elle fut dispersée par notre canon.

Tous les bagages de l'armée, toutes les provisions, domestiques, esclaves, etc., étoient toujours à la gauche de la colonne, ainsi que les hôpitaux à proximité de leurs corps respectifs, autant que les circonstances pouvaient le permettre. Nous trouvâmes quelques fourrages que nos piquets avancés avaient sauvés du feu ennemi ; nous parvînmes à les conserver par les gardes que le commandant des piquets envoya ; ces fourrages nous furent d'un grand secours pour nos

bœufs de trait qui dépérissoient à vue d'œil et dont nous perdions une dizaine par jour.

Le 16 mars, marche sur 3 colonnes et le bagage au centre ; journée brûlante, route sablonneuse, entrecoupée de ravins, ce qui retardoit considérablement la marche à cause de la grosse artillerie qui n'avançoit qu'avec l'assistance des soldats et des éléphants. La privation d'eau fit considérablement souffrir la cavalerie et les bœufs.

Le 17 nous passâmes au travers de divers villages brûlés par les coureurs ennemis.

Le 19 la mortalité des bestiaux augmente de jour en jour, nous en avons déjà perdu 100 pièces.

Le 21, arrivée à Kankanelly, village avec une grande pagode fortifiée qui avait été emportée la veille par la 2e brigade. Pendant la nuit, toute l'aile droite partit à minuit avec le quartier-général à la rencontre de l'armée de Tippoo dont on avoit reçu avis de son approche.

Le 23, marche très pénible avec toutes espèces de privations et une chaleur excessive. Nos flanqueurs eurent plusieurs rencontres avec la cavalerie ennemie qui étoit facilement soutenue par la ligne en marche ; il n'y eut pas de pertes considérables de part et d'autre. Nous nous attendons au premier jour à une affaire avec l'armée de Tippoo, ce qui rend les Lentis plus entreprenants.

Le 24, pendant la marche, nos flanqueurs ont été beaucoup inquiétés par la cavalerie ennemie, qui cherchoit à tomber sur nos bagages, mais sans succès.

Le 25, nous traversâmes Sultan Pettah, lieu de naissance d'Hider Ali, père de Tippoo. Arrivés à la rivière de Medoor nous rejoignîmes la grande armée. L'adjudant major de Meuron-Bayard courut ici un grand danger de tomber entre les mains des ennemis ; ayant été chargé de porter des ordres à un détachement du régiment de Meuron, commandé par le capitaine Renaud chargé de protéger environ 1000 bœufs qui pâturoient à une demi-lieue du régiment, étant menacés d'être enlevés par l'ennemi qui s'avançoit dans ce but ; en revenant au camp, il fut surpris par 3 cavaliers ennemis, armés de piques et de pistolets ; voulant les éviter, il prit vivement une autre direction qui manqua le perdre, puisque non-seulement il s'éloignait du camp qu'il perdit de vue, étant poursuivi pendant longtemps, sans savoir exactement où il étoit, il traversa le village de Sultan Pettah qui étoit tout en feu et, peu après, il découvrit le camp dans lequel il put rentrer sans autre accident, il fut sauvé du péril par la vigueur de son cheval, le but de ceux qui étoient à ses trousses étoit de le faire tomber dans leurs postes avancés.

Le 26. Marche sur 3 colonnes, toute la cavalerie renforçant les piquets avancés sous le commandement du major général Floyd, ils furent attaqués par un corps de cavalerie ennemie d'environ 3000 hommes. La canonnade fut très vive, toute l'armée se mit en ligne, l'armée de Tippoo étant dans le voisinage, nous croyions qu'elle alloit nous attaquer avec toutes ses forces. La canonnade ayant cessé, l'armée se remit en marche, et les piquets furent renforcés par 200 Européens et 600 cipayes.

Le 27, en marche dès 9 heures du matin, nous entendîmes une vigoureuse canonnade, nous nous mîmes en ligne pour couvrir le parc, la colonne de droite s'a-

vançant au pas de charge, et laissant tous ses bagages sur ses derrières. La canonnade provenoit de la reconnaissance qu'avoit faite notre avant-garde de l'armée ennemie en ordre de bataille. Le colonel Cook fit prendre une position avantageuse et sa troupe inquiéta l'ennemi par une vive canonnade. La colonne de droite arrivoit, se formait en ligne, et le combat devint bientôt général à Malavelli, à 8 lieues de Seringapatam.

L'ennemi soutint notre feu jusqu'à midi, alors les 2 régiments de dragons et le reste de la cavalerie enfoncèrent le front de l'armée, la déroute devint générale. Les 12me, 33me et 74me régiments et la brigade écossaise soutenus de notre cavalerie poursuivirent l'ennemi qui perdit beaucoup de monde, notre perte ne fut pas considérable. Un prisonnier dit que Tippoo était en personne à son armée ; qu'il prit lui-même toutes les dispositions et engagea le combat, après quoi il se retira du côté de sa capitale monté sur un chameau coursier.

Le régiment eut 7 hommes tués et autant de blessés.

Le lendemain nous traversâmes le champ de bataille, l'ennemi avoit enlevé ses morts et ses blessés, nous ne pûmes calculer ses pertes que par les chevaux tués ou blessés abandonnés ainsi que des munitions et débris d'armes qu'il n'avoit pu emporter.

Le 29 mars, marche sur deux colonnes, le bagage à gauche, l'aile droite marchant au nord pour donner le change à l'armée de Tippoo qui nous attendoit croyant que l'armée prendroit le même chemin que le Marquis de Cornwallis avoit pris dans la dernière guerre, la colonne de gauche et le parc d'artillerie reçut l'ordre de marcher à l'ouest, dépassa le Cauvercy, rivière qui baigne les murs de Seringapatam. Comme l'ennemi ne nous attendoit pas de ce côté nous trouvâmes des vivres et des fourrages en quantité, ainsi que près de 1200 bœufs en entrepôt de l'armée de Tippoo, lesquels nous furent d'un grand secours pour traîner notre grosse artillerie. L'aile droite ne passa pas la rivière ainsi que le parc. Cette marche est la plus pénible que nous ayons faite par les contremarches et détours que nous fûmes obligés de faire pour dérober notre marche à l'ennemi qui étoit à nous observer. Nous nous trouvions à 15 milles de Seringapatam, cette manœuvre nous facilita le passage de la rivière et la jonction de l'armée de Bombay commandée par le général Stuart. Mais nos convois de vivres, que nous attendions de Courga et de Baranal, ne pouvoient pas nous parvenir faute de moyens de transport.

Le 30 mars le parc d'artillerie passa la rivière le matin et l'aile droite de l'armée du Nyzam la passa l'après-midi. Ce jour-là Tippoo entra à Seringapatam avec toutes ses troupes et son artillerie.

Le 1er avril l'armée s'avance en marchant sur Seringapatam.

Le 2, nos postes avancés jouissent depuis leurs positions de la vue de cette ville.

Le 3, arrivés à 5 milles sud-ouest de Seringapatam, l'armée reçoit l'ordre du jour dont voici l'extrait :

« Le général en chef Lord Harris saisit cette occasion pour témoigner à l'armée la haute idée qu'il a conçue d'elle, parmi les peines d'une longue et pénible marche avec une suite jusqu'ici inconnue dans les armées de l'Inde et en la félicitant sur la vue de Seringapatam, le but de leurs travaux, il est fermement per-

suadé que les mêmes soins et le même zèle qui les a animés jusqu'à présent feront bientôt flotter le pavillon anglois sur les murs de Seringapatam. »

Toute l'armée réunie sous les murs de Seringapatam se composait de :

1° Cavalerie, européenne	884	hommes,	1751	hommes naturels		. 2635
2° Artillerie	750	»	6604	Lascars, soit servants		8354
3° Pionniers	1000	»				
4° Infanterie	5998	»	16771	»	naturels	. 22769
	8632	»	25126			33758
5° Le contingent du Nizam en troupes du pays, 6000 cavaliers, 6000 fantassins						12000
					Total des combattants	45758

L'artillerie étoit considérable, 4 pièces de 24 livres, 30 pièces de 18 livres, 10 de 12 livres, 10 obusiers de 8 pouces et à 10 pouces et 250 pièces de campagne, soit en tout 304 pièces. Jamais on avoit encore vu une aussi formidable armée en Inde, elle étoit accompagnée d'un nombre encore plus considérable d'esclaves, de domestiques, et gens de toutes les espèces indispensables au luxe des armées angloises dans ces pays. Luxe entretenu par la molesse qu'inspire le climat, et que permet la solde extraordinaire que ces troupes reçoivent. Un officier subalterne a besoin d'une douzaine de personnes pour son service particulier. Comme il n'y a pas de ravitailleurs dans les camps, chaque officier est obligé de conduire avec lui un ménage monté et approvisionné au moins pour 2 ou 3 mois, il a son cuisinier, un ou deux domestiques pour sa personne, un palfrenier, un homme pour fourrager, et 6 hommes pour porter son bagage. Le train d'un officier supérieur se compose quelquefois de cinq cents personnes. Les soldats mêmes ont des gens qui les servent. Ils ne préparent jamais eux mêmes leurs dîners, ne portent pas leurs sacs, et ne pansent pas leurs chevaux. Enfin ils ne font que de se battre. La compagnie paye le plus grand nombre de ces gens, appelés Lascars, et qui ne s'occupent nullement des affaires de la guerre, ce sont eux qui montent, démontent les tentes et les transportent. Cependant le bagage qui ne peut être transporté par les hommes l'est par des bœufs, mais comme ils sont petits et faibles il en faut un grand nombre, et une multitude de conducteurs. Une pièce d'artillerie de 18 est souvent attelée de 50 bœufs, la tente d'un soldat est transportée par un bœuf et celle d'un officier par deux. On doit juger par ce détail combien la marche d'une armée dans l'Inde est difficile et combien la guerre est dispendieuse dans l'Indostan.

Un colonel	en campagne	recevoit	pour 3 mois	3315	francs
Un capitaine	»	»	»	1027	»
Un lieutenant	»	»	»	625	»
Un sergent	»	»	»	52	»
Un soldat	»	»	»	27	»

Les sous-officiers et soldats reçoivent en outre en distribution journalière pour 5 hommes 8 livres de viande, 5 livres de riz et une bouteille de rhum ou d'arrack.

Le 5 avril, vers les 9 heures du soir, le colonel Wellesley reçut l'ordre de déloger l'ennemi d'un ravin et d'un petit bois qu'il occupoit devant notre front et qui incommodoit nos *grandgardes*. L'attaque fut vigoureuse, et l'ennemi eut sur

nos troupes un avantage considérable, provenant principalement de l'obscurité et du peu de soins avec lequel le ravin avoit été reconnu. Le colonel se retira avec une perte sensible. C'étoit le 33me régiment et quelques bataillons de cipayes qui composoient l'attaque ; le 33me souffrit beaucoup.

Le 6, l'attaque fut le matin nécessairement renouvelée et eut tout le succès qui nous étoit désirable, nous mettant en possession d'une ligne de postes indispensables pour former la droite de notre position pour le siège. Nous perdîmes dans cette affaire un major, 3 lieutenants, 11 sous-officiers et soldats tués; 50 blessés et 14 tombés entre les mains des ennemis, tous Européens, ainsi que l'officier de l'artillerie blessé, 19 cipayes tués et 75 blessés.

L'ennemi fut forcé dans ce combat d'abandonner tous ses postes avancés et le petit bois qui le couvroit. Hussein Ali Canur, général de Tippoo, fut tué. Le lendemain son corps fut redemandé au colonel Haliburton qui commandoit ce poste, par les envoyés de Tippo. Il leur fut accordé un dooli pour le transporter et quelques cipayes pour escorte. Le général Pophan avec 2 régiments d'Européens et 2 bataillons cipayes, et le général Floyd avec toute la cavalerie sont partis cette nuit pour opérer notre jonction avec l'armée de Bombay.

Le 7 avril, toute l'armée changea de position en avançant à peu près à un mille de la place, le camp des ingénieurs et des pionniers fut placé vers un petit bois en avant de notre front, et les travailleurs de chaque corps y furent envoyés pour faire des fascines et des gabions. Le feu de la place fut très vif pendant toute la journée, tant sur nos travailleurs que sur nos postes avancés occupant la position prise le 6 avril, cette canonnade eut heureusemont si peu d'effet que nos travailleurs ne furent point interrompus. La tranchée fut commencée près de la ville, on y travailla toute la nuit.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

PORTE DE VERMONDINS A BOUDRY

Dessin de M. O. HUGUENIN

Dans le bon vieux temps, au lieu de faciliter les communications et d'ouvrir largement les entrées des villes et des bourgades, on les rétrécissait à plaisir, on y accumulait des obstacles, on y construisait des tours et on les fermait de portes. Au lieu de l'accueil riant que nous font les avenues des villes bordées d'arbres et de jardins pleins de fleurs, on rencontrait des chemins de ronde, étroits, sinueux, dominés par de hautes murailles peu avenantes, des fossés pleins d'eau où chantaient les gre-

nouilles, des ponts-levis, des herses, des machicoulis et autres inventions rébarbatives qui vous faisaient comprendre qu'on ne vous admettait que par grâce, et que tout étranger était un ennemi. On avait peur de son voisin, et l'on ne se croyait en sûreté que derrière d'épaisses murailles et dans une bonne cuirasse de fer. La belle vie que ce devait être, et quel agrément d'avoir pour mot d'ordre: « défiance, isolement! »

Mais on s'habitue à tout; les seigneurs se condamnaient à percher sur des rochers inaccessibles, dans des manoirs malsains, maussades, sans confort, mais d'où ils pouvaient, comme des oiseaux de proie, surveiller la contrée environnante; les bourgeois végétaient dans les rues étroites, sombres et sans air des villes dont les remparts empêchaient l'extension et le développement.

Notre pays n'a pas échappé à cette nécessité commandée par des époques de guerres continuelles, d'invasions, de violences. La fraternité effective est une invention récente. Neuchâtel, le Landeron, Boudry, Valangin, la Bonneville ont eu leurs fossés, leurs tours, leurs portes.

Boudry avait trois portes que j'ai encore vues debout; deux ont été démolies en 1835, pour faciliter la circulation; celle qui est représentée dans la planche subsiste encore, du moins l'arcade. Elle conduit au faubourg du haut, autrefois village appelé Vermondins ou Vermondens, antérieur à Boudry, qui date, comme on le sait, du comte Louis (1343). Les portes elles-mêmes, en forts madriers de chêne, constellés de clous à large tête ronde, ont disparu. On a jugé sans doute que, du moment qu'elles ne fermaient rien, elles n'étaient bonnes qu'à brûler.

La maison que l'on voit à droite, attenante à la porte, renfermait, au plain pied, un four banal où, tous les samedis, les femmes de la moitié supérieure de la ville allaient cuire leur pain. Il y en avait un autre au-dessous du pont. A l'étage était une école de jeunes filles.

C'est par le chemin de Vermondins que les fidèles, avant la réforme, et quelque temps après, se rendaient à l'église de Pontareuse, centre d'une paroisse étendue. L'église a disparu, mais son nom est resté au lieu qu'elle occupait, au bord de la vi-de-l'Etraz.

Avant la construction du bourg de Boudry et du pont qu'il était destiné à protéger, on devait arriver à Vermondins en venant de Colombier, par le sentier qui passe derrière le château, et qui devait communiquer à un gué de l'Areuse, où aboutit un bout de chemin partant de la rue des Moulins. Du moins ce sentier est appelé: *vaux la neu*, et l'on sait que *vaux* désigne un gué.

L. Favre.

MUSÉE NEUCHATELOIS.

ANCIENNE PORTE DES VERMONDINS A BOUDRY.

Dessin de M. O. Huguenin.

O. Huguenin



E. DESOR.

IMP. MAX. GIRARDET BERNE.

EDOUARD DESOR

DISCOURS PRONONCÉS A L'OUVERTURE DES COURS DE L'ACADÉMIE DE NEUCHATEL LE 12 AVRIL 1882

PAR

L. FAVRE ET FRITZ BERTHOUD

Réunis pour célébrer par une cérémonie solennelle l'ouverture des cours de l'Académie, nous remarquons les vides que la mort a faits parmi nous pendant la dernière année scolaire, et nous nous sentons pressés d'exprimer nos regrets.

Ces collègues, ces amis qui nous ont quittés pour un monde meilleur, sont deux naturalistes, l'un fort jeune encore, M. Philippe de Rougemont, enlevé prématurément à sa famille et à la science qu'il cultivait avec distinction; l'autre M. Edouard Desor, arrivé à l'âge de plus de 70 ans, n'était plus professeur actif, mais il a occupé dans notre patrie une position si éminente, son intelligence et son activité étaient si remarquables, ses relations scientifiques étaient si étendues, que nous pouvons dire avec tristesse: une grande lumière s'est éteinte au milieu de nous.

Nous n'avons pas eu la consolation de rendre à M. Desor les derniers devoirs et les derniers honneurs, comme nous l'avons fait pour M. de Rougemont; il est donc juste que son nom soit ici l'objet d'une démonstration, en même temps cordiale et officielle, de l'Académie. Nous ne sommes pas seuls à exprimer nos regrets, les autorités municipales de notre ville et la Société des sciences naturelles s'associent à nous, et me chargent également d'être leur organe dans l'acte que nous accomplissons. M. Desor est mort sur une terre que nous appelons étrangère; mais, pour lui, c'était presque la terre natale; si nous ne possédons pas sa dépouille mortelle, si nous ne pouvons pas ériger un monument

sur sa tombe et y jeter quelques fleurs, il a laissé dans la Suisse entière (1), dans notre canton, et en particulier dans notre ville, assez de marques de son dévouement à la science et à la chose publique, assez de traces de son activité infatigable, pour élever dans nos cœurs un monument durable d'affection, de regrets, de reconnaissance.

Permettez-moi de rappeler quelques traits de sa vie pour montrer la place qu'il occupait parmi nous :

Il y a 16 ans, Messieurs, et plusieurs d'entre vous s'en souviennent encore, une solennité analogue à celle-ci réunissait dans cette salle les autorités de l'Etat, de la Municipalité, de la Commune de Neuchâtel, les professeurs, les étudiants et la partie de notre public qui s'intéresse aux études et à l'avenir intellectuel de notre pays. C'était le 22 octobre 1866; on célébrait l'inauguration de l'Académie actuelle, sous le rectorat de notre collègue M. Aimé Humbert. Le chef de l'Instruction publique, M. Monnier, dans le discours qu'il fit à cette occasion, eut soin de rappeler que l'art. 75 de la Constitution de 1858 renfermait l'obligation pour l'Etat d'organiser les études supérieures, mais qu'il avait fallu d'abord s'occuper des études primaires et secondaires, pour asseoir le couronnement de l'édifice sur une base solide et rationnelle. Ainsi, l'Académie qui avait existé chez nous de 1841 à 1848, et qui avait disparu dans la tourmente politique de cette époque, n'était pas absolument condamnée; déjà en 1849, le 29 novembre, dans un rapport au Grand Conseil, M. Aimé Humbert (2) disait : « Sans doute, un jour, la République acquittera une dette qu'elle a contractée envers la monarchie, et reconstituera sur de nouvelles bases un établissement central destiné à l'étude approfondie des lettres, des arts et des sciences. » Cette institution, qui devait être le complément des études, attendait son jour. Le 16 mai 1864, le Grand Conseil adopta à l'unanimité, on peut dire vota avec enthousiasme, une proposition de son président, ainsi conçue : « Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de loi organisant l'enseignement supérieur dans le canton. Les frais de l'établissement à créer seront supportés par l'Etat, avec le concours de la localité où l'Ecole supérieure aura son siége. »

Or, le président du Grand Conseil était alors M. Desor, et c'est à lui que nous devons l'initiative d'une mesure qui aurait pu être longtemps renvoyée.

(1) Son nom est inscrit sur le nouveau Musée d'histoire naturelle à Berne.

(2) Alors conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique.

Sans doute, il se souvenait que la Commune de Neuchâtel avait pourvu, elle seule, depuis 1848, et avant 1841, à l'enseignement supérieur, et tout en lui rendant l'hommage qu'elle mérite pour ce beau rôle et les services qu'elle a rendus, il sentait cependant que ce rôle appartient à l'Etat, et que le temps était venu pour lui de remplir ce devoir.

C'était donc un beau jour pour Ed. Desor que celui où, après de longs et pénibles travaux préliminaires d'organisation, on pouvait enfin inaugurer cette Académie qu'il appelait de tous ses vœux.

Mais ce n'était pas tout; il devait encore jouer le premier rôle dans une cérémonie qui avait lieu le même jour. Le Nouveau-Collège était en construction, les murs du rez-de-chaussée, seuls hors de terre, apparaissaient couronnés d'ouvriers endimanchés, les échafaudages étaient décorés de drapeaux et de guirlandes. Une foule immense en couvrait les abords; les curieux se hissaient sur les poutres, grimpaient sur les pierres et sur les arbres. Au son de la musique s'avance un cortège interminable; tous les élèves, garçons et filles des écoles primaires, secondaires, industrielles, au nombre de 1600, précédés des cadets armés et en grande tenue, se rangent en demi-cercle devant le bâtiment, où sont déjà réunies les autorités de l'Etat, de la Municipalité et de la Commune.

Un homme monte à la tribune élevée pour la circonstance; c'est M. Desor, président du Conseil général de la Municipalité : « Nous célébrons aujourd'hui une double fête », dit-il, « l'inauguration de l'Académie et la consécration de l'Ecole municipale destinée aux jeunes garçons. A notre siècle appartient l'honneur de populariser l'Ecole, cette caisse d'épargne de l'humanité, et d'en faire la chose de tout le monde. La démocratie, sans instruction, est une chimère. Le bien-être, sans culture intellectuelle, n'est pas un bien. Le jeune homme ne devient citoyen qu'au contact de la discipline et du travail.

« Il ne suffit pas », ajoute-t-il, « que l'aspect de l'édifice soit imposant, que les salles soient bien distribuées, éclairées, ventilées, il faut qu'il devienne le sanctuaire de l'ordre, de la discipline, du travail intelligent et soutenu.

« A ces conditions, notre œuvre aura été bonne, et la bénédiction d'En Haut ne lui manquera pas.

« Qu'il soit donc consacré ce monument que nous élevons à la jeunesse ! Puissent nos élèves y puiser le goût de tout ce qui est vrai, de tout ce qui est bien, de tout ce qui est généreux. »

Ayant prononcé ces paroles, M. Desor consacra la pose de la pierre angulaire en la frappant de trois coups de marteau.

Quelles impressions dut laisser cette journée dans le cœur de celui qui en avait été le héros! Sans doute, elles ne furent pas fugitives, ses dernières volontés en font foi. Lorsqu'il les rédigea, durant l'été 1879, dans sa solitude de Combe-Varin, et qu'il résolut de léguer ses collections à notre Musée, ses livres, ses cartes à la Bibliothèque publique, sa fortune à la ville de Neuchâtel, peut-être revoyait-il en esprit ces centaines de jeunes têtes d'enfants qui lui souriaient dans leur curiosité ingénue et qui lui demandaient une pensée généreuse, un mouvement de tendre intérêt.

Sa vie a été agitée, errante, variée de toute façon; il n'était pas un savant de cabinet, mais un naturaliste observateur; il aimait les voyages, le mouvement. Quelques centaines de lieues à parcourir, une montagne jugée inaccessible à escalader, ne lui coûtaient rien dès qu'il s'agissait d'étudier sur place un phénomême digne d'intérêt. Tour à tour en Allemagne, en Scandinavie, en Italie, en France, en Angleterre, sur les glaciers des Alpes, dans les mines profondes, ou dans les tunnels en construction, au milieu des forêts vierges de l'Amérique, ou dans les solitudes du Sahara, fouillant patiemment les profondeurs de l'Océan Atlantique et de la Méditerranée pour en étudier la faune, ou le fond des lacs de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suisse pour en retirer les antiquités de la pierre, du bronze, du fer, assis en robe de chambre devant son bureau, entouré de ses livres, de ses cartes, recevant chaque jour des paquets de brochures, de lettres, de journaux, il n'est jamais demeuré un instant oisif. Ce qu'il a vu, étudié, lu, entendu, n'avait d'égal que sa mémoire prodigieuse, toujours prête à lui livrer ce qu'il demandait. Lorsque sa vue s'affaiblit, dans les trois dernières années de sa vie, il se faisait lire tout ce qui paraissait dans le domaine de la géologie et des antiquités, et se souvenait si bien de ce qu'il avait entendu qu'il pouvait dicter des analyses détaillées d'ouvrages considérables traitant les questions les plus épineuses.

Tel a été Ed. Desor. Le travail était son bonheur, acquérir de nouvelles connaissances et en faire part à ses amis, sa joie; son existence entière a été vouée à la science. Il aurait pu se divertir, s'amuser comme tant d'autres, dépenser ses revenus, sa fortune, — il était célibataire, — en menant grand train, s'entourer de tout le clinquant du luxe; ces plaisirs ne le tentaient pas. Vous l'avez vu, pendant de longues années, passer dans nos rues dans l'équipage le plus modeste, avec sa redingote bleue, son chapeau de feutre à larges ailes, le plus souvent à pied, suivi de son grand chien du Saint-Bernard, ou dans un vägli traîné

par son vieux cheval blanc, conduisant ses domestiques à la promenade ou à la montagne. Si, vers l'âge de 50 ans, il a pris part aux affaires publiques, c'est que dans nos démocraties, lorsqu'on occupe une certaine position par sa fortune, son influence, son esprit, il est bien difficile d'échapper aux sollicitations de ceux qui, par patriotisme, ou par intérêt, s'efforcent de vous entraîner dans le courant. Une fois dans l'engrenage de cette machine compliquée, l'homme le plus sage sait rarement s'en tirer à temps; il risque de mourir à la peine, ou d'en sortir meurtri et découragé.

C'est de l'homme de science que j'ai l'intention de vous parler; mon ami, M. Fritz Berthoud, vous entretiendra du citoyen et de l'ami.

* * *

Pierre-Jean-Edouard Desor, né le 13 février 1811, à Friedrichsdorf, près de Francfort sur le Mein, était d'origine française; sa famille avait émigré autrefois pour cause de religion. On trouve encore des Desor (1) dans le Midi, à Marsillargues, village situé entre Aigues-Mortes et Lunel. Il perdit de bonne heure son père, qui avait eu de graves revers de fortune, mais sa mère, née Foucar, personne distinguée, consacra toute son énergie à l'éducation de ses deux fils. Edouard passa de l'école française de la colonie dans les gymnases de Rudinger, de Hanau, puis aux universités de Giessen et de Heidelberg, où il fit son droit. Un mouvement politique auquel il prit part avec de nombreux étudiants ayant avorté, il dut quitter l'Allemagne et se rendit à Paris, où il donna des leçons pour vivre, tout en suivant des cours et en s'occupant de la traduction en français de la géographie de Ritter, qui commençait à faire grand bruit. Un incendie qui consuma l'édition de cet ouvrage lui fit renoncer à cette publication, sur laquelle il comptait pour se faire connaître. C'est alors qu'il passa en Suisse, vint à Berne dans la famille Vogt, qu'il avait vue à Giessen alors que le Dr Vogt, père, était professeur et même recteur de cette université, y rencontra Agassiz, occupé de la publication de ses « poissons fossiles », et en quête d'un secrétaire capable de l'aider dans ses recherches. Il le suivit en cette qualité à Neuchâtel, et devint son commensal et son ami.

C'était en 1837, Desor avait alors 26 ans; il était sans fortune et se souciait peu de gagner de l'argent, mais il était plein d'entrain, d'ardeur, aimait le travail, avait soif d'activité, de science et de vie aventureuse.

(1) On écrivait autrefois *des Horts,* c'est-à-dire des jardins.

Il fut servi à souhait. En 1839, son ami Carl Vogt, qui venait d'obtenir son diplôme de docteur après de brillants examens, vint le rejoindre chez Agassiz, auquel il rendit de grands services dans ses études anatomiques et embryologiques des poissons d'eau douce.

« Notre position était singulière », m'écrit Carl Vogt, en parlant de cette époque de sa vie, « rien de fixe, rien de convenu d'avance en fait de traitement et d'astrictions, nous faisions ce qui se présentait, travaillant comme des forcenés. Lorsqu'il avait de l'argent, Agassiz nous en donnait.... et voilà. »

Les lignes suivantes, que j'emprunte à M. C. Vogt (1), peindront mieux que je ne puis le faire la vie de ces savants : « Pendant cinq ans, de 1839 à 1844, nous avons travaillé côte à côte d'un rude labeur, Desor et moi. A des qualités supérieures d'intelligence scientifique et à des élans merveilleux d'initiative, Agassiz ne joignait guère la ténacité au travail, ni l'esprit de suite, nécessaires à l'achèvement des travaux commencés. Toujours bouillonnant et concevant des projets nouveaux, dans lesquels il s'engageait tête baissée, sans calculer les difficultés matérielles, Agassiz se relâchait dès qu'un travail était en train, pour courir après un nouveau projet. Poissons fossiles, poissons d'eau douce, échinodermes vivants et fossiles, mollusques fossiles, glaciers, nomenclature zoologique, tous ces ouvrages et tant d'autres demandaient d'être menés de front pour satisfaire les souscripteurs, qui avaient droit à un nombre déterminé de planches et de feuilles d'impression. C'était une véritable fabrique scientifique, si j'ose m'exprimer ainsi; mais, malheureusement, ni le nombre des ouvriers, ni le capital et le fonds de roulement ne pouvaient suffire aux exigences de la production.

« Avec une merveilleuse élasticité, Desor s'était initié à toutes les branches des sciences naturelles cultivées sous l'inspiration d'Agassiz, lesquelles, jusque-là, lui avaient été presque complètement étrangères. Il rédigeait tous les textes, composait les descriptions des fossiles, soignait la correspondance, tenait les comptes, surveillait l'imprimerie et la lithographie, bref, il était devenu, en quelques mois, la cheville ouvrière de notre laboratoire, autour duquel se groupait, je puis bien le dire, tout ce que la principauté de Neuchâtel possédait d'hommes s'intéressant aux sciences. Infatigable au travail, Desor était en même temps un compagnon aimable et dévoué, ayant toujours le mot pour rire et maniant avec bonhomie la plaisanterie et même l'ironie gracieuse. »

(1) Discours à l'Institut national genevois, le 23 mai 1882.

Ils étaient jeunes et forts, ils possédaient la confiance, la gaieté, l'intelligence, la soif de connaître; ils avaient le feu sacré qui fait affronter tous les obstacles. Agassiz leur avait communiqué son enthousiasme; que leur fallait-il de plus?

C'est en 1838 que je fis la connaissance de M. Desor; il prenait sa pension chez M. le professeur Ladame, où j'étais aussi. Nos relations continuèrent à l'auditoire, où il venait parfois s'asseoir avec nous, aux cours d'Agassiz, et au laboratoire de chimie où je travaillais souvent, et où se rencontraient, avec H. Ladame, Agassiz, Desor, Gressly, qui passaient de longues heures à discuter à grands éclats de voix les questions scientifiques à l'ordre du jour. Parmi les plus bruyants se distinguait Desor, qui appuyait ses arguments en frappant du poing sur son vieux chapeau de paille d'Italie, et lui faisait prendre, au cours de la discussion, les formes les plus hétéroclites. Il était alors sec, maigre, souple, élancé, presque sans analogie avec la figure qu'il prit après cinquante ans.

On sait que les recherches d'Agassiz sur les glaciers datent de 1837. Mis sur la voie par MM. de Charpentier et Vénetz, son âme s'embrasa à la vue de ce champ nouveau d'investigation qui s'ouvrait devant lui, et, avec la véhémence qui le distinguait, il proclama la théorie glaciaire à la séance générale de la Société helvétique des sciences naturelles, réunie pour la première fois dans notre ville, et y produisit une profonde sensation.

Cette théorie, qui attribuait à la glace le rôle accordé à l'eau liquide par le plus grand nombre et les plus illustres des savants, fit sur les géologues accourus à Neuchâtel l'effet des thèses de Luther sur les défenseurs des indulgences. La résistance de ses adversaires ne fit qu'exalter l'ardeur et l'audace d'Agassiz. Pour répondre aux objections, il fallait des faits, des observations irréfutables. Alors commencèrent ses explorations réitérées des glaciers de l'Oberland, du Valais, ses séjours sur le glacier de l'Aar, ses études pénibles, dangereuses, dramatiques, ses travaux d'Hercule conduits avec la patience d'un bénédictin et l'exaltation d'un croisé.

Dans toutes ses entreprises, même les plus téméraires, comme une excursion sur le glacier de l'Aar, en plein hiver, au milieu d'une neige profonde, où il pouvait périr, Agassiz rencontra dans Ed. Desor un compagnon fidèle, taillé à son image, toujours prêt à tenter l'impossible et passer là où d'autres n'avaient jamais mis le pied. Rien ne les arrêtait, ni la pluie, ni la neige, ni le froid, ni la soif, ni la faim. Leur santé défiait toute atteinte, et leur vigueur semblait n'avoir aucune limite. Durant sept ans, les six semaines de vacance dont ils pouvaient disposer

furent consacrées à ces travaux devenus légendaires, et qui attiraient vers leur quartier général les excentriques, les curieux, mais aussi les géologues et les physiciens du monde scientifique tout entier.

Pendant qu'Agassiz publiait, pour les savants, les résultats de ses études, Desor, s'adressant aux gens du monde, faisait paraître, en 1843, un fort volume de plus de 600 pages, sous le titre : *Excursions et séjours dans les glaciers et les hautes régions des Alpes*, qui fut bientôt suivi d'un second, les *Nouvelles excursions*. Ces deux volumes, aujourd'hui introuvables en librairie, et qui reçurent le meilleur accueil de la part des lecteurs, sont les premières publications originales de Desor, et, à ce titre, je m'y arrêterai un instant pour en étudier le fond et la forme.

« On cause volontiers de ce qu'on aime », dit-il dans la préface, « c'est l'un des motifs de ce livre. En publiant le récit des nombreuses recherches entreprises sous la direction de mon savant ami, en vue de constater la présence des anciens glaciers dans les lieux où ils n'existent plus et d'étudier la manière d'être des glaciers actuels dans toutes les conditions de temps et de lieu, je n'ai pas la prétention de discuter les éléments de la théorie glaciaire. Je ne veux que raconter les voyages, les courses, les expériences, les travaux de toute espèce, au moyen desquels ont été obtenus les résultats sur lesquels se fonde cette théorie. J'essaierai en même temps d'esquisser les principaux traits de ces sereines régions, qui furent pendant six années le théâtre de nos investigations et dont nous espérons encore savourer les délices, si Dieu nous prête vie.

« En conduisant par degrés le lecteur, des vertes pelouses et des brillantes cascades des chaînes inférieures, à travers les glaciers et les névés, et presque sur les derniers créneaux des Alpes, où jamais mortel avant nous n'avait posé le pied; en le faisant assister à nos études, à nos succès, à nos déboires, en lui racontant nos jouissances et nos labeurs, en l'initiant à l'intérieur de la vie des glaciers, peut-être réussirai-je à donner un faible aperçu de ce que cette nature renferme de richesses et de poésie, et à faire comprendre le bonheur qu'éprouve l'homme de science lorsqu'il parvient à constater quelque fait nouveau. »

Il est curieux de noter au passage, en feuilletant son livre, les impressions personnelles de Desor, qui visitait les Alpes pour la première fois en 1838. Le ton est celui d'un disciple soumis, convaincu de l'infaillibilité de son maître, dont il épouse avec enthousiasme les doctrines et les opinions.

Dans une course le long de la vallée du Hassli, tout lui paraît nou-

veau, grandiose, sublime, mais ce qui provoque par dessus tout son admiration, ce sont les roches polies, « bien supérieures », s'écrie-t-il, « à tout ce que nous avions vu au Landeron ». Mais à la Helleplatte, le phénomène prend de telles proportions qu'ils s'arrêtent émerveillés et donnent essor à leur délire en gravant sur la roche même le nom d'Agassiz, suivi du mot : *Eisschliff* et le millésime *1838*.

C'est en face de l'hospice du Grimsel qu'il voit pour la première fois les *roches moutonnées*. « J'en fus si enthousiasmé, ainsi que mes compagnons de voyage », dit-il, « que nous ne pouvions comprendre qu'on pût élever le moindre doute sur la réalité du phénomène et de ses causes. »

Cette excursion est suivie d'une autre à Chamounix et à la chaîne du Mont-Blanc. Ils passent par Bex, Martigny, la Tête noire ; au dessus de Salvan se montrent des roches polies superbes. Toute la bande accourt pour les examiner. « C'étaient des exclamations sans fin, chacun voulait passer sa main sur ces surfaces luisantes. On comptait les stries, on les suivait du doigt, on les examinait à la loupe, se réjouissant de la confirmation qu'elles apportaient à la théorie des glaciers. »

Ils arrivent enfin à la Mer de glace. Rien n'égale la surprise de Desor. « La plupart d'entre nous n'avaient qu'une connaissance imparfaite des glaciers, ensorte que M. Agassiz eut d'abord quelque peine à nous persuader qu'il n'y avait aucun danger à les parcourir. Peu à peu, cependant, nous nous familiarisons avec la vue des crevasses, et les plus craintifs prirent de l'assurance en voyant l'aplomb des autres. »

Vous souriez, n'est-ce pas, en assistant aux premiers pas de Desor sur les glaciers, lui qui devait plus tard, et pendant tant d'années, les parcourir de jour, de nuit, en été, en hiver, sans broncher, avec l'insouciance que donne l'habitude.

Dans la course qu'ils firent l'année suivante avec M. Bernard Studer, l'éminent géologue de Berne, il vit des choses encore plus extraordinaires et put définitivement s'aguerrir. Ils passent par Thoune, la Gemmi, Louèche, Viége, remontent la vallée de St-Nicolas jusqu'à Zermatt, alors à peu près inconnu. A Stalden, ils logent chez le châtelain, qui leur fait un accueil patriarcal. A Zermatt, point d'auberge ; c'est le médecin, homme simple et rustique, qui leur donne l'hospitalité. Pour les nourrir, un mouton est amené de la montagne, tué, dépecé par leur hôte, et, toute la semaine, nos géologues rentrant affamés, après avoir parcouru la base du Mont-Rose et du Cervin, s'attablent devant l'éternel mouton et l'éternelle minestra dont leur estomac finit pourtant par se lasser.

La partie supérieure du glacier de Zermatt réservait à Desor une surprise, qu'il aimait à raconter plus tard, et qui lui valut pour la première fois l'honneur de donner son nom à un animal inconnu. « Je remarquai », dit-il, « à mon grand étonnement, de petits insectes qui se maintenaient à la surface de l'eau et couraient sur la glace avec une extrême agilité. Ils avaient la taille de petits moucherons et semblaient conformés comme des forficules. J'en pris un certain nombre que j'enfermai soigneusement dans une boîte, espérant qu'Agassiz pourrait les déterminer. Apercevant Nicolet (1) qui cheminait à peu de distance de moi, je courus lui communiquer ma découverte. Il voulut à toute force voir mes captifs. J'eus l'imprudence d'ouvrir ma boîte; en un instant tous s'échappèrent comme un essaim de puces, et nous ne pûmes pas en rattraper un seul. » Cette aventure valut à Desor les railleries de ses compagnons et l'on se divertit à ses dépens jusqu'à l'année suivante, où il eut la joie d'en retrouver en abondance sur le glacier de l'Aar. Cette fois, chacun se rendit à l'évidence et l'on baptisa provisoirement l'insecte du nom de *Desoria saltans*. Plus tard, M. Hercule Nicolet, le lithographe d'Agassiz, qui s'occupait d'entomologie, reconnut que l'espèce forme, avec plusieurs autres, un genre distinct des vrais Podures, auquel il a conservé le nom de *Desoria*. Celui des glaciers est le *Desoria glacialis*, Nic.

Les récits de Desor prennent un intérêt plus vif, lorsque Agassiz et ses compagnons s'établissent sur le glacier même de l'Aar, pour entreprendre des études suivies et méthodiques. Il fallait s'assurer de la marche du glacier et de ses causes, de sa température intérieure, de sa contexture, de son ablation par la fonte et de la quantité d'eau qui s'en échappait, de la disposition, des dimensions et de la forme des crevasses, de la direction et de l'origine des moraines. En 1840, ils y passèrent une semaine et prirent pour gîte une excavation qu'ils découvrirent sous un énorme bloc de gneiss de la moraine médiane. Cette vie au grand air, ces mœurs de Robinson des glaces, les prouesses qu'ils exécutent, tous ces détails, même leurs repas de mouton, de chamois et parfois de marmotte, ont un tel cachet d'imprévu, de gaieté et d'entrain qu'on y trouve un charme inexprimable.

Ils font l'ascension de la Strahleck (3355 mètres), quel ravissement, quelle gloire d'être parvenu si haut. « Il y avait dans le ciel serein, dans ce beau soleil, dans cet air pur et vif », dit-il, « je ne sais quelle vertu

(1) Célestin Nicolet, pharmacien à la Chaux-de-Fonds.

qui dissipait la fatigue et donnait à nos muscles une élasticité particulière; si bien qu'après avoir mangé un morceau, nous nous mîmes à valser et à nous rouler dans la neige, comme des écoliers, et nos guides, partageant notre bonne humeur, luttaient entr'eux selon l'usage de l'Oberland. »

Ils revinrent en 1841, non pour huit jours, mais pour un mois entier, qu'ils passèrent dans le même abri, plus approprié à des Esquimaux qu'à des savants, et qui devint célèbre sous le nom d'*Hôtel des Neuchâtelois*. Ils firent alors l'ascension de la Jungfrau, que personne n'avait encore gravie; ils s'attaquaient à l'inconnu, tout plein de dangers et de mystères. Le sommet n'a qu'une largeur de quelques pieds; ils vont l'un après l'autre prendre place sur ce piédestal formidable, Agassiz le premier. « Quand je revins m'asseoir sur la neige, à côté d'Agassiz », dit-il, « j'avoue que, de ma vie, je ne m'étais senti si heureux; j'avais besoin de serrer la main d'un ami, et je crois que nous aurions pleuré tous deux si nous l'avions osé. Celui qui demeurerait indifférent en présence d'un pareil spectacle ne serait pas digne de le contempler. »

L'été suivant les retrouve au même lieu; mais pour goûter tous les genres de campement, ils logèrent sous une grande tente qu'ils jugeaient supérieure à leur terrier. Mais une nuit de tempête et de neige abondante, elle tomba sur eux et faillit les écraser. Il faut lire cet épisode raconté avec vivacité et avec humour. Cela ne les empêcha pas de faire l'ascension du Schreckhorn, dont les flancs escarpés passaient pour inaccessibles.

Agassiz, qui avait promis à sa mère de s'abstenir de course dangereuse cette année, ne fut pas de la partie; il fut remplacé par Arnold Escher de la Linth; ses deux compagnons étaient Desor et Girard, autre aide d'Agassiz. Ils avaient cinq guides, les meilleurs de l'Oberland. « Arrivés à une centaine de mètres du sommet », dit-il, « nous fûmes arrêtés par une entaille brusque de 3 à 4 mètres dans l'arête étroite sur laquelle nous grimpions en nous accrochant des pieds et des mains. A droite et à gauche nous avions des précipices d'une profondeur à donner le frisson. Le guide en chef, Jacob Leuthold, désigna Bannholzer pour faire une reconnaissance en avant. On allait l'attacher à la corde pour le descendre avec précaution au fond de l'entaille; mais lui, trouvant ces préparatifs trop longs, s'élança d'un bond sur l'arête de neige au-dessous de nous. Tout le monde poussa un cri d'effroi en le voyant disparaître; nous le croyions perdu; mais il arriva à califourchon juste sur l'arête, et sans s'inquiéter de nos cris, il remonta le rocher comme un chat, at-

teignit la saillie supérieure et nous fit signe de le suivre. Quelques moments après, nous étions sur la cîme. »

C'est à la Strahleck, en compagnie de son ami, le Dr G. DuBois, de M. Hess, tous deux de la Chaux-de-Fonds, et d'un Anglais, M. Egerton, que Desor eut l'aventure la plus périlleuse qui lui soit arrivée pendant ses nombreux séjours aux glaciers. Partis de l'Hôtel des Neuchâtelois à 4 heures du matin, ils avaient trouvé le glacier gelé, ce qui avait facilité la marche, toutes les crevasses étant couvertes d'un pont de neige solide. A $7^1/_2$ heures, ils étaient au sommet du Col, où ils restèrent quelques heures, admirant le tableau grandiose qui s'offrait à leur vue. Le retour fut moins heureux; le soleil avait ramolli la neige qui n'offrait plus aux pieds des voyageurs, sur ces pentes presque à pic, une résistance suffisante. « Avant d'aborder la descente », raconte Desor, « notre guide principal, Jacob Leuthold, nous attacha tous à une corde dont il tenait le bout, et pour encourager nos amis, il dit au Dr DuBois, avec son calme ordinaire : « N'ayez aucune inquiétude, si l'un de vous vient à tomber, je vous retiendrai tous sans broncher. » Ces Messieurs, qui ne connaissaient ni le caractère sérieux de Jacob, ni sa force prodigieuse, envisagèrent ce propos comme une rodomontade, et n'en furent pas plus rassurés. Tout alla bien pendant un moment; mais voulant tourner une saillie de rocher, nous vîmes qu'il y avait à peine un ou deux pouces de neige sur la glace, et la pente était d'environ 35°, celle d'un toit. Tout à coup, une grande dalle de schiste, détachée du sommet voisin, roula sur la pente et frappa le docteur à l'épaule, déchirant la redingote, le gilet, la chemise en lui faisant une large entaille dans la peau. Un peu plus à droite, elle lui emportait la tête. Renversé par le choc, DuBois fit tomber l'Anglais et M. Hess. Jacob lui-même glissa de plusieurs mètres, mais il retrouva bientôt son aplomb et retint nos trois voyageurs qui, sans lui, s'en allaient tout droit dans la grande rimaye. Nous avions la poitrine horriblement serrée par cette corde qui, tout en nous sauvant, nous faisait souffrir le martyre. Toute ma vie j'aurai présente devant les yeux cette scène de détresse, lorsque M. DuBois, étendu sur le dos, me criait : « Desor, Desor, j'étouffe, dis donc à l'Anglais de ne pas tant tirer sur la corde. » C'était M. Egerton qui, suspendu comme lui, cherchait à se relever et serrait involontairement le nœud autour de la poitrine du docteur. M. Hess était encore plus mal à l'aise que lui, car il avait à supporter le poids des deux autres. Quant à moi, quoique debout, j'avais toute la peine du monde de me soutenir, et je voyais avec une angoisse inexprimable mes amis dans cette position

critique. Heureusement le bras de Jacob ne faiblit pas sous cette charge énorme, et avec l'aide du guide Brigger tous parvinrent à se relever. Comme la pente allait en augmentant jusqu'à la rimaye, sur laquelle était notre échelle, nous vîmes que le meilleur parti à prendre était de descendre l'un après l'autre. Je gagnai l'échelle pendant que Jacob taillait des gradins dans la glace. Tout cela dut se faire si lentement que mes amis restèrent plus d'une heure, sans bouger, les mains et les pieds dans la neige, sur cette pente escarpée, d'où le moindre mouvement les aurait précipités dans l'abîme.

« Une fois en sûreté, mon ami DuBois, en sa qualité de médecin, examina les bras de notre brave Jacob, qui était plutôt sec que musculeux, et déclara qu'il ne comprenait rien à la force que cet homme venait de déployer. Interrogé sur ce qu'il aurait fait, si la peur nous avait ôté l'usage de nos jambes, Jacob répondit en souriant : « Eh bien, je vous aurais portés tous, l'un après l'autre, à la cabane. »

A partir de 1843, ils abandonnèrent définitivement la moraine médiane pour s'établir sur un rocher de la rive gauche du glacier, dans une cabane de pierre plus confortable et plus solide que leur tanière de renard, ou la tente de Kirghise dont ils avaient compris les inconvénients. Ils partagèrent leur logement avec M. Dollfuss-Ausset, de Mulhouse, qui vint bâtir autour de leur hutte. C'est ce qu'on appela le *Pavillon*.

Le second volume, qui a pour titre *Nouvelles excursions*, raconte la campagne de 1844, accomplie par M. Desor et par M. Dollfuss-Ausset, qui s'était pris d'une vraie passion pour les glaciers et les courses de montagnes. Agassiz était retenu dans la plaine par la réunion à Chambéry de la Société géologique de France, où l'on devait discuter contradictoirement les éléments de la nouvelle théorie glaciaire. L'été fut particulièrement pluvieux et marqué par d'abondantes chutes de neige qui entravèrent les travaux, mais favorisèrent les ascensions, en particulier celle du Wetterhorn, qui n'avait pas encore été faite. Ils en atteignirent la cîme le jour même où Martins, Bravais et Lepileur, après plusieurs échecs, parvenaient au sommet du Mont-Blanc, dans une ascension scientifique demeurée célèbre.

Tel est le contenu de ce premier ouvrage de Desor, qui le fit connaître et apprécier du grand public et des savants. C'est qu'il ne se borne pas à raconter la vie de chaque jour de ces pionniers aventureux de la science, on y trouve aussi des notices scientifiques exactes, exposées au courant de la plume, sans prétention, d'un style simple, sobre et clair. On peut affirmer qu'il est le point de départ des récits analogues si nombreux aujourd'hui dans les publications des divers clubs alpins.

Durant les années qui se sont écoulées depuis l'arrivée de Desor à Neuchâtel, il a fait de grands progrès, son travail sans trêve ni repos, sa vive intelligence, le milieu dans lequel il vivait, sa puissance d'assimilation, sa mémoire remarquable en ont fait un savant. La société d'Agassiz, de Carl Vogt, d'Arnold Guyot, de Ch. Braun, le beau-frère d'Agassiz, des deux Schimper, les explorations dans les régions les plus difficiles des Alpes avec Arnold Escher de la Linth, et Bernard Studer, les deux grands géologues suisses, valaient mieux que des cours d'université. Il s'est rompu à l'observation, la première qualité du naturaliste, celle qu'à la fin de sa vie il ne cessait de recommander aux jeunes gens. Il a appris à bien voir, à comparer, à analyser. Nous le trouvons assidu aux séances de la Société de sciences naturelles, dont il devient un des secrétaires, et où il fait des communications fréquentes.

Il était membre également de la Société helvétique des sciences naturelles qui se réunit chaque année, tantôt dans un canton, tantôt dans un autre, et y apportait sa part de coopération.

* * *

Lorsque le départ d'Agassiz pour l'Amérique fut résolu en 1846, il fut entendu que Desor l'accompagnerait. Il le suivit d'abord à Paris, où ils passèrent l'hiver avec C. Vogt, occupés à terminer des publications commencées; mais avant de quitter l'Europe, il visita seul la Suède et la Norvège, pour étudier dans la grande péninsule du Nord les traces de l'ancienne extension des glaciers. Les résultats de ses investigations sont exposés dans des lettres qu'il adressa d'Amérique à son ami Arnold Guyot, alors professeur à l'Académie de Neuchâtel, et qui ont paru dans les Bulletins de la Société des sciences naturelles de cette ville, en 1847. En voici le résumé en quelques lignes.

« Il y a eu une époque, où le sol de la Scandinavie était plus élevé qu'aujourd'hui : c'est l'époque des glaces. — Puis un affaissement général s'est produit, et la mer l'a envahi jusqu'à une certaine hauteur. — Enfin, un nouveau soulèvement, qui continue encore, s'est produit; il est attesté par la présence de coquilles marines, soit dans l'intérieur même du diluvium, soit sur les roches polies par les glaces, et à un niveau bien supérieur à celui de la mer. — Chacune de ces périodes a dû avoir une durée considérable; ce qui prouve que l'époque glaciaire n'est pas un simple accident dans l'histoire de notre planète. »

Ces conclusions sont devenues le point de départ des études que les géologues scandinaves ont poursuivies dès lors avec tant de succès.

Lorsque Desor eut rejoint Agassiz en Amérique en 1847, l'amitié qui les unissait depuis dix ans s'altéra par diverses causes; une rupture survint et, tandis que le premier acceptait une chaire à l'université de Cambridge, le second entra au service du gouvernement des Etats-Unis. Il fut d'abord employé dans la marine, à bord d'un navire de guerre, la frégate le *Bibb*, destiné au relevé des côtes. On l'avait chargé d'étudier la structure des bas-fonds et de recueillir les animaux qui habitent les différentes profondeurs. Les collections qu'il rassembla lui fournirent la matière de plusieurs mémoires zoologiques et embryologiques ayant trait particulièrement aux Némertes (vers marins) et aux Méduses.

En 1849, il fut adjoint au relevé géologique de la presqu'île du Michigan, sous la direction de MM. Foster et Whitney. Il se chargea spécialement de l'étude des terrains récents sur les bords du Lac Supérieur. Ses recherches font partie des rapports officiels adressés au secrétaire du département de l'Intérieur à Washington. Ses explorations dans la Forêt-Vierge ont fait le sujet de plusieurs récits fort intéressants qui ont paru dans la *Revue suisse*, sous la forme de lettres adressées à son ami Fritz Berthoud.

Cette tâche terminée, il entra, avec son ami Léo Lesquereux, au service du bureau (Survey) géologique de la Pensylvanie, sous la direction de l'éminent géologue H. Rogers, qui avait pour mission spéciale l'étude du bassin houiller de Pottsville.

On jugera de l'impression produite sur son imagination et son esprit par le premier aspect de l'Amérique en lisant les lignes suivantes extraites d'une lettre adressée à M. Arnold Guyot.

« Lewistown, sur les bords de l'Anderscoggin, le 13 septembre 1847.

« Quoique vous soyez l'un des plus savants géographes de l'époque, je parie que vous ne connaissez pas Lewistown. C'est à peine si vous avez entendu parler de l'Anderscoggin qui coule sous mes fenêtres. Et cependant c'est une rivière au moins aussi grande que le Rhin à Strasbourg. La ville s'étend sur les deux rives, au pied des cascades dont je vois d'ici les tourbillons de vapeur malgré le mauvais temps. Je voudrais pouvoir vous transporter ici pour un moment et, au bruit de cette magnifique cascade, causer avec vous des phénomènes géologiques qui s'y rattachent.

« En apercevant les grands blocs erratiques éparpillés sur les hauteurs qui dominent la ville, je vois toute l'histoire de cette longue période diluvienne se dérouler devant moi. D'abord la calotte de glace laissant les matériaux du drift entassés pêle-mêle sur le sol. Puis le sol de l'Améri-

que du Nord s'affaisser, la mer envahir cette surface cahotique, la vague travailler ces amas de détritus, balayer les limons des parties saillantes, les déposer sous forme d'argiles et de limons dans les dépressions du sol, par dessus le drift glaciaire. Je vois apparaître, sur cette plage nouvelle, toute une faune d'animaux marins, identiques à ceux qui vivent aujourd'hui dans le port de Boston. Après cette période, qui a dû être fort longue, à en juger par l'épaisseur des couches déposées, je vois le sol des Etats-Unis se soulever de nouveau, l'Océan se retirer en laissant des digues sous-marines, les *œsars*, tandis que les glaces flottantes déposent, sur ces digues stratifiées, les blocs erratiques dont leur sommet est couronné. Les grands lacs, reste de cet envahissement des eaux, perdent peu à peu leur salure, les rivières se creusent de nouveaux lits dans les terrains meubles déposés et remaniés par la mer, et tandis que la terre se prépare à recevoir celui qui est destiné à règner sur elle, je vois avec surprise apparaître tout à coup, au milieu de ces vastes plaines, des quadrupèdes aux formes colossales : le Mastodonte, qui se promène dans les vallées encore humides de l'Ohio et du Mississipi. D'où vient-il? je l'ignore. Mais il est évident qu'il n'y était pas lorsque la mer venait battre le pied des Montagnes Rocheuses. »

En lisant cette page, on croit entendre la voix d'Agassiz.

Pendant son séjour aux Etats-Unis, il prenait ses quartiers d'hiver à Cambridge, près de Boston, où il noua des relations avec les hommes les plus éminents de l'université. Devenu membre de l'Académie américaine et de la Société d'histoire naturelle de Boston, il prit part aux travaux de ces différents corps savants. Il se lia d'une étroite amitié avec Théodore Parker, le célèbre prédicateur unitaire, l'avocat éloquent de l'abolition de l'esclavage, qui devint plus tard son hôte à Combe-Varin, avant d'aller mourir à Florence.

Il est probable que si rien ne l'eût rattaché à l'ancien monde, E. Desor aurait fini ses jours en Amérique, où il aurait fait une belle carrière. Mais il avait un frère aîné, le Dr Fritz Desor, qui était venu s'établir en qualité de médecin à Boudry, où il avait épousé, en 1850, Mlle Charlotte de Pierre, d'une ancienne famille de Neuchâtel. Elle lui apporta la fortune dont il était dépourvu, une demeure en ville, une autre à la campagne, dans le joli village de Bôle et, dans la vallée des Ponts, ce chalet de Combe-Varin destiné à devenir célèbre. Mais la maladie ne les laissa pas jouir en paix de leur union, Mad. Desor mourut après deux ans de mariage, sans laisser d'enfants, et en faisant abandon de ses biens à son mari. Atteint lui-même d'une maladie grave et sentant sa fin approcher, le docteur appela son frère, qui revint en Europe en 1852.

Desor trouva Neuchâtel bien changé ; il avait même quelque peine à s'y reconnaître. La république avait succédé à la monarchie en 1848 ; à la tête de toutes les affaires administratives il rencontrait des hommes nouveaux. C'était un renversement politique et social aussi complet que ceux que la crise glaciaire lui avait offerts en Scandinavie et aux Etats-Unis. Il eut lieu de s'en apercevoir dès l'abord.

En 1843, au début d'un nouvelle campagne au glacier, Agassiz avait eu la douleur de perdre Jacob Leuthold, de Guttannen, son guide de prédilection, qui avait succombé à une pleurésie, laissant une veuve et de jeunes enfants sans ressources. Desor, ému de compassion pour un homme qui lui avait sauvé plusieurs fois la vie par son intelligence, son adresse et son courage intrépide, aurait voulu soulager cette famille éprouvée ; mais il n'avait pas d'argent. L'idée lui vint de donner un cours public et d'en affecter le produit à cette œuvre de bienfaisance. Mais il avait compté sans la surveillance ombrageuse de MM. les quatre Ministraux, qui le firent appeler à l'Hôtel de ville pour le sonder sur le programme de son cours, et l'exhorter à ne rien avancer qui puisse être en opposition avec la religion, la morale et les institutions existantes dans la principauté.

En 1852, la nouvelle administration qui avait succédé aux quatre Ministraux, loin de l'entraver dans son activité, alla au-devant de ses désirs en le nommant professeur de géologie. Cette décision fut prise au sein du Conseil administratif de la Commune, sur la proposition d'Henri Ladame, appuyée par M. Louis Coulon.

Cette nomination à laquelle il fut très sensible, le rattacha à notre sol par des liens puissants ; un intérêt nouveau surgit dans sa vie, jusqu'alors errante et sans but déterminé. Il avait des élèves qui lui témoignaient de l'affection, qui le consultaient à propos de leurs études, qui lui confiaient leurs projets d'avenir, parfois aussi leurs inquiétudes et leurs misères. Il les dirigea, les aida de ses recommandations et de sa bourse, il les aima et fut fier de leurs succès. Il fallait cela pour transformer l'explorateur cosmopolite en professeur neuchâtelois, vivant de notre vie, épousant nos intérêts, s'associant de cœur à nos efforts pour réaliser tous les genres de progrès.

Une autre circonstance très sérieuse contribua à faire du réfugié allemand un citoyen neuchâtelois. Son frère mourut en 1858 et, par son testament lui légua toute sa fortune, dont une partie était représentée par des immeubles de valeur.

Cette situation nouvelle donnait à notre ami non seulement l'indépen-

dance, mais une large aisance, une position qui le mettait en vue et qui devait lui attirer bientôt les honneurs et les charges qui vont toujours ensemble dans nos petites républiques. Il se fit naturaliser Neuchâtelois en 1859 et reçut la même année le don gratuit de la commune des Ponts. Elu au Grand Conseil, il en fut deux fois le président. Lors de la fondation de la nouvelle Académie, en 1866, il fut appelé à présider le Conseil supérieur, et prit une part très active à l'organisation et à la création des enseignements. Pour être plus libre dans ses actes, il se démit de ses fonctions de professeur ordinaire, tout en restant attaché à l'établissement comme professeur honoraire, et fut remplacé par M. Jaccard. La Confédération l'appela en même temps à faire partie du Conseil de l'Ecole polytechnique de Zurich.

Il eut l'honneur de représenter notre canton, d'abord dans le Conseil des Etats, puis, à plusieurs reprises, dans le Conseil national. Enfin, en 1874, il fut élu président de l'Assemblée fédérale.

Il prit aussi sa part des affaires municipales, comme membre du Conseil général et comme président de ce corps; il était membre de la Commission d'Etat pour l'enseignement supérieur, de la Commission de l'observatoire, de la Commission d'éducation, vice-président de la Société des Sciences naturelles; il présida la Société d'histoire lors de sa fondation en 1864, et faisait partie de cette multitude de comités qui sont la manifestation honorable, mais souvent fatigante, de notre vie publique.

* * *

L'activité scientifique d'Ed. Desor ne fut par trop entravée par ses nouvelles fonctions; on peut en juger par ses publications et par l'abondance de ses communications à la Société des Sciences naturelles et à la Société helvétique. Les Bulletins de ces deux corps pendant 42 ans en font foi.

A peine rentré en Suisse, il reprit ses travaux de prédilection, savoir, d'une part ses recherches orographiques, et d'autre part ses études sur les oursins, auxquelles il avait consacré de longues veilles avant son départ pour l'Amérique et pendant son séjour dans le nouveau monde. Il visita dans ce but les différentes collections de l'Europe qui renferment des séries d'Echinides, s'appliquant non seulement à déterminer les espèces géologiquement, mais aussi à se renseigner sur leur provenance et leur gisement. Son *Synopsis des Echinides fossiles*, magnifique publication, avec un atlas de 44 planches superbes, qui parut de 1854-1856, est aussi devenu un répertoire raisonné de toutes les espèces connues et

un guide pour la détermination des différents étages géologiques qui renferment des oursins.

« Cet ouvrage », m'écrivent MM. les professeurs Bernard Studer et Alph. Favre, « a rendu bien des services. »

La persistance qu'il mit dans cette étude s'explique par l'importance qu'ont prise les oursins pour la détermination des étages et des horizons géologiques, c'est à eux qu'on a recours de préférence lorsqu'il s'agit de déterminer des terrains d'un âge douteux. Bien différent de l'enveloppe des mollusques, le test des Echinides est intimément lié à la structure et aux fonctions des organes de l'animal, de sorte qu'une étude attentive de ce test permet de juger des facultés ambulatoires, digestives, respiratoires de l'être qu'il est destiné à protéger, sans avoir besoin de l'ouvrir et de le disséquer. Le même procédé s'appliquant aux espèces fossiles, on parvient facilement à se faire une idée de leur organisation et de leur genre de vie aux époques antérieures.

Le *Synopsis* valut à son auteur le diplôme de docteur honoraire, lors du quatrième jubilé de l'université de Bâle.

Peu de temps après, Ed. Desor s'associa avec M. P. de Loriol pour la publication de la monographie des Echinides de la Suisse. L'*Echinologie helvétique*, publication splendide, avec de nombreuses planches, en est à son troisième volume in-4°. Les deux derniers sont l'œuvre de M. de Loriol seul.

De cette époque date sa classification des cavernes, des lacs qu'il distingue en lacs d'*érosion*, de *vallon*, de *combe*, de *cluse*, et ses recherches entreprises avec son ami Escher de la Linth sur le rôle du Fœhn dans les Alpes, et son origine présumée saharienne. De savants météorologistes s'étaient demandé quelle influence le désert du Sahara avait pu exercer sur le climat de l'Europe, lorsqu'il était recouvert par les eaux de la mer, et ce qu'il était advenu, lorsque cette mer s'était retirée. Ce fut l'un des motifs de l'expédition en Afrique entreprise, vers la fin de 1863, par Ed. Desor, Escher de la Linth et Ch. Martins, l'écrivain bien connu de la *Revue de deux Mondes*, alors professeur et directeur du Jardin botanique de Montpellier. Après avoir visité à loisir Alger, la Kabylie, le Djurjura et le Tell, ils passèrent à Constantine. Le général Desvaux, gouverneur de la province, apprenant le but de leur voyage, entra dans leurs vues avec le plus chaud intérêt, et mit à leur disposition tout ce qui pouvait faciliter leur entreprise et en assurer le succès : escorte, objets de campement et le reste. C'est ainsi qu'ils arrivèrent sans encombre à Touggourt, en plein Sahara, et qu'ils purent ex-

plorer les parties les plus caractéristiques du désert, les dunes, les puits artésiens, les schotts ou lacs salés, et qu'ils firent une riche moisson d'observations démontrant que le Sahara avait été, en effet, une mer à l'époque quaternaire. Le récit de ce voyage de plusieurs mois, par E. Desor, a été publié sous forme de « Lettres adressées à Liebig. »

* * *

Un nouveau domaine, plein d'intérêt et de mystère, venait en même temps s'offrir aux investigations du savant. Dès 1853, M. Ferd. Keller de Zurich révélait au public émerveillé les découvertes faites dans les lacs de Zurich et de Pfäffikon. Le colonel Schwab s'était mis à l'œuvre avec un plein succès autour du lac de Bienne, et poursuivait ses fouilles jusque dans notre lac, où M. Troyon, grâce à ses liens de parenté avec des habitants de Cortaillod, avait déjà fait des découvertes importantes. Desor ne voulut pas rester en arrière et laisser dépouiller notre lac de ses richesses par les brocanteurs qui devaient s'enrichir à ce métier, en inaugurant un vrai commerce d'exportation. Il songea à notre Musée qui restait vide pendant que tant d'autres, au dehors, remplissaient leur vitrines à nos dépens; sans craindre de faire des frais considérables, il eut ses pêcheurs et réunit une collection qui, grâce au choix et à la conservation des spécimens, est devenue un objet d'envie, même pour des têtes couronnées (1). La pierre, le bronze, le fer, la céramique y sont largement représentés, et ce sera avec un juste sentiment d'orgueil, mais en rendant hommage à l'ami que nous venons de perdre, que notre vénérable et cher directeur du Musée réunira cette belle collection à celle que nous possédons déjà.

Les résultats des recherches de Desor sont consignées dans les *Palafittes*, ou constructions lacustres du lac de Neuchâtel, avec 95 gravures sur bois, intercalées dans le texte. Cet ouvrage publié en 1865 par Ch. Reinwald, à Paris, fut bientôt traduit en allemand et en anglais.

La fièvre des lacustres dépassant nos frontières, Desor fut appelé successivement en Savoie, en Italie, en Allemagne, pour s'assurer si les lacs de ces contrées renfermaient aussi leur part d'antiquités. Accompagné de son pêcheur Benz Kopp, qui déploie dans cette recherche l'instinct d'un Mohican, il n'eut pas de peine à constater la présence de pilotis, de po-

(1) C'est elle qui le fit entrer en relations avec Napoléon III, qui lui envoya de beaux livres, aujourd'hui à notre bibliothèque, contre des objets de l'âge du fer, ou des moulages. Un jour même il reçut la visite inopinée du grand-duc de Baden, qui venait seul en touriste visiter sa collection et causer quelques heures avec lui.

teries, de silex façonnés, d'objets en bronze, qui lui permirent d'identifier ces débris avec ceux des lacs de la Suisse, et de démontrer ce qu'il y a de général et d'universel dans cette première étape de l'humanité.

Un autre ouvrage, conséquence des mêmes recherches, *Le bel âge du bronze lacustre en Suisse*, par Ed. Desor et L. Favre, publication in-folio, avec de grandes planches en chromolithographie, a paru sous les auspices de la Société d'histoire, et donne une idée nette de l'industrie et des progrès des anciens habitants de nos lacs.

*
* *

Outre des armes, des ustensiles, des vêtements, des graines, des débris d'aliments, des ossements d'animaux, les découvertes lacustres avaient exhumé des ossements humains, en particulier des crânes assez bien conservés. Il en avait été de même des fouilles opérées dans les cavernes et dans les sépultures préhistoriques. A quelles races d'hommes appartenaient ces débris? Il y avait là un problème dont la solution intéressait à la fois l'historien et le naturaliste. Telle est la pensée qui animait le Congrès de la Spezzia en 1865, lorsque, sur la proposition du prof. Capellini, de Bologne, il décida que l'étude des antiquités préhistoriques formerait désormais une section à part dans le programme des associations scientifiques, que la première réunion du Congrès aurait lieu à Neuchâtel en 1866 et qu'Ed. Desor en serait le premier Président.

C'est ce qui eut lieu, comme nous l'avons vu, et celui qui avait travaillé à constituer cette association, dont les rameaux s'étendaient dans tous les Etats civilisés, ne manqua pas d'assister comme Vice-Président dans les réunions générales qui eurent lieu à Paris, à Copenhague, à Stockholm, et qui sollicitèrent vivement l'attention des gouvernements et du public.

En poursuivant ses recherches historiques dans les lacs de la Haute-Italie, Desor fut frappé de la configuration de cette contrée si variée, si pittoresque dont le relief a un cachet spécial, qui se déroule au pied des Alpes lombardes et dont la beauté de ses paysages est justement célèbre. Habitué à juger de la nature du sol par les accidents de la surface, il ne tarda pas à reconnaître que les formes si particulières de la Brianza, par exemple, ses collines, ses petits lacs arrondis, sont dues à d'anciennes moraines, et qu'elles sont par conséquent les témoins de la présence des glaciers que les Alpes envoyaient autrefois jusque-là. De là, le nom de *paysage morainique* qu'il leur appliqua et qui a passé dans le langage des géologues. Il a retrouvé cette forme orographique au pied nord

des Alpes, mais sur une plus petite échelle, ainsi entre Thoune et l'entrée du Simmenthal, la contrée de Blumenstein, d'Uebischi, d'Amsoldingen, avec ses petits lacs et ses collines arrondies.

Je n'en finirais pas, Messieurs, si je voulais énumérer les travaux de Desor, je me bornerai à mentionner ses mémoires sur l'étage du Valangien qui lui doit son nom (1853), sur la distribution des animaux marins, sur les tunnels du Jura, sur l'orographie des Alpes, sur l'orographie et la géologie du Val-de-Travers et des gorges de l'Areuse, sur la physique du globe, ses tableaux géologiques du canton de Neuchâtel, ses études des mines d'asphalte de Travers, ses recherches et études géologiques des environs de Nice, etc. Mais il est un monument glorieux auquel il a apporté sa coopération pendant vingt années, et que je ne puis passer sous silence, c'est la carte géologique de la Suisse. Cette œuvre avait été confiée à une commission de la Société helvétique, qui reçoit dans ce but une allocation fédérale. Elle était composée de MM. Bernard Studer, Président, Pierre Mérian, de Bâle, Escher de la Linth, Desor. Alphonse Favre de Genève, et M. P. de Loriol. A la mort de Escher, M. Lang de Soleure le remplaça. Chaque année, cette commission avait deux réunions : une au printemps pour élaborer le programme de la campagne d'été et tailler la besogne des géologues qui étaient à sa solde et travaillaient sur le terrain ; et une en automne pour l'examen et la coordination des travaux de l'été. Ces réunions avaient lieu à Neuchâtel, chez M. Desor, et duraient deux ou trois jours, pendant lesquels il donnait à ses collègues une hospitalité cordiale et fraternelle, et les hébergeait tous sous son toit.

Ceux qui ont eu le privilège d'assister à ces assemblées des vétérans de la science dans notre patrie en ont emporté un souvenir ineffaçable. Il était beau de voir le président, M. B. Studer, encore vif et alerte, en pleine possession de toutes ses facultés, malgré ses 83 ans, diriger les délibérations et tenir dans ses mains tous les fils de cette œuvre compliquée et ardue ; et M. P. Merian, presque du même âge, aussi assidu, aussi zélé qu'au début de leurs travaux. Et quelle affection ils avaient tous l'un pour l'autre, quelle déférence, quelle urbanité régnaient parmi eux. J'ai été témoin de leur deuil à la mort de l'excellent Escher de la Linth, de leur douleur en apprenant que la santé d'Ed. Desor inspirait des inquiétudes ; enfin j'ai reçu récemment de la plupart d'entr'eux des lettres exprimant leur profonde estime pour le collègue qu'ils viennent de perdre, leur sincère affection et leurs regrets. Il y a quelques années, ils lui avaient offert, comme témoignage de leur amitié et de leur recon-

naissance, une magnifique coupe, à la fois œuvre d'art et objet de valeur.

La commission fut réunie pour la dernière fois à Neuchâtel, le 21 mai 1871 ; lorsqu'ils se dirent adieu, ces vieux amis, qui avaient tant travaillé ensemble, éprouvaient cet attendrissement qui précède une éternelle séparation.

*
* *

Depuis son retour d'Amérique, Ed. Desor fixa sa résidence à Neuchâtel, près du Crêt, dans une maison acquise par son frère et dont le jardin s'étendait jusqu'au lac. Sauf le rez-de-chaussée, il l'occupait tout entière, et y logeait ses collections de fossiles et d'antiquités, qui font aujourd'hui partie de notre Musée. Après la mort de son frère, il s'arrangea de manière à passer l'été à Combe-Varin, domaine alpestre avec prairie, tourbière et forêt de sapins séculaires, située dans la vallée des Ponts, à une heure de marche au-dessus du village de Noiraigue. L'habitation, fort simple, se distingue à peine des autres maisons rurales de la contrée et de celle du fermier toute voisine; elle contenait huit ou neuf pièces, la plupart meublées de la façon la plus rustique, mais ayant inscrit sur la porte le nom d'un des hôtes illustres qui y avaient logé. C'est là qu'il aimait à passer quatre mois de l'année, au milieu des travaux des champs, voyant de sa fenêtre les faucheurs qui tranchaient en mesure l'herbe des prés en juillet, l'orge et l'avoine à la fin d'août, les ouvriers qui exploitaient la tourbe des marais, et en formaient de noires pyramides pour la sécher au soleil. Il surveillait aussi ses bûcherons, lorsqu'il se décidait, bien à regret, à couper quelques sapins ou quelques hêtres dans sa forêt, une des plus anciennes et des plus belles du canton et à laquelle il vouait toute sa sollicitude.

A peine installé, les visites affluaient, venant de tous les points du globe. Le chalet était parfois rempli d'amis tout étonnés de se rencontrer dans ce lieu solitaire, mais heureux de quitter la plaine embrasée, et de respirer l'air pur de la montagne à 3000 pieds au-dessus de la mer. Quelques-uns, les plus intimes, venaient en famille, et la demeure du célibataire endurci s'embellissait de la présence des dames, qui ajoutaient par leur grâce aux agréments de ce séjour. Grâce à son ancienne et fidèle domestique, la maison de Desor n'était jamais prise au dépourvu.

Les visiteurs étaient pour la plupart des savants, des naturalistes, des écrivains, des hommes politiques; leur conversation présentait le plus vif attrait. Desor lui-même était le plus aimable causeur, il savait diriger l'entretien et lui donner un tour charmant. L'idée de réunir en vo-

lume les sujets de quelques-unes de ces conversations, qu'on ne s'attendrait certes pas à rencontrer dans une retraite vouée, semble-t-il, à une villégiature indolente, fut mise une fois à exécution, et c'est ainsi qu'a été publié, en 1861, « l'Album de Combe-Varin, » qui contient des morceaux de la main de Th. Parker, de J. Moleschott, de Ch. Martins, de J. Venedey, de A. Gressly, de Schönbein et de Desor lui-même, en allemand et en français. Th. Parker, malade de la poitrine, avait en effet passé six semaines en 1859 dans le chalet de son ami avec les auteurs de ces notices; il y avait fait la connaissance du Dr Küchler, chef de l'Eglise catholique allemande de Heidelberg, et s'était lié avec lui d'une amitié aussi étroite qu'elle devait être courte. On sait que Küchler mourut subitement à Nidau en quittant Combe-Varin pour retourner dans sa famille. Le prédicateur unitaire devait le suivre de près.

La règle de Combe-Varin était la plus grande liberté; on ne se réunissait guère qu'aux repas. Dans les intervalles, chacun s'en allait de son côté chercher des fleurs, des mousses, des fossiles, ou faire une lecture sous les arbres de la forêt. Revenant aux occupations de sa jeunesse, Parker, qui reprenait des forces, maniait la hache américaine et abattait des sapins. Le soir, après le souper, ou dans la journée lorsque le temps n'était pas favorable, on se réunissait autour de la table de la chambre à manger. Parker était le plus zélé à soulever des sujets de discussion, et tel était son désir de connaître qu'il obtenait facilement de tous les assistants des communications en règle sur leurs études les plus familières.

Telle fut pendant vingt-trois ans la vie menée à Combe-Varin par le propriétaire et par ses hôtes; c'est un élément important de la biographie de Desor, et une manifestation de son caractère, de ses goûts élevés, de la largeur de son esprit et de son cœur. Les commérages, les conversations oiseuses ne trouvaient pas leur place dans ce milieu intellectuel. En temps ordinaire, Desor se levait de bonne heure, travaillait sans désemparer toute la matinée, corrigeant des épreuves, rédigeant des mémoires, écrivant des lettres ou dictant. Chaque jour, le courrier lui apportait de gros paquets de brochures, de journaux, de lettres, auxquelles il répondait sans renvoyer. L'après-midi était consacrée aux promenades ou aux excursions, soit à pied, soit en voiture, et toujours elles avaient un but scientifique; aussi rentrait-il rarement les mains vides. Si le temps était incertain, il aimait à faire une partie de boules (*bocce* des Italiens), où il excellait et même se passionnait. C'était aussi un excellent exercice hygiénique. Chaque soir, il notait les évènements de la journée, ses observations, le résultat de ses lectures. Le journal de sa vie est ainsi ren-

fermé dans une pile de carnets qu'il a laissés à son héritier principal, avec sa correspondance, qui est énorme, et la copie à la presse de toutes les lettres qu'il écrivait.

Cette disposition à tout inscrire et à se créer ainsi des souvenirs durables explique le plaisir qu'il avait à consacrer un arbre aux visiteurs de distinction, et à peindre leur nom sur l'écorce. J'ai la conviction que c'était plus par culte des souvenirs que par ostentation qu'il a créé cette « Allée des naturalistes », à laquelle Carl Vogt a dédié des pages charmantes. Ces tilleuls, ces frênes, ces sapins, ces hêtres, ces aliziers qui bordent le chemin entre le *haut de la côte* et Combe-Varin, et qui portent les noms de Parker, de Liebig, de Wöhler, de Dowe, de Wirchow, de Lyell, de Siebold, de Tyndall, de Moleschott, de Schönbein, d'Eisenlohr, de Ch. Martins, de Pictet, de Escher de la Linth, de P. Merian, de B. Studer, de W. Schimper, de Bolley, de Carl Vogt, d'Alph. Favre, de Stoppany, de de Loriol, de L. Coulon, de Mortillet, de Siljestœm, de Lymann, de Gressly, de Gozzadini, de Capellini, de Hirsch, de Célestin Nicolet, de Ch. Godet, de Léo Lesquereux, d'A. Guyot, du colonel Siegfried, de Fritz Berthoud, de Reinwald, du Conseil fédéral, du Congrès postal, etc., etc., ne représentent-ils pas une époque et l'activité scientifique de la seconde moitié de notre siècle en Suisse et même en Europe? Chaque année, il fallait repeindre ces inscriptions qui souffraient des intempéries de l'hiver et de l'extension de l'écorce. Desor considérait ce soin comme un devoir pieux; l'auteur de ces lignes l'a aidé maintes fois dans cette besogne, et lorsqu'il fallait tracer une croix noire sur un nom, pour indiquer que la mort avait fait son œuvre, son visage devenait sérieux; d'une voix émue, il rappelait par quelques mots entrecoupés, et comme se parlant à lui-même, les mérites du savant, les qualités de l'ami qu'il avait perdu.

* * *

Parmi les commensaux qui se succédèrent dans la maison d'Ed. Desor, le plus curieux est le géologue soleurois Gressly. Ceux qui le voyaient pour la première fois avaient quelque peine à le prendre au sérieux, tant ses dehors prévenaient peu en sa faveur. Il était de ces savants qui, selon l'expression populaire, « ne paient pas de mine », et pourtant, sous son extérieur rustique et négligé, sous ses traits et ses façons de paysan du Danube, se cachaient une vaste mémoire, une sagacité supérieure, des connaissances littéraires et scientifiques très étendues. « C'était un homme de taille moyenne, à la barbe brune hérissée; mal vêtu, mal brossé, pas souvent lavé; le manche d'un marteau sortait de ses poches pleines de

pierres; un chapeau de feutre froissé était jeté sur sa toison crépue; sous son front taillé à pic et ses sourcils touffus, deux yeux perçants brillaient au travers de ses lunettes; mais son sourire amical trahissait une bonhomie enfantine. Tel est le portrait qu'en a fait un de ses amis.

Né en 1814, il avait fait de bonnes études de médecine, mais ses inclinations naturelles et ses goûts d'enfance le portaient vers l'étude des pierres, la géologie, les fossiles; personne ne connaissait mieux le Jura. Pauvre et menant une vie errante, il était l'ami des paysans, auxquels il révélait les sources cachées, les propriétés des couches souterraines du sol et le parti qu'ils en pouvaient tirer pour améliorer leurs champs. Aussi ses conseils étaient-ils prisés à l'égal des oracles, et l'on se disputait l'honneur de l'héberger. Il pouvait de la sorte parcourir pendant des saisons les vallées et les montagnes du Jura bernois, soleurois, bâlois sans dépenser un sou. Il revint une fois à la Chaux-de-Fonds chez Célestin Nicolet, après six semaines d'absence, et retrouva avec surprise dans le gousset de sa montre une pièce de vingt francs que son ami lui avait donnée à son départ. Il l'avait complètement oubliée, et cependant il déclara qu'il n'avait manqué de rien.

Cet homme de la nature, qui avait amassé de riches collections et avait mis en ordre le musée géologique de Soleure, était l'auteur de travaux remarquables: ses *observations géologiques sur le Jura;* ses coupes idéales du Hauenstein et des massifs des Loges et du Mont-Sagne avant le percement des tunnels, lui firent une réputation. Desor le connaissait depuis longtemps; Gressly avait travaillé pour Agassiz déjà en 1838. A partir de 1850 il le recueillit, du moins durant l'hiver, autant par humanité que par affection. On a voulu donner le change sur ses intentions et faire croire qu'il l'exploitait à son profit. M. Hartmann, écrivain distingué et l'une des notabilités de Soleure, a fait justice de ces inepties, dans sa biographie de Gressly. Travailleur infatigable, Desor savait faire travailler les autres, mais il leur rendait toute justice et ne s'épargnait pas. « On ne peut parler de ce savant à demi-sauvage, dit-il, sans mentionner l'influence bienfaisante qu'exercèrent sur lui M. Lang, recteur de l'école cantonale de Soleure, et l'excellent Ed. Desor, de Neuchâtel. Non content de le soutenir, de le diriger dans ses travaux scientifiques, et de lui accorder dans sa maison l'hospitalité la plus libérale, Desor traitait avec une sollicitude toute maternelle cet enfant de la nature, sans expérience du monde; il lui faisait prendre l'habitude de la propreté et l'accoutumait à se vêtir avec décence. Chaque fois que Gressly revenait de Neuchâtel, ses amis de Soleure s'extasiaient sur sa bonne façon et ses

manières convenables. Quant à l'élève lui-même, bien que les nombreuses ablutions d'ordonnance lui arrachassent des soupirs, il appréciait les conseils bienveillants de son Mentor, pour lequel il a toujours eu une reconnaissance qui touchait à la piété filiale. »

Deux grandes joies furent réservées au pauvre Gressly; la première, lorsque Desor, l'ayant conduit à Cette, il put étudier à son aise les animaux marins inférieurs, dont il ne connaissait jusque là que les analogues fossiles. La seconde, lorsque faisant partie de l'expédition scientifique du Dr Berna au Cap Nord, à l'île de Jean Mayen et en Islande, il put vérifier autour des Geysers la justesse de la théorie qu'il avait émise autrefois sur la formation des gisements de fer sidérolitique de Delémont. Aussi ne pouvait-on plus le tirer des ruisseaux d'eau chaude où il pataugeait avec délices.

*
* *

Lorsqu'il revint d'Amérique, Ed. Desor avait dépassé la quarantaine; c'est l'âge où les hommes qui ont beaucoup voyagé et fait une grande dépense de force musculaire sont sujets à la goutte, dès qu'ils adoptent un genre de vie plus sédentaire. Tel est le sort de la plupart des militaires, des naturalistes, des chasseurs. Desor n'en fut pas exempt; il en eut des attaques assez fréquentes, très douloureuses et souvent fort longues, qui commencèrent à ébranler sa vigoureuse constitution. Il supportait son mal et sa réclusion forcée avec une patience, une sérénité auxquelles on était loin de s'attendre de la part d'une nature si vivace et si active. Un trait qui le caractérise, c'est l'attachement que lui portaient ses animaux domestiques, chiens, chats, oiseaux, qui lui tenaient alors fidèle compagnie et qui obéissaient à tous ses ordres. Parfois ses accès de goutte le surprenaient d'une façon bien inopportune, ainsi à Alger, au moment de partir pour Constantine et le Sahara, et en 1867, lors de l'exposition universelle et du Congrès anthropologique de Paris, où je le laissai pouvant à peine marcher. Comme il était appelé à entreprendre souvent de grands voyages, il parvint à conjurer les retours de cette terrible maladie, en s'astreignant au régime des délayants. Sur les conseils de son ami, le Dr Vogt, il buvait chaque jour plusieurs litres d'eau, sous la forme de tisanes qu'il variait pour ne pas les prendre en dégoût. Il en avait une telle habitude qu'il en prenait la nuit, à plusieurs reprises, sans être complètement réveillé.

Mais le mal qui le menaçait prit une autre forme, et se manifesta dès 1876 par des abcès fort incommodes aux mains et à la tête. Je vis un jour son médecin en ouvrir plusieurs par de profondes incisions qui le lais-

sèrent avec les deux mains bandées et hors de service. Sa bonne humeur n'en fut pas altérée; il me dit en souriant : « Eh bien, mon cher, maintenant il faut vous résigner à être mon secrétaire, j'ai un tas de lettres à écrire. »

Lorsque sa santé éprouva de plus graves atteintes, qu'il dut, en 1877, prendre les bains des eaux mères des salines à Bex, et qu'à peu de distance de là il faillit perdre la vie en tombant du wagon sur la voie; lorsque l'année suivante il fallut se rendre à Carlsbad et y rester plusieurs semaines; lorsque enfin, en 1879, il devint urgent de passer l'hiver dans le Midi, le coup fut rude. Il le fut d'autant plus que sa vue commençant à baisser, il dut recourir à l'assistance d'un secrétaire, et qu'il pouvait prévoir le moment où ses yeux lui refuseraient tout service. Heureusement, il trouva à Nice ce qu'il ne s'attendait pas à rencontrer dans une ville adonnée au plaisir, une société d'hommes cultivés, sérieux, ayant les mêmes goûts que lui et auxquels il s'associa pour étudier l'orographie, la géologie et les antiquités de ce beau département des Alpes maritimes. Il a publié le résultat de ses observations dans divers opuscules se rapportant à la structure du littoral, à ses fossiles, aux phases qu'il a subies en particulier au delta du Var, à la mâchoire humaine de Valrose, trouvée dans des sables pliocènes, et accusant une haute antiquité. Ces occupations intéressantes et la société qui l'entourait l'aidèrent à supporter sans trop d'ennui l'exil auquel il était condamné.

Au printemps de 1881, dès le commencement d'avril, me trouvant à Nice pour quelques semaines, j'allais le voir tous les jours. Malgré le déclin de ses forces et de sa vue, il travaillait encore; ne pouvant plus faire d'excursions lointaines, il voulait du moins terminer la délimitation des terrains du bassin de Nice, dont il coloriait le plan, et achever la coupe géologique du littoral, à partir de l'Estérel jusqu'à la frontière italienne de Vintimiglia. Sans cesse il y avait des afleurements à vérifier, et il m'entraînait alors dans des promenades, où le vieux marcheur se retrouvait si bien que j'avais peine à le suivre.

Un problème préoccupait par dessus tout M. Desor, il y a un an; il avait trouvé à Nice une rue *Sulzer*, et personne n'avait pu le renseigner sur l'origine de ce nom. Il faut dire aussi que personne ne s'en inquiétait. Ce nom, évidemment suisse et zurichois, ne lui laissait aucun repos. Il n'eut de cesse qu'après avoir fait fouiller les bibliothèques de Neuchâtel, de Zurich, même les archives de l'académie de Berlin, par les soins de son ami, le célèbre Dr Wirchow, qui lui procura la solution désirée. A la fin du XVIIIme siècle, Sulzer avait été pour Nice ce que fut

Desor à la fin du XIXme, un savant en passage publiant ses observations dans divers mémoires qui avaient fait sensation, et lui avaient valu la dédicace d'une rue. Qui sait, nous verrons peut-être un jour une rue Desor au bord du Paillon.

Le matin, de dix heures à midi, il y avait toujours du monde dans son salon; c'étaient des médecins, des géologues, des amateurs d'antiquités, des hommes de lettres, qui venaient le consulter sur les questions les plus diverses. Il faut reconnaître que partout où Desor apparaissait, il y avait bientôt autour de lui un cercle, attiré par son accueil sympathique, la vivacité de son esprit et sa mémoire prodigieuse. Le dimanche qui a précédé sa mort, il avait encore eu plusieurs personnes, entr'autres le général Desvaux, celui qui avait favorisé son voyage au Sahara, et M. Eug. Borel, le Directeur de l'Union postale universelle.

A son retour au pays, et durant le mois de mai de 1881, il vint plusieurs fois aux réunions de la Société des sciences naturelles, où il fit encore des communications. C'est alors qu'il eut la joie d'avoir pour la dernière fois chez lui ses collègues de la commission fédérale de géologie, et de voir enfin la carte de la Suisse à peu près terminée. M. Pierre Merian manquait à l'appel; on lui envoya à Bâle un télégramme sympathique. Rien de touchant comme la dernière réunion de ces vieux amis. Avant de se séparer, ils voulurent voir, avec M. L. Coulon, la salle de notre Musée consacrée à la faune de notre pays et dont la bourse d'Ed. Desor avait fait les frais.

Après avoir assisté avec un vif plaisir à la belle réunion de la Société d'histoire à Môtiers, présidée par son ami Fritz Berthoud, il passa l'été à Combe-Varin, où il eut encore de nombreux visiteurs, et le 1er novembre il partait pour Nice. Malgré des accidents inquiétants, survenus en octobre, il supporta le voyage beaucoup mieux qn'on ne pouvait s'y attendre; durant les premières semaines il y eut même une amélioration notable dans son état. Mais les accidents reparurent, la faiblesse s'aggrava, la respiration devint pénible, l'ancienne vivacité ne se montrait que par éclairs.

Enfin, le 23 février de cette année, il succomba à une pneumonie qu'il avait prise dans son appartement [1], et qui l'emporta dans l'espace de quelques jours. Des amis dévoués, entre autres M. Reinwald, libraire à Paris, accourus en hâte, s'occupèrent de ses obsèques et de sa sépulture dans le cimetière du Château, à Nice. C'est là qu'il repose. De là le re-

(1) Rue du temple 16, au deuxième étage.

gard domine l'admirable bassin de Nice, encadré d'un côté par les Alpes maritimes, de l'autre par la mer aux flots d'azur, où voguent paresseusement les navires. Le soleil du Midi caresse de ses rayons les oliviers et les palmiers qui ombragent ce site; la brise du soir y apporte les chants des pêcheurs, le parfum des roses et des orangers.

Dix mois auparavant, nous trouvant un soir, au coucher du soleil, sur cette colline du Château, d'où l'on a une des plus belles vues du monde, il regarda longtemps de ses yeux affaiblis ce tableau magique dont les lignes, la lumière, les couleurs ne peuvent se décrire. Enfin, avec un sourire, il me dit à voix basse : « N'est-ce pas ici qu'il faudrait dormir son dernier somme ? »

Ses vœux ont été accomplis.

Mon collège, M. Fritz Berthoud, vous fera connaître, en Ed. Desor, l'ami et le citoyen.

L. Favre.

DISCOURS DE M. FRITZ BERTHOUD

Invité à venir aujourd'hui vous parler d'Edouard Desor, je n'ai pas eu le courage de refuser; il est si doux de parler d'un ami! Toutefois, je sens bien que l'amitié ne suffit pas, et que, pour donner à de simples souvenirs personnels un intérêt digne de cet auditoire et de la personne qui en est l'objet, il me faudrait, avec la plume de Parker, [1] le secret de s'en servir comme l'a fait celui qui l'a illustrée.

Des premières années de Desor, de ses études, de sa jeunesse, je sais peu de chose. Nous avions l'un et l'autre dépassé « la moitié du chemin de la vie », lorsque nous nous sommes rencontrés, et depuis, dans notre longue intimité, il m'a rarement parlé de ses débuts et des événements qui l'ont conduit de Francfort à Paris, de Paris à Neuchâtel et enfin sur le glacier de l'Aar où commença notre liaison.

(1) M. Desor a légué la plume de Parker à l'auteur de cette notice.

Malgré la célébrité de l'*Hôtel des Neuchâtelois,* ou pour mieux dire à cause de cette célébrité, je n'aurais pas osé m'y présenter seul. Un homme de cœur et d'intelligence, un patriote que l'histoire n'oubliera pas, mon vieux camarade, Georges DuBois, m'y conduisit. Desor l'appréciait et l'aimait. Ils avaient ensemble traversé la Strahleck! Nous fûmes bien reçus au pavillon; on organisa pour le lendemain une ascension.

O Triftenhorn! Les clubistes ne célèbrent point ta gloire! tu n'es qu'un citoyen obscur du peuple alpestre, mais ta cime modeste reste éclairée pour moi de l'*alpen-glühn* d'un beau jour. J'y suis monté avec un ami, j'en suis redescendu avec deux, et il semble que les liens formés à ces hauteurs, où les passions du monde n'arrivent pas, sont pour toujours à l'abri de leurs attaques.

De ce moment, mes relations avec Desor n'ont pas été interrompues. Mais c'est le séjour qu'il fit à Paris, avec Agassiz, avant leur départ pour l'Amérique, qui les a cimentées. Je ne suis pas un savant; il fallut toute la bienveillance de ces hommes distingués pour combler le fossé qui me séparait d'eux. Nos demeures n'étaient pas moins éloignées que nos esprits; ils logeaient à côté du Panthéon et j'habitais sous les moulins à vent de Montmartre. Cependant la distance était franchie presque chaque jour. Dans le petit atelier où j'essayais, bien tardivement, le long et difficile apprentissage du peintre, ils m'apportaient les nouvelles des mondes anciens et des mondes futurs, du monde présent aussi, de l'Institut, du Jardin-des-Plantes, de la Sorbonne, et c'est ainsi qu'en les écoutant, ils m'ont permis d'esquisser leurs portraits, côte à côte sur la même toile. Les heures passaient rapidement. Souvent, pour les prolonger, ils restaient à dîner et amenaient quelques savants de leurs amis. Je me souviens surtout de M. Requien, créateur et directeur du Musée d'Avignon. Ce botaniste aimable et spirituel arrivait toujours chargé d'histoires et de nouvelles qu'il racontait à merveille, et, par surcroît, les poches pleines d'ananas, de grenades et de bananes. Ces fruits, alors très rares, n'avaient point mûri sous le soleil des Antilles; ils venaient tout simplement des serres du bon roi Louis-Philippe, et cette origine royale n'en diminuait point la saveur.

Gleyre, Juste Olivier, Charles Clément, mon frère, venaient de leur côté. Alors la fête était complète, et les graves discussions, les récits gais ou sérieux, les bons mots, comme une troupe d'hirondelles agiles, partaient en tous sens, montant, descendant, planant, tournant, virant d'un ferme coup d'aile, sans jamais tomber, sans jamais lasser. Art, science, littérature, tout ce qui est digne d'occuper la pensée humaine, animait

tour à tour ces vifs entretiens. Que n'en puis-je rappeller quelques traits! Hélas! Rayons disparus, paroles envolées, neiges d'antan!

C'est là qu'un soir Agassiz sortant de l'académie vint tout ému et bouleversé nous raconter les premières expériences de télégraphie. Oui, nous disait-il, d'une chambre à une autre chambre, portes fermées, on peut se parler; j'en ai été témoin, je l'ai vu, et je ne serais pas étonné que d'ici à 8 ou 10 ans on parvint à établir des communications écrites de rue en rue et qui sait? peut-être d'une ville à une autre. Le merveilleux s'empare du monde.

Il a pu voir sa prédiction accomplie, en moins de temps qu'il ne croyait, et lancer sa pensée ardente du nouveau continent à l'ancien, au travers de l'océan . . . .

Que dirait-il aujourd'hui? Ce n'est plus la lettre, c'est la parole, c'est le son de la voix bien-aimée qui bientôt portera au loin le courage aux absents, la joie aux exilés.

Agassiz partit le premier; peu de temps après, Desor alla en Scandinavie étudier les traces des glaciers et vérifier, sur un théâtre nouveau, les observations recueillies dans les Alpes. Cette mission accomplie, il revint à Paris achever le volume déjà préparé par Agassiz et par lui sur les *Echinides.*

Ce travail le retint jusqu'au commencement de 1847.

Avant de quitter l'Europe, il voulut réunir ses amis dans le petit hôtel où il logeait, rue Copeaux, hôtel d'étudiants, où, avant lui, j'avais été attiré par plus d'un compatriote et entr'autres par le pauvre Ferdinand Du Bois, esprit original, profond, qui semblait destiné à une carrière longue et brillante et qui fut si tôt et si tristement enlevé à la société. Ce dernier souper de Desor, je ne l'oublierai pas; toute la jeune phalange des savants de l'époque y était; on y discuta de tout; on y fit bien des hypothèses; on y but largement, et même on y chanta, ce qui prouve qu'il y avait au moins un Suisse parmi les convives. Celui-là adressa à l'amphytrion des couplets dont le refrain était, sous forme d'axiome, un conseil que Desor, heureusement pour nous, a suivi:

« Partir, c'est bien; mais revenir, c'est mieux. »

Desor s'est embarqué au Havre le 2 mars 1847, un an, jour pour jour, après son départ de Neuchâtel. Sur le conseil d'Américains, il avait choisi pour ce voyage un navire à voiles, monté et servi par des Américains, quoiqu'il portât un nom bien français: la *Sylvie de Grasse;* la traversée dura 28 jours.

A peine en mer, une tempête terrible assaille le navire et menace d'en-

voyer le naturaliste achever ses études dans l'humide royaume de ses bons amis les oursins. Au milieu de ce danger, une seule chose occupe Desor : la beauté du spectacle, et tout ému d'admiration il nous retrace, au crayon, un tableau qu'il achève par ces mots : « Que n'êtes-vous là? » Ce trait rappelle ce peintre de marine qui se faisait attacher au mât pour étudier le mouvement des flots en furie.

Dès lors un commerce épistolaire régulier s'établit entre nous, avec les seules interruptions des moments que nous passons ensemble. Sa dernière lettre fut dictée quelques jours avant sa mort. Ce n'est pas un adieu ; il comptait encore revoir Neuchâtel, Combe-Varin, ses amis ; du moins il le disait . . . et nous le répétions sans beaucoup l'espérer.

Au mois d'octobre, par une belle journée de vendanges, après avoir ensemble parcouru sa vigne de Clos-Brochet, et admiré les superbes espaliers qu'il a plantés, soignés, taillés, si longtemps, avec tant de soins, nous montâmes à la gare. Là, en nous embrassant, nous eûmes, l'un et l'autre, sans en rien témoigner, le sentiment que nous ne nous reverrions pas. Mais cette impression ne nous troubla point. Sans nous demander lequel des deux serait le premier appelé, nous savions que la séparation était proche ; elle faisait même le sujet ordinaire de nos entretiens, et ne les rendait pas pour cela tristes et moroses.

Cette longue correspondance est pleine d'intérêt. Desor y aborde tous les sujets, traite toutes les questions avec la facilité, la clarté, la précision, et ce don personnel d'analyse ingénieuse, d'observation exacte et fine qui le distinguait à un si haut degré.

Beaucoup de ces lettres, surtout celles qu'il écrivait des Etats-Unis, mériteraient d'être publiées. Elles expriment, avec l'entrain joyeux que donne la vue de perspectives immenses, ouvertes tout à coup devant soi, les espérances et les illusions que, Agassiz et lui, nouveaux colons, nouveaux pionniers, éprouvent sur cette terre américaine, où ils sont accueillis et fêtés comme des demi-dieux descendus de l'Olympe.

Je ne sais ce que vaut en allemand le style de Desor, mais sa plume en français est alerte, vive, agréable ; elle se meut à l'aise, elle court, elle vole où elle veut et comme il lui plaît. Le vieux fonds de sang gaulois qui dormait en lui s'éveille, se ranime, s'ébat et triomphe. Il le sent, il s'en grise ; la seule chose qu'il regrette, là-bas, c'est la conversation de Paris . . . et de Neuchâtel. Ah ! s'écrie-t-il, ce n'est qu'en français qu'on cause bien. Et Agassiz partage cet avis.

Les récits de ses excursions dans les Alpes trahissaient déjà son origine ; ils ont son cachet à lui, sa marque personnelle, la saveur forte et

franche du soleil de la Camargue, aucune gêne, aucun embarras, pas le moindre goût de terroir d'Outre-Rhin . . . des Valangines, peut-être, et ce n'est pas à nous de leur en faire un reproche. Ces deux volumes gardent une place et une valeur particulière dans la série devenue si considérable des livres inspirés par notre pays.

Desor parle d'Agassiz autant et plus que de lui-même. Agassiz a dit ceci, Agassiz a fait cela. Il s'associe à ses projets, il se réjouit de ses succès, et les raconte, les célèbre ou les chante avec enthousiasme. Leur vie est commune, tout est de moitié, mais c'est Agassiz qui en est l'âme, on dirait la lune de miel d'un mariage d'inclination. Parfois Agassiz ajoute quelques lignes aux lettres de Desor, et cela n'y gâte rien, on peut le croire. Cependant la note en est plus triste, il a des accès de mélancolie et des heures de regrets. Les applaudissements qui l'accueillent, les honneurs qu'on lui rend ne l'empêchent pas de tourner ses regards vers la vieille Europe. « Que le temps passe vite! » écrit-il moins d'une année après son arrivée à Boston. « En vous quittant, je croyais qu'à pareille « époque je serais sur le point de faire des préparatifs de retour, et me « voilà nanti d'un diplôme sous forme d'invitation à donner des cours à « la nouvelle école scientifique de Cambridge. »

Une autre fois:

« Depuis bien des semaines je broie du noir à en être malade. Aussi « votre lettre est venue bien à propos me dérider le front. Malheureuse- « ment je n'en sens que plus vivement que je suis éloigné de tous ceux « qui me sont chers »

Cette disposition n'a rien d'affecté. Je lis ce passage dans une lettre de Desor:

« Pendant que je vous écris, d'aimables demoiselles, nos voisines, chan- « tent des airs italiens et suisses. Ceux-ci ont tellement ému Agassiz que, « laissant là son ouvrage, il est sorti, de peur de prendre le *heimweh.* »

Et dans le même temps, Desor disait:

« Agassiz est comme l'oracle de Delphes; ses leçons sont autant de ré- « vélations pour les Yankees. »

A Boston 3000 personnes suivaient son cours sur les poissons; la salle n'en pouvait contenir davantage; plus de 12,000 s'étant fait inscrire, on tirait au sort et la chance désignait les élus. Parmi ceux-ci plusieurs étaient des spéculateurs; ils revendaient leurs billets jusqu'à cinq dollars; c'est presque le prix que l'on payait dernièrement pour une soirée de Sarah Bernhardt! . . . . .

A New-York cinq ou six journaux se sont enrichis à reproduire ses

leçons, non seulement le texte, mais les dessins qu'il avait tracés sur la planche noire. Ces feuilles étaient si recherchées que Desor ni Agassiz n'ont jamais pu en avoir une collection.

Agassiz était un charmeur. Les dames mettaient autant d'empressement que les hommes à assiéger ces conférences. Etonné de tant de zèle, Desor demanda à l'une d'elles quel intérêt si grand elle pouvait prendre aux questions que traitait le professeur, celles de savoir, par exemple, si les huîtres ont un cœur, ou si elles n'en ont pas, quelle est la loi qui préside à la distribution des écailles sur le corps des poissons — et d'autres du même genre.

« Aucun, répondit la dame avec une naïveté charmante. Aussi je « ne prête pas la moindre attention aux savantes démonstrations de votre « ami . . . Je regarde sa figure, j'écoute le son de sa voix, je l'admire . . . « c'est que, voyez-vous, je suis un peu artiste, Monsieur. »

Hélas! l'impitoyable destin ne devait pas permettre qu'une union si belle et si rare, si riche en promesses et en espérances pût échapper à la fragilité des choses de ce monde. Une gelée soudaine frappa ce beau verger en fleurs . . .

Au mois de juin 1848, les deux frères d'armes se séparèrent, et malgré tant de raisons qui devaient les rapprocher, ils ne se revirent plus.

Je ne veux pas rechercher ici les causes de cet accident malheureux, car ce ne fut qu'un accident, encore moins le juger. Tout ce que j'en puis dire, c'est que l'un et l'autre de ces nobles cœurs en gardèrent une blessure qui ne se ferma jamais.

Pour Desor, c'était le fondement de sa vie qui s'écroulait. Longtemps il ne sut de quel côté diriger désormais ses études et son activité. Dans ce désarroi, il songea à revenir en Europe. Mais l'argent lui manquait et des amis le retinrent. Il se fit en quelque sorte un partage dans les relations déjà acquises en Amérique. Chacun d'eux eut son cercle, son entourage, ses appuis, ses recommandations, et si je puis parler ainsi, son champ de travail particulier, l'un sans doute moins étendu, moins en vue, mais non pas moins honorable et utile que l'autre.

Agassiz partit peu après pour le lac Supérieur et Desor vers la fin de juillet naviguait sur le steamer de guerre le *Bibb*, beau et grand navire avec lequel Agassiz avait déjà, l'année précédente, fait une exploration scientifique. Trois bâtiments de moindre dimension l'accompagnaient sous les ordres du capitaine Davis, marin distingué, chargé par le gouvernement d'étudier les barres et les récifs si redoutables sur les côtes des Etats-Unis.

Desor n'avait d'autre but que de continuer par des dragages ses recherches sur les animaux qui pullulent au fond des mers. Mais bientôt le chef de l'expédition ayant reconnu son mérite l'associa officiellement à sa mission. En outre, il lui proposa de faire en collaboration un ouvrage sur l'action des courants océaniques. Leur imagination excitée allait plus loin encore; ils formèrent le plan de parcourir et d'explorer l'océan Pacifique dans toute son étendue.

J'ignore ce qui advint de ces projets; Desor ne m'a plus reparlé, ni du mémoire, ni du voyage.

En revanche il m'a raconté fort en détail tous les épisodes de son séjour sur le Bibb, qui se prolongea jusqu'à la fin de l'année, et le pittoresque ni l'intérêt ne manquent à ces tableaux. Le temps qu'il passa ainsi fut, selon sa remarque, un rayon de soleil au milieu d'une époque sombre et triste.

Il alla ensuite prendre ses quartiers d'hiver à Boston chez son protecteur, M. Cabot, emportant avec lui une immense collection de coraux et de mollusques, qu'il fallait classer et examiner. Mais cette tâche attrayante ne lui fournissait pas le pain quotidien. « In order to make money, » il se fit professeur — professeur de langue française pour dames. Un pensionnat de jeunes filles l'admit dans le sanctuaire à ce titre, et de plus il ouvrit un cours libre pour de grandes demoiselles; « cours qui me fut, » écrivait-il, « d'autant plus facile et agréable que la plupart des élèves sa-« vaient le français mieux que moi. »

En 1849 il est à Cambridge et je n'ai que deux lettres de cette ville et de cette année, ce qui me fait penser qu'il en employa la plus grande partie en courses lointaines.

Il est vrai que Desor avait la mauvaise habitude, trop répandue, de dater ses lettres incomplètement. Souvent il oublie l'année; parfois il indique seulement le jour de la semaine: mardi, jeudi, dimanche. Il se peut aussi que quelques lettres se soient perdues, soit en route, soit chez moi.

1850 arrive; Desor est attaché au *Geological Survey* des Etats-Unis, et à ce titre il parcourt toute la région encore inconnue alors, ou mal connue, des grands lacs. La *Revue suisse* a publié la lettre qu'il m'écrivait du Saut de Sainte-Marie, à 1500 milles de Boston, et son exploration de la Forêt-Vierge aux bords du Monistique. Ce ne sont que des fragments, des scènes détachées de sa vie de pionnier, au milieu des sauvages; sa correspondance en contient le tableau complet.

Me blâmerez-vous d'en rappeler un trait, un mot, qui est resté entre nous comme un signe particulier d'alliance et d'amitié?

Il m'écrivait des bords du lac Michigan:

« Les rameurs de mon canot sont des Indiens pur sang, qui savent à « peine quelques mots de français. En conséquence j'apprends l'indien, « ce qui amuse considérablement ces bonnes gens. Je puis dire que j'ai « fait leur conquête depuis que je vous parlais d'eux au Saut-Sainte-Marie. « Quand je les rejoins après une séparation de quelques jours, ils ne man- « quent pas d'accourir au devant de moi en criant: *Kaï-ha-Nica*! *Kaï-ha-* « *Nica*! *Bondjou! Bondjou-Nica.*

« *Nica* veut dire ami — *Kaï-ha* (ou *Taï-ha*) voilà! *Bondjou* est une al- « tération du mot bonjour qu'ils ont emprunté aux Canadiens, leur langue « n'ayant pas de salut aussi court. »

Dès lors, toutes les lettres de Desor ont commencé par *Kaï-ha-Nica*, et ce simple mot de *Nica* a remplacé entre nous toutes les formules de salutations épistolaires aussi bien que celles du revoir et de l'adieu.

La campagne de 1851 fut consacrée à une exploration des houillères de la Pensylvanie. Cette fois Desor, à sa grande satisfaction, avait réussi à enrôler Lesquereux dans le corps expéditionnaire, et comme on peut le penser, les connaissances approfondies que celui-ci avait de la botanique et de la paléontologie lui acquirent bientôt un rôle prépondérant parmi les savants de la troupe. Loin d'en être jaloux, Desor s'en réjouit et se fait modestement le dessinateur de Lesquereux.

Une de ses lettres est ornée d'une vignette de sa main où on les voit dans cette situation, lui penché sur son papier, et Lesquereux tenant le parapluie. Raphaël n'aurait peut-être pas signé ce dessin, mais il a un commentaire qui ferait honneur au plus grand artiste, c'est par dévouement, par désir d'être utile au botaniste, et à la science, qu'il se soumettait à ce labeur inaccoutumé. Le marteau et la pique eussent été moins lourds à ses doigts que le crayon.

Ni l'absence ni l'âge n'ont apporté la moindre altération dans les rapports de ces deux collaborateurs. L'une des dernières lettres que Desor a pu lire lui venait encore de ce modeste savant, de ce sage, car il est autant l'un que l'autre, qui continue à honorer le nom neuchâtelois sur la terre américaine (1).

Desor avait donc triomphé de l'isolement. Une carrière brillante, fruc-

(1) Voir à la fin deux lettres de M. Lesquereux écrites à l'occasion de la mort de Desor.

tueuse, bien selon son goût et ses aptitudes, s'ouvrait devant lui. Sur ce vaste théâtre du nouveau monde il avait conquis en trois ans une notoriété personnelle incontestée, la bienveillance, l'estime, l'amitié des personnages les plus éminents de la république et des relations nombreuses dans toutes les classes de la société. En s'y fixant il pouvait sans présomption rêver plus encore, même la fortune, même la gloire.

Mais son étoile le rappelait en Europe. Son frère malade voulait l'avoir près de lui. Sans hésitations, sinon sans regrets, il abandonna ce bel avenir; il dit adieu à Lesley, l'illustre géologue, à Parker, le grand apôtre de l'affranchissement des nègres, cet homme à la vie sans tache, tout entière consacrée à ce qu'il a cru la vérité, la justice, et qui, épuisé, à bout de forces, traversa l'océan pour venir mourir dans les bras de son ami; à d'autres encore moins célèbres, mais non moins chers et qui tous lui sont restés fidèles.

C'est à Plymouth, le 20 mars 1852, que Desor remit le pied sur le sol de la vieille Europe. Il avait 41 ans.

Ici commence une nouvelle période dans la vie du bon *Nica*, période féconde, heureuse pour lui et pour nous. Affranchi désormais des soucis du lendemain, son esprit, comme un libre oiseau aux ailes puissantes, prit son vol vers tous les domaines de la science et de la pensée. Tout l'attirait, tout le retenait. Nul ne pouvait mieux s'appliquer le mot du poète latin : « Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. »

Ce n'est pas à moi qu'il appartient de dire ce qu'il a été, ce qu'il a fait pour l'instruction dans notre pays, son zèle à en répandre le goût, à stimuler les efforts, à exciter, à soutenir les petits et les faibles. Je vivais alors loin de lui. M. Favre l'a vu de près, il a partagé ses labeurs, ses luttes, ses projets, ses espérances, et aussi ses mécomptes, ses lassitudes, ses désenchantements. Il a été à la peine, il est juste qu'il soit à l'honneur, et qu'une partie des éloges qu'il vient d'accorder au soldat couché sur le champ de bataille revienne à lui, encore debout et toujours combattant.

Ce qu'il m'est permis, peut-être, de rappeler, parce que j'en ai été le témoin, c'est le rayonnement, si j'ose ainsi dire, des travaux de Desor, à l'extérieur, et aussi, en peu de mots, son rôle politique parmi nous.

Desor a justifié le proverbe, il était beaucoup plus apprécié au dehors que chez lui. J'avais déjà pu m'en apercevoir en France: le titre de son ami me valait partout la meilleure des recommandations.

Je le compris mieux encore dans notre voyage en Provence et en Italie. Dès que nous étions installés quelque part, les professeurs, les hommes

distingués et parfois les autorités de la ville affluaient à notre hôtel. Chacun avait quelque renseignement à lui demander, quelque observation à lui soumettre. Le géologue voulait avoir son avis sur un pli de terrain ou sur un caillou, l'antiquaire lui apportait sa dernière trouvaille, l'anthropologiste un fragment de crâne, et tous s'inclinaient devant ses décisions.

On ne m'accusera pas de prévention d'amitié. Ces doctes entretiens, trop techniques pour moi, me faisaient cruellement sentir mon ignorance et souvent, pour les fuir, j'allais me consoler devant quelques vieux tableaux que Desor n'aimait pas et que j'admirais . . . Après tout, chacun sa partie, me disais-je . . . Il faut bien se contenter de ce qu'on a.

Ces témoignages d'estime se renouvelaient partout. Il n'était ni ville ni bourgade où quelqu'un ne sût le nom du professeur. Chaque station avait pour ainsi dire son érudit en embuscade pour l'attendre et le happer au passage. Dans les capitales des provinces, il ne s'appartenait plus et à Rome les ministres mêmes voulurent le recevoir.

Du reste, il n'est pas besoin de sortir des limites de notre canton pour juger du rang où ses travaux l'avaient placé dans l'estime des savants des deux mondes. Montez à Combe-Varin et lisez sur les arbres de l'avenue et de la forêt les noms de ses visiteurs étrangers. Ce livre d'or de ses hôtes est aussi le livre d'or de la science contemporaine; la plupart des élus de l'intelligence et de la *renommée* dans tous les domaines et de tous les pays sont venus sous ses ombrages, maintenant consacrés, exposer, discuter leurs découvertes, leurs observations, leurs idées, comme on fait avec ses égaux et ses pairs. La variété de leurs talents indique celle des aptitudes de Desor. Il fallait que l'antiquaire aussi bien que le naturaliste, le philosophe, le philanthrope, le littérateur même fût assuré d'avance qu'il allait trouver à Combe-Varin un partenaire capable de le comprendre et de lui donner la réplique pour y être attiré.

Mais cette multitude de dons, cette curiosité intelligente répandue sur tous les sujets, qui donnaient tant d'agrément et d'intérêt à son commerce, ont, peut-être, vis-à-vis de ceux qui en jugeaient de loin et par ouï-dire, paru un signe d'infériorité. Notre siècle ne comprend et n'estime que les *spécialistes*. Il ne veut plus, malgré tant d'exemples éclatants, croire aux Pic de la Mirandole, aux Léonard de Vinci. On ne permet plus à un industriel de sortir de son métier, ni à un penseur du cercle étroit et particulier où d'abord il se sera montré capable et ingénieux.

Rien de plus faux et de plus injuste. La pensée ne connaît pas de li-

mites ; tout l'espace lui appartient et lorsqu'elle a pris son vol au-dessus du champ mesquin des choses matérielles, ses forces s'accroissent avec le nombre des sphères qu'elle touche et qu'elle parcourt. Le mal de notre époque est, au contraire, l'absence d'idées générales, de goût pour les excursions désintéressées et pour les grands voyages de l'esprit au travers de l'inconnu, à la poursuite de ses problèmes, soit qu'ils se cachent dans le passé, soit que l'avenir les dérobe encore à nos yeux.

Desor nous donnait un autre et meilleur exemple. Il n'est pas une question de notre temps qui ne l'ait occupé, et longtemps retenu. Après avoir sondé les mers, retiré des lacs les débris des races disparues, fouillé et j'allais dire disséqué les montagnes, mesuré la marche des glaciers, interrogé les vents qui passent, et les nuages errants, après avoir vu l'Amérique, le Sahara, l'Europe, mis le pied sur les sommets plus haut que l'oiseau ne peut monter, descendu sous le sol plus bas que ne vont les vers de terre, et partout interrogé la nature, cherché avec ardeur ce superflu de l'intelligence qui est bientôt devenu le nécessaire, il n'a pas mis la main avec moins de zèle aux choses pratiques et positives, et le pauvre rêveur, à l'étonnement de beaucoup, est devenu, dès que l'occasion s'en est offerte, un législateur éminent, un grand citoyen.

C'est en 1859 que Desor obtint la naturalisation neuchâteloise, et par un don gratuit les droits de communier du village des Ponts-Martel. Trois ans après il était nommé député au Grand Conseil, et dès lors il y a conservé son siége sans interruption jusqu'à sa mort. Il s'y fit remarquer par des qualités assez peu communes pour être signalées : son assiduité aux séances, le soin consciencieux avec lequel il étudiait tous les sujets soumis aux délibérations du Conseil. Son avis, toujours appuyé sur un examen attentif et approfondi des questions, les vues nouvelles et judicieuses qu'il y apportait lui donnèrent bientôt une autorité incontestée. Il fut deux fois président de ce corps. Mais son influence, son esprit d'initiative, son ardent amour du progrès, se firent sentir surtout en matière d'instruction publique. Ce point occupait la première place dans ses préoccupations. La reconstitution de nos collèges et de l'Académie fut en grande partie son œuvre ; et plus tard, dans l'Assemblée fédérale, où il représenta notre canton pendant onze années consécutives, tant au Conseil des Etats qu'au Conseil National, nous le voyons proposer, défendre, soutenir, avec une infatigable persévérance, toutes les mesures qui peuvent favoriser le développement des écoles à tous les degrés.

Suivant lui, les réformes politiques n'avaient point de base assurée sans une instruction populaire plus large, plus répandue, plus accessible à tous.

Pour atteindre ce but il demandait que la Confédération la prît sous son patronage et créât sur plusieurs points de son territoire des écoles normales d'instituteurs. Notre canton s'était associé à cette idée, et l'on n'a pas oublié les efforts de l'un des professeurs de cette Académie pour la faire réussir. Le projet échoua, mais il n'est pas abandonné, et la petite plante rejetée pourra quelque jour, bientôt peut-être, devenir un arbre vigoureux, dont les fruits réjouiront nos enfants.

Il ne faudrait pas croire que Desor fut apprécié seulement sous ce rapport à l'Assemblée fédérale. Son savoir immense, les charmes de sa conversation, l'aménité de son caractère, sa réputation, lui acquirent dès son arrivée une position à part et très élevée. Il devint le centre d'un groupe nombreux de députés de tous les partis. La politique ne perd pas à ces rapprochements, encore moins à céder par moments la place à la science et à l'idéal; elle en profite. Après ces excursions on revient à elle comme on descend des cimes, plus libre, plus dégagé de préventions, de préjugés et de haines. Au fond, l'attrait qu'inspirait Desor et son influence sortaient d'une source unique, claire et vive, intarissable: l'amour de l'humanité, la passion du vrai, du juste avec le besoin d'en composer le progrès des sociétés. On devinait en lui un apôtre, un missionnaire qu'aucune fatigue ne rebutait, non plus qu'aucun mécompte.

Hélas! Les meilleurs arguments, les plus beaux discours n'ont jamais changé personne! Desor n'a peut-être pas fait une seule conversion; mais adversaires ou alliés l'écoutaient toujours avec plaisir, sachant bien que son zèle de prosélytisme ne cachait aucune ambition personnelle.

Nommé président du Conseil national, il déclina cet honneur, par modestie, ce qui vaut la peine d'être cité.

Permettez que je m'arrête un instant à ces séjours de Berne qui furent pour Desor et pour tous ceux qui y ont été avec lui une époque heureuse.

La Constitution de 1848 venait de donner à la Suisse vingt-trois années de paix et de prospérité. Les orages étaient oubliés et leurs traces effacées. Un besoin immense de concorde, un besoin de solidarité, d'unité s'était éveillé dans les âmes. Le faisceau, si bien lié qu'il fût, ne paraissait pas l'être encore assez, et de toutes parts la grande voix populaire avait poussé ce cri qui devint tout le programme de la révision de 1872: un peuple, un droit, une armée. Desor l'entendit et s'y associa avec autant d'ardeur que de conviction. Seulement, je le repète, parce que c'est un trait distinctif de son caractère et de son rôle dans cette réforme, le développement social par la diffusion des lumières et du bien-être primait

tout à ses yeux. Il ne séparait pas le devoir du droit, la conscience de l'intelligence : il croyait à la suppression des misères matérielles, morales, spirituelles, par la dignité de la vie, par la bienveillance mutuelle — en un mot au bonheur universel par la pratique universelle de la vertu.

Ces belles espérances, ou, si l'on veut, ces illusions, semblaient au reste planer sur l'Assemblée fédérale tout entière. Par anticipation elle réalisait son œuvre. S'il y avait encore dans son sein bien des divergences de vues et de moyens, tous ses membres d'un même cœur poursuivaient le même but : l'union dans la diversité.

Ah ! ces jours de 1872, quel souvenir ! Ceux qui ont pu les voir, y assister, y mêler leurs aspirations, leurs rêves, leurs pensées, ont entrevu l'aurore des temps futurs. Elle est évanouie ; qu'importe ? D'autres la reverront. Un nuage a passé et déjà le rayon qu'il a couvert d'ombre, le désir qu'il a étouffé, reparaît dans les discours des fêtes patriotiques et dans les programmes de toutes les nuances.

Cette éclipse a affligé Desor ; il en a prévu les résultats qui se développent aujourd'hui sous nos yeux, mais le vieux lutteur ne s'est point découragé.

Un échec plus personnel, un mécompte plus direct n'a pas davantage troublé sa philosophie et sa bonne humeur. Je veux parler de son exclusion du parti radical de notre canton, dont il avait été, dès son entrée aux affaires publiques, l'un des membres les plus écoutés et les plus influents. Cette séparation ne changea du reste ni ses principes, ni ses idées. Avec la même activité sereine, il continua de combattre ce qui lui semblait faux ou dangereux, et de soutenir ce qu'il croyait bon et utile, sans espérer, ni vouloir d'autre recompense que celle qui s'attache à la recherche du vrai et du bien.

Ce fut dans tous les domaines son mérite, ou son défaut. Jamais il ne soumit son jugement à celui d'autrui, jamais on ne l'a vu par obéissance, intérêt ou esprit de parti, abandonner l'opinion ou la cause à ses yeux la meilleure. C'est ainsi qu'il n'a pas hésité, malgré ses amis, à se joindre aux partisans de la représentation des minorités.

Toutefois, cette fermeté sans aigreur, aussi bien que le calme qu'il opposait aux injustices et aux contradictions, ne tenait pas chez lui, comme il arrive quelque fois, à une confiance en soi trop développée, ou à une connaissance des choses qui ne l'était pas assez.

Les vicissitudes de son existence longtemps précaire et agitée, ses épreuves, peut-être ses fautes, lui avaient acquis de bonne heure l'expérience du monde. Il savait ce qu'on en peut attendre et à quelles diffi-

cultés il faut se préparer si l'on veut servir ses semblables et mettre son but au-dessus du repos et de son propre intérêt.

Surtout il comprit, à l'exemple des marins, que pour ne pas errer au hasard sur la vaste mer, il était nécessaire de se pourvoir d'une boussole, d'un gouvernail, et de relever souvent avec soin la direction du navire et sa situation. Cette observation l'engagea à s'imposer, jeune encore, la tâche de noter chaque soir ce qu'il avait fait, ce qu'il avait pensé pendant la journée, sans s'épargner, au besoin, les critiques et les reproches.

On comprend ce qu'un tel exercice, régulièrement suivi, peut donner d'empire sur soi et de force de volonté.

Desor appelait cette habitude, imitée de Franklin, la clef du *self-government.*

Mais ce *self-government,* auquel Desor tenait beaucoup, reposait sur une base que je crois meilleure encore.

Ne voir en lui qu'un géologue, un curieux, un savant, doublé d'un homme politique, est une erreur. Ses nombreux et importants travaux de science pure, le rôle considérable qu'il a rempli dans les affaires publiques ne sont qu'une partie de son activité. Desor était encore un penseur et — je vais étonner beaucoup de mes auditeurs — un esprit religieux. Assurément si l'on réserve ce titre à ceux qui font profession d'une foi positive et déterminée, romaine ou calviniste, Desor n'y a pas droit. Mais si on l'applique aux hommes que les mystères de ce monde et de l'infini tourmentent, on ne peut le lui refuser. Il était hanté de ces hauts problèmes, il les interrogeait sans cesse, il s'informait avec inquiétude, avec passion, de toutes les manifestations de la divinité sur la terre.

Cette tendance naturelle de son esprit explique son intimité avec Parker et ses relations suivies avec tous les représentants du christianisme libéral. Il assistait à leurs réunions à côté des Lang, des Bitzius et de tant d'autres, et là comme partout il ne tardait pas à prendre une place importante et remarquée.

Volontiers les hommes à convictions fortes plaident, prêchent et conversent.... s'ils le peuvent. Desor n'échappait pas à la règle ; il y avait un coin d'apôtre sous le naturaliste.

Si l'on voulait un jour réimprimer ses nombreux opuscules épars et à demi perdus, ne fût-ce qu'un choix, il ne faudrait pas oublier deux ou trois articles très instructifs et très curieux, insérés dans les publications de la fraction libérale du moderne protestantisme.

Un résultat de ce grand mouvement, et celui auquel Desor s'intéressait le plus, a été de faire passer des institutions dans les mœurs la liberté de conscience et de culte. Comme tous les penseurs, comme Parker encore, Desor avait une franche haine pour toute oppression, et il a toujours travaillé à rapprocher les hommes en renversant les barrières d'opinions et de croyances qui les séparent. Le vrai savoir rend tolérant : l'oiseau qui vole ne se blesse pas aux pierres du chemin. A mesure que l'intelligence s'élève et qu'elle peut embrasser une plus grande étendue de faits et d'idées, les montagnes s'abaissent, les abîmes se comblent et l'immense variété des appréciations humaines ne paraît plus que la synthèse universelle des âmes.

Serait-ce donc là une œuvre d'impiété ?

J'ose croire le contraire. Je n'en aurais pas, d'ailleurs, parlé si longuement si une accusation posthume ne planait sur la mémoire de notre ami. On assure qu'il a défendu que le nom de Dieu soit prononcé sur sa tombe. J'ignore quelle a pu être la dernière parole tombée de ses lèvres expirantes. Parfois les témoins de ce moment suprême prêtent aux mourants leurs propres pensées et donnent aux vagues murmures de l'agonie un sens précis qu'ils ne peuvent plus avoir. Mais ce que je sais, c'est que quelques jours auparavant, dictant à un ami la recommandation de ne point rapporter son corps à Neuchâtel et de n'envoyer aucune lettre de faire-part de sa mort, la question d'un enterrement ou civil ou religieux n'a pas même été soulevée. Ce que je sais, c'est que le nom de « l'inconcevable auteur » du monde revenait sans cesse dans sa conversation et dans sa correspondance, témoin trois lettres à M[me] Parker, récemment publiées dans un journal de Genève. Ce que je sais, c'est que souvent ensemble nous avons parlé de la mort et de l'au-delà et que jamais une déclaration pareille à celle qu'on lui attribue n'a clos ses discours ni repoussé l'espérance.

Je m'arrête et je n'ai pas fini. Cette esquisse n'est pas une biographie. Elle suffira toutefois, je l'espère, pour laisser dans l'esprit de ceux qui m'écoutent l'impression que Desor a été parmi les hommes un de ces hommes, toujours rares, qui marchent en avant des autres un flambeau à la main et font reculer d'un pas les ténèbres ; parmi ses concitoyens, un citoyen entièrement dévoué au bien public ; pour tous, un homme simple, ouvert, bienveillant, un causeur plein de verve et un si aimable ami que ceux qui l'ont connu, entendu et vu de près en gardent au cœur un ineffaçable souvenir.

FRITZ BERTHOUD.

Dès que M. Lesquereux eut appris la mort de Desor, il m'écrivit:

Columbus. O., 19 mars 1882.

La nouvelle que m'apporte votre lettre du 27 passé me cause un vif chagrin, est-il besoin de vous le dire?

D'après ce que vous m'écriviez dans vos précédentes missives, je pensais que Desor jouirait encore longtemps, ou du moins quelques années, de tous les biens que peut donner la richesse et la considération.

Mes relations avec cet ami étaient rares, mais toujours agréables, et je n'ai jamais oublié que c'est à lui que je dois d'avoir ici trouvé de quoi satisfaire à mes goûts de naturaliste. C'est lui qui m'a ouvert la carrière que je suis encore depuis 1851, carrière qui me donne le bonheur d'un travail chaque jour plus intéressant, et assez rémunératif pour fournir à mon entretien. Je ne connais Desor que depuis mon arrivée aux Etats-Unis. Je l'avais vu à Neuchâtel chez Agassiz, mais j'étais alors artisan, faiseur de ressorts, et je me suis toujours tenu à l'écart.

En arrivant à Cambridge, où je m'attendais à le trouver chez Agassiz, j'ai de suite appris la rupture de ces deux hommes de génie, et suis forcément devenu le confident et le conseiller des deux, entre lesquels j'ai refusé de *prendre parti.*

De tout cela je pourrais vous écrire longuement, mais laissons dormir les morts; la carrière de Desor vous est connue et son caractère aussi. Comme ami il était tout dévouement; c'est tout ce que nous avons besoin de nous redire. Comme homme de science il avait les vues larges, mais peu d'originalité.

Vous me dites que Desor ne désirait pas vivre davantage. C'est le cas je pense de tous les humains dont le besoin d'activité est combattu par les infirmités. A quoi bon vivre quand on ne peut plus rien faire? Cependant même quand le rideau est tombé entre nous et les perspectives de l'avenir, il reste toujours quelque chose à faire pour le présent et quelques jouissances à goûter aussi. Mais en ceci, je parle en père de famille et j'oublie que Desor, étant seul ou plutôt isolé dans sa vieillesse des affections naturelles, avait moins de chances de bonheur tranquille que s'il eût été marié. C'est en ceci comme en tant d'autres choses ; l'accomplissement des lois de la nature concourt au bonheur de l'homme. Malgré son matérialisme, Desor, il le semble, avait l'idée de l'avenir, ou si vous voulez, de l'éternité de notre nature humaine, puisqu'il a voulu être enterré *sous le beau ciel de Nice.*

Dans nos excursions géologiques de Pottsville, où il m'avait fait appeler par Rogers, pour commencer l'étude des plantes des houilles, nous avons eu en tout seulement deux sujets de causerie ; la géologie et les doctrines religieuses. Sur ce dernier sujet, nous n'en finissions que de guerre lasse. Cependant il n'y a jamais eu dans ces discussions le moindre mot d'aigreur, la moindre animosité. Il était grand ami de Parker, comme bien vous le savez, et Parker est venu lui faire visite à Pottsville, où ainsi j'ai fait sa connaissance. Parker, le grand orateur, l'aimait et l'appréciait beaucoup. C'est un fait qu'ici, où il était pauvre et où par conséquent la fortune ne pouvait entrer pour rien dans l'appréciation de l'homme, il avait des amis nombreux et pleinement dévoués. Si Desor était resté aux Etats-Unis, il aurait certainement parcouru une brillante carrière et fait fortune. Il avait surtout une force d'initiative extraordinaire et manquait rarement son but.

Plus tard, le 6 mai, M. Lesquereux revenait sur ces souvenirs de Desor en les complétant et corrigeant sur certains points, comme suit :

« Je vous disais dans ma précédente lettre que Desor n'avait pas le génie des grandes vues ou la profondeur des idées scientifiques. Peut-être me suis-je trompé. Il avait un coup d'œil, une intuition prodigieuse dans l'initiative des questions. Il cherchait constamment ce qu'il pouvait y avoir à faire, dans telle ou telle idée, tel ou tel fait, par des déductions possibles ou probables. Son génie était essentiellement de prévision, son activité d'initiative. Les plans, les tableaux se succédaient dans son esprit; il traçait la ligne essentielle, il se demandait à lui-même, et à d'autres, ce qu'on pourrait en faire, ce que pourrait devenir le tout par le travail suivi, patient, persévérant — mais il laissait ce travail à d'autres. N'avez-vous jamais remarqué sa phrase favorite: *On se demande si....*

« Ce sens inquisitif est celui du géologue, et, certes, comme géologue et sans fortune, Desor aurait parcouru aux Etats-Unis une carrière scientifique remarquée. »

NB. — Nous laissons aux auteurs des deux discours qui précèdent la responsabilité de leurs appréciations et de leurs jugements.

La Rédaction.

EXTRAIT DU TESTAMENT DE FEU LE PROFESSEUR

PIERRE-JEAN-EDOUARD DESOR

Ed. Desor étant décédé à Nice, le 23 février 1882, il y fut inhumé dans le cimetière du château, et les derniers honneurs lui furent rendus par ses excellents amis, MM. Reinwald, libraire à Paris, Dr Zurcher, consul suisse à Nice, Dr Henry, Brun, Blanc, qui prononcèrent des discours sur sa tombe.

Le 27 février suivant, le testament du défunt fut ouvert en séance de la justice de paix de Neuchâtel, en présence des parents et de quelques amis, par M. Andrié, juge de paix.

Après les legs en capitaux, en rentes, immeubles et souvenirs à ses parents et à ses amis, viennent les dispositions suivantes :

« . . . . . J'institue pour mon héritier la ville de Neuchâtel, actuellement représentée par la Municipalité, à charge par elle d'affecter ce qui lui reviendra de ma « fortune après le payement des legs et des libéralités ci-dessus et des impôts qui « pourraient les grever, aux différents musées de la ville de Neuchâtel. J'entends « qu'il soit loisible à la Municipalité héritière d'employer les revenus de ma suc- « cession à l'enrichissement de ses collections scientifiques ou artistiques par des « acquisitions qui ne pourraient pas être effectuées au moyen des ressources or- « dinaires du budget, ou d'affecter le capital en tout ou en partie, augmenté au « besoin des intérêts capitalisés pendant le nombre d'années nécessaires pour « l'érection d'un nouveau bâtiment pour les collections, ou à l'agrandissement des « constructions existantes.

« Au fur et à mesure que le capital correspondant aux rentes établies ci-dessus « deviendra libre, il devra servir à la formation d'un fonds spécial dont les re- « venus, dès qu'ils auront atteint la somme de cinquante mille francs, seront af- « fectés, au choix de l'autorité de la ville, soit à couvrir chaque année les frais

(1) Les diplômes conférés à Ed. Desor sont au nombre de 52, dont 16 de membre de Sociétés savantes, 18 de membre honoraire, 18 de membre correspondant, plus un diplôme de bourgeois honoraire de Friedrichsdorf (1861) et un de citoyen de Bologne (1872).

« d'une course scolaire d'une durée d'au moins dix jours, à laquelle seront admis « à faire partie de dix à douze élèves des écoles publiques qui auront mérité cette « récompense par leur conduite et leur application et qui seront choisis de pré- « férence parmi ceux qui ne sont pas favorisés de la fortune, soit à fournir chaque « année à un certain nombre d'élèves des écoles de la ville appartenant à des fa- « milles peu fortunées et de préférence à ceux dont l'état de santé le requiert, « l'occasion de faire pendant leurs vacances d'été un séjour à la campagne ou à la « montagne dans des conditions à fortifier leur santé.

« Je lègue à la bibliothèque de Neuchâtel mes cartes et ouvrages scientifiques « traitant d'histoire naturelle, de géologie, de géographie, d'alpinisme, qui ne font « pas l'objet de dispositions spéciales, ainsi que les armoires vitrées qui les ren- « ferment.

« Je lègue au musée de Neuchâtel ma collection de fossiles et ma collection « lacustre, en exprimant le vœu que cette dernière soit conservée telle quelle.

« Je désire qu'un somme de quatre cents francs, prise sur les revenus de ma « fortune, soit affectée chaque année par mon héritier, la municipalité de Neu- « châtel, à fournir les moyens d'acheter des membres artificiels aux malheureux, « amputés dans les hôpitaux, qui ne sont pas en mesure d'y pourvoir. Il est en- « tendu que cette faveur ne sera accordée qu'aux indigents qui seraient sans cela « privés des moyens de gagner leur vie. »

Séance du 4 mars 1882.

Le Conseil général de la municipalité de Neuchâtel, vu le rapport du Conseil municipal lui communiquant les dernières volontés du citoyen Edouard Desor,

ARRÊTE :

Art. 1er. Le citoyen Edouard Desor a bien mérité de la ville de Neuchâtel.

Art. 2° Le Conseil municipal est chargé de faire, en temps et lieu, au Conseil général, des propositions en vue d'honorer sa mémoire.

Art. 3° Il est également chargé :

a) de faire auprès des autorités compétentes les demandes nécessaires pour, au nom de la ville, postuler et obtenir l'investiture de la succession échue à cette dernière ;

b) de présenter au Conseil général, une fois l'investiture accordée et le mandat de l'exécuteur testamentaire accompli, un rapport et des propositions desti-

nées à constater l'importance de la succession et à assurer la fidèle exécution des dernières volontés du testateur.

Ainsi délibéré et adopté, en séance publique, à l'Hôtel de ville de Neuchâtel, le 4 mars 1882.

Au nom du Conseil général :

Le Président.

Le Secrétaire.

L'évaluation juridique de la fortune de M. Desor ascende à . fr. 560,604. 02
après les legs payés . . . . fr. 245,296. 35
droits à l'Etat . . . . » 53,525. 55
et diverses mieux-values et moins values, elle reste à . . » 264,297. 10
grevée de fr. 4,800 de rentes viagères.

ARRÊTÉ

EN VUE D'HONORER LA MÉMOIRE DE MONSIEUR DESOR.

Séance du 5 Février 1883.

Le Conseil général de la Municipalité de Neuchâtel voulant honorer la mémoire de M. le professeur Ed. Desor,

sur le rapport du Conseil municipal et d'une commission spéciale,

ARRÊTE :

Art. 1er. Un monument sera érigé à Nice sur la tombe de M. Desor. Une des salles du nouveau Musée ethnographique portera le nom de *Salle Desor*, et le jardin à créer, au sud du Crêt, s'appellera également *Jardin Desor*.

Art. 2° Il sera frappé une médaille en bronze reproduisant les traits de M. Desor, et la Municipalité participera financièrement à la publication d'une *Notice* rappelant la vie et les travaux du défunt.

Art. 3° Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ainsi délibéré et adopté en séance publique à l'Hôtel de ville de Neuchâtel, le 5 février 1883.

Au nom du Conseil général :

Le Président.

Le Secrétaire.

Séance du 6 Février 1883.

Le Conseil général de la municipalité de Neuchâtel voulant assurer la fidèle exécution des volontés de feu M. le professeur Desor, telles qu'elles sont contenues dans son testament,

sur le rapport du Conseil municipal et d'une commission spéciale,

ARRÊTE :

Art. 1er. La fortune donnée par M. le professeur Desor à la municipalité de Neuchâtel fera l'objet d'une comptabilité spéciale tenue en dehors des livres courants de la municipalité.

Le capital de cette fortune devra rester intact.

Le solde actif est arrêté ce jour à la somme de deux cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt dix-sept francs dix centimes (264,297. 10) actuellement représentée par les valeurs qui figurent à la balance des écritures.

Art. 2° Il sera ouvert un compte « Profits et Pertes » qui sera crédité des intérêts échus revenant à la succession; il sera, par contre, débité du montant des rentes à payer et des frais de gestion de la succession.

Au commencement de chaque année, le Conseil municipal fera au Conseil général des propositions sur l'utilisation conforme au testament du solde actif de ce compte.

Art. 3° Au fur et à mesure que le capital correspondant aux rentes viagères établies par le testament deviendra libre, il sera porté au Crédit d'un compte spécial intitulé *Compte de Rentes éteintes;* dès qu'il aura atteint le chiffre de fr. 50,000 les intérêts de ce compte seront, par les soins du Conseil municipal, utilisés conformément aux volontés du testateur.

Art. 4° La fortune Desor est administrée par la Commission du Fonds de Réserve de l'emprunt de 1857.

Art. 5° Cette commission prend toute mesure relativement à l'administration de la fortune Desor. C'est elle qui décide du placement des sommes devenues disponibles par le remboursement de titres ou par la vente des immeubles, et elle fait procéder à l'achat des valeurs.

Art. 6° Chaque année la Commission rendra compte de sa gestion au Conseil général; elle accompagnera son rapport d'un inventaire détaillé des valeurs constituant la fortune Desor.

Ainsi délibéré et adopté en séance publique à l'Hôtel de ville de Neuchâtel, le 6 février 1883.

Au nom du Conseil général :

Le Président.

Le Secrétaire.

Le Conseil général de la municipalité de Neuchâtel voulant pourvoir à l'emploi des revenus de la succession Desor,

sur la proposition d'un de ses membres,

ARRÊTE :

Art. 1er. Le Conseil municipal est invité à présenter à bref délai un rapport et des propositions pour l'affectation des revenus de la succession Desor.

Art. 2° Il est en outre chargé d'examiner s'il n'y a pas lieu d'appliquer une partie de ces revenus à l'intérêt et à l'amortissement d'un emprunt spécial pour la construction, avec plans et devis à l'appui, des ailes du Musée de peinture.

Ainsi délibéré et adopté en séance publique à l'Hôtel de ville de Neuchâtel, le 6 février 1883.

Au nom du Conseil général :

Le Président.

Le Secrétaire.



LE GREFFIER MARTENET.

LE GREFFIER MARTENET

En un musée historique et archéologique, il y a place pour bien des objets disparates et de valeur inégale. Il s'attache un tel intérêt à toutes les choses du passé, que rien n'est trop petit ni trop humble pour figurer dans cette réunion de souvenirs.

Dans l'idée qu'il en est ainsi du *Musée neuchâtelois*, je viens y réclamer une petite place pour le portrait que voici, bien que l'original n'ait été de son temps

Ni roy, ni duc, ni prince aussy,
Mais simple justicier de Boudry,

ainsi qu'il appert du brevet ci-dessous, pieusement conservé dans les papiers de la famille Martenet, et que M. Ph. Martenet, petit-fils du justicier en question, m'a autorisé à reproduire.

« Monsieur de Perrot, Conseiller d'Etât et Châtelain de Boudry, aïant fait faire par la Justice dudit lieu Election de deux personnes, afin d'en choisir une pour remplir la place de Justicier vacante en laditte Justice, après avoir vu laditte Election, entendu Mondit Sieur de Perrot, et délibéré là-dessus; Monsieur le Président par l'avis de Messieurs du Conseil d'Etât, a choisi et nommé honnorable Jean Jaques Martenet, pour remplir ledit siége vaccant. Ordonnant pour cet effet, à Monsieur de Perrot, Conseiller d'Etât et Châtelain, de Boudry, de luy faire prêter le Serment de Justicier et le mettre en possession de laditte charge en la manière accoutumée en semblable cas.

Donné en Conseil tenu au Château de Neûfchâtel, le 19e Février 1776.

Signé: De Chambrier.

Le portrait original du justicier et greffier J. J. Martenet n'est point une banale et sèche miniature, mais une peinture sur ivoire, d'un vrai mérite artistique, et exécutée avec la légèreté et la finesse d'une peinture

sur émail. Sans parler de la spirituelle physionomie du personnage, le costume de celui-ci, datant de la fin du siècle dernier, est par lui-même un document historique. L'habit à larges revers est bleu avec boutons de métal, la haute cravate blanche, ainsi que le gilet. Cette dernière pièce d'habillement que la famille Martenet possède encore, est en toile de lin très-fine et ornée de fleurs brodées en soie de diverses couleurs.

Je n'ai pas la prétention d'écrire ici la biographie du justicier Martenet, travail pour lequel les matériaux nécessaires me feraient défaut, et qui d'ailleurs n'offrirait pas peut-être pour les lecteurs du *Musée* un intérêt réel. Ceux-ci préfèreront certainement à ma prose celle du justicier lui-même, dont l'obligeance de son petit-fils me permet de donner quelques spécimens, en transcrivant des fragments de son copie de lettres. Cette correspondance, allant de 1813 à 1818, au sujet de trois fils placés successivement en échange dans la Suisse allemande, me paraît présenter un double intérêt, d'abord par les quelques détails qu'elle renferme sur les évènements de cette époque agitée, et ensuite en nous faisant pénétrer dans l'intérieur d'une famille bourgeoise de notre pays, au commencement de ce siècle.

Le sens pratique, la tendresse paternelle, tempérée par une sage fermeté, qui respirent dans ces lettres, suffisent au reste pour en rendre la lecture attrayante, et, ajouterai-je, profitable.

M. le greffier M., désirant placer son fils aîné en *change* dans la Suisse allemande, s'adresse pour cet effet à un M. Egger, instituteur à Aarau, préférant cette dernière ville à Nidau, où il avait d'abord pensé confier son fils à un ancien ami; et s'il a changé de sentiment, *c'est,* dit-il, *qu'on parle maintenant trop français à Nidau, depuis que Bienne a été réunie à la France.*

L'entente a lieu entre les correspondants, M. Egger ayant également un fils en âge d'apprendre le français, et il est convenu que le justicier M. conduira son fils à Aarau et ramènera le *change* à Boudry. Ce voyage, différé pour plusieurs raisons, est enfin fixé au mois de décembre 1813. A la date du 5 de ce mois, le justicier M. écrit les lignes suivantes qui caractérisent bien l'état de trouble et de malaise où était alors la Suisse.

Monsieur,

J'étais bien réellement résolu de m'acheminer contre Aarau dans 8 à 10 jours, mais réfléchissant aux événements militaires actuels, et considérant que la Suisse, malgré son louable système de neutralité, pourrait être exposée sous peu aux caprices politiques des Puissances belligérantes, je trouve que jusqu'à ce que la neutralité soit reconnuë par les

souverains en guerre, il nous convient, à l'un comme à l'autre, de suspendre nos échanges. Cependant si cette neutralité peut être solidement adoptée par toutes les parties, je n'hésiterai plus, dès que j'en aurai connaissance, de partir avec mon fils, si le temps le permet . . . .

La maladie et la mort de Madame M. survenues peu après firent sans doute renoncer son mari et M. Egger à leur projet, car la première lettre écrite dès lors par M. Martenet à son fils est adressée à Vigneules et non à Aarau.

Du 17e may 1814.

Mon cher fils Charles-Aimé.

J'ai reçu ta première lettre hier au soir, et comme elle ne date que du troisième jour depuis notre séparation, je ne devais pas douter de l'état de ta santé, que je prie Dieu de te conserver. Je savais d'avance que je te plaçais chez de braves gens; il me fait plaisir que tu le reconnaisses toi-même. Sois de ton côté actif, prévenant pour tout ce qui peut faire plaisir aux gens de la maison, particulièrement avec le père et la mère..... Ecoute bien ce qu'on te dit en allemand, cherche à le comprendre et à le prononcer; lorsqu'un mot t'embarrassera, demandes-en l'explication soit au père, soit à la fille aînée; en leur absence, prends ton dictionnaire *qui est fait pour cela.*

Ne néglige pas ton catéchisme; parcours-le avec attention et bon sens; mets-toi en état d'en réciter bien par cœur au moins deux chapitres au bout de chaque semaine, afin de te mettre en état d'être instruit pour la communion . . . . . Un devoir que je ne négligerai jamais de te recommander fortement, c'est d'avoir continuellement la crainte de Dieu à cœur, d'y élever ton âme, de faire tout pour sa gloire, de t'adresser à Lui chaque jour par des prières; que le Dimanche, en particulier, y soit consacré, car n'oublie jamais que c'est de Dieu que nous tenons tout.

Marianne (1) m'a dit que M. le doyen Gibolet, pasteur de l'Eglise française, pourrait t'admettre à répondre au temple dans ses catéchismes; tu me ferais plaisir d'y aller; Monsieur le doyen Bonhôte lui-même t'en saurait gré; j'espère que tu en sentiras l'utilité . . . .

A la date du 2 décembre 1814, un évènement important pour la principauté est rapporté comme suit par le greffier M.

. . . . Avant que de clore ma lettre, je veux t'annoncer que le Roi ayant nommé Monsieur le Baron de Chambrier d'Oleyres, Gouverneur à vie, nous avons été hier à son installation, sept personnes de Boudry; il a donné le repas le plus magnifique dont j'aie *profité* en ma vie; il y avait à ce festin environ deux cents personnes, tant à la grande salle du château qu'à celle du concert qui est près de l'hôtel-de-ville.

(1) Marianne Mülheim placée à Boudry en échange du fils M.

A plus d'une reprise, le fils admonesté pour son peu d'empressement à étudier la langue allemande, se voit comparé à son désavantage à la jeune bernoise, *son change*.

. . . . . Quant à Marianne, elle a fait beaucoup de progrès; à présent, elle fréquente bien assidument les écoles; à son retour, elle prend le rouët et file de bons moments; elle fait dans le ménage ce qu'elle croit être agréable et utile. Fais de ton côté ce que tu pourras pour faire plaisir dans la maison où tu es; c'est le vrai moyen de te faire aimer.

A partir de l'automne de 1815 les lettres du père sont adressées à son second fils placé à Aarau, chez M. Egger, avec lequel le justicier M. avait été précédemment en pourparlers.

Aussi zêlé pour l'étude que son aîné l'était peu, celui-ci ne réclame pas sans cesse de nouvelles pièces d'habillement, ou de l'argent pour ses menus plaisirs, mais bien l'autorisation d'étendre le cercle de ses études.

A ce propos, le justicier lui écrit ce qui suit :

. . . . Quant au latin dont tu me parles dans ta dernière lettre, je suis bien aise que tu ne te rebutes pas. Je te dirai là-dessus que le plus grand nombre des enfants y sont effectivement mis fort jeunes, mais je te dirai aussi que lorsqu'un jeune homme a du goût, du courage et de la persévérance, il peut surmonter tous les obstacles.

Je te donnerai pour exemple le frère de M. le greffier Bersot qui étudie en théologie à Neuchâtel; lui-même m'a assuré qu'il ne savait pas un mot de latin ni de grec à l'âge de 18 ans, et il se trouve aussi avancé dans ces deux langues que la plupart des hommes lettrés, quoique ses études pour le ministère lui aient toujours absorbé la plus grande partie de son temps.

Dans une lettre en date du 30 décembre 1815, le justicier M. rend compte aux parents Egger des études de leur fils placé chez lui en échange du sien, et auquel il donne des leçons particulières dans les rares moments de loisir que lui laissent ses fonctions.

. . . . Je lui fais apprendre d'un jour à l'autre certain nombre de substantifs afin de l'occuper pendant mes absences . . . . . Quand j'ai du temps à moi, je lui compose en français de petits et très simples dialogues qui l'amusent et je les lui fais traduire en allemand.

Quant au clavecin, il ne peut guère, dans cette saison, s'y exercer que les mercredis, samedis et dimanches de chaque semaine . . . . J'ai parlé à un maître de musique à Colombier (village qui est à une demi-lieue d'ici); il pourrait, m'a-t-il dit, lui donner tous les mercredis une leçon d'une heure chez lui . . . . mais il est cher, car il demande un gros écu

pour sept leçons . . . . Si cela vous convient, vous me donnerez réponse. Au reste, par le véritable intérêt que je prends à votre fils, je ferais volontiers de ma bourse le sacrifice des premières leçons . . . .

Ceci était d'autant plus méritoire de la part du greffier M., que le malheur des temps et des circonstances de famille avaient mis la maison dans la gêne. Durant ce même hiver de 1815, il l'apprenait en ces termes à son fils :

. . . . Comme j'aime à mettre mes enfants au fait des évènements qui regardent la maison, et que tu sais que quatre années consécutives n'ont fourni que les plus faibles récoltes, que la maladie et la mort de la maman et les charges de passages et d'entretien de militaires quelconques ne nous ont point permis de vivre sans nous arriérer et que dans ces circonstances fâcheuses on nous demandait des remboursements, je t'annonce que j'ai pris le parti de vendre à Mme Bovet née Bonhôte le grand pré de Brassin; le prix honnête qu'elle m'en a offert et l'allègement que cette vente nous procure a dû me décider à le faire; j'ai réservé un *tringuelte* qui sera mis en réserve pour être partagé par portions égales entre tes frères et toi.

En juillet 1816, l'année du *cher temps*, comme on l'appelle encore dans notre pays, les lettres du greffier mentionnent naturellement la température déplorable qui ruina les espérances des cultivateurs.

. . . . L'attente d'une bonne récolte pour cette année s'évanouit; la saison est trop tardive; nous n'avons pu cacher de foin que les deux derniers dimanches. La rivière était haute bien longtemps et se conserve plus qu'elle ne devrait, à cause des pluyes qui tombent journellement. Si elles ne discontinuent pas, les moissons qui paraissent encore promettre quelque chose dans nos environs ne pourront se faire et le prix du pain qui est si cher à présent, loin de diminuer, pourrait encore monter par surcroît de calamité.

. . . . Là-dessus, *et pour surcouper les sujets de tristesse,* comme dit notre greffier, il se console en annonçant à son fils le beau mariage du cousin Udriet, de Bordeaux, qui épouse une demoiselle Portal, *d'une des premières familles du Royaume de France,* et dont le père est Conseiller d'Etat, officier de la Légion d'honneur et ministre des Colonies.

Deux mois plus tard, les nouvelles ne sont guère plus réjouissantes sur les récoltes de l'année.

. . . . Nous avons assez bien moissonné la bonne partie de nos graines; il nous en reste encore environ le quart aux champs; Dieu veuille qu'on puisse les cacher sans dommage! Nous n'avons pas de fruits, point de

raves, point de pommes de terre, et quant à la vendange, je n'ose pas y penser; ce sera encore la moindre récolte que j'aie vue de ma vie et pour la quantité et pour la qualité.

Le pain se vend à Neuchâtel 10 crutz la livre, et ici 10 1/2, tandis que la viande de bœuf n'en coûte que 10, celle de vache 9, et le veau 8 la livre.

Les partisans de la vaccination obligatoire pourraient trouver dans le paragraphe suivant de cette dernière lettre un argument victorieux en faveur de leur opinion :

. . . . La petite vérole règne depuis environ six semaines à Boudry; non seulement les enfants qui n'avaient pas été vaccinés en ont presque tous été atteints, mais aussi plusieurs garçons et filles qui ont communié. Dans le nombre de ceux qui avaient été vaccinés, peu l'ont prise, et ceux-ci en ont moins que les autres et pendant moins de temps. En général la petite vérole est bénigne ici; personne, jusqu'à présent, n'en a reçu de mauvaises marques.

J'ai parlé plus haut de la tendresse unie à la fermeté paternelle qui m'avaient frappé dans les lettres du greffier M. à ses fils. On en jugera par quelques citations.

. . . . Mon cher ami, je ne sais à quoi attribuer ton silence prolongé, et si tes sentiments répondent vraiment aux miens, tu dois juger dans ton cœur de la justice de ce léger reproche.

. . . . Ton silence me prouve, mon cher, que je pense beaucoup plus à mes enfants qu'eux à moi; je t'assure que cela m'afflige, et je te répète qu'une correspondance familière et bien entretenue entre nous me procurerait beaucoup de plaisir.

. . . .

En faisant des vœux pour moi, mon enfant, tu t'acquittes d'un devoir que j'ai toujours cherché et chercherai constamment à mériter, en remplissant les miens; ceux-ci consistant de la part d'un père à élever ses enfants dans la crainte de Dieu, et à leur donner une éducation convenable à leur condition, et calculée sur leur plus ou moins de dispositions. Je prie bien ardemment le Seigneur de vous accorder sa grâce et sa bénédiction à tous trois et de me conserver les forces et les moyens de vous procurer des états qui vous mettent à même de gagner votre vie avec quelque facilité. Après cela, s'il daigne me conserver encore quelques années sur cette terre, j'espère que vous serez et mon soutien et ma consolation.

Par exemple, M. le greffier M. n'était pas militairomane! S'il suivait avec sollicitude les progrès de ses enfants dans toutes les branches d'é-

tudes, s'il faisait joyeusement et libéralement les dépenses nécessaires pour leçons publiques et particulières, pour achat d'instruments de mathématiques, etc., il voyait de fort mauvais œil qu'on perdît du temps, à l'école cantonale d'Aarau, en exercices militaires. Ce ne fut même qu'à son corps défendant qu'il autorisa son fils Edouard à y prendre part.

. . . . Il me paraît que tu peux te dispenser d'entrer dans les militaires cadets et que tu peux employer plus utilement le temps destiné aux exercices de ce genre. Il me semble d'ailleurs que les frais indispensables pour te mettre en uniforme seraient des frais *frustraires* et en pure perte, puisque, lorsque tu aurais mis cet habit-là 30 ou 40 fois, tu ne le mettrais plus ici. Au reste, si M. Petitjean permet à son fils d'entrer dans les cadets, je te le permettrai aussi, moyennant que ce soit dans la même compagnie.

Ailleurs, le père cherchant à éveiller l'émulation chez son fils en lui parlant des lettres superbes qu'écrit à ses parents un de ses amis de Boudry, en pension à Liestal, et lui recommandant de soigner son style et son écriture, ne néglige pas cette occasion de parler avec mépris de l'institution des cadets.

. . . . Pense à t'instruire dans tout ce qui pourra te devenir utile, plutôt que de n'avoir d'idée qu'à ces misérables exercices militaires dont *toutes tes lettres sont presque entièrement remplies!*

L'écriture de ses fils était un des objets de la sollicitude du justicier et une écharde dans sa chair de greffier, car leur calligraphie était loin, paraît-il, de répondre à son idéal.

. . . . Ta dernière lettre, quoique un peu mieux écrite que les précédentes et plus agréable à voir quant à la propreté, n'en ressemble pas moins à de l'écriture d'une femme, qui ne sait pas étendre les doigts et qui griffonne; à cet égard, je t'invite à mieux soigner *ta main;* et quand même on te négligerait à cet égard dans l'école cantonale, prends peine en écrivant et soigne aussi ton style . . . . .

Tout en suivant avec un intérêt paternel la conduite et les travaux de ses fils, le greffier M. n'oublie pas qu'il est propriétaire de vignes, et ne perd pas une occasion de faire offrir et placer ses vins dans la Suisse allemande par ses enfants.

A ce propos, je citerai en terminant le fragment de lettre suivant, intéressant au point de vue de la comparaison qui pourra être faite entre les prix d'alors et ceux d'aujourd'hui.

Du 15 octobre 1818.

. . . . . Nous sommes après vendanges; notre récolte a un peu surpassé nos espérances; nous avons cueilli environ cent gerles de vendange sur nos vignes; il nous en reste 94 et une fraction après la dîme payée; l'ensemble de notre encavage présente environ 4800 pots de vin blanc, dont je pourrai vendre au moins 4000 pots et garder le reste pour les besoins de la maison; en outre 1200 pots de rouge, desquels je vendrai environ 1000 pots; car il faut un peu en garder pour remettre en train notre pauvre bouteiller! . . . . Je te confirme le prix des vendanges; ceux qui ont acheté de bonne heure ont moins payé que les autres, car on a fini par payer *six écus neufs* la vendange blanche, et *sept gros écus* la rouge. Le cousin Barbier n'a vendu que son rouge, mais on le lui a payé à raison de *deux louis d'or* la gerle. A Neuchâtel et rière les villages de la Côte, on a vendu le moût des vignes franches, avant le ban des vendanges, de *six*, jusqu'à *sept batz* pour les Montagnes, parce que c'était le premier. Maintenant le prix courant des vins nouveaux blancs est de *six batz;* quant aux nouveaux rouges, on les estime déjà *six piécettes* le pot; les premiers vendangés seront les meilleurs à cause des pluies qui ont suivi. Dans le cas que M. Bourkhardt pût en placer, j'aimerais faire les choses de compte à demi, mais il faudrait traiter au comptant; pour lors je te céderais une part de mes bénéfices.

Par le paragraphe suivant, ceux de nos compatriotes qui placent des vins de Neuchâtel dans la Suisse allemande, pourront se convaincre que ce n'est pas aujourd'hui seulement que l'expéditeur reçoit des reproches sur la qualité de la marchandise livrée, alors même qu'il a été de la meilleure foi du monde.

. . . . J'ai reçu sous date du 9 courant une lettre de M. K. qui m'annonce avoir reçu le vin, mais qui ajoute que celui-ci est d'une qualité si inférieure qu'il ne voudrait pas en faire usage pour sa table, ni le vendre à qui que ce fût, et qu'il m'invite à en disposer.

Ces expressions m'ont bien surpris et surtout affligé, parce que bien certainement j'avais cherché à le bien servir. Tu lui remettras l'incluse qui a pour but de le désabuser et de le prier de goûter de nouveau ce vin après quelques semaines de repos qu'il lui donnera pour se reprendre. Comme les bouteilles avaient un peu de tartre et que je les ai soutirées dans des autres par crainte de les *loucher,* la *spiritualité* a pu s'évaporer un peu; mais ce qui doit avoir beaucoup contribué à altérer le vin et à le rendre fade, c'est le cahotement du char; il se remettra certainement. Vers le Nouvel-an prie M. K. de t'en faire goûter des deux espèces. Avant que de le boire, il faudra le mettre un instant sur le fourneau chaud ou contre le feu, mais il faut premièrement ôter le bouchon et le reposer, et aussitôt que la bouteille suera, il faudra verser le vin.

Tu m'avertiras d'abord après cette épreuve des opérations qui auront été faites, afin que je sache ce qui en est.

L'épreuve demandée eut lieu vers le nouvel an, et son résultat fut à l'honneur du greffier Martenet et du vin de Boudry, ce que constate une lettre du père à son fils en date du 3 janvier 1819.

. . . . M. K. m'a écrit à la même date que toi; il me témoigne combien il a trouvé le vin meilleur que la première fois, particulièrement le foncé 1811, et il termine sa lettre en acceptant ce vin comme je le désirais et en me manifestant le désir de trouver l'occasion de m'en dédommager.

Au dire des personnes qui ont connu M. le greffier M., si celui-ci, en français, écrivait et parlait le langage officiel du parquet et des audiences générales, ce langage apprêté, composé de phrases stéréotypées, de clichés et de formules, dont se moquait J.-J. Rousseau, en patois, au contraire, il était charmant, spirituel, plein d'imprévu et de saveur.

On n'a pas encore perdu, à Boudry, ni aux environs, le souvenir des vives et malicieuses reparties de ce Gaulois mordant, gouailleur et parfois — il faut bien l'avouer — quelque peu cynique.

(1) — Kmé diabe fâté-vo, — lui disait le docteur Otz, son contemporain — por adé allâ asbaë qu'on dzouven'? Vo n'êtet dzamai malaite! et faudra on viadze vos assenâ!

— Ma fé, docteur, iai on secret que vaut mì que voutré médecinés; velaëque porqué i me foto de vo!

— Et stu secret, greffì, dité-le.

— I baëvo su dé liet!

O. Huguenin.

(1) — Comment diable faites-vous pour aller toujours comme un jeune? Vous n'êtes jamais malade! il faudra une fois vous assommer!

— Ma foi! docteur, j'ai un secret qui vaut mieux que vos médecines; voilà pourquoi je me moque de vous!

— Et ce secret, greffier, dites-le.

— Je bois sur des lies! (de vin)

CINQUANTENAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DES SCIENCES NATURELLES

A l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, le 6 décembre 1832, la Société des sciences naturelles a tenu au château, dans l'ancienne salle du Grand Conseil, le 14 décembre 1882, une séance solennelle où assistaient une centaine de ses membres. Outre les communications scientifiques faites par MM. les docteurs Morthier, Hirsch et Cornaz, le vice-président, M. L[s] Favre, avait été chargé de présenter un résumé de l'histoire de la Société. Comme les faits rapportés dans cette notice sont intimément liés à l'histoire de notre pays, durant un demi-siècle, nous répondons au vœu d'un grand nombre de nos lecteurs en la publiant dans le *Musée neuchâtelois*.

Nous rappelons en même temps les témoignages honorables et affectueux dont a été l'objet en cette circonstance M. L. Coulon, président de la Société depuis 45 ans, et le principal créateur de notre Musée d'histoire naturelle : adresse signée par tous les sociétaires — diplôme de professeur honoraire de l'Académie de Neuchâtel, et don d'un plat d'argent, de la part du Conseil d'Etat — un don d'argenterie de la part de la municipalité de Neuchâtel — diplôme de docteur, *honoris causa*, de l'université de Bâle, présenté par M. le prof. Hagenbach, délégué de ce corps savant, — enfin honorariat de plusieurs sociétés de sciences naturelles de la Suisse.

Voici le discours de M. Favre :

Messieurs,

En présence de la tâche que vous avez confiée, ou plutôt imposée à votre vice-président, de vous présenter, dans cette séance, les principaux

traits de l'histoire de notre Société depuis sa fondation, je me trouve dans un grand embarras. Ce ne sont pas les matériaux qui me manquent, bien au contraire, ils surabondent, et la principale difficulté est de les présenter par masses, disposées dans un ordre convenable.

Comment faire l'analyse, même succinte, de nos anciens procès-verbaux manuscrits, des 4 volumes de Mémoires, des 12 volumes ou 36 tomes de nos Bulletins, qui auraient bien besoin d'une table générale des matières pour faciliter nos recherches. Et, si je me laissais aller au courant de mes souvenirs, ce serait encore pis : il me faudrait des heures, et non les trente minutes mises à ma disposition. En réalité, ce qu'il y aurait à faire, c'est l'histoire de la culture et du développement scientifiques dans notre pays depuis 50 années, car tout ce qui se faisait dans ce domaine convergeait vers notre Société et y trouvait non-seulement de l'écho, mais de sérieux encouragements.

Me voilà donc condamné à effleurer mon sujet; mais avant de commencer, permettez-moi de dire quelques mots de l'ancien Neuchâtel, de 1832, afin de bien établir notre point de départ.

La population du Canton était de 52,000 âmes, celle de notre ville de 5 à 6000 âmes. L'industrie la plus prospère, depuis le commencement du siècle, était celle des toiles peintes qui, avec le commerce, a été la source de la plupart des fortunes que vous connaissez. L'horlogerie n'avait pas encore pris l'essor qui, plus tard, a fait sortir de terre le Locle et la Chaux-de-Fonds, a augmenté la richesse générale en élevant le prix des immeubles, et a développé dans nos montagnes l'esprit d'entreprise et l'initiative individuelle. Les agrandissements qu'a subis Neuchâtel sont peu connus de la jeune génération; supprimez entièrement le quartier de l'Ecluse, faites y passer le Seyon, prolongez le tout le long de la rue qui porte ce nom, supprimez le quartier de l'Evole, les rues du Môle, du Musée et de la Place d'armes, de la Place Purry, une partie du faubourg, la Gare, une partie des Sablons et tout ce qui est au-dessus, avec les Parcs et le quartier de l'Immobilière. Otez le Gymnase et les autres collèges actuels, placez aux Terreaux les trois greniers de la Bourgeoisie, dont l'un est devenu la fabrique de télégraphes; sur l'emplacement du collège des jeunes filles, semez les hangars des chantiers de la ville; supprimez le faubourg du château, la cité de l'ouest, les Zigzags, autrefois carrière de pierre jaune, une grande partie de la rue du Seyon, les rues de l'Oratoire, de la Raffinerie, la Grande-Brasserie; étendez aux Bercles un grand jardin, et à cheval sur la rue du Seyon, entre le bureau des télégraphes et le magasin Barbey, l'ancien hôtel de ville, renfermant la bibliothèque pu-

blique, et les trois classes de jeunes filles. Cela fait, vous aurez l'ancien Neuchâtel de 1830, où nous allons passer quelques instants.

Les Ecoles étaient logées un peu partout; il y en avait au haut de la rue du Château, dans les maisons des chanoines, au bas de cette rue, dans le bâtiment du Trésor; la salle d'arithmétique partageait avec une buanderie publique la possession d'une maisonnette au bord du lac. Les écoliers et les étudiants s'en allaient, chantant et criant par les rues, chercher leurs leçons, et ces pélerinages leur déplaisaient beaucoup moins qu'aux honnêtes bourgeois, dont ils troublaient la somnolente quiétude. Les études en honneur conduisaient au droit, à la médecine, à la théologie. Le collège de Neuchâtel, essentiellement classique, était dirigé par les pasteurs qui lui imprimaient, ainsi qu'à la Bibliothèque, une direction littéraire. Pour compléter le tableau, ajoutez des moyens de communication rudimentaires; on venait d'établir la route de l'Evole de Neuchâtel à Serrières; celle des gorges du Seyon n'existait pas, celle de St-Blaise n'était pas corrigée. Un facteur, faisant deux courses, suffisait au service de la poste aux lettres, une trentaine de reverbères constituaient tout l'éclairage.

Vers 1831, la force des choses, plutôt que l'inclination, décida les Conseils de la Bourgeoisie à faire quelques concessions à la science, qui prenait dans le monde une place et une influence prépondérantes. Il en résulta la création de deux chaires, l'une de mathématiques, l'autre de physique et chimie, auxquelles on appela un Français, M. de Joannis, et un Neuchâtelois, Henri Ladame, les deux, élèves de l'Ecole polytechnique de Paris. Les traitements, plus que modestes, étaient en rapport avec les installations et les budgets de ces enseignements. La physique et la chimie furent installées dans une salle de l'ancienne raffinerie aux Bercles, là où nous avons vu avant 1856 les écoles *gratuites*, ou des pauvres, et avaient à leur disposition quelques instruments et un matériel des plus sommaire.

Après ce sacrifice offert aux divinités qui faisaient invasion dans le sanctuaire classique, on croyait si bien avoir fait le nécessaire, que quand l'occasion se présenta d'attirer et de fixer à Neuchâtel le jeune Dr Agassiz, dont le nom était déjà entouré d'une auréole de gloire par sa description des poissons du Brésil, il fallut, pour lui procurer un traitement annuel de 2000 fr., que M. L. Coulon, notre cher et vénéré président, se mît à la tête d'une souscription qu'il porta lui-même de porte en porte, chez des citoyens généreux. Il assura ainsi le pain pour trois ans à celui qui devait illustrer notre ville. On l'installa comme on put dans une salle

de l'Hôtel-de-ville, celle de la justice de paix actuelle, et on arrangea dans la Maison des Orphelins, aujourd'hui Hôtel Municipal, un semblant de musée pour suffire aux premiers besoins.

Nous n'en étions pas encore à bâtir un musée de peinture devisé à 5 ou 600 mille francs, et à voter un crédit de plusieurs milliers de francs pour une école d'horlogerie dont les résultats sont incertains.

Toutefois, rendons justice aux Conseils de la Bourgeoisie; s'ils étaient économes, ils tenaient à honneur de ne laisser aucune dette à leurs successeurs, mais plutôt de bonnes rentes et des habitudes d'ordre. N'oublions pas que, dans le même temps, et sans rien demander aux contribuables, ils construisaient le Gymnase, qui leur coûtait doublement, comme toutes nos bâtisses au bord du lac, puisqu'il fallait en créer le sol, naguère occupé par les eaux, et qu'ils se préparaient à détourner le Seyon, entreprise envisagée alors comme un des douze travaux d'Hercule. De plus, jusqu'à la création de l'ancienne Académie en 1841, et depuis 1848, époque de sa suppression, jusqu'en 1866, ce sont eux qui ont pourvu aux études supérieures. C'est de leurs mains que l'Etat les a reçues déjà organisées; il n'avait plus qu'à les développer.

Une autre circonstance, qui contribuait peut-être à arrêter l'élan des magistrats, c'était l'état des esprits profondément divisés dans notre canton, après les événements tout récents de 1831. On sentait dans l'air, entre les deux camps, presque égaux en force, les germes d'une tempête qu'une étincelle pouvait provoquer et qui mettrait en péril toutes les institutions.

* * *

Quoiqu'il en soit, le résultat désiré par M. Coulon et ses amis était atteint, Agassiz était à Neuchâtel, où il avait de nombreuses relations de parenté; les sciences naturelles étaient enseignées; on organiserait un Musée en ajoutant les collections qu'il apportait à celles qui étaient en voie de formation. Mais cela ne suffisait pas; il fallait donner un corps et une vie à la science; il fallait réunir ceux qui la cultivaient, leur imprimer une activité féconde, en leur proposant pour but d'être utiles à la société et à la patrie.

Ainsi fut fondée notre Société des sciences naturelles, dont l'idée et l'initiative sont dues à Agassiz.

En tête des procès-verbaux manuscrits conservés dans nos archives, nous lisons: « Le projet de fonder à Neuchâtel une Société, qui aurait pour objet de donner à l'étude des sciences une vie plus réelle et plus active, par le concours des hommes qui prennent un véritable intérêt

au développement des connaissances humaines, ayant été formé par MM. Agassiz, H. Ladame, Dr Borel, L. Coulon fils, Auguste de Montmollin et de Joannis, prof., une invitation d'y prendre part fut adressée à MM. Coulon père, Dr Castellaz, Dr Pury, Dr Reynier, Richtner, méd. vétér., de Montmollin père, trésorier-général, de Bosset, colonel, et G.-F. Gallot, dans le but de constituer la Société et de lui donner, dès le commencement de son existence, toutes les chances possibles de succès. Une première réunion a été fixée au 6 décembre 1832, chez M. L. Coulon père, qui s'est chargé provisoirement de la présidence.

*
* *

Le 6 décembre, la première séance se tint chez M. L. Coulon père. Elle fut ouverte par un discours d'Agassiz exposant les motifs des initiateurs. Les principaux sont le besoin de réunir leurs efforts non-seulement pour se faire part de leurs lectures, de leurs observations, de leurs recherches dans un but d'instruction mutuelle, mais de créer dans la ville et dans le pays un foyer de culture et de vie intellectuelle dont la lumière ne tarderait pas à se répandre de proche en proche et à féconder l'enseignement, les travaux de l'industrie, des arts et de l'agriculture. J'en cite quelques lignes :

« Jugez, Messieurs, de l'avantage qui peut résulter de réunions propres à donner plus d'activité au travail des membres qui y assistent. Chacun y apporte périodiquement le résultat de ses observations, un résumé de ses lectures et de sa correspondance. Quoi de plus précieux que de pouvoir, en quelques heures, se mettre au courant des principaux travaux et des découvertes de toute espèce, de suivre la marche de la science dans son ensemble et dans ses détails. Mais, pour jouir de tels avantages, il faut se réunir, il faut une vie scientifique commune, il faut que les vues particulières se dirigent vers un but général qui est l'avancement de la science et le développement individuel ; il faut diviser le travail et fixer des jours pour la lecture des mémoires, les communications diverses et les discussions que peuvent faire naître les rapports.

« Outre les recherches spéculatives, on accueillera avec empressement toutes celles relatives aux applications des principes de la science aux différentes branches de l'industrie et des arts. Enfin, et ce point n'est pas le moins important, la Société tâchera, par la direction donnée à ses travaux et par l'unité de ses vues, de répandre autour d'elle le goût et l'amour de l'étude et d'exercer, dans la sphère au centre de laquelle elle agit, cette influence salutaire qui résulte de la propagation des saines

doctrines et des données de la science appliquées au développement social. »

L'assemblée se constitue: M. L. Coulon père est nommé président, MM. Agassiz et de Joannis sont élus secrétaires. On décide qu'il sera formé 4 sections et que chaque membre indiquera celle dont il veut faire partie. Le classement a lieu de la manière suivante:

1° Section de physique, chimie, mathématiques	MM. H. Ladame. de Joannis.
2° Section histoire naturelle	MM. Coulon père. Agassiz. Coulon fils. Aug. de Montmollin. Richtner, méd. vétér.
3° Section médicale	MM. Dr Borel. Dr Castellaz. Dr Pury. Dr Reynier.
4° Section économie rurale, technologie, statistique	MM. de Montmollin, trésorier. de Bosset, colonel. G.-F. Gallot, président de la Commission d'Education.

Dans la séance suivante, du mardi 18 décembre, un projet de règlement provisoire en 18 articles est présenté par un comité et adopté. On décide que la Société se réunira deux fois par mois du 1er novembre au 1er mai, et une fois seulement pendant le reste de l'année. La contribution annuelle est de 3 fr.

J'ignore si ce règlement provisoire est devenu définitif, ou s'il a été revisé, mais ce que je dois faire remarquer, c'est la largeur d'esprit qui a présidé à sa rédaction. Il faut avoir vécu dans ces temps de tourmente politique et d'aigreur générale, pour comprendre la difficulté d'empêcher les passions du moment de pénétrer même dans le domaine de la science. Néanmoins, ces hommes qui, pour la plupart, venaient de porter les armes contre leurs concitoyens, veulent se réserver un terrain neutre où tous les partis puissent se réunir et se tendre la main; l'art. 12 « interdit toute discussion sur des sujets étrangers aux travaux de la Société. » Ainsi, point d'ostracisme; liberté, égalité devant la science en vue de l'intérêt

général; chacun, reconnaissant à ses adversaires le droit de siéger et de faire entendre leurs voix, prend l'engagement de les accueillir avec bienveillance et urbanité. Cet article n'est pas demeuré une lettre morte, et dans les moments les plus difficiles, notre président, prêchant d'exemple, a constamment fait régner parmi nous la plus complète harmonie. Puisse-t-il en être toujours ainsi.

(A suivre.) L. FAVRE.

LE LIBRE-ÉCHANGE EN SUISSE

AU COMMENCEMENT DU XIXᵉ SIÈCLE

Parmi les papiers de la Commission des orgues, qui se trouvent aux Archives de la Commune de Neuchâtel et qui renferment toute l'histoire de ces instruments sacrés depuis leur construction, en 1749, jusqu'au milieu de notre siècle, j'ai découvert les traces d'une petite correspondance diplomatique échangée en 1803 entre M. Frédéric de Chambrier (1), chambellan du roi de Prusse, conseiller d'Etat, et l'administration vaudoise. Quand je dis M. de Chambrier, ce n'est pas que ce nom paraisse en toutes lettres, mais M. de Chambrier était alors président de la Commission des orgues, et le titre de baron que M. de Langalerie donne à son correspondant ne peut convenir à aucun autre membre de ce Comité.

La teneur de ces pièces, qu'on va lire, en indique assez l'objet pour que je me dispense de les commenter. Il est intéressant de voir comme M. de Chambrier sut bien prendre dans sa requête le style démocratique de la révolution, tout en demeurant homme du monde dans sa lettre particulière à M. de Langalerie, dont la réponse fut aussi tout à fait courtoise. On remarquera que ces deux hommes, appartenant sans doute

(1) Père de l'auteur de l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin*.

à des opinions très opposées, s'expliquent sur les bouleversements politiques d'alors avec la modération bienveillante qui sied à des gens cultivés.

Pétition à l'administration cantonale vaudoise.

Du 26 mars 1803.

Citoyens administrateurs,

La Commission, chargée par les autorités compétentes de la fabrication de nouvelles orgues dans une des églises de Neuchâtel, a donné ordre au facteur qu'elle a choisi, de se procurer au dehors les bois convenables que le pays même ne peut fournir. En conséquence, il en a fait un achat depuis plusieurs mois à Avenches, à Payerne et dans leurs environs. Mais les nouvelles ordonnances que vous avez fait publier lui ôtent les moyens légitimes de les faire transporter hors du canton.

Chargé par cette Commission, dont je suis membre, de solliciter la permission de ce transport, j'ai l'honneur de vous la demander, en joignant au revers la liste de ces bois [1]. Son objet respectable, puisqu'il tient au culte public, vous paraîtra peut-être mériter une exception à vos ordonnances et une réponse favorable à cette pétition.

Je me permets d'en ajouter une autre pour une pièce de noyer de 12 pieds de longueur sur 2 pieds 10 pouces de largeur, destinée à mon usage propre. En sollicitant cette faveur, je ne dois point la confondre avec des usages utiles et publics.

Je vous prie, citoyens administrateurs, d'agréer l'assurance de mon respect.

Lettre du même jour à M. le chevalier de Langalerie, président de l'administration cantonale.

J'ai l'honneur, Monsieur le Chevalier, de vous remettre la pétition dont nous causions (?) avant-hier, vous la soumettant et désirant qu'elle ait votre approbation.

Le gouvernement de mon pays en s'adressant autrefois à la République de Berne, en faveur des particuliers dont il protégeait les réquisitions pour obtenir des bois, était assuré, à l'ordinaire, du succès de ses sollicitations. Les révolutions peuvent changer les formes, et c'est là le

(1) Cette liste manque à la copie.

but des bouleversemens qui en sont la suite; mais les relations de politique et de commerce restent, pour les Etats qui se touchent et dont les raports ne peuvent s'altérer. Vous le disiez, si je m'en souviens bien, Monsieur le Chevalier, en parlant de ceux qui doivent être permanens entre votre canton et le comté de Neuchâtel, parce qu'ils sont voisins et qu'ils ont besoin de leurs services mutuels: ces principes sont fondés sur la raison et une longue expérience.

Mon pays a toujours mis au nombre de ses plus grands avantages, celui d'une origine et d'un caractère helvétiques. Ce sentiment est gravé d'âge en âge dans le cœur de ses habitants : les évènements qui ont décidé du sort de la Suisse, il y a 5 ans, et renversé son ancienne manière d'exister ne peuvent l'anéantir. Ils comptent au rang des bienfaits dont ils sont comblés par leurs Rois, la certitude qui leur est acquise que S. M. veut qu'ils se regardent toujours comme Suisses, et que leur pays, monument si public de son gouvernement paternel, puisse conserver avec les Cantons Helvétiques les anciens raports qui ont contribué à assurer sa paix et son bonheur.

J'ai l'honneur, Monsieur le Chevalier, de vous offrir l'assurance de ma considération très distinguée.

A la date du 29 Mars 1803, M. de Langalerie écrivait à M. de Chambrier la lettre suivante, dont nous respectons l'orthographe :

Réponse de M. de Langalerie.

Je m'empresse, Monsieur le Baron, d'avoir l'honneur de vous transmettre le permis de sortie de bois que la Chambre administrative que je préside s'est fait un plaisir d'accorder à la société estimable de Neuchâtel pour un but aussi respectable et intéressant que celui du culte religieux. Je ne doute point que les changements qu'amènent les révolutions quelque soit la forme du gouvernement qu'ils établissent dans notre patrie, de quel parti que soyent les hommes appelés aux premières places, n'influeront en rien sur les sentiments d'amitié qui subsistent entre les habitants de nos deux pays.

Le gouvernement du canton de Vaud sentira toujours l'avantage d'avoir pour bon voisin et antique allié l'Etat de Neuchâtel jouissant des avantages de la liberté sous la protection de la monarchie prussienne. Les relations de fraternité et de combourgeoisie qui unissait les deux Etats avant la révolution subsisteront toujour dans nos cœurs, n'éprouveront

aucune altération par la succession des temps et vous seront toujour le garant de notre désir de rendre aux habitants du comté de Neuchâtel tous les services qui dépendrait de nous.

Aggréez, Monsieur le Baron, l'assurance de ces sentiments de ma part ainsi que de ma considération très distinguée et entier dévouement.

LANGALERIE.

Lausanne, le 29 mars 1803.

La lettre du président de la Commission administrative vaudoise renferme quelques inexactitudes apparentes qu'un examen plus attentif des faits, sinon du droit, réduit à peu de chose.

Il ne pouvait exister juridiquement d'antiques relations de combourgeoisie entre les deux Etats de Vaud et de Neuchâtel, par la bonne raison que l'Etat de Vaud venait seulement de naître : l'Acte de médiation est du 19 février 1803, et c'est à la mi-mars que la Constitution de la République Helvétique fut réellement abolie.

Cependant, les Neuchâtelois n'envisageaient pas leurs voisins du pays de Vaud comme de simples sujets de leurs bons amis de Berne : Vaudois, Bernois et Neuchâtelois appartenaient tous au même titre à cette étrange patrie, *la Suisse,* qui n'avait pas de frontières nettement tracées, mais qui, sans aucune existence politique, vivait cependant, aux yeux mêmes des étrangers, dans les mœurs communes de tous les petits pays distincts qui la composaient. Voltaire, à Ferney, c'est-à-dire en France, ne s'appelait-il pas lui-même « le vieux Suisse » ? Et Jean-Jacques Rousseau, fuyant Paris, n'arrêta-t-il pas sa voiture à la frontière des Etats de Berne pour baiser le sol et faire à la Suisse, qui ne l'aurait vraiment pas méritée si Neuchâtel n'en eût fait partie, une prosopopée mêlée de larmes ?

Les inexactitudes juridiques de M. de Langalerie apportent une nouvelle preuve à ce fait, que la Suisse fut longtemps une patrie sentimentale et poétique, avant de devenir la patrie réelle que nous savons qu'elle est.

H. M.

LA LANGUE DES GENS D'OUTRE-AREUSE

(Suite et fin. — Voir la livraison de Janvier 1883, p. 19.)

Le français a été une langue à deux cas; il ne l'est plus. Il y a donc un intervalle où la syntaxe s'est défaite, et de synthétique est devenue purement analytique pour les substantifs. Cet intervalle est la dernière moitié du XIVe siècle. Dans la première moitié, les règles anciennes gardent encore une partie de leur empire, mais le mal est dans l'air depuis longtemps. Ainsi l'acte par lequel Pierre de Vauxmarcus reconnaît, en 1296, tenir en fief du comte Rollin, le château et le bourg de Vauxmarcus ainsi que Vernéaz, débute ainsi:

« Je Perrin sire de Vaulmerchue fais savoir a tous ces qui verront et liront ces présenz lettres que je reconnais tenir de Rolin, comte et *sire* de Nueschestel . . . » (1) Le mot *sire* employé comme régime eût été une grossière faute vingt-cinq ans plus tôt, de même que le mot *comte* employé comme sujet (au lieu de *cueins)* dans l'acte de 1345 par lequel le comte Louis et le domzel Girard de Bellevaux régularisent divers échanges à Vauxmarcus et ailleurs : « Nous Loys, *comte* et sire de Neufchastel et je Girard de Bellevaux, escuyer, faisons savoir, etc. » (2)

Vers la fin du XIVe siècle, les barrières qu'offraient les traditions sont décidément forcées; la syntaxe qui ne reconnaît plus de cas se fait jour de toutes parts, et alors la langue offre le mélange des deux syntaxes. Le même auteur, ne sachant comment il doit écrire, tantôt use du nominatif et du régime comme faisaient les anciens, tantôt n'en a plus la distinction et se sert d'une seule forme, comme feront bientôt sans restriction les générations qui viendront après lui.

(1) Grandes Archives, H 14/12.

(2) Grandes Archives, T 15/25.

On peut étudier de très près les dégradations que subit la langue; les textes, pour ce point, sont curieux à analyser. On y voit clairement que ce qui se perd, c'est l'intelligence des finales significatives, de celles qui distinguent le sujet du régime. Ainsi devant *cueins*, *prestre*, qui sont sujets, et *comte*, *preveyre*, qui sont régimes, les gens du XIVe siècle ne savent pas trop pourquoi il y a deux désinences différentes; *cueins* et *comte*, *prestre* et *preveyre* leur semblent la même chose, et finalement l'un devient superflu et périt; l'autre seul reste en usage. Quelquefois les deux cas sont conservés; mais alors chacun reçoit des emplois spéciaux: dans l'ancienne langue, *sire* est le nominatif, et *seigneur* le régime; aujourd'hui ce sont deux mots si distincts que la plupart de ceux qui les prononcent ne savent pas qu'il y a là un seul et même terme.

Avant de terminer, qu'on me permette de revenir aux dialectes et patois, deux mots que la pensée n'associe pas d'ordinaire. Cependant, nous l'avons dit, il y a eu de vrais dialectes chez nous; nos dialectes et nos patois ont une communauté fondamentale et ils ne diffèrent que par l'époque et la culture.

Ceci se rattache à une condition historique des pays romands. Il y a des dialectes tant que les grands fiefs subsistent; il y a des patois quand l'unité monarchique absorbe ces centres locaux. Au début du moyen-âge, le pouvoir périssant entre les mains des Carlovingiens et la *suzeraineté* prenant la place de la *souveraineté*, on trouve que les provinces se constituèrent sous des chefs héréditaires qui leur étaient propres. Lorsque la royauté eut changé de mains, le suzerain avait pour vassaux tous ces chefs, qui lui devaient foi et hommage, mais rien de plus; et, pour ses possessions directes, il n'était qu'un seigneur. Ainsi des provinces, des contrées étaient constituées en pleine indépendance sauf le lien féodal, et en fait de langue, les comtés, les baronnies, les seigneuries se valaient et valaient même le domaine du suzerain.

Quand le XIVe siècle finit, les seigneuries, comtés, etc., ont beaucoup perdu de leur caractère féodal; la monarchie a pris la prépondérance; Paris est devenu une capitale, et simultanément il s'est fait une langue une, employée par tous ceux qui écrivent, à quelque localité qu'ils appartiennent. C'est à ce moment que les dialectes cessent d'exister, les patois en prennent la place.

Le patois est donc un dialecte qui, n'ayant plus de culture littéraire, sert seulement aux usages de la vie commune. Cette définition fondée, comme on le voit, sur l'histoire, empêche aussitôt de croire que les pa-

tois soient une corruption de la langue correcte : idée jusqu'ici très répandue, mais très fausse ; la généalogie des patois le montre.

Non seulement les dialectes ne sont pas nés d'un démembrement d'une langue française préexistante, mais, à vrai dire, ils sont antérieurs à la langue française ou, si l'on veut, elle est un de ces dialectes ayant gagné, par des circonstances extrinsèques et politiques, la primauté. Dans leur temps, le mot de langue française s'appliquait à l'ensemble des dialectes de la France du Nord et de ses annexes, la Savoye et la Suisse romande : nom très juste, puisque ces dialectes avaient plus de ressemblance entre eux qu'ils n'en avaient avec aucune des autres langues romanes, provençal, espagnol ou italien. Quiconque a une teinture d'histoire, sait pourquoi ce fut le dialecte de Paris et de l'Ile de France qui prévalut ; mais ce qu'on ne sait pas aussi généralement, c'est qu'au fur et à mesure qu'il devenait la langue du pays, il recevait un considérable mélange de formes romandes, picardes et autres.

Comme textes de langues (1), les dialectes jouissent d'un plein droit et ont entre eux une parfaite égalité. Il est impossible de nier qu'ils aient transmis cette prérogative aux patois. Sans doute les patois, quand ils ont reçu dans leur sein un mot littéraire, nouveau, scientifique, l'ont estropié ; mais le fond qu'ils tiennent des dialectes est excellent et aussi français que ce qui est dans la langue littéraire : on peut donc en user en sécurité, car ils sont une part réelle et saine de notre idiome. Eux seuls en conservant les caractères locaux qui, à l'origine, furent empreints dans les dialectes, ce sont les dialectes qui forment la langue une et commune.

Un des services que nous rendent les patois, c'est d'avoir conservé les mots avec le sens qu'ils avaient dans le vieux français. Car, on le sait, les mots, comme les familles, sont exposés à perdre leur noblesse et à descendre des significations élevées aux basses significations. Ainsi voyez *donzelle :* c'est un terme du langage familier d'un sens très dédaigneux et appliqué à des femmes dont on parle légèrement ; tel n'était point l'usage originel : *donzelle* n'avait pas d'autre emploi que *demoiselle* ou *damoiselle* dont il est la contraction ; c'était la jeune dame, la jeune maîtresse, la fille de la maison, du manoir féodal ; cette signification prenait sa source dans le latin, car *demoiselle* est la représentation française de *domicella*, diminutif de *domina*. — De même *valet* : après avoir été dans le haut, il est descendu dans le bas ; à l'origine, il fut bien loin

(1) On nomme *textes de langues* les textes qui proviennent d'autorités valables.

d'appartenir aux serviteurs de la maison et de jamais prendre l'acception défavorable qui lui vient quand il sert à caractériser une complaisance servile et blàmable; *valet* est le diminutif de *vassal,* proprement *le petit vassal:* or, dans le langage du moyen-âge, ce *petit vassal* est le jeune homme des familles nobles qui en est à son apprentissage dans les fonctions militaires et domestiques.

Eh bien! consultez le patois. Vous y trouvez les deux mots de *valet* et de *donzelle* avec leur ancienne signification: *lo valet et la donzelle d'on hotau* sont le fils et la fille de la maison, arrivés à l'âge nubile. — Prenez encore *pucelle:* à ce mot qui est devenu un terme familier et libre dans toute autre expression que celle de « La Pucelle d'Orléans », se rattachaient dans l'origine des idées de chasteté qui se sont conservées dans le patois : lorsqu'on veut dire en patois l'expression française « une chaste jeune fille », on doit dire: *na pucelle et djouvene baesta.*

F. C.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite. — Voir la livraison d'Août et Septembre 1881, p. 218.)

Le dernier du mois d'Augst 1626, arriva en ce Comté Mons. le Comte de Soyssons avec son train et suite, il est beau-frère de Son Altesse, notre Princesse est sa sœur. Ceux de la Mayorie de la Coste lui firent la bien venue à Cudré ; mon père les conduisoit et moi je portai l'enseigne. Il séjourna au chasteau de Neufchastel environ trois mois et puis s'en alla du costé d'Italie. Il couroit un bruit de quelque conspiration. Le Comte de Challaix fust décapité. Le grand Condé mis en prison, qui mourut quelque temps après, son principal secrétaire Mons. Duneau fust longtemps ici à Neufchastel, n'osant retourner en France, mais ayant

ledit Comte fait sa paix, comme pour Mons. de Seneterre qui estoit avec lui, retournèrent en France, et ledit Duneau aussi.

Le second jour du mois de Mars 1627, au signe du bouc, nostre bon Dieu nous donnat nostre premier enfant, un filz, un vendredi entre les huit et neuf heures du soir, et fust baptisé un mardi 13e dudit mois par M. Berthoud. Furent parrains Mons. le maire Benoist Chambrier, le cousin David Fornachon, le cousin Jonas Lardy. Marreynes Dame Marguerite Tyllier, femme du Sr trésorier Jehan Mouchet, ma cousine Gulliame, fille de mon oncle le maire de Travers, femme du cousin Jonas Jeanneret; Guilliama, fille du cousin Ab. Robert. Son nom David. Et le 20 Avril, Dieu retirat à sa part ledit David nostre filz, un vendredi au matin, pareil jour auquel il estoit né, fust presque toujours malade. Le bon Dieu nous veuille begnir les autres enfants qu'il lui plaira nous envoyer. Amen.

Le jour St-George 1627. Un lundi, l'on commença à tenir les Estats de ce Comté et présidoit Monsieur de Beauvaix, ambassadeur ici de la part de Son Altesse, et juge pour la noblesse : Monsieur François-Anthoine de Neufchastel, baron de Gorgier, Hans Mayor du Terraux du Vauxtravers, David Merveilleux, maire de Rochefort, Benoist Chambrier, maire de la Coste. Les quatre chastelains Abraham Clerc dit Guy pour chastelain du Landeron, Gulliaume Petter chastelain de Bouldry, Petremand Wallier, chastelain du Vautravers, Symon Peter, lieutenant de Thielle; et pour le tier Estat, Samuel Purry, banderet de Neufchastel, Nicollas Trybollet, David Grenot, David Favargier.

Le 13 et 14 du mois de juin, il negea fort à la montagne, qu'elle estoit toute blanche de nege et faisoit froid au bas, avec de grands vents et froides pluies, du vent occidental et septentrional, et commencèrent des pluies dans le milieu du mois de mai, jusques au dix-huitième juin. Et alors le beau temps se remit un peu. Je vis de la neige à la montagne le 4 juillet 1627 sur les Cucherouts.

Il y avoit une fort belle apparence de toutes sortes de biens en la terre la dite année 1627, et surtout les vignes avoient une grande montre de raisins, que merveille, et l'année desmonstroit estre tardive.

(A suivre.)

CINQUANTENAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DES SCIENCES NATURELLES

(Suite et fin. — Voir la livraison de Février 1883, p. 84.)

Vous venez d'assister à la naissance de notre Société basée sur le principe fécond de l'enseignement mutuel. Un homme ne peut pas tout lire, tout étudier ; le temps nous manque, les devoirs de notre profession nous absorbent, et cependant nous désirons connaître ce qui se passe dans les divers domaines de la science, pour nous tenir au courant des découvertes et des acquisitions nouvelles. Il en fut ainsi pendant longtemps, et la division par sections traçait à chaque membre le chemin qu'il devait suivre dans ses lectures et dans ses recherches, pour apporter sa part de coopération à l'œuvre commune. Peut-être serait-il bon de revenir en quelque mesure à cette discipline excellente.

Je voudrais passer en revue et vous faire connaître les fondateurs de la Société; trois d'entre eux existent encore, M. Aug. de Montmollin, M. le Dr Reynier père, et notre cher Président. Tout ce que je puis dire, c'est que l'enfant qui venait de naître, et qui a fait son petit chemin dans le monde, avait des parrains vaillants, laborieux, entreprenants. Le Président, M. Coulon père, qui leur donna l'hospitalité dans son salon pendant cinq ans, n'était pas seulement un négociant et un financier formé à l'école du célèbre Jaq.-Ls Pourtalès, il eut toute sa vie l'amour de l'étude, la passion du travail. Ami intime du botaniste de Candolle, ils avaient herborisé ensemble et acquis en commun l'herbier de L'Héritier, qu'ils s'étaient partagé; de Candolle qui travaillait à sa Flore française garda les plantes indigènes, M. Coulon eut les plantes exotiques, qui ont

pris place dans notre Musée avec ses autres collections. Il était aussi géologue et a signalé le premier les fossiles des marnes d'Hauterive, comme appartenant à un étage autre que le Jura supérieur. Non content de mettre à la disposition de ses collègues sa riche bibliothèque, ses dessins et ses cartes géographiques, il acquérait souvent à grands frais des ouvrages précieux pour les prêter à ceux qui en avaient besoin. Après avoir occupé sa journée aux affaires, en particulier dans le bureau de la Caisse d'Epargne dont il fut le principal créateur, il passait une partie de la nuit à copier des manuscrits dont il désirait enrichir la bibliothèque publique qui possède plusieurs volumes in-folio écrits de sa main. Lorsqu'il se démit de la présidence, il se chargea des fonctions de caissier. La Société était alors engagée dans la publication de ses mémoires, dont les frais étaient considérables eu égard à ses ressources. Le caissier, sans en faire bruit, avançait de ses propres fonds les sommes nécessaires, souvent assez fortes, et les comptes se bouclaient toujours d'une façon satisfaisante.

Ai-je besoin de vous parler d'Agassiz (1), de sa science, de son ardeur, de son enthousiasme; il arrivait le premier dans un champ d'études où tout était à faire, et il se sentait de force à tout entreprendre, à tout explorer; son âme était un brasier qui échauffait les plus indifférents. A peine est-il établi à Neuchâtel, qu'on voit la petite ville sortir de sa léthargie séculaire, entrer dans ses vues, le seconder sans trop savoir où va cet enfant terrible, se laisser subjuguer par l'ascendant de son génie, et s'engager à sa suite dans des entreprises que, naguères, on aurait tenues pour insensées. Il publiait ses « Poissons fossiles » dont une partie des documents lui avaient été remis par les mains défaillantes de Cuvier. Il commençait les « Poissons d'eau douce », il se faisait l'apôtre de la théorie glaciaire, pour laquelle il ne se bornait pas à rompre des lances ; il voulait la faire sortir du chaos et la répandre dans le monde par sa parole et par ses écrits. Une imprimerie, une lithographie artistique, des peintres, des dessinateurs, des mouleurs, s'organisent pour lui, travaillent pour lui. Afin d'associer le public à cette activité, nouvelle dans notre ville, il donne des cours publics, des conférences dont le produit était appliqué à l'agrandissement du Musée. Grâce à l'autorité de sa parole, au charme de sa voix et de sa figure, à la fascination de son regard, il ne prêchait pas dans le désert, il passionnait ses auditeurs et les questions qui divisaient les naturalistes pénétraient jusque dans les salons. A ses travaux

(1) Voir la notice par M. L. Favre, prof., *L. Agassiz, son activité à Neuchâtel,* Bulletin de la Soc. des sc. nat. Tom XII, 2me cahier. 1881.

vinrent se joindre Ed. Desor, Carl Vogt, doués chacun d'une puissante énergie et de qualités transcendantes, le soleurois Gressly qui cachait, sous l'enveloppe grossière d'un paysan du Danube, une culture littéraire étendue et la sagacité d'un géologue formé par de longues et patientes études sur le terrain. De temps à autre apparaissaient Alexandre Braun, le beau-frère d'Agassiz, les deux Schimper, tous botanistes distingués, qui apportaient les observations recueillies dans leurs voyages. Ces hommes remarquables, lorsqu'ils s'arrêtaient à Neuchâtel, étaient admis aux séances de la Société, et c'était plaisir de les entendre exposer le résultat de leurs recherches.

Le Dr J.-L. Borel, qu'on appelait le médecin du Roi, a laissé à tous ceux qui l'ont connu le souvenir de son amabilité, de son urbanité, de son exquise politesse; il avait fait d'excellentes études à Londres et à Paris, où il se lia étroitement avec le peintre Léop. Robert. Loin de se borner à la pratique de la médecine, il lisait et étudiait sans cesse, possédait des connaissances scientifiques étendues et se plaisait à en faire part dans un langage aussi aisé qu'élégant. Il fut président de notre Société vers 1835, et pendant de longues années vice-président. J'aurai plus tard l'occasion de rappeler quelques-uns de ses travaux (1).

J'ai déjà nommé Henri Ladame et M. de Joannis, représentants des sciences physiques et mathématiques. Le premier était un penseur, un esprit sérieux et original; ses nombreux mémoires sur des sujets ardus en font foi. A partir de 1848, il occupa une haute position dans les Conseils de la Bourgeoisie et dirigea les hautes études. Pendant 20 ans, peu d'institutions utiles ont été établies non seulement dans notre ville, mais dans le canton, sans le concours de ce savant et excellent citoyen (2).

M. de Joannis, originaire des environs de Nantes, était un des plus aimables et des plus spirituels représentants de sa nation; doué d'un extérieur agréable, il s'exprimait avec une grâce et une facilité qui enchantaient ses auditeurs. Chez lui, le géomètre était doublé d'un artiste, il dessinait fort bien, chantait encore mieux; on citait de lui des compositions musicales très goûtées. Outre des travaux de géodésie et de nivellement, et les plans de la trouée du Seyon qu'il fit avec Henri Ladame, il a le mérite d'avoir introduit le dessin technique et la pratique de la géométrie descriptive parmi les artisans de notre ville, auxquels il donnait

(1) Voir la notice biographique par le Dr Cornaz, (Neuchâtel 1864, brochure in-8°, 76 pages.

(2) Voir la notice nécrologique par L. Favre, prof., Bulletin de la Soc. des sc. naturelles, 1871. Tome IX, 1er cahier.

des cours libres. Il les mettait ainsi en mesure d'entreprendre des travaux difficiles, pour lesquels, auparavant, il fallait appeler des ouvriers étrangers. Il fit aussi des tentatives réitérées pour acclimater chez nous l'industrie des vers à soie et la culture du mûrier. Ses essais et ses sacrifices louables mais onéreux n'eurent malheureusement aucun succès.

M. Aug. de Montmollin, géologue et mathématicien, l'ami intime d'Arnold Escher de la Linth, est l'auteur des premiers travaux rationnels sur la géologie de notre pays ; sa carte, publiée dans le 1er vol. des Mémoires, est le point de départ de tout ce qui s'est fait dès lors. — Quant à notre président, vous le connaissez.

En 1835, la jeune société publiait le 1er volume des Mémoires. En 1837, on la jugea en état de recevoir la Société helvétique, qui fit pour la première fois son apparition dans notre ville, sous la présidence d'Agassiz, et contribua pour sa part à la consécration du Gymnase qu'on venait de terminer, et où l'on avait arrangé en hâte les collections. C'est alors qu'Agassiz, animé d'un enthousiasme dont on ne trouve plus d'exemple aujourd'hui, proclama la théorie glaciaire à laquelle J. de Charpentier et le valaisan Venetz l'avaient initié, et s'attira les foudres de Léop. de Buch, les protestations d'Elie de Beaumont qui étaient au nombre de ses auditeurs, et les murmures de tous les partisans des anciennes doctrines. Pendant quelques jours les préoccupations politiques firent place aux passions scientifiques violemment déchaînées ; les uns jurant par la glace, les autres par l'eau et les torrents ; Neuchâtel n'avait rien vu de semblable depuis les démêlés de J.-J. Rousseau avec la Vénérable Classe, et ceux du ministre Petitpierre prêchant la non-éternité des peines. — Agassiz commence ses excursions aux glaciers de l'Oberland et du Valais.

En 1838 paraît le 2e volume des Mémoires. Les frais de publication étaient couverts par des souscriptions particulières et des subventions de l'Etat et de la Société d'Emulation patriotique. — La Société comptait déjà 50 membres, parmi lesquels le général de Pfuel, gouverneur de la principauté.

* * *

Un armateur de Genève, le baron de Grenus, ayant un navire de commerce prêt à partir pour faire le tour de monde, offre à la ville de Neuchâtel de prendre comme passager un naturaliste qui aurait ainsi l'occasion de recueillir des collections pour le Musée. Une souscription est ouverte pour subvenir aux frais du voyage, elle produit une somme de 6000 fr. On la remet au Dr de Tschudy, de Glaris, qui se charge de cette

mission périlleuse. C'est par lui que notre Musée a été enrichi d'une foule d'objets précieux appartenant à l'Amérique du Sud, particulièrement au Pérou qu'il parcourut pendant plusieurs années. L'expédition promise ne dépassa pas Valparaiso, le capitaine ayant commis une trahison en vendant son navire, et en le détournant de sa destination primitive. Les lettres de Tschudy ont défrayé bien des séances de la Société, qui suivait avec sollicitude les explorations de ce voyageur courageux au milieu des Indiens sauvages dans les vallées et sur les plateaux des Andes, où les naturalistes européens n'avaient pas encore pénétré. Ses envois d'animaux, de plantes, de fossiles, de minéraux donnaient lieu à de nombreuses et intéressantes communications.

Jusqu'à cette époque les observations de météorologie avaient été livrées au hasard ; faites en général par les pasteurs qui s'en chargeaient gratuitement, elles couvraient le pays d'un réseau s'étendant des bords du lac jusque dans nos vallées les plus élevées, à la Brévine et aux Planchettes. Le pasteur Reynier avait même établi un petit observatoire d'astronomie, qui a été la gloire des Planchettes et les a fait connaître avantageusement à l'observatoire de Paris.

En 1839, grâce à un don du gouvernement et de la Société d'Emulation patriotique, le Comité de météorologie, à la tête duquel étaient M. d'Osterwald, H. Ladame, Arnold Guyot, fut en mesure de se procurer des instruments de précision, surtout des baromètres et des thermomètres comparés entre eux, au lieu des appareils non comparés qu'on avait eus jusqu'alors. On fit venir le fabricant Piana, qui passa plusieurs semaines à Neuchâtel dans le Gymnase occupé à construire les baromètres et les thermomètres dès lors employés dans nos diverses stations, jusqu'à l'établissement du réseau météorologique fédéral. Grâce à ses observations personnelles et à l'énorme collection de tableaux d'observations faites pendant cinquante années, et qu'il eut la patience d'additionner, de réduire, de comparer, de discuter, H. Ladame créa la matière d'un cours public de météorologie dans lequel il exposa une grande partie des lois dont il eut la joie de trouver la confirmation plus tard, dans l'ouvrage de Kæmtz, le premier livre où cette science fut condensée en corps de doctrine.

Avec l'année 1840 commencent les expéditions dramatiques d'Agassiz et de ses compagnons sur le glacier de l'Aar; il y fait une première reconnaissance de huit jours; mais l'année suivante il y passe six semaines occupé à des observations méthodiques et combinées, réparties entre lui, Desor, Carl Vogt, Célestin Nicolet, François de Pourtalès et H. Coulon.

Le peintre Burckhardt est chargé des dessins. Ils logent dans un trou, sous un bloc de gneiss de la moraine médiane, et donnent à leur gîte le nom pompeux d'*Hôtel des Neuchâtelois;* il acquiert une telle célébrité qu'on y voit bientôt accourir les géologues et les physiciens des deux mondes, sans compter les touristes et les curieux. Chaque année ces campagnes se renouvellent jusqu'en 1846, et donnent lieu à des communications à la Société, et à des discussions qui entretiennent une vie et une animation extraordinaires.

Je ne m'arrête pas à Ed. Desor (1), auquel a été consacrée une notice spéciale qu'il mérite par ses travaux et par l'emploi qu'il a fait de sa fortune.

*
* *

Vers 1839 des noms nouveaux apparaissent; Frédéric de Rougemont débute par des publications géographiques, destinées à répandre les idées de Ch. Ritter, et à transformer cet enseignement dans nos écoles. Il prélude ainsi à sa carrière d'érudit et à ses travaux remarquables dans des genres très différents.

DuBois de Montperreux revient de Russie, de Crimée, du Caucase avec une réputation toute faite et un riche bagage d'observations qui le font connaître comme géographe, géologue, archéologue et dessinateur de talent. Il donne des cours publics, étudie la géologie du canton, les anciens monuments, découvre des antiquités à Colombier et fait preuve d'une activité infatigable. Les planches de son *Voyage autour du Caucase* sont faites par Hercule Nicolet, le lithographe d'Agassiz.

Arnold Guyot arrivait de Berlin où il avait étudié plus particulièrement la géographie physique et la géologie; il débuta aussi par des cours publics à ses belles recherches sur la répartition des terrains erratiques, et sur les glaciers. Ceux qui ont eu le privilège de l'entendre se rappellent le charme de sa diction élégante, claire, correcte et sympathique.

Lorsqu'en 1841, la première académie fut fondée pour fournir à l'Etat l'occasion de contribuer pour sa part à l'enseignement supérieur, et d'aider la Bourgeoisie de Neuchâtel à lui donner de nouveaux développements, tous ces hommes distingués furent nommés professeurs, et firent honneur au nouvel établissement. La dissolution de l'Académie en 1848, en écartant de l'enseignement tant de forces vives et de talents, produisit un

(1) Voir la notice nécrologique par Favre, prof., Bull. de la Soc. des sc. nat., tome XII, 3me cahier. 1882.

mouvement de recul, qui eut pour effet de détourner nos jeunes gens des études scientifiques, et nous obligea plus tard d'avoir recours au dehors pour trouver des professeurs. Les Etats-Unis auxquels ils ont offert leurs services ont accueilli avec distinction Arnold Guyot, Léo Lesquereux, Fs de Pourtalès, et leur ont confié des missions qui ont mis en vue leurs capacités. Ils ont pu rendre ainsi un hommage indirect à notre Société dont ils étaient membres, et qu'ils n'ont jamais oubliée. Témoin les lettres que notre Président vient de recevoir de MM. A. Guyot et L. Lesquereux, à propos de la fête que nous célébrons, et dont il sera fait lecture plus tard. En 1843, une section de la Société s'était formée à la Chaux-de-Fonds. J'en parlerai plus loin.

*
* *

Vous ne serez pas surpris du marasme qui règne dans la Société en 1847, 48, 49; elle subit le contre-coup des événements politiques, et notre Président dut plusieurs fois lever la séance, faute d'un nombre suffisant d'assistants. Vous en pourrez juger par ces lignes inscrites au procès-verbal pendant la guerre du Sonderbund, le 25 novembre 1847. « M. le professeur Ladame, se basant sur l'absence de deux des membres les plus actifs de la Société, ainsi que sur la tristesse de notre position politique, demande que la Société ne se réunisse plus qu'une fois par mois. — Cette proposition n'est pas acceptée. »

Et plus loin : « Les séances des 8 et 23 mars 1848 n'ont pas eu lieu, à cause des troubles occasionnés par l'invasion des insurgés. »

Cette invasion « des insurgés » devait avoir de bien autres suites que celle du 13 septembre 1831 ; en premier lieu les autorités de l'Etat, et plus tard celles de la ville subirent une transformation complète ; un grand nombre d'hommes furent remplacés ou se retirèrent, ne voulant pas se rallier au régime nouveau. Il en résulta une perturbation générale, des froissements, des mouvements d'humeur dont l'activité de notre société se ressentit.

Il en fut de même en 1856 et en 1857 où des événements de la plus extrême gravité avaient mis notre pays bien près de sa ruine. Les autorités de la ville furent encore une fois modifiées par l'établissement de la municipalité, qui reçut tous les services publics et la plus grande partie des Ecoles, la Commune ne gardant pour elle que le Collège latin et les Auditoires, c'est-à-dire les études supérieures. Les Ecoles industrielles datent de cette époque. Tous ces changements et ces fluctuations n'étaient pas favorables au travail et aux recherches scientifiques.

*
* *

L'année, qui précéda les événements politiques de 1856, fut marquée par la réunion à la Chaux-de-Fonds de la Société helvétique des sciences naturelles, sous la présidence de M. Célestin Nicolet [1]. On peut se demander ce qu'elle allait faire dans ce village, et ce qui l'attirait dans une vallée âpre, stérile, entièrement vouée à l'industrie. C'est le moment de vous dire qu'en 1843, sous l'empire de l'enthousiasme qui régnait à Neuchâtel, une société de sciences naturelles était née à la Chaux-de-Fonds, et qu'elle avait été adoptée avec joie comme section par celle du chef-lieu, qui lui écrivait les lignes suivantes, signées Ls Coulon, président, Ed. Desor, secrétaire :

« La Société des sciences naturelles de Neuchâtel a vu avec un très grand plaisir que vous avez l'intention de vous réunir avec les autres membres résidant à la Chaux-de-Fonds pour concourir avec nous à la réalisation du même but, la culture de plus en plus étendue des sciences naturelles dans notre pays. Soyez persuadés que nous ne laisserons échapper aucune occasion de vous seconder dans votre entreprise. Les membres que nous avons recrutés jusqu'ici à la Chaux-de-Fonds nous ont été des acquisitions trop précieuses, pour que notre société ne s'estime pas heureuse d'accueillir également ceux qui lui seront présentés par vous. Nous recevrons avec un grand plaisir les procès-verbaux de vos séances et nous vous transmettrons les nôtres avec les mémoires qui nous auront été lus. Quant aux mémoires que vous destinez à l'impression, nous vous prions de les présenter à notre Comité de publication. »

Cette société, d'abord présidée par J. L. Wurflein, puis par Célestin Nicolet, comptait une vingtaine de membres, dont cinq médecins, et une dizaine de nos meilleurs horlogers ; elle tint ses séances régulièrement deux fois par mois dans une salle du Collège, et s'occupa activement des questions scientifiques, hygiéniques, économiques et industrielles intéressant la population de nos montagnes. C'est par ses soins que la Chaux-de-Fonds fut pourvue d'un bon régulateur public, placé à l'hôtel de ville; pour en vérifier la marche, une lunette méridienne fut installée sur le clocher de l'église et orientée avec le concours de M. d'Osterwald. Au Locle, deux horlogers avaient leur lunette méridienne pour observer les passages d'étoiles.

C'était l'époque où les procédés de dorage au mercure, décriés pour leur insalubrité, se voyaient menacés par la pile électrique, et faisaient

(1) Voir sa notice nécrologique par L. Favre, prof.: Bulletin de la Soc. des sc. natur., 1871. Tome IX, 1er cahier.

une résistance désespérée contre les progrès inspirés par la marche de la science. La Société de la Chaux-de-Fonds prit une part active à cette transformation. Une enquête, commandée par le Conseil d'Etat, et confiée à MM. Borel Dr, H. Ladame, prof., et O. Cartier du Locle, fit connaître dans nos montagnes 64 ateliers de doreurs au mercure, dont les ouvriers étaient plus ou moins atteints d'intoxication mercurielle. Un ducat d'or, placé pendant quelques minutes sous la langue de ces malheureux, devenait blanc comme de l'argent. La principale difficulté rencontrée par les procédés galvaniques était le dorage grainé, réclamé absolument pour les platines, les ponts et les cuvettes des montres. Elle fut levée par M. Olivier Matthey, qui construisit en même temps des piles à courant constant et d'un usage commode. Il porta ainsi le dernier coup aux anciens procédés et mérita la médaille d'or que la Société d'émulation patriotique lui décerna comme récompense de ses recherches et des heureux résultats qu'il venait d'obtenir.

La révolution de 1848 dispersa les membres de la section de la Chaux-de-Fonds ; mais le souvenir de son activité n'était pas éteint en 1854 et c'est pour honorer son président Célestin Nicolet, et ranimer le zèle pour la science, que la Société helvétique, réunie à St-Gall, décida de visiter le grand village industriel du Jura neuchâtelois. Elle y reçut un accueil chaleureux et emporta le meilleur souvenir de l'hospitalité montagnarde. Une ombre cependant passa sur cette belle fête ; nous avions perdu notre ancien président, M. P.-L.-Aug. Coulon, dont la notice nécrologique, écrite avec beaucoup de talent, fut lue par M. Félix Bovet ; et quelques jours auparavant, Jules Thurmann, le botaniste, le géologue si aimé, si apprécié, mourait du choléra à Porrentruy, au moment où il se préparait à partir pour la Chaux-de-Fonds, avec des communications importantes.

La section renouvelée eut quelques années de fructueuse activité, puis s'éteignit définitivement.

* * *

Onze ans plus tard, en 1866, c'est Neuchâtel que notre vieille mère la Société helvétique vient visiter pour la seconde fois. Que de changements depuis 1837 ; un régime différent, des hommes disparus, une génération nouvelle ; M. Coulon, toujours à son poste et nommé président, rattache le présent au passé. Il eut la joie de présenter à nos confédérés notre Musée singulièrement augmenté depuis 1837, et de leur prouver que, si notre Société avait perdu ses membres les plus connus et les plus illustres,

elle n'était cependant pas réduite à l'impuissance. Elle allait encore recevoir une impulsion nouvelle et des recrues importantes par la création de l'Académie qui fut inaugurée au mois d'octobre suivant, le jour même où l'on consacrait par une fête la pose de la pierre angulaire du Nouveau Collège de la Promenade. Dès lors, l'établissement d'un laboratoire de chimie pourvu d'un crédit suffisant, et l'achat fait par l'Etat d'instruments de physique pour une somme importante, ont développé et perfectionné ces deux branches d'études.

Une circonstance contribua à donner un cachet particulier à la réunion de la Société helvétique à Neuchâtel, c'est la présence d'un certain nombre de savants étrangers, qui s'y étaient donné rendez-vous, pour fonder, sous la présidence d'Ed. Desor, le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique dont la première grande réunion eut lieu à Paris, l'année suivante, pendant l'Exposition universelle de 1867.

C'est que, pendant les dix dernières années, un champ nouveau d'explorations s'était révélé; le fond de nos lacs, jusqu'alors muet comme la tombe, avait parlé, et si les morts n'étaient pas sortis de leur humide sépulture, d'habiles chercheurs en avaient retiré des trésors. Marchant sur les traces de Ferd. Keller, de Troyon, et du colonel Schwab, MM. Desor, Clément, H.-L. Otz, Ritter, A. Dardel et bien d'autres avaient réuni de précieuses collections de l'âge de la pierre, du bronze et du fer; ils avaient creusé le sable des grèves, sondé le fond des eaux, exploré le bassin entier du lac, fouillé nos cavernes, les tumuli qui se cachaient depuis des siècles dans l'épaisseur des forêts, ou sous des amas de pierres au milieu des cultures, et leurs recherches n'avaient pas été vaines. Tout un côté bien inattendu de nos origines se dévoilait ainsi peu à peu, sans toutefois résoudre tous les problèmes, éclaircir tous les mystères: c'est l'affaire des jeunes combattants entrés dès lors dans l'arène.

Une nouvelle section, celle d'« archéologie », fut ajoutée aux quatre qui existaient déjà.

Aux sciences physiques et mathématiques vint aussi s'adjoindre l'astronomie par la construction et l'établissement de l'Observatoire, entré en activité en 1859, sous l'habile direction de M. le Dr Hirsch; il n'a pas cessé, dès lors, d'affirmer son existence par des travaux aussi variés qu'intéressants: détermination rigoureuse de la longitude et de la latitude de Neuchâtel, et d'autres points de la Suisse, observation des phénomènes célestes et des passages d'étoiles, indication exacte de l'heure, transmise chaque jour par le fil télégraphique à nos centres horlogers, et par Berne, à la Suisse entière; contrôle des horloges, des montres, des chronomètres

qui, à leur sortie de l'Observatoire, reçoivent un bulletin de marche, fournissant à l'acheteur une preuve palpable et authentique de la valeur de la pièce exposée en vente ; encouragements à nos artistes horlogers, qui sont mis en mesure de comparer leurs produits à ceux qui tiennent le premier rang à l'étranger; récompenses décernées à quiconque, dans cet art, approche de la perfection, tels sont les principaux résultats obtenus par notre Observatoire et son savant directeur.

Je ne puis m'arrêter, malgré mon désir, aux travaux importants auxquels M. Hirsch a pris part durant ces dernières années, en dehors de l'activité ordinaire de l'Observatoire, et qu'il nous a toujours communiqués, ainsi que l'attestent les volumineux rapports joints à nos Bulletins : revue astronomique du ciel septentrional dont il s'était chargé d'une des zones, mesures géodésiques, triangulations, nivellements de précision, observation du pendule en vue d'obtenir des notions plus justes sur la forme et les dimensions de la terre. Ces études délicates et menées à bon terme ont mis en vue notre Observatoire qui est devenu le centre de réunion de la Commission fédérale de géodésie, et qui a eu l'honneur d'abriter aussi l'Association géodésique internationale.

C'est aussi à Neuchâtel, et dans la demeure de notre regretté vice-président Ed. Desor, que s'est assemblée, pendant bien des années, la Commission fédérale de géologie, dont les travaux avaient pour objet l'élaboration de la carte géologique de la Suisse, et qui est parvenue à élever à la science un monument dont nous pouvons être fiers.

Enfin un établissement, qui a contribué pour beaucoup à l'attrait de nos séances, c'est la fabrique de télégraphes, dont le directeur, M. le Dr Hipp, est devenu un de nos collègues les plus actifs et les plus dévoués. Par ses communications, et par la présentation des appareils qu'il venait de terminer, il nous a tenus au courant des progrès et des découvertes dans le domaine de l'électricité, qui entre aujourd'hui dans une phase nouvelle, et devant laquelle, grâce à la production facile de la lumière usuelle, à la transmission du son et des forces mécaniques, même à l'application des couleurs — vous en voyez des exemples déposés sur le Bureau (1) — s'ouvre un magnifique avenir. C'est une gloire pour nous de posséder cet homme de talent et de génie, et vous serez d'accord avec moi, mes-

(1) Echantillons de calicot, avec application de couleurs diverses par le courant électrique, envoyés pour la circonstance par M. le Dr Goppelsrœder, prof. de chimie à Mulhouse, ancien élève de l'Académie de Neuchâtel.

sieurs, pour lui rendre l'hommage que méritent ses patientes recherches et ses nombreuses inventions.

* * *

Après ce rapide coup d'œil sur la marche de notre Société, j'aurais voulu faire l'histoire de chacune de ses sections, en énumérant les hommes qui leur ont consacré leur temps, leur intelligence et leurs forces. Mais cette revue m'aurait conduit trop loin. Vous devez trouver déjà que j'ai dépassé les limites qui m'étaient assignées. Je me borne donc à constater que notre pays a été fouillé, scruté à tous les points de vue. Sa faune a été étudiée par MM. Coulon, père et fils, Agassiz, Vogt, le capitaine Vouga et ses fils, Phil. de Rougemont (1), Paul Godet. — La flore a été l'objet de recherches qui remontent à plus d'un siècle, au temps où d'Yvernois et le Dr Abraham Gagnebin, de la Ferrière d'Erguel, enseignaient la botanique à J.-J. Rousseau. Chose à considérer, les botanistes n'ont jamais manqué chez nous, et la chaîne n'en a jamais été interrompue jusqu'au capitaine Chaillet et à M. Coulon père. — Ch. Godet (2) a publié la *Flore du Jura* en 3 volumes, et a mis en ordre la collection des plantes du Musée. Célestin Nicolet a laissé à la Chaux-de-Fonds un riche herbier. Léo Lesquereux a étudié nos mousses et en a dressé le catalogue. Le Dr Cornaz en a fait autant pour les lichens ; le Dr Morthier, l'auteur du *Vade-mecum*, qui en est à sa 5e édition, et votre vice-président, ont publié la liste des champignons. Après ces moissonneurs, il faut que M. Tripet, notre secrétaire rédacteur, ait de bons yeux pour trouver encore quelque chose à glaner.

C'est par l'initiative de nos collègues : Dr Morthier et F. Tripet, instr, auxquels se sont joints MM. Sire, instr, et B. Jacob, que s'est formée, en 1870, la *Société helvétique pour l'échange des plantes*. Elle se compose de 50 membres épars sur toute l'étendue de l'Europe, qui échangent entr'eux chaque année plus de 300 plantes. Un exemplaire de leurs collections échangées est donné à l'herbier du Musée de Neuchâtel.

D'autres de nos collègues, le Dr Guillaume et L. Favre, prof., ont contribué à fonder, en 1865, le *Club jurassien*, destiné à former des recrues actives à la Société des sciences naturelles, et au *Club alpin suisse*. Le *Rameau de Sapin*, organe de la Société, journal autographié et orné

(1) Voir notice nécrolog. par M. de Tribolet. Bull. de la Soc. des sc. nat., tome XII, 2me cahier. 1882.

(2) Voir notice nécrolog. par P. Godet. Bull. de la Soc. des sc. nat., tome XII, 1er cahier. 1882.

de dessins, s'est acquis une notoriété par son organisation originale, qui fournit aux jeunes gens l'occasion de s'exercer à observer, à dessiner, et à écrire.

La géologie est aussi un champ qui a été laborieusement cultivé, depuis les recherches de Bourguet et de ses amis et les explorations de Léopold de Buch, par MM. Coulon, Aug. de Montmollin, Agassiz, Thurmann qui a baptisé le *Néocomien*, Desor qui a nommé le *Valangien*, Arnold Guyot qui a étudié les terrains erratiques, Célestin Nicolet, Du Bois de Montperreux, Gressly, l'auteur des célèbres coupes du massif du Hauenstein, et du massif des Loges, avant l'ouverture des tunnels, le regretté Georges de Tribolet qui a débrouillé le chaos des gorges de l'Areuse, Aug. Jaccard qui a découvert des ciments dont l'exploitation est une source de richesse, Maurice de Tribolet, qui suit les traces de son frère.

Il en est de même de l'orographie et de la topographie; déjà en 1807, notre pays était doté de la magnifique carte de notre ancien collègue, M. d'Osterwald, à qui on doit la détermination de la hauteur du môle au-dessus de la mer et, avec le concours de M. H.-L. Otz, une foule de mesures hypsométriques. M. H. de Pourtalès-Gorgier et Arnold Guyot ont donné en 1842 la carte du fond du lac, après avoir exécuté une multitude de sondages. Je mentionne après celle du général Dufour à laquelle a contribué un Neuchâtelois, M. H. Lardy, les cartes de M. le colonel de Mandrot, qui sont devenues populaires.

Nos physiciens, MM. Kopp, Schneebeli, Weber, ont continué les observations de météorologie, de la température et de l'évaporation du lac; nos chimistes, MM. Ladame, Sacc, Kopp, Billeter, ont analysé les eaux des sources, les asphaltes, les ciments.

Nos médecins, toujours sur la brèche, ne sont pas demeurés inactifs.

Parmi leurs très nombreuses communications insérées dans nos Mémoires et dans le Bulletin, je citerai les travaux étendus et remarquables de MM. :

Dr J.-L. Borel : Considérations hygiéniques sur la dorure au feu dans le canton de Neuchâtel. — Observations d'hydrophobie, avec quelques réflexions sur cette maladie. — Et Dr de Castella : Opération d'anévrisme, — les deux dans le 1er volume des Mémoires.

Dr Cornaz : Mouvements de l'Hôpital Pourtalès pendant les six années 1855-1860.

Dr F. de Pury : Les trichines.

Dr Guillaume : Agglomération de la population dans la ville de Neuchâtel. — Les maladières dans le canton de Neuchâtel.

Dr P. Ladame : Sur les signes physiques du pneumo-thorax. — De la température de l'homme pendant la vie et après la mort. — Assainissement du Locle, en rapport avec les épidémies.

Dr Nicolas : Fréquence des maladies d'organes doubles par côté du corps. — Fonctions physiologiques des canaux semi-circulaires de l'oreille.

Dr F. Borel : Nouvelles théories de la menstruation.

Dr Albrecht : Sur les inhalations d'oxigène.

Dr R. Godet : De l'ectopie rénale. — Les fonctions du cerveau.

Deux journaux de médecine, publiés à Neuchâtel par des membres de la Société, doivent aussi être mentionnés, ce sont :

L'*Echo médical*, fondé par le Dr Cornaz en 1857 ; il parut pendant cinq ans. Dès 1859, le Dr F. de Pury entra dans la rédaction, et en 1861, le Dr H. Rossier, de Vevey, se joignit à eux.

Feuilles d'hygiène et de police sanitaire, autographiées à Neuchâtel, mensuelles, fondées en 1875 par les Drs Guillaume, P. Ladame et A.-L. Roulet, continuées par le premier.

Messieurs, voilà bien de la besogne faite et de la besogne utile ; elle s'est accomplie tout entière, sous les yeux de notre président, qui en a pris sa bonne part, et qui a encouragé les travailleurs par sa parole et par son exemple. Aujourd'hui, notre Société compte 150 membres ; jamais elle n'a été si nombreuse ; nous échangeons nos Bulletins avec 242 sociétés savantes de l'ancien et du nouveau monde. Les autorités de l'Etat et celles de la ville nous appuient. Le moment est-il venu de nous reposer, et de jeter un regard mélancolique vers le passé, en songeant à tous ceux que nous avons perdus. Non, messieurs, donnons un regret affectueux aux chers amis qui nous ont quittés, mais tournons nos regards devant nous, et marchons en avant, avec l'aide de Dieu. Que de choses il nous reste à faire encore : des sources d'eau pure à trouver, des antiquités à découvrir, des maladies à conjurer, le phylloxera à extirper, l'industrie à perfectionner, l'instruction à répandre, surtout le goût des hautes études, et l'amour du beau et du bien. Quelle belle tâche nous avons encore ! S'il n'y a pas un *hôtel des Neuchâtelois* à élever sur les glaciers des Alpes, n'oublions pas que nous avons à construire, pour les études supérieures et pour l'école normale, l'édifice qui sera le phare d'où la lumière doit rayonner sur le pays tout entier.

En terminant, messieurs, je vous engage à vous joindre à moi pour rendre hommage à notre président, M. L. Coulon, qui marche à notre tête depuis près d'un demi-siècle.

L. Favre.

Monsieu Télégraphe ou l'Messad'gie dés éloudges

(Monsieur Télégraphe ou le messager des éclairs)

Ana r'contureula de Moinset tchie Bousset a Thôdôre tchie l'gros Frédri du Loûche.

(A patois du Gobry, d'la Barriga, d'la Galandrure et du Djean Colar). (1)

THÔDÔRE (ass'tâ d'vant sn'hoteau).

Mau sus mau n'est pas la santâ;
Deu l'pére Adam c'est la vertâ,
Qu'la maladi et septante ans
Sont des cott'lies gros maul av'niants
Que s'fant pop'nâ et bitchonâ
Pa çlés qu'i fant atchavounâ.
Est-u donc bein ébahissabiye
Qu'on set à r'gauffe et poue sociabiye ?
Mâ po prœuvâ s'i en ai la fouôche
Que l'coueu vaillait mie qu'l'écouôche,
Fassin heurtie d'on poue de r'tchesse
Le poûre, l'infirme et la vîyllesse;
L'notaire det vni da on momat
Po rédidgie mon testamat.
Ça confondra ç'lès qu'm'ant djudgie
Sus més faux piets, sus mon prèdgie.
S'i fi él'vâ qma pieu d'on poûre,
Qu'n'ant père ne mère po les récoure,
A quoui on qu'vet pieutoue l'écôrdge
Qu'la pidance et l'pan d'ôrdge,
De mé, mado ! n'exidgie pas
Des airs de cour, des mots sucrâs.
L'afant qu'on vad po sa rançon
Privâ d'amis, de direction

(1) Localités rière les Planchettes et Pouillerel.

Récit de Moïse chez Busset à Théodore de chez le gros Frédéric du Locle.

En patois du Gobry, de la Barrigue, de la Calandrure et du Jean Colar.)

THÉODORE (assis devant sa maison).

Maux sur maux ce n'est pas la santé. Depuis le père Adam il est une vérité, c'est que la maladie et soixante-dix ans sont des visites bien mal commodes, qui se font dorlotter et bichonner par ceux-là même qu'ils font enrager.

Est-il donc bien étonnant que l'on soit de mauvaise humeur et peu sociable ? Mais pour prouver, si toutefois j'en ai la force, que le cœur vaut mieux que l'écorce, faisons hériter d'un peu de richesse le pauvre, l'infirme et la vieillesse : le notaire doit venir dans un moment pour rédiger mon testament : voilà qui confondra ceux qui m'ont jugé sur mes faux plis (défauts) et sur mon langage. Si j'ai été élevé comme bien des pauvres qui n'ont ni père, ni mère pour en prendre soin, et à qui l'on souhaite plutôt le fouet que la pitance et le pain d'orge, ma foi ! n'exigez pas de moi des airs de cour ni des mots sucrés. L'enfant que l'on vend pour sa rançon, qui est

De l'instinct passe à l'habitude:
Ç'la dés djurons, qma ç'la de f'mâ
Exidgea moins, mado! d'étude
Qu'on gran d'orgoue, de vanitâ.
Ça qu'on z'a vouède sin malice
Vos est comptâ po dés grands vices,
Po d'l'impiétâ; i-en ai la preuva
Tota fraitch'ta et tota neuva
Et les gros mots qu'hiet i-ai tœunnâ
M'ant fâ passâ por on dâmnâ.
I-ai épantâ Monsieu Guerlet
Le m'nistre avoué stu feurcasset
Que, Dieu m'pad'nait! m'a étchappâ,
Qma on liasson. Ne sai-io pas
Qu'on chrétien det ne pas d'jurie
Etre moins pème et pieu préyië?
Amen!... Veyin s'on poue d'solet
Porra m'retchaudâ stu mollet.
Vetci chie mès qu'on pœu roûpite
M'écheure le sang et m'dépite.
I n'ai pieu ra, ne fouôche ne djache
Soue pret y choffe, djaune et borrache,
Et qma s'la mouôt dévait r'laidgie
I n'piaqua pas d'm'â prédgie.
Ra d'çâ! nos ain encouo boun aidge
Du vin, on mîdge et du coraidge.
Vos n'ai quouéta de choure ma bière
Que por œuvouai mon sécœurtaire
Vos n'porrie heurtâ d'ma couilliё
Qu'adonc qu'i-ari pru bou et mdgie.
N'vadra-t-u nion voué mè s'ass'tâ,
Por qu'on chi pouisse on poue taquâ?
Le mau s'adôt à batoillant;
On l'agœurgnait à l'pidosant.
Oh! boun' haizaid! vetci po l'coûp
L'goumet dés mentés du Djean N'coûd! (1)
Holà! Moinset, s'la piace te manque
Veins citoquet montâ ta blanque (2)
Asqueurset-ci ton taboret;
Ton rang n'est pas près d'on crampet.
N'aî-te ra d'nové da ton bissa
Po l'poûre mébile que n'va nionça?
On dit qu't'ai-z-eu du chan du V'laîs:
Qu'dia-t-u, qu'fant-u tchie stès Français?
Ant-u guêrra? prédge-t-on dés lups
I n'ant dreya d'l'aut'chan du Dubs.
I-en ai gros poueu de stès casseroûx
Et des étoûtches qu'on nomme gab'loûs.

(1) Moulin au bord du Doubs, territoire des Planchettes.

(2) Espèce de jeu de hasard.

privé d'amis et de direction, de l'instinct passe à l'habitude. Celle de jurer et celle de fumer exigent ma foi! moins d'étude qu'un grain d'orgueil et de vanité. Ce que l'on en garde sans malice vous est compté pour de grands vices et pour de l'impiété. J'en ai la preuve tout à fait fraîche et toute récente et les gros mots qu'hier j'ai fait retentir m'ont fait passer pour un damné. J'ai épouvanté Monsieur Grellet le ministre avec ces jurements qui, Dieu me pardonne! m'ont échappé comme un glaçon. Ne sais-je pas qu'un chrétien ne doit pas jurer, être moins prompt et prier davantage? Amen! Voyons si un peu de soleil pourra me réchauffer les jambes. Voici six mois qu'une vilaine hydropisie m'écrême le sang et me dépite. Je n'ai plus rien, ni force ni énergie; je suis pris au souffle, jaune et enflé et comme si la mort devait s'en réjouir, on ne cesse pas de me parler d'elle. Rien de cela! nous avons encore bon âge, du vin, un médecin et du courage. Vous n'avez hâte de fermer ma bière que pour ouvrir mon secrétaire: vous ne pourrez hériter de ma cuiller que quand j'aurai assez bu et mangé. Ne viendra-t-il personne s'asseoir près de moi pour qu'on puisse un peu causer? le mal s'endort en babillant: on l'aigrit en le choyant. O le bon hazard! voici pour le coup le puisoir des mensonges du Jean-Nicoud.

Hólà! Moïse, si la place te manque viens donc ici monter ta blanque, approche ton tabouret: ton rang n'est pas près d'un revendeur. N'as-tu rien de nouveau dans ta besace pour le pauvre malade qui ne va nulle part. On dit que tu as été du côté des Villers. Que disent-ils? que font-ils chez ces Français? Ont-ils la guerre? parle-t-on des loups? ils en ont à tout moment de l'autre côté du Doubs: j'ai bien peur de ces sorciers et des misérables qu'on nomme gabelous: tous les deux nous montrent les dents; l'un veut du sang, l'autre de l'argent. Tu y as été longtemps en visite: y faisait-il beau? Y as-tu bu et man-

Tus lés do nos motra la dat;
L'ion veut du sang, l'autre d'l'ardgeat.
T'lly ai gros cott'lâ : fassait-u bé ?
Lly aî-tu bou et mdgie à r'biffe-mouté ?
N'aî-t'ra fâ da ton voyaidge
Bretche y contrat d'ton mariaidge ?
T'étoue djoûven, on poue ledgie :
L'Isther t'a-t-euille pou corridgie ?
Combein s'a vant faire à Borgogne
Ce dont tchie leu el ant vergogne.
Ço-ci set det sin t'accusâ;
T'ant-u bein r'ciet, bein amousâ ?

MOINSET.

Monsieu Thôdôre, c'est sin m'vantâ.
I ly soue adé bein fêtâ.
I voudroue po dés taulés passés
Avet do vatre et quatre mâssés.
Lés djouv'nets m'diat d'an air ducet :
Dev'niant ci-vos, mon cher Busset !
Nos ain tchie nos on tchaud caret;
N'vos r'traîte pas u cabaret;
Et mes amis, tus, bons vivants
Nos nos r'chamains qma les mendiants;
Les dje de grand'solennitâ
Mouoteau, la Râsse ant facultâ
D'vai qu'noûtrés dgeas qma l'démon
Fuya l'motie et le sermon;
Porqué i dia qu'lés hérétiques
Ne vaillat pas lés catholiques :
Y repas qu'nos feut l'abbé Fériol
On prédgea gros d'Sébastopol
Ouët les alliâs bailla sus l'nâz
Es Russ' et à leu Nicolas,
Qu'volait robâ y grand sultan
Fannés, trésô, payis, turban.
St'évaule-royaume arait volu
Ra po les autr' et tot po lu.
S'il eusse prédgie de patadgie
On n'arait ra tant piaidéyië.
Mâ po-z-â r'vni u fin gâla
Qu'on dje durant on z'évaûla
I y-oue tchevreu, faisan, sainglië
Et pru vins fins po faire on lai.
C'est fouôt bœuseûgne po l'estoma
I-a soue encouo tot atchumâ.
Mâ, i vaut mie panse crévaye
Dit le dicton, que via d'moréie.
Après stu r'pas d'Balthasar
Tchacon s'abrontcha da on carre,

gé à bouche que veux-tu ? N'as-tu pas fait pendant ton voyage quelque brèche à ton contrat de mariage ? tu étais jeune un peu léger : l'Esther a-t-elle pu te corriger ? Combien s'en vont faire en Bourgogne ce dont ils auraient honte chez eux ! Ceci soit dit sans t'accuser ; t'ont-ils bien reçu, bien amusé ?

MOISE.

Monsieur Théodore, c'est sans me vanter, mais j'y suis toujours bien fêté : je voudrais pour de telles passes avoir deux ventres et quatre mâchoires. Les jeunes gens me disent d'un ton doux : Soyez le bienvenu, mon cher Busset ; nous avons chez nous un coin chaud ; ne prenez pas gîte au cabaret. Et mes amis tous bons vivants, nous nous réclamons comme les mendiants. Les jours de grande solennité, Morteau et la Râsse ont l'occasion de voir que nos gens, pareils au démon, fuient l'église et le sermon : c'est pourquoi ils disent que les hérétiques ne valent pas les catholiques.

Aux repas que nous fit l'abbé Féréol on parla beaucoup de Sébastopol où les alliés donnent sur le nez aux Russes et à leur Nicolas qui voulait voler au grand sultan femmes, trésor, pays et turban. Cet avale-royaume aurait voulu rien pour les autres et tout pour lui : S'il eût parlé de partager on n'aurait rien tant plaidé. Mais pour en revenir au fin gala qu'on avala durant tout un jour il y eut chevreuil, faisan, sanglier et assez de vins fins pour en faire un lac. C'est une forte besogne pour l'estomac : j'en suis encore tout embarrassé ; mais il vaut mieux panse crevée, dit le dicton, que bonne chair abandonnée. Après ce festin de Balthasar chacun se retira dans un coin et quand nous eûmes assez causé et qu'on se sentit moins lourd, quand l'abbé nous eut de nouveau humecté le bec il nous lut tout d'une tirade la petite

Et quand nos oûra pru djappâ,
Qu'on se sata moin attapâ,
Quand l'abbé oue r'humectâ l'aintche
I nos liésa tot d'ana raintche
La p'ta histoire qu'vos orie
S'au moin i poui la ratrontchie,
On Borgognon da la Crimée
Qu'à ses parats près du Barboux
Ly écrit qu'il était tot biet d'coûps
Le lad'man d'ane étcharaubiée:
Tot chi va bein, se c'n'est la grêla.
Des boulets russ', les biessies qu'raila,
D'vant d'évaulâ leu darrie chofe:
Po llît la net, le ché po loffe,
Por œureillie leu sats dgealâs:
Assebein l'matin tant fouôt qu'set l'snâbre
I sont lai raid's sin r'mouâ on mabre;
L'tambour ne peut lés révouiq'nâ.
Les viylles qu'on traînne à l'ambulance,
Les conscrits à pieurant leu France
S'eusa lés dat és briqués d'qnieux
Qu'on baille à guisa d'aiberquieux.
Qma donc rondgie sin être grœugne
On s'fouôt pan qu'n'a qu'la gœurseûgne,
Sin ana couna po l'frayië
Ou on peu d'bre po l'délayië,
Sin grasse, sin tchai po se r'compi
Et pouèné l'teimps po bein dédg'ri;
Stés r'pas qu'on pra par oyï-dire
Atre on coup rciet et do qu'on r'vîre
Sés satans d'Russ'qu'n'ant n'tonne ne r'poûe
Nos fant dégueuillés coûp sus coûp.
Dreya i son à nos djeupsie,
Nos tuâ ou nos écavassie.
Nos autres, Italiens et Françaís
Turcs, Algériens ou bien Anglais,
Pieu nos coudain les amitâ
Pieu i r'gragna noutra bontâ.
Nos vnian po lés civilisâ;
I nos mégagna stu beinfâ.
Sauf do ou tré qu's'laissa instrure
I nos les faudra tus détrure
I nos étordgea sin conchasse:
Eh! morbleu! nos pardgin pâchasse.
Ça fâ qu'nos tchappien à tchavon
Ce dont djoûd'jeuille Napoléon,
Que bagne à mie et s'dégonche
D'l'affront qu'il avant fâ à sn'onche
Que vniait qma nos po lés dotâ
De beurre, de richesse et d'libertâ.
Mâ l'dje est près qu'i s'veuilla r'pattre

histoire que vous allez entendre si toutefois je puis la rassembler.

Un Bourguignon dans la Crimée et dont les parents sont près du Barboux, leur écrivait qu'il était meurtri de coups le lendemain d'un engagement: « Par ici tout va bien si ce n'est la grêle des boulets russes et les blessés qui crient avant d'avaler leur dernier souffle. Pour lit la neige, le ciel pour duvet, pour oreillers les sacs gelés: aussi le matin quelque fort que soit le vacarme, ils sont là raides sans remuer un membre; le tambour ne peut les réveiller; les vieux qu'on entraîne à l'ambulance et les conscrits en pleurant leur France s'usent les dents à des morceaux de gâteaux qu'on donne en guise de pain d'épice. Comment donc ronger sans être maussade un pain si dur qui n'a que la croûte sans une couenne de lard pour le frotter ou un peu de bouillon pour le délayer; sans graisse, sans viande pour se fortifier et à peine le temps de digérer ces repas qu'on prend par oui-dire entre un coup reçu et deux qu'on pare. Ces satans de Russes qui n'ont ni sommeil ni repos nous font des frayeurs coup sur coup, ils sont sans cesse à nous poursuivre, à nous tuer ou à nous estropier. Nous autres Italiens et Français, Turcs, Algériens ou bien Anglais, plus nous croyons les amadouer, plus ils repoussent nos bontés. Nous venions pour les civiliser: ils méprisent ce bienfait-là: sauf deux ou trois qui se laissent instruire il nous faudra tous les détruire. Ils nous querellent sans conscience: eh! morbleu! nous perdons patience: ça fait que nous taillons au bout, ce dont est joyeux Napoléon qui baigne à miel et qui prend sa revanche de l'affront qu'ils avaient fait à son oncle qui venait comme nous pour les doter de beurre, de richesse et de liberté. Mais le jour est près qu'ils se repentiront de nous obliger à venir les battre: il faudra bien qu'ils tournent le dos d'un saut nous serons à Moscou à moins que pour ne rien laisser ces diables n'aillent l'incen-

De nos oub'dgie à vni lés battre;
I faudra bien qu'i virant l'doû
D'on saut nos sarain da Moscoû,
A moins que po ne ra lassie
Stés mouéles n'allâ l'feurcassie.
Lai nos nadg'rain da la pidance
Et on porra s'rapi la panse
De r'ti, d'bacon et de tchaitchaûne,
Et nos r'compi de stu long djôn-ne.
Ora i soue set et cavant
Et affauti qma on tavan;
La pé du vatre calu pelvoû
Sê de dubiure à çlà du doûe.
Pouillu, gaillu, mn'habit du d'maindge
Orphen d'on pan et d'ana maindge,
Des tchaussés chairés qma d'la fnaille
Et lés pies rvoue deda la gaille.
Hiet à l'assaut de sta fœurmillîre
Que deu an'an cratche fieu et f'mîre
Afftchie i fiersoue dru et raide
Po faire piace à més cam'raides
Tot à sondgeant croix et gallon
On des peurmie i-arr'vai à som (1).
Mâ s'i preuvai qu'i n'soue pas couâid (2)
I m'a cotâ més do sulés.
R'foulâ, r'battâ deu Malacoffe
Su on r'vauillis d'adjovagnons
De l'ion i n'm'est restâ qu'la coffe,
L'autre est rédut à tré tacons.
Deudon m'véci d'sus l'étran
A maugréyiê djuqu'on n'sâ quand,
Pas fracturie, mâ gros s'baumâ
Et l'pommé trop b'net pieumâ;
Le kieu vivant qu'est atân-nâ
Recrait mâ non ç'lu qu'est tannâ,
Qma més sulés. N'herba, ne grasse
N'a sarant vouari la carcasse.
Ravie m'a donc des neus, des fouôts
Sin çâ, adieu ! pieura ma mouôt,
Car set po fouir ou faire la tchasse
I chi fau être farrâ à lliace.
Ç'lu qu'a l'malheur d's'accubiâ
Est assetoue pret et cosaquâ.
Et po s'ass'pâ i n'y-a pas d'chace
Y ouët l'canon tint lieu de r'masse,
Les bombés chant tant bein à-crâ
Qu'on n'fâ que tché et que r'gottâ.

Ça qu'liésant la poura mama

(1) Du latin summus : en haut.

(2) Même racine qu'en français : couard.

dier. Là, nous nagerons dans la pitance et l'on pourra se garnir le ventre de rôti, de lard et de beignets et nous remettre de ce long jeûne. Pour le moment je suis sec, creux et dénué de tout comme un taon : la peau du ventre couleur pelvou sert de doublure à celle du dos. Rempli de vermine, couvert de haillons, j'ai mon habit du dimanche qui est orphelin d'un pan et d'une manche, des pantalons qui sont clairs comme une toile d'araignée et les pieds entortillés dans de vieux linges. Hier à l'assaut de cette fourmilière qui depuis une année crache feu et fumée, enragé je frappai dru et fort pour faire place à mes camarades et tout en songeant croix et galons un des premiers j'arrivai au sommet. Mais si je prouvai que je ne suis pas un lâche cela m'a coûté mes deux souliers. Refoulés, bousculés depuis Malakoff sur un fouillis d'épines, de l'un il ne m'est resté que l'enveloppe ; l'autre se réduit à trois morceaux : depuis lors me voici sur la paille à maugréer je ne sais jusqu'à quand, pas fracturé mais fortement contusionné et la tête trop bien plumée : le cuir vivant qui est entamé recroît mais pas celui qui est tanné comme mes souliers : ni herbe, ni graisse n'en sauront guérir la carcasse. Renvoyez-m'en de neufs, de forts, sans cela adieu ! pleurez ma mort car soit pour fuir ou pour faire la chasse il faut être ici ferré à glace. Celui qui a le malheur de se butter est aussitôt pris et cosaqué ; et là où le canon tient lieu de balai il n'y a pas de science pour ne pas se heurter, et les bombes ont tellement labouré qu'on ne fait que tomber et se butter.

En lisant cela la pauvre mère ne pouvait retenir ses larmes : Allons, courage, mes filles, leur dit-elle ; si chacune de nous met trois piécettes, demain Joseph ne sera

N'povait r't'ni sés lagueurmas (1).
« Allain ! coraidge ! d'sa-t-euille, feuill'tets
« Se tchac'na d'nos met tré pîcetets (2).
« D'man Djoûset n'sara pieu détchau :
« Nos farain djouiyë l'fi d'artchau. »
— « L'fi d'archau ? Mère, stu moma
« S'vos radottâ nion n'a peut mâ.
— « Tot sûr s'i prédgîvo d'amour
« Vos n'boûtrie pas s'i soue vnia cour.
« Vos qn'ai vou l'ché qu'pa la pachoûsa, (3)
« Ne sarie vouère c'gniottre la tchoûsa :
« Qu'la boûna vierdge nos veigne an'aida
« A nos baillan on poue de s'néda ! (4)
« On taitch'ra vé d'vos l'espliquâ
« Se l'écoffie veut s'appliquâ.
« Deman nos arains sa beusœgne :
« On la padoïlle y fil d'aireugne
« De stu télégraphe électraque :
« On dit tré mot et... patatraque
« La tchaussure é'à Balaclava.
« C'est l'grand bureau, lés sudés l'sava.
« De teimps à teimps i vant r'chamâ
« Lés écus qu'avia leu mama.
« Se l'buraliste n'est on Djean-fesse,
« I lés r'mettra à leu adresse. »
Assetoue det assetoue foue fâ ;
Lés sulés foûra met y trâ,
Bein adressie et bein r'c'mandâ
On pay'rait l'pôrt sin martchandâ.
La mère arait bein abrassie
Stu prin long mâgre messad'gie.
Ell'se r'vira bein pieu d'on viedge
A remontant l'ati du v'laidge,
Sin remarquâ qu'on fin rident
Gu'gnîve accœurpi darrie on lan,
Ouêttant l'moma po s'appœurtchie
Qu'i n'y-eusse pieu nion po l'apétchie.
Stu drôle qu'était à pies détchaus
Et que poret amâve le tchaud
Soûe ; protédgie pa les bruss'tets
Sin panre mesure, sin ra payië,
Da l'kieu r'habardgie ses atliets :
C'est l'bon moyan po s'ragaillie.
L'communist' dit da sn'argot :
« Djamâ tchein couaid n'rondgea boun ot »

Stu-ci qu'était passâ cass'roûe

plus à pieds nus ; nous ferons jouer le fil d'archal. — Le fil d'archal ? maman, si vous radottez dans ce moment, personne n'en peut mais. — Bien sûr que si je vous parlais d'amour vous ne regarderiez pas si je suis devenue folle : vous qui n'avez vu le ciel que par l'œil de bœuf, vous ne sauriez guère connaître la chose. Que la sainte Vierge nous vienne en aide en nous donnant un peu d'idée. On tâchera de vous l'expliquer. Si le cordonnier veut s'appliquer, demain nous aurons son ouvrage ; on le suspend au fil d'araignée de ce télégraphe électraque, on dit trois mots et..... patatras ! la chaussure est à Balaclava C'est le grand bureau, les soldats le savent : de temps en temps ils vont y réclamer les écus que leur mère leur envoie ; si le buraliste n'est pas un drôle il les remettra à leur adresse. » Aussitôt dit, aussitôt fait : les souliers furent mis en train, bien adressés et bien recommandés. On payerait le port sans marchander. La mère aurait bien embrassé ce mince, long et maigre messager. Elle se retourna bien plus d'une fois en remontant le chemin du village sans remarquer qu'un fin bandit examinait, accroupi derrière une planche, guettant pour s'approcher le moment où personne ne serait plus là pour l'empêcher. Ce drôle qui était à pieds nus et qui pourtant aimait le chaud, protégé par les brouillards, sans prendre mesure, sans rien payer, dans le cuir il introduit ses orteils. C'était le bon moyen pour se remonter. Le communiste dit dans son argot : Jamais chien lâche ne rongea bon os.

Celui-ci qui était un bandit consommé connaissait le mérite de l'à-propos. Il grimpe sur le poteau pour y attacher de

(1) Latin : lacryma, larme.
(2) 3 piécettes ou 75 centimes.
(3) Oeil-de-bœuf, petite fenêtre d'une grange.
(4) Latin sensus : idée, sens, bon sens.

C'gniossait l'mérite de l'à-propoue,
Grape sus l'potey po lly-agrafâ
Dés viylles sulés tot échaffâ,
Qu'da sa quouéta le Djuif errant
Avait gueurnâ à galoppant.
Le lad'man la boûna dam'
Qu' n'avait dœurmi qu'du cârre d'an œuille
S'vyt de couson, acambe le seuille,
Po vai s'leu cadeau est d'l'avant,
S'à r'vint criant tote échoffée:
« Oh! feuill'tets! soue-io donc boueunaye!
« Vé citoquet ça qu'i-ai r'cueillet:
« Crébin deda ch'a-t-u on b'lliet:
« Po nos prœuva qu'il a rciet auquet
« Djoûset raviet sés viylles chauquets. »

(1) Prononcer Kg...

VICTOR HIRSCHY-DELACHAUX.

vieux souliers tous éculés que dans sa hâte le Juif-Errant avait perdus en galopant.

Le lendemain, la bonne dame qui n'avait dormi que du coin d'un œil s'habille, tout inquiète, enjambe le seuil pour voir si leur cadeau est de l'avant, et s'en revient criant tout essoufflée! Oh! mes filles! combien je suis heureuse! Voyez donc ici ce que je viens de recueillir: peut-être y a-t-il un billet là-dedans. Pour nous prouver qu'il a reçu quelque chose, Joseph nous renvoie ses vieilles chaussures.

Traduit et communiqué par

CH. EUG. TISSOT.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de Décembre 1882, p. 290.)

Le 8, le régiment de Meuron releva le 74me régiment pour un service de 24 heures, au poste de *Schaw*, l'un des postes pris sur l'ennemi, ainsi nommé du nom du colonel qui l'avoit pris, situé au bord de la rivière près de la ville. La canonade fut très vive de la part de l'ennemi, il nous lança quantité de raquettes, heureusement sans beaucoup d'effet. On perfectionna ce poste pour nous servir de première parallèle.

Le 9 avril, le régiment fut relevé, on renforça la garde du parc d'artillerie; la fusillade des troupes qui sont hors du fort et l'artillerie incommodent beaucoup nos travailleurs et nos piquets qui doivent les protéger.

Le 10, deux compagnies d'Européens sont envoyées au poste des ingénieurs et quatre compagnies à Sultan Pettah, village dominant la partie est de la place. Ce

village étoit absolument ruiné, on y fit une espèce d'épaulement avec des madriers et des sacs à terre pour se couvrir du feu de la place qui est vivement fourni.

Le 11, le régiment de Meuron est à la tranchée, on a construit une batterie de six pièces de 18 L. et de deux mortiers pour abattre le cavalier du sud-est, dans lequel est un moulin à poudre.

Les 12, 13 et 14, tous les régiments allèrent à leur tour à la tranchée et aux postes avancés pour 24 heures. Ils étoient toujours relevés à nuit tombante, afin d'en dérober la vue à l'ennemi, pour qu'il ne connût pas la force de nos postes.

Le 15, le régiment de Meuron à la tranchée, le moulin à poudre a été emporté par le second bataillon du 12e régiment Cipayes, sous les ordres du colonel Mac Donald, soutenu par les grenadiers et chasseurs du régiment de Meuron. L'attaque dura à peu près 3 heures. Notre perte fut assez considérable, on suppose celle des ennemis beaucoup plus forte, mais on ne put pas la constater, les fuyards ayant emporté morts et blessés suivant la coutume des orientaux. — L'approche de la division du colonel Floyd et l'armée de Bombay commandée par le général Stuart fut saluée par des salves d'artillerie.

Le 16, ces troupes passèrent la rivière du Cauvery et campèrent à l'ouest de Seringapatam; pendant la marche de l'armée de Bombay depuis Periapatam, elle fut continuellement harassée par un corps considérable de cavalerie ennemie, mais qui n'eut d'autres résultats que de fatiguer et retarder la marche de ce corps. — Le général Floyd est reparti ce matin avec toute la cavalerie pour effectuer la jonction du détachement du colonel Read qui escorte un convoi considérable de provisions venant du Carnatie, et qui est très inquiété dans sa marche par la cavalerie ennemie, sous les ordres de Cumer et de Don Cawn.

Le général Floyd, avec l'aile gauche de la cavalerie et une division d'infanterie, se porta près du fort *Mysore* à 15 milles de Seringapatam pour le reconnaître ainsi que ses environs, et protéger aussi un détachement de notre armée qui fourrageait de ce côté.

Le 17, le général Floyd rejoignit avec des provisions et des fourrages. Tous les régiments européens fournirent un capitaine, deux subalternes et 100 hommes travailleurs pour ouvrir la 2me parallèle. L'ennemi les inquiéta beaucoup, la perte de notre côté fut assez considérable, le régiment de Meuron y perdit 7 hommes. L'ennemi prit une position près de la rivière, et employa un grand nombre de travailleurs pour élever des ouvrages à porter obstacle aux batteries que nous construisions, mais ils furent délogés dans la matinée par la division du général Stuart appuyée par le 74e régiment et quelques bataillons de Cipayes du Carnatie; aussi avec l'assistance de notre artillerie des postes avancés, l'ennemi se retira à 900 toises de la place. Cet avantage favorisa beaucoup nos approches et une batterie fut immédiatement construite sur le terrain conquis. Six pièces de 18 L. y furent placées pendant la nuit.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

MISCELLANÉES

OBLIGATIONS DU DIACRE ET DU MAITRE D'ÉCOLE DE NEUCHATEL EN 1576

La charche du Diacre de la Ville de Neufchastel est : de prescher spécialement aux malades de la maladière le mardi et le vendredi toutes les semmaynes, — de soulaiger les ministres de la Ville ou quant ils sont malades ou quant ils ont des affaires et estans requis d'eux : — de visiter les malades diligemment et de nuit comme de jour. — Il doibt aussi soulaiger les aultres ministres des Eglises de la Valée de Neufchastel quant il y en a quelqu'un de malade ou ayant aultre excuse et affayre nécessaire, en estant requis par l'ordre de la Classe. — Mais encore plus spécialement il doibt en temps de peste visiter les pestiférés, les consoler de nuict et de jour, voyre jusques en leurs maysons et chambres quant leur nécessité le requerra, se sequestrant alors par charité pour nestre en espouvantement aux Infirmes, se pourtant discretement envers tous. Et pour-ce que sa charche est rare et de merveilleuse conséquence et que la Ville faysant son debvoir entend que son obligation soit au plus longtemps que faire se pourra pour nen estre destitués en leur besoing : Est ordonné que le dit Diacre se promettra pour le moins pour quattre ou cinq ans. Et quil ne pourra se departir d'icelle sans congé legitime et advertissement de six moys auparavant pour le moins : et quant la Classe mesme en aurait affaire pour charche plus grande, comme pour le ministère entier en quelqu'une de leurs Eglises, ils ne veulent pour la mesme conséquence y adviser sans prévoir de pourvoyr la dite Ville d'un aultre Diacre propre et se soubmettant à ce que dessus pour entretenir bon ordre au contentement de la dicte Ville et de toute la Classe. Faict par ordonnance de la Classe, M. Elie Philippin estant Doyen, le 26 du moys de Septembre de l'an 1576. Ainsi signé comme secrétaire de la dite Classe pour cette dicte année,

De Portal.

La charche et obligation du maistre d'Eschole de la Ville de Neufchastel.

La charche du maistre d'Eschole de la Ville de Neufchastel est de bien veillier sur toute l'eschole et tenir bon ordre et diligent en l'instruction des enfants. Son obligation est de se lier pour troys ou quattre ans pour le moins, à cause que le chanchement de maistres porte grand dommage à la Jeunesse et empesche l'avancement de l'instruction d'icelle. Il ne pourra s'occupper d'aultres affaires ny s'esloigner sans congé de la Classe. Et provoyr fidelement à sa plasse : spécialement pour chanter au Moutier le Dimenche matin, vespre et soyr. Et le jour des prières affin qu'il n'y ayt confusion au chant en l'Eglise de Dieu. Et que les enfants soient aussi contenus en leur devoyr par la présence d'icelluy ou d'aultre qui le represente avec pareil respect. Il ne pourra quitter sa dicte charche sans en advertir sa Classe et la Ville de bon heure pour le moins troys ou quattre moys devant, affin que la dicte Classe se puysse bien pourvoyr selon la conséquence de la dicte escole en la principale Ville du dict Conté. Et au contentement et gré de toute la Ville et profit de la dite eschole. Faict aussi par mesme ordonnance que dessus. Le mesme an et jour sus dit.

DE PORTAL. (1)

(1) Loys de Portal, pasteur de Corcelles et Coffrane.

CHATEAU DE BOUDRY

D'après un dessin de M. A. Vouga

Nous avons déjà consacré plus d'un article et plus d'un dessin à la ville de Boudry, qui a même été l'objet d'une des plus intéressantes études de notre recueil ; celle de M. le professeur L. Favre (30 mai 1870. — Voir *Musée neuchâtelois*, juin 1870, page 137), à laquelle nous renverrons le lecteur toutes les fois que nous aurons à revenir sur cette localité, et nous y reviendrons souvent encore. M. Albert Vouga nous en montre aujourd'hui un fragment pittoresquement trouvé, qui s'explique de lui-même.

L'artiste, qui possède d'autres documents sur Boudry et ses environs, veut bien les mettre à notre disposition. Nous serons heureux de les publier prochainement.

A. B.



CHATEAU DE BOUDRY.

D'après un dessin de M. A. Vouga.

LES TROUPES NEUCHATELOISES

VERS LA FIN DU XVIIIme SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XIXme

UNE REVUE A LA CHAUX-DE-FONDS

Notes d'un Contemporain

L'organisation militaire du canton de Neuchâtel jusqu'en 1806 était en rapport avec la simplicité et la bonhomie des mœurs de notre pays à cette époque. On avait le sentiment de l'utilité des exercices militaires en vue de la défense du pays et l'on se rappelait, avec orgueil, les exploits guerriers des ancêtres. Aussi considérait-on le maniement des armes comme un moyen de seconder la bravoure du peuple et la force de nos défilés. On s'y exerçait avec joie. Si le tableau qui va être tracé de l'état de nos milices peut surprendre et provoquer, peut-être, la pitié ou le sourire des soldats de nos jours, qu'ils n'oublient pas que ce qui se passait chez nous, se faisait de même dans toute la Suisse, et que le souvenir de Neuneck est là pour rappeler que ces antiques et élémentaires institutions pouvaient former de vaillants défenseurs à la patrie.

Nous allons essayer de donner un aperçu de l'organisation de nos milices, de leurs uniformes et quelques traits des usages d'autrefois.

Les milices du pays obéissaient aux ordres du Conseil d'Etat, et non à ceux d'un directeur militaire ou chef spécial. Des lieutenants-colonels étaient désignés pour passer les revues des compagnies, aucune localité, sauf Neuchâtel, n'ayant de chef au-dessus du grade de major. L'unité tactique était la compagnie, ainsi on avait la compagnie de la Sagne, celle des Planchettes, des Verrières, de la Côte, etc. ; elles s'exerçaient

dans leurs localités respectives pendant un certain nombre de dimanches, et en outre il y avait les jours de revue.

Ainsi que cela avait lieu, sans doute, dans les autres parties du pays, les revues se passaient à la Chaux-de-Fonds de la manière suivante :

Il y avait deux compagnies du village, puis une du Valanvron et une de la Ferrière. (D'où vient cette dénomination d'un village bernois pour une compagnie neuchâteloise ?) Chacun de ces corps avait un fonds particulier, alimenté par les amendes, et destiné à couvrir certains frais ; il possédait, en outre, un corps de garde qu'il devait occuper en cas de guerre. Qui ne connaît le corps de garde du Bas-Monsieur, celui de Mi-Côte, de la Chadge, de Moron, et le plus considérable celui qui est situé sur la route des Planchettes, au moulin Delachaux, solidement bâti en pierres de taille et percé de meurtrières : un poste y fut placé en juin 1815.

La place d'armes était la propriété des quatre compagnies. Lorsque celles-ci vendirent leurs immeubles, vers 1815, le produit en fut appliqué au payement de ce qu'elles pouvaient devoir et le solde fut versé dans la caisse du Département militaire. La commune de la Chaux-de-Fonds acquit la place d'armes pour le prix de 300 louis, et pour payer cette somme on lui concéda le droit d'établir trois loteries.

Si les exercices étaient des jours de récréation, on peut difficilement se faire aujourd'hui une idée de ce qu'était une revue pour toute la population. Ce jour-là était la fête principale de la localité, chacun y prenait part, et, dès le matin le talus, bornant la place d'armes au midi, se trouvait envahi par une foule curieuse et animée, s'ébattant sous l'ombrage des sapins.

Dès la veille, les tambours et les fifres, précédés du tambour-major des Montagnes, battaient et jouaient la retraite et le lendemain matin la diane devant la demeure des principaux officiers.

Quelle animation peu après ! On voyait le grenadier à demi-vêtu, courant chez le perruquier qui devait lui arranger convenablement sa cadenette ou cadogan, recouverte d'une plaque d'écaille ; des groupes se formaient, composés de bourgeois et de soldats, et de grosses farces se racontaient en patois.

Enfin, on bat l'assemblée, puis le rappel ; chacun court, s'empresse, les compagnies se forment ; elles sont composées des hommes de 18 à 60 ans demeurant dans le rayon qui fournit chacune d'elles. Ces subdivisions étaient de force inégale et variant de 200 à 300 hommes ; elles étaient formées de 4 pelotons commandés par des officiers et des sergents ;

les sergents-majors n'existaient pas avant 1815 et les caporaux n'étaient distingués par aucune marque apparente. Officiers et sergents étaient habillés exactement de même, ils portaient l'épée et la hallebarde, ou esponton. Quant aux simples soldats ils prenaient place dans la ligne selon leur fantaisie, en observant autant que possible le rang de taille, mais jeunes et vieux entremêlés.

Chaque compagnie avait en tête un peloton d'environ 24 grenadiers, hommes d'élite de propre et belle tenue, car n'était pas grenadier qui voulait.

A cette époque on ne connaissait ni carabiniers, ni chasseurs, et les trompettes étaient inconnus. A la droite du bataillon se tenait la musique militaire en bel uniforme.

On se met en marche pour la place d'armes, le bataillon précédé de 6 vedettes revêtues d'uniformes de fantaisie ; les unes ressemblant à des généraux français, deux autres en hussards et deux vétérans dans leur costume fidèlement conservé d'anciens soldats du grand Frédéric.

La place d'armes a été mise en état par les soins des sergents de camp, dont le sobriquet était « pique bouzes »; ils ont, tant bien que mal, nivelé les aspérités du terrain et tracé un léger sillon en ligne droite ; lorsque la troupe arrive, chaque homme vient y appuyer la pointe des pieds ; de cette manière l'alignement est parfait sur le front de bandière. On accorde un moment de repos pendant lequel les grenadiers ôtent leur bonnet à poil et essuyent leur front ruisselant de sueur. La musique, libre jusqu'au défilé, va établir son bivouac sous un sapin et y rafraîchit ses embouchures en faisant honneur au vin du cantinier. De temps en temps, elle exécute un morceau de son répertoire.

Mais l'exercice commence ; il se fait à la prussienne, chaque temps composé de plusieurs mouvements. Par exemple, pour arriver au port d'armes depuis l'arme au bras, le premier mouvement consistait à saisir l'arme de la main droite au délié de la crosse, en appuyant la batterie contre le côté du corps ; le second mouvement amène le fusil de la main droite devant l'homme, pendant que la main gauche saisit le canon au-dessus de la première capucine et que le pied droit se porte derrière le gauche; par le troisième mouvement on place l'arme contre l'épaule droite en l'accompagnant de la main gauche, et par le quatrième mouvement on donne un coup de plat de cette main contre l'arme pour bien l'appuyer à l'épaule et on ramène le pied droit à côté du gauche en frappant du talon.

Ces mouvements s'exécutaient avec la précision la plus parfaite, voici

comment : Un grenadier expert sort des rangs en courant et tenant sa giberne de la main gauche ; il va se placer à cent pas du front pour être vu de chacun ; on le nomme le flügelmann ; avec son fusil à la main il donne une série de signaux correspondant à chaque mouvement, et tous les soldats, le regard fixé sur lui, exécutent avec une sage lenteur, mais avec beaucoup de précision les maniements d'armes indiqués.

Donnons un exemple de ces pratiques disparues. Voulait-on passer de l'arme au bras au port d'arme, le flügelmann placé en face du bataillon, les jambes très écartées, étend le bras de toute sa longueur et fait de la main un vif mouvement de bas en haut, en même temps qu'il laisse son fusil s'incliner en arrière sur l'épaule gauche ; c'est le premier mouvement. Pour le second, il saisit de la main droite son arme entre les deux capucines supérieures, tandis que la main gauche la tient au délié de la crosse, et il la ramène horizontalement au-dessus de sa tête un peu en avant. Au troisième mouvement, il lâche l'arme de la main droite et la reprend dessous la crosse au moment où le fusil prend la position verticale et où la main gauche, placée au milieu de la longueur du canon, aide à l'appuyer contre l'épaule droite. Pour le quatrième mouvement enfin, le flügelmann frappe sur le fusil de la main gauche, pendant que la droite le soutient au port d'arme.

Les exercices terminés, cette espèce de moniteur rentre dans le rang et les feux de peloton commencent, suivis de ceux de compagnie et de bataillon. On clôture le tir par des feux à volonté que l'on a mille peines à faire cesser, malgré les roulements prolongés des tambours.

Ensuite avaient lieu des marches et contremarches peu compliquées que suivait un repos bien gagné ; les fusils étaient couchés sur le terrain au commandement de « armes à terre, » et un hourrah général éclatait accompagnant une course désordonnée vers les cantines. Les chants et les danses alternaient pendant une heure secondés par les accords de la musique.

Mais le rappel bat, les soldats reprennent leurs rangs en courant, le défilé commence et l'on rentre au village ayant en tête du bataillon le colonel, le major, le chirurgien-major et les vedettes. La troupe est sur deux rangs et marche au pas ordinaire. Arrivée près de la rue des Juifs, chaque chef commande : peloton en bataille et conversion à gauche, marche ! et il se place devant le centre de son escouade, tenant son esponton horizontalement et lui faisant faire un mouvement de va et vient très gracieux. Une fois sur la place de l'Hôtel-de-Ville, on forme

le bataillon carré, les officiers au centre, l'esponton planté en terre et tenu par le bras étendu.

Les rangs rompus, les officiers se rendent pour dîner à l'hôtel de la Balance tenu par le capitaine Dubois, dit bon Claude, la musique s'installe sur la terrasse de l'église avec la compagnie de grenadiers qui doit tirer les santés au signal qui lui est fait d'une fenêtre de l'auberge. La verve oratoire de Messieurs les officiers une fois tarie, les grenadiers recouvrent leur liberté et ils parcourent en corps les rues du village en faisant des décharges parfois dangereuses et lançant des grenades. Malgré la gravité du bonnet à poil, on les voyait aussi, quel que fût leur âge, chanter, danser et marcher à la file indienne. Pendant ce temps, des cabarets regorgeant de miliciens s'échappaient des chants, des bruits d'instruments, des roulements de tambours, des sifflements de fifres, le tout se mêlant à d'incessantes fusillades.

La journée se terminait par des danses dans les granges, auxquelles prenaient part les officiers et les dames du village.

C'était encore fête le lendemain, les maçons seuls travaillaient.

Telles étaient les revues à la Chaux-de-Fonds ; nous sommes loin de ce temps et de ces mœurs !

Voici encore quelques souvenirs de la même époque :

Les lieutenants-colonels envoyés à la Chaux-de-Fonds furent sur la fin du siècle dernier, M. Touchon, puis M. Gaudot ; ce dernier se fit, un jour de revue, accompagner de sa belle maîtresse, madame du Peyrou. Monsieur le colonel, voulant faire une galanterie à la dame, l'invita à commander une décharge aux grenadiers. L'amazone fait avancer son cheval et commande : Garde à vous, grenadiers, apprêtez armes !... Mais dans les rangs circule à mi-voix ce mot d'ordre : « Ne bougin pas, bouebe ! » et la troupe d'élite demeure immobile à la grande confusion du colonel et de sa compagne.

C'était une fort belle troupe que nos grenadiers. Le bonnet à poil, orné pour la première compagnie d'une plaque de laiton, portait un plumet cylindrique à très courtes plumes, de couleur jaune et noire, blanche et noire, blanche et rouge suivant les compagnies et long d'un pied. Plus tard on les remplaça par des plumets à l'imitation de ceux des autres armées. L'habit était bleu, long et doublé de rouge, avec retroussis, parements, col et revers rouges ; culottes et gilet rouges ; guêtres noires montant au-dessus du genou et maintenues par une jarretière en velours avec boucle jaune ; buffleterie blanche ; sabre passé au verouil sous le retroussis droit ; fusil d'ordonnance avec canon de

Piquet, bois noir, capucines jaunes ; grenade sur la giberne. Tous portaient de belles moustaches retenues au moyen de petits crochets.

L'uniforme des autres troupes était dans le même goût avec chapeau tricorne et petit plumet orange et noir.

La musique avait un habit vert, revers et parements et col amarante, chapeau tricorne, plumet blanc.

On sait que la bourgeoisie de Neuchâtel avait son port d'armes indépendant ; l'organisation de ses milices était plus avancée que celle des troupes de l'Etat ; elles faisaient l'exercice à la française, se rapprochant davantage du système actuel ; il n'y avait point de flügelmann, les officiers et les sergents portaient l'épée sans hallebarde.

Un major-bourgeois allait inspecter les compagnies du Val-de-Travers, du Vignoble et des Montagnes. Tous les bourgeois habitant les Montagnes, la Brévine, la Chaux-du-Milieu, le Locle, la Chaux-de-Fonds, etc., faisaient partie de cette dernière et se rassemblaient sur le Crêt du Locle dans un domaine appartenant à la bourgeoisie ; ils tiraient à la cible et par pelotons contre des parois pour remporter les prix ; les exercices se terminaient par un repas en commun. Leur uniforme était bleu de roi, revers, col et parements amarante ; veste et culottes blanches, longues guêtres noires, chapeau tricorne à plumet blanc, cocarde vert et rouge.

Le régime français en 1806, mit fin à cet état de choses ; le pays dut fournir un bataillon de dix-huit cents hommes qui était maintenu au complet par le recrutement opéré au moyen des primes fournies par les communes ; son fonctionnement fut suffisant pour éviter le recours au tirage au sort.

Lorsqu'en 1815 la Suisse s'arma pour le maintien de sa neutralité, Neuchâtel dut mettre sur pied deux bataillons d'élite, levés par le sort parmi les hommes de 19 à 28 ans ; ces corps furent dirigés sur le canton de Berne où ils occupèrent plusieurs cantonnements, tandis qu'un bataillon bernois occupait notre canton. C'est à cette époque que, dans l'impossibilité de se procurer des coiffures militaires à l'étranger, on imagina un chapeau rond de forme, aux aîles relevées et recouvert d'arrière en avant d'une grosse chenille en ourson pour les officiers et en laine pour les soldats ; la cocarde fixée sur le côté était noire et blanche.

La mise sur pied s'étendit, outre les deux bataillons ci-dessus, à un premier bataillon de réserve dont le service ne dura que dix-neuf jours et qui cantona dans plusieurs localités du pays ; il fut licencié au Locle.

Lorsque la Suisse abandonna son système de neutralité pour se déclarer contre la France, un certain nombre de soldats de l'élite furent

requis pour faire partie de la garnison de Genève, sous le commandement du colonel Fritz de Pourtalès.

Dès 1815 enfin, le pays de Neuchâtel devenu canton suisse, fut régi par les réglements militaires de la Confédération.

(Communiqué par M. E. Perrochet).

L'EXÉCUTION

HISTOIRE NEUCHATELOISE

(1590)

Depuis que le soleil éclaire notre monde,
Chaque être a son destin qu'il suit fatalement ;
Et pour vous le montrer, souffrez que je me fonde
Sur le fait que je vais vous conter simplement.

C'était à Neuchâtel, en mil cinq cent nonante.
Sur la place du Lac, au pied du grand mûrier,
La foule se pressait, joyeuse et bourdonnante,
Pour voir sur l'échafaud périr un meurtrier.
Des villages voisins on accourt pour la fête ;
Les justiciers sont là ; le sautier lit l'arrêt ;
Le condamné, vêtu de blanc, baisse la tête....
Dans son rouge manteau, le bourreau se tient prêt.
Le pasteur en rabat lit sa lente prière,
Puis exhorte la foule à se bien souvenir
De ce jour solennel, et de quelle manière
Les mauvais garnements doivent toujours finir.
Au signal attendu l'on voit briller le glaive ;

La tête au premier coup roule, et le sang jaillit :
De la foule profonde une clameur s'élève
Dont l'homme rouge au fond du cœur s'enorgueillit.
« C'est bien beau, mais c'est court », dit la foule ravie ;
Et les gamins, juchés sur l'arbre pour mieux voir,
Contents, battaient des mains. Puis ils eurent envie
De répéter la scène encore avant le soir ;
Il fallait profiter du jour, car les écoles
Pour la cérémonie avaient reçu congé.

Il s'agissait d'abord de répartir les rôles ;
On se les disputait ; le sort en fut chargé :
Dans cette comédie enfantine et sinistre,
Isaac Boyve, de noir correctement vêtu,
Se trouva désigné pour jouer le ministre,
Pour censurer le crime et prêcher la vertu.
Un choix fort important, c'était celui du maire,
Qui devait présider, parler, interroger :
Le sort remit le soin de cette grosse affaire
Au plus bavard de tous, à David Favarger.
Les justiciers choisis pour rendre la sentence
Furent Daniel Hory, Jean-Jacques Tribolet,
Osterwald, Grossourdy, Marval,.... et l'audience
Eut pour sautier David Junod... Mais il fallait
Pourvoir les deux emplois que personne ne rêve,
Celui du criminel pour être condamné,
Et celui du bourreau pour manier le glaive :
Au petit Jean Mouchet le glaive fut donné ;
Et quant au criminel, ce fut un pauvre hère,
Le fils d'un vigneron du bon pays bernois,
Un nommé Steck, crasseux et sentant la misère,
Un peu méfait, à l'œil inquiet et sournois.

Et lorsque tout fut prêt, on instruisit la cause
Sommairement, — ainsi qu'on avait fait tantôt. —
Steck, étant convaincu d'avoir commis la chose,
L'air farouche et mauvais, monte sur l'échafaud.
Le ministre Isaac Boyve exhorte l'assistance ;
Puis, se tournant vers Steck, qui déjà tend le cou,
L'invite gravement à faire pénitence.
Alors, le condamné fléchissant le genou,
Jean Mouchet, revêtu d'une guenille rouge,
D'un geste ample brandit un grand sabre de bois....

Chacun est attentif, plus personne ne bouge,
Et Mouchet fait tomber le chapeau du bernois.

Cela n'était qu'un jeu. Mais, chose singulière!
Tous les petits acteurs de ce drame enfantin
Avaient sans le savoir annoncé leur carrière,
Et dès ce jour au Ciel fut écrit leur destin :
Boyve devint ministre en cette bonne ville ;
Les petits justiciers le furent pour de bon ;
Junod devint sautier ; Favarger, homme habile,
Devint maire, et chacun se souvient de son nom.
Et voici ce qui rend mon histoire accablante :
De Jean Mouchet le père avait été bourreau,
On l'avait affranchi de sa charge sanglante ;
Mais son fils à trente ans y revint de nouveau.
Le petit Steck enfin, le héros de la fête,
De sournois qu'il était devint grand criminel,
Et ce fut Jean Mouchet qui lui trancha la tête.

Cette histoire a fait bruit jadis à Neuchâtel.

Ph. GODET.

TREMBLEMENT DE TERRE

OBSERVÉ A FLEURIER EN 1817

Nous insérons le récit suivant, non pour le fait en lui-même qui ne présente rien de nouveau ni d'extraordinaire, mais pour la manière dont il a été observé, analysé et rapporté par un témoin il y a 66 ans. Nous

n'en connaissons pas l'auteur (1), mais il devait avoir une certaine culture et assez de notoriété pour recueillir les renseignements nombreux qu'il nous donne. Ces notes écrites au courant de la plume, et que nous n'avons fait que coordonner, n'ont pas la sécheresse et la banalité d'un compte-rendu de journal, elles y gagnent en naïveté, en originalité, en saveur locale, et ce n'est pas un de leurs moindres mérites de nous transporter dans le simple et rustique Fleurier d'autrefois.

Ajoutons que la vérité de ce récit est attestée par une courte mention dans le *Messager boiteux* de 1818, qui décrit l'aire affectée par ce tremblement de terre et indique le massif du Mont-Blanc comme le centre de la commotion. On se rappelle que les secousses assez intenses de 1855 avaient pour centre le Valais. Nous laissons la parole à l'auteur :

« Depuis le 3 au 10 mars, le vent d'ouest n'avait pas cessé de souffler avec une violence extraordinaire et, durant ces huit jours, il était tombé sous forme de pluie l'énorme quantité de six pouces quatre lignes d'eau et un pied quatre pouces de neige. Le mardi 11, au matin, le temps était remis ; toute la journée le ciel fut sans nuages et le vent était entièrement tombé. A 9 heures 10 minutes du soir, par un ciel très étoilé et superbe, on ressentit tout à coup dans tout le village un tremblement de terre qui fit vaciller fortement la plupart des personnes assises, en même temps que, dans toutes les maisons, on entendit un bruit soudain de craquements, une espèce de pétillement qui, du galetas se propageait presque instantanément aux parois et à toute la boiserie des habitations.

Lorsqu'on est surpris, comme c'est l'ordinaire dans ces circonstances, et qu'on n'a aucun instrument d'observation qui puisse vous guider avec quelque certitude, il est difficile d'apprécier le phénomène et de dire, après coup, sa durée exacte et la direction dans laquelle l'oscillation s'est propagée. Cependant la grande majorité des personnes s'accordent à assigner à l'ébranlement du sol une durée de 3 à 5 secondes, et une direction du sud au nord.

Les uns disent avoir ressenti pour première impression un brusque affaissement du plancher, suivi d'un relèvement immédiat. Dans la même chambre, les personnes présentes n'en ont pas été affectées de la même manière ; c'était du plus au moins. Ceux qui étaient assis, ou couchés, ou

(1) Ce manuscrit anonyme vient d'être mis sous les yeux de M. Fritz Berthoud, qui a reconnu l'écriture du Dr Allamand. Ce nom sympathique ajoute à notre article un intérêt de plus.

appuyés contre une paroi, ont été plus secoués que ceux qui étaient debout, et ceux qui se trouvaient dans le haut des maisons que ceux qui étaient au rez-de-chaussée.

A Buttes, un homme qui cheminait dans la rue n'a été frappé que du bruit violent qu'il entendit à droite et à gauche, où les maisons les plus près de lui semblaient se briser dans leur partie supérieure.

De tous les villages du vallon c'est à Fleurier et à Motiers que les plus violentes secousses se sont fait sentir. On n'a rien éprouvé à la Côte-aux-Fées, très peu de chose aux Verrières et aux Bayards.

Il a paru à nombre de personnes que le bruit et les craquements des poutres et des charpentes ont duré plus longtemps que les secousses elles-mêmes, comme s'il avait fallu un certain temps aux pièces de bois disloquées par ces brusques ébranlements pour rentrer dans leur repos ordinaire et reprendre leur assiette et leur équilibre. Il y a plus, c'est que dans presque toutes les maisons on a observé durant le reste de la nuit des craquements qui ne paraissaient pas causés par de nouvelles secousses, mais qui devaient être plutôt une conséquence de la violence que les bâtiments avaient subie, laquelle est attestée par les fentes ouvertes dans plusieurs plafonds.

Après les effets généraux, mécaniques et physiques, mais aussi physiologiques, par exemple le malaise éprouvé par nombre de personnes, et qui allait jusqu'à la nausée, il faut citer aussi les effets particuliers qui aideront à caractériser et à peindre le phénomène.

Les oiseaux en cage, qui étaient endormis, sont tombés de leur bâton et volaient contre les barreaux ; ils étaient si effrayés qu'on ne pouvait parvenir à les calmer et à les remettre en place. Et cela aussi bien pour les cages fixées aux parois que pour celles qui étaient librement suspendues au plafond.

Un assez grand nombre de femmes travaillant à leur métier à dentelle, ont retenu leur guéridon qui leur semblait se renverser.

Des fuseaux à faire les cordons, suspendus verticalement à une assez grande distance l'un de l'autre, se sont entrechoqués, ainsi que des clefs, et d'autres objets accrochés à des claviers. — On a remarqué également le mouvement d'une crémaillère, et d'un cordon de sonnette qui a décrit une oscillation de cinq à six pouces dans la direction du midi au nord. C'est aussi dans ce sens que des outils d'horlogerie suspendus à des clous ont vacillé et qu'un soulier placé sur un rayon étroit a été jeté à terre.

On a remarqué les mouvements et le bruit des pans baissés d'une table à charnières. Des chaises et des lits à roulettes ont parcouru un

espace de cinq à six pouces. Des tableaux ont bougé, plusieurs portes entre-bâillées se sont ouvertes, une pendule s'est arrêtée. Des chats couchés sur des chaises et troublés dans leur sommeil se sont levés brusquement et regardaient en haut avec inquiétude. Des chiens se sont cachés sous des meubles en laissant remarquer le plus grand malaise ; l'un d'eux, endormi sur un lit, s'est réveillé et a aboyé longtemps. Un cheval attelé à un traîneau contenant plusieurs personnes s'est arrêté subitement sans que ces personnes en pussent comprendre la cause, puisqu'elles n'avaient rien ressenti ; cela les étonnait d'autant plus qu'elles savaient que cet animal n'était pas sujet à de tels caprices.

Le côté plaisant de ce phénomène a été la diversité des jugements portés sur les causes des effets ressentis ; les uns croyaient à l'invasion d'une légion de chats, de souris, ou de rats dans les galetas ; les autres à un terrible coup de vent, d'autres enfin accusaient les voisins de leur jouer un mauvais tour. On courait de maison en maison, on s'informait de ce qui se passait et de ce qu'on avait éprouvé, chacun portant sur son visage l'expression de la frayeur. Le reste de la nuit ne fut pas de trop pour se remettre de cette émotion qui, heureusement, n'eut aucune suite fâcheuse.

Le lendemain, les habitants du village ne se disaient pas, en s'abordant, comment vous portez-vous? mais, avez-vous senti le tremblement de terre? et la mobilité de l'esprit humain aidant, on en vint bientôt à plaisanter sur les effets ressentis et à se moquer de la peur que les bonnes gens avaient eue. Les mauvais plaisants affirmaient entre autres que les oiseaux précipités au fond de leur cage étaient demeurés nus comme la main, le tremblement de terre les avait plumés. C'est bien le cas de répéter le mot du président Dupaty : « Entre les hommes qui diront : telle chose est, et la nature qui dira : telle chose n'est pas, il faudra croire la nature. »

L. Favre.

(Communiqué par M. Bovet-Lardet.)

NOTE SUR LES CERNILS

Le mot *Cernil* (prononcez *Cerni*) est un nom local qui se retrouve dans toute la région montagneuse de la Suisse romande et même ailleurs.

Le dictionnaire de Bescherelle donne l'étymologie suivante au nom de *Cernay,* chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Belfort : « du celtique *cern*, enclos, enceinte ; ce petit village aura commencé par une enceinte, un clos. »

Le dictionnaire géographique de la Suisse, de Lutz et Sprecher, revu pour ce qui concerne la Suisse romande par J.-L. Moratel, donne au nom *Cierna Pica,* dans le Pays d'Enhaut (Vaud) la définition suivante : « vallons habités dans la commune de Rougemont ; — dans la langue celte, « le mot *cern* désigne un *lieu fermé de haies ;* aussi le retrouve-t-on « pour plusieurs hameaux des environs de Château d'Oex, comme *les* « *Ciernes* ou *Cergnes, la Cierne-Haute, la Cierne-au-Cuir, la Cierne-au-* « *Chien*, etc. »

Cette racine se retrouve dans le nom *Ciernaux*, maisons éparses près d'Ormont-Dessus.

La Gruyère possède deux endroits du même nom : *Les Ciernes* ou *Chernets,* hameaux qui se trouvent l'un dans la vallée de Charmey, l'autre dans la paroisse d'Albeuve.

On retrouve encore ce mot *Chernex* ou *Charnex,* dans le nom d'un village sur le sentier qui conduit de Clarens à Jaman.

Toujours dans la même région, il y a *Cernioz* ou *Cerniat*, section de la commune d'Ormont-Dessous, qui comprend entr'autres hameaux ceux de *Cerniat-Dessus* et *Cerniat-Dessous* et *Sous-Cerniat.* — Le même dictionnaire Lutz-Moratel donne à ce mot-là l'explication suivante : « Le nom « de *Cernioz* ou *Cerniat* désigne une haute prairie que l'on fauche une « fois par an. » — Le dictionnaire historique, géographique et statistique

du canton de Vaud de Martignier et de Crousaz dit à ce sujet: « *Cerniaz*, « nom d'une des *seytes* ou sections de la commune d'Ormont-Dessous. Ce « mot est celtique : il paraît dérivé de *cern*, une enceinte, un clos fermé « de haies et même une prairie au sein d'une forêt: le mot *Cerney*, dans « le Jura, a la même signification. »

Dans le plateau, vous retrouvez la racine en question au petit village de *Cerniaz*, dans la paroisse de Dompierre et au petit hameau de *Cerniaulaz*, dans la paroisse de Palézieux (Vaud) (1).

Dans la région jurassienne (Berne), vous avez *le Cerneux-Godat*, *le Cerneux-Claude* et *le Cerneux-au-Maire*, groupes de maisons de la commune des Bois, le *Cerneux-Cretin* et le *Cerneux-Joly*, dans celle de Noirmont, *Sous-le-Cerneux*, cinq maisons de la commune de la Joux, *le Cerneux-Veusul-Dessus* et *Dessous*, dans la paroisse des Breuleux, *les Cerniers*, groupe de maisons à l'ouest de Rebevilliers, *les Cerniers-de-Saulcy*, trois maisons à demi-lieue du village de Saulcy; enfin *le Cerneux*, métairie de montagne, dans la commune de Bourrignon.

Dans le Jura neuchâtelois, nous avons *le Cerneux-Péquignot* et *Cernier*, *La Cerniat*, entre Pierra-Bot et Fenin, *Les Cernayes* près du Locle, *Le Cernil* au-dessus des Bayards, *le Grand et le Petit Cernil* près de la Chaux-de-Fonds, et plusieurs endroits où le mot *Cernil* est accompagné d'un nom propre, *Cernil-la-Dame*, *Cernil-Bourquin* (2), etc.

Dans le Jura vaudois, vous rencontrez *Cerny*, pâturage sur la Joux près de Ballaigues, appartenant à l'hospice cantonal.

Enfin, nous retrouvons la même racine dans *Cerneso*, petite localité dans la commune tessinoise de Barbengo, et dans *Cernetz* ou *Zernetz* ou *Zarnetz*, dans l'Engadine, commune fort riche en alpages et en forêts dans lesquelles les ours sont assez communs; les forêts de *Cernetz* embrassent encore un territoire de 5 milles carrés, donc aussi vaste que le territoire genevois.

(1) « Je vous signale *Cergnemin*, petite maison dans un pré au pied de l'*Argentine*, que possédait le poëte Juste Olivier (sur le chemin de Gryon à Anceindaz). Je croyais aussi que le mot de *Cernil* venait de *cerner*, non-seulement parce qu'on cernait l'enclos, mais aussi parce qu'il supposait que les premiers défricheurs des forêts avaient autrefois, comme cela se fait maintenant en Amérique, marqué le terrain en enlevant aux arbres de la limite un cercle d'écorce. Mais les actes d'accensement *à clos* indiquent assez l'étymologie. Ce dernier mot est bien vieux aussi en France: Joachim Bellay a dit :

. . . . et en quelle saison
Reverrai-je le *clos* de ma pauvre maison,
Qui m'est une province et beaucoup davantage. »

FRITZ BERTHOUD.

(2) Dans le testament d'Olivier du Vauxtravers (2 janvier 1329), un pré est désigné lieu dit *En Cerni :* « item super unam peciam dictam en Cerni. »

Pour finir — et ce renseignement a un certain intérêt au point de vue de l'étymologie — il y a plusieurs endroits roumains de ce nom de *Cernetz,* en Valachie et en Transylvanie; or, on sait que les Roumains parlent une langue romane.

Ce dernier fait tendrait à démontrer que l'étymologie est latine et non celtique, — à moins que les deux langues latine et gauloise ou celtique (qui étaient comme les filles d'une même mère, au dire des lettrés) eussent une racine plus ou moins identique, comme ici, *cern* et *circinus*.

Faute de savoir assez de gaulois pour en raisonner pertinemment, admettons que le mot *Cernil* ou *Cerni* vient du latin *circinus*, cercle, qui se retrouve en espagnol, *cercen*, en portugais, *cerce,* et en italien, *cercine.* C'est le mot français *cerne*, cercle, trait rond qui entoure quelque chose, une enceinte. *Cerne*, en terme de chasse, signifie l'enceinte pour traquer le gibier; en langage forestier, il se dit des cercles concentriques qu'offre la coupe d'un arbre (1). On retrouve ce mot dans les expressions le *cerne des yeux*, le *cerne de la lune*, dans le nom donné à l'espèce de serpette appelée *cernoir,* ainsi que dans celui de *cerneau*, donné à la moitié de noix tirée de la coque avant la mâturité.

De la racine *cerne* sont sortis les équivalents patois *Cierne*, *Cergne*, *Cernioz*, *Cerniaz*, *Chernets* (2), *Charnex*, *Cerneux*, *Cernier*, *Cernayes*, *Cernil,* etc.

Maintenant qu'était un *Cernil?* — Cherchons à l'expliquer le mieux possible.

Dans ses *Esquisses neuchâteloises* (1863), M. Victor Benoit dit à page 23: « L'industrie agricole surtout est représentée par de nombreuses appella- « tions : Cerneux, Cernil, Cernier, Cerniaz, Pâquier, Pâquis, etc., »— et à page 93: « Les noms de Cernil, Cerneux, Cernier, Essert, Saar, etc., « rentrent dans cette catégorie de dénominations qui rappellent les pre- « miers travaux du défricheur, la première utilisation du sol. » — Ce renseignement est trop vague pour dire grand'chose; cependant c'est bien dans ce sens-là que doivent être dirigées les investigations, comme l'indiquent d'ailleurs les auteurs ci-devant cités.

Le 20 mars 1480, Jean d'Arberg, seigneur de Valangin, accordait aux francs-habergeants du Locle et de La Sagne « le droit d'usance dans ses « bois et joux, sauf et réservé le pouvoir d'en faire champs, prels et *cer-*

(1) Disons que M. Lucien Reymond fait dériver le mot *Cerniaz* de *cernir,* qui désigne l'action d'enlever l'écorce des arbres d'une forêt pour les faire sécher.

(2) En patois le cerne de la lune s'appelle *le cherne* ou *tcherne.*

« *nils*, lesquels ne peuvent et ne pourront se faire de présent et au temps « à venir sans premièrement être reçus et acensés par nous, *chaque faux* « *pour 4 deniers lausannois de cens.* » — Par un acte (donation entre vifs) du lundi avant la St-Michel 1481, Girard du Vautravers remet à son frère Jean, maire de Neuchâtel, sa maison gisant au Vautravers avec toutes ses appartenances, plus entr'autres droits, *son droit des cernées du Vautravers.*

Or, le *droit des cernées*, la concession des *cernils* répondaient, à la montagne, à ce qu'étaient pour le bas pays, les *us à clos*, la *concession des clos*, grands prés fermés par des haies ou des murs, — avec cette différence que, dans le Bas, les concessions à us de clos s'accordaient par les communes, étaient un droit appartenant à la police communale, tandis que les concessions de cernils étaient une affaire purement seigneuriale.

En vertu du *droit de vaine pâture* qu'avaient les communes sur toutes les terres en nature de champs, prés et bois de leur territoire, il était interdit à un propriétaire soit de recueillir le *recor* ou regain de ses terres, soit d'y planter des arbres, soit de les clôturer. Pour qu'un propriétaire pût faire le contraire, il fallait qu'il eût acquis de la commune le droit d'us à clos ou de *chesal benoît* qui se payait cher et s'accordait très difficilement. En 1710, c'était à titre de pure faveur (1) que la commune de Boudry avait « passé à us de clos un morcel de champ et pré, » appartenant à l'un de ses bourgeois, lequel dut payer pour cela « le si- « xième denier de la valeur de la pièce suivant l'évaluation faite par gens « de justice. » — La plupart de ces passations d'us à clos sont postérieures à l'accensement des cernils : dans sa requête pour obtenir l'érection en clos (2) de sa propriété, le bourgeois de Boudry en question demandait de « pouvoir jouir de son bien *comme on fait dans nos Mon-* « *tagnes,* le tenir fermé pour en retirer tout ce qui y croîtra et ne pas le « laisser manger et fouler par le bétail comme on a fait jusqu'à présent. » Cet « *usage des Montagnes* » ne pouvait se rapporter qu'aux *cernils*, car il est certain que toutes les autres terres y étaient soumises à la vaine pâture; les actes le disent surabondamment.

En résumé, le *cernil* était, dans le Jura du moins, une assez grande étendue de terrain mi-bois, mi-pâturage, entouré (qui *devait* être entouré)

(1) A cette même époque de 1710, il n'y avait, dans toute la Béroche, que *huit* « cheseaux benoîts » concédés tous chèrement aux seigneurs ou à d'autres personnages riches et influents, châtelains, ministres, etc. — Si j'en trouve le temps, je ferai une note sur les *cheseaux-benoîts*, en particulier.

(2) *Closel,* verger fermé, entouré de clôtures.

de clôtures (murs et bois) pareilles à celles que l'on voit maintenant entre les pâturages du Jura, où le propriétaire fauchait le foin ou faisait pâturer, à son gré, mais où il était interdit au troupeau communal, au troupeau commun d'aller paître, qui n'était pas grevée du droit de vaine pâture. Le *cernil* se trouvait en dehors des territoires communaux proprement dits, le plus souvent au milieu des joux.

Comme l'us à clos, le *cernil* était quelque chose de relativement rare.

Le *cernil* n'était ni un *pâquier*, ni un *dévens* (1). Le *pâquier* est un simple pâturage, ouvert au bétail toute l'année ou à peu près; le *dévens* est une fin de champs en regains réservée à la pâture d'automne, c'est-à-dire conservée pour réparer la fatigue des bêtes qui travaillaient aux semailles, et qui n'avaient ainsi pas besoin d'aller rôder dans les pâturages ordinaires à la recherche d'une maigre provende. En termes forestiers, les *dévens* étaient des bois où le pâturage était interdit, sauf celui des porcs à la saison du gland.

Dans une note relative aux noms de famille, l'historien Matile donne le mot *Cernil* comme origine des noms *Cornu, Cornuz* et *Cornaz*. On trouve l'explication du fait de la permutation des voyelles *o* et *e* dans les textes du vieux français ou *romand*, comme l'appelle l'historien Chambrier. Le premier testament du comte Louis (14 avril 1354) porte cette mention qui vise le Cerneux-Péquignot : « Tout ce que jay et puis havoir... des « le chavon de la Grant Saignie devert vent jusque le droit tendant â « *Mont Cornis*, et des enqui per ensi come le dit boiz le portent ou Mont « dou Saiz » — qui doit se lire : « dès l'extrémité de la Grande Sagne « devers vent tendant au Mont du Cernil, ou du Cerneux. » — Les premiers Cornaz et Cornuz étaient donc des accensitaires ou possesseurs de *cernils*.

On trouve là l'explication du nom de *Cornu* donné au petit hameau de ce nom, situé non loin de la Chaux-de-Fonds, vers l'orient. De là aussi le nom donné au village de *Cornol*, à deux lieues de Delémont, et peut-être à celui de *Cornaux*, bien que situé dans le bas pays : — de là sans doute l'étymologie du mot *Cornet*, *Cornettes*, *Cornier*, etc. qu'on retrouve ailleurs : *Cornier*, grand domaine rural rière Moudon et qui appartient à cette ville. — *Les Cornets*, nom donné à deux montagnes et alpages de la paroisse de l'Etivaz, le *Praz-Cornet*, etc.

F. C.

(1) Prononcez *dévin*.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de Mars 1883, p. 119.)

Le 17 avril, le convoi amené par le colonel Read, ainsi que la rentrée des fourrageurs du général Floyd nous devenoient indispensables, puisque nous étions depuis longtemps réduits à la demi-ration et que, d'après le rapport du commissariat, les magasins ne pouvoient fournir la subsistance de l'armée que jusqu'au 15 mai. La qualité des provisions étoit très mauvaise, principalement le riz qui étoit notre principale nourriture. Nos bœufs étoient dans un si pitoyable état qu'il étoit impossible de les employer pour aller à Csorga où nous avions des magasins de provisions. On avoit été obligé de donner du raggy, sorte de grain très grossier abondant dans le Mysore où il croît là où le riz ne peut pas venir. Le pain manquoit presque et se vendoit une roupie le quart de livre.

Le 19, la batterie armée pendant la nuit du 17 au 18 ouvrit son feu contre Seringapatam le matin à la pointe du jour.

Le régiment de Meuron à la tranchée, la compagnie Major fut détachée pour ouvrir le boyau de tranchée pour communiquer du poste des ingénieurs à Sultan Pettah et y construire une batterie de 4 pièces de 18 L. pour enfiler le côté est du fort; mais cet ouvrage fut abandonné vers le soir, car quoique près de 300 pionniers et la compagnie du régiment y travaillèrent sans relâche, le terrain étant dans un cimetière mahometan où toutes les tombes sont en pierres de taille et mastiquées, il étoit impossible de se mettre à couvert du feu de la place que par des gabions que l'on remplissoit à grand'peine, et des fascines qu'il falloit aller chercher très loin. Un chirurgien fut tué d'un coup de canon dans nos travaux.

Le 20 avril, les postes avancés ennemis se retirent, nous travaillons vigoureusement à nos travaux d'attaque. Les 12e et 74e régiments sont envoyés à l'armée de Bombay pour la renforcer d'Européens. A six heures du soir le colonel Sherbrook attaqua avec 1300 hommes le moulin à poudre repris par les Mysoriens, s'en empara n'ayant eu qu'un homme blessé. L'ennemi y perdit 250 hommes tant tués que blessés.

Le 21, toute l'armée bivouaqua pendant la nuit; les gardes du parc d'artillerie furent doublées. L'ennemi attaqua à 3 heures du matin les postes avancés de l'armée de Bombay. Il fut repoussé, subit des pertes considérables et fit sa retraite au point du jour; l'armée de Bombay fit des pertes sensibles. L'ennemi y perdit 6 à 700 hommes.

Le 22 avril, le régiment de Meuron à la tranchée, ses deux compagnies de flanc accompagnées des compagnies de flanc du 12e régiment, furent envoyées pour couvrir les pionniers travaillant à perfectionner la tranchée qui conduisoit au moulin à poudre emporté le 20 courant; ce poste fut appelé Mac Donald.

Le 24 un ordre général donné ce jour. Marcheront dorénavant dans la tranchée, 2 régiments européens et 4 bataillons de Cipayes. Les régiments européens de service fourniront 6 compagnies en station aux postes des ingénieurs et à Sultan Pettah alternativement. Nos constructions de batteries de brèche et le développement de nos tranchées n'avancent qu'autant que les circonstances le permettent, vu qu'on ne peut guère y travailler qu'à la faveur de la nuit.

Le 26, le 74e régiment s'étant avancé pour repousser une sortie de l'ennemi à la tombée de la nuit, le régiment de Meuron, arrivant à la tranchée, détacha cinq compagnies pour soutenir le 74e qui, de concert avec lui et les chasseurs écossais, repoussèrent l'ennemi et le poursuivirent jusque dans le chemin couvert de la place; mais faute de pionniers ils furent obligés de se retirer ne pouvant se faire un logement, ayant perdu beaucoup de monde, surtout au pont de Peripatam.

Pendant ce temps, le reste du régiment de Meuron ouvrit la tranchée sur le terrain où avoit commencé l'action; nous fûmes beaucoup inquiétés dans cet ouvrage important par le canon et la mousqueterie de la place; les balles à feu lancées des remparts faisoient reconnoître notre position, nous perdîmes beaucoup de monde. Le capitaine Piachaud des chasseurs fut blessé au commencement de l'action, l'aide-chirurgien Lesser de notre régiment fut tué d'un coup de canon; l'artillerie ennemie étant dirigée avec beaucoup de justesse dans nos tranchées; la perte de l'ennemi ne put pas être appréciée, quant à la nôtre elle fut sensible.

Le 27, pendant toute la nuit, l'ennemi fit des efforts pour reprendre le terrain qu'il venait de perdre et qui lui étoit d'une si grande importance.

Au point du jour l'ennemi s'approcha tellement que le colonel Wallace, du 74e régiment, qui commandoit cette partie de la tranchée, ordonna une sortie sur l'ennemi qui fut repoussé à la hâte jusqu'à la tête du pont, à la porte dite du Mysore, sur une branche du Cauvery qui conduisoit dans la forteresse. Dès ce moment le terrain qui nous étoit indispensable pour nos grandes batteries fut assuré. Cette action fut si habilement et si adroitement conduite que le général en chef témoigna la plus grande satisfaction dans ses ordres généraux. Le lieutenant Guisan, du régiment de Meuron, fut blessé et perdit dans cette affaire 2 sergents et 7 soldats sur les cinq compagnies qui se trouvèrent engagées.

Je pris (de Meuron Bayard) le commandement de la 8e compagnie pendant l'attaque, en remplacement du lieutenaut Baer qui se trouvait détaché de garde au quartier-général du parc d'artillerie. Le sergent-major Zehnpfenning du régiment conduisit aussi une compagnie et se distingua d'une manière particulière.

Plusieurs de nos officiers sont malades par suite de la disette qui existe maintenant; les soldats recevant leurs rations, tandis que les officiers devoient se procurer leur subsistance avec beaucoup de difficultés.

Le 28, le régiment de Meuron fut relevé après 48 heures de service en combats. Nombre de travailleurs furent envoyés à la tranchée avec gabions, fascines et sacs à terre pour construire la batterie de brèche qui fut achevée le soir, prête à recevoir les pièces de siège. L'artillerie ennemie emporta plusieurs hommes.

Le 29, le régiment de Meuron a été à la tranchée; les pièces de siège furent amenées pendant la nuit, elle se trouva formée de 4 pièces de 24 L. et 14 de 18 L. Le régiment eut beaucoup de fatigues pour le transport des pièces qui furent tirées à bras d'hommes à travers un bras du Cauvery qui traversoit notre tranchée, et aussi par le transport des munitions à 100 coups par pièce.

Le 30 avril, vers midi, la batterie de brèche fut démasquée et commença à battre le fort sud-ouest, en face du petit cavalier, deux officiers d'artillerie furent tués par le feu de la place. Le feu de notre batterie de brèche fut très vif pendant toute la nuit, et ordinairement 6 pièces tiroient ensemble; deux mortiers et quatre obusiers furent encore joints à la batterie. Pendant cette nuit, le capitaine Harris et le lieutenant Targuhar allèrent reconnoître la rivière et la brèche, mais aperçus par l'ennemi, ils furent forcés de se retirer.

Le 1er mai, le régiment de Meuron, en partie à la batterie de brèche, le reste au poste des ingénieurs et à Sultan Pettah. La batterie de brèche continue son feu sans interruption. La demi-lune au bas du petit cavalier est demantelée. La batterie de l'armée de Bombay, placée dans une île du Cauvery, au nord-nord-ouest, a commencé à jouer cette nuit et à coopérer avec les nôtres; une de nos batteries, placée au sud, a aussi ouvert son feu en enfilant le rempart du côté de la brèche, le feu de la place diminue sensiblement. Nos batteries agissent avec succès, le général en chef saisit cette occasion pour donner à l'artillerie l'ordre d'agir avec la plus grande vigueur pour pratiquer une brèche ; cet ordre étant motivé par l'épuisement prochain de nos provisions de bouche que le commissariat ne jugeait pas de pouvoir suffire au delà du 9 mai, quoiqu'à la demi-ration déjà depuis longtemps ; la mortalité de nos bestiaux était si grande que nous ne pouvions pas en espérer le moindre soulagement.

Le 2 mai, 3 régiments européens sont envoyés à la tranchée; pendant la nuit, une de nos bombes mit le feu à un magasin d'artifice où se trouvoit une quantité innombrable de raquettes (la raquette est une fusée munie d'une longue baguette) situé au centre de la place et qui nous fournit un superbe feu d'artifice aussi difficile à imiter qu'à décrire, cette explosion fit un grand fracas et écroula plusieurs maisons que nous vîmes distinctement tomber. Le lieutenant Lalor passa la rivière pendant la nuit et constata que la brèche étoit bien avancée, et bientôt praticable et que le mur n'étoit pas très haut dans cet endroit.

Les batteries du fort nous incommodent beaucoup, aussi bien que les raquettes que l'ennemi lance et dirige avec beaucoup d'adresse. Le colonel Montagu commandant l'artillerie de brèche eut un bras emporté et mourut quelques jours après.

Le 3 mai, le régiment de Meuron et les 12e et 74e allèrent à la tranchée, la batterie de brèche continua son feu sans interruption, nos compagnies de *flanc*

ont été détachées et envoyées dans le boyau qui conduit à la batterie de brèche, le reste du régiment au poste de Wallace d'où furent encore détachées 3 compagnies pour être placées à la tête du pont pris sur l'ennemi le 27 avril.

Le général en chef, satisfait de l'effet de notre artillerie, prévoyant l'assaut possible pour le lendemain, fit réunir tous les grenadiers et les chasseurs des régiments européens aux nôtres, ainsi que toutes les compagnies de flanc des bataillons Cipayes, tant de l'armée de Bombay que de la nôtre.

Pendant la nuit on fit sonder la rivière du Cauvery, à droite de la tranchée, on fit reconnoître le fossé et l'état de la brèche. Le tout ayant été reconnu praticable, l'assaut fut résolu pour le lendemain.

A minuit, le général Baird prit le commandement de la tranchée du colonel Sherbrooke, le colonel Wellesley celui du poste de Wallace de la tête du pont et du poste des ingénieurs.

Je fus confidentiellement informé (de Meuron Bayard) par le colonel Kook duquel j'étois favorablement connu, que l'assaut auroit lieu le lendemain, en ajoutant que du régiment de Meuron il n'y auroit que les deux compagnies de flanc (chasseurs et grenadiers) qui feroient partie de l'assaut. Je cherchai un moyen de lui faire représenter au major H.-D. de Meuron, commandant le régiment en campagne, qu'il ne seroit pas juste que la compagnie des chasseurs fût commandée par le plus jeune des lieutenants du régiment (Matthey) vu l'absence du capitaine Piachaud blessé le 27, et que je demandois le commandement de cette compagnie pour la conduire à l'assaut, à moins qu'un de mes anciens n'en eût déjà fait la demande; après beaucoup d'objections de sa part, il m'accorda cette faveur.

Le 4 mai, encore pendant la nuit, les mouvements de nos troupes destinées à l'assaut, furent opérés; elles se composoient de 2494 Européens, des Cipayes des présidences du Bengale, de Madras, de Bombay et de 200 hommes du Nizam, en tout 1882 hommes, et un total de 4576 hommes, commandés par le général Baird, choisi pour conduire l'assaut. Les 8 compagnies du régiment de Meuron et 4 bataillons de Cipayes de Madras furent placés en réserve dans la tranchée pour appuyer l'attaque générale en cas de besoin. Les colonels Scherbrooke et Dunlope furent chargés de conduire les compagnies de flanc. Un détachement de pionniers, renforcé de natifs, munis d'échelles, de fascines et d'outils, étoit posté dans un endroit à couvert du feu de la place : alors, sur l'ordre du général Baird, le colonel Scherbrooke fit demander au capitaine Renaud, commandant général du régiment Meuron, à la tranchée pendant tout le temps du siège, un officier sachant parler l'anglois, pour commander ce détachement de pionniers. Meuron-Tribolet, l'auteur d'une partie de ces lignes, fut détaché à cet effet. On distribua à chaque soldat un drachme d'eau-de-vie et un biscuit. Un peu avant une heure toutes les dispositions étant prises, les enfans perdus, au nombre de 14, commandés par le sergent Graham, furent réunis et accompagnés du lieutenant Charles de Meuron-Tribolet, qui avoit vivement sollicité cette faveur, n'en obtint que difficilement l'autorisation du général en chef, et il fut désigné, comme on l'a vu plus haut, pour conduire le détachement des pionniers commandés pour l'assaut.

Les fortifications de Seringapatam étoient imposantes et solides, le mur d'enceinte formé de blocs de granit bien cimentés avoit de 20 à 35 pieds de haut, au devant duquel coule la rivière de Cauvery, dont les rives ont un escarpement de 20 pieds de hauteur; entre elle et le mur d'enceinte étoit un fossé profond taillé dans le roc et séparé de la rivière par un solide et épais glacis de pierre; dans l'intérieur de la place se trouvoit, derrière le mur d'enceinte, encore un fossé plein d'eau, et quoiqu'il y eût une brèche praticable, tous ces obstacles ne laissoient pas que l'entreprise de l'assaut ne fût aussi périlleuse que difficile et pénible. La distance entre la tranchée, où la colonne de l'assaut était réunie au pied de la brèche, n'étoit que de 600 pas, mais dans cet espace se trouvait la rivière et le fossé.

Toutes les dispositions étant prises, le général Baird lança les enfans perdus sur la brèche; pendant qu'ils la gravissoient, le lieutenant de Meuron jeta son chapeau en l'air en signe de succès, le colonel Wellesley, reconnaissant un chapeau du régiment, interpella le capitaine de Meuron d'Orbe: « D'Orbe, qui du régiment est sur la brèche? » Au bout de 6 minutes les enfans perdus parvinrent à planter le drapeau anglois au-dessus de la brèche, mais le sergent Graham qui le plantoit fut tué; alors une section de pionniers fit une ouverture à la tranchée pour pouvoir passer 12 hommes de front, ce qui fut lestement fait. Le général Baird étant convaincu que l'assaut étoit praticable s'élança à une heure et demie, l'épée à la main en disant: *Allons mes braves camarades, suivez-moi et prouvez que vous êtes dignes du nom de soldat anglois.* Et la colonne ayant en tête les compagnies du régiment de Meuron, des grenadiers commandés par Lardy, avec les lieutenants de Montmollin et Wolff, et des chasseurs commandés par de Meuron Bayard et le lieutenant A. Matthey s'élancèrent au pas de course, sous un effroyable feu de la place; pendant la traversée de la rivière et du fossé, les gibernes furent mouillées, de sorte que la troupe ne put tirer qu'un coup chargé avant le départ, c'est ce qui rendit cet assaut si brillant et si meurtrier, les soldats se précipitant sur les Indiens quand ils rechargeoient leurs armes; arrivés au sommet de la brèche suivant les instructions reçues, la compagnie des chasseurs se dirigea le long des remparts de l'est pour en chasser l'ennemi; la compagnie des grenadiers fut chargée de faire évacuer les remparts de l'ouest et du nord, et devoit descendre du rempart près de la porte du nord et stationner sur la place devant le palais.

Ces compagnies furent assaillies par une grêle de mousqueterie, de grenades et de coups de canon à mitraille. Le passage de la rivière fut long et difficile à cause de la profondeur de l'eau et des rochers hérissés qui obstruaient le fond; à ce moment, l'ennemi fit un feu terrible. Arrivés au pied de la brèche nous nous trouvâmes un peu à couvert, le bruit des armes à feu, l'épaisse fumée, le grand nombre de tués, blessés et noyés augmentoit beaucoup l'horreur de ce passage. Ayant surmonté ce passage, nous parvînmes à mettre les échelles à l'endroit qui m'avoit été indiqué (de Meuron Tribolet) par le général Baird; nous montâmes la brèche pêle-mêle avec les enfans perdus et les pionniers, nous ne pûmes faire usage que de la baïonnette, parce que les gibernes avoient été remplies d'eau en passant la rivière, ce qui rendit l'assaut aussi meurtrier que brillant. Les assiégés se défendirent avec une bravoure extrême, disputant chaque pouce de terrain jusqu'à la dernière extrémité.

Cependant, les Mysoriens furent obligés de nous céder insensiblement le terrain, dans notre opération du côté de l'est, mais nous souffrions beaucoup du feu tiré des maisons et surtout du palais, au fur et à mesure que nous gagnions du terrain nous enclouyions les canons, et plantions des drapeaux anglois sur tous les ouvrages que nous emportions, et dans l'un desquels nous eûmes le bonheur de trouver une quantité de munitions abandonnées par l'ennemi, munitions qui nous furent très utiles.

Nous entendîmes une violente fusillade du côté de la porte du Nord, nous nous y portâmes et traversant la place devant le palais, nous trouvâmes le 74e régiment qui y étoit stationné et tous les François au service de Tippoo Saïb prisonniers.

On apprit au général Baird que le Sultan étoit sorti du palais avec sa garde pour se porter du côté où le danger le requéroit, se dirigeant du côté de la brèche que les troupes franchissoient encore. S'étant arrêté à quelque distance, il tira lui-même 4 coups de fusil sur les Anglois dont il en tua deux. Voyant alors sa capitale prête à succomber, il se dirigea dans la partie nord de la ville cherchant à emmener avec lui les troupes encore disponibles et les joindre à son armée campée vis-à-vis de celle de Bombay ; mais arrivé sur le pont qui traverse la rivière, il le trouva tellement encombré de fuyards qu'il fut obligé de rétrograder avec grand'peine, au moment où une partie de troupe angloise arrivoit, son cheval fut tué, le Sultan et ses principaux officiers mirent sabre en main pour se défendre ; alors un sergent anglois mettant la main sur Tippoo, celui-ci lui asséna un vigoureux coup de son cimeterre qui lui fit une énorme blessure à la cuisse au-dessus du genou ; à ce moment Tippoo reçut un coup de feu dont la balle pénétra dans la tête au-dessous de la tempe gauche, et quatre coups de baïonnette au côté droit, et un second coup de feu dans la poitrine. Son entourage le défendit avec la plus grande énergie, et tous ces principaux officiers le couvrirent de leurs cadavres.

Ce ne fut que lorsqu'on eut déplacé beaucoup de morts qu'on découvrit le corps du Sultan qui fut trouvé à la tombée de la nuit ; le général Harris le fit immédiatement placer dans son palanquin qui l'avoit suivi dans son idée de sortir de la ville, et le fit transporter au palais avec une escorte ; à son arrivée il fut reconnu par sa famille, notamment par ses deux jeunes fils qui avoient été amenés depuis le quartier général où ils étoient prisonniers pour le reconnoître. Nos troupes s'étoient portées au Grand cavalier, qu'elles emportèrent et hissèrent le pavillon anglois à la place de celui de Tippoo qui y flottait encore. Il fut salué par toutes nos batteries de 21 coups de canons et par toutes les troupes par trois hourras.

Sur l'ordre du colonel Sherbrooke je me portai avec mes chasseurs au bastion près de la porte du Mysore que je devois garder jusqu'à nouvel ordre.

L'opération des grenadiers commandés par Lardy, qui étoit blessé, eut aussi un plein succès, étant secondé par les lieutenants de Montmollin et de Wolff.

Deux fils de Tippoo furent faits prisonniers au palais, par le major Allan, qui s'acquitta de cette mission avec toute l'intelligence et l'humanité possibles. A son arrivée, il trouva des rassemblements de peuple dans une grande consternation ; il se fit introduire dans le palais couvert du drapeau de la paix, où il ne trouva

que les deux jeunes princes qui lui assurèrent que le Sultan n'étoit pas avec eux; il les rassura sur les craintes qu'ils pouvoient avoir et pour leur donner plus de confiance, leur dit qu'il resteroit avec eux; ils furent conduits sous escorte au quartier général avec le général François Chapuis et tous ses officiers et soldats.

Les fils de Tippoo furent reçus au quartier général avec toute l'humanité et le respect dus à leur rang, sous la protection du général Harris.

Dans la ville nous eûmes beaucoup de peine, exposés à une fusillade partant de presque toutes les maisons; les Français rallièrent plusieurs fois dans les rues les Mysoriens, ce qui fut cause de nombreux et très sanglants combats. Vers les 4 heures du soir nous étions maîtres de la place et de tous les ouvrages de défense. Le colonel Dunlope dirigeant une partie de l'assaut fut dangereusement blessé sur la brèche ainsi que le lieutenant des chasseurs A. Matthey qui mourut trois jours après. Le capitaine Lardy fut aussi grièvement blessé.

Dès que la mort du Sultan fut connue, ses parents, ses femmes, tous ses serviteurs et tous ses employés se rendirent aux vainqueurs.

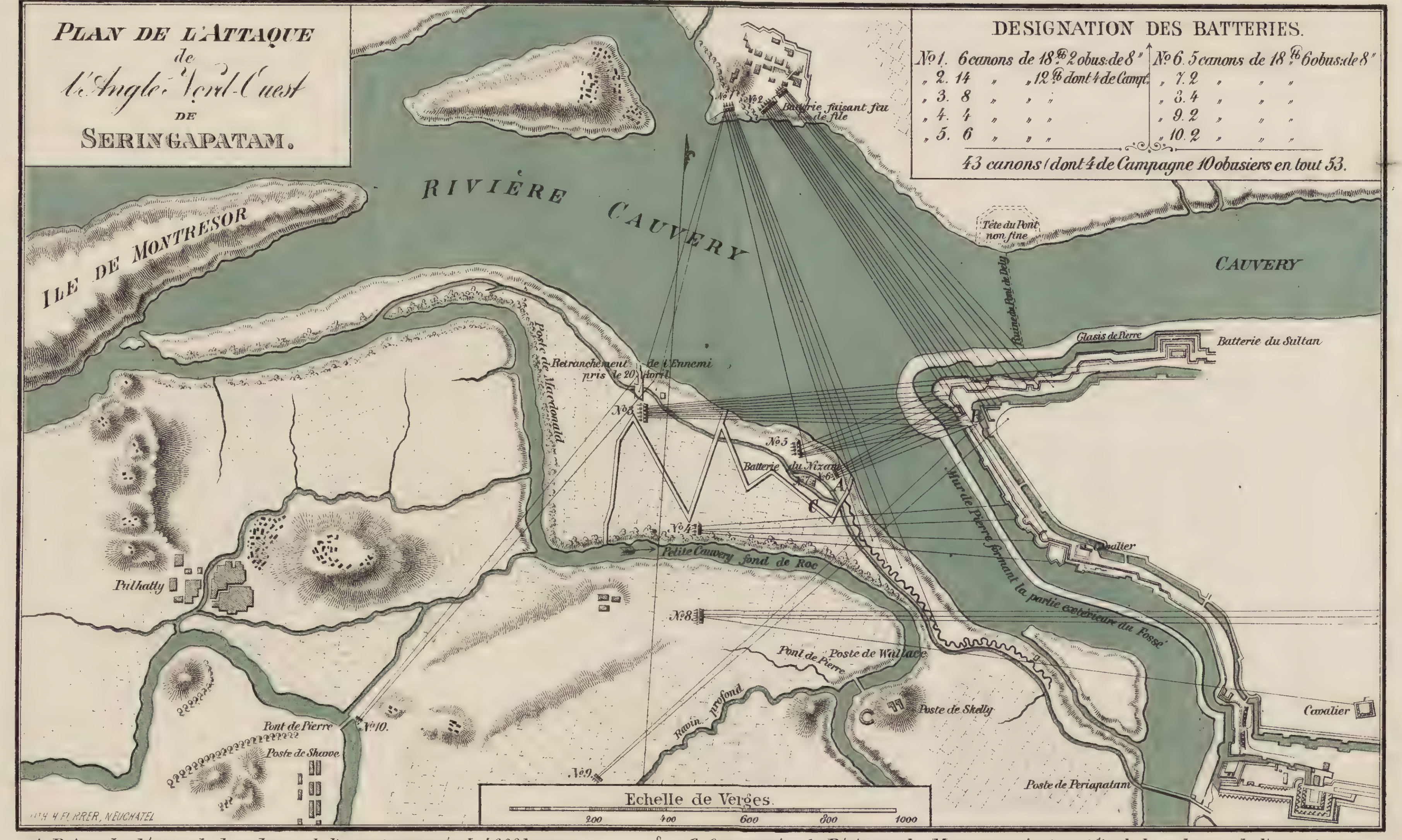
La perte de notre armée fut considérable: nous eûmes 25 officiers et 300 Européens tant tués que blessés, les Cipayes ne souffrirent pas autant étant à la queue de la colonne. Les ennemis perdirent environ 9000 hommes, et parmi eux beaucoup de gens de marque; un grand nombre s'enfuirent par la porte de l'est. On fit feu sur eux du Grand cavalier avec beaucoup de succès; enfin, au bout de deux heures d'une action des plus vigoureuses, la place fut entièrement à notre pouvoir.

Le général Baird fut immédiatement nommé commandant de la place où il avoit été, 18 ans auparavant, prisonnier de guerre et aux fers sous le règne du Sultan qu'il venoit d'abattre. Le général établit immédiatement une très forte garde au palais qui contenoit le dépôt d'énormes richesses, tant du Sultan que de l'Etat, en bijoux, or, argent et autres objets précieux. Les bureaux publics, magasins et établissements publics furent de même gardés.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

ERRATUM

Notice Desor, page 42, cinquième ligne : au lieu de Charles, lisez Alexandre Braun.



A. Point de départ de la colonne de l'assaut composée de 4000 hommes.
B. La brêche distance de 600 pas. C. 8 Compagnies du Régiment en réserve.

2 Compagnies du Régiment de Meuron etaient en tête de la colonne de l'assaut commandée par le Gl. Baird, les 8 autres avec 4 bataillons de Cipayes etaient en réserve aux ordres du Cl. Wellesley.



LES ANABAPTISTES AU VAL-DE-RUZ

AU XVIIIme SIÈCLE

A l'époque où la souveraineté de Neuchâtel passait aux mains de Frédéric Ier, Electeur de Brandebourg et roi de Prusse, quelques anabaptistes bernois chassés par la persécution des terres de Leurs Excellences, étaient venus se réfugier dans nos Montagnes, « rière les Communes qui suivent la bannière de Valangin » ; ils espéraient avoir enfin trouvé un asile tranquille dans notre pays soumis à un prince tolérant ; malheureusement ils avaient compté sans leurs hôtes involontaires, les Communes et la Bourgeoisie de Valangin. Assez répandus dans la Suisse allemande, les anabaptistes y avaient été, dès l'origine, vus de fort mauvais œil par les gouvernements et les populations que froissaient profondément leur genre de vie à part, leurs doctrines et leurs pratiques religieuses, leur mépris de l'organisation sociale établie et leur refus de porter les armes. La part que, au XVIe siècle, les plus fanatiques d'entre eux avaient prise aux révoltes des Paysans, avait servi de prétexte pour sévir contre tous avec la plus grande rigueur, et pendant près de deux siècles la persécution ne cessa pour ainsi dire pas contre cette malheureuse secte. En 1635, le gouvernement de Zurich, appuyé par ceux de Bâle, Schaffhouse et Berne, ordonna aux anabaptistes, sous peine d'emprisonnement, de dissoudre leurs congrégations et de rentrer dans l'Eglise réformée ; comme ils s'y refusèrent, on les déclara des rebelles endurcis, puis on confisqua leurs biens, on jeta les hommes dans les fers, et on emprisonna les femmes, les enfants, les vieillards, même les malades. Ces mesures de rigueur n'ayant pas eu l'effet voulu, Berne vendit la plupart de ceux qui résidaient sur son territoire, au roi de Sardaigne, qui les employa comme rameurs sur ses galères ; de ceux qui avaient été épargnés, un grand nombre s'enfuirent en Alsace et dans le Palatinat,

les autres continuèrent à demeurer secrètement dans le pays. En 1708, le Conseil de Berne en fit jeter soixante en prison où ils furent retenus deux ans, et comme ils refusaient de rentrer dans le giron de l'Eglise, ils furent condamnés à être déportés en Amérique (la minorité du Conseil voulait les faire mettre à mort) (1).

C'est vers la fin de 1708 ou au commencement de 1709 que les premiers anabaptistes vinrent se réfugier dans notre pays ; leur présence fut bientôt signalée à la Vénérable Classe qui s'en occupa aussitôt ; dans sa séance de mai 1709 elle décida : « que tous les pasteurs dans les « paroisses desquels il se trouve de ces sortes de gens auront soin de les « voir, et de s'informer de leurs sentiments et de faire leurs efforts pour « les instruire et les ramener de leurs erreurs, mais qu'en tout cela, ils « parlent et agissent avec douceur et dans un esprit de charité » (2).

Les exhortations des pasteurs n'ayant pas eu de succès, la Classe avisa la Seigneurie de l'existence de ces sectaires, et la pria « de pourvoir à « ce que le nombre ne s'en augmentât pas et que ceux qui sont déjà dans « le pays ne s'y établissent pas ». Le pasteur de Dombresson ayant demandé à la Compagnie s'il devait exiger l'émine de moisson des anabaptistes ou piétistes qui demeuraient rière de sa paroisse, il lui fut répondu : « qu'on ne peut ni ne doit la leur demander, puisqu'ils ne sont « point membres de nos Eglises ». La Classe, beaucoup plus tolérante, *probablement sous l'influence d'Osterwald, qu'elle n'avait l'habitude de* l'être et qu'elle ne se montra un peu plus tard envers les Moraves, suivit constamment cette même ligne de conduite à l'égard des anabaptistes ; ce fut même elle qui dans la question des mariages de ces sectaires, proposa au roi de se contenter de la publication des bans et de l'inscription civile du mariage (3).

Quelles étaient les doctrines religieuses et sociales de ces anabaptistes réfugiés dans notre pays, et dont la présence fut pendant la première moitié du XVIIIe siècle une cause de trouble au Val-de-Ruz et aux Montagnes ? Ils appartenaient à cette portion de la vaste secte anabaptiste, dont les membres sont connus sous le nom de Mennonites, de l'un de leurs chefs religieux, le Hollandais Menno Simons (mort en 1559) qui, par ses écrits, ses visites et ses prédications, exerça une immense influence au sein d'une partie de l'anabaptisme dont il modifia dans un

(1) *Real-Encyklopædie* von Herzog, etc. Article : Mennoniten.

(2) Actes de la Classe, Tome VIII.

(3) Idem, Tome X.

sens plus évangélique les doctrines et le caractère, et réunit par un lien moral les congrégations éparses.

Les Mennonites étaient généralement des gens paisibles, de mœurs simples, de conduite très honorable, loyaux en affaires, laborieux, économes et bons agriculteurs ; seulement, vivant en dehors de la société, ils restaient complètement étrangers à toute influence du progrès ; en outre, condamnant toute science comme une sagesse mondaine, et estimant toute culture théologique chez leurs docteurs non-seulement comme inutile, mais même comme dangereuse et coupable, ils en restaient toujours au point de vue et aux idées de leurs ancêtres. Ils formaient des communautés autonomes qui élisaient à la majorité des voix leurs chefs et leurs docteurs, et n'avaient entr'elles d'autre lien que celui de l'identité des croyances et de l'amour fraternel. Le baptême étant à leurs yeux le symbole de la nouvelle naissance et le sceau mis à l'entrée des croyants dans l'Eglise de Dieu, ils rejetaient absolument le baptême des petits enfants, et ceux qui l'avaient reçu lors de leur naissance, devaient se faire rebaptiser lorsqu'ils étaient admis dans la communauté ; se considérant comme étrangers sur la terre, ils devaient avoir à faire le moins possible avec le pouvoir temporel, encore moins prendre part à la guerre ou à quelque acte de violence ; ils refusaient en outre de prêter serment. Ils exerçaient au sein de leurs congrégations une discipline très sévère ; ainsi ils devaient rompre absolument toutes relations avec ceux qui étaient excommuniés, ne traiter aucune affaire avec eux, ne pas s'asseoir à leur table, les époux même devaient se séparer ; du reste, un mariage conclu en dehors de la communauté était à leurs yeux un mariage mondain et par conséquent coupable. Pour plusieurs, se raser ou se tailler la barbe, et employer pour joindre les vêtements des boutons au lieu d'agrafes et de boucles, était considéré comme un acte de mondanité. Naturellement, l'Eglise établie n'avait aucunement leurs sympathies, et ils devaient chercher, non à la réformer, mais à la détruire, non sans doute par la violence, mais en fondant partout des communautés de leurs sectateurs.

Telles étaient les doctrines et les mœurs des anabaptistes qui étaient venus s'établir rière les Communes qui suivent la bannière de Valangin, espérant trouver un peu de tranquillité et de repos dans les fermes isolées de nos Montagnes où ils étaient arrivés, les uns comme fermiers, d'autres comme fromagers ou comme domestiques (1). Les premières années de

(1) Dans son *Histoire abrégée du canton de Neuchâtel* (page 143), M. Albert Henry dit que le Conseil d'Etat « choisit, pour métayers de ses fermes, des anabaptistes, qui s'étaient

leur séjour dans notre pays furent paisibles ; ils étaient peu nombreux sans doute et n'attiraient pas l'attention; en 1711 le maître-bourgeois et le boursier de Valangin étaient bien allés conférer à leur sujet avec M. le doyen de la Classe, mais cela n'avait pas eu de suite et ces pauvres piétistes pouvaient croire qu'ils étaient enfin arrivés au terme de leurs souffrances.

En 1723 la scène changea tout à coup ; plusieurs Communes du Val-de-Ruz se plaignirent vivement au Conseil de Bourgeoisie du grand scandale que causaient les anabaptistes ; le Conseil « arrête aussitôt une remontrance à faire au gouvernement » ; celui-ci ayant fait la sourde oreille, une deuxième remontrance est envoyée à Neuchâtel (février 1724) déclarant catégoriquement au Conseil d'Etat que, s'il ne veut pas y mettre ordre, les Communes y pourvoiront elles-mêmes ; cette fois le Conseil d'Etat répond en interdisant formellement aux Communes et à la Bourgeoisie de rien faire contre ces gens-là. Que s'était-il donc passé qui eût motivé cette levée subite de boucliers ? Nous l'ignorons, mais il est probable que l'arrivée de quelques nouvelles familles d'anabaptistes aura été la goutte d'eau qui fait déborder le vase, en mettant tout à coup au jour les sentiments de jalousie et de malveillance qui s'étaient amassés dans les esprits, contre ces étrangers. Dans les premiers temps on ne s'était pas inquiété d'eux, ils ne frayaient pas avec leurs voisins, payaient régulièrement les cens et les dîmes, et ne faisaient de tort à personne ; mais peu à peu on s'était aperçu qu'ils travaillaient ouvertement le dimanche, qu'ils ne faisaient pas baptiser leurs enfants, qu'ils ne fréquentaient pas le culte public et que, s'ils ne s'y rendaient pas, c'est qu'ils avaient dans leurs maisons des réunions particulières présidées par un des leurs qu'ils nommaient Docteur ; qu'ils ne faisaient pas bénir leurs mariages à l'Eglise, ni même publier leurs « annonces », mais « qu'ils se mariaient et se démariaient entr'eux ». En outre, lorsqu'on était allé les citer pour assister aux exercices militaires, pour monter la garde à Pertuis ou au Bugnenet, ou pour faire la chasse aux rôdeurs et aux gueux, ils avaient répondu qu'ils ne portaient jamais les armes ; enfin, fait plus grave encore peut-être, ces gens-là ne cultivaient pas leurs terres comme on avait l'habitude de les cultiver de toute ancienneté au Val-de-Ruz, et cependant ils en tiraient d'assez bons revenus et pouvaient mettre de côté chaque année quelques livres tournois, tandis que leurs voisins neuchâtelois s'appauvrissaient et végétaient. Il devait certaine-

présentés concurremment avec des gens du pays ». J'ignore si ce fait est exact, je n'ai rien trouvé qui le confirmât.

ment y avoir-là quelque maléfice, pensait-on. Le maléfice était simplement que, tandis que ces gens travaillaient, économisaient et vivaient sobrement, leurs voisins buvaient fort et ferme, jouaient beaucoup, hommes et femmes, et perdaient maintes journées en justice à plaider leurs nombreux procès, car deux plaies désolaient à cette époque le Val-de-Ruz, l'ivrognerie et le jeu d'un côté, la fureur des procès de l'autre ; quoi d'étonnant que l'on pût compter alors dans cette vallée deux cent soixante-dix personnes ne vivant que de mendicité, c'était la quinzième partie de la population

Tous ces faits, colportés de village en village, et accrus de tout ce que peuvent inventer des imaginations malveillantes et jalouses, avaient mis déjà chacun en émoi, lorsqu'on avait appris l'arrivée de nouvelles familles de ces sectaires ; alors les Communes s'étaient assemblées, et à l'unanimité avaient décidé de demander à la Seigneurie leur expulsion immédiate. Nous avons vu la réponse du Conseil d'Etat. Les Communes et la Bourgeoisie s'étaient figuré que possédant, comme elles le croyaient, le droit d'accorder ou de refuser le séjour sur leur territoire à qui bon leur semblait, leur demande allait être immédiatement accordée, que ce n'était là qu'une simple formalité. Grande fut donc leur déception ; elles crièrent aussitôt à la violation des franchises que le roi de Prusse avait, en acceptant la souveraineté, juré de maintenir ; toutefois la réponse ferme du Conseil d'Etat leur en imposa, et pendant quelques années, elles n'osèrent plus renouveler leurs réclamations.

Le refus du gouvernement d'expulser les anabaptistes avait fait entrer cette question dans une nouvelle phase. Maintenant il ne s'agissait plus seulement de se débarrasser d'étrangers déplaisants, mais encore et surtout de maintenir un droit réel ou prétendu des Communes. Celles-ci étaient déjà depuis longtemps profondément mécontentes de l'atteinte portée à la liberté du commerce des vins. Le gouvernement voulant protéger et favoriser la culture de la vigne, l'une des sources de revenus de l'Etat, avait en effet interdit l'importation des vins de France dont on faisait grand usage, vu leur prix moins élevé, au Val-de-Ruz et aux Montagnes. Comme cette mesure favorisait surtout les habitants du Vignoble et en particulier les grands propriétaires de vignes, parmi lesquels se trouvaient des membres du gouvernement et du Conseil de la Bourgeoisie de Neuchâtel, la vieille rivalité entre les Montagnes et le Bas, entre la population de l'ancienne Seigneurie de Valangin et celle de l'ancien comté de Neuchâtel, s'était rallumée avec une grande vivacité.

Un nouveau décret du Conseil d'Etat était venu encore jeter de l'huile

sur le feu ; désirant arrêter le déboisement inquiétant des forêts, la Seigneurie avait défendu l'exportation des bois qui, fort recherchés à l'étranger, procuraient des gains assez considérables aux Communes et aux particuliers. Le refus d'expulser les anabaptistes venait donc ajouter un nouveau grief aux précédents ; comme c'était celui-ci qui tenait le plus à cœur aux populations, et que d'ailleurs c'était sur ce point que l'on espérait avoir le plus facilement raison du Conseil d'Etat, puisque l'on pouvait être assuré, pensait-on, de l'appui de la Vénérable Classe et de LL. EE. de Berne, ce fut sur cette question que se concentra surtout la lutte ; les malheureux sectaires devinrent comme l'âne de la fable : « Ce pelé, ce galeux de qui vient tout le mal ». Aussi, dès 1731 voyons-nous recommencer de plus belle les réclamations toujours plus vives de la Bourgeoisie et des Communes à l'égard de la tolérance accordée aux anabaptistes ; de temps à autre même descendait à Neuchâtel auprès du Conseil d'Etat ou de Son Excellence le Gouverneur, soit un messager de la Bourgeoisie, soit un Maître-Bourgeois en personne, porteur d'une missive assez verte, sous une forme très humble ; un jour même ce fut tout le Conseil de Bourgeoisie, escorté des délégués des Communes, en tout soixante-dix-neuf personnes, qui vint apporter au Château les doléances des peuples de Valangin.

La Classe, à laquelle s'était aussi adressé le Conseil de Bourgeoisie, en lui représentant que ces sectaires troublaient l'ordre établi dans l'Eglise, qu'ils étaient en scandale, qu'ils « se mariaient et se démariaient entr'eux sans faire attention à l'ordre public », qu'ils parlaient mal des ministres, répondit en demandant qu'on lui articulât des faits positifs, puis ayant appris qu'en effet il se célèbrait des mariages clandestins, même sans aucune formalité civile, elle fit directement une représentation à la Seigneurie et lui exprima le vœu qu'on tolérât ceux des anabaptistes qui étaient dans le pays antérieurement à l'année 1725, mais que l'on empêchât qu'il ne s'en introduisît d'autres ([1]). Cela ne satisfit pas la Bourgeoisie ; aussi tenta-t-elle un nouvel effort auprès du Conseil d'Etat ; en Mars 1734, elle lui annonça que les Communes venaient d'arrêter, à l'unanimité, de signifier aux anabaptistes qu'ils eussent à sortir de leur territoire avant la Saint-Georges suivante, et que faute par eux d'obéir ils seraient expulsés de force.

Mais quelques jours après, grand émoi dans le Conseil de Bourgeoisie ; il a appris que « des malveillants ont fait une tournée » pour recueillir

(1) Actes de la Classe, Tome IX.

des signatures dans le but de s'opposer aux mesures des Communautés contre les sectaires. Cette pétition, adressée à la Seigneurie, demandait : « qu'on souffrît les anabaptistes puisqu'ils n'étaient point du tout en « scandale, et qu'au contraire ils étaient plutôt utiles, qu'ils faisaient « valoir les terres qu'ils amodiaient, ensorte que les dixmes et les lods « augmentaient, etc. » L'affaire parut si grave au Conseil qu'il décida d'en écrire au roi, puis fit faire une enquête sévère et cita à sa barre les signataires de la pétition, parmi lesquels se trouvaient un ancien Maître-Bourgeois, des Justiciers et des Anciens d'Eglise. Après qu'on leur eût « rafraîchi le serment », suivant l'expression du procès-verbal, ils furent sévèrement réprimandés et menacés d'être rayés du corps de la Bourgeoisie s'ils se permettaient jamais de nouveau un acte semblable.

Les refus réitérés du Conseil d'Etat, le silence de la Cour à laquelle on s'était adressé avec l'appui de Berne, le peu d'empressement que mettait la Classe à appuyer les réclamants, tout cela avait provoqué au Val-de-Ruz et aux Montagnes un mécontentement extrême qu'augmentaient encore les restrictions apportées à l'entrée des vins et à la sortie des bois. Aussi, au commencement de 1735, le roi (1), inquiet probablement des tentatives, avortées cependant, du marquis de Nesles avec lequel, l'année précédente, des notables des Montagnes étaient allés conférer à Morteau, et désireux de mettre fin à l'agitation des esprits en donnant quelque satisfaction aux réclamations pressantes de ses sujets de Valangin, céda sur quelques points. « Mon intention est, dit le roi « dans son Rescrit au Conseil d'Etat, du 4 juin 1735, que ceux des dits « sectaires qui depuis l'année 1724 sont venus s'établir dans le pays de « Neuchâtel ou de Valengin, en sortiront avec le commencement de l'an- « née 1736 pour se retirer ailleurs, et que tous les autres, c'est-à-dire « ceux qui y sont venus avant l'année 1725, seront soufferts et tolérés « jusques à ce que je trouveray bon d'en ordonner autrement. Vous « reiglerés et terminerés l'affaire sur ce pied là et demanderés au reste à « la Classe son sentiment sur la tolérance des dits sectaires ; j'estime que « s'il étoit à craindre que la continuation de ces pauvres gens dans le « pays, y pourroit causer du scandale, la dite Classe n'auroit pas manqué « il y a longtemps d'en faire ses remontrances, et que son silence donne « assés à connaître qu'elle est aussi du sentiment qu'il vaut mieux traiter « ces sectaires selon les Règles de la charité chrétienne et tâcher de les « retirer, par la douceur et par les bons exemples, de leurs erreurs, que

(1) Frédéric-Guillaume I.

« de les chasser comme des criminels et gens indignes de la société « humaine » (1).

Ce Rescrit ayant été, sur l'ordre du roi, communiqué à la Classe, celle-ci en exprima sa reconnaissance au Conseil d'Etat : « La Compagnie « est infiniment sensible à la nouvelle marque que S. M. a bien voulu « nous donner de sa bienveillance royale en ordonnant que son Rescript « au sujet des anabaptistes nous fût communiqué. Nous nous estimons « heureux de vivre sous un Prince qui a des sentiments si conformes « à l'esprit de l'Evangile et au véritable bonheur de ses sujets, nous « prenons la liberté de dire icy, que les sentiments que S. M. manifeste « dans ce rescript, ont toujours été les nôtres, ainsi que nous avons « eu l'honneur de luy faire connaître par nos députés et que nous « l'avons déclaré à diverses fois à M. le Gouverneur, » etc. (2). Le roi répondit au Conseil d'Etat : « Le sentiment donné par la Classe sur ce « sujet m'a fait un plaisir singulier et vous le leur témoignerez de ma « part, leur recommandant en même temps d'exhorter fidèlement et dans « toutes les occasions qu'ils en peuvent trouver et sans relâche leurs « auditeurs à la pratique de la charité chrétienne comme à la plus nécessaire et solide vertu, etc. » (3).

Pendant que le roi et la Classe se félicitaient mutuellement et avec raison de leurs sentiments de tolérance, le Conseil de Bourgeoisie voyant, *par le rescrit de juin 1735, que le roi en appelait au jugement de la Classe,* se dit que si celle-ci pouvait être amenée à faire cause commune avec la Bourgeoisie, il y aurait un grand point de gagné ; aussi lui présenta-t-il dans un long exposé toutes les raisons les plus propres à faire impression sur elle ; il terminait cet exposé en disant : « Nous espérons, Messieurs, « qu'il vous plaira par charité pour vos propres troupeaux, de vouloir « contribuer à ce que ces sectaires, qui ont des rêveries pernicieuses, « s'éloignent, qu'ils cessent par là de scandaliser le troupeau. Notre « intention ne seroit pas, Messieurs, de blesser l'hospitalité, au point de « les persécuter par des tourments, ni par le ravissement de leurs biens, « mais nous désirons qu'après les avoir avertis avec douceur et modération, ils ne puissent pas recommencer, ni continuer les bails qu'ils « auront au-delà de la prochaine Saint-Georges. Et puisque les peuples

(1) Extraits des registres de la Bourgeoisie de Valangin, par G. Quinche. Ce manuscrit m'a été obligeamment communiqué par M. Ch.-Eug. Tissot, auquel j'adresse mes sincères remerciements.

(2) Idem.

(3) Actes de la Classe, Tome IX.

« de Valangin sont attristés de voir parmi eux des gens séparés de l'E-« glise et qui profanent le jour du repos, qu'on ne sait pas comment « ils servent Dieu, ni quelle instruction ils donnent à leurs enfants, leur « exemple ne peut être que contagieux. Nous vous suplions instemment, « Messieurs, puisque votre avis sera d'un grand efficace et que S. M. « désire d'en être informée, de vouloir contribuer à faire éloigner de « nos communautés les étrangers qui viennent par des schismes se jouer « des reigles de l'Eglise et en faire divorce. Nous espérons, Messieurs, « qu'il vous plaira de nous accorder une réponse, nous l'attendons con-« solante, et propre à réjouir le cœur des peuples, etc. » (1).

La réponse de la Classe ne fut pas aussi consolante que l'attendait la Bourgeoisie, elle répondit : « Le roi, notre auguste Souverain, ayant « ordonné que son rescript concernant les anabaptistes nous fût commu-« niqué, et souhaitant de savoir quelles sont nos dispositions à l'égard « de ces gens-là, nous avons eu l'honneur de faire connaître à S. M., « combien nous nous estimons heureux de vivre sous un prince qui a « des sentiments conformes à l'esprit de l'Evangile et au véritable bon-« heur de ses sujets, et de lui témoigner en particulier que nos idées et « nos sentiments, sur le compte de ces sectaires, étaient en tout relatifs « et conformes à ceux que S. M. elle-même manifeste dans son Rescript, « etc. » (2).

(A suivre.) Chs CHATELAIN.

LES PREMIERS SIRES D'OUTRE AREUSE

Dans une précédente étude (3), j'avais cherché à découvrir qui pouvait bien être ce seigneur Rodolphe, homme très noble, fondateur du prieuré

(1) Extraits des registres de la Bourgeoisie de Valangin, par G. Quinche. Actes de la Classe, Tome IX.

(2) Actes de la Classe, Tome IX.

(3) *Musée* 1881, pages 118 et 119.

de Bevaix, qui vivait en 998 et 1005; mais j'avais négligé de faire intervenir dans mes recherches un acte important, celui de la fondation du prieuré de Corcelles. Je m'étais demandé si Rodolphe, fondateur du prieuré de Bevaix, n'était pas le seigneur désigné sous le nom de *Rodolphe, avoué,* qui siégeait avec le roi Rodolphe, parmi les primats du royaume de Bourgogne aux plaids royaux tenus à Orbe, en 1001, et à Eysins, en 1002, (avec plusieurs témoins de la donation de Bevaix).

Or, dans l'acte de fondation du prieuré de Corcelles, le seigneur *Humbert* désigne de la manière suivante ses parents : son père *Uldric,* sa mère *Adalguis,* son frère *Conon,* son oncle *Cunon,* et ses prédécesseurs *Siebold,* un autre *Siebold, Rodolphe,* son fils, *avoué,* et *Udalric,* fils de celui-ci. La question de savoir si Rodolphe de Bevaix, et Rodolphe, avoué, sont un seul et même personnage, me paraît donc devoir être résolue affirmativement. C'est d'ailleurs l'opinion du chanoine de Rivaz et du baron de Zurlauben ; seulement ces Messieurs se trompent en faisant de Rodolphe l'avoué un ancêtre des seigneurs de Neuchâtel : ces derniers n'ont rien de commun avec les fondateurs des prieurés de Bevaix et de Corcelles.

Dans son *Histoire d'Orbe dans le Moyen Age,* M. F. de Gingins dit que « sous la dynastie des rodolphiens, la terre royale d'Orbe était régie au nom du roi par un fonctionnaire du palais portant le titre d'*avoué* (advocatus), chargé en même temps d'administrer la justice aux vassaux de la terre et aux sujets des prieurés de Romainmôtier et de Baulmes. » Et il cite les noms de trois de ces avoués, parmi lesquels celui du noble homme Rodolphe :

« 966. *Costabulus* qui per juesionem Chuonradi regis *Advocatus* hujus rei fui. » Donation du roi à Rathelinus.

« 979 et 984. *Balfredus Advocatus* S. Petri Romani apud Urbam. »

« 1001 et 1005. *Rodulfus Advocatus.* »

Ainsi Costabule, Balfred et Rodulf ou Rodolphe ont été successivement *avoués* des rois de Bourgogne pour la terre royale d'Orbe. Il en ressort que le seigneur Rodolphe qui possédait les domaines d'Outre Areuse, était un des personnages distingués de son époque.

Cela dit, il est hors de doute que *Humbert,* fondateur du prieuré de Corcelles, ne soit le descendant du fondateur du prieuré de Bevaix. L'opinion du maire Huguenin (1) est parfaitement d'accord avec les déduc-

(1) V. *Musée* 1882, page 213.

tions que l'on peut tirer de l'acte même. Et voici comment j'établirai la liste des premiers seigneurs des gens d'Outre Areuse.

Siebold I	vers 900- 950 (?)
Siebold II	» 930- 980 (?)
Rodulf (998-1005)	» 970-1020 (?)
Udalric	» 1030 (?)
Uldric et Cunon	» 1060 (?)
Humbert et Conon (1092)	» 1092

En 1092, le seigneur Humbert « donne au monastère de Cluny que gouverne l'abbé Hugues et à tous ses successeurs, l'église de Corcelles avec toutes ses dépendances, comme le prêtre Durannus l'a tenue jusqu'alors ; il ajoute à cette donation six arpents de terre sous le village et un pré qu'il y possédait, ainsi que toute la *dîme de vin* du même village ; en outre l'*usage* dans toutes les forêts, champs, pâturages, eaux et cours d'eau, en particulier aussi la forêt de Bancon, la pêcherie établie dans le lac pendant quinze jours (par année) et (pour) une levée (1) ; il joint à ce don l'église de Coffrane avec tout ce qui lui appartient, excepté *deux sols que l'église de Bevaix doit y percevoir;* il donne encore les serfs et les serves appelés : *Osburga* avec ses enfants, *Adeleide* avec ses enfants, *Emilina, Rusa* avec ses enfants, *Riculf.* »

Ces deux sols que le prieur de Bevaix perçoit à Coffrane proviennent d'une donation antérieure, du fondateur du prieuré sans doute, Rodolphe, dont les domaines comprenaient les terres plus tard possédées par les seigneurs dits de Colombier, comme je l'ai expliqué déjà. (2)

Mais, observera-t-on, si Humbert était de la race du fondateur du prieuré de Bevaix, quelles raisons avait-il de doter un nouveau prieuré, à l'exemple de son ancêtre Rodolphe? — Je m'explique cette nouvelle largesse en faveur de Cluny, par un partage des terres de la maison qui était si bien disposée pour ce monastère, au rebours de celle de Grandson. Humbert parle, dans l'acte, de son frère Conon : suivant la coutume, les biens de la maison auront dû se partager, et Humbert aura eu pour sa part tout ce qui forma plus tard la seigneurie de Colombier, tandis que

(1) « Cet article relatif au droit de pêche est un peu difficile à comprendre : il s'agit d'un *piscaria,* pêcherie dont l'usage est donné pour 15 jours, par année sans doute; et d'*une levée.* Cela signifie-t-il qu'on ne peut faire qu'une levée de filets par jour ? Je n'ose rien affirmer. » Obs. de M. l'abbé Gremaud, à l'obligeance duquel je dois la traduction de cet acte.

(2) *Musée* 1882, pag. 121-122.

son frère Conon gardait le reste, soit ce qui se trouvait Outre Areuse: l'avouerie de Bevaix demeurait indivise entre les deux frères.

Dans ses recherches sur les dynastes de Grandson, M. L. de Charrière dit qu'il arrivait fréquemment au moyen âge que le petit-fils portât le nom de son aïeul. Il se pourrait donc très bien que Conon, frère d'Humbert, et descendant de Rodolphe, fût la tige des Estavayer. Ainsi s'expliquerait nettement et simplement le fait que l'avouerie de Bevaix se trouvait partie entre les mains de la maison d'Estavayer, partie entre celles de la maison de Colombier. Ces derniers, les sires de Colombier, portent du reste les mêmes noms que les Estavayer, ce qui a une réelle signification.

C'est une opinion que j'ai déjà émise. Seulement, aujourd'hui elle se présente à mes yeux avec un degré de probabilité beaucoup plus accentué. Et voici comment j'établirais jusqu'à nouvel ordre la liste des premiers sires d'Outre Areuse:

Siebold Ier (900-950) ?
|
Siebold II (930-980) ?
|
Rudolf (970-1020) ? (998-1005)
|
Udalric (1010-1050) ?
|
Uldric (1040-1080) ?
| |
Humbert & Conon (1092)
| |
? Raynald Ier d'Estavayer (1135-1157)
| |
? Conon Ier » (1142-1184)
|
? Raynald II » (1216-1230)
|
Jaques & Raynald Jaques Ier » (1230-1281) [1]
de Colombier (1249-1280)

Ce qu'il y a de certain, c'est que la famille d'Estavayer possédait la Terre de Gorgier depuis un temps immémorial. Cette terre semble avoir eu de tout temps ses destinées liées à celles de la ville d'Estavayer. Les franchises de cette ville, dont la rédaction que nous possédons est de 1350,

(1) Généalogie de la maison d'Estavayer, par M. l'abbé Gremaud.

mais dont l'antiquité est beaucoup plus reculée que cette date, l'indiquent d'une manière suffisamment claire.

« In nom dou Père et dou Fil et do Sant Esperit, amen.

» Ces sunt les libertés et les franchises donées, outroiées, approvées et confirmées per nous, Ysabel de Challon, dame de Vaud, ensaimble dame d'Estavayé, Ayme et Pierre ensaimble seigneurs dou dit luef d'Estavayé, chevaliers, de nostre bon esponde grez, — eis nobles et borgeis, à la comunetez et eis habitans présent et advenir *dou dit luef d'Estavayé, de la terre et dou mandement* pour lours et pour lours hoirs, — et lesquelz, nous, pour nous et pour nostres hoirs, jurons, volons et promectons sus Sains Avangieles, garder, tenir et mantenir et estre à tot jors gardées, tenues et mantenues.

» 1. *Cil d'Estavayé et dou mandement* dovent chevauchier après lour bandère, pour lours seigneurs et pour lours aydant, on jor et une nuit tant soulement, dedant l'esveschié de Losanna, à lours missions, et non plus. Et se ensi estoit que li dit seigneurs les volissent plus mener, ils lours dovront livrer et ballier lours missions à tous cez qui estroient ou seroient à la chevauchie, et ces qui seroient à chevaul devroient à lours ballier lours missions, et fers et clos pour lours chevaulx, et émender chevaulx à ces qui les perdroient ou damageroient en alant et en venant ou en demorant en la dite chevauchie. — Et se ensi estoit que li dit seigneurs haussent guerre à aucune persone, pour lo fait propre *des dessus dit d'Estavayé et dou mandement*, li dessus dit d'Estavayé sunt tenuz de chevauchier avoicque lours dit seigneurs, dedant lo dit Eveschié, à lours missions, per quatre jors tant soulement et non plus. — Et si ensi estoit que li dit seigneurs feissent guerre à aucune personne comme aydant, où aucune personne la feit eis dit seigneurs comme aydant, li dessus dit d'Estavayé ne sont tenus de chevauchier avoicque les dit seigneurs mais que per on jor et une nuit à lours missions tant soulement. — Et ou cas que li dessus dit d'Estavayé chevaucheroient per la manère dessus dite avoicque lours dit seigneurs et il estoient retornés Estavayé, il ne sunt tenuz de chevauchier ne d'aler en chevauchie jusque à tant que on mois soit passez. — Et ou cas où il auroient chevauchiez avoicque la bandère per quatre jors ensi comme dessus, et ou cas où il auroient chevauchiez per on jour et une nuit comme dessus à lours missions, et il estoient retornez Estavayé, il ne doivent chevauchier jusque huit jors fussent passez, se ce n'estoit la guerre propre d'Estavayé. — Après est ordenez que li dit seigneurs ne povent trayre ne mener les dessus dit d'Estavayé en chevauchier, pour aydier à nulle personne, ne

eis missions deis dit seigneurs, ne eis missions *de lours gent d'Estavayé, ne de lours mandement*, ne de autre personne, se n'estoit on jor et une nuit eis missions des dessus dit d'Estavayé pour la guerre de celluy de cui Estavayé se tien en feiz, loquel il doivent sègre on jor et une nuit tant soulement; et se plus hi demoroient, on lours doit ballier et livrer per la manère dessus dite. (1)

» 2. Item, que il ne sunt tenuz de chevauchier sain bandère, *ensaimble le mandement et tote la terre*, ou la plus grant partie.

» 9. Item, fours (2) des terres d'Estavayé, on ne doit mais que dimie gros bans, *écepté cilz* de la perroche de Cugie et *de la perroche de Sain Oubin.*

» 12. Item, en la cours d'Estavayé, doit on jugier per les gentilz, les borgeis et les proudomes d'Estavayé *et de la terre,* et per tout autres qui seroient en la dite cours.

» 21. Item, seigneur ne doit faire crier bant de sexante sols mais que per quatre cas : pour sa guerre deffiée, se on li art sa terre, se on li ront son marchié, et pour sègre après le murtrer, — ou pour sègre se on prennoit nyon d'Estavayé *ou de la terre* sains le concours deis proudommes.

» 35. Item, Lulie, Francil, Frasses, Bussy, Morens, Ruery, Vernay, Forel, Autavaux, Monbrenlo, Seva, *et tuit li habitent deis la Viz de l'Estra tanque ou layt,* doivent le bâtiment et la communance que li seigneurs et li proudommes accorderoient.

» 36. Item, doivent *li dessus dit* la waity d'Estavayé.

» 54. Item, que li pasquiers d'Estavayé *et de la terre les jours les costes di lait dou layt* sont communauz *à tout ces d'Estavayé et de la terre.*

» Etc., etc. »

A côté de la Terre de Gorgier, dont faisait partie Cortaillod, la maison d'Estavayer possédait l'avouerie d'Areuse et la pêche de l'Areuse, au moins en partie. Elle possédait également l'avouerie de Bevaix, de concert avec les seigneurs de Colombier, comme je l'ai dit. Or, aux termes de l'acte de fondation de l'abbaye de Bevaix (998), le noble homme Rodulf avait réservé que ce fût toujours quelqu'un de sa race qui, dans la suite des temps, fût avoué de ce monastère.

Le plus ancien des Estavayer connu jusqu'ici est *Raynald I* qui vivait

(1) Comparez avec les coutumes de la Terre de Gorgier. — *Musée,* année 1879, page 91.

(2) *Feurs,* hors. (On ne doit pas plus de demi-gros ban, hors des terres d'Estavayer, excepté ceux de la paroisse de Cugy et de la paroisse de St-Aubin.)

en 1135; les documents le qualifient de *dominus,* seigneur, en 1145 et 1157. Son fils *Conon I* qui vivait en 1142 et 1184, laisse trois fils, Conon II, ecclésiastique à Lausanne, Wilhelm I et Raynald II qui tous deux font lignée et paraissent s'être partagé les terres de la maison, de manière à en avoir chacun des deux côtés du lac.

Wilhelm I, chef de la première branche, que nous voyons apparaître sur la scène pour la première fois en 1184, est chevalier ou chevancier *(miles)* en 1216. Le 1er juin 1218, il figure comme témoin au contrat de mariage d'Ulrich fils d'Hartmann comte de Kybourg et de Marguerite, fille du comte Thomas de Savoye. Le 19 octobre 1224, il est témoin de l'acte en vertu duquel Berthold, seigneur de Neuchâtel, vend à l'évêque de Lausanne le droit de battre monnaie qu'il tenait de lui en fief à Neuchâtel. Le 22 mars 1228, il est témoin de la prononciation arbitrale rendue par l'abbé de Fontaine-André Guillaume et le chapelain de Neuchâtel W..., sur les différends qui s'étaient élevés entre le prieuré de St-Pierre au Vauxtravers et l'abbaye de St-Jean de Cerlier. Le 2 avril 1229, il est témoin de l'acte par lequel Berthold, seigneur de Neuchâtel, donne quittance de 50 livres à l'abbaye de St-Jean pour des possessions qu'il lui avait vendues au Vauxtravers, et le 20 avril, il figure encore comme témoin dans l'acte par lequel Berthold de Neuchâtel donne à la même abbaye six métairies appartenant à son fief de Travers au Vauxtravers. En 1230, on le trouve marié avec une Wilhelma et portant le titre de *co-seigneur* (condominus) avec ses frères. Le 29 août 1231, il paraît comme témoin de deux actes importants: par le premier, Berthold, seigneur de Neuchâtel, donne à l'abbaye de St-Jean, pour le remède de l'âme de sa femme défunte Richense, de la sienne propre et de celle de ses ancêtres, le droit de patronnage qu'il tenait de ceux-ci; — par le second, le même Berthold vend à la dite abbaye la portion de terre qui lui était échue par le partage d'une ferme qu'il possédait par indivis, et il permet à perpétuité à ses ministériaux comme à ses chevaliers de se donner eux et leurs biens à l'abbaye. — Dans ces deux actes, il figure comme deuxième témoin, titré de *dominus*, immédiatement après Rodolphe, comte de Nydau; dans tous les autres, il est premier témoin. Wilhelm d'Estavayer paraît avoir été un personnage fort considéré de son temps et en relations constantes avec les seigneurs de Neuchâtel. Il mourut avant 1244, laissant un fils, *Conon III,* et une fille, Wilhelmette. Son nom est écrit indifféremment Wilhelm ou Wuillerme de *Estavaié, Estavaiel, Stavayé, Estavayer, Steviols.*

(*A suivre.*) F. C.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison d'Avril 1883, p. 140.)

Lorsque tout fut un peu calmé, le général en chef fit une proclamation à toutes les troupes qui avoient participé à l'assaut, les autorisant au pillage jusqu'au lendemain à midi précis et dont la cessation seroit annoncée par trois coups de canon et la retraite battue par les tambours par toute la ville. Deux soldats ayant été trouvés vers midi et demi encore occupés au pillage, furent immédiatement pendus. Pendant tout le temps que dura le pillage, j'avais (de Meuron Bayard) le commandement du bastion près de la porte du Mysore où j'avois été placé; comme il me paroissoit injuste que mes hommes fussent privés de leur part au butin, je divisai la compagnie en 3 sections, en permettant toujours à l'une d'être absente du poste, laissant à leur option de s'entendre entre eux pour le retour, ce qui réussit à leur grande satisfaction et profit.

Il est satisfaisant d'observer que, pendant une circonstance si affligeante, la plus grande humanité fut tenue parmi tous les rangs, aussi bien pendant l'assaut que durant le pillage; les femmes furent principalement respectées et protégées, ainsi que le reste des habitants qui n'avoient pas les armes à la main. Cette honorable conduite fut due aux soins de l'officier commandant l'assaut, assisté de tous les officiers qui faisoient tous leurs efforts pour le seconder.

Dès le 5, au matin, on s'occupa d'enlever le grand nombre des morts qui encombraient les rues et les maisons abandonnées. Les habitants commencèrent à rentrer dans la ville.

L'après-midi, les funérailles du Sultan Tippoo Saïb eurent lieu avec toute la pompe due à son rang; il fut inhumé dans le mausolée royal à côté de son père Hyder Ali, et de sa mère, au superbe jardin appelé Haul Baugh, à deux milles de Seringapatam. Tippoo étoit âgé de 42 ans; la cérémonie eut lieu à 4 heures du soir; il succéda à cette lugubre scène un affreux orage, dont la foudre tua 2 officiers, plusieurs soldats et en blessa plusieurs dans l'armée de Bombay.

Le 7 mai, le quartier-général fut installé dans le jardin favori de Tippoo, Dawlet Baugh, près de la ville.

Le commandement de Seringapatam fut alors confié au colonel Arthur Wellesley, tandis que le général Baird fit rejoindre le commandement de sa division en campagne. Aujourd'hui seulement la compagnie des chasseurs du régiment de Meuron a été relevée du bastion qu'elle gardoit à la porte du Mysore, par une compagnie du 33e régiment qui faisoit déjà partie de la garnison avec la brigade écossaise, quelques bataillons de Cipayes et de l'artillerie. Le jardin Haul Baugh, déjà mentionné, fut destiné à l'hôpital général de l'armée.

Nous avions alors une mortalité prodigieuse par suite des fatigues pendant les marches et durant le siége et des privations de toute espèce, à quoi succéda l'abondance qui devint pernicieuse.

On trouva dans la place 372 canons, 60 mortiers, 11 obusiers en métal,
466 » 12 » » en fer,

soit en tout 929 pièces, dont 287 étoient sur les remparts, près de 200,000 fusils et une quantité de munitions de guerre; les trésors consistant en or, argent, bijoux, furent estimés à 2,535,804 payodes, soit 1,143,216 livres sterling. — Le grand étendard du Sultan fut aussi pris.

Tous les officiers tués, ainsi que notre lieutenant Matthey, furent enterrés sur la brèche de Seringapatam.

Après que l'armée de Tippoo eut fait sa soumission, les hommes furent renvoyés dans leurs foyers, les chevaux de la cavalerie servirent à remonter la nôtre qui se trouvoit dans un état pitoyable, et environ 2000 chevaux d'une qualité inférieure furent donnés aux Nizams.

Les jours suivants, quelques corps furent détachés pour aller occuper des garnisons et des forts dans les diverses parties du Mysore, la 2e brigade, dont nous faisions partie, fut cantonnée au Frenk-Kook distant de 15 milles de Seringapatam.

Le 25 mai, un ouragan très violent nous assaillit pendant la nuit, il enleva un grand nombre de tentes; la pluie fut si abondante qu'elle causa de grands dommages, particulièrement à la gauche du 73e régiment et à l'aile droite du nôtre; beaucoup de butin de ces deux corps fut emporté par le torrent et mon soldat d'ordonnance, Plessang, fut noyé.

Le 10 juin, l'armée se séparait graduellement, chaque corps reprenant le service de garnison. Le régiment de Meuron fut renvoyé à Seringapatam où il fut stationné jusqu'à la fin de Novembre, puis ordonné pour le Carnatie à Arnée, poste qui étoit commandé par la major général Pierre Frédéric de Meuron, notre colonel.

Le 19 juin, les quatre fils ainés de Tippoo, avec leurs familles, commencèrent leur route pour Vellore; une espèce de palais avoit été préparé pour les y garder prisonniers. L'escorte, commandée par le lieutenant colonel Kook, consistoit en 1500 hommes d'infanterie, de cavalerie et 4 pièces de canons. Les jeunes enfants de Tippoo restèrent sous la protection du colonel Sir Arthur Wellesley qui les traita avec tous les honneurs possibles.

Le 30 Juin eut lieu l'installation de Maha Rajah en vertu d'une commission nommée par le gouverneur général lord Mornington sous la présidence du général Harris.

Le général Mur Allum étoit présent au nom de son souverain le Nizam. Ce fut le 12e régiment qui formoit l'escorte. Un salut royal fut tiré des bastions de Séringapatam, et trois volées de mousqueterie par le 12e régiment. Le jeune Rajah étoit âgé de 6 ans. A son installation, Pournah, homme très habile, fut aussi proclamé régent pendant la minorité.

Pendant toute la campagne y compris le siège et la prise de Seringapatam, l'armée perdit

22	officiers tués,	181	soldats européens tués,		622	blessés.
45	» blessés,	119	» naturels	»	420	»
67		300			1042	

soit 1409 hommes hors de combat.

Dans l'assaut et la prise de la ville 25 officiers furent tués et blessés.

Le régiment de Meuron perdit pour sa part, du 10 avril au 4 mai 1799 : 1 aide-chirurgien, 1 lieutenant, 3 sergents, 5 caporaux, 2 tambours et 25 tués, 1 noyé, 2 perdus, en tout 30 hommes morts des suites de leurs blessures, à l'hôpital 35 ; perte totale 75 hommes.

Les François qui furent pris dans Seringapatam au service du Sultan étoient Chapuy, rang de général, commandant en chef Dubuc, rang de général, officier de marine, Desmoullins, colonel, commandant les Européens, deux officiers pour l'artillerie, six officiers de la marine, quatre charpentiers, 26 sous-officiers et soldats d'artillerie dits artistes, 36 Européens artistes de divers états, 23 naturels de l'Ile de France, en tout 100 hommes.

Les troupes de Tippoo étoient de 21,139 hommes dont 8000 selon les uns, 9000 selon les autres, furent tués tant sur la brèche que dans la ville, et dans leur fuite du 4 mai.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

VARIÉTÉS

SANCTIFICATION DU DIMANCHE EN 1809

NOUS LES QUATRE-MINISTRAUX

ET

CONSEIL GÉNÉRAL DE CETTE VILLE.

Pénétrés, comme tout Magistrat chrétien doit l'être, de l'importance des divers objets relatifs à l'exercice de notre sainte Religion, et de leur influence sur le bien général de la société, nous n'avons pu qu'éprouver une vive douleur à la vue de la négligence toujours plus scandaleuse que l'on apporte dans la sanctification du jour du Dimanche et la fréquentation des saintes Assemblées, comme si le Culte public n'étoit pour le plus grand nombre qu'un devoir pénible, tandis qu'on ne devroit l'envisager que comme un bienfait précieux de la bonté divine, et une source féconde de grâces et de bénédictions. De cette coupable négligence ont résulté nécessairement des désordres nombreux et variés, et les jours sacrés paraissent n'être plus destinés qu'à de vains amusemens et même aux excès de l'intempérance.

C'est donc pour travailler efficacement à y remédier autant qu'il peut dépendre de Nous, qu'en vertu de l'autorité qui Nous est confiée, Nous avons pris la ferme résolution de confirmer et remettre en vigueur, par la présente ordonnance de Police, toutes celles qui par nous ont été précédemment publiées, quant à cette Ville, sa Banlieue et Mairie, relativement à la manière dont Nous entendons que le jour du Dimanche et autres jours de fêtes, soient sanctifiés et respectés. En conséquence de quoi :

I. Nous exhortons tous les bourgeois et habitants, et sur-tout les chefs de famille, à demeurer dans la Ville autant qu'il sera possible, les dits jours de Dimanche, pour y faire leurs dévotions, et être en bon exemple à leurs familles ; comme aussi d'empêcher leurs enfants de rester dans les rues pendant le tems que les barrières sont fermées.

II. Nous défendons expressément, de vendre ni débiter, les dits jours, aucune marchandise publiquement, d'ouvrir aucune boutique en tout ou partie, excepté les apothicaireries ; n'empêchant cependant pas ceux qui vendent des objets de subsistance, de vendre ces articles seulement dans l'intérieur de leurs boutiques pendant que les barrières sont ouvertes.

III. Pareille défense est faite et renouvelée, d'ouvrir les portes de la Ville, ou les barrières qui les remplacent actuellement (1), pour laisser entrer ou sortir aucun voiturier ou charretier, dès les huit heures et demie du matin, jusqu'à la sortie de l'action du matin, et dès la sortie du catéchisme, jusqu'après la sortie de l'action du soir ; sinon dans des cas pressans, qui seront soumis à la décision de M. le Major, ou en son absence à celle de M. l'Aide-Major de Ville, suivant les instructions qu'ils recevront de M. le Maître-bourgeois en chef.

IV. Nous défendons aux bateliers, de charger ou décharger aucune marchandise, et aux charretiers, de les charrier le jour du Dimanche, excepté dans les cas d'une nécessité urgente, pour lesquels seuls M. le Maître-bourgeois en chef pourra donner une permission.

V. Nous défendons également à tous maîtres et ouvriers, en quel genre que ce soit, de travailler pendant le saint jour du Dimanche, dans la Ville, Banlieue et Mairie, sans la permission de M. le Maître-bourgeois en chef.

VI. Mais sur-tout Nous faisons défense très-expresse à tous les Aubergistes, Traiteurs et Cafetiers, de débiter ni fournir du vin et autres liqueurs, ou de donner à manger pendant que les barrières sont fermées; permettant cependant aux Aubergistes seulement, de donner à boire et à manger pendant ce temps-là à des voyageurs, moyennant que la tranquillité et la décence soient observées dans l'Auberge.

(1) Ces barrières furent transportées plus tard aux abords immédiats du Temple du Bâs. On en voit encore les gonds à l'angle Est du Café du Mexique, à la rue du Bassin, et dans la rue du Temple-Neuf, au nº 1, vis-à-vis de l'ancien placard. La rue des Poteaux étant fermée pour les chars par un poteau à ses deux extrémités, d'où lui vient son nom ; et la rue du Temple-Neuf, aboutissant au pont des Boucheries vers la voûte, lequel pont avait deux marches d'escaliers ; le Temple-Neuf était ainsi bien préservé du bruit des chars.

VII. Nous ordonnons que toutes les Pintes soient exactement fermées pendant le temps où les barrières le seront, c'est-à-dire, dès le dernier coup de cloche du second, jusqu'à la sortie de l'action du matin, et dès la sortie du catéchisme, jusqu'à la sortie de l'action du soir.

VIII. Nous défendons tous les jeux, de quelque nature qu'ils soient, et toutes les danses pendant le Dimanche, dans les Auberges et lieux publics. Cette défense comprend aussi tous ceux qui donnent à danser dans des maisons particulières, pour en tirer profit, et cela dans toute l'étendue de la Mairie et Banlieue de cette Ville.

IX. Nous défendons les attroupemens d'hommes, de femmes et d'enfans, dans les rues et sur les places publiques, de même que les parties en bateaux, pendant que les barrières sont fermées.

X. Enfin, Nous avertissons le Public, que notre intention est que le jour de Noël et le Vendredi-Saint soient désormais respectés et sanctifiés comme les Dimanches ; avec cette exception cependant que pendant ces deux jours-là nos [1] vignerons et autres ouvriers auront la liberté de travailler hors de l'enceinte de la Ville et des faubourgs.

Nous voulons et entendons, que cette Ordonnance de Police soit observée, et enjoignons à la Garde et aux personnes à livrée au service de la Ville, de veiller à son exécution, et de dénoncer à M. le Maître-bourgeois en chef, tous contrevenans, lesquels seront punis sans aucun égard ni ménagement, suivant le pouvoir de Messieurs les Quatre-Ministraux et du Conseil-de-Ville : Et pour que personne n'en prétende cause d'ignorance, Nous ordonnons qu'elle soit publiée et affichée partout où il conviendra.

Donné au Conseil-Général, le 6e Mars 1809.

Par ordonnance : A. Pettavel.

(Communiqué par M. C. T.)

(1) Les vignerons de MM. les Quatre ? Evidemment non.

LE PRÊT DE LA FAVARGE

Les visites que fit faire au commencement du siècle le Receveur de Fontaine-André des vignes moiteresses dépendantes de sa recette, constatèrent que ces vignes étaient si mal cultivées, que le Conseil d'Etat donna l'ordre d'agir en déguerpissement contre un certain nombre de tenanciers qui n'avaient point respecté les conditions de leurs mises. Les vignes de plusieurs de ces tenanciers faisaient partie de ce qu'on appelait le *prêt* ou *prest de la Favarge*, et ces tenanciers s'opposèrent à l'action en déguerpissement qui leur fut intentée, prétendant que, quelle que fût la manière dont ils cultivaient ces vignes, on n'avait pas le droit de les en faire déguerpir.

Cette opposition donna lieu à une enquête. Une commission, nommée en 1803 par le Conseil d'Etat, fut chargée d'examiner sur quoi les prétentions de ces tenanciers étaient fondées. Le rapport de cette commission ne fut présenté qu'en 1812 et contient des détails suivants relatifs au Prêt de la Favarge, soit à la maison de la Favarge, que représente notre planche (1), et aux vignes qui en dépendaient.

Dans les reconnaissances de Louis Collomb, dernier abbé de Fontaine-André, portant la date de 1527 (2), nous trouvons le passage suivant :

« En Montruz, une pièce, tant terre, prés, vignes que curtils, en laquelle pièce est assise leur maison de la Favarge . . . . (c'est l'abbé qui parle au nom du couvent). Lesquelles choses dessus prochainement désignées tient le dit sieur abé de Fontaine André, en vigueur d'une donation faite par R^d père en Dieu, Berthod, évêque de Lausanne, co-seigneur de Neuchâtel, à R^d père en Dieu, Otho, abé de Fontaine André, par une lettre datée de 1220, icelles lettres toutes vues, produites et montrées sur ces présentes. » En marge sont écrits ces mots : « C'est la Favarge appelée

(1) Voir *Musée neuchâtelois*, année 1865, l'article sur une cheminée à la Favarge, et année 1867, l'article sur la Maigreauge.

(2) Laudo. Vol. de Neuchâtel et la Côte. Fol. 4. Verso 1527 et Mothe et Martenet. Fol. 237—239. 1658.

le Prest de la Favarge et est contenu dans la reconnaissance des Favarger où la mise est amplement spécifiée. »

Après la Réformation, Jeanne de Hochberg donna par un acte du 8 octobre 1536, « un prest mouvant, dit-elle, « de notre abaye et covent de Fontaine André », à Guillaume et Jehan Favarger, frères, de la Favarge. Dans cet acte, on y trouve ces deux clauses :

1) Que quant aux champs, prés, bois, oches (chenevières) et curtils, ils en jouiront comme eux et tous leurs prédécesseurs en ont jouï ;

2) Que quant à la vendange, elle sera partagée en trois parts, dont les tenanciers auront deux et le covent une. Le prince s'engage à entretenir leur maison appelée « *la Favarge, le pressoir* et *Truyel* et toutes choses appartenantes à la vendange, comment en tous temps a été d'accoutumances. »

A cette époque, le *Prêt* de la Favarge comprenait :

1 maison,
188 ouvriers de vigne,
3 prés de 6 faux,
2 chenevières,
1 forêt,
1 carrière.

Prest était quelquefois synonyme de mise ; faire prest ; prestier = usufruitier, d'après le Glossaire de Ducange, celui qui possède un fonds à titre de précaire et prestrerie. Ducange renvoie aux mots præsteria et prestantia.

Præsteria est l'objet de distinction suivante :

« L'idée qu'on rend par le mot latin : « præsteria », dit-il, n'est pas le même que celle qu'il faut attacher au mot français « prestrerie » ; le premier signifie les biens du clergé en général et le second, ainsi que prestriers et presteria, un bien d'église donné en jouissance sous la prestation d'un cens annuel. »

Mise est un bail dont le terme est plus ou moins long; de là le mot « *mettant* », souvent employé par les notaires du pays pour désigner celui qui afferme un héritage.

Les Favarger jouissaient de la maison de la Favarge comme de simples vignerons jouissent de la maison où leurs maîtres leur permettent de loger, c'est-à-dire à titre précaire.

Quant aux vignes de la Favarge, elles devaient suivre la condition des vignes tierces. C'était, dans l'origine, un bail à long terme, fait à des vi-

gnerons de vignes qui dépendaient de l'abbaye de Fontaine André, d'une maison qui devait leur servir de logement et d'autres immeubles dont la culture et la jouissance pouvaient leur aider à vivre et surtout leur fournir les moyens d'améliorer et bonifier les vignes, objet principal du bail.

Le titre de 1220 est une de ces donations faites à l'Eglise et qui mettaient des fonds en main morte et en destinaient à perpétuité les revenus à un monastère ou à un bénéfice, dans le but d'augmenter leurs revenus.

La concession de 1536 est un bail comme on en trouvait un grand nombre dans ce pays. Le prince ou l'Eglise pouvaient seuls en faire de pareils. Peut-être même faut-il en chercher l'origine à l'époque de la mainmortabilité et ces baux semblent qu'ils participaient également à la nature du bail à ferme et des tenures féodales.

Quand les seigneurs et l'Eglise possédaient à peu près toutes les terres de l'Etat, et qu'à l'exception de quelques hommes libres ils n'avaient pour sujets que des serfs, il était assez simple qu'ils remissent leurs vignes à ces derniers avec une sorte de propriété limitée qui leur donnait le droit de les transmettre à leurs enfants pour les cultiver comme eux et sous condition qu'ils rendraient chaque année une partie déterminée de la récolte aux véritables propriétaires et qu'ils seraient déchus de leur bail s'ils cessaient de donner tous leurs soins à la culture des héritages qui leur étaient confiés.

Voilà quelle était la véritable origine de ces baux appelés Prêts ou mises, sous la foi desquelles se cultivaient parmi nous les tierces ou moiteresses. C'étaient des baux à ferme ou des espèces de tenures féodales si on les envisage au point de vue du droit qu'elles donnaient aux tenanciers de les posséder à perpétuité, eux et leurs descendants ou héritiers, sans que l'on puisse les leur reprendre, si ce n'est dans le cas où ils auraient été convaincus et cela par un jugement rendu en connaissance de cause, de n'avoir pas satisfait aux conditions du bail originaire.

Le conseiller d'Etat de Pierre, qui présenta le rapport intéressant, duquel nous avons extrait ce qui précède, envisageait donc que les vignes de la Favarge devaient être considérées comme vignes tierces ou moiteresses, et proposait en conséquence d'en faire faire la visite et d'examiner si les tenanciers seraient convaincus de contraventions aux conditions que l'Etat imposait à tous les tenanciers de tierces et moiteresses afin qu'il soit agi en déchéance contre eux.

Le Prêt de la Favarge, assez important au 16e siècle comme nous l'avons vu, était en 1812 très démembré.

(Communiqué par le Dr Guillaume).



LA FAVARGE



JACQUELINE DE ROHAN.

D'après un dessin de Dumonstier.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

I. *Son premier séjour à Neuchâtel en 1557.*

En parcourant les dix-neuf volumes de notre *Musée neuchâtelois*, si riches en détails précieux et en documents intéressants sur l'histoire de notre petit pays, un fait m'a frappée : Comment est-il possible qu'il ne se trouve dans ce recueil aucune mention de la plus intéressante de nos princesses régentes, Jaqueline de Rohan, marquise de Rothelin, cette zélée protestante, une des « patronnes de la Réforme », comme l'appelle si justement M. Jules Bonnet, l'aimable et savant historien du protestantisme français, une de ces rares grandes dames françaises qui, au milieu du luxe et de la corruption de la cour des Valois, surent rester pures et se consacrer en entier, sans redouter même la persécution, à la cause de leur divin Maître prêchée par les Réformateurs.

Née vers 1520, Jaqueline, fille de Charles de Rohan-Gié, et de sa seconde épouse Jeanne de Saint-Séverin, de l'illustre famille napolitaine des princes de Bisignan, fut mariée fort jeune à François d'Orléans, marquis de Rothelin, troisième fils de Jeanne de Hochberg et de Louis d'Orléans-Longueville.

M. Taillandier, dans son histoire du château de Blandy en Brie, dit que ce mariage, qui se célébra à Lyon, le 19 juillet 1536, se fit sous les auspices de Marguerite de Navarre, qui portait un vif intérêt à la famille de Rohan dont elle était l'alliée.

Nous ne connaissons de ce jeune marquis de Rothelin que sa visite à Neuchâtel, en 1531. Il y avait été envoyé par sa mère, Jeanne de Hoch-

berg, pour renouveler de sa part le serment de fidélité à ses sujets neuchâtelois, et recevoir le leur en échange, après la restitution du Comté par les cantons Suisses (1).

Le chancelier de Montmollin, toujours peu favorable aux Orléans-Longueville et surtout à leur gouvernement, qu'il caractérise de « règnes d'étourneaux », rapporte que « le dit François arriva dans le pays de « Neuchâtel accompagné d'une troupe de jeunes seigneurs dont il fit son « conseil, tout semblable à celui de Roboam. »

Cependant nous n'apercevons que de bons résultats de la visite du prince, et il nous semble qu'il déploya une grande activité et fit preuve de beaucoup de bonne volonté envers ses sujets durant son court séjour à Neuchâtel.

Arrivé en mars, le prince parcourut tout le pays pour confirmer les libertés et franchises de ses sujets.

Et comme les bourgeois témoignaient qu'ils n'avaient pas pour agréable que les ecclésiastiques siégeassent aux Audiences générales, (2) « Monsieur, portant ainsi le dernier coup au clergé romain, les en exclut, déclarant qu'à l'avenir les nobles et vassaux y tiendraient le premier rang, les officiers le second, et pour le tiers quatre bourgeois du Conseil et avec eux les quatre bannerets (3) ».

Il est encore à remarquer qu'avant la Réformation, le comte jurait par les saints et les reliques, au lieu que François d'Orléans voulut bien, pour complaire aux bourgeois, prêter serment sur les Saints-Evangiles (4).

Enfin, après avoir chargé ses officiers de prendre possession des biens d'église, restés vacants par l'expulsion des prêtres (5), François quitta Neuchâtel à la fin de mai, pour n'y plus revenir.

Comme son père et ses frères, le jeune marquis ne tarda pas à suivre le roi François Ier dans ses guerres contre Charles-Quint. On sait que ce monarque fit irruption en Provence le 25 de juillet 1536, donc peu de jours après le mariage du jeune marquis, lequel dut partir pour aller combattre l'ennemi à la tête de la compagnie de cinquante lances qui

(1) Cette restitution eut lieu en 1529. Ce fut en versant l'or à pleines mains que les ambassadeurs français finirent par obtenir que « la Comté de Neufchastel » fût rendue à ses souverains légitimes. (*Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par F. de Chambrier.)

(2) *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par F. de Chambrier.

(3) *Annales de Boyve.*

(4) *Annales de Boyve.*

(5) Chambrier, page 298.

venait de lui être accordée. C'était celle de son frère Louis, tué devant Fossan [1].

Le marquis ne put donc donner que peu de jours à sa jeune épouse. Cependant Jaqueline n'était pas seule à souffrir de ces angoisses du cœur qui sont le lot des femmes lorsqu'un de leurs bien-aimés part pour la guerre : Jeanne de Hochberg, sa belle-mère, avait déjà perdu son fils aîné, Claude d'Orléans, à la bataille de Pavie, en 1525, et elle venait encore de voir tomber devant l'ennemi son second fils, Louis, l'époux de Marie de Guise.

On peut donc se représenter combien il avait dû en coûter à son cœur maternel de laisser partir pour l'armée le troisième et le dernier de ses fils, tous beaux, chevaleresques et pleins de cette bouillante ardeur militaire qui caractérisait les descendants du fameux Dunois.

Le bonheur de Jaqueline, traversé de tant d'angoisses, car le marquis de Rothelin servit presque constamment dans les guerres que François Ier soutint contre l'empereur, fut de courte durée : en 1548 déjà, François était repris à son affection.

Trois enfants étaient nés de leur mariage.

L'aîné, Léonor, né en 1540, au château de Blandy en Brie, hérita après la mort de son cousin François (le fils de Louis d'Orléans et de Marie de Guise, plus tard reine d'Ecosse) du nom de Longueville et du comté de Neuchâtel.

M. Taillandier a trouvé dans les registres de Blandy l'acte de naissance d'un second fils, dont le Père Anselme ne fait pas mention, et qui, probablement, mourut fort jeune. Il naquit l'an 1547, également au château de Blandy, et fut tenu sur les fonts de baptême par « très noble et puissant prince *Jacques de Savoie, duc de Nemours* (qui avait déjà servi de parrain à l'aîné Léonor), avec damoiselle *Jehanne de Savoie*, sa sœur », tous deux enfants du duc Philippe de Savoie-Nemours et de Charlotte d'Orléans, sœur du marquis de Rothelin.

Enfin *Françoise*, la future *princesse de Condé*, vint aussi au monde à Blandy. « Le Ve apvril cinq cens XLVIII fust né au Chastel de Blandy « damoiselle fille de très noble et puissant prince François d'Orléans, « marquis de Rothelin, et seigneur du dit Blandy, et de dame Jaqueline « de Rohan, sa femme, et fut tenuz de très noble prince Aliénor d'Or- « léans [2], et damoiselle Françoise, femme de Claude de Louviers, Sei-

(1) Mémoires de DuBellay.

(2) Son frère, alors âgé de huit ans à peine. Il faut convenir que le marquis et la marquise ne se mettaient pas en grands frais de recherches pour trouver des parrains pour leurs

« gneur de Saint-Merry (terre voisine de Blandy) et fut baptizée par « maistre Denis Fuzelier, vicaire du dit lieu.

Ce fut le 25 octobre de cette même année 1548 que mourut le marquis de Rothelin. Le Père Anselme dit qu'il fut enterré à Châteaudun dans la sainte chapelle du château.

Veuve à vingt-huit ans, encore jeune et belle, Jaqueline de Rohan ne songea pas à se remarier et se consacra entièrement à ses enfants. Brantôme disait plus tard en parlant de la fille de Jaqueline, Françoise d'Orléans-Longueville :

« J'ai veu plusieurs seigneurs et gentilshommes s'esmerveiller souvent « de madame la princesse de Condé qui ne s'est jamais voulu remarier, « nonobstant qu'elle demeurast veufve fort jeune.

« Madame la marquise de Rothelin, sa mère, en a fait de même, qui, « très belle qu'elle a esté, est morte veufve. Certes, et la mère et la fille « pouvoient embraser tout un royaume de leurs yeux et doux regards « pour estre des plus agréables et attirans. Aussi ne faut-il point douter « qu'ils ne bruslassent plusieurs ; mais, de s'en approcher par mariage, « il n'en faloit point parler ; et toutes deux ont très loyalement entre- « tenu la foy donnée à leurs feus marys, sans en épouser de seconds » [1].

Cependant les soucis et les difficultés de la vie ne tardèrent pas à se faire sentir à la jeune veuve.

En 1551, le décès de François d'Orléans, mort à seize ans, avait fait hériter le jeune Léonor de tous les domaines et titres de la maison de Longueville.

Mais deux concurrents vinrent lui disputer son héritage : d'abord la mère du dit François, alors reine d'Ecosse ; mais les droits de celle-ci ne tardèrent pas à être écartés.

Le second prétendant était le duc de Nemours, cousin-germain de Léonor, comme nous l'avons dit, par sa mère Charlotte d'Orléans.

Les Audiences générales de Neuchâtel commirent alors l'erreur, dont le pays allait souffrir durant de longues années, « *d'admettre, le 25 novembre 1551, Léonor d'Orléans et Jacques de Savoie,* à prendre conjointement la mise en possession et investiture du comté ».

Les inconvénients de cette « binarchie » ne tardèrent pas à se faire sentir.

enfants : deux fois le même pour les deux aînés, le duc de Nemours, leur cousin-germain, et pour la cadette son frère, encore dans l'âge le plus tendre.

(1) Brantôme. *Dames illustres.*

Jaqueline avait choisi pour succéder à Georges de Rive, gouverneur de Neuchâtel, mort le 20 juin 1552 (1), *Jean-Jacques de Bonstetten*, patricien bernois, nourri page dans la maison de Longueville (il rappelle dans ses lettres « qu'il a reçu la nourriture en France avec Mgr le marquis de Rothelin »), et pour lors baillif d'Avenches. C'était un homme de bien et un protestant zélé.

Le duc de Nemours accepta sa nomination, tout en continuant de faire résider à Neuchâtel un gentilhomme Savoyard, Pierre de Menthon, qui avait le secret de ses affaires. « Menthon, dit M. de Chambrier, résistait souvent à Bonstetten ; les Audiences ne s'assemblaient point pour juger les procès ; de là beaucoup de désordres, de conflits et de plaintes. »

Jaqueline de Rohan, alors établie à Châteaudun avec ses enfants, avait encore d'autres sujets d'angoisse.

Les gens du duc de Nemours vinrent la faire prisonnière avec son fils et sa fille encore au berceau, Jacques de Savoie lui disputant aussi la possession du comté de Dunois.

La marquise écrivit au roi, Henri II, pour se plaindre des violences commises sur elle et ses enfants :

« Les gens de Mgr de Nemours sont antré par force et an armes en « sete maison de Châteaudun, m'apelant par mon nom, m'ont dit que « sortiroys, me tenant le pistolet et la dague à la gorge, me traînnant « par les cheveulx, me batant tant que ie m'an trouve fort mal, et, parti « de là, sont ales o lit, ou ma petite fille dormoit et l'ont fet sortir « toute andormie tenant deus arquebutes sur elle et deux dagues, disant « qui la turoys (tueraient).

« Sire, comme à mon souverain Seigneur et roy, ie vous requiers « justice » (2).

Le roi lui fit justice ; remise en liberté, Jaqueline fut laissée en possession du comté de Dunois (3).

Pour se venger, peut-être, le duc de Nemours se retourna vers Neuchâtel, et l'émotion fut générale dans notre petit pays lorsqu'on apprit que le duc entrait en négociations avec Soleure pour vendre sa moitié

(1) *Musée neuchâtelois*, 1882, p. 57. Article de M. Daguet sur Georges de Rive.

(2) Lettre copiée à la Bibliothèque nationale de Paris.

(3) Ce ne fut toutefois qu'en 1620 qu'un arrêt définitif en assura la possession à la maison de Longueville.

du comté. « Quelle désolation, s'écriait-on, si le peuple devait retourner à la loi papistique » (1).

On recourut à *la haute justice de Berne*, « ville alliée, qui se trouvait à la fois combourgeoise et du comte de Neuchâtel et de ses sujets, (comme l'explique très bien M. Godet dans son *Histoire de la Réformation et du Refuge*) et appelée dès lors tout naturellement à jouer le rôle d'arbitre si quelque différend éclatait entr'eux. Berne avait déjà fait sentir son influence lors de la réformation de Neuchâtel. Ses commissaires avaient su imposer leur volonté au gouverneur et faire voter le peuple, » lequel vote, comme on sait, décida de la victoire de la Réforme et de la chute de la papauté dans notre ville.

Le duc de Nemours, qui guerroyait alors en Italie (2), envoya des ambassadeurs pour le représenter ; mais Jaqueline de Rohan, décidée à ne rien négliger pour conserver à son fils cette partie importante de ses domaines paternels, se mit en route, au mois de mai 1557, pour comparaître en personne à Berne.

J'ai trouvé aux Archives du Château de Neuchâtel plusieurs lettres encore inédites se rapportant à ce voyage, et permettant de la suivre pour ainsi dire pas à pas.

La première étape de la marquise fut à Dijon, où sa maison possédait les deux hôtels de *Hochberg* et de *Rothelin* (3). De là, elle écrivit à son grand-oncle, l'abbé Olivier de Hochberg, la lettre suivante :

« *Monss^r de Saincte-Croix*
« *Mon Oncle*
« *A Saincte-Croix.*

« J'ay cogneu par la lettre que m'avez escripte que vous estes en « bonne santé dont je suis très ayse. Et aussy de la bonne voulunté « qu'avez de venir avec moy a Neufchastel. Vous me trouverés *mecredi* « *prochain* a *Pontarlier* ou a *Vautravers,* dont je vous ay bien voullu « advertir pour la bonne envye que j'ay de vous y veoir.

« Quoy attendant je vous feray mes recommandations et suppliray le « Créateur, mon oncle, vous donner bonne vie et longue.

« De Dijon ce Jeudi 13e May 1557.

« Vostre afesionnée et bien bonne amye
(Gr.-Ar. Liasse S 5, n° 3. *l.*) « Jaquelyne DE ROHAN ».

(1) F. de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin.*
(2) Annales de Boyve.
(3) Courtépée, Description de la Bourgogne.

Cet abbé Olivier était le fils naturel du margrave Rodolphe de Hochberg, légitimé et mis en possession, pour en jouir sa vie durant, de la Seigneurie et du château de Sainte-Croix, sur le Solnan, près Louhans.

Olivier de Hochberg, abbé de la Madeleine de Châteaudun, avait aussi été prévôt du chapitre de chanoines de Neuchâtel et prieur de Môtiers en Vauxtravers jusqu'à la Réformation.

Privé de ces deux bénéfices, le prélat alla résider dans son beau château de Sainte-Croix, dont nous donnerons peut-être le dessin.

Une rencontre moins agréable pour Jaqueline que celle de son oncle dut être celle du *bâtard de Rothelin,* un fils que François d'Orléans avait eu avant son mariage, de Françoise de Blosset. M. Taillandier (1) parle de longs procès que la marquise eut à soutenir avec lui et qu'elle finit par perdre. Dans une lettre, sans signature, trouvée aux Grandes-Archives, il est dit que M. le bâtard a présenté ses lettres à Madame, à son arrivée à Dijon, et qu'elle sera bien aise de le voir. Ceci montre cependant des dispositions bien conciliantes de la part de notre héroïne ! Il paraîtrait même, d'après la lettre que nous venons de citer, que Jaqueline l'avait autorisé à faire le voyage de Neuchâtel avec elle.

M. de Sainte-Croix, arrivé le premier à Neuchâtel, et commençant à prendre soin des affaires temporelles de sa nièce (peut-être un peu comme la mouche du coche, car la marquise savait fort bien se tirer d'affaire elle-même, et nous voyons qu'elle écrivit de son côté au gouverneur de Bonstetten et au châtelain Verdonnet), M. de Sainte-Croix, donc, s'empresse d'écrire aux deux châtelains Baillods et Verdonnet pour leur annoncer l'arrivée de Madame.

Voici la lettre adressée à Claude Baillods :

« *A mon Compère, Mons. le Chastellain du Vaultravers.*

« Mon compère, je vous veulz bien advertir de mon arrivée en ce lieu,
« et n'en bougeray que Madame la marquise ne y soit. Et congnoistrez
« par les lettres qu'elle m'a escriptes qu'elle sera icy demain au disner,
« ou au giste, ou à Moustiers (Môtiers) chez vous, par quoy mectrez ordre
« et luy fare l'honneur qui luy appartient, et espérant vous voir demain,
« ne vous feray plus longue lettre. Me recommandant de très bon cueur,

(1) Histoire de Blandy.

« à vous et à ma commère, Madame la chastellayne, priant Dieu vous « donner à tous deulx ce que plus désirerez.

« De Pontarlier, ce 18 may.

« Vostre bon compère et parfait amy
« Olivier de Hochberg
« abbé de la Magd. »

(Grandes-Archives. Liasse S 5. N° 3, *p.*)

Cette « madame la chastellayne » était une Jeanne Franchet, de Pontarlier, et nous verrons qu'elle conservait des sympathies pour l'ancien culte ; c'est probablement ce qui la faisait goûter au prélat.

La lettre au châtelain de Boudry, Verdonnet, est à peu près semblable, quoique un peu moins familière :

« *A Mons. le Chastellain de Bouldry*

« Monsieur le Chastellain

« Je vous veulx bien advertir que madame sera icy demain.....

« Et aussy *mons. le bastart* et aultres, et l'atendray icy pour la con« duyre, et me semble que ce sera bien fait de luy faire l'honneur quil « luy appartient.

« Jen escriptz à mon compère le chastellain Bailloud auquel j'envoye les « lettres qu'elle mescript et daultres aussy et ay donné charge à ce « porteur les vous monstrer, *et vous prie me faire accoustrer une* « *chambre à mon prieuré*, et aussi les estables pour mes chevaulx.

« Me recommande, etc.

« De Pontarlier ce 18 May.

« Vostre bon amy
« Olivier de Hochberg
« abbé de la Magd. »

(S 5. N° 3. *s.*)
(S. I.)

Les deux châtelains, à leur tour, préviennent immédiatement le gouverneur de l'arrivée de madame la marquise et de sa suite.

Nous ne citerons que la lettre de Claude Baillods, qui est la plus détaillée :

« Monseigneur, à ceste heure est arrivez Daniel Grand-Johan d'Auver« nier lequel m'a apporté les lestres que ai vous envoyé affin que entendes « certainement la venue de Madame et celle du dit Seigneur de Saincte« Croix que serat demain à disner, ou pour tout le jour à Ponterlie.

« J'ay renvoyes en disligence ung homme à mon dit Seign^r de Saincte-« Croix pour le prier d'entretenir ma Dame et son train au dit Ponterlie « demain pour tout le jour, affin que vous et les officiers la puissent « aller trouver en chemin avecques les paisans (probablement gens du « pays) qui veulent aller au-devant pour luy fayre tous les honneurs « qu'ils pourront faire.

« J'ais entenduz par le dit Grand-Johan que ma dite Dame vient avec-« ques quattre ving chevaulx bien en ordre qu'est tout ce vous puis « escripre, fors que je vous supplie venir en disligence pour les aller « trouver, » etc.

« Donné au Vaultravers
« Le 18me de May 1557

« Entièrement vostre humble serviteur
« Claude Bailliod. »

(Grandes-Archives, S 5. N° 3. *m.*)

Ce même jour la marquise se trouvait à Leviers (entre Salins et Pontarlier), d'où elle écrivait au gouverneur de Bonstetten :

« Monsieur de Bauschteten, estant en ce lieu de Leviers, Je vous ay « bien voullu advertir que Je seray (Dieu aydant) *Jeudy prochain a Vau-« travers* pour m'en aller *incontinent a Neufchastel* qui sera cause que « je ne vous en feray plus longue lettre. Sinon que je supplieray le « Créateur, Monsr de Bauschteten, vous donner bonne vie et longue.

« De Leviers
« *Ce mardy 18me May* 1557

« Vostre bonne amye
« Jaquelyne ». [1]

Ce fut à Pontarlier que le gouverneur de Neuchâtel alla recevoir sa souveraine, avec bon nombre d'officiers à cheval et d'arquebusiers. [2]

(1) Grandes-Archives, U 4. N° 4, t.
(2) Lettre du gouverneur de Bonstetten citée plus loin.

(A suivre.)

LES ANABAPTISTES AU VAL-DE-RUZ

AU XVIIIME SIÈCLE

(Suite et fin. — Voir la livraison de Mai 1883, p. 147.)

L'irritation que provoquait dans la population cette tolérance du gouvernement se manifesta à l'assemblée générale de la Bourgeoisie de Valangin, le 5 juillet 1735, par un violent tumulte agrémenté de coups de bâtons et d'insultes à l'adresse des Maîtres-Bourgeois sortant de charge, que les mécontents accusaient de n'avoir pas soutenu avec assez d'énergie les droits des Communes. A la suite de cette petite émeute, qui n'était pas propre à amener le roi à faire des concessions, quelques arrestations furent faites, et les coupables au nombre de vingt-trois (dont neuf de Savagnier, quatre de Dombresson, un de Cernier, etc.) durent comparaître devant le Conseil de Bourgeoisie pour expliquer leur conduite. Les uns prétendirent que s'ils avaient bousculé quelques gardes, c'était uniquement afin de sortir plus promptement de la bagarre, d'autres reconnurent avoir bien donné quelques coups de bâton, mais sans mauvaises intentions, un autre confessa avoir voulu tirer en bas la tribune, un autre enfin se vanta hardiment d'avoir fait tourner la perruque du maître-bourgeois Mojon. Le Conseil les réprimanda tous vertement, puis pardonna aux uns au vu de leur repentir, et raya les autres pour un temps du corps de la Bourgeoisie où ils furent ensuite réintégrés peu à peu.

Mais il fallait excuser auprès du roi cette émeute, tout en réclamant ce que l'on ne perdait jamais de vue, l'expulsion des sectaires ; le Conseil le fit, un mois après, dans une adresse sans doute longuement pesée et méditée, et qui est un modèle du genre : « Sire ! c'est avec la sou-
« mission la plus profonde et l'humilité la plus respectueuse que nous

« venons supplier V. M. de nous accorder la grâce d'avoir pour agréable « que vos fidèles sujets les Bourgeois de Valengin, nous ayent élus pour « Maître-Bourgeois et boursier de cette préfecture. Notre zèle sincère et « notre fidélité inviolable pour l'auguste règne de V. M. nous a servis « de recommandation chez les peuples qui composent le Corps de la « Bourgeoisie. — Nous savons, Sire, que les très humbles remontrances « de nos prédécesseurs et les nôtres sont des prières humblement adres- « sées à V. M. qu'elle daigne par une clémence paternelle de recevoir « gracieusement ; c'est dans cette idée, Sire, qu'en nous humiliant aux « pieds de l'auguste trône de V. M. nous luy demandons que par une de « ses grâces spéciales, il luy plaise d'agréer que nous puissions l'informer « que sur le jour de l'assemblée de la générale Bourgeoisie, les élections « s'y passèrent dans un ordre paisible et convenable, mais à la fin de la « journée quelques esprits inquiets élevèrent, par des cris tumultueux, « une émotion qui nous mit dans quelques alarmes, quelques-uns des « plus téméraires osèrent même lâcher quelques coups de bâtons, et « quoyqu'il n'y aye eu ny sang ny playe, le scandale et la crainte d'un « plus grand danger nous inspira de plus grandes craintes. Nous nous « croyons obligés, Sire, par un respectueux devoir, d'informer V. M. « que le motif de cette émotion dérivoit de l'empressement où sont la « major part des bourgeois vos fidèles sujets, de voir éloigner de leur « district les sectaires anabaptistes qui sy sont glissés. Ce fut, Sire, un « événement bien contraire à la paix et au repos de vos peuples que le « commandement fait à ces sectaires de sortir de leur pays natal et leur « retraite rière Valengin, le scandale qu'en prennent les sujets de V. M. « et le préjudice que cela cause à une partie des Communautés par le « changement des labourages, altère la tranquillité après laquelle nous « aspirons, sans nous pouvoir promettre la consolation de la voir rétablie, « si V. M. ne daigne encore parcourir ces degrés de clémence envers « son peuple, en nous accordant bénignement la très humble prière que « nous luy en faisons, en nous humiliant de sa part, en son nom et avec « eux au pied du trône de V. M. avec le désir sincère de l'obtenir. Si « nous avions le bonheur, Sire, de recevoir cette haute grâce de V. M., « nous la ménagerions avec tant de soin et de modération en faisant « avertir ces sectaires de s'éloigner, que cela ne pourroit estre accusé ni « de violence ni même de précipitation, nous aurions la consolation de « voir doucement éteindre ces tisons fumans par les tendres égards de « notre bon roi, etc. » [1]

(1) Extraits des registres de la Bourgeoisie.

La réponse du roi fut assez sèche : « Les désordres commis à Valen-
« gin le jour de votre élection, contre les personnes qui venaient de quitter
« la magistrature sont inexcusables, et je n'ay pu les apprendre qu'avec
« beaucoup d'indignation, n'ayant jamais cru que dans un peuple qui a
« toujours passé pour sage et bien morigené, se trouveroyent des gens
« capables de s'oublier jusqu'à causer un tel scandale, et commettre des
« actions dont le seul souvenir les doit couvrir de honte et de confusion,
« aussy leur en ferés-vous de ma part et publiquement les reproches
« qu'ils méritent, leur deffendant en même temps, sous peine d'encourir
« ma disgrâce, d'exciter à l'avenir aucune émotion ou tumulte ou de
« faire telle autre chose qui puisse troubler la tranquillité publique. —
« Mon rescript (du 4 juin 1735) donne assés à connoître que je prend
« plaisir d'accorder à mes bons et fidèles sujets tout ce qu'ils peuvent
« désirer avec quelque sorte de raison et de justice, et même beaucoup
« au-delà de ce qu'ils me demanderoient par eux-mêmes dans le cas
« présent, s'ils vouloient réfléchir sérieusement sur ce que la charité
« évangélique demande à quiconque veut remplir les devoirs d'un véri-
« table chrétien, etc. » (8 octobre 1735.) (1)

Mais ni les réprimandes du Souverain, ni la permission qu'il avait accordée de faire sortir du pays ceux des anabaptistes qui y étaient venus depuis 1724, n'avaient réussi à calmer les esprits et à ramener la tranquillité. L'expulsion des dits sectaires paraît du reste n'avoir été exécutée ni avec beaucoup d'empressement, ni très strictement, par le Conseil d'Etat, car en 1733 il y avait dans le pays onze familles d'anabaptistes, comprenant cinquante une personnes, et en 1739, c'est-à-dire trois ans après l'époque où une partie d'entr'eux auraient dû sortir, on comptait encore le même nombre de familles (2); probablement quelques-uns de ceux qui habitaient secrètement le territoire bernois, apprenant que leurs coreligionnaires étaient protégés dans notre pays par le gouvernement, étaient venus s'y réfugier encore.

Le Conseil de Bourgeoisie, espérant convaincre la Seigneurie et la Classe du danger que ces sectaires faisaient courir au pays, ordonna une enquête générale et minutieuse sur la conduite de ces gens, et demanda à chaque Commune un vote formel de son assemblée générale sur ses intentions à leur égard. Cette enquête se fit comme peuvent se faire des enquêtes de cette nature ; tous les on-dit, tous les cancans, les délits les

(1) Extraits des Registres de la Bourgeoisie, etc.

(2) Idem.

plus imaginaires, les suppositions les plus malveillantes y trouvèrent place. Les accusations principales que l'on portait contre eux et qui se retrouvent presque dans chaque enquête locale, étaient : qu'ils avaient des assemblées particulières de culte, qu'ils ne faisaient pas baptiser leurs enfants, qu'ils refusaient de porter les armes, qu'ils ne voulaient faire ni reutes, ni corvées, ni guets, ni patrouilles, qu'ils cherchaient à répandre leur doctrines, « qu'ils dogmatisaient », suivant l'expression employée, qu'ils travaillaient le dimanche ; on avait vu, ce jour-là, des femmes filer à la maison, et des hommes, faucher, fener, couper du bois, sortir le fumier de l'écurie. Des communiers de Dombresson se plaignaient qu'un anabaptiste avait sollicité Jean Diacon, ancien d'église, d'embrasser sa religion, « parce qu'il pouvait préférablement faire son « salut dans la leur, plutôt que dans celle où il était, où il y avait des « gens scandaleux » ; un autre avait dit à Moïse et à Jonas Sandoz « que « c'était s'amuser à vivre comme nous vivions et qu'on ne devait avoir « rien tant à cœur que son salut, mais que de toujours vivre comme « nous vivions, c'était risquer le tout ». En outre, un particulier accusait un anabaptiste d'avoir donné en paiement des pièces de fausse monnaie, puis nié ensuite qu'il l'eût fait ; un autre déclarait « qu'on avait de fortes présomptions « qu'un fruitier sectaire avait estropié un cheval » ; un communier de Cernier déposait : « Il me souvient qu'il y a quelque « temps je passais par la route publique ou seigneuriale de la Joux-du-« Plâne par un jour de dimanche ; je vis un Allemand avec une femme « qu'on disait être de ces sectaires qui portaient du fumier depuis la « maison de J.-J. Favre sur un tas le dit jour du dimanche ; mais comme « la route est un peu éloignée de la dite maison, je ne pus pas les con-« naître nom par nom ; c'est tout ce que je puis savoir sur le compte « de ces gens-là ». Quant aux assemblées de Commune, elles furent naturellement toutes unanimes pour réclamer l'expulsion immédiate des anabaptistes. Voici la réponse de l'une d'entr'elles : « Tous les bourgeois « incorporés de la Commune de Fontainemelon ne savent aucune plainte « contre ces sectaires sinon qu'ils ne vont point à l'église, et qu'ils ne « baptisent point leurs enfants, et qu'ils ne veulent point porter les « armes, et qu'ils sont en scandale à tout le pays, et pour les avoir vus « travailler le jour du dimanche, il n'y a personne dans notre Commu-« nauté qui les aie vus travailler ce jour-là ; et pour avoir communica-« tion avec ces gens-là, il n'y a personne qui aie communication avec « eux, car il n'y a point de ces sectaires anabaptistes dans notre « Communauté ; partant tous ceux de notre Communauté qui ont le

« serment au corps de bourgeoisie sont tous qu'on les fasse sortir du « pays » (1).

Toutes ces enquêtes et ces votes des Communes, dont on donna connaissance au gouvernement et à la Classe, n'ayant pas produit sur les autorités, civile et ecclésiastique, l'effet qu'on en attendait, le Conseil de Bourgeoisie menaça la Compagnie des Pasteurs, si elle ne se mettait pas en devoir d'appuyer ses réclamations, de faire fermer les temples, d'interrompre le culte, de refuser le payement des émines de moissons et « de prendre d'autres mesures plus sérieuses encore ». La Classe se plaignit vivement au Gouverneur, puis à la Cour, des accusations et des menaces de la Bourgeoisie, « démarche inouïe et sans exemple dans le pays, flétrissante pour les ministres de J.-C. et tendant à ruiner le fruit de leur ministère », et en réclama « un redressement convenable », mais elle ne put jamais l'obtenir de la Bourgeoisie (2).

Le roi, espérant qu'en fixant exactement les conditions auxquelles les anabaptistes pouvaient continuer à résider dans le pays, il donnerait satisfaction à quelques-unes des plaintes portées contre eux et calmerait l'agitation des esprits, envoya de Berlin, avec un rescrit en date du 11 mars 1738, un « Réglement concernant les anabaptistes », « Notre clé- « mence royale et notre charité chrétienne envers les dévoyés, dit-il « dans ce rescrit, ne nous permettant pas d'user de violence à leur égard « non plus que de gêner leurs consciences, et voulant au contraire par « un effet de notre inclination royale, tâcher de les ramener plutôt par « la douceur et la tolérance dont nous croyons que les souverains doi- « vent user en pareille occasion, etc. ».

Ce règlement en six articles portait : « 1. Ils s'abstiendront à l'avenir « de tout travail manuel pendant le jour du dimanche et pendant les « jours de Jeûne public célébrés dans le pays. — 2. Lorsque quelques- « uns d'entr'eux voudront se marier, ils devront faire annoncer leur « mariage dans l'église du lieu de leur résidence en la forme accoutu- « mée, et s'il n'intervient point d'opposition, ils se présenteront ensuite « devant le juge ordinaire du lieu où ils habitent pour déclarer et faire « enregistrer le dit mariage et lever là-dessus un certificat, moyennant quoy « ce mariage sera indissoluble, hormis le cas où le divorce a lieu selon les « loix du pays. — 3. Ils ne devront en aucune manière dogmatiser ni « répandre leur créance dans le public, ni tâcher d'y attirer qui que ce

(1) Archives de la Bourgeoisie de Valangin : Anabaptistes. Liasse 26.

(2) Actes de la Classe, Tome X.

« soit et au contraire, si quelqu'un du pays vouloit entrer de son propre « mouvement dans leur communion, ils ne devront pas le recevoir, mais « le renvoyer sur-le-champ. — 4. On ne pourra les obliger à prendre « les armes ni à aller à la guerre dans quelque cas que ce soit, mais s'il « en survient ou qu'il soit nécessaire d'assembler des troupes pour la « défense du pays, ils devront contribuer à proportion de leurs facultés « aux fraix que ces expéditions militaires demandent, et ce qu'ils auront « à contribuer sera déterminé par le gouvernement ; de même aussi toutes « les fois que les milices du Pays seront obligées de s'assembler par com- « mandement du Gouverneur ou du lieutenant-colonel, major du quartier, « soit pour faire l'exercice ou pour quelque autre fonction, etc., tous « ceux d'entre les dits sectaires qui seront en âge de porter les armes et « qui habiteront dans le district du quartier dont les milices seront assem- « blées, devront payer chacun quatre batz, soit huit sols tournois au « profit de la compagnie dont ils seroyent ressortissans si elle est du « nombre de celles qui seront assemblées. — 5. Ils devront se comporter « en toutes choses en bons et fidèles sujets du Souverain et citoyens de « l'Etat, sans faire aucune injustice, ni tel autre mal que ce puisse être « à leur prochain, sous la peine d'en être châtiés selon toutes les rigueurs « des loix. — 6. Enfin ils devront suivre exactement ce qui leur est « ordonné par les articles susdits, et celuy d'entr'eux qui y contreviendra « et en sera légalement convaincu, sera obligé de vuider le Pays, sauf à « sa famille d'y rester si elle le trouve à propos ou de le suivre dans son « émigration » (1).

Naturellement, ce règlement ne satisfit point les Communes ni la Bourgeoisie qui auraient désiré tout autre chose. Une déclaration faite à l'assemblée générale de la Bourgeoisie de 1738, de la part des bourgeois de la Commune de Fontaines, nous montre à quel point les esprits étaient irrités : « Les dits bourgeois, après avoir entendu la lecture du rescrit de « S. M. du 5 juin (?) 1738, ont déclaré presque de voix unanime, qu'ils « remarquent que S. M. va contre nos droits et franchises à cet égard, « et ne nous maintient pas le serment qu'il nous a prêté ; c'est pourquoi « nous nous tenons énergiquement à tous nos droits et franchises tant « écrits que non écrits, et nous sommes du sentiment qu'on fasse une « remontrance à Msgn. le Gouverneur pour lui représenter que la Bour- « geoisie lui ayant par cy-devant fait ses très humbles remontrances « avec humiliation et respect jusque icy que l'on seroit obligé de lui

(1) Archives de la Bourgeoisie de Valangin : Rescrits des Souverains. Liasse 4. N° 17.

« dire et déclarer qu'on luy refuse entièrement de luy rien payer de tout « ce que nous luy sommes redevables, jusqu'à ce qu'il nous maintienne « dans nos droits et franchises, qu'on ne veut pas aller en remontrance « à ce sujet et que si S. M. veut persister plus outre, qu'elle sait bien « que LL. EE. de Berne ont été reconnus pour juges en cas de difficulté « entre les Souverains et les sujets. 15 Juin 1738. (Signé) : *Daniel Chal-* « *landes*, gouverneur. *Josué Challandes* » (1).

Le Conseil de Bourgeoisie décida en effet l'envoi à Berne d'une nouvelle et solennelle députation, qui fut chargée de porter à l'avoyer d'Erlach, chef de la République, une lettre par laquelle on réclamait l'appui énergique de Berne : « Nous nous rappelons, Monseigneur, disait entre « autres cette lettre, la tendresse et la bonté que LL. EE. les magnifi- « ques et puissants Seigneurs de l'Illustre République de Berne nous ont « témoigné de tout temps, ce qui nous donne lieu d'informer V. E. que « nous sommes aujourd'hui dans une situation assez triste à l'occasion des « familles étrangères qui depuis quelque temps se sont glissées parmi « nous, qui sont des sectaires séparés de l'Eglise, qui ne prennent aucun « intérêt à la Patrie, qui refusent de se prêter à sa défense au besoin, les « uns sont connus sous le nom d'Anabaptistes, d'autres de Piétistes (2), « leurs sectes sont aussi confuses que scandaleuses. — Dès que les Com- « munes rière lesquelles ils résident ont remarqué que des ménages « restaient toute l'année dans leur district sans leur demander l'habita- « tion, on a souhaité de les éloigner sans gêner leurs croyances, ni leur « faire aucun tort ; les peuples ont souhaité de les voir partir par l'agré- « ment du Roi puis que la conduite de ces gens-là est en scandale par « leur schisme et leur orgueilleuse séparation. — Il nous seroit difficile, « Monseigneur, de marquer à V. E. jusqu'à quel point va la surprise des « peuples pour ne rien dire de plus, de voir que contre les droits déjà « rappelés les pasteurs soient d'avis qu'on tolère des schismes contre « l'unanime consentement de la foy, tous nos bourgeois sont entrés dans « le monde avec des principes de religion auxquels ils ne voudroient pas

(1) Archives de la Bourgeoisie de Valangin : Anabaptistes. Liasse 37.

(2) En juin 1739, le pasteur de Couvet prévint la Classe « que trois familles de piétistes chassées de Zurich étaient venues s'établir dans ce village, que les chefs de deux de ces familles, dont l'un se nommait Gros (?) et l'autre Schulteiss, devaient avoir été ministres, et que l'on disait que ce dernier avait été chassé de Zurich comme un fanatique dangereux qui ne pouvait s'empêcher de dogmatiser, que le troisième était un laïque, nommé Lavatter, médecin-chimiste. » La Classe décida d'en aviser la Seigneurie en la priant très instamment d'empêcher que le pays ne devînt le réceptacle des gens bannis et chassés des autres pays. (Actes de la Classe, Tome X.)

« y voir porter atteinte, aussi ont-ils le cœur navré qu'on aille accoutumer « peut-être les jeunes gens à des doutes ou à des discours peu respec- « tueux pour la discipline ecclésiastique. On auroit cru que MM. les « ministres auroyent travaillé à conserver les esprits dociles aux vérités « de la religion et à les détourner de toutes les raisons frivoles des sec- « taires entêtés et anarchiques, etc. » (19 juillet 1738.) ([1])

Mais si l'appui de Berne avait une grande valeur, il n'était pas tout-à-fait gratuit. Une note d'un conseiller de Bourgeoisie de Valangin parle « des frais immenses que coûtait le soutien de cette question à Berne »; le dit conseiller proposait deux choses: ou bien de sacrifier tout de suite 200 louis pour se procurer des patrons dans cette ville ([2]), non seulement pour ce cas, mais pour d'autres dans la suite; seulement, ajoutait-il, il faudrait que le Conseil fournît les idées sur lesquelles on travaillerait ; ou bien, de sacrifier seulement 40 ou 50 louis d'or et de se contenter dans ce cas de l'évacuation des anabaptistes dans un certain temps, et qu'on pourrait par après traiter l'affaire des bois. Il ajoutait: « Comme « la demande de 200 louis d'or paraît forte, il faudrait voir si on ne « pourrait pas au moyen de 80 louis d'or obtenir à la cour la récision « des Règlements tant des anabaptistes que des bois ». (13 septembre 1738.) ([3]) L'argent jouait encore à cette époque un assez grand rôle dans les décisions des autorités, en Suisse comme à Berlin ; nous lisons en effet ces lignes dans un procès-verbal du Conseil de Bourgeoisie (août 1739) : « M. le maître-bourgeois Andrié ayant proposé qu'il avait vu « Dimanche dernier une personne de crédit qui lui avait parlé qu'elle « allait faire un voyage à Berlin, sur quoy on vint à parler qu'elle pour- « roit faire du bien à la Bourgeoisie ; on a délibéré entre tous ; après « avoir entendu les conditions qu'on peut faire avec la dite personne, « laquelle s'engage moyennant 80 louis d'or vieux en cas qu'elle réus- « sisse à l'avantage de la Bourgeoisie, et que ne faisant rien, on ne lui « donnera rien ». ([4]) Voici encore une espèce de mise au concours de cette place d'un nouveau genre : « Si une personne procure à la Bour-

(1) Archives de la Bourgeoisie de Valangin : Anabaptistes. Liasse 38.

(2) « Il serait nécessaire pour le bien de la Bourgeoisie d'avoir quelque patron à Berne' « même il y a Mons. Moutach (?) qui ne manque pas de bonne volonté à l'égard de la Bour- « geoisie. — On lui fera présent d'une caffetière d'argent avec six cueillers d'argent et des « tasses avec les soucoupes ». (Août 1736.) (Archives de la Bourgeoisie de Valangin : Registres de la Bourgeoisie. Tome X.)

(3) Archives de la Bourgeoisie de Valangin : Anabaptistes. Liasse 42.

(4) Archives de la Bourgeoisie de Valangin : Registres de la Bourgeoisie. Tome X.

« geoisie de Valengin entre cy et trois mois dès la date du présent, un « rescrit de S. M. par lequel l'habitation des sectaires anabaptistes ne « sera soufferte rière Valengin et sa bannière plus loin qu'à la Saint-« Georges prochaine, et que cette habitation ne sera tirée à conséquence « contre le droit des Communautés de recevoir ou non des étrangers « rière leur district dans la suitte, et que l'interruption du commerce « des bois n'aura plus lieu en conséquence du libre commerce pour toutes « sortes de denrées, nous soussignés en qualité de modernes Maîtres-« Bourgeois de Valengin, nous engageons à délivrer à cette personne la « somme de 80 louis d'or vieux dès que le sus-dit rescrit sera entériné « dans les Manuels du Conseil d'Etat ». (13 septembre 1738.) ([1])

Mais ni promesses, ni menaces, ni remontrances, ni missives de LL. EE. de Berne ne purent faire fléchir le gouvernement qui maintint le droit des anabaptistes de résider dans le pays tant qu'ils se soumettraient aux lois et règlements établis. La haine contre ces sectaires étrangers allait croissante, et les esprits s'échauffaient de plus en plus, lorsque survint la mort du roi (31 mai 1740). Son successeur, Frédéric II, voulant se concilier l'affection et raviver la fidélité de ses sujets de Valangin, dont les velléités et les menaces même d'indépendance politique et d'union plus intime avec les cantons suisses commençaient sans doute à inquiéter la cour, leur accorda (25 juillet 1740), en don de joyeux avènement, l'expulsion de tous les anabaptistes dans le terme de quatre ans ([2]). Les Communes et la Bourgeoisie étaient arrivées à leurs fins ; après vingt ans de réclamations et de luttes, elles avaient enfin obtenu, dans une certaine mesure, la reconnaissance de ce qu'elles considéraient comme leur droit, l'expulsion de leur territoire des gens qui ne leur plaisaient pas ; aussi, comme l'enfant qui a obtenu ce qu'il voulait et qui dès lors ne trouve plus autant de plaisir à la possession de l'objet longtemps réclamé, ne se formalisèrent-elles pas trop de ce que l'ordre du roi ne fût que mollement exécuté par le Conseil d'Etat ; un certain nombre d'anabaptistes en effet restèrent dans le pays ou vinrent s'y établir de nouveau dans les années suivantes. Pour ne pas en perdre l'habitude, sans doute, les Communes réclamaient bien de temps en temps auprès du Conseil de Bourgeoisie et celui-ci auprès du Conseil d'Etat, mais sans trop insister et surtout sans menaces. Les dernières réclamations à ce sujet furent celles des Communes de la Chaux-de-Fonds en

(1) Archives de la Bourgeoisie de Valangin : Pièces diverses. Liasse 8, n° 3.

(2) Extraits des Registres de la Bourgeoisie de Valangin ; par G. Quinche.

1775, des Planchettes en 1776 et des Brenets en 1791. D'autres causes d'agitation, d'ailleurs, étaient survenues et occupaient les esprits, l'affermage par Frédéric II des revenus publics et le meurtre de Gaudot, le départ de Môtiers de J.-J. Rousseau, la déposition par la Classe du pasteur Petitpierre ; puis des évènements plus graves se préparaient et éclataient à nos frontières, la Révolution française et le règne de la Terreur ; notre pays devenait l'asile de nombreux émigrés français, et les idées républicaines commençaient à fermenter dans les têtes montagnardes, aussi les pauvres anabaptistes purent-ils continuer à vivre paisiblement dans leurs fermes isolées, à cultiver soigneusement leurs terres et vendre leur bétail, à porter leurs longues barbes et leurs vêtements à agrafes et à boucles sans être exposés à autre chose qu'aux regards curieux des enfants qu'étonnaient ces gens à l'aspect et au costume étranges.

On compte encore actuellement dans notre canton quelques familles d'anabaptistes; le gouvernement de la Principauté exemptait leurs membres du service militaire, celui de la République en fit généralement de même ; la nouvelle loi militaire fédérale plus stricte quant aux cas d'exemption, ne leur accordant plus les mêmes facilités, un certain nombre ont émigré en Amérique ; ceux qui sont restés ne réclament pas d'exception en leur faveur, et rien d'extraordinaire ne les distingue plus des autres habitants.

Chs CHATELAIN.

LE GIBET DE VALANGIN

Ne rions pas des histoires anciennes
Et des esprits qui hantent certains lieux !
Le diable existe et fait souvent des siennes ;
Il a sur nous un pouvoir merveilleux.

Quiconque rit de sa toute-puissance
En est puni parfois cruellement,
Témoin ce fait que dans ma tendre enfance
Me raconta ma bonne grand'maman.

De Valangin vous connaissez la route :
Point n'est besoin que j'use mon crayon
A dessiner pour celui qui m'écoute
Ce ruban gris qui longe le Seyon...
Or, au-dessus, dans la forêt de chênes,
Où l'on parvient par de sombres sentiers,
Vous entendrez, la nuit, un bruit de chaînes
Que nul passant n'écoute volontiers.
Là s'élevait autrefois la potence :
C'est là jadis que maint triste filou,
Prompt à finir sa fâcheuse existence,
Se balançait avec la corde au cou.
Aussi, craignez, sitôt la nuit tombée,
De visiter le redoutable engin,
Et franchissez d'une leste enjambée,
Sans nul arrêt, le bois de Valangin.

Oyez plutôt : par une nuit fort noire,
Cinq habitants d'Auvernier s'en allaient
A Valangin pour visiter la foire.
Chemin faisant, nos compagnons parlaient
Des revenants, des sorcières, du diable,
Du noir *mâno*, du méchant *follaton*
Qui leur joua plus d'un tour incroyable,
Et des pendus, qui reviennent, dit-on.
De quelques-uns la frayeur était grande ;
Du bois fameux alors on approchait....
Un seul vaillant se trouvait dans la bande,
C'était l'ancien Jean-Louis Perrochet :
« Bêtise, amis, histoires de grand'mères !
« Nul ne revient, leur dit cet esprit fort ;
« Pour dissiper vos absurdes chimères,
« Allons-y voir ! » — Chacun étant d'accord,
On pénétra dans l'étroit sentier sombre :
Nos cinq gaillards, tous bourgeois d'Auvernier,
Etaient vaillants, puisqu'ils étaient en nombre....
Le plus vaillant fut, dit-on, le dernier.
On approchait du vilain monticule ;
L'ombre régnait encor de toute part,

Mais du matin le naissant crépuscule
Rendait plus clairs les objets au regard.
Soudain un cri s'échappe de leur gorge :
Sous le gibet, on entendait le bruit
Sinistre et sec du fer quand on le forge,
Et l'on voyait s'agiter dans la nuit
Les bras osseux de quatre noirs fantômes....
Nos compagnons, y compris Perrochet,
De la terreur portant tous les symptômes,
A pas pressés filent par la forêt...
Mais les démons les suivaient à la course,
De leur ferraille on entendait le son :
En voulaient-ils à leur vie,... ou leur bourse
Suffirait-elle à payer leur rançon ?
On courut ferme, et la riante aurore
Jetait l'éclat de son premier rayon,
Que nos amis, blêmes, courant encore,
Passent enfin le vieux pont du Seyon :
C'est Valangin !... A plus d'une fenêtre
De bons bourgeois hument l'air du matin ;
Chacun des cinq amis se sent renaître
Et leur effroi se dissipe soudain.
On se retourne, on regarde, on écoute,
Et tout à coup nos cinq vaillants héros
Voient déboucher au détour de la route
Quatre magnins, leur hotte sur le dos.
Et Perrochet, que sa peur effroyable
A corrigé de ses airs d'esprit fort,
Dit : « Ventrebleu ! ce sont des fils du diable :
« Tombons-leur sus, et mettons-les à mort ! »
— « Quoi ! dit alors d'un ton plein d'innocence
Un des démons à l'accent auvergnat,
« Suffirait-il, pour qu'on nous empoignât,
« De bivouaquer sous l'ancienne potence ? »
Faute de preuve on les laissa courir.
Le diable excelle à changer sa figure....
Mais Perrochet qui dans cette aventure
De male-peur avait failli mourir,
Dorénavant sut à quoi s'en tenir.

Si des malins riaient de mon histoire,
Je leur dirais : « Votre incrédulité
« C'est bon de jour, mais dans l'obscurité
« Etes-vous sûr, ami, de n'y pas croire ?

PH. GODET.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite. — Voir la livraison de Mars 1883, p. 121.)

Le 18 Juillet, un mercredi 1627, entre les six et sept heures du soir, le Seigneur Dieu nous affligeat d'une fort grosse et violente gresle, accompagnée d'un vent impestueux, que c'estoit grand pitié et compassion de voir et n'y avoit mémoire d'homme, qui eust jamais veu faire un tel temps, tellement qu'elle gastat toute la belle apparence des biens de la terre, et tomboit des grains de gresle gros comme des œufs de genilles, fort dru, rompoit les fenestres où elle pouvoit atteindre, et les serments des vignes et branches des arbres, et abattit touts les bourgeons, feuilles et raisins, tellement qu'on ne voyoit nulle verdeure aux vignes dempuits Auvernier jusqu'à Serrières, tendant à Cormondresche, Corcelles et Peseux, cela fust le plus endommagé, sinon quelque coin à l'abri de quelque muraille; et dempuitz Auvernier tendant à Collombier on y recueillit encore quelque peu, qui fut aussi bien battu, cependant, mais non pas tant comme contre Serrières, elle tenoit dempuicts delà de Bevaix qui fut bien battu et gasté, et Cortaillod encor plus, passant sur la fin d'Areuse, Collombier, Auvernier, Cormondresche, Corcelles, Peseux, Serrières, jusques à la ruette Malleferd, et pont de Vaulx-Seyon, et un grand vent de joran préservast Neuchastel, passat sur le lac contre le Chablais. L'on ne recueillit aucun raisin dempuits comme dit est Auvernier jusques à Serrières tendant à Cormondresche, Corcelles et Peseux jusques au lac, sinon quelques bercles contre Serrières à l'abri de quelque muraille; et les graines prestes à moissonner tant à la fin de Peseux, Areuse, Cortaillod et Bevaix, furent tellement battues qu'à peine pouvoit-on trouver quelque grain dans la paille, et mesme avec

grand peine la faucher, estant comme entrée dedans la terre, et la plus-part ayant recueilli la paille y mirent la charrue, et les arrèrent; ceux qui estoient ensemencéz de froment, et en daulcungs, l'année après, y eurent encor quelque bon blé, mais il y vint tant d'ivroye que merveille; nous avions touts arréz aux préz d'Areuze les nostres qui estoient ensemencéz de froment, mais il y eut tant d'ivroye que rien plus; mais entre Cortaillod et Bevaix, il y en eut qui y eurent encor de bon blé, ceux de Bouldry ne furent comme rien endommagés, ni Bosle, ni les vignes de Cylard, Vellaret et Creux du Rossy où l'on fist une bonne quantité de vin, et à Neufchastel et autres lieux. Ce nous est voyrement un tesmoignage de lyre et indignation de nostre Dieu, et à nous grand subject nous humilier soubs sa main puissante, lui requérir humble pardon de nos faultes et péchéz, et nous préserver de jamais reveoir de semblables temps et qui lui plaise nous regarder des yeux de sa miséricorde, amen.

(A suivre.)

LA COLLÉGIALE, COTÉ OUEST, EN 1841

« Il n'y a pas longtemps encore que parmi les monumens anciens, « ceux de la domination romaine jouissaient seuls du privilège de fixer « l'attention des archéologues... Ce système d'exclusion qui s'étendait à « tout ce qui appartenait à l'époque du moyen-âge, ne se rencontre « heureusement plus aujourd'hui... Depuis ce retour à des idées plus « saines, l'on s'est livré à l'étude de cette époque à laquelle remontent « plus particulièrement les origines de notre civilisation, et cette étude, « celle des monumens entr'autres, a vengé nos ancêtres du reproche de « barbarie que l'ignorance ou la prévention leur ont si généreusement « prodigué; elle a comblé de nombreuses lacunes dans l'histoire et « n'a pas rectifié moins d'erreurs... elle a attaché l'homme au sol de la « patrie... elle a imprimé dans son cœur le respect dû aux souvenirs des « âges passés.

« La vieille église, monument de la foi de nos ancêtres, nous rappelle, « avec leurs chants et leurs prières, les événemens les plus solennels de

« notre vie, notre consécration au Seigneur, notre admission à la table « sainte, la bénédiction prononcée sur des nœuds chers et sacrés, enfin « l'heure de la mort, car les dalles sur lesquelles nous marchons, sont les « tombeaux de nos pères ».

C'est en souvenir de relations empreintes de dévouement et d'une grande cordialité, que je me suis permis de commencer cette petite notice par ces quelques paroles extraites du travail de M. Matile, publié en 1847 et intitulé :

« Dissertation sur l'Eglise collégiale de Neuchâtel avec plans et dessins, « par C.-A. Matile, professeur à l'Académie de Neuchâtel ».

Ce n'est guère que depuis 1841, époque où MM. Matile et de Johannis, tous deux professeurs, s'occupèrent d'un travail sur la restauration de la Collégiale, que cet édifice, l'un des plus anciens de la Suisse romande, attira les regards, et que le nom de Temple du haut qu'il portait alors depuis longtemps, fut remplacé par celui qu'il porte aujourd'hui.

De quelles polémiques plus ou moins vives, la restauration de la Collégiale n'a-t-elle pas été l'occasion ! Mais les conseils de la Commune de Neuchâtel tinrent bon, et grâce à leur patriotisme éclairé, ainsi qu'à la générosité de la grande majorité des électeurs de l'honorable Commune, nous avons, depuis plusieurs années, le plaisir de contempler le bel ensemble de cet édifice, de l'intérieur en particulier, dont on remarque les styles roman pour le chœur, et ogival primitif pour les autres parties.

En prévision de la destruction des chapelles Saint-Guillaume et Saint-Grégoire, je pris en 1841 une vue perspective de la Collégiale, pensant qu'après la destruction de ces chapelles, ce travail présenterait quelque intérêt aux archéologues ainsi qu'aux personnes aimant les souvenirs.

Le pignon de la nef déjà détruit à cette époque et maintenant rétabli, ne figure donc pas sur la façade ouest ; il en est de même de la rosace ou vitrail dont on a le dessin, qui portait les armoiries des douze cantons, que Messieurs des Ligues y avaient placées, et qui encore aujourd'hui n'y feraient pas mal. Leur situation les exposait aux injures du temps, entr'autre à la destruction, par la grêle, car les cas de vitraux détruits par de gros grêlons ne sont pas rares. Et puis le voisinage des classes latines qui autrefois se tenaient au pied de la terrasse, favorisait ceux des jeunes garçons qui, en présence de ces restes mutilés, trouvaient moyen d'en enlever de petits souvenirs. De là probablement la décision prise de murer cette rose ou rosace.

A propos du vitrail, des restes des mêmes armoiries peintes sur la pierre de taille se remarquent encore sur la façade sud du château, leur restauration, qui deviendrait aussi une confirmation de l'histoire, n'y ferait pas mal non plus.

C.-F.-L. Marthe.



CHAPELLES S^T GRÉGOIRE ET S^T GUILLAUME.

Dessin de **O. Huguenin**

d'après une aquarelle de M. C. F. L. Marthe.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison de Juin 1883, p. 171.)

La marquise arrivait avec sa suite et le jeune François, bâtard de Rothelin ; le gouverneur J.-J. de Bonstetten amenait le fils aîné de l'avoyer de Watteville, Girard, appelé aussi M. d'Usie, qui était entré au service de Charles-Quint, en Franche-Comté.

Olivier de Hochberg avait écrit, en date du 14 mai, à Jean-Jacques de Bonstetten :

« Je renvoye *mon cousin de Watteville* vostre cousin vers mon cousin « son père ; je vous prie *le faire despecher le plus tot qui sera possible* « *affin qui soit à sa montre,* et vous advertis que j'ay fantasie qui sera « *homme de bien,* car mon nepveur de Chastellux et tout les gentilhom- « mes de sa bande l'ayme fort et l'ont en bonne estime. Et ne fault « poinct que Monsr mon cousin son père, se socie (mette en souci) de luy, « car mon dit nepveur et moy ne le larrons (laisserons) avoir faulte » (1).

(1) Pour expliquer qui était ce *neveu de Chastellux,* il est nécessaire d'entrer dans quelques détails généalogiques : *Rodolphe de Hochberg,* qui eut pour fils *Philippe,* qui lui succéda, et *Olivier,* son bâtard légitimé, laissa aussi deux filles : *Catherine,* qui devint la femme de *Philippe de Neuchâtel,* en Bourgogne, et *Barbe* (ou Berthe). Celle-ci n'est mentionnée ni par Boyve, dans ses Annales, ni par M. de Chambrier (Histoire de Neuchâtel et Valangin). Moréri et le Père Dunod de Charnage (Généalogies historiques de Bourgogne) nous apprennent que cette dite *Barbe* épousa, le 9 août 1502, *Philippe, seigneur de Chastelus,* dont elle fut la seconde femme.

Elle mit au monde quatre fils : *Claude, Philippe, Louis* et *Olivier. Claude,* l'aîné, était

Olivier de Hochberg arrivait à cheval, paraît-il : « Je vous prie, avait-il écrit au gouverneur de Bonstetten, « si scavez poinct de belle « hacquenée alant bien ayse et que soit forte (le prélat, paraît-il, était « de forte corpulence) la vouloir enseigner à Mons[r] le secrétaire Merveil- « leux pour la me acheter, car je luy escriptz de m'en trouver une et la « payer et je luy rebatre (rabattrai) sur l'admodiacion (du prieuré de « Môtiers) qui la de moy; aussi quelque beault chastrel (cheval) qui « soit puissant pour pourter ma masle. . . . .

« De Saincte-Croix, ce 14[e] de May.

« Le tout vostre bon amy prest à vous obéir
« OLIVIER DE HOCHBERG, abbé de la Made : »

(U. 4, N° 4 (v. 4.)

Aux Verrières, Jaqueline de Rohan entrait dans sa comté de Neufchâtel, où, vingt-six ans auparavant, le marquis de Rothelin était venu de la part de sa mère, entouré d'une troupe de jeunes seigneurs français, comme nous l'avons raconté.

La marquise arrivait seule et veuve dans ce pays encore inconnu pour elle, que le duc de Nemours essayait d'enlever à son fils, comme il l'avait déjà tenté pour le comté de Dunois. Mais Jaqueline avait foi en la justice de sa cause et elle mettait sa confiance en Dieu.

D'ailleurs ce voyage, outre qu'il fut couronné de succès quant à l'issue du procès pour la succession de Neuchâtel, ce voyage devait exercer une grande influence sur toute la vie de notre héroïne, comme nous allons le montrer.

Du vallon élevé des Verrières l'on descend au Val-de-Travers par la pittoresque route de la Chaîne, gorge étroite où l'on voyait jadis scellée dans le rocher une lourde et longue chaîne de fer destinée à fermer ce passage en temps de guerre (1). C'est là que Charles-le-Téméraire fut forcé de rebrousser chemin, lorsqu'en 1476 il voulut pénétrer en Suisse.

Au sortir de ce défilé et au bord de l'Areuse qui prend sa naissance dans ces montagnes, se trouve le village de Saint-Sulpice, connu par le fameux serpent « la Vuivra », dont la tradition dit que Sulpi Reymond délivra la contrée en 1373, sous le règne du comte Louis.

vicomte d'Avallon. C'est peut-être de celui-ci qu'il est question dans cette lettre. Il avait épousé en décembre 1531, dit Moréri, *Françoise de Blosset.* Nous nous demandons si ce pourrait être « la damoiselle Françoise de Blosset » qui avait eu un fils du marquis de Rothelin.

(1) Description topographique de la châtelainie du Val-de-Travers. Neuchâtel 1830.

Après Saint-Sulpice, la vallée s'élargit et l'on entre dans le Val-de-Travers proprement dit, dont Môtiers est l'un des plus beaux villages. Le prieuré existe encore, et, sur une éminence voisine, s'élèvent les ruines de l'ancien château de Môtiers.

Au temps dont nous parlons, le château était habité par le châtelain et la châtelaine Baillods, qui furent sans doute des premiers à se rendre au-devant de la marquise pour la recevoir à son arrivée à Môtiers.

Nous pensons que le seigneur de Travers, Lancelot, vint aussi rendre ses hommages à la mère de son souverain. C'était un riche et magnifique seigneur que ce Lancelot, « menant grand train pour soutenir le nom de la maison de Neufchâtel qu'il portait » (1). Il habitait de préférence son château de Travers, les habitants de cette seigneurie étant d'un naturel plus paisible que ceux de la Béroche (2), si jaloux de leurs droits et franchises, et avec lesquels il avait eu souvent « maille à partir. »

La fille cadette de Lancelot, Lucrèce de Neuchâtel, épousa plus tard Balthazar Baillods, le fils du châtelain.

Claude Baillods, d'une famille ennoblie par Jeanne de Hochberg, était le neveu du chanoine Jaques Baillods, qui abjura le catholicisme, se retira probablement à Môtiers auprès de sa famille et employa ses loisirs à écrire l'histoire de notre pays. Claude Baillods fut d'abord secrétaire baillival des cantons en 1520, et s'éleva, grâce à ses talents, à la haute position de châtelain et de conseiller d'Etat. Il avait, comme nous l'avons dit, épousé Jeanne Franchet, de Pontarlier, dont la famille, ennoblie par Charles-Quint, possédait un fief au-dessus de la Tour Bayard. (3)

Bien qu'ayant extérieurement embrassé la Réforme avec son mari, madame la châtelaine Baillods n'en conservait pas moins, paraît-il, des sympathies pour le culte catholique et elle gardait des images et statuettes des saints qu'elle n'avait pu se décider à brûler, lors des grands auto-da-fé de ce genre du temps de la Réforme.

Ces images et ces statues décoraient-elles la chapelle du château de Môtiers avant la Réformation, ou dame Jeanne les avait-elle apportées de Pontarlier lors de son mariage ? C'est une question que nous ne saurions décider, mais le fait est que lorsque noble Claude Baillods dut céder l'office de châtelain au protégé de Jaqueline, Verdonnet, notre dite

(1) Notice sur la seigneurie de Travers, par J. de Sandoz-Travers, publiée en 1881 par la Société d'histoire de Neuchâtel.

(2) Lancelot était aussi seigneur de Gorgier et Vaumarcus.

(3) Annales de Boyve, T. II, liv. II, page 319.

dame les emporta dans la maison Baillods, ancienne demeure de la famille, qui subsiste encore dans le bas du village, transformée aujourd'hui en collège et en Hôtel de District. (1)

Quatre ans plus tard, en 1561, Balthazar Baillods, fixé alors à Neuchâtel, voulant faire faire l'inventaire de leur ancienne maison de Môtiers pour y aller demeurer, probablement après la mort de son père, y envoya « quelques-uns de la justice. » Mais quelle ne fut pas l'indignation et la surprise de ceux-ci en y trouvant, au galetas « quelques *images* et *idolles* qu'est chose contre Dieu et notre Sainte Religion et *grand scandale* », disent les registres de la justice consistoriale du Val-de-Travers.

« Maître *Mathurin de la Brosse* », alors ministre à Môtiers, « fut épouvanté de *telle méchanceté*, conseilla au dit Balthazar Baillods, *très marry de cette découverte*, de n'y pas toucher, et, dans son indignation, refusa de les aller voir. »

L'affaire fut renvoyée à M. le Gouverneur. « Le châtelain du Vauxtravers luy envoye la procédure suivante : La grande Impiété et Idolatrie trouvée dans la maison des Baillods. — *Sa malheureuse mère* (de Balthazar Baillods), *pleine de toute iniquité, s'est faite idolâtre et en a rendu tels, tant petits, que grands, au grand deshonneur de Dieu* et de notre *Sainte Religion*, et au scandale de ce poure (pauvre) peuple. »

« Je say, Monseigneur, » remarque peut-être un peu hypocritement le nouveau châtelain Verdonnet, point fâché de la confusion de son rival, « qu'avez cela en telle abomination que tout bon chrétien doit avoir. »

Qu'on nous pardonne cette petite digression, qui montre bien l'état d'exaspération des esprits, car si dame Baillods eût tenu « ces idoles » en si grande vénération, elle ne les eût évidemment pas reléguées « dans le galetas et sous le toit. » Son crime était de ne pas les avoir brûlées (2).

On ne connaît pas l'issue de cette affaire, qui fut probablement étouffée par le crédit des Baillods.

Pour en revenir à Jaqueline de Rohan, elle ne comptait pas s'arrêter à Môtiers. Elle avait écrit qu'elle serait « *le jeudi à Vauxtravers, pour s'en aller incontinent à Neufchastel.* »

La marquise avait donc passé la journée du mercredi 19 à Pontarlier, pour laisser au gouverneur et à sa suite le temps d'arriver au-devant d'elle.

Le jeudi, elle faisait son entrée à Môtiers, et elle en repartit probablement dès le jour suivant pour Neuchâtel.

(1) Voir l'intéressant travail de M. le pasteur Perrin, sur Môtiers-Travers, *Musée neuchâtelois* de 1881 et 1882.

(2) Inventaire raisonné des Archives, par M. de Chambrier.

II

La marquise de Rothelin à Neuchâtel et à Berne et ses rapports avec les Réformateurs.

Avant de nous occuper du procès qui va se juger à Berne, il y aurait une question importante à élucider : *Où et quand Jaqueline de Rohan devint-elle protestante ?*

La date de sa conversion n'est pas connue. M. Taillandier et, d'après lui, les écrivains de la France protestante, pensent « que ce fut vers 1557, époque à laquelle la nouvelle religion fut adoptée par une partie de la haute noblesse, notamment par Antoine de Bourbon, roi de Navarre, par le prince de Condé, d'Andelot, etc. »

Mais personne, à notre connaissance, n'a songé que ce fait important pût coïncider avec le séjour de la marquise à Neuchâtel, durant cette même année 1557.

Et cependant tout nous porte à le croire, et nous espérons amener nos lecteurs à partager aussi cette conviction.

Examinons les faits :

La marquise, amie de Marguerite de Navarre, arrivait sans doute à Neuchâtel favorablement disposée pour les nouvelles doctrines et avec le secret désir de se mettre en rapport avec les réformateurs. Mais ses tendances évangéliques n'étaient pas encore connues. Elle était accompagnée, comme on le sait, par son oncle le prélat, catholique fervent, haïssant la secte nouvelle, et qui, évidemment, dut employer toute son influence pour tâcher de retenir la marquise dans ses anciennes croyances.

Nous ne pensons pas que M. de Sainte-Croix ait accompagné la marquise à Neuchâtel. La Réformation était alors établie dans tout le pays et les ministres du nouveau culte ne déguisaient pas leur répulsion pour le prélat, qu'ils appelaient ouvertement « l'hypocrite seigneur de la lèpre, » (1) en souvenir du temps où les chanoines n'avaient pas rougi de chercher à confisquer à leur profit les aumônes destinées à l'entretien des lépreux (2). De son côté, Olivier leur rendait bien leur animosité.

(1) Lettre de Fabri à Farel et à Viret, du 10 mars 1535 : « La nouvelle en question vient d'un homme très sûr qui la tient de l'*hypocrite seigneur de la lèpre.* » Voir Correspondance des Réformateurs de M. Herminjard, t. III.

(2) M. de Chambrier. Histoire de Neuchâtel et Valangin, page 280.

Il est donc probable que l'abbé resta à Môtiers dans son prieuré, [1] où il pouvait recevoir les visites du châtelain et de la châtelaine Baillods et du seigneur de Travers, Lancelot, lequel, après avoir d'abord embrassé la réforme, était retourné au catholicisme.

La marquise de Rothelin, livrée à elle-même et entourée dès son arrivée à Neuchâtel des membres influents de la nouvelle Eglise, tels que le gouverneur de Bonstetten et l'avoyer de Watteville, seigneur de Colombier, fut sans doute conduite par eux « au prêche protestant ».

Notre grand réformateur Farel n'était pas à Neuchâtel lors de l'arrivée de Jaqueline. Il était parti avec Théodore de Bèze, au mois d'avril, pour sa mission auprès des cantons protestants de la Suisse et des princes allemands dont on sollicitait l'intervention auprès du roi Henri II, en faveur des malheureux Vaudois du Piémont, qui étaient si cruellement persécutés sous son règne.

Mais, en l'absence de Farel, la marquise alla sans doute entendre son collègue, *Christophe Fabry,* ancien étudiant en médecine à Montpellier, qui, attiré par la réputation de Farel et converti par lui, s'était ensuite voué au saint ministère.

Quoi qu'il en soit, la marquise ne pouvait perdre de vue le but de son voyage à Neuchâtel. Arrivée le 21 ou le 22, elle envoyait aussitôt à Berne le châtelain de Boudry, Verdonnet, pour annoncer sa venue à LL. EE., comme le prouve la lettre suivante, tirée des Archives de l'hôtel-de-ville de Berne :

« Avons entendu le contenu de vos lettres à nous, *du 23me de ce moys,* « (dimanche), par vostre chastelain de Bouldry apportées.

« Vous mandons pour response que, suivant la bonne volunté, amitié « et affection que portons, tant à vous, qu'à monseigneur vostre filz, « nostre chier combourgeois, *nous avons esté très joyeulx de vostre bien-* « *venue et bon portement,* vous présentant tous les biens, honneurs, plai- « sirs et servisses à nous possibles.

« Au reste, quant à ce que nous priez de vous donner quelque conseil, « ou advertissement, sy vous doibvez *renouveler la combourgeoisie de* « *vostre filz* devant la Journée en vos lettres mentionnée, ou bien, si « vous doibvez *attendre le jugement définitif de la totalité du dit Conté,* « vous mandons là-dessus pour response, veu et attendu la Combour- « geoisie entre les seigneurs, comtes de Neufchastel, voz prédécesseurs

(1) Cette supposition est confirmée par des lettres subséquentes d'Olivier, datées *de son prieuré de Môtiers.*

« et nous dressée, et perpétuelle et irrévocable. *Que c'est tout ung*, et ne « peult estre (à nostre advys) préjudiciable, *soit qu'elle se renouvelle tôt,* « *ou tard.* A ceste cause nous rapportons, quant à ce, à vous d'en faire « à vostre discrétion, et ainsin (ainsi) bien vous semblera. Sur ce, priant « le créateur, qu'en bonne vous doint bonne et longue vie.

« Datum 26me may 1557.

« L'advoyer et Conseil de Berne. » (1)

Les questions posées dans cette lettre n'intéressaient pas moins le présent que l'avenir.

Le jeune duc de Longueville, resté à l'armée en France avec son gouverneur, suivait avec un vif intérêt, qui ne laissait pas que d'être mêlé d'un peu d'angoisse, toutes les péripéties d'un procès où était engagée la fortune de sa famille.

Un des chargés d'affaires de la marquise écrivait au gouverneur, J.-J. de Bonstetten, en date du 2 juin :

« Je désire que les affaires aillent sy bien que sela soit cause *que* « *monseigneur y aille* et que madame l'envoye quérir durent qu'elle « sera là ; *je vous puis aseures* (assurer) *qu'il a bien grande envye d'y* « *aller*, pour voer messr de Berne et ses subgetz du Conté, *et ne faict* « *qu'atendre que l'on l'envoye quérir, ainsi que ma dite Dame luy a* « *promis, si la Conté luy demeure.*

« Vous voirez qu'il est *fort grant* depuis que ne l'aves veu. » (Léonor avait alors dix-sept ans.) « Quent aulx nouvelles de ce lieu, toute la « court se porte fort bien ; si vous connoiesses que mon dit Seigneur « n'aille là, et *vous luy envoies des oiseaulx, vous luy feres bien grant* « *plaisir* (des faucons pour la chasse). . . . .

« De Fère en Tardenoys
ce 2e Juing 1557.

« Vostre meilleur frère et fidel amy,
« CARATTE. » (2)

Nous n'avons pas pu trouver dans les registres de la ville de Berne la date de l'arrivée de la marquise ; l'historien Ruchat, qui écrivait au commencement du siècle passé et qui a pu puiser dans des sources manuscrites probablement détruites maintenant, dit que « la princesse alla

(1) Welsche Missiven Briefe der Stadt Bern. D.
(2) Grandes-Archives, U. 4. N° 4. (U. 4.)

en personne *à Berne, le 5 juin 1557, avec sa fille*, qui fut ensuite mariée au prince de Condé, et un cortège de 60 chevaux. » (1) Et le réformateur *Jean Haller*, (2) de Berne, écrivait au commencement de juin, à *Bullinger*, de Zurich, après lui avoir d'abord parlé du retour de Farel et de Bèze de leur mission en Allemagne :

« Une certaine marquise qui a un procès avec un autre prince tou-
« chant le comté de Neufchâtel, est arrivée de France à Berne ces jours-
« ci. Ce procès se jugera dans notre ville et, si l'on n'y procède pas
« avantageusement, il est à craindre que ce comté ne tombe entre des
« mains étrangères et que les églises de ce pays ne soient renversées. (3)

La journée avait été fixée au *10 juin*, (4) ce qui fut notifié à toutes les parties. Le duc de Nemours qui, comme nous l'avons dit, guerroyait en Italie, envoya trois députés revêtus de ses pleins-pouvoirs : *Claude de Bellegarde,* seigneur de Montagny, chevalier en son Conseil de Genevois, *Dominique d'Aussens, seigneur de Rouchie,* capitaine du château d'Annecy, et *Ludovic Machard, sieur de Chasse,* maître-des-comptes de la chambre de Genevois. (5)

Les députés de Neuchâtel qui accompagnaient la princesse et le seigneur gouverneur étaient : *Nicolas Verdonnet, châtelain de Boudry,* qui devint plus tard l'homme de confiance de Jaqueline, *François Clerc, châtelain de Thielle,* de la part du Conseil d'Etat, et *Antoine Favre, banneret de Neuchâtel*, tant au nom de la ville que du pays de Neuchâtel.

Le Conseil de Berne se réunit donc *le 10 juin*, en présence de la noble marquise, comme tutrice de son fils Léonor, et des trois ambassadeurs du duc de Nemours. Mais, désireux de ménager leurs deux alliés, et les députés du duc ayant demandé un délai pour pouvoir aller consulter leur maître, Messieurs de Berne renvoyèrent d'un mois le jugement, et les deux parties furent citées à comparaître de nouveau, *le 10 juillet,* devant leur tribunal.

(1) *Ruchat.* Histoire de la Réformation en Suisse, T. VI., p. 222.

(2) Cet excellent réformateur et prédicateur très distingué est trop peu connu chez nous. Voir *Bernerisches Mausoleum.*

(3) Hallerus-Bullingero. *Calvini Opera.* Vol. XVI, nº 2645. Qu'il me soit permis de témoigner ici ma reconnaissance au docte M. Herminjard, auquel je dois les traductions des six premières de ces lettres et qui, outre d'autres précieuses indications, m'a le premier mise sur la voie des trésors à découvrir dans le magnifique recueil des Opera Calvini !

(4) Annales de Boyve.

(5) Annales de Boyve. Stettler. Archives de Berne.

La marquise s'en revint donc à Neuchâtel où, cette fois, elle trouva Farel de retour de sa mission, laquelle avait eu un plein succès. Le réformateur encouragea fortement la marquise à se rendre à Genève, comme on le sait par une lettre écrite à *Calvin, le 15 juin :* « La mère « du prince doit aller chez vous. Pas n'est besoin que je te la recom- « mande ainsi qu'à ton église et au Conseil de Genève. Car je sais que « pour la gloire de Dieu et son salut à elle et celui de beaucoup d'autres, « vous ferez tout ce que vous pourrez. »

(De Neuchâtel *15 juin.* Farellus-Calvino.

Calv. op. vol. XVI, nº 2,647.)

Le *24 juin*, Farel écrivait de nouveau à Calvin: « Je souhaite ardem- « ment que la princesse ait pris la route *de Genève.* Christ fasse qu'elle « en revienne bien instruite et *parfaitement affermie dans la Parole*, et « qu'elle persévère jusqu'à la fin. (1)

Il s'agit, comme on voit, d'une vraie instruction religieuse, ou plutôt, vu le peu temps dont la marquise avait à disposer, d'une exposition aussi claire et complète que possible des grands dogmes de la Réforme, présentée par Calvin à sa noble catéchumène. Il est touchant de voir la grande modestie de Farel, combien il s'efface devant Calvin, comptant uniquement sur lui pour l'instruction et le plein affermissement de la marquise dans les doctrines évangéliques.

Le séjour de Jaqueline ne fut, sans doute à son grand regret, pas de longue durée, car, le *3 juillet* déjà, Farel s'exprimait ainsi :

« *Aujourd'hui, la princesse est de retour.* J'apprends qu'elle a été « assidue aux prédications ; cependant je n'ai encore parlé à personne « de sa suite. » (2) Farel ne tarda sans doute pas à obtenir audience auprès de la marquise, et l'on aime à se représenter leurs graves entretiens au château de Neuchâtel, ainsi que la joie du vénérable réformateur en voyant les progrès dans la vérité de son illustre néophyte.

Des préoccupations d'une autre nature se mêlaient à ces pieuses pensées : l'important procès dont dépendait l'avenir de « la comté de Neufchâtel » allait être jugé à Berne et la princesse, désirant renouveler en même temps, en personne, son traité de combourgeoisie avec cette ville, Leurs Excellences du Conseil lui avaient écrit qu'elle serait attendue à Berne pour cet effet, le 12 juillet.

(1) Annales de Boyve. Stettler. Archives de Berne, nº 2,653.
(2) *Ibid.* nº 2,659.

La marquise se mit donc de nouveau en route, *le samedi 10 juillet*, en passant par Aarberg, où elle s'arrêta probablement pour dîner. (1)

Farel écrit à Calvin en date du *11* pour « lui rappeler sa promesse de « se transporter à Neuchâtel, *lorsque la princesse serait de retour de Berne, où elle s'est rendue hier.* (2)

(A suivre.)

UNE RUSE DE GUERRE

La sentence du 3 novembre 1707, par laquelle les Trois-États donnaient l'investiture de Neuchâtel à Frédéric Ier, roi de Prusse, fut accueillie assez favorablement dans toutes les parties du pays. Les partisans du prince de Conti, à Neuchâtel-ville, si mécontents qu'ils fussent, se soumirent. Seule la bourgeoisie du Landeron résista.

On sait que cette ville fut occupée militairement le 24 novembre, mais on ignore généralement comment cette place fut prise, sans coup férir et sans effusion de sang.

Jean-Jacques Junod, notaire de Cornaux, a consigné ce détail historique dans son « roole » ou registre intime auquel nous allons emprunter ce récit.

Le notaire est en même temps encaveur et son « roole » contient la note de la vendange reçue chaque année à partir de 1697. — « Dans le présent livre, écrit-il, il y a aussi quelques remarques particulières et extraordinaires des choses qui sont arrivées de temps en temps, en diverses

(1) Les registres de dépenses de ce temps indiquent que les voyageurs, allant de Neuchâtel à Berne, dînaient ou couchaient à Aarberg. (Mss. de Chopard.)

(2) Calv. Op., n° 2,666.

manières. » — Et pour ne point les mêler avec la vendange il inscrit les notes mercantiles de l'autre côté du volume; cela fait ainsi un livre à deux fins qu'on peut ouvrir indifféremment à droite ou à gauche. — Nous transcrivons ce qu'il écrit à la date du 24 novembre 1707 :

« Son Excellence Monseigneur le comte de Metternich suivant le conseil tenu trouva à propos d'envoyer des troupes secrètement pour se saisir des portes et de la ville du Landeron, lesquels n'ont jamais voulu se ranger à leur devoir pour prêter serment de fidélité à S. M. le Roy de Prusse, notre Souverain seigneur et Prince; lesquels par un méchant prétexte disaient qu'ils n'étaient pas dépendants du fief de la maison de Châlons; mais leurs raisons mauvaises qu'ils avaient dans leurs cœurs n'étaient que parce que ce n'était pas un Prince catholique Romain et que Messieurs de Soleure qui y avaient envoyé des députés les tenaient dans ce mauvais parti et conseil, lesquels auraient souhaité un Prince de France. »

La question est assez explicitement présentée et l'opinion du notaire de Cornaux concorde avec celle du pays tout entier à l'égard de la ville récalcitrante. On ne veut point y prêter le serment au roi, la rébellion se borne à cela. On discutait sans doute un peu chaudement dans les auberges et ailleurs; les Neuchâtelois, ceux du haut comme ceux du bas, ont la parole vive, menaçante parfois; J.-J. Rousseau, cinquante ans plus tard, les appelait « les Gascons de la Suisse. » Les rapports du Landeron avec les autres parties du pays étaient tendus, on le comprend, surtout avec Neuchâtel-ville, d'où venait tout le mal. — S'il y avait un danger à craindre, c'était de ce côté qu'il fallait veiller.

Louis XIV irrité de la sentence des Trois-États menaçait le Pays de Neuchâtel, et Soleure avait encouragé la résistance. Cela pouvait bien donner [quelque assurance aux gens du Landeron. Les Bernois, il est vrai, n'étaient pas leurs amis et prêteraient peut-être main forte au gouvernement. Mais ne les avait-on pas forcés à se retirer en 1325 et en 1326: Bah ! qu'ils y viennent ! les uns et les autres... Ils verront bien à qui ils ont affaire ! Et les bons bourgeois, rassurés par leurs propres paroles, fiers de ne pas avoir prêté le serment demandé, se retiraient le soir avec une pleine sécurité... pas une garde, pas une patrouille ne circulait dans la ville rebelle; c'était à ne pas y croire.

Et pendant ce temps, l'ambassadeur de Prusse, Monseigneur de Metternich s'agitait... le serment de la Bourgeoisie du Landeron manquait à la touchante unanimité qu'il voulait présenter à son souverain. — Que faire alors ? — Forcer la place par les armes et obliger la bourgeoisie à

reconnaître « notre bon Roy », d'autant plus, comme dit le chroniqueur de cet événement « que tout le pays l'avait déjà reconnu et avait prêté le serment de fidélité. »

On appela donc une partie des troupes sous les armes, c'est-à-dire deux compagnies des milices de la Châtellenie de Thièle, l'une sous les ordres du capitaine Clottu d'Hauterive, l'autre sous ceux de M. le receveur Peter, de la compagnie des Grenadiers de la même Châtellenie. Samuel Bugnot, maire de Lignières et lieutenant de St-Blaise, prit le commandement en chef de cette petite troupe à laquelle devait se joindre la compagnie des Grenadiers de la Côte, capitaine M. Vaucher. Total trois cents hommes.

Trois compagnies du Val-de-Ruz, formant un effectif de trois cents hommes aussi, furent également appelées sous les armes.

Nos milices, à ce moment, portaient l'équipement et l'armement à la mode française. En 1672, Louis XIV était arrivé à donner à ses troupes une certaine parité de couleur et de façon dans le vêtement; l'armée employée à la conquête de Hollande portait l'uniforme. Notre pays réalisait ce progrès, fort lentement il est vrai, et les compagnies se reconnaissaient à la couleur de leur tunique. Ces couleurs furent généralement de teintes neutres, relevées par l'éclat des doublures. Au drap gris, brun, marron ou noisette qui formait l'étoffe du justaucorps on opposait des revers blancs, jaunes, rouges, verts ou bleus. L'habit civil et l'habit militaire se ressemblaient par la coupe, les manches, qui se terminaient au coude, laissaient passer celles de la chemise ample et bouffante; la culotte, jadis fort large, commençait à se rétrécir; les officiers la portaient collante; les bas étaient teints de couleur variée; une cravate blanche, nouée, à bouts flottants, protégeait le cou, l'habit n'ayant pas de collet. Nos miliciens avaient les cheveux longs, d'autres des perruques de crin, les officiers les portaient poudrées; les chapeaux à larges bords étaient retroussés sur trois côtés. Le fusil avec platine à percussion avait supplanté le mousquet; on venait d'adopter la baïonnette coudée qui remplaçait la lame effilée, emmanchée au bout d'un bois court qu'on enfonçait dans le canon. Le sabre, porté au côté, était tenu par un ceinturon; une lanière de cuir soutenait la giberne en forme de gibecière qui contenait les cartouches.

Samuel Bugnot suivit-il un plan conçu par un tacticien inconnu, ou trouva-t-il seul le moyen de se rendre maître du Landeron, c'est ce qu'on ignore. Le capitaine des grenadiers de la Châtellenie de Thièle avait

peut-être servi à l'étranger d'où il rapportait l'expérience de la guerre, avec ses ruses, ses embuscades et ses surprises. Il a donc le commandement de l'expédition. Ses trois cents hommes, rassemblés pendant la nuit, sont montés sur toutes les barques et tous les bateaux qu'on a pu réunir, c'est une flotille qui a pour amiral un capitaine d'infanterie... il y a de ces étrangetés dans l'histoire — notons celle-ci en passant.

L'embarquement des miliciens de la Côte a lieu de nuit, clandestinement mais non silencieusement ; nos miliciens ont soupé, les têtes sont échauffées, les langues se délient vite la nuit aidant; sous tous les régimes, le Neuchâtelois a eu son franc parler, l'étrangeté des circonstances a stimulé la verve, des lazzis audacieux et imprévus égratignent bien quelque peu le respect et la discipline militaire, mais les officiers eux-mêmes rient des saillies de leurs soldats... enfin on est prêt, les bateaux gagnent le large.

L'air de la nuit a peu à peu calmé l'effervescence des premiers instants et l'on n'entend bientôt plus que les coups de rames et le grincement des liens d'osiers qui les retiennent, criant à chaque mouvement. On est loin de la rive, quelques pêcheurs parmi les grenadiers se sont faits forts de diriger les embarcations sur St-Blaise où l'on doit se joindre aux hommes de la Châtellenie de Thièle; le chemin est long dans l'obscurité, mais on a passé devant Neuchâtel que trahissent quelques lumières résistant encore à l'heure avancée : Courage ! nous arrivons.

La rive est animée, deux compagnies attendent impatiemment leurs frères d'armes. De la Côte à la Châtellenie on se connaît peu, mais la fraternité naît vite sous l'uniforme, chacun sait qu'on se dirige vers le Landeron; l'expansion est plus rapide et plus chaude dans le danger commun; on se voit à peine dans l'obscurité, mais on se devine et les mains se serrent chaleureusement.

Le capitaine Bugnot a commandé le départ et la flotille se met en marche; les pêcheurs de St-Blaise montent le bateau d'avant-garde et vont trouver sans encombre la sortie de la Thièle.

— Attention, garçons ! Suivez-nous bien, que personne ne dépasse l'autre !

— D'accord !

Le nombre a grandi la confiance, on commence à chanter.

— Silence ! crient les officiers en agitant leurs espontons, silence ! vous allez tout perdre.

Le calme se fait, on vient de s'engager dans les eaux de la Thièle bordée de roseaux et de joncs, un courant violent fait glisser les embarca-

tions que les rames doivent maintenir au milieu de la rivière avec beaucoup d'efforts. Mais à chaque tournant, sous les grands arbres de la Poissine que le vent d'automne n'a pas encore entièrement dénudés, l'eau noire et sinistre paraît remonter le courant, les rameurs reprennent leurs mouvements comme en plein lac.

— Attention ! Voici le mauvais coin, nous arrivons au pont de Thièle, laissez-vous aller au fil de l'eau, puis tâchez de passer bien au milieu de la grande arche ; en tout cas, gare aux rames !

Ça y est ! Le premier bateau a franchi ce point difficile, les autres suivent comme dans un sillage. A partir du pont, le courant s'est calmé, les plus rudes éprouvent un certain charme à se laisser glisser sur cette eau morne et comme endormie. Un brouillard bas et blanchâtre recouvre le marais à droite et à gauche.

Le danger passé, la verve renaît, un grenadier rompt le silence.

— Tout de même, ces fameux Landeronniers ne se doutent pas de ce qui les attend...

— Ah ça ! vous ne voulez donc pas vous taire ? crie un officier, croyez-vous que ce soit pour nous amuser que nous sommes ici ? Malheur au premier qui parle ! Nous verrons bien si ces « batouilleurs » feront tant les vaillants.

Cependant on approchait; des rafales venues du lac de Bienne agitaient les herbes desséchées, quelques-uns semblaient ouïr des voix... Une fois les rames s'arrêtèrent, et demeurant suspendues on n'entendit plus que les gouttes qui en retombaient dans l'eau. On venait de voir des hommes, là..., dans le marais..., à gauche. — Étaient-ce bien des hommes? — Les grenadiers cherchèrent leurs mousquets, d'autres s'effacèrent derrière les parois du bateau. Les officiers la tête tendue en avant cherchaient à distinguer ; des formes noires apparaissaient visiblement dans le brouillard, l'émotion montait.

— Bah ! ce n'est que des buissons, dit l'un d'eux. Mais tout le monde fut aux aguets; le mystère, l'incertitude du danger avaient donné, sinon la peur, du moins de la prudence à tous.

Le premier bateau qui tenait toujours la tête de la colonne, venait de virer et touchait la rive ; on était arrivé au pont de St-Jean. Chaque embarcation vient se ranger à côté et le débarquement commence, non sans bruit, malgré la gravité de la situation. On se détire, quelques-uns maladroitement, plus d'un gros mousquet frappe rudement les épondes, il faut amarrer les bateaux que le courant pourrait emporter, mais la rivière est encaissée, on fait tant bien que mal, la nécessité rend ingé-

nieux, quelques tronçons de rames fichés dans la terre tourbeuse servent de piquets autour desquels on enroule les chaînes.

Que de fois les officiers ont réclamé le silence, parcourant le front des compagnies lentes à se former... Enfin, cependant, elles sont alignées tant bien que mal sur la berge; une avant-garde formée d'hommes choisis à l'avance a pris les devants et vient d'atteindre la route qui va du Landeron à Cerlier. Quelques minutes après la troupe se met en marche, lentement et silencieusement; morne procession dans la nuit et dans l'inconnu.

Au moment où les compagnies de la Côte et de la Châtellenie de Thièle se rassemblaient sur les rives du lac, trois compagnies du Val-de-Ruz composées des hommes d'Engollon, de Savagnier, de Dombresson, du Pâquier, etc., se réunissaient à la même heure, formant un effectif de 300 hommes.

Non loin de Villiers la montagne de Chaumont s'abaisse en s'élargissant pour former, au pied de Chasseral, un massif de mamelons et de combes qui va jusqu'à Chuffort et aux Rosières et où se sont établies plus tard les fermes de la Dame et de la Métairie Lordel; c'est un passage qui met en communication le Val-de-Ruz avec les localités situées au pied méridional de Chaumont, passage connu seulement des bûcherons, des métayers et des chasseurs, et où l'on s'égare facilement dans les bois de sapins qu'il traverse.

Quoique la route soit longue de Savagnier au Landeron, en passant par Valangin et Neuchâtel, les hommes de ces trois compagnies la feraient quand même et gaîment. Mais il y aurait sans doute un danger à suivre ce chemin, et à passer par Cressier qui pourrait donner l'éveil à ses voisins et amis, puis l'ordre est donné, il faut traverser la montagne. De jour, passe encore !... mais de nuit, ce n'est point petite affaire. — Bah ! courage garçons ! Voici des hommes du Clémezin et de Villiers qui font cette route quatre fois l'an, si ce n'est plus. A la garde de Dieu ! et en avant !

— Ils vont prendre le Landeron, disent les femmes, Seigneur ! qu'est-ce qui va se passer ?

Mais la troupe est partie, en quelques minutes elle a atteint les pentes de la montagne; le sentier s'est rétréci en entrant dans la forêt, l'odeur pénétrante des sapins remplit l'atmosphère froide et humide.

— Ouais ! on ne voit sainte goutte, dit un grenadier.

— Tout également, on me dira ce qu'on voudra, ajoute un autre, ça n'est pas du jeu de faire sortir des chrétiens par cette nuit.

— Ça, c'est vrai, aussi je voudrais qu'il leur en cuise à ces...

Le patois ajoute encore à l'énergie des malédictions dont on accable les auteurs de cette malencontreuse expédition. — Mais à quoi sert de récriminer, il faut marcher. — Et l'on marche péniblement tantôt dans les ornières détrempées, tantôt sur les pierres anguleuses dans le noir opaque de la forêt; les fusils qu'on porte en bandoulière ou la crosse en l'air heurtent les troncs et les branches, parfois un bruissement furtif s'entend sous les buissons.

— Gage que c'est « une lièvre ! »

Cela évoque des histoires de chasse, des affuts à la bécasse et au coq de bruyère qui font passer le temps et amènent enfin la troupe sur un plateau d'où la descente va commencer.

— Halte ! crient les officiers. La tête de la colonne s'arrête, il faut plus d'un quart d'heure pour rallier les derniers.

On se trouve dans une « essertée » où le ciel s'aperçoit visiblement par delà les sapins; les hommes fatigués s'asseyent et se couchent, quelques-uns demandent à boire et à manger.

— Vous boirez au Landeron.

— L'un n'empêche pas l'autre.

De gros rires éclatent dans le bruissement de cette foule qu'on ne voit pas.

— Quelle heure peut-il bien être? demande un capitaine.

— Pour sûr, il ne doit pas être plus tard que deux heures, j'en mettrais ma main au feu.

— Bon ! Alors nous sommes en avance... C'est égal il faut se remettre en route.

Les tambours ont reçu l'ordre de ne point battre. Les hommes ont de la peine à se relever et à se mettre en rang, un grand nombre restent tapis à leur place, les officiers tâtent le sol avec la hampe de leurs espontons.

— Il me semblait bien qu'il y avait du gibier par ici.

On est rentré dans la forêt: — Je ne sais, ma foi ! pas pourquoi on n'aurait pas pris des lanternes... si j'avais su tout ce qui retournait, j'aurais pris la mienne.

Il y eut une halte subite, sans qu'on l'eût commandée, les derniers arrivants se cognaient à ceux qui demeuraient arrêtés, se demandant ce

qu'il y avait. Un des guides s'était trompé et prétendait qu'il fallait « tirer » sur la gauche.

— « Rien du tout » interrompit une forte voix, ça nous mènerait droit sur Enges et nous forcerait à passer par Cressier, laissez-moi faire, vous allez être à Combes « en un rien de temps. »

On suit volontiers les audacieux et l'on eut raison cette fois.

A Combes on trouva le chemin rapide et rocailleux qui descend sur le Landeron, la troupe était rendue, exténuée, il n'était point nécessaire de lui recommander le silence.

Une lueur blafarde rayait le ciel par delà Jolimont, quatre heures et demie sonnaient en dessous à l'horloge de Cressier.

— C'est le moment, dit le capitaine en chef, c'est le moment, à la garde de Dieu !

Les trois compagnies qui ont descendu la Thièle sont massées près du petit pont qui traverse l'eau dormante des fossés au pied des vieilles murailles de la ville. Des formes de toits aigus se distinguent maintenant sur le ciel plus clair, l'attente est solennelle, pas un bruit audedans... Cinq heures sonnent lentement. On dirait un signal..., la grande porte de bois s'est ébranlée sur ses gonds : C'est Jean Clottu de Cornaux, sergent de la compagnie des grenadiers, qui vient de l'ouvrir et entre le premier dans la ville.

(A suivre.) A. BACHELIN.

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

SÉANCE GÉNÉRALE DU 10 MAI 1883

Présidence de M. Ch. CHATELAIN

Le premier objet à traiter était celui du choix de la localité où la Société se réunirait en 1884. A plusieurs reprises déjà le nom de la Brévine avait été prononcé, mais on avait dû renoncer à ce projet par suite de l'éloignement et de la difficulté d'accès d'un de nos plus vieux et plus intéressants villages. Dès lors, les conditions se sont modifiées, on peut maintenant arriver facilement à la Brévine, grâce à de nouvelles routes qui la relient aux gares du Val-de-Travers, d'un autre côté des renseignements reçus par M. le Président nous assurent de l'accueil cordial et sympathique que nous avons trouvé partout, mais entre autres dans nos Montagnes, aussi tout le monde est-il d'accord pour proposer à l'Assemblée générale de Valangin La Brévine comme lieu de réunion en 1884.

Les comptes de l'année 1882, qui ont été examinés en détail par le Comité, sont approuvés et des remerciements sont votés au Caissier, M. F. Richard, pour ses soins et son dévouement à nos intérêts. Il résulte de ces comptes que l'avoir de la Société était au 31 décembre 1882 de fr. 4,278 41.

On accorde une somme de fr. 300 pour faire faire la copie d'une partie des pièces concernant Neuchâtel découvertes à Paris par le Dr Rott, secrétaire de la Légation suisse. Cette copie deviendra naturellement la propriété de la Société qui décidera plus tard s'il y a lieu de continuer cette entreprise.

La Section du Val-de-Ruz ayant l'intention de faire des fouilles sur l'emplacement de la Bonneville, l'assemblée accorde pour ces travaux une somme de fr. 350.

La réimpression de la Chronique des Chanoines votée l'an dernier à Corcelles n'a pas encore été exécutée parce que l'on a découvert qu'un

libraire de Neuchâtel possédait encore une centaine d'exemplaires de cet ouvrage. Cette situation a arrêté le Comité, mais on fait observer que 100 exemplaires seraient loin de suffire pour la distribution à tous nos membres. On décide donc de reprendre cette question et on charge le Bureau d'examiner si cette réimpression doit se faire avec l'adjonction de la Chronique de Baillod qui raconte la première partie des guerres de Bourgogne.

Un membre signale certains morceaux de sculpture provenant de la Collégiale de Neuchâtel et déposés dans le Cloître où ils sont exposés à être dégradés par les enfants. Ces objets n'ayant que fort peu de valeur on s'abstient de toute décision à ce sujet, laissant à l'autorité locale le soin de veiller à leur conservation.

La proposition de demander au Grand Conseil de décréter la construction d'un bâtiment destiné à recevoir toutes les Archives est abandonnée, le Conseil d'État paraissant prendre des mesures à cet égard.

M. G. Ritter, ingénieur, présente à l'Assemblée un projet de carte lacustre des lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne, avec plans géométriques de toutes les stations, coupes géologiques, etc. Pour arriver à exécuter ce travail considérable, on demanderait, pendant plusieurs années, des subventions à la Confédération, aux cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Neuchâtel, aux Communes, aux Municipalités et aux Sociétés historiques et scientifiques.

M. Ritter demande l'appui de notre Société comme il réclamera celui de la Société des sciences naturelles. Après une longue et intéressante discussion, tout le monde est d'accord pour reconnaître l'utilité d'un semblable travail s'il peut arriver à bon port.

D'un autre côté, on reconnaît aussi que cette entreprise grandiose est hérissée de difficultés dont la plus grosse sera sans doute de trouver les fonds nécessaires. Voulant toutefois témoigner de son intérêt, l'Assemblée vote une somme de fr. 100 pour les opérations préliminaires, à condition que la Société des sciences naturelles en fasse autant de son côté. Elle charge en outre MM. A. Bachelin, Emile Vouga, et J.-H. Bonhôte de suivre cette affaire et de rapporter à ce sujet au moment opportun.

A propos de cette discussion on signale le grand commerce d'objets lacustres qui se fait sur toutes nos rives par des personnes non autorisées et cela en dépit des arrêtés de l'autorité supérieure.

Le secrétaire :

J.-H. Bonhote.

LES PREMIERS SIRES D'OUTRE AREUSE

(Suite. — Voir la livraison de Mai 1883, p. 155.)

Raynald II, chef de la seconde branche, dont nous trouvons le nom pour la première fois dans un acte de 1216, est appelé co-seigneur en 1230. L'évêque de Lausanne l'envoya en ambassade auprès du comte de Savoye, Amédée IV, en 1243, et auprès de l'empereur Frédéric II, en 1246. Sa femme Sibille était peut-être une *d'Usié,* car en 1259, un de ses fils, Jaques, appelle le sire d'Usié, son oncle. Un acte de 1230 nous donne les noms de ses sept enfants, Wilhelm II, Pierre Ier, Henri Ier, *Jaques Ier* (le seul qui nous intéresse à cause des terres d'Outre-Areuse) Ande, Clémence et Pétronille. Raynald II mourut on ne sait pas exactement quand, mais avant sa femme Sibille, qui vivait encore en 1263, année où les usances des gens de Bevaix furent pour la première fois confiées à l'écriture. Cette seconde branche paraît avoir eu en partage la part de l'avouerie de Bevaix qui était à la maison d'Estavayer : au moins ne voyons-nous plus s'en occuper les Estavayer de la première branche.

Conon III, second chef de la première branche, qui mourut jeune, laissa de sa femme Pontia trois fils, *Raynald III, Wilhelm III et Jean Ier,* les deux premiers mentionnés pour la première fois en 1230 et le troisième avec eux en 1241. Wilhelm III est indiqué comme arbitre ayant prononcé *avant 1263* sur les différends entre l'avoué de Bevaix et les gens du prieur, et son frère Raynald III ou Renaud, co-seigneur, comme ayant apposé son sceau à la charte de Bevaix(1). Tous trois ne paraissent avoir eu aucun droit sur l'avouerie de Bevaix. — Un acte de 1252, (2) qui

(1) Gr. Archives O 2-11.
(2) Gr. Archives W 9-19.

les appelle *co-seigneurs* d'Estavayer, nous les montre composant, c'est-à-dire faisant un arrangement avec les deux frères Girard et Lambert de Gorgier, *domzels* (1), leur neveu Jean et leurs coadjuteurs, au sujet de plusieurs hommes qui avaient été pour eux une occasion de discorde ; ils conviennent que si ces hommes qui appartenaient aux Estavayer causaient du dommage aux *domzels de Gorgier,* les seigneurs d'Estavayer avec H., seigneur de Cossonay, seraient tenus d'en donner satisfaction entre les mains de Rodolphe, fils du seigneur Berthold de Neuchâtel.—Jean Ier paraît avoir reçu, *après 1252*, peut-être même *après 1271* (2), sa part de patrimoine en terres d'outre-lac, soit entre l'Areuse et le ruz de Vauxmarcus, tout comme dans l'autre branche, son cousin Jaques Ier. Au moins la descendance de ses frères Raynald III et Wilhelm III n'apparaît-elle pas dans les documents relatifs aux domaines d'outre-lac.

Jean Ier, par un acte en date du 22 janvier 1267, en rappelant que lui *et ses prédécesseurs* avaient tenu un fief mouvant de Berthold, seigneur de Neuchâtel, reconnaît que la veuve de ce dernier et tutrice de ses enfants, Sibille, dame de Neuchâtel, lui a prêté 40 livres estevenens, moyennant quoi et avant que cette somme soit remboursée, Jean Ier et les siens ne pourront et ne devront rien réclamer de ce fief. Ce fief se trouvait sur l'Areuse et le « sus tau chalonie (3) » signifiait le droit de pêche sur une partie de l'Areuse. Un arrangement entre le petit-fils de Jean Ier et le comte Rollin nous montrera en détail ce qu'était le fief dont il s'agit.

Jaques Ier (seconde branche), par un acte du mois d'août 1259, où il s'intitule « sire d'Estavayer en partie » ou *co-seigneur* d'Estavayer, déclare qu'il est devenu homme lige de noble baron Jean, comte de Bourgogne et seigneur de Salin, *sauf la féauté à ses seigneurs desquels il était homme lige jusqu'à ce jour,* et cela pour dix livrées de terre qu'il avait eues pour sa part en la châtellenie de Gorgier.

Au moyen de ces deux actes publiés en entier dans le *Musée* (4), nous

(1) Nous retrouvons trois personnages qualifiés de *domicelli,* en 1340, *Pierre* ou *Perrin, Jaquet* et *Jean,* qui sans doute descendaient des *domzels* de 1252; cette famille *de Gorgier* paraît s'être éteinte en la personne de *Jeannette,* fille de Pierre de Gorgier qui, en 1384, donne par testament ses biens aux religieuses d'Estavayer. (Arch. du monastère).

(2) Grangier dit que *Renaud III,* chevalier, est qualifié dans un acte de 1270, de seigneur d'Estavayer, Chenaux, *Gorgier,* Font, Murist, Cugy, Forel, Nuvilly, Franey, de toute la terre de Vully, etc., — et que *Wilhelm III* paraît dans un acte de 1271, comme co-seigneur d'Estavayer, Chenaux et *Gorgier.* (Annales d'Estavayer).

(3) De *chalon,* terme de pêche ; grand filet qu'on traînait dans les rivières entre deux bateaux ; — vieux mot déjà employé au XIe siècle et qui devait être parent de celui de *chaland,* bateau plat employé pour le transport des marchandises sur les rivières.

(4) Voir *Musée,* année 1882, page 234.

constatons deux faits sérieux dans la maison d'Estavayer, c'est qu'elle ne possédait plus en franc-alleu toutes les terres d'Outre-Areuse. La première branche tenait un fief de Berthold de Neuchâtel (1196-1261) et Jaques Ier, de la seconde branche, déclare qu'à côté de la fidélité qu'il doit au comte de Bourgogne, il est homme lige *d'autres* seigneurs.

Jacques Ier, possesseur des dix livrées de terre à Gorgier qu'il avait eues en partage, était en outre *avoué* (pour un tiers) de Bevaix. Car dans l'acte de 1263, envisagé comme charte de Bevaix (1), il figure sous ce titre et comme co-seigneur d'Estavayer, avec sa mère Sybille. Il est appelé *chevalier* en 1280, chevalier et co-seigneur et père de *Girard Ier* en 1282. Il avait épousé Jordane de Grandson (mentionnée pour la première fois en 1234), fille de Girard de Grandson (celui-ci aîné des fils d'Ebal IV de Grandson). Ce mariage nous explique l'introduction du nom de *Girard* dans les prénoms de la famille d'Estavayer, car, à cette époque, les prénoms étaient quelque chose d'aussi distinctif que les noms de famille actuels. Jaques Ier devint l'oncle par alliance d'Amédée de Neuchâtel, lorsque ce dernier épousa, en 1270, Jordane fille d'Aymon de Grandson, mère du comte Rollin : ce fait explique également pourquoi Girard d'Estavayer appela son fils du nom de *Rollin*, totalement inconnu chez les Estavayer.

Etant devenu veuf, Jaques Ier épousa Isabelle de ?, une jeune femme, *paraît-il, car elle survécut de près de trente ans à son mari.* Après Girard Ier, Jaques Ier eut encore deux fils, Jean II, ecclésiastique, et Jaques II, puis Alexia et une seconde fille dont nous ignorons le nom mais qui épousa Hermann de Cressier.

Par un acte daté de Bevaix, 22 novembre 1280, Jaques Ier (2e branche) et Jean Ier (1re branche) déclarent qu'en 1275, ils avaient spontanément donné *en aumône* au prieuré de Bevaix, le droit de faire paître ses porcs dans toutes leurs forêts situées en deça du lac, à savoir entre l'Areuse et la forêt nommée le Sétil (Seythe) et entre le lac et le haut de la montagne. Cependant, aux termes de la charte de la Béroche, postérieure à 1280, ce droit n'aurait été accordé que moyennant « un giète », soit contre le droit, pour le seigneur de Gorgier, d'envoyer au prieuré un cheval malade et de l'y laisser avec un valet aux frais du prieur, jusqu'à ce que l'animal fût guéri.

Jaques Ier doit être décédé en 1281, car en août 1282 nous voyons

(1) Grandes Archives, O 2|11, indiqué par erreur à la date de 1268 par Matile : c'est la cause pour laquelle j'ai moi-même indiqué cette date (V. *Musée*, année 1879, pag. 91).

Girard Ier d'Estavayer, acheter de Pierre, seigneur de Vauxmarcus, l'avouerie de Warmondens et de Pontareuse et la pêche de l'Areuse dès le *Gor* dit *Communaul* au *Gor de Brays* (1). Comme son père était avoué de Bevaix (avec les domzels Henri et Pierre de Colombier, fils de Raynald) et co-seigneur de Gorgier, cette branche possédait à peu près toutes les terres Outre-Areuse, c'est-à-dire tout ce qui n'était pas entre les mains de son cousin Jean.

Pierre III de Vauxmarcus vendait donc, pour le prix de 200 livres lausannoises, cette avouerie et un tronçon de pêche de l'Areuse, de même tous les droits, biens, propriétés, fiefs, possessions et autres choses semblables qu'il avait dans les hameaux et territoires de Warmondens et de Pontareuse, et dans la paroisse de Pontareuse, ainsi que particulièrement tous les droits, biens et possessions qui lui appartenaient dans les hameaux, territoires et paroisse susdits, dans leurs annexes et dépendances, d'après le droit d'avouerie, tous ses droits sur les terres, cultivées et incultes, sur les pâturages, les bois, les vignes, les pêcheries, les juridictions, les cours d'eau, sans compter toutes les dîmes, tous les cens, tous les usages coutumiers à l'avantage du seigneur, et autres choses semblables, où qu'elles fussent dans les hameaux, territoire et

(1) *Gor de Brays.* « A l'entrée orientale des gorges de l'Areuse, le cours de cette rivière présente de curieux accidents ; au lieu des ondes bouillonnantes qui, plus haut, bondissent avec fracas sur des quartiers de rochers, le lit est si fortement encaissé entre des gorges escarpées que l'eau s'est frayé un passage souterrain. Lorsqu'elle a franchi cette fissure, dont la vue donne le frisson, elle s'élargit en une série de chaudières profondes dont les bords sont taillés à pic et où l'eau, d'un noir verdâtre, rendue plus sombre encore par les flocons d'écume blanche qui flottent à sa surface, tourne avec une sinistre lenteur. Un sapin, grossièrement équarri, jeté au travers d'un de ces gouffres, servait autrefois de pont aux chasseurs, aux pêcheurs de truite, aux bûcherons, aux charbonniers, qui hantaient ces solitudes. Voilà ce qu'on appelle dans le pays le *Gor de Brayes.* » Louis Favre. — Le *Gor du Communal* est au midi de Troisrods.

Le mot *gor* qui, à Neuchâtel, désignait l'endroit où le Seyon faisait chute, *le Gor*, est un de ces mots qui appartiennent à la vieille langue celtique ou gauloise. On le retrouve avec le sens de chaudière, espèce de gouffre, dans toute la Suisse romande. A la Côte (Vaud) on prononce *go* (l'r ne sonnant pas suivant l'usage en patois) ; des côtés de Moudon, c'est un *gueu.* Le mot *gord* désigne, en France, une pêcherie consistant en deux rangs de perches plantées dans le fond de la rivière et formant un angle dont le sommet est fermé par un filet. Le provençal dit *gorc*, le catalan *gorg*, l'italien *gorgo*, le latin *gurges*, gouffre. On nomme encore aujourd'hui, dans le Nivernais, *gourds*, des étangs profonds, espèces de gouffres très poissonneux.

Bray, dans l'ancien français, signifiait *fange.* Le *Gor de Brays* était donc le *Gouffre-de-la-Fange.* On retrouve ce mot dans le provençal *brac*, fange, dans l'italien *brago*, dans le scandinave *bråk*, goudron, par assimilation entre le goudron et la fange. C'est de là également qu'est venu le mot de *brai* donné au suc résineux qu'on tire du pin et du sapin. *Brai sec*, l'arcanson et colophane ; *brai liquide*, le goudron ; *brai gras naturel*, sorte de bitume retiré de l'asphalte ; *brai gras artificiel*, mélange de goudron, de brai sec et de poix grasse. — *Pont de Brai*, à Evionnaz, en Valais.

paroisse susdits et quel que fût le nom qu'on leur donnait.—Pierre de Vauxmarcus ne retenait à lui que Pierre de Warmondens, ses frères et ses héritiers, soit Ulric, Lambert et Henri, ainsi que leurs biens, et de plus deux mas de terre, l'un appelé *de Colonges,* l'autre *de Tresvaux,* chacun de la contenance de 9 poses, ainsi que ses prés, à lui Pierre de Vauxmarcus, sis au dessous du hameau de Warmondens, hameau dont l'avouerie ainsi que tous les hommes y habitant devaient dorénavant appartenir à Girard d'Estavayer, excepté le dit Pierre, ses frères et ses héritiers.

(*A suivre.*) F. C.

MILICES NEUCHATELOISES

CARABINIERS 1831

C'est encore aux études de Max. de Meuron, pour son tableau du *Camp de Valangïn*, que nous empruntons les types de carabiniers de nos milices en 1831. Cette arme spéciale se distinguait de l'infanterie par son équipement et son armement ; c'était le corps d'élite par excellence. — L'habit était vert foncé à parements noirs, les pans étaient ornés d'un cor de chasse en drap blanc à leur extrémité ; le pantalon gris noir ; la buffleterie noire, les épaulettes noires, les boutons, les jugulaires en cuivre jaune ; les officiers portaient l'épaulette d'or. — La carabine, dont la forme et même le calibre variaient, était une arme de précision à canon rayé. Le soldat fondait lui-même ses balles qu'il portait dans une grande giberne en cuir noir appelée waidsack. La poudre était renfermée dans des poires à poudre en corne de formes diverses. Le couteau de chasse assez long, à poignée de cuivre, s'emmanchait au canon de la carabine en guise de baïonnette. — Cette tenue sévère ne manquait pas de distinction. — Le peintre ne nous donne pas seulement le dessin exact de l'uniforme, mais aussi le caractère particulier de ces miliciens.

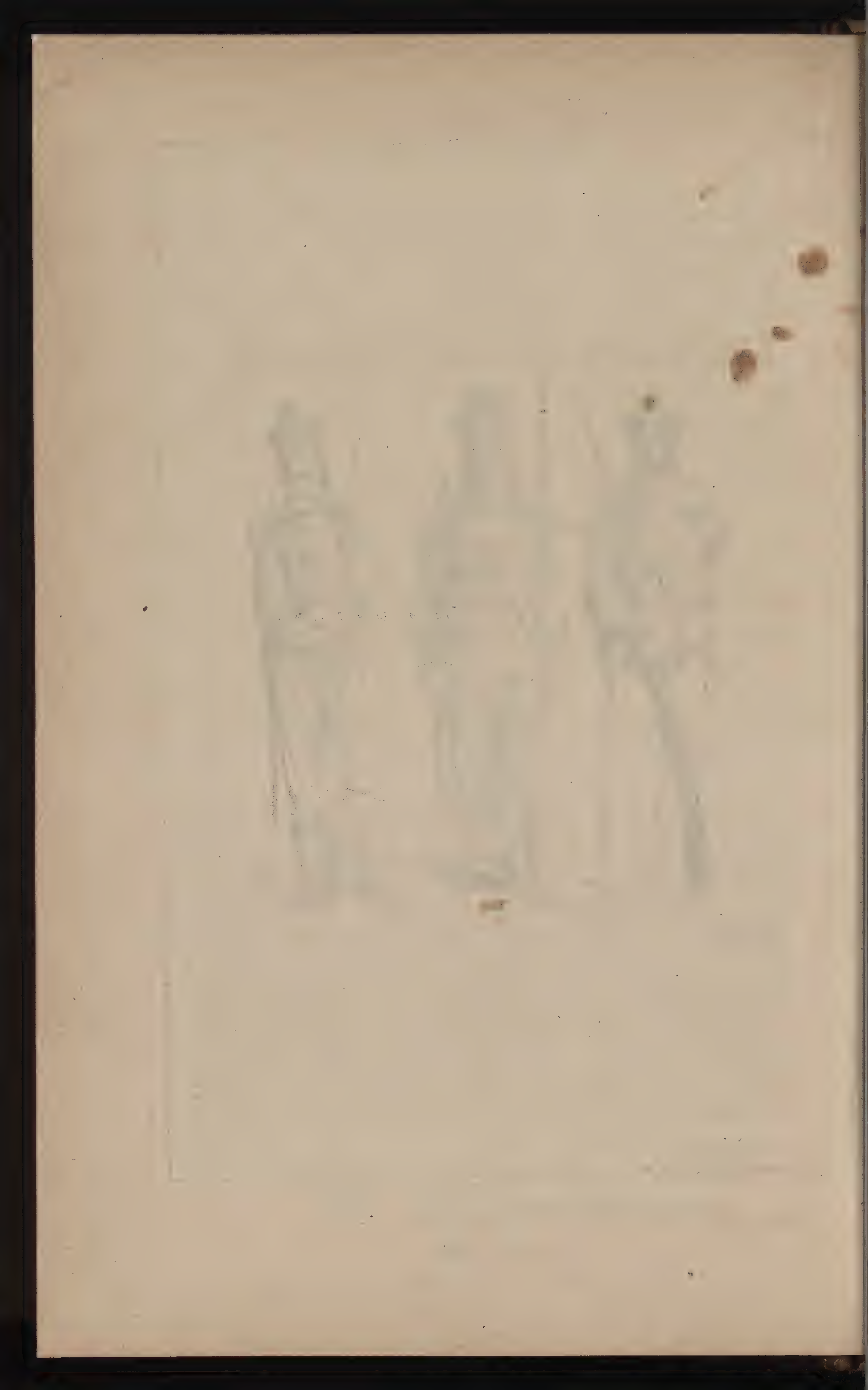
A. Bachelin.



MILICES NEUCHATELOISES . 1831.

CARABINIERS.

D'après un dessin de Max. de Meuron.



LA FÊTE DE VALANGIN

Si Valangin n'existait pas, il faudrait l'inventer. — Je dis cela au point de vue de la Société d'histoire, aux annales de laquelle il manquerait une de ses plus heureuses pages, si elle n'avait pu célébrer une fois sa fête dans le vieux bourg où nous étions réunis le 2 juillet. Valangin est, après Neuchâtel, le nom qui reparaît le plus souvent et le plus glorieusement dans l'histoire de notre petit pays, et chacun sentait d'avance que la fête qui nous y réunirait, et qui raviverait tant de souvenirs tragiques ou charmants, serait marquée par un caractère particulier de solennité et par une émotion d'un genre tout spécial.

Valangin avait deviné ce sentiment de ses hôtes et, se souvenant du proverbe : *Noblesse oblige*, n'avait rien négligé pour recevoir dignement la Société cantonale d'histoire. Vraiment c'est un beau et fécond trésor que nos traditions d'initiative et de liberté : dans ce petit Valangin on a trouvé tous les éléments nécessaires à la formation des Comités, des hommes rompus à l'organisation d'une fête, des dévouements prêts à l'action, une population heureuse de les seconder et fière de faire à son tour quelque chose pour le pays tout entier. Aussi, que Valangin était joli le 2 juillet ! Les trois routes qui y conduisent de Fontaines, de Boudevilliers et de Neuchâtel étaient ornées, à leur entrée dans le bourg, de petits arcs de triomphe, auxquels on avait suspendu des devises destinées à exprimer les sentiments de la population. On pardonnera à celui qui écrit ces lignes de reproduire ces quatrains, qu'une modestie bien entendue l'engagerait à laisser demeurer dans un trop légitime oubli, mais qu'on a désiré voir conserver ici ; aux gens de Neuchâtel Valangin disait :

Chers amis du chef-lieu, notre bourg est en fête ;
Entrez, sans coup férir faites-en la conquête !
Valangin fut jadis vassal de Neuchâtel :
Pour un jour, sans se plaindre, il redeviendra tel.

Les amis de la Montagne étaient apostrophés en ces termes :

Salut aux Montagnards ! Le bourg de Valangin,
Amis, saura se montrer digne
De réunir les fils du pays du sapin
Et ceux du pays de la vigne.

Quant aux autres invités, le couplet suivant leur souhaitait la bienvenue :

Chers amis de tout le canton,
Accourez, joyeuses cohortes ;
Nous vous ouvrons toutes nos portes,
Excepté celle du *croton.*

Au portail du château, on lisait ces vers plus graves :

Le passé ne peut revenir,
Mais il doit nous instruire encore,
Et tout peuple libre s'honore
Quand il aime à se souvenir.

Rien de charmant comme ce vieux château, dont la robuste et blanche masse émergeait de la colline verdoyante et que décoraient nos drapeaux aux couleurs cantonales et fédérales. Quand nous y sommes arrivés, le canon tonnait sur les collines de l'autre rive du Seyon, une foule déjà nombreuse se pressait sur les remparts, et ce n'est pas sans émotion que nous sommes parvenus au seuil de l'édifice où dorment tant de souvenirs. La cantine occupait à peu près toute la terrasse, d'où la vue s'étend sur la vallée et plonge sur le bourg. Au milieu du plafond du rustique édifice, pendait un vieux drapeau chevronné de la Commune de Valangin, bien avarié, — comme les Communes elles-mêmes, convenons-en, — et qui n'offre plus guère à l'œil que des lambeaux de couleur indécise, mais qui néanmoins s'impose au respect des amis du passé [1]. Non loin, une devise — plus moderne — rassure les hôtes de Valangin sur la nature des consommations qui leur seront offertes :

(1) On m'apprend que c'est dans un incendie que ce drapeau a été si gravement endommagé.

Buvez, convives altérés.
Bien que Dieu refuse à nos prés
La vigne et ses grappes vermeilles,
Nous avons eu l'attention
De ne pas remplir nos bouteilles
De l'eau néfaste du Seyon.

Dès la collation de neuf heures, nous aurions été rassurés à cet égard, si cela eût été nécessaire. Après ce léger lunch et une visite au Musée d'antiquités bonnevilloises, dont nous parlons plus loin, le cortège se forme, et précédé de la musique de Cernier, descend du château vers le bourg. Le coup d'œil le plus pittoresque s'offre alors au spectateur placé sous la voûte, près du temple : il faudrait un aquarelliste plus exercé que moi pour faire chanter en une harmonieuse symphonie ces couleurs vives et gaies : les masses d'arbres du fond et les murs gris du castel, les notes rouges des drapeaux égayant le feuillage, le cortège où les tons jaunes des cuivres éclatent sur les habits noirs, le tout encadré par la voûte sous laquelle va s'engager la procession dont la fanfare scande la marche. Et puis, toutes les fenêtres sont garnies de curieux et de jolies curieuses, dont les minois apparaissent parmi les guirlandes de buis et de sapin, et les fleurs et les drapeaux ; pas une maison qui n'ait fait toilette. Et comme elles achèvent le tableau, ces antiques constructions dont les décors rehaussent le style !

*
* *

Je ne sais si, le dimanche, le vieux temple de Valangin est trop petit ; mais je sais que, le 2 juillet, nous y fûmes à l'étroit : les quatre nefs étaient complètement remplies d'auditeurs qui, heureusement, furent payés de leur zèle, car la séance fut une des plus variées et des plus instructives que la Société ait jamais tenues.

Après que M. Kiener, pasteur, eut salué l'assistance au nom des autorités de Valangin, on passa à la réception de 26 candidats, ce qui porte le nombre des membres de la Société à 450 environ. — Puis la Brévine fut désignée comme lieu de la réunion de 1884. — Il s'agit de nommer un président ; on propose M. Jules Breitmeyer, avocat, à la Chaux-de-Fonds.... Quand il faut passer au vote, on découvre que le bureau manque de papier pour confectionner des bulletins : votons à main levée, crient plusieurs voix, et M. Breitmeyer est élu par ce mode patriarcal, qui n'en exprime que mieux et plus chaleureusement le désir unanime de l'assemblée. L'élection du bureau se fait par le même procédé, et,

les affaires administratives ainsi expédiées, nous passons à l'audition des travaux.

Ici, on me permettra d'être bref, puisque les manuscrits lus le 2 juillet passeront directement et de droit des mains de leurs auteurs dans le portefeuille du *Musée neuchâtelois.*

M. Châtelain a très-vivement captivé son auditoire en évoquant les souvenirs de Guillemette de Vergy et en retraçant la vie du château et du bourg de Valangin il y a trois siècles. C'est là un de ces travaux à la fois consciencieux, érudits et colorés, qui sont également goûtés des spécialistes et de la masse des auditeurs.

M. Châtelain n'a pas oublié de rappeler à notre souvenir M. le colonel de Mandrot, qui fut si longtemps un membre très-actif de la Société, et celui de M. Georges Quinche, cet homme de bien et d'érudition locale minutieuse, qui fut comme l'incarnation du vieux patriotisme valanginois et dont la figure si neuchâteloise a manqué à notre fête. Si les morts voient et entendent, M. Quinche a dû tressaillir dans son tombeau pendant cette journée, qui fut tout entière consacrée à évoquer ce vieux Valangin auquel il avait voué un culte si touchant et si désintéressé.

Nous sortions, il est vrai, des étroites frontières du comté avec le travail de M. Daguet ; mais nul n'a regretté cette incursion dans le domaine plus vaste et non moins cher de l'histoire suisse : le savant professeur nous a, dans un mémoire consciencieux et en un style vibrant, exposé les résultats des travaux de la critique historique dans les vingt dernières années, sur Winkelried et sur la réalité du fait héroïque qui a consacré son nom ; les opinions de Georges de Wyss, qui a découvert un important document, celles de plusieurs savants allemands qui semblent payés pour enlever toute poésie de notre histoire, tant ils mettent d'acharnement à l'éplucher, celle enfin du chancelier de Sturler, ont été tour à tour l'objet d'une discussion serrée et d'une critique qui ne laisse rien passer entre ses mailles.

M. Hermann Evard, préfet du Val-de-Ruz, nous a ramenés du champ de bataille de Sempach, à l'emplacement du vieux bourg qu'anéantit, en 1301, le comte Rollin de Neuchâtel. Son mémoire sur les résultats des fouilles de Bonneville a été écouté avec un vif intérêt; nous en avons trouvé le complément et comme l'illustration dans la salle du château contiguë à la salle des Etats, où étaient réunis les objets mis au jour lors des fouilles récemment ordonnées par la Société d'histoire. Nous renvoyons nos lecteurs à la notice si consciencieuse de M. Evard, qui sera publiée dans un de nos prochains numéros.

Nous les renvoyons aussi à celle de M. Alfred Godet, sur l'étymologie du nom de *Mortruz* donné au ruisseau de Cressier. Il a prouvé surabondamment que le sens de *ruisseau mort* doit être rejeté et a réuni de très-sérieux arguments en faveur de l'étymologie : *Martis rivellus*, ruisseau de Mars. Un exemple tiré de DuCange montre que la conversion de l'*a* en *o* n'a rien d'exceptionnel.

Enfin M. A. Bachelin a donné la note gaie de la séance par la lecture d'une des pièces découvertes à Paris par M. Ed. Rott, relatives aux évènements de 1707. Il s'agit d'un état des personnages influents de notre pays dressé par un spirituel espion du prince de Conti. Ses annotations, ses diagnostics, sommaires mais finement tournés et quelquefois cruellement mordants, entr'autres un portrait du chancelier de Montmollin, traité suivant l'ancienne manière des historiens-rhéteurs, ont été un piquant régal pour les auditeurs de M. Bachelin. Nous avons annoncé que la Société, dans sa séance du 10 mai dernier, avait accordé une subvention de fr. 300 pour faire copier les documents en question ; il ne faudrait pas beaucoup de morceaux comme celui que nous avons entendu pour nous persuader que nous avons fait une excellente affaire.

* * *

La séance close à midi, il nous reste juste le temps de nous rendre à la Bonne-Fontaine, au-dessus du cimetière de Valangin. En avant la musique ! Le cortège fait le tour du bourg, et monte à la source d'eau ferrugineuse qui coule au fond d'un petit pavillon dont le *Messager boiteux* de cette année a donné le dessin. Cette source, connue depuis le 17me siècle au moins, puis longtemps perdue, a été retrouvée par le propriétaire actuel, M. Kornmeyer : bon nombre de membres de la Société en ont goûté en guise d'absinthe et ne s'en sont pas plus mal trouvés.

Et pourtant, la plupart ont salué avec satisfaction les bouteilles alignées sur les tables de la cantine et leur ont fait honneur. Le dîner, servi avec dextérité, abondant et bien apprêté, a été cordial et gai, bien que quelques averses aient mis à l'épreuve la toiture rustique de la cantine. M. Georges L'Eplattenier, nommé major de table, s'acquitta avec entrain de son mandat et fit marcher rondement la série des productions. Après chaque discours, après chaque morceau de l'infatigable fanfare de Cernier, les détonations parties des collines d'en face répondaient aux acclamations des convives.

M. Ch. Châtelain, président, a porté le toast à la Patrie. Aimer sa patrie, a-t-il dit, n'est-ce pas de l'égoïsme ? Les hommes ne sont-ils pas

tous frères? Mais aimer sa patrie, ce n'est pas haïr celles des autres. Un peuple qui n'a plus cet amour de la patrie est un peuple qui a vécu. A l'époque du service étranger, la Suisse semblait près de finir. Elle n'a pas péri, parce que, chez ces hommes qui vendaient leur sang à l'étranger, il restait l'amour de la patrie ; leurs yeux s'humectaient aux vieux airs du pays… Si nous n'avons plus le service à l'étranger, nous avons encore nos luttes, nos rivalités de partis, mais au-dessus de tout cela subsiste l'amour de la patrie, qui forme entre nous un lien supérieur. A cette patrie le premier toast dans notre fête.

M. Kiener, pasteur de Valangin, a bu à la Société d'histoire, qu'il a comparée à une abeille allant de fleur en fleur, c'est-à-dire de village en village, et recueillant de chaque fleur le suc spécial dont le parfum s'ajoute à ceux des précédentes. Valangin est particulièrement heureux de voir l'abeille se poser ici pour quelques instants.

De longs applaudissements ont accueilli l'apparition à la tribune de M. Fritz Berthoud, l'un des doyens, sinon le doyen de l'assemblée, qui a fait preuve d'une verve et d'un entrain juvéniles et a parlé des vieilles choses éternellement jeunes avec une fraîcheur d'imagination charmante et avec une compétence qui lui appartient plus qu'à tout autre.

M. Ph. Godet, qui lui succède, parle en vers de ce passé qui vient d'être célébré en si bonne prose. On lira plus loin ce morceau, auquel l'auditoire, toujours indulgent au dessert, a fait un accueil sympathique.

M. Hippolyte Etienne, qui avait accepté la douce mission de remercier la population de Valangin, s'en est acquitté avec beaucoup de talent et d'à-propos. Il a rappelé que la liberté de commerce avait été réclamée par les bourgeois de Valangin, en 1707, à leur nouveau souverain, et l'orateur, en remerciant les valanginois d'aujourd'hui de leur généreuse hospitalité, aime à saluer en eux les représentants actuels de ces libres traditions.

Puis M. Eugène Courvoisier a bu au Comité local, qu'il a remercié avec chaleur, et enfin M. Max Diacon, avocat, bourgeois de Valangin — il a fièrement revendiqué ce titre — a rappelé les luttes des habitants du Val-de-Ruz pour leurs droits, et a bu à la mémoire de « cette vieille bourgeoisie, instrument de nos libertés. »

*
* *

Il est 4 heures ; le soleil rit dans un ciel plus serein. Partons pour la Bonneville. La musique de Cernier marche en tête ; mais avant la

Borcarderie, la voilà qui nous laisse aller tout seuls. Nous avons trop bien compris cette abstention par la suite : nos vaillants musiciens n'auraient pas trouvé une goutte de liquide pour humecter leurs embouchures ; et ils ont vraiment agi comme de prudents pères de familles en regagnant la cantine. Quant à nous, qui n'avions pas l'excuse du trombone ou de l'ophicléide, nous avons, en historiens sérieux, fait le tour des remparts, c'est-à-dire du sentier qui doit marquer le carré formé par le bourg de Jean et Thierry. Quelques restes des fondations ont été mis au jour ; M. G. Ritter commente avec feu ces décombres et restitue par l'imagination la physionomie de cette ville dont on distingue de faibles vestiges : nous les contemplons avec conviction, mais aussi avec une soif ardente, qui nous ramène à cette bonne cantine, où les vaillants musiciens de Cernier soufflent de plus belle dans leurs cuivres et où se presse la joyeuse population de Valangin ; des familles entières sont là réunies, heureuses qu'on ait inventé l'histoire, qui leur procure un bon lundi et une fête patriotique et cordiale.

Peu à peu, les amis du reste du pays reprennent le chemin de leurs demeures, mais ils répéteront toujours que Valangin s'est montré, le 2 juillet 1883, à la hauteur de son antique et glorieuse renommée.

3 juillet 1883.

Ph. Godet.

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 JUILLET 1883, A VALANGIN

La séance a lieu au Temple, à 10 heures, sous la présidence de M. Ch. Châtelain.

Les comptes de 1882 et la gestion du Comité ayant été soumis à l'assemblée du printemps qui les a approuvés, M. le président se borne à

indiquer à l'assemblée les différents travaux de la Société pendant l'année dernière et à rappeler la mémoire de deux de nos membres décédés récemment : MM. A. de Mandrot et G. Quinche.

Sur la proposition du Comité, la Brévine sera le lieu de réunion en 1884. Monsieur J. Breitmeyer, avocat à la Chaux-de-Fonds, est nommé président à l'unanimité et le Comité est confirmé dans ses fonctions : il est composé comme suit :

Président : MM. J. Breitmeyer.
Vice-Présidents : Ch. Châtelain et Aug. Bachelin.
Caissier : Ferdinand Richard.
Secrétaire : J.-H. Bonhôte.
Assesseurs : F. Berthoud, A. Daguet, L. Favre, Dr Guillaume, Louis Dubois et A. de Coulon.

L'assemblée passe ensuite à la réception des nouveaux membres, qui sont :

MM. Barrelet, Théod. étud., à Saint-Blaise.
Beck, Will., pharm., à la Chaux-de-Fonds.
Béguin, Olivier, pasteur, à Cernier.
Burckhardt, étud., à Neuchâtel.
Favre, Paul, instituteur, à Valangin.
Favre-Bulle, Lucien, instituteur, à la Chaux-de-Fonds.
Grellet, Guillaume, Wurtemberg.
Huguenin, Louis-Zélim, Brévine.
Jacot, Aug., boulanger, Peseux.
Jeanrenaud, P.-E., architecte, Geneveys-sur-Coffrane.
Isely, Louis, prof., Neuchâtel.
Kiehl, Henri, Neuchâtel.
Lambert, Erhard, étud., Neuchâtel.
Michaud, Albert, essayeur-juré, Chaux-de-Fonds.
de Montmollin, Albert, banquier, Neuchâtel.
Nussbaum, Fritz, fabr. d'horlogerie, à la Chaux-de-Fonds.
Nussle, Guill., négoc., à la Chaux-de-Fonds.
Perregaux, Charles, prof., Boudry.
Perret, Georges, prof., Cernier.
Piquet, Ed., architecte, à la Chaux-de-Fonds.
de Pury, Jean, Dr en droit, Neuchâtel.
Schuppbach, Ch., employé postal, Neuchâtel.
Schwar, Alph., directeur au Devens.

MM. Soguel, L., secrétaire de préfecture, Cernier.
Stauffer, Justin, instituteur, Chaux-de-Fonds.
Tripet, Maurice, étud., Neuchâtel.
Wulliemoz, inspecteur forestier, Cernier.

A la suite de cette opération, M. le président Châtelain ouvre la série des travaux par un excellent discours dans lequel il retrace l'histoire de Valangin à différentes époques, mais surtout pendant le règne de Claude d'Arberg et de Guillemette de Vergy.

M. le professeur A. Daguet fait un exposé critique et des plus érudits sur Winkelried dont l'existence est niée par certains savants.

M. le préfet Evard lit un très intéressant rapport sur les fouilles faites sur l'emplacement de la Bonneville et sur leur résultat.

M. Alfred Godet étudie l'étymologie du nom du ruisseau de Cressier, le Mortruz, et le fait dériver de *Martis rivellus*, ruisseau de Mars.

M. A. Bachelin donne quelques extraits de la correspondance des agents du prince de Conti. Ces notes curieuses font bien augurer du travail de copie que notre Société fait exécuter à Paris.

La séance est levée à midi, pour visiter la Bonne-Fontaine, le château et la collection d'antiquités de la Bonneville.

VALANGIN AU TEMPS DE GUILLEMETTE DE VERGY

Discours prononcé à l'ouverture de la XXme séance générale de la Société d'histoire, à Valangin

Lorsque la Société d'histoire se réunissait, il y a 5 ans, à Cernier, j'avais eu, pour suivre à l'usage établi, à vous parler de cette localité. Celle-ci n'ayant aux temps jadis joué aucun rôle dans l'histoire de notre pays, je n'avais à vous présenter que les petits faits d'une vie toute paisible et

toute communale; aussi m'étais-je trouvé assez embarrassé lorsqu'il s'était agi d'en faire la monographie, car si le nom de Cernier se retrouvait dans les actes publics, ce n'était guère qu'au sujet des cens et des dîmes que ce village devait payer, ou de ses contestations avec les communes voisines à propos d'un pâturage ou d'une charrière; aujourd'hui j'ai éprouvé un embarras pareil, mais pour une raison tout opposée; je ne puis en effet ouvrir une liasse de papiers d'Etat, parcourir un répertoire, feuilleter un registre de procès-verbaux ou de rapports officiels, prendre dans un rayon de bibliothèque un volume d'histoire neuchâteloise, sans rencontrer à chaque instant le nom de Valangin, l'un des plus beaux noms historiques de notre pays. Ce nom se retrouve presque depuis l'époque la plus reculée de notre histoire jusqu'aux temps modernes; il a été joint à celui de grandes familles féodales, il a été prononcé dans les plus grands congrès de l'Europe et il a été un titre honorifique pour des puissants de la terre. Si les seigneurs qui l'ont porté jadis n'ont pas rempli le monde du bruit de leurs exploits, si le château près duquel nous nous trouvons n'a vu se passer aucune de ces scènes dramatiques qui éveillent l'imagination ou s'il ne peut compter au nombre des monuments artistiques, si le bourg, dans lequel nous sommes heureux de nous trouver réunis, ne figure pas dans les statistiques au 1er rang des localités de notre pays par le chiffre de sa population, cependant ce petit coin de pays a eu sa vie propre, mouvementée, pleine de faits et d'évènements intéressants; l'histoire du territoire, dont ce bourg était le centre, devait donc tenter bien des neuchâtelois. L'un d'eux, vous le savez, M. le professeur Matile, a retracé d'une manière si savante et si complète cette histoire de l'ancienne seigneurie de Valangin, qu'il faudrait posséder des connaissances autres que les miennes pour vous présenter sur ce sujet quelque chose de nouveau; aussi aurais-je désiré que quelqu'un de plus compétent et de plus érudit que moi eût été chargé de vous parler de Valangin.

Faute de mieux donc, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, qui connaissez le Valangin d'aujourd'hui et qui êtes venus jouir de l'hospitalité si cordiale et si aimable de ses habitants, d'essayer de faire revivre devant vos yeux le Valangin d'autrefois, le Valangin d'il y a 3 à 4 siècles, et de vous le montrer tel que nous l'aurions vu si, au temps de Guillemette de Vergy, nous étions venus par un beau jour, bourgeois de Neuchâtel ou bourgeois de Valangin, francs-habergeans ou geneveysans, censiers ou taillables, visiter le vieux château « sis entre deux eaux » et prendre notre repas, non comme aujourd'hui sur la terrasse de la demeure seigneuriale, mais à la maison des Bourgeois, à l'angle de laquelle pendait l'enseigne

de la Croix d'or, et nous faire servir par l'hôte le *pâté en pot*, fait de chair de bœuf crue et hâchée avec autant de graisse et des oignons, ou le *Brouet-l'oye* composé de la graisse tombée de l'oie rôtie, de crême, de carrés de pain frits et de canelle avec du sucre, et comme dessert, un *leyement* de poires et de fromage.

Si je vous transporte à cette époque-là, c'est qu'elle marque, me semble-t-il, une date importante dans l'histoire de ce petit coin de pays ; c'était en effet alors que finissait pour la seigneurie de Valangin le Moyen-âge et que commençait ce que l'on nomme les temps modernes. Guillemette de Vergy est la dernière et vraie représentante des anciens seigneurs féodaux (avec René et les d'Avy la race s'étiole et s'éteint), avec leur gouvernement tout personnel, supportable pour les sujets, et même parfois favorable à leur bien-être, lorsque ces seigneurs avaient le cœur bien placé ou que leurs intérêts les portaient à faire des concessions, mais dur et même impitoyable, lorsque les qualités du cœur manquaient ou que les besoins d'argent ou l'amour de la domination les poussaient à pressurer leurs malheureux taillables et corvéables à merci, mais en tout cas, gouvernement toujours personnel et par conséquent arbitraire, livré au bon plaisir du maître et de ses créatures et tempéré seulement, chez nous, par les franchises que les sujets avaient réussi à obtenir à force de luttes, de patience ou d'argent et qu'ils étaient obligés de défendre sans cesse contre des empiètements toujours renouvelés.

Guillemette de Vergy est restée longtemps dans le souvenir populaire la bonne dame de Valangin; la tradition lui attribue plusieurs actes de bonté plus ou moins authentiques; (en tout cas, l'un d'eux, la réduction à la demi-dîme d'une portion des champs du territoire de Chézard, la Fin-des-Vauldes, est antérieure au règne de Claude d'Arberg) ; elle avait certainement des qualités qui devaient lui gagner le cœur de ses sujets, mais bien des faits nous montrent qu'elle avait su aussi se les aliéner et qu'ils avaient contre elle maints griefs, à moins toutefois que l'opinion publique n'en chargeât son petit fils René, ou son maître d'hôtel, Claude de Bellegarde, surnommé « le Rouge. »

Guillemette appartenait à l'illustre maison bourguignonne des de Vergy, dont plusieurs membres ont revêtu de hautes dignités aux cours de France et de Bourgogne, à l'armée et dans l'Eglise ; le manoir seigneurial de cette famille était situé dans le diocèse d'Autun, entre Beaume et Nuits ; « l'Edifice basty en forme de navire était partout environné du roc avant qu'on l'abatist et n'avait qu'une avenue du costé du portail, encore si malaisée et difficile qu'on ne la pouvoit gaigner » (Hist. de la maison de

Vergy, par Duchesne). Guillemette était fille de Jean de Vergy et de Paule de Miolans; elle avait cinq frères et sœurs; née en 1457, elle avait épousé en 1474 Claude d'Arberg, héritier de la seigneurie de Valangin; elle perdit son mari en 1518, et administra depuis lors l'Etat, avec ou au nom de son petit fils René de Challant, seul enfant de sa fille Louise et de Philibert de Challant; elle mourut en 1543, à l'âge de 86 ans.

Lorsque, jeune dame de 17 ans, elle vint pour la première fois, tôt après son mariage, s'établir dans le château où elle devait plus tard régner en souveraine, elle entra dans la seigneurie de Valangin par la Maison-Monsieur; sa suite se composait de « sa bonne, deux demoiselles, deux filles, une bonne femme, un valet de chambre, un chapelain, un page, un escuyer, un palefrenier, un portier, un charretier, un souillard (marmiton), deux chevaux pour la litière, qui pouvaient aussi être mis au chariot, deux autres chevaux pour le char, une haquenée, et deux courtauds pour les commissions (1). » Portée dans sa litière, la jeune comtesse gravit le chemin escarpé qui écharpe les Côtes du Doubs et arriva à la Chault-de-Font, le premier village de la seigneurie. La Chaux-de-Fonds ne comptait à cette époque que quelques habitations, entre autres une maison de chasse du comte, cependant la vallée, ancienne propriété de l'abbaye de Fontaine-André qui l'avait reçue en don avec la vallée du Locle, vers 1150 (2), devait avoir déjà une certaine population, puisqu'il y avait là un curé et qu'en 1548 René y établissait un pasteur. La population de cette localité, maintenant si importante, s'accrut du reste rapidement, car un siècle et demi plus tard, un officier du comte de Neuchâtel, dans un mémoire qu'il présentait sur les offices du pays et les personnes qui en étaient revêtues, proposait à son maître d'ériger en Mairie la Chaux-de-Fonds « village grand et abondant en population, afin, disait-il, de rogner les ailes du maire du Locle qui s'en fait trop à croire à cause du grand peuple qu'il a sous sa charge. » De la Chaux-de-Fonds, Guillemette de Vergy s'engagea avec sa suite à travers d'épaisses forêts de sapins sur le large chemin qui conduisait au Val-de-Ruz en passant par Boinod, le Mont-Dard et le pied Est de Tête-de-Ran, et en descendant de là à

(1) Je tiens à remercier tout particulièrement M. Louis Colomb, archiviste cantonal, pour l'obligeance qu'il a mise à faciliter mes recherches dans les Archives de l'Etat.

(2) C'était en effet très vraisemblablement le « Pratum apud Amens quod vulgo Calcina dicitur », mentionné par l'Obituaire de Fontaine-André. Ce Pratum ne pouvait pas être comme je l'avais cru (Musée neuch. 1878, pag. 183), la Chaux d'Amens, combe écartée et de difficile accès qui eût été à cette époque un don de bien mince valeur, mais bien plutôt la vallée ou une portion de la vallée de la Chaux-de-Fonds, qui est située derrière le Mont-d'Amens; de là le nom de Vieille Chaux, donné anciennement à un quartier de la Chaux-de-Fonds; la maison appelée actuellement le Couvent, devait être l'ancienne grange du Monastère.

Valangin par les Hauts-Geneveys, la Jonchère et Boudevilliers ; ce chemin était une simple charrière, semblable à celles de nos montagnes, large de 32 pieds et toute parsemée de pierres et de racines d'arbres. Lorsque Guillemette, arrivée au sommet du col de Tête-de-Ran, vit s'étendant à ses pieds cette belle et large vallée de l'autre côté de laquelle brillaient, au milieu des sapins, les tours du château de Valangin, l'aspect du Val-de-Ruz était à peu près le même que celui qu'il présente de nos jours ; il avait déjà sa couronne de vingt-deux villages, ses vertes prairies, ses vergers, ses champs, et sa bordure de noires forêts ; il devait même être plus riant encore, car la hache impitoyable du bûcheron avait épargné maintes haies verdoyantes et maints bouquets d'arbres. Arrivées à Valangin, la comtesse et sa suite traversèrent le pont-levis jeté sur la Sorge, passèrent sous la porte de la tour de garde, suivirent l'unique rue du bourg et entrèrent dans l'antique château des Aarberg-Valangin.

Si le bourg était, comme aujourd'hui, formé de deux rangées de maisons entre lesquelles passait la rue, les alentours présentaient un aspect différent. La Sorge ou la Sauge qui se jette actuellement dans le Seyon à l'est du village, en suivant sous la Collégiale un canal voûté, passait à cette époque devant la porte du bourg, longeait le pied nord des maisons auxquelles elle servait de fossé de défense et allait se réunir au Seyon au-delà de la colline du château, près du pont actuel de la route cantonale. Sur son cours étaient des moulins et des scieries. En 1529, René accensait à Pétremand Perret, meunier, « le cours des aigues qui chiesent (tombent) depuis le moulin neuf devant la maison du dit Pétremand jusqu'à la rasse nouvellement édifiée et ce pour faire une foulle à fouler drap ; item une rebatte à battre chenesve, orge, etc. ; une molière pour moler, aiguiser et achepter serpes et autres aisements, item une scie à scier planches ; » accensement concédé pour le cens annuel de 150 liv. de chanvre, 3 douzaines de planches de 18 pieds de long, 2 bons testons et 3 liv. de cire, plus 14 écus d'entrage.» Au pied du manoir seigneurial, la Sorge alimentait le vivier du Comte dont on voit encore les vestiges au-dessous de la maison L'Eplattenier, où était alors la demeure du pêcheur du château ; en 1422, sous Guillaume d'Arberg, ce pêcheur était Wehrli Stedler, de Lucerne ; il devait au comte la moitié du produit de sa pêche dans le lac et le comte entrait pour la moitié dans les frais de filets et de bateaux neufs ; il lui donnait en outre 3 pots de vin par semaine et la moitié d'un pain.

Ce fut en dehors du bourg, sur la place dont la séparait un large fossé traversé par un pont-levis, que Claude d'Arberg fit construire de 1500 à

1505 l'église qui existe actuellement. Chacun connaît la tradition suivant laquelle Claude revenant d'un pèlerinage à Rome et assailli sur la Méditerranée par une violente tempête fit vœu, s'il rentrait chez lui sain et sauf, de dédier à l'apôtre qui marcha sur les eaux au-devant de Jésus, une église qui serait bâtie sur l'eau. J'ignore si cette tradition repose sur un fait authentique, aucun document de cette époque n'en fait mention; peut-être ne s'est-elle formée que plus tard pour expliquer la dérivation du cours de la Sorge. Cette église que Claude et Guillemette dotèrent aussi richement que leurs finances le permettaient et à laquelle ils adjoignirent un Collège de sept chanoines, fut achevée en 1505; l'Evêque de Lausanne vint lui-même la consacrer l'année suivante; les frais de la cérémonie se montèrent à 18 Liv. 8 sous et 11 deniers, entre autres « pour envoyer quérir à Arberg des poissons » pour le repas, 43 sols 9 deniers. L'église avait primitivement la forme d'une croix latine; les fenêtres étaient ornées de vitraux aux armes des Aarberg. Le baptistère de forme octogone qui sert actuellement de table de communion, est le seul meuble datant de la fondation de l'édifice qui ait échappé à la fureur iconoclaste des premiers réformés; on lit sur son pourtour ces mots latins, en caractères gothiques, *Hic fons vivus aqua regenerans unda purific anno. dom. MCCCCC constructa fuit pns ecclia.* (C'est ici qu'est la source d'eau vive, l'eau régénératrice, l'onde purifiante. Cette église fut construite l'an du seigneur MD). Le tombeau de Claude et de Guillemette, dont les statues furent brisées lors de la réformation, est surmonté d'une plaque de bronze portant une inscription sur le millésime de laquelle j'attire l'attention des amateurs; ce millésime ne peut être lu en effet, me semble-t-il, que 1423 ou au plus 1453, dates évidemment complètement inexactes; dans le second cas, il y aurait eu interversion par le fondeur du deuxième et du troisième chiffre. Ce tombeau a été parfaitement restauré en 1840, par M. Marthe, lors de réparations importantes faites à l'église.

Au sud de la collégiale et du cimetière qui l'entourait, s'éleva peu après la fondation de l'église, une rangée de maisons encore existantes et qui furent les demeures des chanoines; ceux-ci se logeaient à leurs frais, car nous voyons Claude d'Arberg donner par un acte du 2 mai 1510 le sol ou chézal de la maison qui devint l'habitation du prévôt, à Messire Claude Carel, prêtre et chanoine de St-Pierre de Valangin pour y construire un presbytère. Au décès de Claude Carel, la maison (qui est actuellement le bureau des postes) passa à son frère Guillaume Carel qui la vendit en 1518 à Messire Etienne Besancenet, curé du Locle et chanoine de Valangin, pour 260 Livres. Les héritiers de Besancenet cédèrent

leurs droits en 1567 à J.-F. de Madruz et à Isabelle de Challant de qui la commune acquit cet immeuble dont elle fit le presbytère. L'acte de propriété de la commune indique pour limites : « Le cimetière de joran, le Seyon d'uberre, les fossés de la ville de vent, et la communauté de bise. »

Si de là nous entrons dans le bourg dont la rue était bordée de chaque côté de tas de fumier (l'autorité locale les fit disparaître en 1765), nous trouvons à droite de la porte la maison de Perrinet de Saules, bourgeois de Valangin, et à côté, celle que venait de faire construire Claude, bâtard de Valangin, neveu de Claude d'Arberg. Cette maison portait, ainsi que son propriétaire, le surnom de des Pontins, parce que, d'après Matile, elle avait été bâtie en partie sur la Sorge que l'on traversait près de cet endroit. Selon la tradition, c'était là qu'aboutissait un souterrain venant du château et dont je reparlerai plus loin. Ce fut dans cette maison qu'à la fin du XVI[e] siècle se tint pendant quelques années l'école, dirigée par le Diacre de Valangin ; elle devint ensuite la demeure du Receveur. En face, de l'autre côté de la rue, s'élevait la Maison des Bourgeois. Claude d'Arberg en avait donné, en 1510, au banneret Girard Brandt, aux maîtres bourgeois et à tous les bourgeois de Valangin, le chézal qui avait appartenu jusqu'alors au dernier membre de la famille des de Savagnier et qui joutait celui de Guillaume Matthey de vers vent, la rue du bourg de vers joran, la maison de Claude Carrel, curé de la Sagne, de vers bise, et le Seyon de vers uberre. La Maison des Bourgeois, ou Maison de ville, servait en même temps d'auberge comme cela a lieu encore actuellement dans beaucoup de localités de la Suisse romande ; c'était le logis à l'enseigne de la Croix-d'Or. Cette auberge ressemblait-elle à celles que Montaigne trouvait dans la Suisse allemande, quelques années plus tard, et dont « les salles, disait-il, étaient percées de nombreuses fenêtres, richement garnies de vitraux peints ; les boiseries curieusement travaillées, étaient rehaussées par la peinture ; les plafonds lambrissés offraient des compartiments où ruisselaient l'or et les plus brillantes couleurs ; des volières prenant toute la longueur des locaux étaient remplies d'oiseaux dont le doux ramage et les chants divers stimulaient la joie et la vie ; fréquemment les sons de l'orgue, de l'épinette, de la viole et du violon venaient compléter leurs concerts. Les sièges étaient garnis de mœlleux carreaux » (Journal de voyage de Michel Montaigne, etc., en 1580 et 1581). Je doute fort que le logis à la Croix-d'Or, tenu au profit de la Bourgeoisie, offrît un pareil confort aux touristes de l'époque ; la maison n'avait sans doute pour tout ornement que la belle et large fenêtre sculptée qui a dû

être enlevée lors des réparations faites dernièrement et que M. Ernest L'Eplattenier a sauvée de la destruction, et plus tard, des vitraux peints dont M. G. Quinche dit, dans ses *Promenades autour de Valangin* : « On voyait autrefois dans la partie supérieure des croisées de la grande salle des vitraux coloriés qui représentaient des scènes de divers genres, dont quelques-unes, dit-on, n'étaient édifiantes qu'à demi; ces vitraux furent longtemps relégués au galetas, d'où un beau jour ils s'acheminèrent pour le château de Gorgier, la Bourgeoisie ayant fait cadeau de ces reliques à M. James de Pourtalès qui s'en montra amateur et envoya en échange celui des portraits de Frédéric-Guillaume III qui est suspendu dans la petite salle. » Avant la Réformation, les hôtelleries étaient souvent tenues par des membres du clergé; il en fut de même assez longtemps encore après l'établissement de la Réforme, ainsi nous voyons, en 1620, la Classe arrêter que : « craingnant les désordres et scandales qui pourroyent arriver, a esté défendu à tous frères ministres de vendre vin, ni tenir tavernes si ce n'est pour malades et nécessité urgente sur peine de déposition. »

Permettez-moi encore un détail sur les mœurs de l'époque; c'était la coutume dans les repas, d'échanger avec l'un ou l'autre des convives son verre plein que l'on était tenu de vider complètement. « A été advisé, » est-il dit dans un procès verbal de la Classe, en 1597, « qu'il n'est ni bon, ni honneste ou séant que les ministres en compaignies acceptent les changements de voirres (verres) quand chacun a le sien, ce qu'ils doivent empescher et reprendre aux autres suivant les ordonnances sur ce faites et publiées. Si ce n'est pour faire un tour d'amitié à boire un chacun ce qu'il lui conviendra n'estant contraint à vuider. »

(A suivre.) Ch. CHATELAIN.

TOAST

(Lu au banquet de la Société d'Histoire, à Valangin.)

O Valangin, témoin de notre fête,
Je te salue en un vers amical :
Ton nom toujours sera cher au poëte,
Castel antique à l'aspect féodal.
Tout ton passé chante comme un poëme,
Je crois revoir, dans la brume des temps,
Lointains et doux, mille tableaux que j'aime,
Prêts à renaître en des vers éclatants !

* * *

Je pourrais dans une épopée
Redire ce combat mortel :
Jean et Thierry tirant l'épée
Contre Raoul de Neuchâtel.
Je vous conterais la mêlée
Dans la plaine de Male-fin,
Bonneville démantelée
Et le triomphe de Rollin.
Puis, descendant le cours des âges,
Nous verrions ce vallon régi
Par Guillemette de Vergy,
Qu'on adorait dans nos villages ;
Je vous dirais ces temps heureux
Où, ses sujets veillant sur elle,
Guillemette priait pour eux ;
Où, vivant sans peur ni querelle,
Les joyeux habitants du bourg,
Sous les regards de la comtesse,
S'ébattaient, les jours de liesse,
Au son du fifre et du tambour.

* * *

Mais quels sont ces cris, ce tumulte?
Sur la place de Valangin,
C'est un étranger qu'on insulte:
Quelqu'un sur lui lève la main;
De son sang la muraille est teinte,
Son front saigne sous le bâton...
On l'a jeté dans le *croton*,
La comtesse rit de sa plainte.
C'est Farel, c'est l'homme de feu,
L'homme à l'éloquence farouche,
Auquel rien ne fermait la bouche,
Car il parlait au nom de Dieu.
Son ardeur obtient la victoire,
Et la comtesse, dès ce jour,
S'en va transporter son séjour
Tout au bout de son territoire:
Chézard lui réserve un abri,
Et la sage et bonne comtesse,
Comme avant, répand sa tendresse
Sur son peuple toujours chéri.
« Bonnes gens, dit l'octogénaire,
« Pour vous témoigner mon amour,
« De dîme et d'impôt j'exonère
« Terres et champs dont en un jour
« Ma vieillesse fera le tour. »
Et depuis l'instant où l'aurore
A brillé sur Tête-de-Rang,
La vieille dame, alerte encore,
Marcha jusqu'au jour expirant.
Le soir, joyeuse et toute lasse,
Revenue au point de départ,
Sa prière au Ciel rendit grâce
Du bien fait aux gens de Chézard.

Naïfs récits, pleins de simplesse,
Souvenirs des temps d'autrefois,
Bercez toujours, charmez sans cesse
Le cœur des bons Neuchâtelois !

* * *

Après l'idylle, hélas! voici le sombre drame:
Dans ces antiques murs un complot fut ourdi.

La comtesse Isabelle en conduisait la trame ;
Il en coûta la vie au greffier Grossourdy.
Ah ! plaignez-le, Messieurs ! L'infortuné notaire
Pour un faux testament prêta son ministère,
Et comme un vil pendard périt sur l'échafaud....
Fût-on même notaire, on n'est pas sans défaut !

*
* *

Mais le temps a marché, transformant toute chose :
Dirai-je vos hauts-faits, bourgeois de Valangin ?
Dans les journaux je crains que peut-être on en glose
Et j'ai peur du *Réveil* de Cernier, né malin !....
Ah, bah ! Ne peut-on pas tout dire en poésie ?
Quel gazetier perfide éplucherait mes vers ?
Donc, salut au passé ! J'aime la bourgeoisie
Librement assemblée au penchant des prés verts.
Il est mort, ce passé : respectons-le quand même ;
Une famille unie a le culte des morts ;
Pour nos pères vaillants n'ayons point d'anathème ;
Sachons nous souvenir, nous en serons plus forts.
Le peuple qui honnit son passé n'est qu'un lâche :
Les générations sont mortes tour à tour ;
Toutes, fidèlement, ont accompli leur tâche....
Faisons bien, et nos fils sauront mieux faire un jour.

*
* *

Mais que prouve donc cette fête,
Sinon que vous êtes d'accord
Pour aimer avec le poëte
Le temps jadis, le passé mort ?
Vous tous, amis de notre histoire,
De nos vieux souvenirs épris,
Jaloux de notre antique gloire
Vous en recueillez les débris ;
Et dans ce bourg qui nous rassemble,
Où tout nous parle d'autrefois,
Nous pouvons porter tous ensemble
Le toast proposé par ma voix.
Concitoyens, que l'on nous verse,
Pour boire ce toast solennel,
Non pas cette eau fade et perverse
Où vit le microbe mortel !..

Mais le bon vin qu'ont bu nos pères,
Le vin de nos vieux vignerons,
Le vin de nos coteaux prospères,
Voilà celui que nous boirons:
Le vin qui mousse et qui flamboie
Et qui fait l'étoile et qui rit,
Le vin chantant comme la joie
Et pétillant comme l'esprit,
Le vin qui dans ses étincelles,
Brillant à nos yeux réjouis,
Contient les plus vives parcelles
De l'âme et du cœur du pays ;
Ce vin que je proclame insigne
Entre les plus nobles des crûs,
Qui, pour tout dire, serait digne...
Digne de croître au Val-de-Ruz !
Avec ce vin patriotique
Que Valangin nous a versé,
Je bois à notre histoire antique,
Je porte mon toast : *Au passé !*

PH. GODET.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison de Juillet 1883, p. 195.)

Il est permis de supposer que la marquise, tout en comptant sur son bon droit, ne négligea pas les moyens ordinaires d'agir sur les juges pour les disposer favorablement à son égard, comme c'était l'usage alors (et

quelquefois aussi aujourd'hui). Ses tendances évangéliques commençaient à être connues ; on pouvait augurer qu'elle instruirait son fils dans les nouvelles doctrines et qu'elle contribuerait ainsi à l'affermissement de la Réforme dans le pays, tandis que le duc de Nemours, très-zélé catholique, déploierait son activité dans un sens contraire, ce qui ne devait pas lui rendre les magistrats bernois favorables. Leur sentence n'était pas attendue sans anxiété.

Farel écrivait encore à Calvin, même lettre du 11 juillet : « C'est à demain (lundi) qu'a été fixée la journée qui devait d'abord être hier (samedi 10). Le Seigneur veuille donner une heureuse et prompte issue ! » Revenant sur un sujet qu'il a fort à cœur, il s'exprime ainsi : « J'ai été non-seulement réjoui, mais encore très reconnaissant de ce qu'à Genève tout ait plu à la princesse. Entre tous ceux qui se sont réfugiés dans votre ville, elle paraît avoir une particulière estime pour le marquis » (de Vico). Peut-être ses entretiens avec l'illustre marquis qui avait tout quitté, patrie, famille, amis, rang et fortune pour servir librement Dieu, selon l'inspiration de sa conscience et d'une foi nouvelle, ne furent-ils pas sans influence sur la conversion de Jaqueline.
Farel songeait à l'affermir quand il ajoutait : « Tu feras bien, si tu viens ici, de t'adjoindre aussi Viret, en passant par Lausanne, car la princesse vous désire l'un et l'autre et moi encore plus. » Ces lignes semblent indiquer que Jaqueline avait goût aux disputes théologiques, comme le remarque aussi M. Taillandier, à l'occasion des conférences qui eurent lieu plus tard chez elle à Paris et à Blandy.

Le 19 juillet fut rendue la sentence définitive, et la totalité du comté adjugée à Léonor, à la grande joie de la plus grande partie de la population. *Les historiens neuchâtelois indiquent tous à tort la date du 19 août*, comme celle à laquelle ce procès fut jugé. Voir à l'appui de cette assertion dans le « Bundbuch », à l'Hôtel-de-Ville de Berne, le détail de cette sentence rendue par le haut Conseil de Berne en faveur du duc Léonor, et, dans nos Grandes-Archives, le double d'un acte passé à Fontainebleau, en mars 1558, dans lequel il est parlé de « *la sentence de Messieurs les Advoyer et Conseil de Berne, du dix-neufvième jour de juillet dernier passé.* » (1557.)

D'après ce jugement arbitral, le duc de Nemours devait abandonner la totalité du comté de Neuchâtel au duc Léonor et recevoir comme compensation une rente annuelle de deux mille francs assignés sur de bonnes terres dans le duché de Bourgogne. Le Conseil de Berne se portait garant de l'exécution de cette sentence, qui fut acceptée de part et d'autre.

Le gouverneur de Bonstetten se hâta de prévenir son jeune maître de l'heureuse issue du procès : « Je n'ai voullu faillir à vous escripre de « cela (mande-t-il à M. de Larrable, gouverneur du jeune prince) qui est « comment la totallité de ce Conté est demeurée à Monseign^r^ nostre « Maistre... » et, le 30 de juillet : « Monsieur de Larrable, je receu la « lettre que m'avez escripte par le lacquay de Monsr le bastard, par « laquelle j'ay entendu le bon portement de Monseigneur, de quoy j'ay « esté fort ayse, vous merciant aussi des aultres nouvelles que m'avez « escript. *Je pense que vous avez receu les bonnes nouvelles comment « ce conté est demeuré à Monseigneur nostre Maistre, vous advisant que « ce n'a pas esté sans beaucoup de peine et de fascherie, comme vous « conterey quant il playra à Dieu d'amener Monseigneur, et vous, en ce « pays.* J'espère qu'il sera en brieff, vous priant de tenir main qu'il se « face le plus tost qu'il sera possible.

. . . .

« Ce jourdhuy Madame m'a mandé de querir me priant luy voulloir « ballier ung cheval d'Espaigne que j'avoys pour envoyer à Monseigneur « lequel je n'ay voullu refuser, mais desjà paravant lay présenté plusieurs « foys à ma dite Dame au nom de Monseigneur, voyant les lettres que « vous escripviez pour recouvrer des chevaulx par deça (c'étaient déjà des « préparatifs de guerre), vous asseurant que c'est ung cheval aussi sain « et nect et aultant adroict et aussy bien gallopant que j'ay heu jamais, « et est fort doulx et amyable à monter, à descendre et à le penser.

« Espérant que mon dit Seigneur en sera bien servy, mais je n'ay peu « sçavoir de sa hardiesse que pourroit avoir en faict de guerre, car je ne « l'ay jamais approuvé (éprouvé). *Si est-ce à l'arrivée de Madame en ce « Conté, qu'on alloit au-devant d'elle pour la recepvoir, ou je y avoit « force harquebusiers*, ou je l'ay galoppé dedans et dehors, quand ilz « tiroient, que na faict refus quelconques. Et ne suys marry qu'il n'est « plus beau et milleur (meilleur).... Car ma personne et tout ce que « j'ay en ce monde est tousjours prest à obéyr et faire service à mon « dit Seigneur.

De Neuchâtel
ce 30e de Juillet 1557.

« Monsr de Larrable, je vous prie de faire ce bien pour moy de faire « mes recommandations aux gentilshommes de la mayson, à ceuz de ma « cognoissance et me faire participant des nouvelles de la guere (guerre)

« et comment le cheval d'Espagne est arrivé, *et quant sera l'arrivée de mon dit Seigneur en ce Conté* ». [1]

Jaqueline était donc revenue à Neuchâtel, après un voyage dont le succès avait été la meilleure réponse aux prières des Réformateurs ; le comté était demeuré à Léonor.

Nous avons vu que la marquise attendait Calvin et Viret, auxquels elle comptait sans doute adjoindre Farel et Fabry pour se faire initier plus complètement aux doctrines de la Réforme ; mais, d'après des lettres subséquentes, nous apprenons que les Réformateurs de Genève et de Lausanne ne purent pas se rendre au désir de Jaqueline. Farel se chargea donc seul de continuer l'œuvre commencée à Genève par Calvin, et toute la vie de l'illustre princesse est là pour montrer à quel point elle profita des leçons du vigoureux Réformateur. Sa foi devint sa vie, et son premier désir dans l'éducation de ses enfants fut toujours de les amener à la connaissance de Jésus-Christ. Quel bel éloge à rendre à une mère que celui de Calvin lorsqu'il s'écrie dans sa lettre au jeune duc Léonor : « Or Monseigneur, vous avez un grand avantage en ce « que Madame vostre mère ne désire rien de plus que de vous veoir « cheminer rondement en la craincte de Dieu, et ne sçauroit recevoir « plus grand plaisir de vous qu'en vous voyant porter vertueusement « la foy de l'Evangile. » [2]

Mais n'anticipons pas. Ceci était en 1559. Pour le moment Jaqueline était encore une néophyte, s'enquérant soigneusement pour son propre compte des doctrines du Salut.

Puis elle commençait à prendre en mains les affaires religieuses du pays. Nous voyons les ministres de la Classe de Neuchâtel s'adresser à la marquise pour lui demander d'établir un pasteur à Travers, et dans la lettre que nous allons citer de J.-J. de Bonstetten à M. de Sainte-Croix, nous aimons à trouver la preuve de l'assertion de notre vénérable ami, M. le pasteur Gagnebin, lequel, avec un tact historique remarquable, avait avancé, dans le *Musée neuchâtelois* de 1873, contre les cartulaires et tout ce qui avait été écrit jusqu'alors là-dessus, que le poste de ministre de Travers devait avoir été créé déjà en 1558 environ, tandis que les écrivains sus-nommés parlaient de 1569.

Voici la lettre du gouverneur de Bonstetten :

(1) Grandes-Archives. T. 4. N° 3, h.

(2) Lettres françaises de Calvin, publiées par M. J. Bonnet. (A. II. p. 286.)

« A Monsieur de Saincte-Croys, abbé de l'abaye de la Madelayne,
« Chateaudung.

« Monseigneur, dempuis vostre partement » (il avait donc récemment quitté Môtiers), « ils sont venuz les prédycans de ce contez ver Madame, « luy demander entendre la charge du prédycant du Vautravers qu'il « avoit pour aler prêcher à Travers et de faire la vysitation des malades « p. toute la paroyche dilec qu'il ne luy estoit possible de le plus « satisfaire. Ains supliant ma dite Dame de voloir provoir (pourvoir) de « mestre ung mynistre au lieu de Travers, affin que le peuple fut my- « nistré tant de prédication que de visitacion de maladie, et autre ayde « pour le salut de leurs âmes.

« Pour ce, ayent entendus ma dite Dame la requeste des dits mynis- « tres, a ordonné ung mynistre au lieu de Travers.

« Et que lon luy doit donnez, par anée au dit mynistre pour son entre- « tenement trois mhuis de vin, trois mhuis de froment, mesure de se « pays, et trente livres d'argent. (1)

...... « Comme aussi vous entendrez par le menuz se que Madame « vous escript, mais je vous ay bien voullus advertir affin que je sache « vostre voulumptez et de me conduire selon icelles et de le rabatre sur « ce que il faut que je vous en dellivre, et que déjà avez receups (reçu).

« Je husse bien vouslus que sela heuste faict (que cela eût été fait) « spendant que vous estiez par dessa, affin que vous hussiez dit vous « raysons pour maintenir se qui vous appartient. J'ay faict mon debvoir « comme je suis tenuz (cette lettre témoigne bien de l'habileté diplo- « matique du gouverneur !) n'est que l'on a trouvé que c'estoit chose « raysonnable que l'on debvoit prendre le dit bien sur le priorez.

« Ainsfin vous plaire de moy faire savoir comme je my doit condhuyre « que sera lendroit en quoy je me recommande à vostre bone grace, « etc.

« De Neufchastel le 13 d'aoust 1557.

« Vtre oubeyssant et fydelle amys a tout jamais,
« Jehan-Jacque DE BONNESTET. » (2)

(A suivre.)

(1) Les ministres du pays de Vaud étaient moins payés : un *muid de froment, trois coupes de messel*, et *demi muid de vin*. (Dict. hist. et géogr. du canton de Vaud par *Martignier* et de *Crousaz*, p. 432.)

(2) Grandes-Archives. T. 4. N° 3 (c c).

UNE RUSE DE GUERRE

(Suite et fin. — Voir la livraison de Juillet 1883, page 204.)

Revenons au récit de J.-J. Junod: « Tout le reste des soldats le suivit », écrit-il fièrement, donc Jean Clottu en tête et le reste ensuite. — Il y a des jours où il fait bon être historiographe, alors surtout qu'on a de hauts faits à enregistrer dans son « roole » et... je ne sais si je me trompe, mais il me semble que l'action du sergent des grenadiers de Cornaux est pour beaucoup dans la vocation littéraire du notaire qui commence ses notes de vendange en 1697, et celles des faits historiques en 1707 seulement, et à cause de la prise du Landeron spécialement. Il y a honneur pour le village, en effet, à consigner l'action de Jean Clottu, c'est une gloire locale que nous sommes heureux de raviver ici après plus d'un siècle et demi.

« Le reste des soldats, continue J.-J. Junod, passèrent et traversèrent ainsi la ville jusqu'à l'autre porte du côté du joran, pour l'ouvrir aux trois compagnies du Val-de-Ruz qui y étaient arrivées au nombre de 300 hommes, ayant marché toute la nuit jusqu'à l'heure donnée, qui fut par la grâce de Dieu bien heureuse, puisqu'on se saisit de la dite ville du Landeron sans faire aucun bruit, ni tirer aucun coup de fusil. Ces pauvres bourgeois du Landeron furent cependant bien surpris de voir ainsi avant le jour leur ville toute pleine de soldats et des troupes bien armées et bien alertes, sans que les personnes de la dite ville eussent rien vu, ny pû ouïr ces soldats que jusqu'à ce qu'ils les eussent ainsi réveillés du bon matin. Cependant il y avait un ordre très précis de S. E. de ne point tuer ni violer personne, ni leur prendre ni faire aucun tort et préjudice soit directement ou indirectement ; au contraire, les admonester, rassurer avec toutes les voies les plus douces et paisibles que faire se pourrait, pour les obliger à se soumettre à la raison, et même de leur payer très justement ce que les soldats demanderoient

pour leur subsistance et leur nourriture dans les maisons des bourgeois. Ce qui fut fait, car on paya très régulièrement ce que l'on avait bu et mangé, on paya même le bois que l'on avait brûlé dans la ville pour les corps de garde, S. E. le fit payer, et ordonna à chaque soldat dix batz par jour qu'elle fît distribuer, et aux officiers à chacun un écu blanc, par ce moyen ils payèrent fort bien leurs hôtes et hôtesses de tout ce qu'ils avaient dépensé. Ils ne s'attendaient pas ainsi d'être traités si doucement et favorablement dans une semblable conjoncture de désobéissance qu'on peut dire rebellion à son seigneur et à son magistrat qui a toujours été à Neufchâtel, suivant qu'ils avoyent eux-mêmes reconnu le souverain Tribunal des Trois Etats, et même durant tout le cours de la procédure pour la succession. »

Tout est bien qui finit bien ; les grenadiers de la Côte, de la Châtellenie de Thièle et du Val-de-Ruz fraternisèrent peu à peu avec leurs concitoyens du Landeron, et cette entente cordiale, continuée à travers toutes les crises de notre pays, se perpétuera dans l'avenir.

Nous donnerons prochainement la suite des faits inscrits dans le manuscrit de J.-J. Junod.

A. Bachelin.

Nous adressons nos remerciements à Madame Clottu-Roulet à Cornaux, *qui a bien voulu nous confier le manuscrit auquel nous avons eu* recours.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de Mai 1883, p. 162.)

On distribua aux officiers qui avaient pris part au siège et à la prise de Seringapatam de fortes gratifications en ayant égard aux grades et aux services rendus.

Le lieutenant Matthey qui mourut d'une blessure à la tête, deux jours après l'assaut, avait reçu en deux payements 1080 pagodes (environ 10,350 francs). Le lieutenant mort, cette somme rentra dans le compte de masse du régiment.

Nous transcrivons ici quelques passages d'une lettre que le lieutenant quartier-maître Louis de Pury adressa à son père de Seringapatam, le 8 octobre 1799.

« Le 1er janvier 1799 le régiment du roy suisse de Meuron qui fait une partie de l'armée anglaise est parti des différentes garnisons du Carnalie pour se joindre aux forces britanniques, qui toutes réunies formoient une armée de 20,000 hommes, dont 10,000 cavalerie. L'artillerie étoit la plus considérable qui ait jamais marché dans cette partie du globe; il y avoit plus de 40 pièces de canon de 18 et de 24, et 80 de 6 à 8 L., sans compter les pièces attachées à chaque corps. Notre marche a été conséquemment fort lente, et ce n'a été qu'au bout de trois mois et cinq jours que nous sommes arrivés devant Seringapatam. L'armée ennemie ne s'est présentée que le 27 mars, elle a été attaquée et repoussée très vivement par notre aile droite, et au bout de trois heures a été obligée de se retirer avec une perte considérable; Tippoo Saïb étoit lui-même le commandant de son armée et la voyant en déroute s'est sauvé sur un éléphant.

J'y étois au commencement, mais mon service m'a obligé de me retirer à trois heures, il sembloit dans toutes les manœuvres que notre armée a faites qu'elle passoit une revue ; notre perte a été peu considérable; et le 5 avril nous sommes arrivés à une lieue de Seringapatam où l'on a établi le camp général ; nous avons été obligés de chasser, la bayonnette au bout du fusil, les ennemis jusques dedans leurs murs pour établir nos ouvrages et batteries; j'y ai été souvent, il y faisoit chaud de toutes les manières et nos habits dans vingt-quatre heures ont trois fois séché sur nos corps ; cependant tout le monde étoit content et ne désiroit que de se battre. Le 15 l'armée du général Stuart nous a joints ; le 17 je me suis trouvé avec 120 hommes, pour établir un boyau fort long et une batterie de 4 pièces de canon, malgré un feu terrible depuis huit heures du soir jusqu'au lendemain matin à neuf heures, nous n'eûmes que sept hommes de blessés. Le 27 l'ennemi voulant faire une tentative fut repoussé jusques dans la ville, on garda les ponts et le boyau fut prolongé de notre batterie de brèche jusqu'aux dits ponts; du régiment il n'y a eu que 12 hommes de tués et 25 de blessés, dans ce nombre étoit le capitaine Piachaud, pendant cette nuit nous avons eu le feu de trois côtés, mais sans beaucoup d'effet : ce qui nous inquiétoit le plus étoit le son des trompettes lugubres qui se répétoient de ces côtés là. Le 4 may la brèche étant pratiquable, à une heure après midy l'on a monté à l'assaut et il est inconcevable que dans une heure l'on se soit rendu maître de cette place, plus forte que beaucoup de forteresses en Europe ; Typpoo s'est trouvé dans le nombre des morts qui étoit très considérable, sa famille a été faite prisonnière avec plusieurs généraux et des étrangers. Les généraux de Typpoo se sont rendus peu à peu ; cependant nous avons eu quelques rebelles qui ont occupé l'armée jusqu'au premier jour de ce mois, il y en a encore un qui s'est retiré chez les Marattes où l'on envoye un fort détachement pour le réclamer.

Cette prise est une des plus considérables qu'on ait jamais faites, il y a 960 canons et des munitions, fusils, etc., à proportion. J'ai eu pour ma première part de prise 9.540 L. de France et la seconde ne sera guère moindre. La troisième viendra quand elle pourra. Le capitaine Lardy a été blessé mais légèrement en montant à l'assaut avec Messieurs de Meuron Bayard et Tribolet et de Montmollin. L'armée angloise a eu 181 Européens tués, dont 22 officiers, 622 blessés dont 45 officiers, de ce nombre le régiment a eu 16 tués et 60 blessés ; troupe noire tués 119, blessés 420, perdus ou déserteurs 22 Européens et 100 noirs. Nous avions huit régiments infanterie du roy, deux cavalerie, une batterie d'artillerie, vingt trois bataillons cipayes et quatre régiments de cavalerie noire qui s'est signalée.

J'ai fait cette campagne pendant laquelle M. le major H. D. de Meuron notre commandant a bien voulu m'employer pour commander les compagnies qui étoient sans commandant soit par maladie ou autrement, ce qui m'a donné occasion de me faire connoitre ; j'aime mieux que d'autres vous en parlent que moi....

Vous aurez sans doute appris la mort de M. Louis Renaud capitaine et celle du lieutenant Matthey fils du receveur, mort d'une blessure qu'il avoit reçue le 4 may en montant à l'assaut....

Au mois de février (1800) le capitaine Pierre Renaud partira pour se répatrier avec une belle fortune et une très belle pension, qu'il est heureux !... [1]

Je suis du petit nombre d'officiers qui ont soutenu les fatigues, le besoin, etc., sans avoir eu recours aux secrets des chirurgiens....

L'on ne fait plus de différence entre notre régiment et ceux de la nation, nous sommes tous amis... »

Le lieutenant quartier-maître, Louis de Pury, fut tué en duel à Madras par le capitaine Lequin, le 31 mai 1801. Son adversaire jugé et condamné par une cour martiale siégeant à Seringapatam, le 3 janvier 1802, fut dégradé en présence du régiment et chassé du service.

Le gouvernement anglais fit frapper une médaille commémorative, de la grandeur d'une pièce de cinq francs. A l'avers figure le lion anglais terrassant le tigre du Bengale qui tient un pavillon avec une inscription en caractères indiens, au revers la vue de Seringapatam et la colonne anglaise en marche pour l'assaut. Les officiers et les soldats qui avaient fait la campagne et assisté à la prise de Seringapatam reçurent cette médaille qu'ils portaient attachée à un ruban bleu à liseré noir avec un filet blanc séparant ces deux couleurs.

Il ne nous est pas permis d'oublier les femmes de plusieurs officiers du régiment qui accompagnèrent leurs maris pendant cette périlleuse campagne de Mysore. Malheureusement nous manquons de détails à leur

(1) Le capitaine Pierre Renaud est celui qui eut le commandement général du régiment dans les tranchées, pendant toute la durée du siège ; la manière distinguée dont il remplit cette mission lui valut une récompense toute spéciale.

égard et nous ne pouvons pas même relater le voyage de Madame de Meuron-Roger, femme du major de Meuron-Môtiers. Elle suivait l'armée, montée sur un éléphant et installée avec ses trois filles dans un howdars (espèce de pavillon assez vaste formé par des rideaux). Elle eut le chagrin de perdre son mari qui, devenu lieutenant-colonel, se noya par accident à Seringapatam le 23 septembre 1804. Ses filles se marièrent en Inde ; Suzanne épousa le lieutenant Gæchter, plus tard lieutenant-colonel du quatrième régiment suisse de la garde à Paris, et Charlotte, qui resta à Pondichéry, épousa le lieutenant Caselly.

Le lieutenant-colonel de Meuron-Bullot avait trois filles et un fils qui était en Europe. Le 20 octobre 1803 il se noyait avec sa fille aînée dans la baie de Madras.

Le capitaine H. de Meuron d'Orbe ramena des Indes deux enfants : un fils qui entra dans l'armée hanovrienne et se battit à Waterloo, et une fille, Louise, qui épousa le peintre Lory à Guernesey, pendant que le régiment stationnait dans l'île.

L'aumônier du régiment bénissait les mariages et les baptêmes. Si l'on eut à blâmer l'irrégularité de quelques mariages parmi les soldats, le baptême des enfants, par contre, fut rigoureusement observé. L'adjudant-major remplaçait l'aumônier fréquemment absent et officiait d'après un formulaire émanant du quartier général Nous aurons plus tard l'occasion de parler des enfants de troupe.

Il nous reste à remplir quelques lacunes : En 1793, le capitaine Pierre Lardy escorte, à la tête de deux compagnies, le gouverneur hollandais Van Angelbeck se rendant de Cochin à la côte de Malabar et à Colombo.

En 1794, le gouverneur Angelbeck de Ceylan, à la prière du gouverneur anglais de Madras, expédie à la côte de Malabar quatre compagnies sous les ordres du capitaine Lardy. Ces troupes y stationnèrent quatre mois, les Anglais projetant une descente à l'Ile de France. Cette expédition n'eut pas lieu. Les quatre compagnies du régiment de Meuron furent chargées de consolider la conquête de Pondichéry. Le sous-lieutenant de Meuron Bayard séjourna six semaines à Krolkarn. Nous ne parlerons pas de la campagne de Negapatam qui dura cinq mois et ne fut point meurtrière.

En 1796, le capitaine Bolle et le lieutenant Dardel, détachés de leur régiment, accompagnent le colonel Kleghorn auprès du roi de Candy, au centre de l'île de Ceylan, dans le but de contracter une alliance.

En 1798, lors du débarquement de Bonaparte en Egypte, il est question d'y envoyer le régiment de Meuron. Un détachement de 20 hommes

commandé par le sergent Portinger accompagne le général Lake à Calcutta, puis s'embarque de nouveau comme escorte des munitions destinées à l'entreprise malheureuse du général Baird en Egypte. Le sergent rejoignit son régiment en 1801, seul, ayant perdu tous ses hommes tués par les Arabes, dit le rapport.

En 1798, le 31 décembre, le capitaine Zweifel part de Vellore avec deux compagnies pour se mettre sous les ordres du major Floyd à Walajabad, afin de contenir la population toujours prête à se soulever contre la compagnie des Indes.

En 1797, le Conseil d'Etat de Neuchâtel autorise de nouveau le recrutement dans le pays, défendu depuis le passage du régiment au service anglais.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

LES PREMIERS SIRES D'OUTRE AREUSE

(Suite et fin. — Voir la livraison de Juillet 1883, p. 214.)

Le contenu de cet acte est à noter parce qu'il permet de se rendre un peu compte de ce qu'étaient ces seigneuries d'une espèce particulière appelées *avoueries* (laïques). De l'autre côté de la rivière se trouvait une seconde avouerie, celle d'Areuse, sur la possession de laquelle les Estavayer et les Neuchâtel étaient alors en discussion. Le différend fut réglé en 1311, sous la médiation de Renaud, co-seigneur d'Estavayer (1) et de Jean d'Arberg, co-seigneur de Valangin.

Pierre d'Estavayer tenait en fief de Rodolphe de Neuchâtel, comme son père Jean Ier l'avait tenu de Berthold, la pêche de l'Areuse, du Gor dit Communal jusqu'au lac (soit à une distance de l'embouchure de la

(1) Ce *Renaud* d'Estavayer (fils de Jaques) appartient à une branche qui n'a rien à voir dans les possessions d'Outre-Areuse. Il fut le chef d'une nombreuse descendance : ses fils *Wilhelm* et *Girard* furent la tige des rameaux de la maison d'Estavayer dits de *Savoye* et de *Cugy* ; son arrière-petit-fils *Girard* d'Estavayer tua Othon de Grandson, dans un duel judiciaire resté fameux.

rivière fixée par le trajet d'un marteau de fer lancé aussi loin que possible par la main de l'homme) ; cette pêche commençait à la St-Maurice (22 septembre) et finissait à la St-André (30 novembre). Or, Pierre d'Estavayer prétendait que l'avouerie du village d'Areuse avec les annexes de cette avouerie le concernaient seul en raison de ce fief, tandis que Rodolphe de Neuchâtel soutenait que cette avouerie d'Areuse n'avait rien à faire avec le dit fief. L'arrangement conclu fut le suivant :

Rodolphe de Neuchâtel cédait et donnait à Pierre d'Estavayer seize hommes taillables domiciliés à Cortaillod et à Bevaix, plus le four de Cortaillod, plus 11 sols et 10 deniers lausannois de cens que devaient trois tenanciers (1), plus encore 60 sols lausannois de cens annuel assignés sur la dite pêche et payables à la St-André : Rodolphe de Neuchâtel devait faire ensorte que ces 60 sols fussent payés annuellement par les amodiateurs de la pêche ; s'il n'amodiait pas la pêche, il était tenu de payer personnellement la même somme. Enfin, les droits que Pierre d'Estavayer avait sur les bourgeois de Boudry et de Neuchâtel résidant à Cortaillod, il devait continuer à les posséder, étant entendu que si un de ces bourgeois venait à devoir quelque chose sur le cens de 11 sols 10 deniers plus haut mentionné et qu'il vînt à forfaire ses possessions, c'est à Pierre d'Estavayer que la terre censuelle devait revenir.

En échange ou en contre-partie, Pierre d'Estavayer : 1° déclarait avoir reçu *en fief*, pour lui et ses héritiers, toutes les choses susdites du comte et seigneur de Neuchâtel, et cela sous nom de permutation de la dite pêche et pour tous les droits qu'il avait, devait ou pouvait avoir de droit ou de fait dans l'avouerie d'Areuse et ses dépendances ; 2° cédait à Rodolphe de Neuchâtel tout ce qu'il pouvait avoir de droit de propriété sur cette pêche et cette avouerie.

En résumé, l'avouerie d'Areuse et la pêche de l'Areuse, du Gor Communal au lac, appartenaient dorénavant aux Neuchâtel, et ce que Rodolphe de Neuchâtel avait donné en contre échange à Pierre d'Estavayer, celui-ci déclarait le tenir en fief de la maison de Neuchâtel. L'*ancien* fief comprenait la pêche sur un tronçon de l'Areuse et l'avouerie d'Areuse ; le *nouveau* fief comprenait 16 taillables habitant Bevaix et Cortaillod, le four banal de cette dernière localité et 71 sols 10 deniers de cens annuel, dont 60 sols à percevoir sur la pêche de ce même tronçon de l'Areuse et 11 sols 10 deniers à percevoir sur des terres.

(1) Wuillermet, fils de Rodolphe, fils de Dogne Aymon, 4 sols 4 deniers, pour 8 poses de terre du *fief de la Colonge,* et 1 faux de pré, — Jean Rougelet, 3 sols 6 deniers, pour ce qu'il a du *fief dit sa Vila,* — Jean de Vauxtravers et Humbert Risponet, 4 sols pour 6 poses de terre qu'ils possèdent en plusieurs pièces et 1 faux de pré.

Nous venons de parler d'un Pierre d'Estavayer : il était fils de *Jean Ier* (1re branche). Celui-ci eut trois fils, *Pierre II*, *Raynald IV*, et *Guillaume* ou *Wilhelm IV*. Ce dernier, suivant une coutume de famille, se voua à l'état ecclésiastique ; en 1291, il était chanoine de Lausanne. L'aîné, Pierre, appelé co-seigneur en 1296, est la tige de la branche des Estavayer dite *de Chinaux* ou aussi *de Salins*, où il s'était fixé et avait acquis de grands biens et où il laissa une postérité riche et florissante qui s'allie aux plus grandes maisons de la Haute-Bourgogne. Il avait épousé Jeanne de Font. Déjà suzerain de Combremont en 1296, il devient, en 1299, suzerain de tout ce que possédait son jeune parent *Rollin*, en deça du lac, sauf *le château* de Gorgier en partie et Pontareuse. Dans ses *Annales* d'Estavayer, Grangier dit que Pierre II embrassa chaudement le parti de Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, avec les seigneurs de Grandson, Estavayer, Cossonay et autres, dans la guerre que ce prélat eut à soutenir contre Louis de Savoye, baron de Vaud, qui avait pour alliés les Bernois et divers seigneurs, entre autres, Rodolphe, comte de Neuchâtel. La paix fut conclue par un traité du 29 juin 1297, mais ne dura pas longtemps, puisqu'en 1300, Pierre II marchait avec d'autres seigneurs, à la tête de sept à huit cents hommes sur Moudon, mettait en fuite le baron de Vaud et ravageait ses états. La guerre dura deux ans.

Rollin d'Estavayer était fils de *Girard*, (2e branche), plus haut nommé et indiqué comme défunt en 1299. L'acte du 17 octobre 1299 porte que Rollin, du consentement, de l'approbation et de l'autorité d'Alexie, sa mère et sa tutrice, de dame Isabelle, son aïeule [1], de Jacques II, son oncle, et par le conseil de ses amis, se reconnaît feudataire de noble homme seigneur Pierre, co-seigneur d'Estavayer, chevalier, et lui prête foi et hommage pour tout ce qu'il possède au delà du Jura, et pour tout ce qu'il a en terres, hommes, champs, forêts, cens, juridiction, dîmes, tailles, usages, cours d'eau, et toutes choses quelconques sises du château de Vauxmarcus au village de Colombier et du Vauxtravers au lac. Il se reconnaît également son feudataire pour une ville franche, au cas où lui, Rollin, ou son suzerain, le dit Pierre, se déciderait à en édifier une dans la paroisse de St-Aubin. Rollin se réserve cependant tout le droit qu'il a dans le château de Gorgier, et tous les droits, dîmes et cens qu'il a dans la paroisse de Pontareuse, ces droits à Pontareuse ayant été

(1) En 1303, Isabelle d'Estavayer lègue 20 sols à l'église de St-Aubin.

reconnus, dit-il, à un autre seigneur. (1). Ses parents susdits reconnaissent que cette entrée dans la vassalité de Pierre II a lieu pour l'avantage de Rollin d'Estavayer, qui en a retiré 200 livres lausannoises (2) employées à payer ses dettes. — L'acte porte ensuite que Rollin, Alexie, etc., ayant demandé à la cour de Lausanne d'approuver et corroborer par son autorité la susdite constitution et reconnaissance de fief, l'official de Lausanne, dues informations prises, l'approuve, d'autant (dit-il) qu'elle a été faite pour la plus grande utilité de Rollin qui par là se trouve *à l'abri des périls imminents d'une guerre,* -- sans doute de la guerre avec le baron de Vaud dont j'ai dit un mot plus haut, Rollin d'Estavayer étant feudataire du comte Rollin de Neuchâtel, allié du baron de Vaud.

Rollin, dont la maison à Estavayer se trouvait place de Moudon, possédait en effet une partie du château de Gorgier, lequel comprenait :

1° La *closule* qui entourait les constructions formant le château ;

2° Les *constructions appartenant à Pierre II,* soit la tour, la grande salle, les autres chambres, le poêle, la maison, la maison désignée sous le nom de Granavyn, la citerne, la maréchaussée, le cellier ;

3° Les *constructions communes* aux deux branches, soit la *loge;*

4° *L'édifice de Rollin,* lequel comprenait : devers l'orient, une partie qui se trouvait entre la tour et le cellier (au milieu de cette partie-là existait une place commune aux deux familles) ; devers le lac, une seconde partie qui se trouvait entre le cellier et la construction appelée Granavyn ; enfin une troisième partie était sise entre Granavyn et la maréchaussée du château près de la porte.

L'ancien castel de Gorgier se trouvait à l'endroit où existe le nouveau château, bâti à partir de 1568. Seulement lorsqu'il s'agit de cette reconstruction, le baron de Gorgier « fit couper et porter une haute montagne de terre gisante sur la motte où la vieille tour était, ôter une infinité de gros bois, tant chênes que hêtres, et grosses pierres, le tout à grand travail, peine et labeur, à la pointe du denier et à grand coût. » La position de l'ancien château était donc beaucoup plus forte qu'elle ne l'est maintenant.

Rollin d'Estavayer épousa Marie d'Estavayer, fille de Pierre II, son

(1) Au comte de Neuchâtel : les relations entre celui-ci et Pierre II expliquent le vague de cette désignation.—Le 27 février 1342, le fils de Rollin, Jacques d'Estavayer, *domzel,* se reconnaissait encore vassal du comte Rollin, pour la somme de 10 livres lausannoises (Gr. Arch. E 4/10).

(2) Fr. 5,203 20, valeur en monnaie moderne, ou fr. 9,201 60, valeur en froment sur une moyenne de 109 ans.

suzerain, et en eut deux fils, *Jean IV et Jacques III.* En 1313, il vendit au comte Rollin de Neuchâtel, ce que son père avait acheté de Pierre de Vauxmarcus en 1282, c'est-à-dire l'avouerie de Wermondens et de Pontareuse et une partie de la pêche de l'Areuse. Comme nous l'avons vu, Pierre II d'Estavayer tenait de Rollin de Neuchâtel, en fief, 60 sols sur le reste de cette pêche et divers cens en échange de l'avouerie d'Areuse (1311). Rollin était mort en 1324, car à cette date (samedi avant le dimanche judica), sa veuve, du consentement de ses deux fils, donne par donation entre vifs, au curé d'Estavayer, pour le luminaire de son église, *une coupe de noix,* à elle due sur une chenevière du village de Gorgier. En 1333, *Jean IV* fit cession à titre d'hypothèque de sa part de fief à ses suzerains, puis la vendit, en 1335. Son frère (qui était devenu, comme je l'ai dit déjà, homme lige du comte Rollin pour dix livres lausannoises de revenu annuel), en fit autant en 1344, à la suite de différends sur lesquels avait prononcé Louis de Savoye, à Morges, le 26 avril.

Ces parts de fief consistaient entre autres dans la moitié des bans à payer par les étrangers qui étaient pris délinquant, commettant ou forfaisant; — la tierce partie de l'avouerie de Bevaix (les autres tiers appartenant l'un aux seigneurs de Colombier, l'autre au prieur); — la punition des corps des délinquants du village de Bevaix et ses dépendances; — diverses possessions et choses qui se trouvaient en la ville de Provence et ses confins; — leur maison sise dans les limites du château de Gorgier; — tous leurs droits et actions réelles et personnelles, en toute la châtellenie, en quels villages et villes qu'ils soient gisants, dès le milieu du lac à la seigneurie du Vauxtravers et depuis le château et village de Vauxmarcus jusqu'à l'eau dite Areuse; — tous les hommes, leurs hoirs et successeurs, présents et à venir, légitimes ou non, liges, libres, francs et serfs, en quelque lieu qu'ils soient dans ces limites; — tous les fiefs, de quel mode et genre qu'ils soient, que les seigneurs Jean et Jacques les tiennent d'eux-mêmes ou de Marie, leur mère, ou qu'ils soient de l'héritage de leur père Rollin; — les hommes servants et desservants du dit fief et arrière-fief, les services et reconnaissances, toutes choses féodales et toute juridiction haute et basse, l'auditoire et détermination de toutes causes et la punition des dits hommes, en quel cas que ce soit, et toute la seigneurie utile et directe des dits hommes et des leurs, et de tous les autres délinquants dans les délimitations prescrites, etc.

La 2e branche d'Estavayer n'eut ainsi plus rien à voir dans les terres d'Outre Areuse.

Pierre II mourut à Salins en 1321; mais son corps fut transporté à

Estavayer et inhumé dans l'église du couvent des Dominicaines. Son fils *Perrod* (1re branche) eut six fils et plusieurs filles : *Pierre III*, *Althaud*, Philippe (curé d'Estavayer), *Wilhem V* ou Guillaume, Girard II et Jean III. Perrod mourut jeune, en 1322.

Dans un acte daté de Payerne, jour de la Conception de la Vierge 1334, le prieur de l'abbaye de Payerne déclare que comme le prieuré de Bevaix est tenu de livrer à sa maison vingt palées, annuellement, au mois de *mai*, il reconnaît avoir reçu de noble et puissant seigneur *Guillaume V*, co-seigneur d'Estavayer, tenant la maison de Bevaix (l'avouerie, à titre d'hypothèque de Jean IV), les dites palées ou le prix d'icelles dont il le tient quitte ([1]).

Le 9 août 1337, les enfants de feu Perrod d'Estavayer procédèrent au partage des biens de leur maison, jusque-là restés indivis. *Althaud* eut pour sa part le château de Gorgier, avec mère mixte empire, omnimode juridiction, tous droits seigneuriaux, tous revenus et cens, attachés à la châtellenie de Gorgier et St-Aubin, tout ce que son père possédait en biens-fonds et droits seigneuriaux à Cortaillod, à l'exception de 10 livres de cens annuel que le monastère des religieuses d'Estavayer percevait sur le fief de St-Aubin, et de l'hommage lige réservé sur tout le partage d'Althaud, en faveur de *Pierre*, son frère aîné, — de même qu'une vigne à Cortaillod, la moitié dela forêt du Devens, et aussi la moitié des charrois (pour sortir le bois de la forêt) auxquels les communiers et albergataires soit emphithéotes de la paroisse de St-Aubin étaient tenus ; — réservé encore en faveur du dit Pierre, l'hommage que Jean d'Estavayer, fils de feu Rollin, devait, tant en son nom qu'en celui de ses cohéritiers, pour sa maison forte de Gorgier, pour ce qu'il possédait dans les paroisses de St-Aubin, Bevaix et Pontareuse, de même que la punition des délinquants dans la châtellenie de Gorgier qui, selon la coutume, devait être faite à Estavayer, par le dit Pierre, comme haut justicier, s'il s'agissait du dernier supplice ou de l'amputation de quelques membres. ([2]).

En 1340, *Pierre III* se reconnut feudataire de la maison de Savoye pour toutes ses possessions en deça du Jura, et reçut pour cet acte la somme de 450 livres lausannoises ([3]). Il restait vassal du comte de Bourgogne pour ses terres de Franche-Comté.

(1) Arch. du monastère d'Estavayer.

(2) *Idem.*

(3) Fr. 7592 40, valeur en monnaie moderne, ou fr. 13,424 40, valeur en froment sur une moyenne de 109 ans.

En 1344, le baron de Vaud, Louis II, remit à son neveu, le comte Louis de Neuchâtel, la suzeraineté sur les terres Outre-Areuse, se réservant l'arrière-fief sur Pierre III. Cet évènement eut une fâcheuse influence sur les destinées de cette branche des Estavayer.

J'ai raconté tout au long (1) les démêlés entre les Estavayer et les comtes de Neuchâtel qui résultèrent de cette nouvelle situation. Je n'y reviens que pour rappeler qu'à la suite d'un coup de main manqué sur la ville de Neuchâtel, Pierre III fut condamné à la peine capitale par la cour des pairs de Neuchâtel : Pierre III échappa à la mort, mais sa part de fiefs Outre-Areuse fut réunie aux domaines directs des Neuchâtel (1356-57).

Resté seul à Gorgier, *Althaud* d'Estavayer, aussi mal disposé que son frère à l'égard de la maison de Neuchâtel, se mit également en rebellion contre son suzerain, démantela le château de Gorgier et l'abandonna pour se réfugier à Grandson, chez l'ennemi du comte de Neuchâtel : la même punition l'atteignit et ses biens de Gorgier avec sa part de Provence échurent au comte Louis (1358). — Le 8 avril 1345, Althaud s'était obligé à payer annuellement, aux Dominicaines d'Estavayer, 10 livres lausannoises et 5 charges de sel qui leur avaient été léguées sur le fief de Gorgier, par noble dame Jeanne de Font, sa grand'mère, veuve de Pierre II.

La terre de Gorgier resta entre les mains des Neuchâtel jusqu'en 1378. A cette époque, la comtesse Isabelle qui craignait de la voir adjugée à sa belle-mère, Marguerite de Wufflens, comme annexe de la seigneurie de Champvent (2), en fit remise à *Wilhelm* ou *Guillaume VI*, fils de Pierre III et de Guillemette de Salins, neveu d'Althaud : en mourant trois ans auparavant, ce dernier avait prié le comte de Savoye d'user de son influence pour faire rentrer sa famille en possession de ses anciens biens d'Outre-Areuse, ce qui probablement avait été fait. Car Amédée VI de Savoye dit le *Comte Verd*, avait en grande estime Guillaume VI ; en 1375, il l'avait envoyé en ambassade vers le roi Charles V et auprès de l'empereur Charles IV ; il s'était acquitté avec distinction de cette mission et à l'avantage de son prince. La vieille chronique de Savoye dit *qu'il était homme d'élite et de mains, également capable de conduire une armée et une négociation.*

Les revenus de la terre de Gorgier étaient estimés, en 1378, à douze cents florins, par Marguerite de Wufflens, soit à fr. 12,942 72, valeur en

(1) *La Béroche*, page 48.

(2) Id. page 63.

monnaie moderne, ou fr. 22,878 72, valeur en froment sur une moyenne de 109 ans.

Deux ans auparavant (1376), la comtesse Isabelle avait détaché du fief de Gorgier la petite seigneurie de Derrière-Moulin et en avait fait don à son neveu naturel, *Girard de Neuchâtel*, auquel elle venait de remettre en fief la seigneurie de Vauxmarcus.

Par acte daté du 4 février 1380, *Jean V* d'Estavayer dit l'*Aîné*, vendit et transporta perpétuellement pour lui et ses ayant-cause, à son frère *Guillaume VI,* pour lui et ses hoirs, la moitié de tout ce qu'il avait hérité en hommes, fonds et seigneuries, tant de son père que de ses oncles, dès la ville de St-Imier jusqu'au château de Vauxmarcus et dès le milieu du lac jusqu'au sommet de la joux.

Mais *Wilhelm VI* qui avait épousé Nicole de Salins, étant mort sans enfant, en 1399, la seigneurie de Gorgier passa à son frère *Jean V*, mari de Mahaut de Salins. Celui-ci décéda en 1403 laissant deux fils *Anselme* et *Pierre IV*. J'ai déjà parlé des démêlés de ces seigneurs avec leurs sujets de Gorgier, au sujet du texte de la charte de la Béroche (1); il est inutile d'y revenir ici.

Cependant l'héritière d'Althaud d'Estavayer, *Antoina,* mariée à Jean de Longeville, écuyer, avait apporté à son mari et à son fils, Jean de Longeville dit *le Petit*, des droits sur les terres Outre-Areuse. Ce fait se trouve constaté par deux actes : par le premier, de 1399, Conrad, comte de Neuchâtel, comme arbitre et seigneur de fief, adjuge la tierce partie de tous les biens, meubles et héritages appartenant à la terre de Gorgier et délaissés par feu Althaud d'Estavayer, à Jean de Longeville dit le Petit, la dite sentence étant rendue contre *Anselme* d'Estavayer qui était alors en possession des dits biens; — par le second, du 1er juin 1400, Anselme d'Estavayer signe une obligation en faveur du dit Jean-le-Petit, pour les arrérages de cette tierce partie qui lui avait été adjugée. Conrad de Fribourg consent à ce règlement de compte qui démontre que les filles d'Estavayer, sauf arrangements de famille contraires, succédaient au fief de Gorgier par portion d'héritage et qu'elles l'apportaient dans la famille de leurs maris.

Néanmoins, en 1404, Vauthier de Colombier, lieutenant du comte de Neuchâtel, prononça comme président d'un certain nombre de conseillers bourgeois de Neuchâtel, au jugement rendu entre noble dame Nicole de Salins, veuve de messire Guillaume d'Estavayer, et Jean de Longe-

(1) *La Béroche*, page 91.

ville-le-Petit, écuyer, qui au mépris des droits de la dite dame sur la terre de Gorgier, s'était emparé de certaines possessions dans cette seigneurie, jusqu'à 1000 florins de bon or qu'il prétendait lui être dus pour reste de l'héritage de sa mère Antoina d'Estavayer : le tribunal le débouta de sa demande et, par jugement, envoya dame Nicole en possession des dits biens. En 1409, cette affaire n'était pas encore terminée, et dame Nicole ayant réclamé au bailli de Vaud, comme représentant de l'arrière-suzerain de Gorgier, le duc de Savoye, le bailli s'était saisi de Gorgier et y avait mis des administrateurs en son nom. De là réclamations de Conrad de Fribourg au duc de Savoye, auquel il fait remarquer que si cette gentille femme a quelque chose à lui demander, elle doit le faire devant ses tribunaux, à Neuchâtel, et qu'il ne peut lui rendre hommage pour Gorgier, ni lui donner le dénombrement du fief, tant que l'affaire n'est pas réglée.

De concert avec dame Nicole, *Pierre IV* d'Estavayer et *Anselme* son frère, (qui avait épousé Guyette Palousset de Salins) se partagèrent la seigneurie de Gorgier, et cela en vertu d'une prononciation rendue par Humbert bâtard de Savoye, co-seigneur d'Estavayer : la date n'en est pas fixée, mais c'est probablement le 31 janvier 1421. Dame Nicole avait eu part au procès.

Le 12 mai 1428, Anselme d'Estavayer et sa femme, qui avaient eu deux fils, *Jacques IV* et Jean VI, firent donation entre vifs au premier de la châtellenie de Gorgier, à l'exclusion de leurs autres enfants, et prièrent le comte Jean de Fribourg, de le recevoir à foi et hommage.

Par un acte de 1432, *Pierre IV*, frère d'Anselme, céda à sa mère Mahaut tous les biens qu'il avait à Gorgier et St-Aubin. Puis *Jacques IV* réunit toute la seigneurie de Gorgier en sa main : le 6 février, nous le voyons donner, l'usage et l'affouage dans les bois de hêtre de la terre de Gorgier, à son oncle Jean, bâtard de son grand-père Jean V dit l'Aîné.

Enfin, le 12 mai 1433, il vendait toutes les terres des Estavayer entre l'Areuse et le ruz de Vauxmarcus, à Jean I de Neuchâtel-Vauxmarcus, fils de Girard, pour la somme de 1100 florins d'Allemagne [1] de bon or et légitime poids.

Dès lors, la famille d'Estavayer n'intervient plus dans les affaires des gens d'Outre-Areuse. Elle y avait été propriétaire pendant plus de trois cents ans, d'après les actes à nous connus.

FRITZ CHABLOZ.

(1) Fr. 11,449 68, valeur en monnaie moderne.

MAISON D'ESTAVAYER (OUTRE-AREUSE)

RAYNALD Ier (1135-57)

CONON Ier (1142-84)

Conon II (1230) — WILHELM Ier (1re branche) (1184-1241) — RAYNALD II (2e branche) (1216-38)

CONON III (1230) — Wilhelm III (1228-35) — Pierre Ier (1230-35) — Henri (1230) — JAQUES Ier (1230-81)

Raynald III (1230-70) — Wilhelm II (1230-71) — JEAN Ier (1241-80) — Jean II (1303) — GIRARD Ier (1282-99) — Jaques II (1299-1303)

PIERRE II (1296-1319) — Raynald IV (?) — Wilhelm IV (1291-1326) — ROLLIN (1299-1324)

PERROD (1319-21) — Marie (épouse de Rollin) — JEAN IV (1322-51) — JAQUES III (1324-55)
(vendent Gorgier à Pierre III)

ALTHAUD (1337-58) — Philippe (1337) — WILHELM V (1335-37) — Girard II (1337) — PIERRE III (1334-57) — Jean III (1337)

WILHELM VI (1367-99) — JEAN V (1375-1432)

ANSELME (1403-55) — PIERRE IV (1403-32)

JAQUES IV — Jean VI

(vend Gorgier, Bevaix, etc. à Jean Ier de Neuchâtel-Vauxmarcus, en 1433)

SOUVENIRS DE BOUDRY

COUPES DE PONTAREUSE ET BANNIÈRE DE VALANGIN

(Avec planche de M. A. Vouga.)

Les deux coupes que nous reproduisons ici ont résisté à la destruction, elles proviennent de l'ancienne église de Pontareuse dont le *Musée neuchâtelois* a raconté l'histoire.

La plus haute, dans la planche, mesure 19 cent., 2 mill., de hauteur, son diamètre est de 9 cent., 7 mill. ; celui du piédestal est de 13 cent. — Le renflement entre le calice et le pied est orné de dessins de style gothique, en dessus et en dessous, sur chaque facette d'un hexagone est gravée une lettre de l'inscription : MARIA-JESUSM. — Cette coupe est en argent.

L'autre, en vermeil, mesure 19 cent., 2 mill. de hauteur, le diamètre du calice est de 10 cent., 6 mill. ; celui du piédestal est de 13 cent., 2 mill. ; un ornement de forme ogivale court autour du piédestal. — Ces deux coupes sont conservées dans la maison de cure de Boudry.

La bannière, dont nous donnons ici l'armoirie, a été offerte à la ville de Boudry par Marie d'Orléans ; elle est formée de bandes ondoyantes, alternativement rouges et bleues, en soie ; sa largeur est de 2 mètres 10 cent., sa hauteur de 2 mètres 50. — L'écusson peint à l'huile est avarié. La truite, nageant dans une onde bleue, était surmontée de fleurs de lys qui ont disparu. Les lions et la couronne sont d'or ; la pointe de lance qui termine la hampe est dorée et percée à jour. Cette pièce intéressante appartient au Musée de Boudry.

M. Albert Vouga, qui a dessiné ces souvenirs à l'intention du *Musée neuchâtelois*, est devenu un de nos précieux collaborateurs et nous lui en témoignons ici notre reconnaissance.

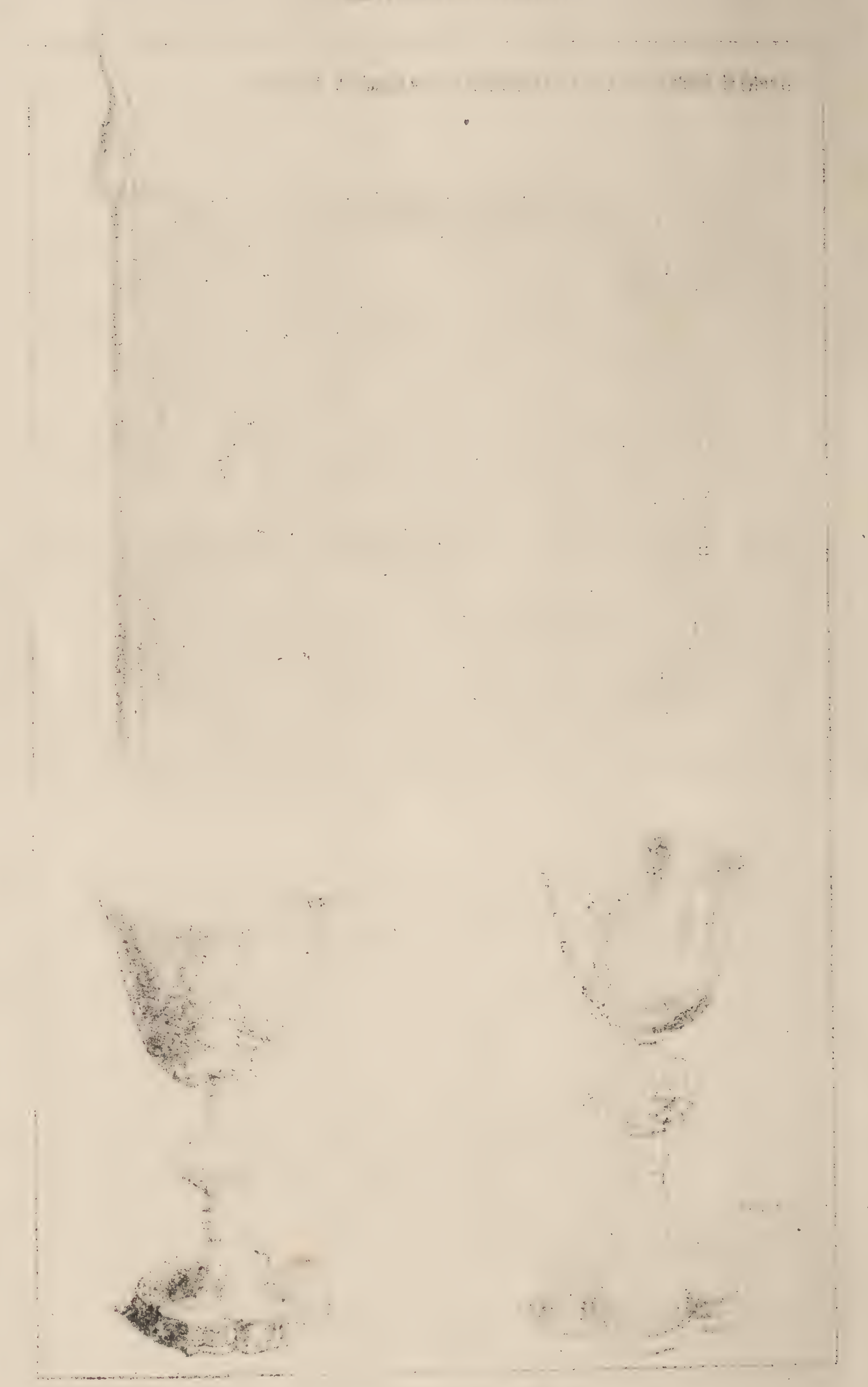
A. BACHELIN.

BANNIÈRE DONNÉE A LA VILLE DE BOUDRY PAR MADAME DE NEMOURS

A. BCH.

COUPES DU TEMPLE DE PONTAREUSE

D'après un dessin de M. A. Vouga.



LES ANTIQUITÉS DE LA BONNEVILLE

La Bonneville était un bourg dans le genre de Valangin, de Boudry ou du Landeron. Au dire de nos historiens, elle fut fondée au commencement du XIIme siècle, probablement par les seigneurs de Valangin, avec le concours des comtes de Neuchâtel. Le chancelier de Montmollin, MM. de Chambrier, Matile et Boyve donnent chacun une version sur la construction de cette petite forteresse. S'ils ne sont pas tous parfaitement d'accord sur les origines, ils ne diffèrent pas sur la destruction. Ils l'imputent à Raoul ou Rodolphe IV de Neuchâtel qui voulait punir la félonie des seigneurs Ulrich et Thierry, de Valangin. Raoul s'empara de la Bonneville le 28 ou le 29 avril 1301, la pilla et la fit raser. (1) Dès lors sur l'emplacement des ruines qui est fort bien marqué par les remparts extérieurs, les fossés et les seconds remparts, il s'est formé une forêt de sapins. Les ruines sont complètement couvertes par une couche de terre végétale d'une épaisseur variant de 30 centimètres à plus d'un mètre.

Diverses personnes d'Engollon nous rapportent que pendant bien des années on a exploité certaines parties des murailles de la Bonneville pour utiliser les matériaux, soit à la construction de maisons, de murs ou de chemins, soit pour faire ce que nous appelons *du cassis* pour les routes. Dans ces exploitations partielles, on a découvert plusieurs objets et instruments en fer qui doivent être déposés au musée de Neuchâtel ou dont quelques-uns sont possédés par des particuliers.

En 1874, l'Etat fit construire une route d'Engollon au bas du Crêt de Poil-de-Ratte près de la Borcarderie. Cette route coupe l'extrémité sud de l'emplacement de la Bonneville.

M. F.-H. Dessaules, ancien membre de la Société d'histoire, conducteur des routes de la division du Val-de-Ruz (décédé il y a quelques semaines) fut chargé par le Département des travaux publics de

(1) L'une des conditions de la paix était que la Bonneville ne serait pas rebâtie.

recueillir soigneusement les objets qui pourraient être découverts dans les fouilles que nécessitait la construction de la route. C'est ce qu'il a fait, et les objets trouvés, dont plusieurs ont été artistement dessinés et lithographiés par M. Louis Favre pour le *Musée neuchâtelois*, sont maintenant déposés au musée du Val-de-Ruz à Cernier. Ces objets, mis à la disposition du Comité d'organisation de la réunion d'histoire, ont été exposés dans l'une des salles du château de Valangin, où les membres de la Société ont pu les visiter. Au nombre de 37, ils comprennent : un soc de charrue, quatre fers de cheval, dont l'un est en acier et fort bien conservé, une sonnette en fer, une paire de ciseaux à ressorts pour tondre les moutons, un gond de porte, cinq clefs très curieuses de formes, trois lancettes, un fragment de manche de couteau avec ressort, un fragment d'un mors de cheval, un anneau en fer, un grand clou, une entrée de serrure, un pêne de serrure, deux pièces de fermente indéterminées, un fragment d'une grande lame de couteau, un grand poignard avec fragments du manche en bois, un fer de lance, un fer de hallebarde et neuf carrelets ou pointes de flèches d'arbalètes, en fer. La plupart de ces objets sont très fortement oxidés, mais ont néanmoins fort bien conservé leurs formes. Le soc de charrue trouvé le 17 juin 1874 est remarquable par son poids (14 $^1/_2$ kilos), sa forme et sa grandeur. Il a 70 cm. de longueur, sur 29 cm. dans sa plus grande largeur. Il est composé d'une espèce de douille ouverte en forme trapézoïdale mesurant 15 et 13 cm. de bases et 11 cm. de long, d'une lame forte en triangle, longue de 44 cm. et d'une pointe de 15 cm. sur une épaisseur moyenne de 0^m025 mm. Les fers de cheval sont de petites dimensions et ont une forme assez originale. Quant aux clefs, elles sont typiques. Toutes à grandes barbes, fortement ouvrées, ce sont de vrais chefs-d'œuvre de serrurerie, pour l'époque.

Une fois la tranchée ouverte par les travaux de la route, l'idée vint à divers amateurs de chercher de nouvelles antiquités. Plusieurs en trouvèrent, en particulier M. le docteur Schærer à Fontaines. Il a entre autres recueilli une hache, un fragment de lame, un fer de lance, un mors de cheval, une lame de serpette, un éperon. Ces divers objets ont également été exposés avec ceux du musée de Cernier, au château de Valangin.

M. Georges Quinche, de Valangin, a donné au musée de Cernier deux clefs de forme très-curieuse et un chandelier à ressort, objets qu'il nous a dit provenir de la Bonneville.

M. C.-F. D'Epagnier, greffier du Tribunal du Val-de-Ruz, a également

remis au même Musée trois clefs trouvées par son père, aussi à la Bonneville, en 1876, et une espèce de médaille en cuivre. Deux des clefs ont la forme typique des premières et la troisième revêt une forme plus moderne. La médaille porte d'un côté l'effigie d'un prêtre et de l'autre un saint quelconque en prière.

En mai dernier, le Comité de la section d'histoire du Val-de-Ruz, sur l'initiative de son président, M. le pasteur Châtelain, eut l'idée de provoquer de nouvelles fouilles sur divers points de l'emplacement de la Bonneville. A cet effet il sollicita l'aide pécuniaire de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, qui, dans son assemblée du 10 mai 1883, eut l'obligeance de voter un subside de fr. 350. — Cette subvention a permis au Comité de la section de se mettre à l'œuvre et Messieurs les membres de la Société d'histoire ont eu l'occasion de juger de visu le travail qui a été fait. Ces fouilles ont été dirigées par le Comité du musée du Val-de-Ruz, à Cernier.

L'objectif du Comité n'était pas seulement de rechercher des objets de l'époque, mais il voulait autant que possible se rendre compte de la manière dont le bourg était construit. Néanmoins, les fouilles ont mis au jour bon nombre d'objets des plus intéressants. Ils ont été exposés au château de Valangin avec ceux dont nous avons déjà parlé. En voici la *nomenclature :*

1° Une magnifique hache pesant 1 kilo 800 gr. et mesurant 22 cm. de long ; le taillant a 14 cm. et la douille, dont l'ouverture est de forme ovalo-conique, a 11 cm. C'est l'une des pièces les plus remarquables avec le soc de charrue que nous avons décrit plus haut.

2° Un trident, qui ne diffère pas sensiblement de ceux de notre époque.

3° Un croc à deux cornes. Sa forme est assez curieuse.

4° Trois lames de grands couteaux ou de serpes.

5° Une paire de ciseaux à ressort pour tondre les moutons. Cette pièce est plus forte que celle trouvée en 1874.

6° Une lame de poignard, une lame de couteau recourbée et trois fragments de lames diverses.

7° Trois entrées de serrure, dont l'une avec douille.

8° Deux clefs, trois pènes et un *péclet*. Ce dernier, qui était enfoui dans des cendres, est très-bien conservé.

9° Une lancette et trois pièces diverses, non déterminées.

10° Trois pièces de fer provenant probablement d'une forge.

11° Un grand anneau en fer (13 cm. de diamètre), une boucle carrée et une quantité de clous de grandeur et de formes diverses.

12° Trois carrelets de flèches, semblables à ceux découverts en 1874.

13° Deux fers de lances, l'un mesurant 20 cm. de longueur et 0^m,025 mm. dans sa plus grande largeur ; le second a 14 cm. de long et 0^m,035 mm. de large.

14° Une pierre à aiguiser ayant à peu près la forme de nos molettes, toutefois plus épaisse et moins longue.

15° Beaucoup de fragments de poterie dont plusieurs ont conservé un brillant vernis.

16° Des ossements d'animaux en quantité, en particulier des fragments de mâchoires de chevaux, de bœufs, de moutons, de porcs.

17° Des moignons de cornes de bœufs.

18° Une partie de squelette humain, savoir les os du crâne, deux tibias et d'autres ossements.

19° Une dizaine de pièces de monnaie.

20° De nombreux fragments de briques et de tuiles.

21° Un creux renfermant de la chaux grasse bien conservée.

Les monnaies ont été déterminées par M. Morel-Fatio, à Lausanne. Il dit que cinq d'entre elles sont des oboles anonymes de l'évêché d'Arles, émises au milieu du XIIIe siècle ; deux dites, anonymes de l'évêché de Viviers, de la seconde moitié du XIIIe siècle ; deux autres sont des oboles tournois de Philippe le Hardi (1270-1285), enfin il y a une bractéate de Soleure (chapitre de Saint-Ours), de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Quant aux fragments de briques et de tuiles, des connaisseurs prétendent qu'ils appartiennent à des produits d'origine romaine. Je ne puis me prononcer, mais j'attire l'attention des amateurs sur la correspondance échangée en juillet 1875 entre M. Quiquerez, inspecteur des mines à Bellerive, et M. G. de Pury, ingénieur à Neuchâtel. Cette correspondance a été publiée dans le numéro d'octobre-novembre 1875 du *Musée neuchâtelois*, pages 267, 268 et 269.

M. G. de Pury, dans le numéro de juin 1875 du *Musée neuchâtelois*, dit que, fouillé à une assez grande profondeur, le sol, autrefois couvert de maisons, n'a révélé aucune trace de fondations, d'où l'on pourrait en inférer que ces demeures étaient construites en bois.

Après les fouilles que nous venons de faire, l'appréciation de M. de Pury doit être modifiée. En effet, à l'angle sud-ouest, l'on a découvert une partie des fondations d'un bâtiment, ainsi que celles d'un fort mur d'enceinte. En remontant par le côté ouest où l'on s'est surtout attaché

à fouiller, nous avons trouvé en plusieurs endroits des fondations de maisons. C'est près de l'une d'elles qu'ont été exhumées les parties du squelette dont nous avons parlé. Il se trouvait dans une embrasure de porte et recouvert par un éboulis de pierres. Ce Bonnevillois, à moins que ce ne fût un pillard du vainqueur, a probablement été surpris par l'écroulement d'un mur lors de l'incendie qu'avaient allumé les gens du comte Rodolphe pour détruire le bourg qui lui portait ombrage.

Il est fort probable que le bois jouait un grand rôle dans les constructions de cette époque. Cela semble en tous cas résulter des amas considérables et d'une épaisseur mesurant jusqu'à 30 cm. de terre brûlée et de cendres, que l'on a retrouvés dans la plupart des stations de fouilles. Néanmoins la pierre était employée et l'on fabriquait un béton et un mortier de première qualité.

Dans tous les endroits fouillés nous avons trouvé de la pierre jaune d'Hauterive. Il n'est pas probable que cette pierre entrât dans la construction des murs de maisons, elle était plutôt utilisée pour les fours, foyers et fourneaux.

A l'angle N.-O. où l'on a mis à découvert les monnaies, les fers de lance et un certain nombre d'autres objets, nous avons levé une assez grande dalle qui pouvait bien être le fond d'un foyer. Une semblable dalle, mais plus petite, a été mise au jour dans une autre station.

Les résultats des fouilles opérées à la Bonneville nous font penser que ses habitants n'étaient rien moins que des gens de guerre ; c'étaient plutôt de braves laboureurs cultivant leurs terres et soignant leur bétail. Soc de charrue, trident, houe, haches, fers de chevaux, ossements d'animaux domestiques, lancettes, sonnettes, tout cela n'a rien de belliqueux et nous semble caractériser les Bonnevillois.

Les instruments et les principales pièces de serrurerie qui ont été retrouvés sont en général bien travaillés ; c'est pour nous la preuve que l'art de forger le fer était fort connu et pratiqué par les bonnes gens de l'époque.

Si la Bonneville a été détruite, la faute n'en est pas à ses habitants. Ils ont, comme tant d'autres, été les victimes des ambitions et des querelles des puissants du monde.

L.-H. Evard.

NB. Depuis que cette petite notice est écrite, on a encore trouvé à la Bonneville quelques objets très intéressants, entre autres une magnifique serpe recourbée et à douille mesurant 27 cm. de long sur 7 de large et un marteau d'une forme fort curieuse.

VALANGIN AU TEMPS DE GUILLEMETTE DE VERGY

Discours prononcé à l'ouverture de la XXme séance générale de la Société d'histoire, à Valangin

(Suite et fin — Voir la livraison d'Août 1883, page 227)

La rue du bourg aboutissait à la porte du château à laquelle on arrivait par un pont-levis jeté sur le large fossé qui s'étendait au pied des murailles, du Seyon à la Sorge. La porte actuelle date de 1431 ; elle fut construite sur les ordres de Jean de Vauxmarcus, tuteur du jeune comte Jean d'Arberg, qui fit faire en même temps d'importantes réparations aux murailles et élever plusieurs tours. Le contrat passé le 18 décembre 1430 avec un maçon bourguignon, domicilié à Yverdon, porte que celui-ci devra faire « une porte neuve en abattant la vieille, là où est le pont-« levis; cette porte, en pierres de taille, aura huit pieds de large; plus une « autre porte comme la précédente faite dans les murs du château en « sorte qu'un char puisse y passer; une tour quarrée près des dites por-« tes, de vingt pieds d'œuvres, neuf pieds d'épaisseur dans les fondements « et six pieds au-dessus, dont on fixera ensuite la hauteur ; depuis cette « tour un mur de six pieds d'épaisseur environnera tout l'espace jusqu'à la « Tour prisonnière à l'orient du château, par devers le bourg; une autre « tour de l'épaisseur et de la hauteur de la Tour prisonnière près de celle-« ci, et delà un mur tirant en quarré sur le Seyon et au dit quarré une « autre tour de la même largeur et épaisseur que la Tour prisonnière et « delà un mur de même épaisseur, hauteur et largeur que les autres « tirant jusqu'à l'endroit de la Fremaigie (Fromagerie), et au bout de ce « mur une autre tour de la façon des autres; à chaque tour deux cham-« bres à cheminées, les aisances et les fenêtres en taille à la manière fran-« çaise. » C'était la restauration ou plutôt la construction de toutes les murailles du château au nord, à l'est et au sud. L'ouvrage plein ou vide, maçonnerie ou taille, était payé à raison de 3 florins d'or d'Allemagne la

toise (en 1582 le florin d'or = 21 batz); le maçon recevait en outre par chaque vingt toises : un muid de froment, un muid de vin et un porc des moulins de Valangin. La Tour prisonnière se trouvait à l'est, au bas de la Terrasse du château, elle fut démolie en 1789. C'est dans cette tour que Farel fut momentanément enfermé en 1530. (Les tilleuls qui ornent actuellement la terrasse ont été plantés en 1772). A gauche de la grande porte d'entrée du château étaient les écuries qui ont été détruites au commencement de ce siècle par un éboulement, et dont on voit encore les fenêtres dans la muraille extérieure. — La tête en pierre sculptée encastrée dans le mur à gauche en montant au château, a été placée là en 1816; j'ignore d'où elle provient, elle servait sans doute primitivement de support à une colonnette ou à un arc de voûte. — Au pied du château, probablement à l'ouest, au-dessus de l'ancien confluent du Seyon et de la Sorge, s'élevait une chapelle. Guillemette se plaignait, en 1531, à MM. de Berne de ce que le 18 février « aulcunqs de Neufchastel allant avec Farel-« lus on abbatu, gasté et rompu par force à pierres une croys qu'estoit sur « une mienne chappelle au pied du château.» Dans l'enceinte des murailles se trouvaient des maisons habitées par des serviteurs ou des officiers du seigneur; un acte de 1497 parle en effet de réparations faites à cette date « dès la chapelle à la tour vers la maison de Jean de France et dès le pont du château jusqu'à la tour vers l'habitation de Pierre, sautier. »

D'après Boyve le premier château de Valangin fut construit en 1155 par Berthold, frère de Raoul de Neuchâtel. Ce n'était sans doute à l'origine qu'une forte tour entourée de quelques bâtiments, mais le site était trop favorable à la défense pour qu'on ne l'eût pas utilisé de bonne heure, lorsque le Val-de-Ruz commença à se repeupler après la disparition des anciens colons gallo-romains. Nous ne savons quand fut construit l'ancien château que détruisit, en 1747, un incendie qui ne laissa debout qu'une tour, celle où se trouvaient une chapelle et la chambre dite de la Duchesse de Nemours. Ces deux locaux existent encore. Ce fut dans cette chambre que Guillemette de Vergy rendit le dernier soupir le soir du 13 juillet 1543. Il est regrettable que nous ne possédions aucune vue de l'ancien château de Valangin, tel qu'il existait alors; ce qui en reste indique une architecture plus élégante et plus noble que celle de l'édifice actuel dont la masse informe et lourde révèle non seulement l'absence de tout goût artistique chez ceux qui présidèrent à sa reconstruction, mais aussi le mauvais vouloir de l'administration qui fut à son corps défendant obligée de le réédifier. C'était en effet avec une certaine satisfaction que les Conseils de l'Etat et de la Bourgeoisie de Neuchâtel avaient

vu les flammes dévorer l'antique demeure des seigneurs de Valangin, car c'était là que se réunissait de temps à autre le Tribunal des Trois Etats de Valangin, dernier reste de l'autonomie de cette portion du territoire neuchâtelois, autonomie à laquelle tenaient fermement les habitants du Val-de-Ruz et des Montagnes, et que les autorités de Neuchâtel voyaient d'un œil jaloux. Le château détruit, le Tribunal devait, faute de locaux suffisants, se réunir dans la ville, et là entouré d'une malveillance à peine déguisée, il ne pouvait que végéter pour disparaître ensuite définitivement. Aussi fallut-il les pressantes et incessantes réclamations de la Bourgeoisie de Valangin et des Corps et Communautés de son ressort pour amener le gouvernement à reconstruire le château ; il le fit enfin, en 1772, avec le plus d'économie et de mauvais vouloir possibles. Il est vrai que lorsque l'incendie détruisit l'ancien manoir, le feu ne fit qu'achever rapidement ce que la main du temps avait depuis longtemps commencé ; cette antique demeure seigneuriale était en effet dans un tel état de caducité que le concierge, Droz-dit-Busset, n'osait plus même y habiter, crainte de le voir s'écrouler sur sa tête ; depuis plusieurs années il avait pris logis dans le bourg, d'où il surveillait, sans trop oser s'en approcher, l'édifice confié à sa garde.

Parmi les constructions anciennes que le feu n'avait pu détruire, il faut mentionner les cachots souterrains, témoins, encore debout, de la barbarie du bon vieux temps. Il est vrai de dire que si les cachots d'autrefois n'étaient pas l'idéal des prisons, les mœurs ne brillaient pas non plus par la douceur et l'humanité. Permettez-moi d'en citer un trait entre beaucoup d'autres. Les habitants de l'un de nos villages frontières étaient en disputes fréquentes avec leurs voisins bernois ; un jour que les esprits étaient plus irrités que d'habitude, les premiers prirent un pauvre petit enfant de leurs voisins et le jetèrent dans les buissons, où ils le firent chercher par leurs chiens qui le déchirèrent à belles dents et rapportèrent ensuite son cadavre mutilé.

Plus bas que les cachots dont je viens de parler se trouvent les restes d'un souterrain, accessible seulement par une ouverture percée dans l'un des murs de soutènement du château. Ce souterrain que l'on peut suivre, à droite de l'entrée, sur un espace de quinze pas environ, se termine en cul-de-sac ; sur son parcours s'ouvrent deux cachots. De l'autre côté de l'entrée, à main gauche, on est arrêté par un affaissement de la voûte et un mur, élevé sans doute pour soutenir celle-ci et barrant complètement le passage. C'est ce souterrain qui, d'après la tradition, descendait sous le bourg et aboutissait soit à la Maison des Pontins, soit à l'Eglise

ou aux demeures des chanoines. Voici ce qu'en dit M. G. Quinche, dans les *Promenades*, écrites en 1842 : « J'ai parcouru à deux reprises ce sou-« terrain. Quand on a dépassé en rampant l'étroit goulot, on se trouve « dans une allée longue d'environ quarante pas, plus large et assez élevée « pour pouvoir s'y tenir debout. Ce couloir du côté de droite se termine « en cul-de-sac et à l'extrême gauche par un amas de pierres éboulées « qui l'intercepte. De l'allée principale se détache un conduit qui des-« cend sous le verger et a pour issue un cachot humide et complètement « obscur; des ossements d'animaux sont épars sur le sol. Sans l'éboule-« ment du côté de Valangin on pourrait, dit-on, parcourir le souterrain « qui, à ce qu'il paraît, était en communication avec le temple et la « maison de cure, jadis habitée par un Collège de chanoines; et ce qui « peut faire croire en effet que ce passage se prolongeait dans cette « direction, c'est la circonstance que l'aubergiste de la Croix d'or, creu-« sant, il y a une vingtaine d'années, dans sa cave, tomba tout à coup « dans une excavation façonnée et murée que l'on conjectura avec toute « espèce de vraisemblance être une dépendance des souterrains du châ-« teau. » Jusqu'à preuve du contraire, je doute fort de l'existence de ce souterrain tel que le voit la tradition populaire; je crois que c'était seulement un couloir par lequel on parvenait de l'intérieur du château à une deuxième série de cachots.

Lorsque Claude d'Arberg amena à Valangin sa jeune épouse, celle-ci qui sortait d'une riche et illustre maison et avait vu sans doute maintes fois la cour somptueuse de Bourgogne, dut se trouver un peu dépaysée au milieu de la rusticité du château de Valangin, dont l'ameublement, à en juger du moins par un inventaire fait du temps de son beau-père, Jean d'Arberg, alors régnant, ne devait pas briller par le luxe et le confort. C'étaient des armes de chasse et de guerre, canons de douve et de fonte, baudriers, arbalètes, chapeaux de fer, filets à prendre les petits oisels, des archebans pour serrer les harnois, une grande arche « où sont les actes en allemand, les franchises du Vaul et les lettres de mariage de dame Mahaut, » une autre arche « où il y a un gros papier ne renfermant rien d'écrit et plusieurs vieilles lettres; » puis comme meubles de luxe, un reloge de bois, un coussin ouvré de roses et de feuilles de chêne, rouge, vert et jaune, et à côté les pierres à peser le fromage et un clocheret pour faire de l'aigue rose, une couverture de lit en tapisserie, ornée d'un écu jaune à deux tours rouges et des armes de Valangin, une tendue de lit aux armes de Boffremont, six oreillers garnis de six taies de drap d'or et quatre de velours pers, puis trois fenêtres de verrière, etc. Les

nombreuses relations de nos ancêtres avec les cantons suisses nous permettent-ils d'attribuer aux premiers, et par conséquent aussi aux habitants du château de Valangin, quelque chose des mœurs et coutumes domestiques que Montaigne, au XVIe siècle, remarquait chez nos confédérés de la Suisse allemande. « Ils sont somptueux en poiles, disait l'écri-
« vain français, c'est-à-dire, en sales communes à faire le repas. Les
« moindres logis ont deux ou trois sales très belles. Elles sont fort
« persées et richement vitrées, mais il paraît bien qu'ils ont plus de
« souyn de leurs disners que du demeurant : car les chambres sont aussi
« bien chétives. Il n'y a jamais de rideaux aux licts et toujours trois à
« quatre licts tous joignans l'un l'autre. Ces licts sont élevés si hauts que
« communément on y monte par degrés et quasi partout des petits licts
« au-dessoubs des grands. — Estant très malpropres au service des cham-
« bres, car bien heureux qui peut avoir un linceul blanc et le chevet à
« leur mode n'est jamais couvert de linceul, et n'ont guière autre cou-
« verte qu'une d'une coite, cela bien sale. — Ils n'ont nulle défense du
« serein ou du vent que la vitre simple qui n'est nullement couverte de
« bois et ont leurs maisons fort percées et cleres, et eux ne ferment
« guière les vitres mesme la nuit. — Leur service de table est fort diffé-
« rent du nôtre. Ils ne servent jamais d'eau à leur vin. — Chacun ayant
« son gobelet ou tasse d'argent en droit à sa place, celui qui sert se
« prend garde de remplir ce gobelet aussitôt qu'il est vuide, sans le bou-
« ger de sa place, y versant du vin de loin à tout (avec) un vaisseau
« d'étain ou de bois qui a un long bec. — Les moindres repas sont de
« trois ou quatre heures pour la longueur de ces services ; à la vérité ils
« mangent aussi beaucoup moins hâtivement que nous et plus seine-
« ment. — Ils ne donnent point à laver à l'issue et à l'entrée ; chacun
« en va prendre à une petite eguière attachée à un couin de la sale,
« comme chez nos moines. La plupart servent des assiettes de bois et
« des pots de bois et cela net et blanc ce qu'il est possible. Autres sur
« les assiettes de bois y en ajoutent d'étain. — Les Souisses servent tou-
« jours autant de cueillères de bois, manchées d'argent, comme il y a
« d'hommes. Et jamais Souisse n'est sans couteau duquel ils prennent
« toutes choses et ne mettent guières la main au plat. — Comme ils sont
« excellants ouvriers de fer, quasi toutes leurs broches se tournent par
« ressort ou par moyen des poids, comme les horloges, ou bien par
« certenes voiles de bois de sapin larges et legières qu'ils logent dans le
« tuyau de leurs cheminées, qui roulent d'une grande vitesse au vent de
« la fumée et de la vapeur du feu et font aler le rost moellement et lon-
« guement. »

Ce confort, du moins quant aux salles à manger et à la cuisine, existait-il au château de Valangin ? J'en doute fort, car l'état des finances ne devait pas permettre un bien grand luxe. « Pleine d'ordre et sage ména-« gère, dit Fréd. de Chambrier de Guillemette de Vergy, elle payait les « nombreuses dettes de son mari et tenait un registre de ses propres « dépenses, en écrivant en tête : « Je ne suis point tenue à rendre compte, « mais c'est pour donner à connaître que je ne l'ai pas mal employé. » Cependant toute sage ménagère qu'elle fût ou plutôt parce qu'elle l'était, les questions d'argent devaient souvent venir la tourmenter. Les revenus de la seigneurie se montaient, il est vrai, d'après Chambrier, à une somme équivalant à 60,000 Livres anciennes de Neuchâtel ; ils se composaient, en 1539, de 176 muids de froment, 514 muids d'avoine et 3,300 Livres en argent, mais les intérêts des dettes en absorbaient les $^3/_4$, et il fallait entretenir un nombreux personnel, les gages et les vêtements des gens de service lui coûtaient 600 Livres, subvenir à la pension et à l'entretien des chanoines qui, après la Réformation, célébraient la messe dans la chapelle du château, recevoir de nombreux hôtes, parents et amis, arrivant avec leur suite des châteaux voisins de France et de Suisse, payer la rançon de son petit-fils René qui n'était pas heureux dans ses expéditions militaires, et les sujets n'étaient plus d'aussi bonne composition qu'autrefois, ils regimbaient lorsqu'on leur demandait des aides, ils gardaient soigneusement dans leurs coffres les actes d'exemption qu'ils avaient achetés à beaux deniers comptants et savaient faire valoir leurs droits ; les taillables ne se laissaient plus tailler à merci ; Berne avait beau leur donner tort et les envoyer (en 1529) demander merci à deux genoux à René, ils faisaient entendre par la bouche de l'un des leurs, André L'Espaye, un langage qui devait fort mal sonner aux oreilles de la vieille comtesse, ils lui déclarèrent que lors même que Monseigneur confirmerait toutes les sentences précédentes, ils ne se reconnaîtraient jamais comme taillables à volonté et que plutôt ils abandonneraient le lieu ; l'agent du comte pouvait bien toucher de son bâton et emmener les plus belles pièces de bétail de ceux qui étaient encore soumis au droit de Rupt bâton, mais il fallait les payer (en 1463 c'était pour un bœuf 74 sols, pour une génisse 60 sols, un agneau 3 deniers, un veau 8 sols, une vache 3 florins d'or), aussi l'argent était-il rare au château de Valangin et souvent il fallait vivre d'expédients. Un jour Guillemette empruntait à l'une de ses femmes de service 200 florins d'or ; un autre jour elle mettait en gage des bijoux et des joyaux ; un autre jour, c'était Frère Heinrich Stapfer, commandeur du cloître de St-Jean à Bienne, qui mandait à

Girard Brandt, banderet et à Jehan Cuche de Dombresson, tous deux conseillers de Valangin, de venir tenir otage en la dite ville pour intérêts à lui dus par Mme de Valangin dont ils étaient cautions, ou Nicolas de Wyttembach, ancien maître-bourgeois de Bienne qui sommait Maistre Bastian Joly, maire de Valangin, qu'il eût dans le terme de huit jours à se transporter en propre personne ou un autre homme idoine à sa place, avec un cheval, dans la ville de Bienne, au logis de la Croix blanche, et y manger à part, sans faire marché avec l'hôte, et de n'en sortir qu'après lui avoir délivré 30 ducats de bon or qui lui étaient dus par Mme de Valangin pour un intérêt annuel.

Mais si l'état de ses finances devait causer souvent de noirs soucis à Guillemette de Vergy, ce qui ne l'empêchait pas, il est vrai, lorsque sa cousine, la Dame de Gruyères ou d'autres amies, venaient lui rendre visite, de faire danser sur la terrasse du château au son du fifre et du tambourin, des chagrins plus pénibles encore étaient venus assombrir ses vieux jours : la propagation et l'établissement de la Réforme dans les paroisses de sa seigneurie. Femme pieuse et dévote, très attachée à la foi de ses pères, fille soumise de l'Eglise romaine, elle avait en grande vénération les cérémonies de son culte et les ministres de ses autels, et ne concevait pas que l'on pût être chrétien et avoir une autre croyance et un autre culte. Elle avait vu avec joie son mari faire construire aux portes du bourg une belle église qui remplacerait la petite et pauvre église d'Engollon et lui adjoindre un collège de chanoines dont la présence devait rehausser les cérémonies du culte; elle s'était associée avec joie à ses libéralités envers l'église et les avait généreusement continuées pendant son veuvage. Lorsque six semaines après la mort de son mari, elle était venue pour la première fois à Valangin, il paraît qu'elle était absente lors du décès de Claude, elle lui avait fait faire par quatre-vingts prêtres un service funèbre de trois grandes messes et vigiles, et un an après, un nouveau service par cent prêtres. « J'ai faict, écrit-elle encore dans son livre « de dépenses, recouvrer le clocher de Valangin d'asselles, et toute l'esglise « de thuilles et refaire les verrières, qu'estaient rompues et refaire la « tombe de feu mon dit seigneur comme le luy appartenoit et faire un « Jubé et des galleries au bout de l'esglise, ensemble un siège de bois « pour asseoir les Prebstres. J'ai faict faire un petit oratoire pour m'agenouiller. J'ai faict recouvrer tout neuf, blanchir, parer et faire les verrières et faire les tables et des images et tout ce qu'il appartenoit en « la chapelle de Biolley. J'ai faict faire un hermitaige et une petite maison de coste et hault de la montaigne. » Aussi comprend-on ce qu'elle

devait éprouver lorsqu'elle voyait le prédicant français, à la barbe rousse, passer sous les murs du château avec des bourgeois de Neuchâtel pour aller parcourir les paroisses du Val-de-Ruz et y prêcher les nouvelles doctrines, lorsque des fenêtres de ses appartements elle voyait ses sujets de Valangin briser les portes de la collégiale, et en jeter par les croisées statues, images, reliques et débris d'autels, lorsque les chanoines venaient les uns après les autres apporter les clefs des églises dont ils étaient collateurs en lui annonçant qu'ils ne pouvaient plus y célébrer le culte; Guillemette avait beau s'adresser à Berne, supplier ses bons amis et combourgeois de lui venir en aide et de faire rentrer ses sujets sous son obéissance, leur écrire que s'ils ne le font, « de regret elle pour« rait finir ses jours,» Messieurs de Berne lui répondent rudement : « Ains « de ayder à chastier ceulx que n'ont faict aultre offense sinon ouyr « la prédication de l'Evangile et sur ce rompuz, abbatuz et burlez les « idoles, sachez que cella jamais ne feront; » aussi se prend-on de compassion pour cette pauvre vieille comtesse qui, à la fin de ses jours, voit tout crouler autour d'elle et de sa main tremblante écrit à Berne : « Je « ne crois pas que cela soyt selon les vieux Evangiles; s'il y en a de neufs « qui fassent cela faire, j'en suis toute esbahie. »

Quel accueil nous eût fait Guillemette de Vergy, si, membres d'une Société d'histoire de son temps, nous étions venus parcourir son domaine et visiter son manoir? Eût-elle fait abaisser devant nous le pont-levis du château? Nous eût-elle ouvert l'arche où étaient les Actes en allemand, les Franchises du Vaul et les vieilles lettres? Nous eût-elle offert les vins d'honneur de l'époque, l'hypocras et le tribouley? Je ne sais, même j'en doute un peu; mais ce que je sais, c'est qu'il vaut infiniment mieux vivre de ce temps-ci et être venus aujourd'hui demander aux habitants de Valangin une hospitalité qu'ils nous donnent avec tant d'empressement et d'affabilité et qui fait de ce jour, pour nous tous, un vrai jour de fête.

Ch[s] CHATELAIN.

Rectification. — La date inscrite sur la plaque de bronze au-dessus du tombeau de Claude d'Aarberg, dans la Collégiale de Valangin, est 1523, et non 1423 ou 1453 comme je l'avais cru (page 232). Le type employé par le fondeur pour le chiffre 5 est celui en usage du XII[e] au XIV[e] siècle, ressemblant assez à un 4 et fort différent du type en usage dans nos contrées au XVI[e] siècle; c'est ce qui m'avait induit en erreur.

SOUVENIRS DE 1707 A 1708

C'est encore au « roole » du notaire Jean-Jacques Junod, de Cornaux, que nous avons recours pour le récit des faits qui suivirent l'occupation du Landeron le 24 novembre 1707. — Ce chroniqueur fait remarquer judicieusement que cette ville avait un juge parmi les douze qui formaient le tribunal dit des Trois-Etats, le sieur Perroset, receveur et lieutenant du Landeron. Il continue ainsi sa narration :

« Et ayant aussi envoyé des députés au château de Neuchâtel, tant du Landeron que de Cressier, par ordre de leur bourgeoisie, pour être présents aux instances des Illustres Prétendans à la dite succession, comme de même aussi toutes les Communautés du pays y ont assisté. De sorte qu'ils ne pouvoyent révoquer ce qu'ils avoient eux-mêmes approuvé, outre qu'ils ne pouvoient ni n'avoient aucun droit même de le faire, supposé qu'ils n'eussent pas assisté au Souverain Tribunal.

Ce fut donc par le moyen des troupes qu'on y envoya qu'ils se rangèrent à leur devoir et qu'ils furent contents de se soumettre, et qu'ils voulurent prêter le serment à S. M. notre souverain Prince. Et ils députèrent pour cet effet de leurs Messieurs les Maîtres-Bourgeois, le même jour pour aller auprès de S. E. lui dire et déclarer leur volonté et leur soumission. S. E. y vint le vendredi 25e novembre et passa par Cornaux environ midy, étant dans une calèche accompagnée de Monsieur le châtelain Hory, de Monsieur le maire Chambrier, de Monsieur le conseiller Bedaux et d'autres jeunes Messieurs de la ville. Quand S. E. fut devant notre église auprès de la fontaine, elle s'arrêta et Monsieur Warnod, notre ministre, luy fit un fort beau discours et compliment au nom de toute la Paroisse ; j'étois présent avec les autres anciens d'église et les gouverneurs. S. E. fut fort contente et satisfaite et remercia assez longuement. Nous avions fait et dressé une requête que j'avois écrite, que les femmes luy donnèrent pour avoir exemption de la dîme du chanvre, puisque ceux de Saint-Blaise et de Cressier n'en devaient rien.

Les filles luy présentèrent un bouquet qu'elle prit avec la requête qu'elle dit qu'elle examineroit; on luy présenta de la collation, mais elle n'en prit point, s'étant excusée qu'elle avoit hâte pour aller au Landeron, qu'ils

l'attendaient pour luy prester serment au nom de S. M. suivant la coutume.

Et luy promit au nom du Roy de Prusse son maître, notre souverain seigneur et Prince, de les laisser jouir de leurs franchises, lois et coutumes, libertés spirituelles et temporelles, et de les laisser vivre paisiblement et tranquillement dans leur religion catholique romaine, sans leur faire ni donner aucun trouble. Et pour marque de sa bienveillance et clémence ordinaires, S. E. leur a fait donner comptant cent écus blancs de charité pour leurs pauvres, outre cent écus blancs à la ville, et à chaque homme portant arme dix batz, ainsi qu'elle avoit fait et ordonné à toutes les juridictions de l'Etat le jour qu'on prête le serment de fidélité à la dite Majesté, notre souverain Prince, que Dieu conserve et bénisse et nous fasse à tous la grâce de bien et fidèlement accomplir et observer le serment que nous luy avons tous juré et presté! Et que nous luy rendions l'honneur et l'hommage que nous luy devons, suivant que Dieu l'ordonne, le tout pour son honneur et sa gloire. Amen.

1707. — J'ay oublié de marquer cy-devant qu'au mois d'octobre passé, avant le jugement de la sentence de Messieurs des Trois-Etats et après que tous les prétendans françois se fussent retirés, que Monsieur le marquis de Puysieux, ambassadeur de France résidant à Soleure, vint à Neufchâtel et logea quelques jours dans la belle maison de Monsieur le chancelier de Montmollin, et ayant mandé une partie de Messieurs les juges du souverain Tribunal des Trois-Etats établis pour les obliger et contraindre à vouloir donner et accorder un délai suffisant pour que les prétendants françois qui avoient ainsi quitté Neufchâtel et protesté contre le dit souverain Tribunal et tout ce qu'il jugeroit sur la succession du dit Neuchâtel, pussent revenir pour faire valoir leurs droits, et même qu'il étoit venu là exprès par ordre du Roy son maître pour demander ce délai.

Nous les députés de la Châtellenie de Thièle, en nombre d'environ une quinzaine, fûmes le trouver dans son logis, suivant les ordres de Monseigneur le gouverneur de Mollondin qui nous y envoya depuis le château, par un dimanche après le catéchisme, qui nous censura bien, surtout Monsieur Bugnot, maire de Lignières, et Monsieur le receveur Peter, qui étoient à notre tête. Quand nous fûmes donc descendus auprès du dit ambassadeur de France dans la salle, il nous représenta donc le danger où nous étions si nous ne tâchions de faire tout notre possible pour afin qu'on pût donner du délai et qu'on pût surseoir la procédure jusques à ce que les prétendants françois fussent de retour pour faire valoir leurs droits.

Nous lui répondîmes par la bouche de M. Samuel Bugnot, maire de Lignières, que nous étions des gens de la campagne et que nous n'avions aucun pouvoir ni commandement sur le souverain Tribunal de Messieurs des Trois-Etats, auxquels nous reposions sur leur justice et intégrité au sujet de la dite succession; et Monsieur le receveur Peter luy dit même que nous étions là tous des Députés des Communautés de la Châtellenie de Thièle qui avions charge et procuration des dites Communes pour prier Monseigneur le gouverneur et Messieurs des Trois-Etats afin d'accélérer et mettre fin à ce jugement au plustôt que possible, puisque ce long retardement ne causoit que bien des frais à tout le pays et même beaucoup d'impatience et d'inquiétudes à tous les sujets du pays, et que tant plus on prolongeoit et plus d'embarras et brouilleries il arrivoit, tant dans ce pays, qu'à l'égard des puissances étrangères et les Cantons suisses nos alliés.

Sur quoi mon dit sieur le marquis de Puisieux se mit en colère et nous menaça bien fortement en nous disant que nous n'avions qu'à persister dans ces sentiments là, que nous serions très tous perdus et que nous devions craindre les forces du Roy son maître qui étoient à nos portes et que, dans peu de jours, on verroit des exemples bien funestes à notre égard ; il nous menaça bien brusquement et rudement pour estre chez nous et que luy n'y étoit pas en nous montrant la porte de la salle pour nous faire sortir comme si nous n'avions été que des coquins et canailles en disant qu'il se moquait de toutes nos procurations et ordres de Communes ; et qu'on s'en repentiroit un jour, mais qu'alors il seroit trop tard.

Il est vray qu'après deux jours ou trois il s'en retourna à Soleure après qu'il eut demandé son délay au château par devant Messieurs les juges du souverain Tribunal qui dirent et déclarèrent par leurs sentences juridiques qu'on ne pouvoit pas accorder ce délai qu'il demandoit, qui étoit contre l'ordre et la pratique, puisque la procédure ayant été si longtemps commencée, il falloit la suivre et la finir pour le bien et le soulagement de l'Etat.

Mon dit sieur le marquis se voyant ainsi échoué se retira bien confus avec ses menaces ordinaires ; il a fait depuis son départ et après l'investiture accordée à S. M. le Roy de Prusse, notre souverain Prince, tout ce qu'il a pu et mis les Cantons catholiques romains en haine contre nous ; assurément ils ont été plus méchants contre nous que la France même. »

Le chancelier de Montmollin avait prédit « l'orageuse vacance » à laquelle notre pays allait être livré à l'extinction de la maison d'Orléans,

mais il ne supposait pas, sans doute, les luttes intérieures, la mise sur pied de nos troupes et de celles de Berne ainsi que les conspirations des prétendants que de récentes découvertes permettront bientôt de dévoiler. Grâce à J.-J. Junod, l'ambassadeur de France, M. de Puysieux, nous est révélé comme un personnage violent, incapable de comprendre qu'on pût résister à la volonté de son maître.

(A suivre.) A. BACHELIN.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison d'Août 1883, p. 238.)

III

Départ de la marquise.

Pendant que la noble dame s'occupait de régler les affaires ecclésiastiques du pays, espérant toujours y faire venir prochainement son fils, elle reçut tout-à-coup l'attristante nouvelle que le jeune duc Léonor, qui se trouvait à la bataille de Saint-Quentin, le 10 août, venait d'être fait prisonnier par les Espagnols, avec une grande quantité de seigneurs français.

Farel fait allusion quelques années plus tard à la détresse de Jaqueline lorsqu'il s'exprime ainsi : « S'il y a personne sur la terre que je désire « veoir, c'est Monseigneur nostre Prince. Je ne parle de Madame laquelle « ay veu en telle presse quand elle ouyt la prinse (prise) de Monsieur. » [1]

Farel alla donc la voir et la consoler dans son affliction, lui rappelant sans doute combien Dieu l'avait encore ménagée en conservant la vie à

(1) Lettre de Farel à la Classe de Neuchâtel, publiée à la suite du « Vray usage de la Croix. »

son fils, tandis que tant d'autres l'avaient perdue durant ces journées néfastes pour la France.

A cette époque vient se placer la lettre suivante du Conseil de Berne:

« Madame, avoir entenduz le contenuz de certainnes lettres à nous « escriptes par noble nostre chier et bien-aymé Johan Jacques de Bonst: « gouverneur de Neufchastel, touchant la prinse de Monseigneur le Duc « de Longueville, vostre filz, nostre très honnoré Bourgeois, et du voyaige « que pour ce auriez délibéré faire en France, au lieu de Vostre rési- « dence, pour adviser aulx remèdes convenables pour sa délivrance.

« Nous vous advertissons qu'avons esté fort desplaisants et marrys de « telles nouvelles, et de l'inconvénient advenu à Monsr le duc vostre filz, « aussy du regret et dueil qu'en pourrez avoir reçeu.

« Vous asseurant que ce nous est ung grand regret et martyre d'ouyr « ces choses là, et que prierons nostre bon Dieu et père de toute conso- « lation que par sa bonté infinie luy plaise convertir vostre dueil et « tristesse et celle de Monseigneur le duc de Longueville, Vostre filz « nostre dit très honnoré Bourgeois, en joye et liesse, le délivrant de sa « captivité en Vous donnant l'accomplissement de voz bons désirs. Nous « parofrant que à l'endroict où Vous pourrons faire honneur, plaisir et « service de nous y employer de bien bon cueur.

« Au reste pour ce qu'avons entre aultres choses entendu par les « lettres de nostre bien aymé Bourgeois Johan Jacques de Bonstetten, « Vostre intention estre prendre Vostre chemin par la Bourgoingne, Vous « advertissons que ne vous scavons, ny pouvons conseillier de passer par « là pour la difficulté du passaige à cause de l'émotion de guerre pour le « présent (comme avons entendu) y existante.

« Ains de prendre Vostre dit chemin par quelques aultres lieux plus « asseuréz que selon Vostre prudence vous pourrez cognoistre Vous « estre plus convenables pour éviter les inconvéniens et empeschemens « qu'en passant par la dite Bourgoingne Vous pourroyent estre faictz (ce « que nous desplayroit bien fort)....

« Vous priant de prendre le tout à la bonne part et que, s'il y a chose « en laquelle nous Vous puyssions gratiffier et à Vostre dit filz, de nous « en advertir et ne ferons faulte de nous employer à Vous faire tous les « plaisirs et services à nous possibles, et Vostre dit filz, comme sus est « dict. Sur ce priant le Créateur », etc.

Datum 22 Augusti 1557. L'advoyer et Conseil de Berne. (1)

(1) Welsche Missiven-Buch der Stadt Bern, fol. 111 et 112. Lettre citée par l'historien Ruchat. Hist. de la Réf., t. VI, p. 222.

L'alliance de Berne commençait à être un appui pour la marquise et nous allons voir qu'elle se décida à se conformer à l'avis de LL. EE.

Les lettres suivantes de Farel à Calvin contiennent de précieuses révélations :

« Ton voyage à Neuchâtel était souhaité plus vivement encore que celui de la mère du prince à Genève. *Cependant nous remercions le Seigneur de ce qu'elle ait été conduite à changer d'avis quant à la route qu'elle devait suivre, et qu'elle se soit décidée à passer par Genève*, et à t'entendre. Cela ne s'est pas fait sans une dispensation de Dieu dont les fruits finiront bien par se manifester.

« La princesse m'a donné l'ordre, pendant qu'elle tâcherait d'aller délivrer son fils, de la recommander ainsi que le prince à tes prières, et à celles de l'Eglise de Genève, et je ne doute pas que vous ne le fassiez spontanément, même si on ne vous le demandait pas. » (1)

Farel écrit de nouveau à Calvin, le 15 septembre :

« Tu ne nous as pas visités, et nous ignorons en partie les circonstances qui t'en ont empêché. Quoique Viret se soit dirigé vers Berne, il n'a pas daigné venir nous voir et de Bèze non plus.

...... « *La sœur du prince* (Françoise d'Orléans) *était restée ici*, mais sa mère l'a rappelée. Presque tous les nôtres se précipitent à la guerre. Je ne sais pas si leur retour sera si joyeux ! Ils semblent être nés seulement pour la guerre et pour tout ce qui accompagne la vie du soldat. »

(Les Suisses allaient servir en France en vertu de leur traité d'alliance, conclu d'abord avec François Ier en 1516, puis renouvelé en 1549 avec Henri II.) (2)

« Christ veuille changer tous les cœurs ! Il est étonnant que les Zébédée (3), les Angelus (4) et les gens de cette espèce trouvent partout des sympathies, tandis que Viret est mis à partie, même par ses adhérents.

« Puisse le prince (Léonor d'Orléans) protéger les bons pasteurs et changer les mauvais, qu'il ramène le peuple à l'obéissance et ne souffre pas qu'on fasse de cette manière la guerre à Christ dans la personne de ses fidèles. » (5)

La veille de ce jour, le 14 septembre, Calvin avait écrit à Farel :

(1) Farel à Calvin, 8 septembre. Calv. op., vol. XVI, n° 2,702.
(2) Ludwig Pfyffer und seine Zeit, par A. de Segesser.
(3) Pasteur à Nyon.
(4) Peut-être Lange, ministre de Bursin.
(5) Calv. op. N° 2,712.

« Je désirerais beaucoup vous voir (les ministres de Neuchâtel probablement), mais l'occasion m'en a été enlevée à mon grand regret. *Si je ne me trompe, il a été bon que la mère de vostre prince soit venue ici, parce qu'elle en a rapporté beaucoup de consolation*, et qu'elle a été fortifiée et encouragée pour les temps à venir. *Vos concitoyens, qui l'ont accompagnée* (1), *savent combien elle est restée peu de temps à Genève.* Cependant ce temps, quelque court qu'il fût, a été employé à des entretiens dont le fruit se montrera en son temps. Je ne sais pas pourquoi *sa fille ne l'a pas suivie? La marquise m'avait prié instamment de l'instruire et de l'amener à la foi*, autant du moins que son tendre âge le permettrait. » (2)

Touchantes sollicitudes qui nous font lire jusqu'au fond dans le cœur d'une mère, aussi attentive à l'instruction de sa fille, à peine âgée de neuf ans, qu'aux moyens de délivrer son fils d'une triste captivité !

Mais que s'était-il passé, et pourquoi la marquise ne put-elle réaliser son désir de confier sa fille aux soins de Calvin ?

Après bien des recherches, j'ai fini par trouver la réponse à cette question dans les archives du château de Neuchâtel, encore inexplorées quant à Jaqueline de Rohan.

Le 22 août, la marquise se trouvait à Môtiers, car il existe une lettre, ou ordre daté « de *Moustiers, ce Dimanche vingt-deux*me *d'Aougst, quinze cent cinquante-sept* », dans lequel elle nomme *Guillaume Hory, commissaire général*, et ordonne au « Gouverneur et Lieutenant général d'avoir à luy mettre entre mains *incontinent que serez de retour à Neufchastel*, les papiers, terriers et recognaissances concernant les domaines, censes et revenu du dit Conté, *lesquelz feu le commissaire Bareiller avoit*, afin que le dit Hory puisse s'occuper immédiatement des choses de son office pour le profit de nostre dit filz et de son dict Conté. Toutesfois après le serment pertinent à son dit Office que vous prendrez premièrement de luy. *A tout ce que dessus ne faictes aucune faulte : car tel est nostre plaisir.* »

JAQUELINE. (3)

La marquise commençait à manifester clairement et énergiquement sa volonté, n'est-il pas vrai ?

Pour en revenir à son voyage, il nous semble difficile, impossible

(1) Parmi eux se trouvaient le châtelain de Boudry, Verdonnet, Jean de Merveilleux, conseiller d'Etat, et probablement aussi Claude de Senarclens.

(2) Calv. op. Vol. XVI. N° 2,710.

(3) Grandes-Archives. U 4, N° 4, d. 4.

même avec les moyens de communications de cette époque, qu'une lettre écrite à Berne, le 22 août, ait pu lui être apportée le même jour à Môtiers en Vauxtravers. Mais d'autres avertissements ont dû lui parvenir, car le fait est qu'elle changea de route et que de Môtiers, par où elle était arrivée de France en passant par la Bourgogne, elle rebroussa chemin pour s'en venir à Grandson, au Pays de Vaud. Elle dut donc sortir du Val-de-Travers par la route de la Clusette, très rapide et mauvaise jusqu'au commencement de ce siècle, descendre à Pontareuse, puis, passant par Boudry et Bevaix, arriver probablement vers le soir à Grandson. C'était une bonne journée à cheval, ou en litière. Cependant la marquise écrivit encore, ou fit écrire, le même jour, un ordre en faveur de son protégé Verdonnet.

Jaqueline n'avait pas pu se garder entièrement du travers qu'on reproche ordinairement aux femmes régnantes : celui d'avoir des favoris, et ce Verdonnet, par sa souplesse, sa grâce insinuante et son habileté, semblait en train d'en devenir un, même aux dépens du Gouverneur.

Qu'on en juge par la lettre suivante de la marquise douairière de Rothelin à J.-J. de Bonstetten :

« A notre amé et féal, le lieutenant général et gouverneur du Comté « de Neufchastel, salut !

« Nous vous avons bien voulu advertir que *pour la bonne et entière « confiance* que nous avons *de nostre cher et bien amé Nicolas Verdon- « net, Chastellain et Recepveur ordinaire de Bouldry, a iceluy avons « de jourd'huy délaissé* et délaissons *les clefz du trésor estant au chasteau « du dit Neufchastel.* Affin qu'il puisse vacquer à mectre par ordre les « tiltres, papiers et enseignements estans en iceluy et y faire les aultres « choses nécessaires, *suyvant le commandement verbal* que luy avons « présentement faict. Luy ordonnant bien et seurement garder les dites « clefz, jusques à ce que luy ayons aultrement faict entendre sur ce « nostre voulloir et intention.

« Duquel Verdonnet vous recepvrez le serment de bien et fidellement « vacquer à ce que dessus et retirerez seureté et obligation de luy de « n'y laisser entrer aucunes personnes quelles qu'elles soyent. » (1)

« Ensemble de nous respondre des dites clefz, tiltres, papiers et aultres « choses estans au dit trésor.

(1) Cette recommandation n'était, il est vrai, pas inutile, puisque quelques années plus tard, un des fils du gouverneur de Bonstetten, accompagné de deux sénateurs bernois, vint forcer l'appartement de l'ambassadeur du prince au château de Neuchâtel, et s'emparer de plusieurs actes importants des Archives. (Voir : *Histoire de Neuchâtel et Valangin,* par F. de Chambrier, page 333.)

...... « *Si mandons à tous nos justiciers, officiers et subjectz* du dit « conté de Neufchastel, *ne donner en ce faisant au dit Verdonnet aucun* « *trouble, destourbier, ou empeschement*, en quelque manière que ce « soit, car tel est nostre plaisir.

« Donné à Grandson le vingt-deux^me^ jour d'aoust l'an mil V^e^ cinquante- « sept. JAQUELYNE.

« Par commandement de Madame DUMONCEL. » (1)

D'après cette lettre, le gouverneur n'était pas auprès de la marquise au moment de son départ; mais il l'aura probablement rejointe le lendemain 23, car nous verrons dans ses lettres que J.-J. de Bonstetten accompagna sa souveraine jusqu'à La Sarraz, où il prit congé d'elle.

(A suivre.)

LE VIEUX SAPIN

Il a bravé trois cents hivers
Sous le ciel, le givre et la neige ;
En vain, bouleversant les airs,
Le nord mugit, gronde et l'assiège :
Il a bravé trois cents hivers.

Verdira-t-il longtemps encore ?
Avant d'être comme un aïeul,
Déjà sur la forêt sonore
Il planait... Le voilà tout seul !
Verdira-t-il longtemps encore ?

Depuis qu'il est planté là-haut,
En a-t-il vu passer des hommes !
Jeunes ou vieux, que l'on meurt tôt !
Il doit savoir ce que nous sommes,
Depuis qu'il est planté là-haut.

(1) Grandes-Archives, T. 4. N° 4. (y. y.)

Vénérable et doux patriarche,
Il a l'air bon, hospitalier.
Dans ses bras, comme dans une arche,
On mettrait bien un peuple entier :
Vénérable et doux patriarche !

Entendez-vous ces chants, ces cris ?
Merles, sittèles et mésanges,
Multipliant leurs gazouillis,
A l'envi disent ses louanges :
Entendez-vous ces chants, ces cris ?

Les grands troupeaux du pâturage
Vers midi montent à pas lents
Chercher le frais sous son branchage.
Qu'ils sont bien là, ces indolents,
Les grands troupeaux du pâturage !

Que d'enfants sous l'arbre profond,
Les jours d'été, forment leurs rondes !
« Trois petits tours et puis s'en vont !... »
Têtes brunes et têtes blondes,
Que d'enfants sous l'arbre profond !

Lui vers le ciel dresse la tête :
Avidement il boit l'azur ;
Pour qui lutte avec la tempête,
Il faut le soleil et l'air pur :
Lui vers le ciel dresse la tête.

Ah ! reste, reste, reste encor
Sur ce plateau de la montagne
Où ta jeunesse a pris l'essor,
Où notre amitié t'accompagne ;
Ah ! reste, reste, reste encor !

Reste longtemps, reste fidèle
A ton joyeux peuple nicheur ;
Aux troupeaux que ton ombre appelle,
A nos enfants, au voyageur :
Reste longtemps, reste fidèle.

Le jour que tu n'y serais plus,
Si le fer, la foudre qui broie
Entaillaient tes flancs vermoulus,
La cime aurait perdu sa joie —
Le jour que tu n'y serais plus !

G. Borel-Girard.

CHEMINÉE A CRESSIER

La cheminée que nous reproduisons ici se trouve à Cressier, rue Sans-Soleil, dans une maison appartenant à M. de Pourtalès, et peut dater, d'après son ornementation, de la fin du XVIe siècle. Elle porte sur sa face principale des armoiries que je ne puis déterminer. Il est à souhaiter que cette jolie cheminée puisse trouver place dans une des salles du nouveau musée qui se construit actuellement à Neuchâtel.

L. Reutter, architecte.

UNIFORMES DU RÉGIMENT DE MEURON

Nous avons donné précédemment (novembre 1880 et janvier 1881) l'uniforme d'un officier et d'un soldat du régiment de Meuron de 1775 à 1805, c'est-à-dire à l'origine de son service en Angleterre. Des communications faites à M. Th. de Meuron par M. Millot, à Paris, nous permettent de rectifier une erreur.

En passant du service de Hollande au service Anglais, le régiment de Meuron conserva la coiffure qu'il portait depuis sa formation (1781), son uniforme n'eut pas d'abord la coupe que nous voyons dans la planche de novembre 1880, mais les couleurs furent les mêmes. Les officiers adoptèrent la botte, qu'ils ne portaient pas précédemment ; le hausse-col était doré ; l'écharpe se passait en sautoir de l'épaule droite au côté gauche, tandis que plus tard on en ceignit la taille. Nous donnerons successivement d'autres uniformes de cette première partie du service anglais.

A. Bachelin.



MUSEE NEUCHATELOIS
CHEMINÉE A CRESSIER
Rue Sans - Soleil
Vue Laterale
Plan.
2.05
0.85
Le Reutter architecte
autog et del.



Lith. H. Furrer, Neuch:



LE MORTRUZ DE CRESSIER

ÉTUDE ETYMOLOGIQUE

Le joli vallon qui conduit de Frochaux à Cressier est arrosé par le ruisseau nommé le Mortruz. Après un cours d'un demi-kilomètre environ dans le val en question, il s'est frayé un passage entre le bois nommé « Bois-de-la-Cure » (1), qui forme la pointe Est de la Forêt-du-Roc, et le *tertre sur lequel s'élève l'antique église de Cressier*, ainsi que son vieux presbytère, transformé actuellement en un charmant manoir. De là il descend directement dans la Thielle.

Le Mortruz est un ruisseau capricieux qui tantôt roule ses eaux bruyantes, tantôt *fait le mort* dans son lit desséché. En apparence, son nom n'a rien qui puisse séduire l'étymologiste. Il semble appartenir à cette nombreuse classe de mots dans lesquels *mort* est pris dans son sens habituel « qui a cessé de vivre ». Exemple : *Morteau* (Doubs) = morte eau, Mer morte, Aigues-mortes, Mortemer (Seine-Inférieure), etc.

Nous ferons cependant remarquer : 1° Que l'adjectif *mort*, en parlant d'un cours d'eau, s'emploie généralement pour désigner non la *mort* temporaire, mais un affaiblissement considérable du courant et l'expansion de l'eau en nappe tranquille. Or tel n'est pas le cas du Mortruz ; aussi ne comprend-on pas bien comment un état *purement temporaire* aurait pu devenir décisif pour la fixation du nom de ce ruisseau. 2° Que, par un bizarre phénomène de prononciation, les indigènes de la localité le nomment non *mor(t)ruz* (comme mort-bois, mort-gage), mais *mort'ruz*, en accentuant fortement la lettre *t*, comme si l'adjectif était féminin, ce qui ne peut s'accorder avec *ruz*, masculin.

Une troisième remarque que nous ferons, parce qu'elle ne manque

(1) Nommé ainsi de l'ancienne cure de Cressier, demeure actuelle de M. Léo Jeanjaquet.

pas d'importance dans la question qui nous occupe, c'est que le Mortruz coule non loin du lieu, encore indéterminé, où devait s'élever le ou les temples de *Mars* et de *Naria*, dont on a retrouvé les autels ([1]). Les inscriptions dédicatoires ne laissent aucun doute sur les divinités auxquelles ils étaient consacrés.

Ajoutons que les vignes qui touchent au Mortruz portent encore aujourd'hui le nom de « *Les Saint-Martin* » (carte Etat-Major fédéral). Elles sont situées à deux pas au nord du tertre que couronne la vieille église de Cressier.

Le charmant vallon qu'arrose le Mortruz dans son cours devait être fréquemment visité par les Romains, habitant la contrée. Sans parler du charme qu'il offre au promeneur et de la fraîcheur de ses ombrages, il conduisait directement de l'antique Nugerol, qui s'étendait de Cressier au Landeron, à la grande voie romaine du Jura, la *Vy de l'Etra* ([2]) qui passe au-dessus de Frochaux.

C'est à mi-chemin environ entre Cressier et Frochaux, à l'endroit même où le Mortruz s'est creusé le passage dont nous avons parlé, que se trouve le *tertre*, admirablement situé, sur lequel se dresse la vieille église de Cressier, dédiée à *Saint-Martin*. Ce tertre devait avoir une importance stratégique considérable, puisqu'il commandait entièrement le passage de Nugerol à la Vy de l'Etra. A deux pas de là sont les vignes appelées « *Les Saint-Martin* ».

Or nous savons que, lors de l'introduction du christianisme, tous les lieux saints, déjà existants, furent confisqués au profit de la religion nouvelle. On substitua un culte à un autre. Le culte de Minerve devint celui de Sainte-Sophie ; le culte d'Hercule fut remplacé par celui de

(1) Trouvés sur le tertre même où est bâtie la vieille église de Cressier, ils ont été transportés dans ce village. On peut en voir des moulages dans notre Musée ethnographique.

(2) Nous écrivons à dessein « Vy de l'Etra », en premier lieu, parce que c'est l'ancien nom; en second lieu, parce que nous envisageons que *Etra* ou *Eter* (forêt de l'*Eter*, autrefois de l'*Iter*) est l'*Iter romanum* qui longe tout le flanc sud de notre Jura. La signification de *Iter* (chemin), devenu dans la langue populaire *Eter*, puis *Etra*, a dû promptement s'obscurcir, et ceux qui nommèrent l'*Iter romanum, Vy de l'Etra*, ignoraient sans doute qu'*Iter* signifiait déjà *chemin*, qu'il faisait donc double emploi avec *Vy*. *Iter* est ancien, *Vy* est relativement plus récent. Un fait analogue s'est passé à l'égard du mot *Vy*; un chemin de notre pays est baptisé « *Chemin de la Vy* ». Le sens de *Vy* a été perdu et le mot *Vy*, resté par tradition comme nom de lieu, a été ajouté au mot *chemin* pour le déterminer. Nous rejetons donc, comme étymologie de *Vy de l'Etra*, Via *dextra* qui ne s'explique pas, puisqu'il n'y a pas de *Via sinistra*, et *Via strata* qui ne se soutient pas étymologiquement parlant. Nous nous sommes rencontré sur ce point, sans nous en douter, avec M. E. de Pury-Marval qui avait déjà traité cette question (voir *Musée neuchâtelois*, 1865), mais sans que nous en eussions connaissance.

Saint-Christophe, dont les légendes ont fait une sorte d'Hercule chrétien, portant le Christ sur ses épaules (Christophoros) ; le culte de *Mars* enfin, par celui de *Saint-Martin*, qui était un guerrier, comme le dieu mythologique des combats.

Ceci nous porte à croire que le temple de *Mars* dont il a été parlé était construit sur l'emplacement même qu'occupe actuellement l'ancienne église de Cressier ou non loin de là. Nous ajouterons que le socle sur lequel repose la tour est formé de grandes pierres taillées, à plusieurs rangs de moulures, provenant sans doute de la corniche du temple romain en question, et que d'autres restes remarquables, faisant partie du même édifice, ont été découverts dans le même endroit, entre autres les deux autels cités plus haut.

Quant au Mortruz, dont nous nous sommes éloigné un moment, il nous semble lui aussi avoir conservé quelque chose du nom de la divinité à laquelle ces lieux étaient consacrés. *Mortruz !...* ne serait-ce pas *Martis rivellus*, le ruisseau de Mars, qui arrosait la base du temple, dans lequel les Flamines du dieu allaient puiser l'eau lustrale et qui a conservé du nom de son patron la forme générale et l'accentuation du *t*.

Le fait de *Martis* devenant *mort* n'a rien qui doive nous étonner. De nombreux exemples pourraient être cités de l'assourdissement de l'*a* en *o*. Sans parler du suffixe *et* que nous voyons, suivant les localités, se transformer en *ot* ou *at*, nous avons *fagus* qui est devenu *fou*, *foz*, *foulz*, *faou*, etc. ; *Locle*, *Loclat* qui sans doute appartiennent à la même racine que *lacus*, dimin. *laculus*, grec λάκκος, (voyez aussi les Loks écossais, les Loc'h et Louc'h armoricains et le bas-latin *Lokka* (petit lac) ; *mare*, *meer*, *moor ; marais*, *morast*, etc., et surtout *Martis* devenant *mortua* dans l'exemple suivant, tiré de Ducange. [1]

» Concedo Deo et S. Martino majoris monasterii aliquid de rebus « meis, quod mihi a quodam propinquo meo, nomine Fulcherio, dimis- « sum est, unum videlicet Alodem in territorio Dunensi, juxta *Campum* « *Martis*, situm in loco qui antiquitùs *Martis aqua*, novitatis depra- « vatione *mortua aqua* appellatur. »

(Je donne à Dieu et à Saint-Martin du monastère majeur quelque chose de mes biens, ce qui m'a été laissé par un certain mien parent, du nom de Fulcherius, (à savoir) un alleu dans le territoire de Dun, près du *Champ de Mars*, situé dans un lieu qui anciennement était appelé « *Martis aqua* » et, par une corruption récente, « *Mortua aqua* ».)

(1) Article *Mortua aqua* (sans date). Ex. Chartular: major: monaster: pro bonis apud Castridunum sitis, in Bibl. Saint-Germain Prat. Ch. 21.

Ainsi dans le Pagus dunensis où se trouve aussi un *Saint-Martin* et un *Champ de Mars* (voyez chez nous *Champmartin*, près Cudrefin) nous voyons *Martis aqua* devenu par corruption *Mortua aqua*.

Le fait est en tout cas bizarre. Il est rare qu'un aussi grand nombre de coïncidences viennent se grouper autour d'un même nom pour en élucider l'étymologie. *Un autel de Mars, de nombreux restes de murs romains, divers autres débris d'origine romaine, trouvés au lieu même où s'élève actuellement l'ancienne église de Cressier*, ce *Saint-Martin* auquel elle est dédiée, ces *Saint-Martin* qui se trouvent à deux pas, ce ruisseau du *Mortruz*, d'une prononciation si étrange, ce site charmant, ayant accès de tous côtés et communiquant avec toutes les grandes artères romaines de la localité, et enfin la coïncidence du *Mortua aqua*, corruption de *Martis aqua*, dans le Pagus dunensis, avec notre *Mortruz*, tout semble prouver : 1° que le temple romain en question s'élevait au lieu même où est actuellement l'ancienne église de Cressier qui, sans doute, remplaça (peut-être au IXme ou au Xme siècle) l'édifice antique après sa destruction, selon cette habitude, si vivace dans les populations, de construire en un même lieu un monument de même destination et de lui conserver un nom analogue à son ancienne dénomination; 2° que le Mortruz est le *Martis rivellus* qui baignait la base du tertre sur lequel était bâti le temple de Mars. ([1])

Ce que nous venons de dire est évidemment une hypothèse. La preuve décisive nous manque et nous manquera probablement toujours. Néanmoins les arguments que nous avons fait valoir nous semblent assez concluants pour qu'on puisse au moins admettre notre point de vue comme probable.

(1) Il y aurait dans cette disposition des lieux quelque analogie avec la situation qu'occupe le temple de *Vesta* au-dessus des Cascatelles de Tivoli. Le Mortruz en effet fait au pied même du tertre une chute assez roide de 50 à 60 pieds de hauteur totale.

Alfred GODET.

LETTRE DE LÉOPOLD ROBERT

A

CHARLES GIRARDET, SON MAITRE, ET A MADAME CHARLES GIRARDET

Rome, le 27 juillet 1822.

Cher Ami,

Depuis plusieurs jours j'ai reçu votre lettre, j'ai toujours eu l'intention d'y répondre de suite, pour vous témoigner ma reconnaissance de m'avoir choisi pour être parrain d'un de vos enfants, c'est une marque d'amitié de votre part qui m'a fait beaucoup de plaisir ; je désirerais seulement me trouver au pays pour la cérémonie, mais mon désir serait plus fort je ne pourrais pas penser à l'exécuter. — Dieu sait quand je ferai ce voyage ; une fois en marche dans ses affaires, il faut ne pas laisser le temps fuir sans l'occuper, j'en ai d'autant plus besoin que je me trouve entraîné à faire sans fortune une dépense très forte. Il faut donc que je travaille, et de plus comme je pense à faire quelques économies pour les trouver dans un âge où on aime bien à se reposer (si le ciel m'y fait arriver) il faut ne pas perdre un jour. J'ai des grâces à rendre à Dieu de m'avoir donné jusqu'à cette époque une santé parfaite, et elles sont d'autant plus vives qu'il m'a fait arriver au but que je me proposais depuis si longtemps d'avoir une existence indépendante et de pouvoir montrer l'attachement que j'ai pour ma famille : ce bonheur temporel devrait me rendre heureux, mais je m'aperçois que mon pauvre esprit se tourne quelquefois trop à la misanthropie et à cet état d'indifférence, de froideur pour tout, même dans les sentiments ; je me rappelle les impressions vives que j'ai eues, de plaisir ou de peine, de contentement, de bonheur ; si elles se représentaient je crois qu'elles seraient fort différentes. — Quand je me laisse aller à mes réflexions, je me compare moralement à des personnes beaucoup plus avancées en âge, même à des

vieillards, je m'étonne de leur trouver un caractère plus jeune. — Ne croyez pas cependant que le mien soit sombre et noir, la religion et la raison sont deux grands préservatifs. Si un artiste pouvait se satisfaire en représentant ce qu'il sent, c'est-à-dire s'il arrivait à rendre un sujet comme il se présente à son imagination, il serait bien plus heureux, mais il y a ceci de pénible dans les arts (au moins pour moi) qu'après avoir bien travaillé et que j'arrive au terme d'un travail, il finit toujours par m'ennuyer et je trouve toujours sur la toile une froideur de sentiment qui me décourage — il faut avouer qu'on a toujours l'espérance en perspective — c'est le plus beau don que la divinité ait fait à l'homme.

Je crains que ma lettre ne vous trouve qu'à Paris, d'après ce que vous me dites dans la vôtre, ce voyage projeté devait se faire bientôt, il est certain que vous serez infiniment mieux placé dans une capitale que dans un coin retiré comme notre pays et j'ai été très satisfait en l'apprenant. — Vous y trouverez aussi M. Ostervald qui est un amateur des arts et qui a beaucoup de connaissances et d'amis — je crois, d'après ce que je me rappelle, vous m'avez dit que vous le connaissiez déjà. Ma position avec lui est assez difficile, il m'a écrit il y a longtemps (6 mois) en m'envoyant des prospectus du nouvel ouvrage qu'il va publier sur la Sicile; il m'engageait dans sa lettre qui était très honnête d'en distribuer ici aux gros bonnets que j'étais à même de voir. J'ai fait mon possible sans parvenir à lui procurer des abonnés. Chacun me disait (les étrangers) qu'il allait à Paris, qu'il se le procurerait là, ça m'a fait différer d'y répondre et je lui dois encore une lettre — je pense qu'il sera indisposé de mon impolitesse. — J'aurais bien désiré que dans votre lettre où vous m'annoncez le retour de Monsieur Meuron et de ces Messieurs à Neuchâtel, que vous me parliez un peu s'ils sont contents de leur voyage. Le salon n'a pas beaucoup occupé le public et même il y a eu plusieurs articles dans les journaux qui n'en donnaient pas une haute idée. — J'attends vos épreuves de la Transfiguration, je compte partir dans une quinzaine de jours pour la campagne où je resterai six semaines, mais je donnerai commission pour les recevoir. — Il faut vous parler aussi un peu de mes travaux, j'ai fait les figures de plusieurs tableaux, je me propose de faire les fonds à la campagne. — Les artistes qui les ont vus ont trouvé des progrès dans l'exécution, j'avais fait plusieurs tableaux qui tombaient un peu dans le noir, (j'aime tellement le sévère) ces derniers ont été trouvés vigoureux et transparents. Ce qui me touche et qui me charme dans les arts, c'est la sévérité et la naïveté,

surtout la simplicité : ce sont trois qualités en peinture que n'ont eu que Raphaël et ses prédécesseurs. Je suis extrêmement occupé ces jours qui précèdent mon départ, aujourd'hui c'est le jour de courrier, j'en ai laissé partir plusieurs avant de vous répondre ; il est temps de remettre ma lettre, je vous embrasse de cœur et vous souhaite dans votre nouvelle entreprise le sort le plus heureux. Je suis pour toujours votre dévoué ami.

Léopold Robert.

Ma chère Dame,

Je ne veux pas laisser partir cette lettre sans vous témoigner combien j'ai été sensible à votre dernière marque d'amitié, en me demandant pour parrain de votre enfant ; je présume que dans les débats qui ont toujours lieu pour en faire le choix, vous avez aussi pensé à moi ; quoique je serai très bien représenté par mon beau-frère, je désirerais beaucoup me trouver chez nous pour vous féliciter — s'il plaît à Dieu — d'une délivrance heureuse et d'un nouveau bel enfant. Je suis bien impatient d'apprendre si c'est un petit garçon ou une petite fille, l'un et l'autre m'intéressant vivement, cependant une petite fille qui ressemblerait à sa mère ferait peut-être pencher la balance ; je ne veux pas cependant influencer, mais j'observerai que vous n'avez encore qu'une petite et qu'il lui faut une compagne pour qu'elle n'aie pas de désavantage. Vous allez bientôt revoir Paris, je désire infiniment de vous y voir heureux et contents, la vieille femme de Job ne vous fera plus part de ses sinistres augures. Je suppose que vous vous y fixerez tout à fait ce qui me fait perdre l'espoir de vous revoir de longtemps. Si jamais je retourne faire un voyage au pays il me faudra des affaires pour m'attirer à Paris, il est vrai que.... beaucoup d'amis tous les artistes français qui viennent.... Rome, mais vous serez toujours à la tête. M. Girard.... s'est toujours comporté avec moi en parfait ami et je me rappellerai toujours votre bonté, Madame, à mon égard. Mon frère qui se porte très bien me charge de mille salutations pour M. Girardet et vous, Madame. Il travaille et fait des progrès, le ciel le fasse continuer avec autant de persévérance. Je vous prie, Madame, d'embrasser pour moi toute votre charmante famille. — Voilà bientôt trois de vos enfants que je ne connais pas, Dieu sait à quel âge j'aurai le plaisir de les voir. — Veuillez vous charger aussi de présenter mes respects à M. votre père et à tous vos

parents que j'ai l'avantage de connaître. Je termine ma lettre en vous demandant toujours votre bonne amitié et de vos nouvelles aussi souvent que vous le pourrez. J'ai l'honneur de vous saluer et suis votre dévoué et obéissant serviteur.

Léopold ROBERT.

Nous adressons nos remerciements à M. Max Girardet, imprimeur en taille-douce, à Berne, qui a bien voulu nous communiquer cette pièce.

LA RIVE AIMÉE

A MON AMI M. AUGUSTE BACHELIN

Ille... praeter omnes
Angulus ridet.......
HORACE.

Ne dites pas que mon lac est morose :
Moi je lui trouve un charme sans pareil !
— L'avez-vous vu quand le ciel gris et rose
S'y réfléchit au coucher du soleil ?

L'avez-vous vu, les matins de septembre,
Quand un léger brouillard le voile encor
Et que son eau, couleur d'opale et d'ambre,
A l'infini des océans sans bord ?

Si dans son sein les montagnes voisines
Ne mirent point l'éclat d'un front altier,
Dieu l'a bordé de modestes collines
Pour que le ciel s'y mirât tout entier....

Mais l'horizon quelquefois est en fête,
L'Alpe se montre en vêtement royal
Dans le miroir qui réfléchit son faîte....
Alors, alors mon lac est sans rival !

Et puis, voici la ville tant aimée,
Son fin profil, au ton joyeux et clair,
Se détachant comme un riant camée
Sur l'ample fond du Chaumont toujours vert.

Là-bas enfin, du côté de la France,
Entre deux monts au gracieux contour,
Le ciel, baigné d'une lueur intense,
Ruisselle d'or à la chute du jour....

* * *

Depuis qu'en moi mon âme chante et vibre,
A ce spectacle accoutumant mes yeux,
Je sens mon cœur lié par chaque fibre
A ce pays que j'aime toujours mieux.

J'ai vu la mer ou farouche ou sereine,
J'ai contemplé sa colère et ses jeux :
Calme aujourd'hui comme une jeune reine,
La mort réside en ses flancs orageux ;

Mais la beauté sévère de ses plages
N'a point, ô lac, banni ton souvenir,
Et le plus beau, le plus doux des voyages,
Auprès de toi consiste à revenir.

Ah ! si jamais la fortune contraire
Loin de tes bords m'emportait, doux pays,
De son ennui rien ne pourrait distraire
Ni consoler ce cœur que tu remplis ;

Pour achever ma tâche commencée,
Je n'aurais plus ni courage ni foi ;
Ton souvenir briserait ma pensée....
Et je mourrais de vivre loin de toi.

PH. GODET.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison de Septembre 1883, p. 275.)

La Sarraz est un joli bourg, à deux lieues d'Yverdon, sur une colline qui domine la vallée de la Venoge. Son château était dans une position très forte avant l'invention de l'artillerie. (1)

La marquise, voyageant à grandes journées, put arriver à Genève le soir du 23 août, et donner à Calvin quelques instants dans la soirée et peut-être aussi durant la matinée du 24 ; mais le temps pressait, et avant la fin de cette journée du mardi 24, elle se trouvait déjà à Collonges, près du fort de l'Ecluse et au pied du Credo, d'où elle écrivait à la gouvernante de sa fille à Neuchâtel :

« Mademoyselle de Saint-Ouen, voz recevrez *le fils de mons*r *le Gou-* « *verneur* qu'il vous baillera. *Et quant ma fille partira de Neufchastel,* « vous ladmeneres avecq elle (le fils du gouverneur) et donnerez ordre « *qu'elle soyt tousjours si bien traictée* qu'elle n'aye occasion de se mal « porter.

« Ayez aussy le soing que rien ne soit esgaré ne perdu : mesmes *ma* « *veselle d'argent que vous est toute demeurée.* » (La marquise avait sans doute dû partir précipitamment de Neuchâtel.)

. . . .

De Collonges, ce 24 daougst 1557.

Vostre bonne maytresse,

JAQUELLINE. (2)

(1) Dict. hist. et géogr. du canton de Vaud, par Martignier et de Crousaz.

(2) Grandes-Archives, T. 4. N° 3, p.

Jusque-là nous voyons que la marquise comptait toujours faire passer sa fille par Genève, bien qu'il ne soit pas question dans cette lettre de sa visite au réformateur.

Mais voici une nouvelle missive de Jaqueline, datée cette fois de Saint-Germain (probablement Saint-Germain de Joux dans l'Ain) :

« Monsieur le Gouverneur !

« Je suys venue jusques en ce lieu de *Sainct-Germain, où jay trouvé « de si mauvais chemins que j'auroys grande craincte, si ma fille y venoit, « qu'elle n'en peu sortir, et quelle ne ssen trouva mal*, tant ilz sont « rudes et dangereulx. Qui m'a esté l'occasion de vous escripre la pré- « sente pour vous prier adviser le moyen qu'elle puisse passer par la « Franche-Conté en seuretté.

« L'on m'a advertie que pour éviter et oster toute suspicion de dan- « gier, et si mieulx ne trouvez qu'il fauldront envoyer vers monseigneur « de Vergy, gouverneur de la dite Franche-Conté, qui donnera asseu- « rance et saulve-garde.

« J'ay sceu en ce dict lieu et aultres par les postes que y passent ordi- « nairement, allans et venans, *que mon filz se porte fort bien*, aussi faict « mons. le connestable et aultres personnes..... *dont je rendz graces à « Dieu.* Remectant le surplus à Vostre suffisance, Je supplie le Créateur « vous avoir en sa saincte garde.

« De Sainct-Germain
« Ce 25me jour d'Aoust 1557.

« Vostre bonne amye,
« Jaquelyne ». (1)

J.-J. de Bonstetten s'adressa au gouverneur de la Franche-Comté dont il ne tarda pas à recevoir la lettre que voici : « Mons. le Gouverneur ! « Jay à ce matin receu voz lettres par ce mesaigier présent pourteur « contenant *le retourt en France de madame la marquise et la charge « grande de mener après elle ma damoiselle de Longueville sa fille.* Et « que, pour éviter les mauvais chemins désireries passer par ce Conté « de Bourgoingne.

« Je vous avise que l'on ly fera tout service, plaisir et meilleur « traictement que l'on pourra, estant ce pays en neultralité comme « savez.

« Et n'est besoing vous donner saul-conduit pour faire le dit « voiaige, car il suffira de ses deux mots de lettres. Si en aultre chose

(1) Grandes-Archives. U. 4, N° 4, p. 3.

« je me puis suplyer (employer?) à faire plaisir à madame la marquise « et aux siens le me faire entendre, Je le feray de bien bon cueur.

« De Champlite, le premier Jour de septembre 1557.

« Le tout entièrement Vostre amy

« DE VERGY (1)

Billet inclus. « Monsr le Gouverneur ! J'ay entendu que *monseigneur* « *duc de Longueville a esté mené à Gan lequel est en bonne sancté.* Il est « avec Monsr Dombron (d'Embrun) fils de monseign. le Conestable.

« DE VERGY ». (2)

Ces nouvelles venant de l'armée ennemie, dont le jeune duc était prisonnier, avaient beaucoup de valeur.

Le gouverneur de Bonstetten, de son côté, ne tarde pas à rendre compte de sa mission et annonce, le 12 septembre, à madame la marquise de Rothelin qu'il a heureusement conduit jusqu'à Sainte-Croix, près Louhans, la jeune Françoise d'Orléans :

« *Madame, hyer au soyr somes arryvé en ce lieu avecq Madamoyselle* « *vostre fille* laquelle se porte fort bien, grâces à Dieu. Laquelle j'ay ac- « compaigné jusques en ce lieu, *rendant mon debvoir pour la condhuyre* « *hors du danger q. pouvoit avoir en la Franche-Conté.* Toutesfoys « n'avons heu aulcun empeschement en passant par le Conté de Bour- « gongne, réservé *au dessoubz du chasteau de Joulx* comment vous « entendrez par Madamoyselle de Sainct-Oing, et aultres, qui estoient en « la compaignie de Madamoyselle.

« J'avoys aussy envoyé vers Monsr le Gouverneur du Conté de Bour- « gongne suyvant vostre lettre qu'il vous a pleu m'escripre, et trouvé le « dit Seigneur Gouverneur de bonne vollonté envers vous excellences et « de Madamoyselle. »

...... Puis le gouverneur en vient à des questions plus personnelles : « Madame je pense que voz excellences ayent bonne mémoire que je « vous suppliey *à la Sarra, prenant congé de vous* de me voulloir faire

(1) Ce gouverneur de la Franche-Comté de Bourgogne était Claude de Vergy, fils de Guillaume IV, du nom, et frère de l'archevêque de Besançon, Antoine de Vergy. *Marguerite de Wufflens,* la troisième femme du comte Louis de Neuchâtel, remariée à Jacques de Vergy, était son aïeule. C'était une belle femme, mais ambitieuse et vindicative, et dont les Neuchâtelois, en particulier les gens de Boudry (terre qui lui avait été assignée pour son douaire) eurent beaucoup à se plaindre. *Guillemette de Vergy,* dame de Valangin, était la tante du gouverneur de Bourgogne.

(2) Grandes-Archives. U. 4. N° 4. z. 5.

« ce bien *de ne voulloir croyre légièrement des maldisans et des faulx* « *rapourteurs*, mais qu'il vous pleust de me faire entendre si avoit « aulcuns qui eusse dict quelque chose de moy, causant de mon office « et me donner d'entendre, affin que je puisse donner à cognoistre mon « ingnorance.

...... « Vous asseurant si ce n'estoit que je crains qu'il ne survinsse « quelque trouble en vostre conté de Neuchastel, à cause de ceux de « Bienne qui m'ont escript une lettre assez rude (probablement pour « affaires religieuses), je fusse allé vers vos Excellences pour vous sup-« plier de me donner d'entendre si ainsi estoit affin que je fisse mes « excuses suyvant mon debvoir. Mais despuis que je ne puis aller...... « vous supplie de me donner d'entendre s'il est ainsi des articles sus-dits « (le gouverneur était accusé d'avoir vendu des censes, dîmes, ou revenus « de la Seigneurie et d'en avoir retiré quelque profit) ; *comment j'ay* « *entendu vous suppliant très humblement voulloir regarder que j'ay* « *prins la nourriture avecq feu Monseigneur vostre mary.*

« Et aussy prins la peynne à vous servir fidellement à voz affaires de « par deça, ainsi que vous scavez.

« *Et je pense que si je n'eusse tenu la main si forte pour parvenir à* « *vostre délibération* (le jugement de Berne au sujet du comté de Neu-« châtel) *qu'il estoit possible qu'on ne fut pas venu si tost à la bonne* « *fin* comment on est.

« Mesmes je pense bien *si je voulloys laysser aller les aucthoritez et* « *preheminances* de vostre conté de Neuchastel *comme aultres ont faict* « *du passez, je n'auroys pas tant de callomniateurs*, comment je puys « avoir, et n'en doubte que ceux qui ont accoutumé de retirer à leur « perche qui vouldroyent vollontier à ceste heure faire les bons valletz.

...... « Je vous supplie de me voulloir faire ce bien et cest honneur « de m'advertir par vostre Chastellain de Bouldry, si vous estes ainsi « advertie de quelque chose de moy, affin que vous puisse donner à « congnoistre mon ignorance, et que je ne fais chose qu'un gentilhomme « et homme de bien et fidelle serviteur doict faire.

« Si j'ay faict faulte, je l'aurey faict ingnorantement et non point par « meschance, *et si se trouve que j'aye vendu aulcuns biens du revenu* « *de vostre mayson du Conté de Neuchastel, au lieu d'ung denier, je* « *m'offre à le récompenser d'ung escuz*, et ne se trouvera que j'aye faict « aulcunes mises, que par advis et conseil de vos officiers....

J.-J. de Bonstetten remercie la marquise de sa « bonne vollonté q[l] « vous a pleu *de prendre mon filz, lequel je vous envoye avec Madamoy-*

« *selle,* suyvant qu'avez rescript à Madamoyselle de Sainct-Oing, vous « merciant très humblement la bonne affection que vous portez à cest « endroict à moy et à mon filz, priant Dieu tout puissant qu'il me puisse « donner la grace à moy et à luy de vous bien servir fidellement, et vous « recongnoistre le grand honneur et bien que vous nous avez faict et « faictes journellement. Mais je vous supplie *de ne voulloir contraindre* « *mon dit filz de le faire aller à confesse.* »

Le gouverneur ne semble pas bien assuré des convictions évangéliques de la marquise en lui adressant une semblable requête.

En terminant sa lettre, J.-J. de Bonstetten répète encore une fois qu'il ne sera pas en repos avant de savoir l'opinion que son Excellence a de lui. « Car, ajoute-t-il, non sans dignité, *je ne vouldroys servir nul prince,* « *ne princesse qui eust mauvaise opinion de moy qu'on ne me dict la* « *cause,* pourquoy pourray scavoir si l'auroys mérité.

. . . .

« De Ste Croix, *ce 12 de septembre 1557.*

« Vostre très humble et obeyssant serviteur. »

T. 4. No 3. (l.) « DE BONSTETTEN. »

Le gouverneur écrit aussi, de Sainte-Croix, au jeune *François de Rothelin* qui, paraît-il, commençait à être traité comme de la famille :

« Monsieur le bastard, suyvant la bonne vollonté qu'il playst à « Madame de prandre mon dit filz avecq elle, je l'ay envoyé avec Mada- « moyselle. Je pense bien qu'il demeurera avec Madame jusques à ce « que Monseigneur soit revenu. *Je vous prie bien fort de faire tant de* « *bien pour moy que vous preniez garde de le faire aulcunes foys estu-* « *dier et escripre, et de jouer des fluttes, et de luy faire exerciter toute* « *honnesteté,* comme je me tiens asseuré le ferez. » (1)

La réponse de la marquise arriva datée de Paris, du 7me d'octobre :

« Monsieur le Gouverneur ! Je n'ay point accoustumé que telz rap- « portz se facent en ma maison que ceulx dont m'avez escript, *et si* « *j'en eusse sceu quelque chose quand prinses congé de moy à la Sarra,* « *je vous l'eusse dict.* Vous me manderez qui vous les a tenuz, parce « que j'en pourrois soucpsçonner d'aulcuns qui en sont possible innocens, « et croy qu'avez le cueur de gentilhomme assis en si bon lieu que ne « vouldriez faire telles choses.

« *Ne vous donnez peine de vostre filz, car il sera traicté et instruict* « *comme il appartiendra.*

(1) T 4, No 3 (w).

« L'espérance que j'ay (qui ne devait cependant pas se réaliser) que « mon filz sera bien tost par deçà en liberté et que luy et moy ferons le « voyage incontinent après par delà, m'a faict remectre tous les affaires « qui méritent sa présence et la mienne......

« Vous me ferez entendre le plus tost qu'il sera possible la response « et advis de Messieurs de Berne sur ce que je leur escripvy dernière- « ment, et à vous, leur faisant tousjours mes affectionnées recomman- « dations à leurs bonnes grâces.

« Aussi s'il y aura quelque moyen de recouvrer argent comme je vous « escripvy pareillement pour la rançon de mon dit filz. » (1)

(A suivre.)

SOUVENIRS DE 1707 A 1708

(Suite et fin. — Voir la livraison de Septembre 1883, page 272.)

Les menaces de monsieur de Puysieux ne furent pas vaines et notre pays se trouva fortement menacé. Notre chroniqueur continue ainsi :

« La France voyant la mésinteligence entre les cantons alliés de ce pays avança et approcha de ses troupes du côté de la Franche-Comté et Bourgogne, environ Noël. Il se donna un grand remuement dans ce pays pour y lever les troupes et les milices sur les frontières par l'ordre et le conseil aussi de LL. Excellences de Berne qui, suivant l'alliance qu'ils ont avec nous furent prompts à envoyer de leurs troupes, le mois de janvier 1708, passé 4,000 hommes et avec les nôtres, c'étoit passé huit à neuf mille hommes. Messieurs de Berne avoyent leur général qui est Mr le brigadier et colonel Tscharner au service de Messeigneurs les Etats de Hollande avec leurs colonels, capitaines et autres officiers bien

(2) T 4, N° 4 (gg).

réglés et soldats bien armés et dissiplinés et pourvus de toute chose soit de munitions et de provisions, de pain pour leur entretien, et d'argent pour leur solde, le tout à leurs frais et dépens, sans qu'il en ait rien coûté aux paysans de ce pays ou ils étaient logés et cantonnés dans les villages que de leur fournir la soupe et la couche.

Ils étaient une partie à Neuchâtel, au Locle, à la Chaux-de-Fonds, à la Côte au Val-de-Ruz ; ceux du pays de Vaud étaient au Val-de-Ruz du côté du joran, et des Allemands en deça, et une compagnie ou deux aux Verrières. Ils avoyent aussi envoyé depuis Berne, à bateaux, sur l'eau, des canons, boulets, grenades et toutes sortes de munitions et attirail pour faire et former un camp en quelque endroit, et on disoit que ce seroit au Cachot dans une plaine. Ils furent en un mot fort prompts à nous envoyer leurs troupes et toutes choses nécessaires pour nous secourir et nous aider dans une attaque et dans le besoin, ainsi qu'on nous menaçoit. Ils envoyèrent leurs troupes depuis le 12 janvier ; dans 7 ou 8 jours ou elles furent ici depuis ce tems là jusques au 8 et 10 mai après, qui est environ quatre mois durant lequel temps ils ont envoyé toutes leurs provisions tant de guerre que de bouche. Cette guerre leur coûte passé cent mille écus blancs.

En se retournant chez eux nous avons logé sur la nuit du 8 may, deux compagnies de chacune 100 hommes et le lendemain nous avons logé le colonel Tscharner avec cinq compagnies et une aux petits villages, ce qui fait 600 hommes auxquels on donna la soupe et la couche, rien d'autre qu'en payant.

(Il est probable qu'une partie de ces troupes fut logée à Wavre, Thièle, peut-être aussi à Frochaux, au Maley et à Voëns, que l'auteur appelle les petits villages.)

Et l'on assure que son Excellence, Monseigneur le comte de Metternich, au nom de S. M. notre Souverain, leur a fait dire et envoyé par expres à Berne, après la retraite de leurs troupes, que Leurs Excellences devaient faire faire un compte juste et exact de tout l'argent et frais qu'ils ont soutenu en cette affaire, qu'il vouloit et qu'il avoit ordre au nom du Roy, nôtre souverain Seigneur, de leur restituer, rembourser et payer le tout, jusques à un denier ; mais que là-dessus Leurs Excellences de Berne avaient répondu fort civilement et obligeamment qu'ils remerciaient S. E. et que ce qu'ils avaient fait à cet égard étoit juste et raisonnable que ce fut sur leur compte propre et qu'ils n'avoyent fait que leurs justes devoirs, suivant les anciennes alliances du comté de Neuchâtel, que les frais qu'ils avoyent eus étoient peu de chose à leur

égard. Et que s'il arrivoit aussi, ce que Dieu ne veuille, quelques menaces contre eux qu'ils espéraient que les sujets de notre pays, par les ordres de S. M. notre Roy, en usageraient de même par un droit réciproque, en qualité de bons voisins amis et alliés.

Pour, et à l'égard de nos troupes du pays, Mr le colonel de Sacconnay, du pays de Vaud, en étoit le général, et il y a eu un régiment de levé au nom de nôtre Roy volontairement, dont Monsieur le major Petitpierre, maire de Colombier, fut nommé colonel et Mr François Chambrier, lieutenant colonel avec leurs capitaines en nombre de dix ou douze. Les soldats avaient par chaque semaine quinze batz et le bon pain ayant été dans le Val-de-Travers et aux frontières sur les montagnes.

Les deux capitaines de grenadiers qui sont Mr Samuel Bugnot, maire de Lignières, pour les 50 hommes de la Châtellenie de Thièle et Mr Vaucher pour les 50 hommes de la Mairie de la Côte étaient savoir : ceux de la dite Châtellenie de Saint-Sulpice et ceux de la Côte à Buttes, au Val-de-Travers sans changement jusques à la fin de la guerre, qu'ils descendirent en bas, où les dits grenadiers eurent leurs congés un mois avant les autres troupes du régiment.

Et pour la Compagnie de la seconde élection dont Mr le secrétaire et justicier Clottu, d'Hauterive étoit capitaine, le premier élu, Cunod chirurgien, juge en renfort son lieutenant furent toujours en garnison au Landeron. J'y fus avec eux au commencement, le premier jour en qualité de secrétaire de la compagnie qui étoit le mercredi 11 janvier 1708. Et je revins le lundy 8 may qui est aussy quatre mois. De service, il y avait vingt hommes pour la garde du pont de Thièle et les autres 80 hommes au Landeron. Les soldats avoient vingt batz par semaine mais point de pain, ils se pouvoient nourrir commodément depuis la maison et n'avoient que le logement, la chandelle et la couche. Du reste ils payoyent tout ce qu'ils mangeaient et buvaient dans leur logement. Ils avoyent pour leur commandement audit Landeron Mr Baillod, maire de Travers, beau-frère de Mr Tribolet de Bellevaux, qui avoit, je crois, un écu blanc par jour. Ils étoyent payés régulièrement chaque semaine sans faute. Et quand les soldats n'étaient pas de garde ils avaient tour à tour des congés pour deux ou trois jours, quelques fois pour venir faire et travailler à leur besogne dans la maison ou d'autres gagnoient des journées au Landeron dans les vignes, mais il est constant que presque toujours, durant ce temps là et durant tout l'hiver, il a fait de la pluie et presque point de neige, ce qui a fait que les soldats n'ont guère perdu de tems et que la garnison du Landeron leur a été utile et profitable à

une partie qui vivaient sobrement, ayant épargné le pain et le vin qu'ils auraient débité dans leurs maisons. Ils en sont sortis fort contents et les Bourgeois du Landeron ont été fort contents aussi, tant des officiers que des soldats ; cependant ils voyaient cette garnison avec bien de la tristesse et du chagrin dans leurs cœurs, garder les portes de leurs villes qu'ils disoyent avoir bien pû garder d'eux-mêmes sans envoyer leur milice et soldats dans les Montagnes, comme l'on a fait.

Ces mouvemens et préparatifs de guerre que l'on a faits dans ce pays, comme j'ay remarqué en substance et au court, n'ont par la grâce de Dieu produit qu'une bonne et heureuse paix, ou les louables cantons évangéliques ont travaillé de tout leur pouvoir pour terminer cette affaire, en remettant au bon chemin les cantons catholiques-romains qui voulaient écarter et rendre notre pays le théâtre de la guerre.

Ils ont eu durant ce tems là à Baden beaucoup de conférences et diètes assemblées et convoquées à notre sujet par l'industrie et la machination du marquis de Puisieux, ambassadeur de France, qui tâchoit de brouiller les choses tant qu'il pouvoit ; voyant qu'il avoit eu le démenti pour ses menaces frivoles qu'il nous avoit faites, mais les bons louables cantons évangéliques furent en conférence en particulier à Langenthal avec les députés de Son Excellence Monseigneur le comte de Metternich et notre Magistrat ; et en dernier lieu furent assemblés à Aarau, où l'ambassadeur de France envoya son sous-délégué pour s'accorder et terminer la chose par une amiable composition, ayant peur qu'il ne fut repris des menaces qu'il nous avoit faites et il fut convenu que toutes les troupes se retireraient de part et d'autre, et que ce Pays seroit et demeureroit dans la neutralité et réputé comme allié des Suisses, sans toucher ni aux droits ni aux franchises d'un chacun. Par ces heureuses conférences le succès fût bon, et par la grâce de Dieu et sa divine providence, les choses furent pacifiées et terminées par une paix amiable entre tous les cantons et la France, au sujet de la souveraineté de Neuchâtel. Mais il y en a qui disent que c'est en attendant la paix générale de l'Europe, et qu'alors, tous les prétendants y pourront proposer leurs droits et leurs prétentions.

Il est bien sûr que c'est dans ce tems là de la paix qui se fera bientôt, s'il plaît au Seigneur Tout-Puissant, que S. M. le Roy de Prusse nôtre Souverain Prince fera en sorte que non-seulement ce pays, mais tout ce qui luy appartiendrait justement dépendant de la Maison de Châlons, tant la principauté d'Orange, qu'autres dépendances qu'il a héritées de l'illustre maison de Nassau par le décès du feu Roy Guillaume d'An-

gleterre lui seront restitués et lui demeureront par droit et par confirmation et ratification du dit traité de paix qui se fera pour le soulagement de tous les pays chrétiens et de nous particulièrement, Dieu nous en fasse la grace. Amen. »

Le récit de J.-J. Junod s'arrête ici et nous le regrettons ; le chroniqueur villageois note les choses avec un jugement impartial et des détails caractéristiques qui ont leur intérêt. Son style laisse cependant à désirer, il s'enferre dans des phrases d'une longueur démesurée et nous avons dû couper quelques broussailles qui en obstruaient le sens.

Ce qui nous frappe particulièrement c'est que, dans cette dissension intestine, l'animosité entre vainqueurs et vaincus semble n'avoir pas existé, la fraternité neuchâteloise la comprime au début pour le plus grand bien de notre petit pays.

A. Bachelin.

Nous adressons nos remerciements à madame Clottu-Roulet, à Cornaux, qui a bien voulu nous communiquer ce manuscrit.

PROGRAMME DU 26 SEPTEMBRE 1810

POUR LA

FÊTE DONNÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL A M. LE GOUVERNEUR

Le Conseil général est assemblé à deux heures. Douze membres du Conseil qui se rendent au château à trois heures pour chercher Son Excellence sont messieurs de Petitpierre, Droz, Chs Albt de Pury, maîtres-bourgeois, Wavre, maisonneur, Lambelet, maître des clefs, Fs Louis Roulet, D. Reynier, Fs Ls Rougemont, Sl Ls Jn Jacquet, Sl Petit Pierre-Ostervald, Olivier Petitpierre, Jn Hy L'Hardy.

Devant l'hôtel huit membres le recevront à l'entrée, au bas de l'escalier : Messieurs Js Pe Berthoud, maître-bourgeois, Sl Chaillet, maître-

bourgeois, Sl Chattenay, Jn Js Berthoud, Alexandre de Pierre, Favarger-Simon, Chs Albert de Pury fils, Ch. Auguste de Pury.

Tous les membres de la magistrature restent avec le maître-bourgeois en chef.

Mr le Banneret et messieurs du Conseil général l'attendent sur le palier.

Pour diriger les places à table et soigner le vin, messieurs Gallot, procureur de ville, Hy Ls Borel, Olivier Petitpierre, Ch. Albert de Pury. Les membres de la magistrature conduiront de la grande salle à la chambre à manger, Mr le maître-bourgeois en chef Son Excellence, Mr Bonet, Mr le doyen Dardel, le président du Conseil d'Etat, Mr le Banneret, Mr de Petitpierre et Mr l'ambassadeur Chambrier.

Messieurs les maîtres bourgeois et maître des clefs de suite, de même que messieurs du Petit et du Grand Conseil jusqu'à ce que tous messieurs les invités soient en avant. Messieurs les quatre directeurs des places qui ont placé les cartes nous reçoivent à la chambre à manger et auront soin autant que possible d'indiquer les places pour que cela ne donne pas de confusion.

On portera les santés suivantes : celle du Prince, par le maître-bourgeois en chef — 15 coups de canon seront tirés — celle de la Princesse par M. le Banneret avec 11 coups de canon — du Prince héréditaire par Mr de Petitpierre, 11 coups de canon ; — de Mr le gouverneur par Mr Bosset, 9 coups ; — de Mme de l'Esperut par Mr Droz, 7 coups ; — de messieurs du Conseil d'Etat par Mr le maître des clefs en chef, 7 coups ; et de la prospérité de l'état, par Mr le maître des clefs en second, 9 coups ; en tout 67 coups.

La personne qui doit porter la santé convenue avertira Mr le major de ville, afin qu'il donne ses ordres à l'aide-major pour donner le signal au canon et à son adjudant pour la musique. Après la proclamation de la santé et quand celui qui la porte aura fini tout ce qu'il a à dire, la musique commence et de suite le canon. A la santé qui sera portée par le maître-bourgeois en chef du Prince, Mr le major de ville fera préparer la bannière et au moment qu'il entendra finir les derniers mots après cette santé auguste, il fera entrer la bannière par son aide-major. Mr le major de ville devra lorsqu'elle entrera dans la chambre à manger faire tirer le canon par un signal de l'adjudant, puisque l'aide-major est occupé avec la bannière en ce moment, et à cette santé seulement la musique ne devra commencer que lorsque tous les discours au sujet de la bannière seront finis, et on placera la bannière pendant le repas à la croisière de la fenêtre qui est au centre.

Et après le dîner, le café et les liqueurs seront servis à la grande salle du Conseil général.

(Note écrite par Daniel Touchon, maître-bourgeois en chef.)

La santé portée au prince héréditaire est-elle parfaitement justifiée? S'agit-il peut-être d'un enfant mort jeune? En tout cas le prince Berthier n'a pas laissé d'héritiers.

(Communiqué par M. Henri Touchon.*)*

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite. — Voir la livraison de Juin 1883, p. 192.)

Les vignes rejetèrent des bourgeons et daucungs avoient des raisins, mais ne vinrent que comme des petits poidz.

L'on fist bien peu de vin rière la Coste, Bevaix, Cortaillods et Collombier, et encore si roux et vert que merveille; à la plus grande partie des vignes on n'y recueillit rien, on n'y alla pas seulement, elles produisirent quantité d'herbes.

Il fist un esté fort inconstant, avec de si grand tonnerres et des esclairs et fort souvent la dite année 1627.

Au mois d'Octobre 1627, fust établi un Seigneur gouverneur de la part de Son Altesse, en ses deux Contéz de Neufchastel et Vallangin, assavoir Monsieur François d'Affry, gentilhomme de Frybourg, et lui prestat le serment Mons. de Montigny, ambassadeur ici de la part de Sa dite Altesse. Dieu veuille qu'il soit bon et justiciable, amen!

Dans le milieu du mois de Novembre et presque tout le long du mois de Décembre de la dite année 1627, il pleuvoit la plus grande partie des jours, et de grandes pluyes, notemment trois samedi de suite, l'un après

l'autre, pleuvoit d'une telle façon que l'eau courroit comme un torrent le long du village, le ruts de Combes et des Loclatz, et aussi à Collombier, Peseux et Cormondresche et Corcelles, que tout se débordoit, et mesme la nuit, et falloit que les gens et chacun courrut les uns ci, les autres là, pour deffendre l'eau qui entroit aux vignes et maisons, notamment à la Chaveuna, et chez M. le maire Chambrier, et à la Basle et ailleurs; et le lac estoit si grand que j'ai ouy dire à des personnes de bon age ne l'avoir jamais vu si grand.

Le mois de Febvrier de l'an 1628 fust si beau, chaud et sec, que les hommes estoient à suer par les vignes sans pourpoint; n'y avoit point de neiges au bas, dont plusieurs se mirent à semer, et les charrues sortirent en beaucoup de lieux, et fust ainsi tout le long du dit mois, et ceux qui semèrent firent bien leur proffit, car le mois de Mars après fust si fascheux, negeux, pluivieux, venteux que merveille, et le mois d'Avril aussi, et l'on eut grand peine de semer et travailler aux vignes, durant iceux mois, et notamment aux montagnes, qu'il leur fallust semer le long du mois de Mai, occasion des grandes neges qu'ils eurent le long des mois de Mars et d'Avril; on fossura du croc en Mars, Avril et Mai.

Fust la dite année 1628, un esté si divers et fascheux, des temps froids et pluies froides et par fois de la nège aux montagnes qu'il sembloit parfaitement que le soleil eut perdu sa chaleur naturelle tellement qu'on eust grand peine à labourer les vignes, et toutes choses estoient si tardives et les moissons furent si tard que l'on commença seulement à moissonner au bon pays au millieu du mois d'Augst, et la graine devint si chere, qu'à peine en trouvoit-on pour l'argent, l'esmine de froment se vendoit dix livres et demi. L'orge six livres. L'avoine quinze batz l'émine. J'ai ouy dire qu'il y en eust qui s'obligèrent de cent livres pour un sac de blé. Le pot de vin six batz. Plusieurs alloient couper des espis aux champs, et les mettoient secher aux fours pour en faire du pain. Les pauvres gens eurent beaucoup à souffrir et beaucoup plus qu'au précédent cher temps de l'an 1622. Quantité de monde mandyoit son pain, et peu donnoit l'aumone. Il y avoit une grand pitié aux pauvres gens, vous les voyiez maigres, pasles et foibles.

Les graines des montagnes furent toutes gelées, car leurs graines ne peurent meurir. La gelée estant venue au mois d'Augst et Septembre et ne moissonnèrent qu'au commencement d'Octobre, et en demeura beaucoup soubs la nege aux haultes montagnes, mesme la gelée nuissit beaucoup aux Vaux-de-reuts, Travers et St-Ymier, aux poidz, pezettes et lentilles. (*A suivre.*)

LE CHATEAU DE BOUDRY

(Avec planche d'après M. Alb. VOUGA)

Le château de Boudry est situé au sommet d'une colline assez élevée, dominant l'Areuse et la ville dont les maisons de sa longue rue descendent jusqu'à la rivière.

Ce vieux castel construit par le comte Louis, dans le milieu du quatorzième siècle, sur les assises d'un château bourguignon, se compose d'un grand bâtiment carré, qui présente du côté du sud une haute façade percée de quelques étroites fenêtres; cette façade est flanquée vers son angle occidental d'une forte tour ronde très élevée, surmontée d'un toit aigu terminé par une girouette dont le pavillon en fer porte les chevrons de Neuchâtel percés à jour dans le métal. Cette tour remarquable par ses belles proportions, offre un des types les plus caractérisés des monuments de ce genre construits pendant le moyen-âge, et l'on peut affirmer, sans craindre d'être taxé d'exagération, que c'est une des belles tours de la Suisse.

A l'est du grand bâtiment carré on trouve une cour fermée au nord par un petit corps de logis, et des autres côtés par une des façades du château percée de fenêtres à meneaux et deux hautes murailles dont l'une, celle de l'est, possède une porte ayant subi des modifications, à en juger d'après un grand cintre en pierre de taille encastré au-dessus d'elle dans le mur noirci par le temps.

Nous trouvons d'abord, en entrant dans le bâtiment par une porte pratiquée dans sa façade occidentale, une grande salle dont le plafond est soutenu par une rangée de piliers en bois ; au milieu de la muraille sud de cette pièce on remarque une grande niche cintrée ressemblant par sa forme au chœur d'une petite chapelle ; cette voûte ne serait-elle point cette chapelle qu'on ne retrouve plus, et qui renfermait d'après le dire d'Isabelle, comtesse de Neuchâtel, « un grand écrin rempli de reliques dignes et vertueuses » lequel, avec d'autres reliquaires d'argent, valait 1,400 florins. (Matile, Monuments III, revendications d'Isabelle à Marguerite de Vufflens.)

Au-dessus de cette salle s'en trouve une autre dite *Salle des Chevaliers*, dont le plafond, formé de solives saillantes, très rapprochées les unes des autres, est soutenu par une énorme colonne en bois de chêne. Au nord de cette vaste chambre sont deux fenêtres aux profondes embrasures, entre lesquelles on voit encore les traces d'une immense cheminée qui a été démolie.

Le reste du bâtiment est occupé par le logement du brigadier de gendarmerie et par un certain nombre de cellules, servant de prison préventive.

Quant à la grande tour qui ne possède qu'une seule et unique fenêtre, elle est comblée en grande partie; dans son intérieur se trouvait encore, avant 1848, un affreux cachot appelé le *croton*, dans lequel ont gémi et souffert bien des prisonniers accusés de sorcellerie, et qui n'en sont sortis que pour aller au bûcher après avoir eu les membres meurtris par la torture.

A peu de distance du château, à l'extrémité du faîte de la colline, s'élève la tour de *Marfaux* renfermant trois cloches, dont l'une provient du temple de Pontareuse, et une horloge dont le cadran indique l'heure aux habitants de la partie de la ville située sur l'autre rive de l'Areuse.

Cette tour de Marfaux rebâtie en 1548 et qui n'est plus très solide domine au sud-est les toits de la ville, et au nord une falaise escarpée baignée par la rivière; à sa base est accolé un pan de mur indiquant par sa direction, qu'elle avait dû être autrefois reliée au château par une muraille dont on voyait encore des vestiges il y a une trentaine d'années.

C'est probablement aussi près de cette tour que devait aboutir un souterrain passant sous la rue voisine, et dont on voit encore l'issue murée dans une des caves qui se trouvent sous l'église de Boudry.

Dans l'espace compris entre le château et la tour dont nous venons de parler, l'on a une vue splendide sur le Jura et la vallée de l'Areuse ainsi que sur une partie du lac; c'est sans contredit le plus intéressant point de vue de Boudry et dans son genre un des plus beaux du canton, méritant d'être plus apprécié qu'il ne l'est, non-seulement par les habitants de la localité mais aussi par les nombreux excursionnistes qui passent à Boudry journellement, pour aller visiter les Gorges de l'Areuse.

Avant de terminer je dirai encore quelques mots sur un autre château qui embellissait autrefois la partie basse de la ville.

Cette construction, qui n'était simplement qu'une maison particulière connue sous la qualification de *Château du Bas*, fut détruite en 1828, non point par le feu mais par le marteau des démolisseurs. C'est sur son emplacement qu'on a bâti la maison où se trouvent les bureaux et le logement du préfet du district.

Ce soi-disant château était flanqué, dans le centre de sa façade principale, d'une belle tour qui lui donnait l'apparence d'un manoir seigneurial. La destruction de cette tour causa bien du mal aux démolisseurs, car beaucoup plus solide qu'ils ne la supposaient, elle résistait à tous leurs efforts combinés; finalement ils ne purent l'abattre qu'en la tirant avec des cordes; elle tomba, dit-on, toute entière et ne se brisa que sur le sol, à ce que racontent des témoins dignes de foi. Albert Vouga.



CHATEAU DE BOUDRY

d'après M. A. Vouga.

BALZAC A NEUCHATEL

L'auteur de la *Comédie humaine* a séjourné à plusieurs reprises à Neuchâtel ; essayons de raviver ce souvenir un peu effacé. Plus d'une ville s'honore du passage d'un homme de génie dans ses murs, nous tenons à affirmer la sympathie que Honoré de Balzac conserva toujours à la nôtre. Elle tient du reste une place importante dans la vie du grand écrivain.

Dans une lettre adressée à madame Surville, sa sœur, Balzac, jeune encore, résumait ainsi l'idéal de sa vie : « Être célèbre et être aimé ». Ce rêve fut pleinement réalisé, la gloire de l'écrivain déjà grande de son vivant, s'accroît encore avec le temps, — une affection profonde, immense a rempli son cœur.

« La beauté, l'amour, l'esprit et la fortune parurent d'un seul coup vouloir dépasser par la réalité tous les rêves de son passé, écrit Lamartine dans son étude sur *Balzac*. Une jeune et aimable étrangère, une de ces femmes dont l'imagination est une puissance, conçut pour lui une ardente passion. C'était une Polonaise, une Orientale, une personne attachée, dit-on, par devoir, à un vieil époux dont la santé expirante devait assurer bientôt la liberté. Elle adorait Balzac comme écrivain. Elle lui confirma par lettres le penchant de son cœur ; il fut fasciné et enivré par une amitié qui ne coûtait rien à la vertu. J'ignore le lieu où ils se rencontrèrent. Était-ce à Milan? Était-ce en Pologne ou en Russie? Rien n'est plus difficile que de percer le mystère des voyages de Balzac; ce que j'en sais, je ne le sais que de lui-même. »

La ville mystérieuse alors où le romancier rencontra pour la première fois la femme qui devait tenir une si grande place dans sa vie, est aujourd'hui connue, c'est Neuchâtel.

Nous sommes en 1883, l'auteur a écrit *les Chouans, la Physiologie du mariage, Etude de femme, la Peau de chagrin, le Curé de Tours, Louis Lambert, la Femme abandonnée.* Son succès est incontestable,

son nom est dans toutes les bouches. « Ce grand, cet immense succès, écrit Léon Gozlan, lui est venu par les femmes : elles ont adoré en lui l'homme qui a su avec éloquence, par de l'ingéniosité encore plus que par la vérité, prolonger indéfiniment chez elles l'âge d'aimer et surtout d'être aimées. Cette galanterie, en quarante ou cinquante volumes in-8°, les a exaltées comme le ferait le fanatisme d'une religion nouvelle, Balzac leur a apporté du pays de son imagination, de la Palestine de son idéal, un évangile amoureux. C'est une religion d'amour, pas moins, qu'il a fondée. Elle durera ce qu'elle pourra; là n'est pas la question.

« A ce premier et formidable élément de succès, il en a joint un autre qui a complété sa théorie chevaleresque. Non-seulement il a rendu les femmes dignes d'être aimées jusqu'à l'âge où autrefois elles se souvenaient à peine d'avoir été aimées, mais il a pris le parti héroïque de les présenter toujours comme victimes, même comme victimes de leur propre infidélité. Il s'efforce de réduire en principe un paradoxe dangereux : peu de femmes, dans ses créations charmantes, éternelles, sont à vouer au blâme. Il les excuse, il fait mieux, il divinise leurs fautes, au point qu'on doit douter, à l'en croire, si la vertu et la constance ne les rendraient pas moins dignes de respect. Il ne faut pas tant de concessions pour se faire adorer d'une génération qui n'a pas que des vertus à se reprocher. »

Les admirations, les hommages, les tendresses même, exprimés sur papier satiné, devinrent la monnaie de cette gloire dont il était avide; les lettres de femmes tombent comme une rosée sur son cœur, peignant des tristesses, des langueurs qui ne demandent qu'à être consolées... et le consolateur c'est lui, on le lui fait comprendre; quelques-unes ne craignent pas de lui exprimer une admiration immense, passionnée. Toutes ces confidences, signées d'initiales, de prénoms mystiques, d'un cachet ou même de plus d'un grand nom, toutes ces reliques prennent place dans une mystérieuse cassette où l'auteur n'aura qu'à puiser lorsqu'en 1844 il écrira *Modeste Mignon*. Comme le poëte Canalis, le héros de ce livre, Balzac ne peut répondre à tant d'âmes éprises de lui, mais ces tendres lettres deviendront plus tard des documents précieux pour le romancier.

Dans ce déluge de déclarations venues de tous les pays, Balzac, poussé par la mystérieuse affinité des cœurs, ne put demeurer indifférent à certaine lettre, plus tendre, plus passionnée, plus précise que les autres, par laquelle une inconnue lui écrivait qu'à certain jour du mois d'août

1833, à certaine heure, elle serait assise sur un banc dans une promenade de Neuchâtel, en face du lac, lisant un de ses livres...

On ne serait pas romancier, qu'une lettre semblable troublerait le cœur des plus indifférents. Balzac s'arrangea immédiatement pour partir; il avait déjà passé quelque temps en Suisse l'année précédente, comme le prouvent deux lettres adressées de Genève à sa mère. Il écrit à son ami, Charles de Bernard, l'auteur de *Gerfaut* et des *Ailes d'Icare*, qui habitait Besançon à ce moment :

« A M. Charles de Bernard, a Besançon.

Paris, août 1833.

Monsieur,

J'ignore si vous êtes à Besançon; mais, dans le doute, je vous écris encore.

Dimanche 22, je pars pour Besançon par la malle, j'y serai mardi matin, pour peu de temps, mais pendant ce peu de temps, je désirerais vous voir, vous parler de quelque chose qui demande la connaissance du pays qui m'est personnel, comme aussi de quelque chose qui pourrait vous être agréable.

Si cette lettre vous trouve à Besançon, auriez-vous la complaisance de me faire assurer une place dans la voiture qui peut aller le plus rapidement et le plus immédiatement à Neuchâtel? Vous m'obligeriez infiniment. A mardi donc!

Agréez, je vous prie, mille témoignages d'estime et de considération la plus distinguée. »

Arrivé à Neuchâtel, Balzac y trouva l'inconnue qui l'attendait, un de ses livres à la main.

Madame Eveline de Hanska, née avec le siècle, était alors dans tout l'éclat de sa beauté, de sa grâce et de son esprit. Comment ne point être ému, ne point être fasciné? Le romancier le fut soudainement, il reçut ce que quelques-uns appellent le coup de foudre.

Madame de Hanska avait revêtu son héros d'une forme qui ne ressemblait en rien à celle dont la nature avait doté Balzac, elle éprouva certainement une désillusion en le voyant.

« Il était gros, épais, carré par la base et les épaules; le cou, la poitrine, le corps, les cuisses, les membres puissants; beaucoup de l'ampleur de Mirabeau, mais nulle lourdeur; il y avait tant d'âme qu'il portait tout cela légèrement, gaîment, comme une enveloppe souple, et nullement

comme un fardeau; ce poids semblait lui donner de la force et non lui en retirer. Ses bras courts gesticulaient avec aisance, il causait comme un orateur parle. Sa voix était retentissante de l'énergie un peu sauvage de ses poumons, mais elle n'avait ni rudesse, ni ironie, ni colère; ses jambes, sur lesquelles il se dandinait un peu, portaient lestement son buste; ses mains grasses et larges exprimaient en s'agitant toute sa pensée. Tel était l'homme dans sa robuste charpente. Mais en face du visage on ne pensait plus à la charpente. Cette parlante figure, dont on ne pouvait détacher ses regards, vous charmait et vous fascinait tout entier. Les cheveux flottaient sur ce front en grandes boucles, les yeux noirs perçaient comme des dards émoussés par la bienveillance ; ils entraient en confidence dans les vôtres comme des amis; les joues étaient pleines, roses, d'un teint fortement coloré; le nez bien modelé, quoique un peu long; les lèvres découpées avec grâce, mais amples, relevées par les coins ; les dents inégales, ébréchées, noircies par la fumée du cigare ; la tête souvent penchée de côté sur le cou, et se relevant avec une fierté héroïque en s'animant dans le discours. Mais le trait dominant du visage, plus même que l'intelligence, était la bonté communicative. Il vous ravissait l'esprit quand il parlait, même en se taisant il vous ravissait le cœur. Aucune passion de haine ou d'envie n'aurait pu être exprimée par cette physionomie: il lui aurait été impossible de n'être pas bon. »

Sa verve, sa conversation pleine de choses imprévues et charmantes fit une heureuse compensation à ce que sa tournure pouvait avoir de peu séduisant pour une femme. Mme de Hanska qui avait aimé l'esprit et l'âme du romancier aima le causeur incomparable. Ce sentiment né de l'émotion et de l'admiration ne pouvait donc être banal.

Elle voyageait avec son mari fort âgé et malade et avec sa fille Anna. Le comte Hanska partagea les sentiments de sa femme à l'égard du romancier qui séjourna plusieurs jours à Neuchâtel et apprit à connaître le caractère de la belle inconnue.

Y eut-il peut-être, en face de ce mari dont les jours paraissaient comptés, une entente tacite pour l'avenir ? Nous le croyons sans l'affirmer. Si séduisant que soit ce thème mystérieux, nous laissons à d'autres le soin d'y broder les inventions de leur fantaisie ; nous rassemblons des faits et nous ne croyons pas que l'imagination la plus vive trouve jamais quelque chose qui dépasse la réalité. Cette affection qui va grandir remplira bientôt toute la vie de Balzac, elle deviendra le point lumineux de son horizon, le but de son travail obstiné, de ses conceptions littéraires, de ses spéculations même, car sa vie déjà si tourmentée se compli-

quera encore, comme nous le verrons, par des besoins d'argent plus grands que du passé. Il est vrai de dire aussi qu'il trouvera dans cette affection une foi qui, peut-être, doublera son courage.

Les lettres écrites de Neuchâtel sont datées d'une manière qui prouve que le romancier oubliait le temps et ne voulait point compter les jours, elles portent cette indication sommaire : « Neuchâtel, fin de septembre 1833 ».

Nous avons parlé de spéculations et d'entreprises : la première des lettres suivantes nous montre le côté positif de la nature de Balzac. Mme Zulma Carraud, à qui il écrivait, était la femme du commandant Carraud, inspecteur à la Poudrerie d'Angoulême et l'amie de Mme Laure Surville, née de Balzac.

« A Mme Zulma Carraud, a Angoulême.

Neuchâtel, fin de septembre 1833.

Je viens de reconduire le grand Borget jusqu'à la frontière des Etats souverains de cette ville. Vous avez été, comme bien vous le penserez, de tiers dans notre longue et bonne causerie d'amitié.

Nous vous aimons bien, et nous sommes l'un et l'autre d'une nature canine comme fidélité.

Ce que vous désiriez est arrivé. Je n'ai pas pu trouver mon papier à Besançon et l'homme de Besançon à qui j'ai parlé d'Angoulême et de M. Calluau m'a dit que c'était possible là. (1)

Mais je suis si pressé d'affaires et de travaux que je ne pourrais aller vainement (le mot concerne la papier) à Angoulême.

Et Auguste, qui sait toute l'affection que j'ai pour vous, et quel bonheur est pour moi d'aller quelques jours à la Poudrerie, m'a conseillé de vous écrire par avance au sujet de la manutention de notre papier. Si M. Calluau peut entreprendre cette fourniture, alors j'irai vous voir et conclure le marché d'après ce que vous nous direz. Sinon, je resterai à Paris à cuisiner les premières livraisons de notre entreprise, et à terminer mes obligations littéraires que l'on m'a faites si pesantes.

Paris, 5 octobre.

J'achève ici la lettre commencée à Neuchâtel.... »

(1) Il s'agissait de faire fabriquer du papier pour une édition des œuvres de Balzac, ce projet n'eut pas de suite.

La Correspondance de Balzac (édition Calmann Lévy, 1876) contient quarante lettres, parmi les plus intéressantes, adressées à Mme Zulma Carraud. « Cette fraternité spirituelle, écrit M. Albéric Second, continuée jusqu'à sa dernière heure, marque d'emblée la place exceptionnelle qu'a occupée, dans la pensée de Balzac, la femme de grande intelligence et de grand cœur, dont le toit hospitalier vit naître plusieurs de ses œuvres les plus exquises et à qui fut dédiée *La maison Nucingen.* »

Nous citerons encore la lettre suivante :

« A M. CHARLES DE BERNARD, A BESANÇON.

Neuchâtel, fin de septembre 1833.

Mon cher monsieur Bernard,

J'aurai le plaisir de vous revoir mercredi, 2 octobre. Voulez-vous avoir l'obligeance de me retenir une place à la malle pour Paris ? Je désire bien vivement que vous ayez quelque chose à me dire de votre plan, si toutefois vous avez travaillé.

J'ai été très heureux ici. Je suis très content de ce que j'ai vu, le pays est délicieux ; mais vous savez que Jupiter a deux tonneaux et que les dieux n'ont point de faveurs qui soient pures.

Il me semble que je vous ai bien peu remercié de la bonne journée que vous m'avez donnée ; mais j'espère vous prouver que je ne suis point un ingrat.

A mercredi donc ; vous devez penser que j'aurai bien du plaisir à vous revoir, vous qui avez fait que mon voyage à Besançon n'a pas été inutile et que j'y ai trouvé du plaisir.

Trouvez ici mille compliments affectueux et les obéissances d'une personne qui aime à se dire

Tout à vous. »

Dans une lettre de la même année (Paris 1833) adressée à Mme la duchesse d'Abrantès à Versailles, Balzac parle de son voyage à Neuchâtel :

« J'ai fait quatre jours et quatre nuits de route dans une espèce de poulailler, faute de place. Je ne sais ce qui fait que sur les routes de la Suisse, il y a des trente voyageurs qui attendent des places dans toutes les villes. Je suis brisé par le plus infructueux des voyages mais qui m'a enchanté ; jamais je n'ai vu de plus ravissants pays que ceux que j'ai admirés, le Val-de-Travers semble fait pour deux amants. »

Pourquoi l'auteur qualifie-t-il d'infructueux un voyage dont il rapportait tant d'impressions charmantes ?

Mme Surville parle de lettres écrites par Balzac du Val-de-Travers qui contiennent des détails sur les amis qu'il y était allé voir.

A son retour en France il séjourna à Angoulême d'où il écrit à sa sœur :

« Deux lettres de ma sœur sans réponse ! Heureusement tu ne comptes pas avec moi ; il y a longtemps que je le sais.

Quelle chère et douce affection que celle qui ne vous donne aucune inquiétude ! Tu es convaincue, n'est-ce pas ? que je ne puis oublier celle qui parlait pour moi lorsque j'étais enfant, qui me battait et me faisait ces bonnes niches qui amenaient de si joyeux rires !... Heureux temps, où es-tu ?...

J'ai rapporté de Suisse l'idée d'un beau livre, par ma foi ! Nous en causerons à mon retour ».

(Ce livre était le *Lys dans la vallée.*)

Madame Surville se trompe. L'annotateur de la correspondance dit que c'est *Séraphita.*

Il n'y a du reste aucun doute pour nous à ce sujet. Ce livre est né à Neuchâtel, *Mme Hanska paraît en avoir indiqué le thème à Balzac qui le* lui dédia avec cette épigraphe restée célèbre.

« A Mme Eveline de Hanska, née comtesse Rzewuska.

Madame, voici l'œuvre que vous m'avez demandée : je suis heureux, en vous la dédiant, de pouvoir vous donner un témoignage de la respectueuse affection que vous m'avez permis de vous porter. Si je suis accusé d'impuissance après avoir tenté d'arracher aux profondeurs de la mysticité ce livre, qui, sous la transparence de notre belle langue, voulait les lumineuses poésies de l'Orient, à vous la faute ! Ne m'avez-vous pas ordonné cette lutte, semblable à celle de Jacob, en me disant que le plus imparfait dessin de cette figure, par vous rêvée, comme elle le fut par moi dès l'enfance, serait encore par vous quelque chose ? Le voici donc, ce quelque chose. Pourquoi cette œuvre ne peut-elle appartenir exclusivement à ces nobles esprits préservés, comme vous l'êtes, des petitesses mondaines par la solitude ? Ceux-là sauraient y imprimer la mélodieuse mesure qui manque, et qui en aurait fait, entre les mains d'un de nos poëtes, la glorieuse épopée que la France attend encore ;

mais ceux-là l'accepteront de moi comme une de ces balustrades sculptées par quelque artiste plein de foi et sur lesquelles les pèlerins s'appuient pour méditer la fin de l'homme en contemplant le chœur d'une belle église.

Paris, 23 août 1835. »

Neuchâtel est intimement lié à ce livre et à la femme supérieure à qui il est dédié, on ne s'étonnera donc pas si nous nous arrêtons longtemps à l'un et à l'autre.

(A suivre.) A. BACHELIN.

TOAST

LU A LA FÊTE D'INAUGURATION DU RÉGIONAL DU VAL-DE-TRAVERS

A FLEURIER, LE 22 SEPTEMBRE 1883

Chers amis du Val-de-Travers,
Quelques mots au nom de la presse :
Oubliant dans notre allégresse
Si nous sommes *rouges* ou *verts,*
Nous ne savons plus qu'une chose
Qui rend notre plaisir parfait :
C'est — on l'a déjà dit en prose —
Que le Régional est fait.

Respect pour ces gens de caboche
Qu'on nomme les ingénieurs !
Rasant les monts, perçant la roche,
Ils ont remplacé par leur pioche
Le sceptre des anciens seigneurs.

Les journalistes — les meilleurs —
Ne sont que la mouche du coche :
Nous écrivons, nous bourdonnons,
Nous nous donnons des coups de pattes,
Nous nous traitons d'aristocrates,
De casse-cous — et d'autres noms....
Et tandis que court notre plume,
Et que jusqu'au fond des hameaux
Ce feu mortel partout s'allume :
La politique, avec ses maux,
Et que chacun de nous s'enroue
Sans qu'il en reste rien après,
L'ingénieur pousse à la roue
Du grand coche appelé progrès !

Soudain la montagne est percée,
Tout un pays est transformé,
Et, plus rapide, la pensée
Franchit l'espace supprimé ;
La science partout circule
Sur les ailes de la vapeur,
Et l'ignorance qui recule
Blêmit de rage et de stupeur ;
La fraternité, mieux comprise,
Etend sa bienfaisante main
Qui relève, secourt, et brise
Les entraves du genre humain....

C'est beau ! Malheur à qui le nie
Et se fait un épouvantail
De l'œuvre éclatant du génie
Et des conquêtes du travail !..

Cependant, tout fiers que nous sommes,
Ne nous laissons point abuser :
Le progrès doit *unir* les hommes,
Et non les *uniformiser*.
Moi journaliste — mais poëte —
Je trouverais ce jour amer
Et je maudirais cette fête,
Et ce serait payer trop cher
L'utile et royale conquête
De ce petit chemin de fer,

Si ce Vallon, si vos villages
Devaient y perdre, avec le temps,
Leur caractère et les usages
Qui font aimer leurs habitants !

Nous vous aimons tels que vous êtes,
Braves gens du Val-de-Travers,
Bons cœurs, parfois mauvaises têtes,
Langue pointue, esprits ouverts.

Car si d'un pas joyeux et leste
Avec le temps il faut marcher
Et si chacun de nous déteste
L'amour exclusif du clocher,
Songeons bien que l'Etre suprême
Usa de moules différents
Quand il créa, pour qu'on les aime,
Les Covassons, les Butterans.

Que jalousement chacun garde
Ses petits talents naturels :
Buttes sa cloche un peu bavarde,
Couvet sa tribu de Borels ;
Ne déformez pas Saint-Sulpice ;
Que Fleurier garde son cachet ;
A Môtiers laissez sa malice ;
Que Travers soit ce qu'il était.
Si vous conservez de vos pères
Ces caractères précieux,
Heureux villages si prospères,
Vos enfants vous aimeront mieux.
Si chacun ressemblait aux autres,
Parmi les êtres d'ici-bas,
Comment aimerions-nous les nôtres ?
Soyons unis !.. Pareils, non pas !

Tels sont mes vœux. Je les arrose
De ce vin du crû sans pareil,
Où le ciel est pour quelque chose
Puisqu'il y met de son soleil ;
Et je porte un toast, sans ambages,
Au Progrès justement vanté,
Qui rapprochera vos villages
Sans tuer leur diversité !

Ph. Godet.

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES SECTES RELIGIEUSES DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

(1814-1829)

Lettre du Conseil d'Etat au comte de Bernstorff pour l'informer de ce qui s'est passé dans ce pays au sujet des dissidents ou méthodistes.

25 Janvier 1830.

MONSIEUR LE COMTE,

Nous ne devons pas différer de rendre compte à V. E. de ce qui s'est passé en dernier lieu à Neuchâtel au sujet des dissidents ou méthodistes.

Reprenant les choses de plus loin, nous avons l'honneur de vous informer, Monsieur le comte, que depuis l'année 1814 divers individus étrangers à la Principauté, professant, dit-on, les opinions des méthodistes d'Angleterre, et quelques-uns d'entr'eux, chargés vraisemblablement par ces premiers de propager leurs doctrines en Suisse, se rendirent successivement dans ce pays où ils firent goûter leurs opinions à un certain nombre de nos concitoyens.

Il se forma entre les partisans de cette nouvelle doctrine des assemblées d'abord restreintes et ensuite plus nombreuses, et il en résulta quelques désordres, les uns occasionnés par ceux des habitants de la Principauté qui, voyant de mauvais œil les réunions des dissidents, voulaient s'y opposer, et les autres par les partisans de la nouvelle doctrine qui se permirent des actes que nous crûmes devoir réprimer, ainsi que nous le dirons ci-après.

En novembre 1820, la Compagnie des Pasteurs nous exposa par requête les craintes que lui causaient les opinions des méthodistes qui, propagées de plus en plus dans la Principauté par des émissaires étrangers et

même par des femmes, commençaient à occasionner du trouble dans le pays à raison du prosélytisme, du zèle inconsidéré et de l'esprit exclusif et peu chrétien qui animait les partisans de ces opinions nouvelles, et elle nous demanda notre concours et notre appui pour atteindre le but qu'elle se proposait, celui de maintenir la religion établie et d'empêcher des divisions dans les paroisses et dans les familles.

Cette représentation fut l'objet d'un examen sérieux de notre part, à la suite duquel nous répondîmes à la Compagnie des Pasteurs que nous attendions avec confiance de sa sagesse et de sa prudence qu'elle prendrait les mesures les plus convenables pour maintenir dans son intégrité la doctrine chrétienne et la discipline ecclésiastique, pour augmenter le zèle des pasteurs et ranimer parmi nous les sentiments religieux, et que dans tous les cas où l'ordre public serait troublé et les règles de notre sainte religion violées, le Conseil d'Etat, comme son devoir l'y appelait, interviendrait par son autorité et réprimerait de semblables désordres avec toute la sévérité des lois.

Cette réponse, Monsieur le comte, était dictée par la conviction où nous étions que le seul moyen de diminuer les fâcheux effets du schisme qui commençait à se manifester, était de nous abstenir de toute mesure qui pût être envisagée par les dissidents comme tendant à les gêner dans leurs consciences et par conséquent à les persécuter, et que nous devions nous borner à réprimer tout acte portant atteinte à l'ordre établi dans l'Etat et dans l'Eglise, en même temps que nous estimerions qu'une augmentation de zèle et de ferveur de la part des pasteurs, dans un moment où l'esprit religieux semblait se ranimer, tendrait à favoriser cet élan salutaire tout en prévenant les divisions qui causaient les alarmes de la Classe, et nous estimions pouvoir d'autant plus espérer de ce parti de prudence et de modération, qu'il était à notre connaissance que, quoique plusieurs des dissidents fussent outrés dans leurs opinions et séparés de l'Eglise nationale, beaucoup d'autres, plus modérés, en échange, étaient animés d'intentions droites et pures et d'un zèle qui tirait sa source de sentiments religieux.

Nous savions d'ailleurs, par l'expérience des siècles, combien le pouvoir séculier doit être sobre de toutes mesures portant atteintes à la liberté des opinions en matière de religion et quelle issue, contraire au but qu'on s'était proposé, avait eu l'intervention des gouvernements dans des cas de cette nature.

Nous avions d'ailleurs l'expérience de ce qui avait eu lieu chez nous dans le siècle dernier, où la secte des piétistes, introduite dans la Prin-

cipauté, s'était augmentée par la contradiction qu'elle avait éprouvée de la part du peuple, et s'était insensiblement éteinte par suite de la tolérance qui lui avait été accordée, et l'exemple des anabaptistes, qui, arrivés en foule du canton de Berne d'où ils avaient été expulsés, furent d'abord vus de très mauvais œil dans plusieurs communautés, exposés à diverses persécutions de leur part, mais qui furent protégés par la cour et par le gouvernement, au grand avantage des habitants du pays, qui ont fini par reconnaître la sagesse de cette tolérance et qui ont trouvé dans ces étrangers un grand nombre de fermiers utiles et fidèles.

Nous avions enfin sous les yeux ce qui se passait dans le canton de Vaud, où les mesures sévères prises par le gouvernement dans l'espérance de détruire le schisme dans son principe, n'avaient fait qu'augmenter le zèle et les efforts des dissidents, qui s'étaient dès lors envisagés comme les objets d'une injuste persécution.

Dès lors, nous nous sommes de plus en plus convaincus de la convenance du parti que nous avons pris, en voyant le peu de succès qu'ont eu les mesures du genre de celles du canton de Vaud, prises par le gouvernement de Berne, mesures qui n'ont point répondu au but qu'il s'était proposé, et qui ont été le sujet d'observations et de plaintes de la part des ministres protestants en France, lesquels, au nombre de 103, se sont élevés dans un écrit public contre les actes des gouvernements de Berne et de Vaud, qu'ils envisageaient comme contraires aux principes de la liberté religieuse qui découle de la Réformation.

La convenance du parti que nous avons pris a enfin été corroborée, à nos yeux, par l'exemple de Genève, où les sectateurs de la nouvelle doctrine ont été laissés en paix et où ils ont même obtenu l'établissement d'un culte public et régulier, qui a eu pour effet, non point, ainsi qu'on aurait pu le croire, d'augmenter le nombre des dissidents, mais au contraire de le diminuer et de faire cesser toute division et toute controverse.

C'est donc en prenant pour règle de ne point gêner les opinions religieuses et de ne point nous opposer non plus à la réunion, en particulier de ceux qui trouvaient bon de se rassembler pour s'occuper d'objets de dévotion conformes à leur croyance, mais en même temps avec le parti pris de réprimer tout acte contraire à la religion, aux lois, au bon ordre et à la décence, que nous avons envisagé et décidé les cas qui se sont présentés, et notamment dans les occasions suivantes :

Les chefs de juridiction de Valangin et des Verrières nous ayant informés qu'il se faisait dans leurs ressorts des rassemblements de méthodistes,

nous nous sommes bornés à les charger de surveiller ces réunions, de manière à empêcher tout désordre.

Des antagonistes des dissidents ayant troublé une assemblée qui se tenait à Bôle et donné un charivari, nous ordonnâmes une enquête pour en découvrir les auteurs. Nous les aurions punis s'ils avaient été découverts, mais ce désordre s'étant passé de nuit, on ne parvint pas à connaître les délinquants.

Dans une réunion de méthodistes, tenue chez le nommé Jean-François Magnin, à Coffrane, les sieurs Juvet, ministre destitué du canton de Vaud, et Empeytaz, ministre à Genève, se permirent d'administrer la Sainte Cène; nous sévîmes contre cet acte que nous envisageâmes comme une profanation. Les sieurs Juvet, Empeytaz et Magnin furent poursuivis individuellement et prirent la fuite à la suite du décret de prise de corps qui fut prononcé contre eux par la cour de justice de Valangin. Dès lors, Magnin ayant été saisi, sur la preuve qui fut acquise de la part qu'il avait prise aux actes de profanation dont il s'agit, et de tentatives par lui faites dans le but de soustraire un orphelin à l'autorité et à l'instruction religieuse de son pasteur, il a été condamné à 10 ans de bannissement et aux frais de son procès.

Informés qu'un étranger, accompagné de plusieurs individus, venant de *Sainte-Croix au canton de Vaud, s'était rendu à la Côte-aux-Fées* pour y former des rassemblements de méthodistes, nous chargeâmes M. le maire des Verrières d'empêcher ces étrangers de venir dans la Principauté pour y tenir leurs assemblées.

Enfin une Anglaise, la demoiselle Turner, qui était généralement envisagée comme envoyée par les méthodistes d'Angleterre pour répandre leur doctrine en Suisse, et qui avait été leur premier et plus actif missionnaire dans la Principauté, nous ayant été signalée comme s'insinuant dans les familles pour y propager les opinions nouvelles, et comme ayant par là causé de funestes divisions, nous lui fîmes signifier par M. le châtelain de Boudry, dans la juridiction duquel elle venait de reparaître après une absence dans les cantons voisins, l'ordre de quitter la Principauté dans le terme de trois jours et de n'y plus revenir.

Tels sont les cas dont nous avons été appelés à nous occuper de la manière en laquelle nous les avons décidés. Il nous reste à rendre compte à Votre Excellence du plus important de tous; celui qui s'est passé à Neuchâtel au mois d'octobre dernier.

A cette époque, M. le maire de Neuchâtel nous fit rapport que le

Conseil général de cette ville, à l'occasion de réunions religieuses qui avaient eu lieu dans les maisons de plusieurs particuliers, avait chargé les Quatre-Ministraux d'ouvrir une enquête administrative dans le but d'obtenir pleine et entière connaissance de ce qui se passait dans ces réunions, les chargeant de procéder dans cette affaire d'après l'autorité qui appartient à la ville par son droit d'Eglise représentative, qui résulte selon elle des prérogatives dont elle a joui depuis la Réformation, et spécialement du serment que prêtent tous ses membres de maintenir la religion de l'Etat.

M. le maire disait qu'il avait représenté au Conseil de Ville que si, dans les réunions qu'il avait en vue, il se passait des choses contraires aux lois et aux ordonnances du gouvernement, c'était à lui, comme chef de la juridiction, et non aux Quatre-Ministraux à informer par voie d'enquête judiciaire, et que s'il s'agissait d'atteintes portées à la discipline ecclésiastique et aux dogmes de la religion, c'était à la Compagnie des Pasteurs à en connaître; mais que malgré ces représentations le Conseil de la Ville avait persisté dans sa résolution et avait pris un arrêté portant en substance, que plusieurs étrangers s'étant rendus à Neuchâtel et dissimulant leurs projets, y avaient abusé de la tolérance qui leur avait été accordée en propageant les doctrines de sectes religieuses dissidentes, qu'ils s'étaient permis d'attaquer le culte et les pasteurs, faisant envisager le premier comme insuffisant et les pasteurs comme ne prêchant pas les doctrines de l'Evangile, que les assemblées formées par ces dissidents, d'abord particulières et restreintes, étaient devenues publiques et régulières, que dans ces assemblées se pratiquait un véritable culte, desservi par des gens qui n'avaient nulle vocation pour cela, ce qui donnait lieu à un véritable schisme dans l'Eglise et à des divisions dans les familles; par ces causes, le Conseil de Ville constitué par nos institutions Eglise représentative à Neuchâtel et obligé à veiller sous ce rapport à ce que le culte admis depuis la Réformation ne fût pas altéré, chargeait les Quatre-Ministraux de faire cesser les assemblées religieuses et publiques qui s'étaient formées dans cette ville, ainsi que d'apporter une attention particulière au séjour des étrangers dissidents, les autorisant à retirer les permis de tolérance à tous ceux qui, préalablement avertis, continueraient, sans vocation légale, d'exercer en ville des fonctions pastorales ou se permettraient des actes quelconques annonçant des vues de secte ou de prosélytisme. En même temps le Conseil de Ville, par un second article de son arrêté, ordonnait à ses membres, à teneur de leur serment, de s'abstenir de tout acte quelconque tendant à favoriser l'établissement

d'un culte dissident ou la propagation de doctrines religieuses contraires au repos de l'Eglise et à l'intégrité du culte national.

L'arrêté de la ville nous a paru avoir assez d'importance pour être communiqué dans son entier à V. E. ainsi que nous le faisons par la pièce qui accompagne ce rapport.

Les Quatre-Ministraux, agissant en vertu de cet ordre du Conseil général, firent paraître par devant eux les particuliers chez lesquels se tenaient les assemblées et leur annoncèrent que le magistrat sachant que les assemblées tenues dans leurs maisons étaient devenues publiques et qu'il s'y pratiquait un véritable culte desservi par des hommes sans vocation pour cela et même par des hommes séparés de l'Eglise nationale, aurait pu les faire cesser par simples mesures de police, mais qu'il avait préféré pour le moment d'user de voies amiables et qu'il les invitait à renoncer d'eux-mêmes, et par condescendance pour le magistrat, à tenir dans leurs maisons les réunions dont il s'agit.

Les Quatre-Ministraux firent ensuite appeler les individus connus comme fonctionnant dans les assemblées, et il leur déclara qu'il ne pouvait les reconnaître comme ayant vocation ou qualité pour exercer un ministère religieux ou des fonctions pastorales en cette ville, le magistrat les avertissant sérieusement de s'en abstenir et de se borner à l'exercice de leur état et de la profession pour laquelle ils avaient obtenu l'habitation, faute de quoi il se verrait dans le cas de prendre à leur égard un parti sévère et dicté par les circonstances.

M. le maire de Neuchâtel, en nous rendant compte de cette affaire, observait à juste titre que la ville n'aurait été appelée à agir qu'autant que dans ces rassemblements religieux on aurait enfreint les règles de la police, mais que la ville elle-même reconnaissait que nulle infraction pareille n'avait eu lieu, et qu'elle s'occupait par conséquent de points de dogmes qui ne la concernaient pas et de questions qui n'étaient nullement dans ses attributions et dans sa compétence, ensorte qu'il y avait manifestement empiétation de sa part sur les autorités du Roi et sur les droits de la Classe.

Cette affaire, M. le comte, nous paraissant importante et délicate, faite par conséquent pour être traitée avec prudence et maturité, nous chargeâmes une commission de l'examiner, et sur un premier rapport de sa part, nous l'autorisâmes à conférer avec des membres de l'administration de la ville.

Dans l'intervalle, les particuliers auxquels les Quatre-Ministraux avaient signifié la décision du Conseil de Ville, s'étaient adressés à nous par

requête, se plaignant de cette mesure qu'ils envisageaient comme portant atteinte au droit acquis aux citoyens de l'Etat de se réunir pour leur édification réciproque, et ils nous avaient demandé de vouloir les protéger contre cette atteinte portée à la liberté religieuse.

La commission sentant combien pourrait devenir difficile et épineuse la question traitée sous le rapport étendu qu'embrassait l'arrêté de la ville, et comprenant que cette manière de traiter l'affaire pourrait donner lieu, non-seulement entre la ville et les méthodistes, mais encore entre la Classe et la ville à un conflit dans lequel le Conseil d'Etat n'aurait pu rester étranger, la commission, disons-nous, en cela par nous autorisée, chercha à ramener la question relativement à la ville au point de la police, le seul qui pût et qui dût la concerner et, comme dans la conférence qui eut lieu à ce sujet entre les délégués du gouvernement et ceux de la ville, ces derniers parurent sentir qu'ils étaient allés trop loin dans les mesures qu'ils avaient prises, nous conçûmes l'espérance de voir cette affaire se terminer sans ultérieur conflit. En effet, grâce aux soins pleins de zèle et de prudence de M. le président de Sandoz-Rollin, chef de la commission que nous avions nommée, les dissidents furent de leur côté amenés à comprendre qu'en formant des assemblées religieuses aussi nombreuses et aussi publiques qu'ils l'avaient fait, sans y être autorisés par Sa Majesté et sans en prévenir le magistrat, ils avaient outrepassé les bornes assignées au culte privé, et ils prirent le parti de retirer la requête de plainte qu'ils nous avaient présentée et d'en adresser une au Conseil de Ville par laquelle ils sollicitaient la permission nécessaire pour former leurs réunions sous les conditions qui leur seront prescrites.

Cette requête a eu le succès désiré, puisqu'il résulte d'un nouveau rapport que vient de nous faire M. le maire de Neuchâtel, que le Conseil de Ville a terminé l'affaire des dissidents en arrêtant qu'il autorisait leurs réunions privées et en décidant en même temps que pour qu'une réunion fût réputée privée et dût par conséquent être autorisée, il suffirait que ceux qui la composeraient fussent nommés ou désignés d'une manière quelconque aux propriétaires ou locataires des maisons où se ferait la réunion; les assemblées religieuses n'étant défendues qu'autant qu'elles tendraient à former un culte national et public. Les Quatre-Ministraux, Petit et Grand Conseil, partant maintenant de ce principe qu'il ne leur appartenait pas de s'immiscer dans des questions de dogme et de controverse, et que leurs fonctions se bornaient à celles de magistrats de police, seul point de vue sous lequel leur défense devait subsister.

La démarche des dissidents et cette détermination de la ville ont rétabli la question sous son point de vue légal et régulier.

Elle se trouve en effet réduite maintenant à ceci, que les dissidents reconnaissent n'avoir pas le droit de former des réunions publiques sans le concours de l'autorité et par conséquent sans l'agrément de S. M., en vertu de la suprématie qui lui appartient en fait de religion, mais qu'ils pourront continuer à s'assembler moyennant que leurs réunions soient particulières et ne consistent que dans des actes de dévotion tenant au culte domestique et privé, que la ville, pour ce qui la concerne, a restreint la question au point de la police, le seul qui soit de sa compétence dans un objet de cette nature, et que cette affaire se trouve par conséquent réglée conformément aux droits du Roi, à la constitution de l'Etat et à la liberté religieuse, acquise aux habitants de la principauté.

Nous prions Votre Excellence d'agréer, etc.

Signé : Zastrow, de Sandoz, Tribolet-Hardy, Marval-de Pierre, de Sandoz-Travers, F.-Aug. de Montmollin, de Perregaux, de Pury, Chambrier, d'Yvernois, Cousandier, Perrot, de Chaillet.

Teneur de la Pièce annexée a la Lettre ci-dessus.

Extrait des arrêts du Conseil général du 5 octobre 1829.

Messieurs les Quatre-Ministraux ayant fait de nouveau un rapport détaillé sur le résultat de l'information par eux dressée au sujet des rassemblements religieux et dissidents qui ont eu lieu en cette ville, et proposé les mesures qu'ils jugent convenables d'adopter en cette circonstance, le Conseil après en avoir mûrement délibéré, a adopté les termes et les conclusions de ce rapport ; et considérant qu'il est établi par cette information et par divers faits connus et consignés dans les registres de MM. les Quatre-Ministraux :

1. Que depuis plusieurs années, divers étrangers, soit qu'ils ayent reçu dans ce but une mission positive et spéciale, soit qu'ils n'ayent agi que de leur propre mouvement et sans instigation extérieure, s'étant introduits en cette ville sous divers prétextes, mais presque toujours en dissimulant au magistrat leurs vues et leurs projets, ont abusé de la

tolérance qui leur était accordée, plus d'une fois même ont violé les conditions de cette tolérance et les promesses qu'ils avaient faites au contraire, pour répandre et propager en toutes sortes de moyens les doctrines plus ou moins exaltées, absolues, exclusives et intolérantes des diverses sectes religieuses et dissidentes auxquelles ils appartenaient.

2. Qu'après s'être montrés d'abord humbles et modestes dans leurs démarches et avoir paru respecter le culte établi et les pasteurs de notre Eglise, ils n'ont pas tardé à attaquer l'un comme insuffisant et comme ne répondant point assez aux besoins des fidèles, et à signaler les autres comme de faux pasteurs, prêchant des doctrines contraires à l'Evangile et propres à égarer les âmes; et qu'étant ainsi peu à peu parvenus à détacher un certain nombre de paroissiens de leurs pasteurs légitimes, à altérer les sentiments de confiance et de respect dont ceux-ci étaient auparavant entourés, et à se substituer en quelque sorte en leur lieu et place, ils ont réussi ensuite à former dans cette ville des foyers de séparation directe ou de dissidence plus ou moins prononcée de l'Eglise nationale, dissidence dont il serait du reste difficile de déterminer les divers degrés.

3. Qu'ils ont organisé, d'après leurs principes et leurs doctrines, des assemblées religieuses, d'abord particulières et restreintes à un petit nombre d'assistants, mais qui ensuite, sans aucune autorisation supérieure, sont devenues tout à fait publiques et sont aujourd'hui ouvertes à toutes personnes des deux sexes, qu'y amènent en assez grand nombre la curiosité, l'attrait de la nouveauté ou un besoin exagéré de dévotion; assemblées qui se tiennent dans des localités spécialement disposées pour cela, à des jours et heures fixes et régulières, principalement à des heures tardives qu'excluent la décence et les convenances civiles et religieuses, quelquefois même aux heures où le service divin a lieu dans les temples.

4. Que dans ces assemblées se pratique un véritable culte, auquel président des hommes d'états divers, la plupart étrangers, qui, pour exercer leur ministère, n'ont d'autre vocation que celle qu'ils s'attribuent eux-mêmes ou celle qu'ils reçoivent de la secte dont ils se constituent les émissaires; qu'aujourd'hui surtout ceux qui y fonctionnent sont tous des hommes qui ont positivement déclaré être séparés de l'Eglise nationale et avoir rompu toute communion avec elle, y ayant été poussés, disent-ils, par l'inspiration de leur conscience et par les décisions formelles de l'Ecriture sainte et qui, par conséquent, lorsque dans les assemblées qu'ils président ils font des prières et donnent des explications de la Bible, ne pourraient, sans se mettre en contradiction avec

leurs doctrines et avec leur conscience, s'abstenir, ainsi qu'ils osent le prétendre, de prêcher le schisme et la séparation, qu'ils fomentent d'ailleurs, en distribuant une foule de brochures religieuses toutes ou presque toutes sorties de la plume des dissidents.

5. Et enfin, que ces assemblées et tout ce qui en a précédé et accompagné l'établissement, ont eu évidemment pour résultat d'introduire au milieu de nous un schisme auparavant inconnu et tendant à porter de plus en plus le trouble dans la société, en rompant les liens qui unissent ses membres et en divisant les familles, ainsi que plus d'un exemple l'atteste, et à compromettre la religion elle-même par le ridicule que l'exaltation et l'exagération répandent sur elle.

Par ces causes, et considérant en outre :

1. Que tout ce qui concerne le culte national est, par la nature de notre constitution, intimément lié aux institutions politiques et civiles de notre patrie, qu'est tenu de respecter quiconque veut vivre dans cet Etat et y jouir de la protection des Lois.

2. Que ces institutions ne reconnaissent comme cultes légalement existants que les cultes autorisés par elles, ou ceux qui se sont établis par autorisation supérieure et sous des conditions qui en règlent et en limitent plus ou moins l'exercice.

3. Que la charte qui régit cet état reconnaît exclusivement la Compagnie des pasteurs comme ayant la conduite et la direction du culte protestant et réformé dans cet Etat.

4. Que le Conseil de cette ville, constitué Eglise représentative de son ressort, est lié par ses institutions et par le serment de ses membres à protéger et maintenir le culte national établi par nos pères.

5. Que ce culte a subsisté depuis la bienheureuse Réformation et jusques à ce jour sans qu'aucune altération puisse lui être reprochée qui soit de nature à motiver une séparation.

6. Que si le Conseil, fidèle aux principes de l'Eglise réformée, admet pleinement le libre examen et la liberté de conscience qui en dérive et, s'il s'est montré, comme il est résolu de l'être toujours, tolérant pour toutes les opinions religieuses et pour ceux qui les professent, en tant qu'elles sont particulières et individuelles, il ne peut, sans manquer à ses premiers devoirs, tolérer de même les actes extérieurs qui tendent à les répandre et à les propager, en compromettant le repos de la société et en portant atteinte au culte national.

En conséquence, et par toutes ces considérations, le Conseil arrête :

1. Qu'ordre exprès et formel est donné à MM. les Quatre-Ministraux de faire cesser les assemblées religieuses et publiques qui se sont formées en cette ville et qui ont été signalées par l'information, en employant d'abord et avant tout les voies paternelles et amiables, et en usant au besoin de l'autorité qui leur est confiée, ainsi que d'apporter désormais une attention particulière aux tolérances de séjour qu'ils sont dans le cas d'accorder à des étrangers dissidents, les autorisant à retirer ces tolérances à tous ceux qui, après avoir été duement avertis, persisteraient à exercer en ville, sans vocation légale, des fonctions pastorales ou un ministère religieux, ou se permettraient des actes quelconques, annonçant des vues de secte ou de prosélytisme.

2. Qu'injonction expresse est faite aux membres du Conseil, et cela à teneur du serment qui les lie et des devoirs qui en dérivent, de s'abstenir de tout acte quelconque qui tendrait à favoriser l'établissement d'un culte dissident ou la propagation de doctrines religieuses propres à compromettre sous quel rapport que ce puisse être, le repos de l'Eglise et l'intégrité du culte national.

Extrait du manuel de MM. les Quatre-Ministraux
du 13 octobre 1829.

En exécution de l'arrêt du Conseil général du 5e courant, relatif aux assemblées religieuses et dissidentes, on a mandé successivement les personnes suivantes, chez lesquelles se sont formées des assemblées publiques, savoir :

M. le Dr de Pury, pour l'absence du sieur Perrin, marchand horloger, son locataire.

Le sieur Matthey, bottier,
Le sieur Sandoz, tailleur, } tous deux habitant en cette ville,

et le sieur Henri Borel, bourgeois de cette ville, qui en l'absence du sieur Perrin, avait, d'après la déclaration de M. le Dr de Pury, ouvert l'appartement du dit sieur Perrin, par commission de ce dernier, pour y tenir l'assemblée du premier dimanche de ce mois.

Et il leur a été adressé à tous de mot à mot l'invitation suivante :

« Le magistrat n'a pu voir qu'avec peine depuis plusieurs années

des dissidences religieuses s'introduire et se propager dans cette ville, et des assemblées se former sous la direction et l'influence de personnes plus ou moins séparées de l'Eglise nationale. Toutefois, respectant les opinions individuelles et la liberté de conscience, comme il les respectera toujours, il a crû devoir fermer les yeux sur ces assemblées, tant qu'elles n'ont été que particulières et restreintes à un petit nombre de personnes partageant les mêmes opinions et cherchant à s'édifier mutuellement; il ne les a envisagées en effet que sous le rapport d'un culte domestique et de dévotions particulières, qu'il n'entre point dans ses intentions de gêner et d'entraver tant qu'elles ne donnent lieu à aucun désordre et qu'elles ne tendent pas à compromettre le culte national et les pasteurs légitimes de l'Eglise. Mais plusieurs de ces assemblées sont peu à peu devenues publiques, sans qu'aucune autorisation supérieure ait été ni demandée ni donnée; elles sont aujourd'hui ouvertes à quiconque s'y présente, ont lieu à des jours et à des heures fixes, dans des localités préparées pour cela, réunissent un grand nombre de personnes qui n'ont d'ailleurs entr'elles aucune autre relation; il s'y pratique un véritable culte, dirigé par des hommes sans caractère et sans vocation légalement reconnus, même par des hommes séparés de l'Eglise nationala et qui se sont déclarés n'avoir plus aucune communion avec elle, et elles deviennent par conséquent, et peut-être contre l'intention même de ceux qui consentent à les recevoir, des foyers de schisme et de séparation.

« De telles assemblées sont contraires à l'ordre établi et propres à alarmer le magistrat sur leurs conséquences; il aurait sans aucun doute le droit et l'autorité de les faire cesser par simple mesure de police. Mais il préfère, pour le moment, user de voies amiables et paternelles, et c'est dans ce but qu'il a mandé ceux qui se sont prêtés jusque ici à recevoir chez eux ces réunions pour les inviter, de la manière la plus pressante, à les discontinuer par égard et par condescendance pour lui. Il a, en effet, assez bonne opinion de leurs dispositions et de leurs sentiments pour espérer qu'en retour de la bienveillance et de la protection qu'il leur a toujours accordées et sur lesquelles ils pourront compter de plus en plus, ils lui donneront cette preuve de déférence dont il leur saura le plus grand gré, pour cela seul qu'il l'envisagera comme ayant été tout à fait volontaire de leur part. »

Ceux à qui cette invitation a été adressée ayant demandé à l'avoir par écrit, ordre a été donné au Secrétaire de ville de leur en faire expédier une copie à chacun.

On a de plus mandé les individus connus comme fonctionnant dans les assemblées religieuses dont il vient d'être fait mention, savoir :

Les sieurs Louis Narbel, commis de Madame la veuve Vaucher née DuPasquier, et David-Louis Griffon, habitant comme tailleur de pierres, et il leur a été déclaré que, ne pouvant les reconnaître comme ayant qualité et vocation régulière pour exercer un ministère religieux ou des fonctions pastorales en cette ville, le magistrat les avertit sérieusement de s'en abstenir désormais et de se borner à l'exercice de l'état et de la profession pour lesquels ils ont obtenu l'habitation ou la tolérance, à défaut de quoi il se verra dans le cas de prendre à leur égard un parti sévère et tel que la circonstance l'exigera.

Quant au sieur Porret, confiseur, qui habite Boudry, il lui sera écrit dans le même sens de la part du magistrat.

A Neuchâtel, le 17 octobre 1829.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de ville,

G.-F. Gallot.

(Communiqué par M. le Dr Guillaume.)

LE QUARTIER DE « LA ROCHE » A AUVERNIER

Dans notre siècle positif et pratique on a généralement si peu de respect pour les choses du « vieux temps », que c'est un devoir pour leurs amis d'en fixer l'image avant qu'une raison d'utilité publique, d'alignement, d'hygiène, etc., ait mis fin à leur existence.

L'édilité, sans doute, a grand'raison d'assainir, démolir, reconstruire, distribuer l'air et le soleil à ses administrés. De leur côté, l'artiste,

l'amateur du pittoresque, l'archéologue, auraient grand tort de négliger le soin pieux de recueillir, avant qu'il soit trop tard, les souvenirs d'une autre époque.

Je ne sache pas que la curieuse maison qui forme, presque à elle seule, le quartier dit « de la Roche », à Auvernier, soit menacée dans son existence; cependant, comme en ce monde on ne peut compter sur rien, et qu'à l'âge de plus de 300 ans on doit s'attendre à tout, (1) il m'a paru prudent de la portraiter sans plus tarder et d'engager par là quelque érudit à reconstruire son état-civil.

Les propriétaires actuels de cette vieille demeure sont l'Hôpital de Soleure et M. Alfred Bonnet, à Auvernier. Ce dernier a bien voulu me communiquer les détails que voici concernant cette maison :

« L'Hôpital de Soleure possède le bâtiment au nord de la tourelle avec le passage voûté; de mon côté, je suis propriétaire de la construction au sud; la tourelle, renfermant l'escalier des deux maisons, est dans l'indivision. Cette maison a été achetée par mon grand-père maternel en 1808, d'une dame Techtermann de Bionnens, née de Reynold, de Fribourg, laquelle l'avait acquise en 1803 de l'hoirie Gadi, aussi de Fribourg.

« On sait qu'un certain nombre de familles des cantons voisins possédaient dans notre canton des vignes qu'elles avaient achetées comme placement de fonds dans le courant du siècle passé, et même antérieurement, alors que nos vins de Neuchâtel avaient une réputation de grande qualité que la facilité des communications, en introduisant des vins étrangers excellents, lui a fait perdre en bonne partie depuis lors. Ces familles se sont généralement contentées de toucher les revenus de leurs immeubles sans rien créer; aussi ne peut-on attribuer à aucune d'elles la fondation de maisons dans notre localité. L'Hôpital de Soleure est dans les mêmes conditions. J'ignore à quelle époque il est devenu propriétaire à Auvernier, mais ce ne doit pas être extrêmement ancien...... »

On voit que les renseignements que j'ai pu recueillir sur cette vieille demeure se réduisent à peu de chose.

Au reste, le bâtiment en question n'offrît-il aucun intérêt historique, son antiquité et sa physionomie pittoresque suffiraient, me semble-t-il, pour lui mériter une place parmi les curiosités du *Musée neuchâtelois*.

O. HUGUENIN.

(1) La maison date de 1570.



QUARTIER DE LA ROCHE A AUVERNIER

Dessin de O. Huguenin.

LA QUESTION DE WINKELRIED

OU

Résumé des recherches faites depuis vingt ans sur l'existence d'Arnold de Winkelried

et son action héroïque à Sempach (1386) (1)

Une vérité n'a passé à l'état définitif que lorsqu'elle a traversé saine et sauve le feu de la discussion.

JANET.

« L'histoire doit la vérité au peuple, dût-elle effacer une auréole sur « son front. »

Ces paroles d'un des écrivains de la Suisse romande qui ont continué avec beaucoup de talent l'œuvre que Jean de Muller avait inaugurée avec génie, Charles Monnard, sont vraies et belles. Car n'en déplaise aux partisans aveugles de la tradition qui repoussent toute critique, la vérité seule fait de l'histoire une science, en lui assurant sa dignité et sa valeur.

Mais si la critique historique est légitime, nécessaire, elle peut aussi dégénérer en critique exagérée ou *hypercritique* dissolvante qui, à la moindre difficulté, à la plus légère invraisemblance, crie à la fausseté, à l'imposture, et comme disait Michelet, à la menterie patriotique.

N'a-t-on pas vu plus d'une fois un criticisme outré porter une main sacrilège sur les pages les plus sincères et les plus glorieuses de l'histoire, au mépris de cette même vérité qu'elle proclame son inspiratrice et son égide.

Or, l'esprit de doute et de négation est contagieux.

(1) Mémoire lu à la Société d'histoire à Valangin le 2 juillet 1883.

A peine le professeur lucernois, Eutychès Kopp, de très érudite mémoire, avait-il relégué dans la région nébuleuse de la légende les traditions relatives à Guillaume Tell, qu'il y eut parmi les savants de la Germanie et de l'Helvétie elle-même, comme un souffle de démolition. C'était à qui enlèverait une pierre de l'édifice élevé à la gloire de nos ancêtres par le grand Landamman Egide Tschoudi, agrandi et modernisé par Jean de Muller et ses successeurs.

Le premier en date de ces imitateurs de Kopp fut le prince autrichien Lichnowsky, l'historien ou pour mieux dire le panégyriste de la Maison de Habsbourg (1839).

S'étayant du silence gardé sur Winkelried par les deux chroniqueurs suisses du 15me siècle, Justinger de Berne et Russ de Lucerne, l'écrivain viennois faisait du héros de Sempach le pendant légendaire du héros de Burglen (1).

La négation du grand seigneur autrichien passa, il est vrai, presque inaperçue en Suisse, comme œuvre de courtisan ou de dilettante, plutôt que d'historien sérieux.

Il n'en fut plus de même lorsque M. Ottocar Lorenz, professeur d'histoire à l'Université de Vienne, renouvela la négation relative à Winkelried (2) soit dans un cours public, soit dans une dissertation imprimée sous ce titre : *le duc Léopold III et les Ligues suisses* (3).

Dès l'année suivante, un professeur de l'Ecole cantonale d'Aarau, Rodolphe Rauchenstein, relevait le gant et réfutait Lorenz par un écrit intitulé : l'*Acte héroïque de Winkelried n'est pas une fable* (4).

Dans l'intervalle, et sans parti pris de polémique, un savant lucernois, Hermann de Liebenau, s'était appliqué à dresser une sorte de généalogie de la famille Winkelried de Stans, à partir de son apparition sur la scène historique au 12me siècle (5). N'accordant qu'une mention rapide au chevalier de ce nom que la tradition nous montre tuant un dragon, Liebenau ne manquait pas de s'arrêter sur ce Rodolphe de Winkelried ou Winkelreit cité par Kopp lui-même dans ses documents, où on le voit félicitant les Gibelins zuricois au nom des Gibelins du Nidwald, dans leur

(1) Geschichte des Hauses Habsburg, 1 vol., pag. 240-43 et la note 37 à la pag. 286.

(2) M. Ottocar Lorenz né à Iglau (Moravie) en 1832, professeur ordinaire d'histoire à l'Université de Vienne depuis 1861.

(3) *Léopold III und die Schweizerbunde.* Wien 1860.

(4) « Winkelriedsthat bei Sempach ist nicht Fabel » 1861.

(5) « Die Winkelriede von Stans bis auf den helden von Sempach, » *Mittheilungen* von Zurich, IX.

lutte avec les Guelfes du voisinage (1). La généalogie s'arrêtait au héros de Sempach. Il eût été aisé de la pousser plus loin et d'y comprendre cet autre Arnold de Winkelried, capitaine des gardes du fameux cardinal Mathieu Schinner, fameux lui-même par ses hauts faits à Marignan (1515) et à la Bicoque où il mordit la poussière avec 4000 de ses compatriotes, victimes de leur audace (1522). Ce Winkelried avait siégé aussi dans les diètes de 1507, 1509, 1512, 1516 et 1519, comme député du Nidwald (2).

Aussi n'est-ce pas des Winkelried de Stans que l'historien suisse Guillimann, lequel vivait par parenthèse à la fin du 16me siècle, aurait pu répéter ce qu'il disait de Guillaume Tell dans une lettre latine adressée à son ami Goldast de Saint-Gall : « Les gens d'Uri eux-mêmes ne peu- « vent s'accorder sur le lieu de sa demeure. Ils ne peuvent montrer ni « sa famille, ni ses descendants (3). » Le nom lui-même du héros de Sempach, Arnold ou Erni Winkelried, se trouve dans un document de l'année 1367, et derechef, dans un acte de 1371, cité comme le précédent par Hermann de Liebenau.

A l'instar de Lichnowski, Lorenz faisait valoir le silence de Justinger et de Russ. « L'unique source, disait-il, de la tradition du héros de « Sempach, c'est la chanson ou le chant de guerre du lucernois Halb- « Suter en soixante-six strophes dont sept seulement sont consacrées « à l'action héroïque de Winkelried. » Or, aux yeux du critique, ces sept strophes n'étaient qu'une adjonction faite après coup au chant primitif, ou comme on dit, une interpolation, le trait de Winkelried, le *Décius helvétique*, un emprunt fait à l'histoire romaine, un trait renouvelé du héros célébré par Tite-Live.

En réponse à ces affirmations de Lorenz, Rauchenstein niait qu'on pût trouver un motif suffisant de douter de l'action de Winkelried dans le fait du silence de deux chroniqueurs, d'un laconisme aussi grand que celui de Justinger et Russ. Il opposait aux arguments du critique la dernière strophe du poëme de Halb-Suter, et qui, en vile prose, peut se traduire comme suit :

« C'est Halb-Suter qui a composé ces vers, Halb-Suter dont le nom

(1) Salutem et super inimicis victoriam triomphalem, Kopp, *Urkunden zur Geschichte der Eidgenossen* I, p. 8.

(2) *Eidgenœssische abschiede* von 1500 bis 1520, bearbeitet von Ph.-Anton Segesser.

(3) Ipsi Uranii de ejus sede non conveniunt, nec familiam ac posteros ostendere possunt. — *Lettre du 27 mars 1609.*

« n'est pas effacé du souvenir, car il habite Lucerne où il est bien connu « comme un honnête gars. Il a fait ces vers en revenant de la bataille. » [1]

Quelle pouvait être cette bataille, selon Rauchenstein, sinon celle de Sempach ?

Mais, sans se laisser déconcerter par la riposte du professeur argovien, son collègue viennois, maniant le scalpel d'une critique incisive, mais qu'il faut suivre dans l'original pour en saisir toute la portée, cherchait à établir et prouvait réellement cette fois, d'abord que le poëme attribué à Halb-Suter se composait de pièces rapportées et provenant de dates différentes ; en second lieu, qu'on ne pouvait faire remonter à un contemporain de la bataille de Sempach certains passages de ce chant de guerre empruntés visiblement au chroniqueur Russ, partant à un écrivain du 15me siècle. Il inclinait à penser que ce poëme ainsi remanié devait être en partie l'œuvre de poëtes du 16me siècle. L'épisode de Winkelried, en particulier, lui semblait avoir été suggéré par les exploits de cet Arnold Winkelried, deuxième du nom, qui avait brillé à Marignan et péri à la Bicoque.

Mais le nouvel écrit de Lorenz ne resta pas plus sans réponse que le précédent. Un curé lucernois, Aloïs Lutolf, intervenant dans le débat, révélait l'existence de deux écrivains lucernois du nom de Halb-Suter, le premier tout à fait contemporain de la mêlée de Sempach, car il vivait de 1382 à 1434, le second, plus récent et qui occupait un siège au Grand Conseil de Lucerne, en 1435. C'est même à ce dernier désigné sous le nom de Jean Halb-Suter de Root, que le curé Lutolf attribuait le remaniement du chant primitif composé par son homonyme et devancier.

Halb-Suter de Root ayant pris part à la guerre de Bourgogne, c'était à une des deux grandes batailles de cette lutte qu'il faisait allusion dans cette strophe finale du poëme qu'il disait avoir composé en revenant du champ de bataille.

A propos du mot sublime de Winkelried mourant : « Confédérés, je « vais vous ouvrir un chemin, pensez à ma femme et à mes enfants, » l'abbé Lutolf nous apprend que les recommandations de ce genre n'étaient pas rares aux jours héroïques de la guerre pour l'indépendance natio-

(1) « Halb-Suter unvergessen
« Also ist er genant,
« Wo Luzern ist gesessen
« Und was gar wol erkant
« Ho es was ein bidermann ;
« Dies lied hat er gemacht
« Als er ab der Schlacht ist kan. »

nale. Il citait en preuve l'exemple de l'armurier lucernois Heini Schmid, qui partant pour l'expédition de Bellinzona, en 1478, recommandait sa famille à son ami Suter et le priait d'en prendre soin pour le cas où il ne reviendrait pas de cette périlleuse campagne.

La controverse en était là, lorsque M. Georges de Wyss, l'illustre président de la Société d'histoire, découvrit en 1862 dans la bibliothèque de Zurich, une chronique inédite de la première moitié du 15me siècle où la bataille de Sempach est racontée en termes qui, sauf une curieuse variante, confirment le trait de dévouement auquel les Confédérés étaient redevables de leur victoire du 9 juillet 1386.

Voici la traduction de ce passage de la chronique zuricoise, que le langage naïf du temps rend un peu difficile à mettre en français :

> Le duc Léopold d'Autriche s'avança avec force Seigneurs vers Sempach, menaçant de pendre ou de noyer ceux qui lui feraient résistance. Là-dessus arrivèrent les bannières des Confédérés de Lucerne, Schwyz, Uri et Underwald. Mais les seigneurs les assaillirent si impétueusement que ceux-ci avaient déjà perdu soixante hommes et que la bannière de Lucerne courait de grands dangers. Le duc Léopold se croyait déjà sûr de la victoire et parlait de se faire armer chevalier. Mais Dieu eut pitié des Confédérés, et l'un de ceux-ci nous vint en aide (1). Car lorsqu'il vit que l'affaire prenait une mauvaise tournure pour les siens et qu'avec leurs longues lances les seigneurs transperçaient tous ceux qui les approchaient, ce pieux et vaillant homme embrassa autant de lances qu'il pût en saisir et les tira à lui vers la terre. Les Confédérés alors de frapper de leurs hallebardes sur les lances. En même temps celui qui leur avait rendu le courage leur criait qu'il voyait les ennemis fuir par derrière. Il y eut de cette façon beaucoup de seigneurs occis avec leurs varlets ; car ils n'avaient pas voulu laisser aux petites gens le soin de tuer les Suisses.

On aura remarqué que le nom de Winkelried n'est pas indiqué dans ce récit, et qu'on laisse dans l'ombre celui du *pieux Confédéré* auquel les Suisses devaient leur salut. Mais chacun y aura reconnu celui dont le poëme de Halb-Suter de Root ou de son devancier nous a transmis le nom omis par le chroniqueur zuricois. Car, ainsi que l'a fait observer un de nos historiens actuels, les moins suspects d'indulgence pour les opinions reçues, M. Charles Dändliker, « *les vieux chantres de nos batailles n'ont inventé ni les événements, ni les noms qu'ils célèbrent dans leurs vers* (2).

Un autre écrivain suisse, M. le professeur Schlatter de Soleure, nous apprend dans le même recueil que le nom de Wengi, le célèbre avoyer, celui que dans mon histoire de la Suisse, j'ai appelé le *Winkelried de la*

(1) Da half uns ein getrüwer man under den Eidgenossen.

(2) *Anzeiger* ou *Indicateur historique de Soleure* de 1882.

tolérance, ne se trouvait pas mentionné non plus dans les deux chants très détaillés cependant qu'a inspirés la guerre civile et religieuse de 1333 et qui sont conservés dans les bibliothèques de Berne et de Saint-Gall [1]. Il n'est encore entré dans l'esprit de personne (mais cela viendra peut-être) de nier le trait magnanime du chef du parti catholique se mettant à la bouche du canon, pour empêcher ses coreligionnaires de mitrailler les protestants.

La découverte du manuscrit zuricois par M. de Wyss aurait dû, semble-t-il, clore la discussion et fermer la bouche aux contradicteurs. Il n'en fut rien. Deux nouveaux champions se présentèrent dans la lice. L'un était le baron de Liliencron, savant holsteinois et auteur d'un grand ouvrage en quatre volumes sur *les chants populaires de l'Allemagne*, depuis le 13me au 16me siècle (1865-69) ; recueil publié sous le patronage du roi Maximilien II de Bavière.

Liliencron, adversaire poli et modéré, se montrait d'accord avec le curé lucernois Lutolf à attribuer le remaniement du chant de Sempach au second des Halb-Suter. Il ne tranchait pas non plus dans le vif en niant carrément l'authenticité de l'acte de Winkelried. Il se contentait de suspendre son jugement à cet égard, en ajoutant ces paroles pleines de sens : « Les documents ne sont pas toute l'histoire. Les traditions ont « bien aussi leur prix, lorsqu'elles ne se heurtent pas à des contradic- « tions qui en infirment ou détruisent le témoignage». Or, dans l'épisode de Winkelried au jugement de Liliencron lui-même, rien qui soit en opposition avec ce que les écrits contemporains nous apprennent sur la marche de la bataille, et l'ordre en forme de coin (spitz) observé par les Confédérés, selon la chronique de Königshoven et qui leur permit d'entamer la cavalerie autrichienne.

En revanche, la recommandation d'Arnold de Winkelried mourant paraissait à Liliencron trop-sentimentale chez un guerrier du 14me siècle. Mais en présence du fait cité par Lutolf d'un guerrier lucernois partant en 1478 pour Bellinzona, le critique se montrait disposé à admettre que les paroles du héros pouvaient avoir été imaginées au 15me siècle, comme si un guerrier de la fin du 14me n'eut pas été susceptible des mêmes sentiments que ceux du 15me.

Néanmoins, avec un critique aussi courtois et raisonnable que M. Liliencron, l'entente eût encore été possible. Elle cessait de l'être avec cet autre contradicteur qui a nom Kleissner, auteur du livre intitulé :

(1) *Anzeiger* ou *Indicateur historique de Soleure* 1870 p. 14.

Les sources de la bataille de Sempach et la tradition de Winkelried (1). Car pour le Dr Kleissner, non seulement l'action de Winkelried n'avait aucun titre à la créance, mais il n'y avait pas même place pour elle, étant données les péripéties de la bataille telles que nous les font connaître les Chroniques suisses et allemandes.

D'abord, en ce qui concerne les chroniqueurs allemands, le prêtre Twinger de Königshoven, par exemple, lequel vivait de 1346 à 1420, et dont la relation est la plus riche en détails, pas un mot de Winkelried. Le poëte autrichien, contemporain de la bataille, Peter der Suchenvirt, auteur d'un chant de Sempach, n'en parle pas davantage. Rien non plus dans la chronique de Klingenberg et dans celles de Constance. Toutes, en revanche, nous font connaître la magnanimité du duc Léopold III, qui refuse de quitter le champ de bataille et veut mourir avec les siens. Quant aux causes de la défaite (car il faut bien qu'il y en ait cependant) ces chroniques parlent uniquement de l'impétuosité excessive de la noblesse, qui se jette en désordre sur les Suisses, d'une irruption inopinée de ces derniers, ou de la lâcheté du sire de Henneberg qui déserta le champ de bataille avec 500 hommes, et de la chaleur suffocante de la journée insupportable aux cavaliers cuirassés du duc d'Autriche.

Le silence gardé par les chroniqueurs suisses, Justinger et Russ, n'est pas oublié, cela va sans dire. Kleissner a soin d'ajouter à ces deux noms celui du chroniqueur lucernois Etterlin, le continuateur de Russ, et qui a imité le silence de son prédécesseur.

Abordant de front la question de la chronique zuricoise qui contrariait son système, le docteur s'en tirait à merveille en nous informant qu'à côté de la chronique découverte par Georges de Wyss et qui selon lui n'était pas de l'an 1438, mais bien de 1476, il se trouve dans la même bibliothèque une seconde chronique de la même teneur que l'autre, sauf le passage relatif au héros de Sempach ; preuve évidente qu'il avait dû y être mis après coup et que, pour dire les choses comme elles sont, ce n'était là qu'une historiette sans conséquence, *une anecdote* comme il y en a tant dans l'histoire suisse. M. Kleissner déclarait pour sa part en connaître trois, dont deux sont racontées par le moine chroniqueur Jean de Winterthour, et se rapportent aux années 1271 et 1333 ; la troisième est le fait connu de Henri Wolleb à Frastenz pendant la guerre de Souabe. « Il n'y a pas de raison, remarquait ironiquement « le docteur Kleissner, pour que les Suisses ou leurs adversaires ne nous

(1) *Die Quellen der Sempacherschlacht und die Sage von Winkelried*, 1873, Freiburg in Breisgau.

« exhibent tous les soixante ans un Winkelried de fantaisie pour enjo-
« liver leurs *fastes* de fictions qui ne méritent aucune créance. »

Le mode d'argumentation de Kleissner, plus encore que tout autre, était fait pour piquer au jeu les savants suisses et en a en effet occupé plusieurs pendant les dix dernières années qui ont suivi la publication de son livre. La question même a été jugée assez importante pour être traitée devant la Société générale d'histoire suisse réunie à Stans en septembre 1876. Elle y a fait l'objet d'un remarquable mémoire de M. Ochsenbein, l'ancien pasteur protestant de Fribourg, aujourd'hui à Schlosswyl près de Berne, et avantageusement connu dans le monde sientifique par ses consciencieuses recherches sur la bataille de Morat (1).

Sans doute, ainsi que le faisait observer à cette même réunion de Stans l'éminent historien et conseiller aulique Waitz, de Heidelberg, qui y assistait en qualité de membre honoraire, la victoire de Sempach, n'en serait pas moins réelle et la gloire des Suisses intacte, alors même que la figure de Winkelried disparaîtrait de leurs annales. Mais comme l'a très bien dit M. Ochsenbein, « ne serait-ce pas un affligeant spectacle « que de voir s'effacer de notre histoire une figure aussi belle et aussi « sympathique que celle du martyr volontaire de Sempach? » — Et cela, ajouterons-nous, sans preuve décisive ni positive. Car nous n'en sommes pas réduits à accepter la fiche de consolation que nous offre le conseiller aulique de Heidelberg. Grâce aux savants suisses cités plus haut, et à ceux dont les noms suivent: Théodore de Liebenau, le fils du généalogiste des Winkelried, Auguste Bernoulli de Bâle et Gehrig, recteur du gymnase de Berthoud, nous conserverons notre Winkelried (2).

C'est des arguments opposés par ces historiens à ceux du Dr Kleissner que je vais donner un aperçu succinct dans ces dernières pages de mon étude sur la question controversée du héros ou martyr volontaire de Sempach.

Le silence des chroniques allemandes invoqué par M. Kleissner s'explique par le caractère même de ces relations, puisqu'au dire du critique lui-même il y est à peine question des vainqueurs. Toutes les complaisances de leurs auteurs sont pour le duc Léopold et les gentilshommes de son armée. Dans une de ces chroniques même, le nom de Sempach n'est pas prononcé. Voudrait-on en conclure qu'il n'y a pas eu de com-

(1) Ochsenbein *Urkunden zur Belagerung und Schlacht Murten, 1876.*
Le mémoire de M. Ochsenbein, lu à Stans, a vu le jour dans le *Sontagsblatt*, du *Bund.*

(2) M. Gehrig est l'auteur d'une dissertation publiée cette année même chez Langlois à Berthoud, sous ce titre : *Die Winkelriedsfrage.*

bat de ce nom? Une de ces chroniques allemandes, celle du franciscain Detmar, de Lübeck, ne nous montre-t-elle pas le duc Léopold et les siens succombant sous les efforts de 30,000 Confédérés?

Le silence des chroniques suisses a déjà été expliqué plus haut par le laconisme étonnant de ces écrits. Le récit du greffier bernois Justinger est calqué purement et simplement sur celui de Königshoven; son éloignement du champ de bataille explique d'ailleurs son ignorance des détails.

On ne peut, il est vrai, donner la même raison du silence gardé par Russ et Etterlin. Mais il y en a d'autres causes non moins concluantes. C'est, d'abord, un esprit de clocher ou un patriotisme local exagéré qui ne voit dans les vainqueurs que ses concitoyens de Lucerne. Ainsi, de tous les chefs des Confédérés des quatre Cantons qui triomphèrent à Sempach, Russ ne désigne que son compatriote l'avoyer Petermann de Gundoldingen, lequel, sans doute, avait droit à une mention glorieuse comme l'âme de toute la guerre et le chef héroïque, qui fut emporté mourant du champ de bataille, avec la bannière dans laquelle il s'était enveloppé pour mourir. C'est à l'habile et prudente direction de ce grand magistrat et des *autres capitaines des Waldstætten* que Russ attribue la victoire. Mais de ces chefs des autres Etats, le chroniqueur des bords de la Reuss n'en cite aucun et s'excuse en disant naïvement : « *Ces sages et vaillants capitaines, je ne sais pas leurs noms* (1).

Une autre cause du silence de Russ et d'Etterlin, c'est la discorde qui divisait les Cantons forestiers et les Cantons-villes, Lucerne et l'Underwald en particulier. Ces dissensions, commencées en 1470, avaient duré pendant toutes les guerres de Bourgogne et ne prirent fin qu'à la pacification de Nicolas de Flue en 1481. M. le pasteur Ochsenbein, qui a fait une étude particulière de la trilogie bourguignonne, nous a révélé quelques particularités frappantes de ces tristes querelles. Ainsi ceux d'Underwald avaient refusé de signer l'alliance contractée par les autres cantons avec Louis XI. A la bataille de Morat, les guerriers des vallées forestières avaient refusé de combattre sous les ordres de l'avoyer lucernois Hassfurter, le pensionnaire de Louis XI.

Tous les historiens suisses ont constaté les menées séparatistes des pâtres de l'Entlibouch qui voulaient se détacher de Lucerne pour se joindre à l'Underwald ou former un canton séparé. Qui ne connaît la fin tragique du malheureux capitaine Amstalden, que ses glorieuses cicatrices,

(1) Die wysen und froumen houptlüt die ich nit mit namen nit genehmen kann.

rapportées des batailles de Grandson et de Morat, ne sauvèrent pas du dernier supplice auquel il fut condamné comme traître par les Lucernois (24 novembre 1478). M. Kleissner lui-même n'a pu s'empêcher de soupçonner quelques réticences calculées chez Russ et partant chez Etterlin, qui n'a fait que de copier son devancier.

Même en admettant que le passage relatif à Arnold de Winkelried, c'est à dire au héros anonyme de la chronique de Zurich, y ait été introduit après coup, il ne s'en suivrait point encore que ce récit soit le fruit d'une interpolation mensongère. Plusieurs des particularités de la bataille de Sempach n'ont passé que plus tard de la tradition orale dans l'histoire écrite ; ainsi la première mention des fascines et planchettes que s'attachèrent au bras en guise de boucliers les guerriers des Waldstætten en allant au combat, le 9 juillet 1386, ne se rencontre que dans la chronique composée vers 1560 par l'antistès Henri Bullinger, qui avait succédé à Zwingli comme chef de l'Eglise zuricoise. Le renouvellement des mêmes faits dans l'histoire, certaines analogies et similitudes dans les actes de dévouement patriotique, ne prouvent absolument rien contre leur authenticité.

Aux traits de dévouement cités par Kleissner et dont il se fait une arme contre celui de Winkelried, il serait aisé d'en ajouter d'autres tout aussi certains, par exemple celui de ce Conrad Koyt, cavalier lucernois, qui à la bataille de Nancy où périt le duc de Bourgogne, le 5 janvier 1477, se précipita tête baissée dans un carré de cavalerie, mais qui moins heureux que le fantassin Winkelried, perdit la vie dans sa tentative héroïque, sans réussir à faire brêche dans les rangs ennemis.

Les mêmes situations ont pour effet naturel et logique de produire les mêmes actes d'intrépidité, de sacrifice. La manie de nier un fait parce qu'il se renouvelle dans l'histoire d'un peuple est identique à celle qui consiste à rejeter un événement parce qu'il se trouve dans les annales d'une autre nation. Un écrivain français qui à l'érudition alliait un grand esprit, J.-J. Ampère, de l'Académie française, en a fait justice dans son admirable livre de l'*Histoire romaine à Rome*, (1856) — « La répétition « des mêmes faits, disait un sagace écrivain de la *Revue nationale*, « M. Despois, est trop souvent constatée dans l'histoire pour qu'on « puisse faire de cette reproduction une marque où le mensonge se « décèle infailliblement. » (1).

Nous pourrions en rester là si nous n'avions encore un mot à dire

(1) *Revue nationale* de Paris, 1862.

d'un savant suisse qui a cru devoir se constituer le champion de la critique aiguë de Lorenz et de Kleissner. Nous voulons parler de Maurice de Stürler, chancelier de la République de Berne, et mort dans cette ville, le 25 mai de l'année dernière. M. de Stürler est sans contredit l'un des hommes qui ont le mieux mérité de la science historique par le culte du document et des recherches exactes. Mais emporté par son zèle pour ce qu'il appelait la *vérité matérielle de l'histoire* (1), l'érudit bernois avait déjà donné la mesure de ce qu'il fallait entendre par là lorsqu'il écrivait à Kopp de Lucerne pour le féliciter de son initiative dans la question de Guillaume Tell : « On vous a fait, cher maître, bien des misères. Mais il se fera bien un autre bruit en Suisse le jour où il faudra détacher de la paroi les images vénérées de Winkelried et de Rodolphe d'Erlach. » L'image de Rodolphe d'Erlach, hâtons-nous de le dire en passant, est encore solidement suspendue à la paroi de notre panthéon national avec celle de Winkelried, et les objections du savant chancelier ont été réfutées par la critique historique elle-même. Ces objections en ce qui concernent Winkelried, peuvent se ramener à deux points principaux. Le premier, c'est que les strophes relatives à ce héros et intercalées au poëme de Sempach n'auraient fait leur apparition qu'au 16me siècle et dans les chroniques de Werner Steiner de Zoug, catholique converti à la Réforme, et de Werner Schodeler, avoyer de Bremgarten, qui avait également adopté la foi nouvelle. Et, en preuve de ces remaniements de la chanson primitive, le chancelier de Berne citait une strophe du poëme où l'auteur invoque le Christ tout seul, sans y mêler les noms de la Vierge et des saints comme l'eût fait incontestablement, selon lui, tout catholique de la vieille suisse.

Le second point regarde ces lignes singulières de la chronique zuricoise où il est dit que le héros de Sempach, au moment où il embrassait les lances ennemies, avertissait les Confédérés que l'ennemi commençait à fuir par derrière. M. de Stürler ne trouvait ni vraisemblable ni même possible qu'au moment où Winkelried devait être absorbé par l'acte héroïque qui lui coûta la vie, il trouvât le temps et la liberté d'esprit nécessaire pour voir ce qui se passait autour de lui et pour en avertir ses frères d'armes.

Le savant bernois faisait remarquer ensuite que, dans ce passage, il n'est pas question de la mort de Winkelried, et en concluait que ce dernier avait pu survivre à l'évènement.

(1) Die materiale Wahrheit der Geschichte ist das hœchste nach welchem der Geschichtschreiber zu streben hat. *Indicateur historique* de Soleure 1881.

La première objection est aisée à résoudre. De ce que les poëtes de la vieille suisse catholique et les chantres de nos batailles invoquaient *ordinairement* la Vierge et les saints en allant au combat, il ne s'en suit pas qu'ils l'aient fait invariablement et qu'ils n'aient jamais parlé de Dieu ou du Christ tout seul. Schodeler de Bremgarten, nous l'apprenons de son biographe Weissenbach (1) était d'ailleurs encore catholique quand il composa sa chronique, et le chef même de ce parti à Bremgarten en 1532.

La seconde difficulté est plus sérieuse. On a réellement de la peine à concilier l'avertissement donné par l'embrasseur de lances avec l'effort extraordinaire qui devait l'absorber tout entier dans ce moment suprême. Mais l'étude de l'histoire nous a cependant appris qu'il est certains moments de crise où l'âme humaine est capable de choses qui paraissent impossibles dans le train ordinaire de la vie. Peut-être aussi est-ce la faute du chroniqueur si son récit associe des choses inconciliables en apparence. La gaucherie des annalistes du temps égalait leur naïveté et suffit plus d'une fois à rendre le vrai invraisemblable.

J'ai achevé la tâche que je m'étais imposée d'initier le public lisant de la Suisse romande à une controverse à laquelle il est resté à peu près étranger jusqu'à ce jour et à laquelle ses écrivains eux-mêmes n'ont pris aucune part, si on en excepte quelques lignes de M. Pierre Vaucher, de Genève, où cet investigateur habile et savant du passé se montre favorable à l'opinion de M. de Stürler (2) et sauf encore une assez longue note de la 7me édition de mon Histoire suisse. La question de Winkelried cependant est bien faite pour intéresser tous les Confédérés sans distinction de langue.

Alexandre Daguet.

P. S. — Depuis la communication des pages qu'on vient de lire à la réunion de Valangin, la question de Winkelried a été touchée en passant par un nouveau champion de l'école critique, M. le Dr Ferdinand Vetter, allemand d'origine, professeur de littérature allemande à l'Université de Berne. Déjà dans une séance de la Société d'histoire du canton de Berne au mois d'avril dernier. M. Vetter avait soutenu l'opinion qu'Arnold de Winkelried avait survécu à la bataille de Sempach puisqu'il

(1) Voir l'*Argovia,* recueil des Mémoires de la Société d'histoire du canton d'Argovie.

(2) Voir dans l'*Anzeiger* ou *Indicateur historique de Soleure,* l'article intitulé : *A propos de Winkelried,* 1880, n. 2.

mettait sa signature au bas d'un acte datant de l'an 1389. Sur quoi M. le pasteur Ochsenbein avait demandé la production de ce document qui selon lui doit dater de trois ans *avant* et non de trois ans *après* la bataille.

Dès lors, dans le *Jahrbuch* ou l'*Annuaire* que publie la Société générale d'histoire suisse, il a paru ces derniers temps du même M. Vetter un travail très savant, destiné à prouver que Benoît Fontana, le héros de la bataille de Kalven, celui qu'on a surnommé le *Winkelried des Grisons*, ne méritait pas ce beau nom ; que le Winkelried de la Rhétie était une invention du poëte Lemnius (mort en 1550) et du chroniqueur Campell, le père de l'histoire rhétique (1582). Ce n'est pas que M. Vetter songe le moins du monde à nier l'existence du guerrier grison de ce nom, ni sa participation aux guerres de Souabe ; mais il cherche à prouver que Fontana n'a pas pu jouer le rôle que lui attribuent Lemnius, Campell et tous les historiens à leur suite, puisque cet officier grison n'assistait pas à la bataille de Kalven.

En parlant du Winkelried de la Rhétie, M. Vetter était naturellement appelé à le rapprocher de son devancier et modèle suisse, au sujet duquel il n'a pu retenir l'aveu que le trait de ce dernier avait bien plus de titres à la crédibilité : « A Sempach, dit M. Vetter, Winkelried peut « avoir été l'auteur ou l'un des auteurs de l'action qui a décidé du sort « de la bataille. »

L'examen détaillé de la dissertation de M. Vetter sur Fontana ne rentre pas dans mon sujet. Mais on ne peut se défendre d'une certaine défiance en voyant le sans-façon avec lequel le docte professeur déclare que les Suisses gagnent plus qu'ils ne perdent au retranchement d'une partie de leurs héros nationaux, et quand on le voit avec le même sans-gêne, mettre en suspicion les mérites de Nicolas de Flüe, audacieusement contestés par Rochholz, mais si authentiquement démontrés par Philippe de Segesser d'après les documents officiels de plusieurs cantons. Selon M. Vetter, il resterait encore à la Suisse assez de grands hommes, outre ceux dont la critique met en doute l'existence, témoins les Bubenberg, Roger Manesse, Davel, Zwingli, Calvin, Rousseau, Pestalozzi. M. Vetter ne mentionne ni Waldmann, ni le cardinal Schinner, ni Glaréan, ni Tschoudi, ni l'avoyer Wengi, le *Winkelried de la tolérance.* « Nous les amis de l'histoire, dit M. Vetter en énumérant les héros que la critique retranche de l'histoire, nous savons qu'il en doit être ainsi, car nous avons pris pour devise le mot de notre regretté Nestor, Louis Vulliemin : *Mon respect à l'histoire !* »

Sans respect de l'histoire, certainement pas d'historiens véritables.

Mais ce respect n'existerait-il pas à un plus haut degré chez ceux qui maintiennent les traditions glorieuses tant *qu'il n'y a pas de preuves convaincantes de leur inexactitude*, que parmi les sceptiques à outrance, toujours prêts à transformer leurs moindres doutes en négations tranchantes et absolues ?

Le respect de l'histoire, tel est aussi notre devise, et c'est au nom de ce respect que nous réclamons contre les entraînements de la négation et les témérités de *l'hypercritique* dont M. Vetter se fait ici l'organe.

A. D.

BALZAC A NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Novembre 1883, p. 307)

Séraphita avait beaucoup occupé Balzac ; il y revient à plusieurs reprises et en parle souvent à Mme Zulma Carraud.

Dans une lettre datée de Genève, le 30 janvier 1834, il lui dit :

« Mes travaux faits ne sont rien en comparaison de mes travaux à faire. *Séraphita* est une œuvre encore plus cruelle qu'aucune autre pour le faiseur. » Et plus loin : « L'Allemagne a acheté deux mille *Louis Lambert* de la contrefaçon, et la France n'a pas acheté deux cents *Louis Lambert*. Et cependant je fais *Séraphita*, œuvre aussi élevée au-dessus de *Louis Lambert* que *Louis Lambert* est élevé au-dessus de *Gaudissart*. »

Ce livre, si en dehors de la tendance naturelle de l'auteur, avait été pour lui une grande difficulté, la crainte de ne point réaliser le rêve de Mme Hanska le préoccupa sans doute plus que tout le reste ; n'était-elle pas alors son public, le seul auquel il eût l'ambition de plaire ? L'admiration, la tendresse vouées à une femme n'ont-elles pas inspiré plus d'un chef-d'œuvre !

La première lettre de Balzac adressée à Mme Hanska à Ischl (Autriche) est datée du 11 août 1835. Il était, depuis son séjour à Neuchâtel, en correspondance avec la femme distinguée à qui il devait plus tard donner son nom, mais ses premières lettres furent malheureusement brûlées à Moscou dans un incendie.

« ...Vous vous plaignez d'une bien aimable façon de la rareté de mes lettres; vous savez cependant que j'écris autant que je peux. Je travaille maintenant vingt heures par jour. Y résisterai-je? Je ne sais... Vous avez donc été malade ! Vous avez souffert, et toujours *par* et *pour* les autres, toujours cette abnégation personnelle, toujours cette fatale complaisance ! Pourquoi ces promenades à perte de vue? Ne vous ai-je pas dit que les deux médecins que j'ai consultés pour vous, vous défendaient de marcher ? Pourquoi donc marchez-vous ?

« Votre lettre m'a attristé : elle m'a semblé indifférente et froide, comme si la glace sur laquelle reposent les trônes vous avait gagnée. J'aimerais mieux être grondé, querellé, qu'être traité avec ce calme impassible, et cette suprême douceur d'une souveraine de droit divin, trop sûre de son pouvoir pour ne pas en abuser royalement, mais tranquillement et avec dignité. Si vous ne restez pas à Vienne quelque temps, comment faire pour les manuscrits de *Séraphita* et du *Lys dans la vallée? Séraphita* ne paraîtra que le troisième ou peut-être même le quatrième dimanche d'octobre. Si vous revenez tout à fait chez vous, donnez-moi, dans ce cas, une adresse bien sûre; dans un pays privé de toutes les ressources de la civilisation comme le vôtre, et au fond des déserts que vous allez habiter, mes lettres vous seront peut-être plus agréables à recevoir qu'au milieu de la dissipation où vous vivez et qu'elles interrompent parfois, maussadement peut-être. Puissiez-vous toujours ignorer l'amère tristesse qu'amène la déception et qui est entretenue par l'isolement ; et cela au moment même où l'on aurait eu presque besoin d'exagération, en fait de sentiment, de la part de ses amis ; car je vous certifie que la plus cruelle conviction me gagne, je n'espère pas pouvoir résister à de si rudes travaux.

« On parle des victimes dues à la guerre, aux épidémies ; mais qui est-ce qui songe aux champs de bataille des arts, des sciences et des lettres, et à ce que les efforts violents faits pour y réussir y entassent de morts et de mourants.

« Dans ce redoublement de travaux qui m'a saisi, pressé que je suis par la nécessité, rien ne me soutient. Du travail, toujours du travail ! Des nuits embrasées succèdent à des nuits embrasées, des jours de médi-

tation à des jours de méditation, de l'exécution à la conception, de la conception à l'exécution ! Peu d'argent, comparativement à ce qu'il m'en faut ; immensément d'argent par rapport à la production. Si chacun de mes livres était payé comme ceux de Walter Scott, je m'en tirerais; mais, quoique bien payé, je ne m'en tire pas...

« Ne vous imaginez point que je cesse de penser à vous, puisque, quand même je serais occupé comme je le suis, il est impossible qu'aux heures de fatigue et de désespoir, aux heures où l'énergie se ralentit, où l'on est dans son fauteuil, les bras pendants, la tête affaissée, le corps las et l'esprit endolori, les ailes du souvenir ne vous emportent pas aux moments où l'on s'est rafraîchi sous des ombrages verts et frais, aux jours où l'on a voyagé vers une personne qui vous sourit à travers les espaces, qui n'a rien que de pur et de sincère au cœur, qui vous inspire, qui vous anime, et qui renouvelle, pour ainsi dire par les distractions de l'âme, les forces de ce que les autres nomment *le talent.* Vous êtes toutes ces choses pour moi, vous le savez; ainsi ne plaisantez pas sur mes sentiments, comme vous avez coutume de le faire quelquefois. J'ai peur, moi, qu'il ne s'y mêle trop de reconnaissance, tant je me sens peu de chose sans vous, sans votre pensée et votre souvenir, qui me soutiennent et me permettent de vivre loin de vous.

« Adieu ; au revoir à Vierzschovnia, fallût-il traverser l'Europe pour venir vous montrer un visage vieilli, mais un cœur toujours déplorablement jeune, qui bat à tout propos, à une ligne griffonnée, à une adresse, à un parfum...

« Ecrivez-moi courrier par courrier en m'envoyant, intérieurement dans votre lettre, une empreinte en cire rouge, de vos armoiries personnelles ; je les ferai graver en tête de *Séraphita* dans la réimpression des *Etudes philosophiques* et du *Livre mystique.* N'est-ce pas une galanterie qui fera résonner la corde héraldique que vous avez je ne sais où, car ce n'est pas au cœur... »

Balzac écrivait tous les jours à Mme Hanska et, à la fin de la semaine, il lui envoyait le paquet de ces pages où il se peint si bien et sans lesquelles la figure du grand écrivain eût été incomplète. Et quelles lettres ! Il y a de tout avec abondance, cela déborde, cela ruisselle. Des sentiments d'abord, une affection immense et respectueuse, des regrets, des espérances, des tendresses d'enfant, des délicatesses exquises sans afféterie et sans marivaudage, puis la vie de l'auteur, ses luttes, ses projets, le roman qu'il achève, celui qu'il va commencer, les épreuves à corriger, le théâtre, la critique, le journalisme, les soirées, les échéances, les

traites, les billets et l'argent, l'argent qu'il lui faut, celui qu'il n'a pas, celui qu'il doit, celui qu'il attend, et les déceptions et les poursuites.

Revenons encore à *Séraphita*. En mars 1835, il écrit à Mme la duchesse de Castries à Paris.

MADAME,

« Toute la première édition du *Père Goriot* est vendue avant les annonces : je ne vous enverrai que de la deuxième. *Séraphita* s'avance, elle paraîtra dans les derniers jours du mois. C'est une œuvre dont le travail a été écrasant et terrible; j'y ai passé, j'y passe encore les jours et les nuits. Je fais, défais et refais ; mais dans quelques jours tout sera dit : ou j'aurai grandi, ou les Parisiens ne me comprendront pas. Et, comme chez eux la moquerie remplace ordinairement la compréhension, je n'espère qu'en un succès lointain et tardif. Ce sera apprécié au loin, et pour ainsi dire ça et là. D'ailleurs, je crois que ce sera le livre des âmes qui aiment à se perdre dans les espaces infinis. Il y a le chapitre VIII, intitulé *le Chemin pour aller à Dieu*, qui me donnera à jamais les âmes vraiment pieuses. »

Il écrit encore à Mme Zulma Carraud, à Frapesle, le 17 avril 1835 : « ...Les excessifs travaux qu'ont exigés les derniers chapitres de *Séraphita* m'ont causé une inflammation des nerfs du côté gauche de la tête. Voilà trois jours que la douleur persiste ; seulement elle est plus ou moins violente. Il faut, je crois, changer d'air et cesser les travaux, à mon grand chagrin ; car je suis pressé d'achever, et le temps est l'étoffe première. »

Le livre ne fut pas cependant l'un des succès de l'auteur, il ne s'adressait qu'au petit nombre des mystiques de l'époque ; Balzac, qui prit son sujet à cœur, avait étudié les œuvres volumineuses de Swedenborg, afin d'entrer comme un initié dans le monde enchanté qu'il allait peindre. Théophile Gautier appelle *Séraphita* une des plus étonnantes productions de la littérature moderne. « Jamais Balzac, écrit-il, n'approcha, ne serra de plus près la beauté idéale que dans ce livre : l'ascension sur la montagne a quelque chose d'éthéré, de surnaturel, de lumineux qui vous enlève à la terre. Les deux seules couleurs employées sont le bleu céleste, le blanc de neige avec quelques tons nacrés pour ombre. Nous ne connaissons rien de plus enivrant que ce début. Le panorama de la Norwège, découpée par ses bords et vue de cette hauteur, éblouit et donne le vertige. »

« Balzac, dans ce livre assez incompréhensible comme ensemble, écrit Armand Baschet, mais admirable comme poésie swedenborgienne et détails de sentimentalisme religieux, a complétement mis de côté son parti pris d'analytique humaine. C'est le vague, l'âme, l'essence, le rêve, tous les sentiments vaporeux qu'il travaille et soulève. Le livre de Séraphitus ne souffre pas l'analyse. C'est à croire en le lisant, que l'auteur s'est porté à lui-même le défi de l'écrire. L'épopée, le fantastique et le réel s'y donnent la main tour à tour. Swedenborg est pour beaucoup dans ce livre. La mise en scène, toujours grandiose, abonde en ravissants tableaux. La nature et Dieu y sont adorés. Les élans de l'extase la plus infinie s'y mêlent aux cris de l'âme quintessenciée et spiritualisée au dernier point. Wilfrid, Séraphita-Séraphitus, Minna, qui sont les personnages du livre, sont des symboles, l'un désire, l'autre spiritualise, et le troisième aime, autant que femme peut aimer. — Séraphita-Séraphitus dit quelque part : « Je sens par l'esprit, je respire par le front, je vois par la pensée. »

Si le livre n'eut pas un succès absolu en France, il fut, en revanche, fort apprécié en Allemagne, comme le prouve l'anecdote suivante racontée par Mme Surville :

« A Vienne, en Autriche, il entre un soir dans une salle de concert, et tous les assistants se lèvent en masse pour saluer l'auteur de la *Comédie humaine*. En sortant, au milieu de la foule, un jeune étudiant se saisit de la main de mon frère, la porte à ses lèvres en disant : « J'embrasse la main qui a écrit *Séraphita*. »

« Il y avait tant d'enthousiasme et de conviction sur ce jeune visage, me disait Honoré, que cet hommage sincère m'a été au cœur ; et, quand on nie mon talent, le souvenir de l'étudiant me console. »

La seconde lettre publiée, adressée à Mme Hanska à Vierzschovnia, près Berditchef (Russie), est du 20 janvier 1838, elle n'a pas moins de neuf pages in-quarto.

« Aussi vous aimerais-je déjà, lui dit-il, comme une étonnante curiosité, si je n'avais pour vous les affections fraternelles les plus étendues et les plus profondes.

« Croyez bien que je vois les hommes et les choses comme ils sont ; jamais un homme ne supporta de fardeau plus lourd et plus cruel que ne l'est le mien. Ne vous étonnez pas de me voir m'attacher aux êtres ou aux choses qui peuvent me donner le courage de vivre et d'aller en

avant, ne me reprochez jamais le cordial qui m'a permis de gagner une étape.

« Adieu, et mille tendres effusions d'amitié. Ne m'oubliez auprès de personne des vôtres. Pensez à moi comme à un bon serf fidèle, comme à votre *moujik* entièrement dévoué ; chagrin quand il est sans lettres ; heureux quand il assiste à votre vie solitaire et studieuse, cette vie si calme, toute au devoir et à la famille. »

Il suffit de lire les lettres adressées à Mme Hanska pour comprendre l'élévation des sentiments de Balzac à son égard. Ce sentiment, qui s'accroît d'année en année, devient une tendre et respectueuse intimité. Il lui demande des conseils et son jugement sur ses livres : « Soyez, je vous en supplie, lui dit-il, concise dans l'éloge et prolixe dans la critique ; attendez même la réflexion, ne m'écrivez pas dans le moment d'une première lecture. Si vous saviez combien, dans ce que vous me dites de ma pièce de théâtre (1), il y a d'instinct ou, pour mieux dire, de génie critique, vous seriez fière de vous-même, quoique vous préfériez laisser ce sentiment-là à vos amis... »

Et il ajoute plus loin : « Voici déjà quelque temps que je me suis habitué à penser avec vous, à vous mettre en second dans mes idées, à vous les communiquer telles qu'elles me viennent, en vous en soumettant la direction, et vous ne sauriez croire quelle douceur j'éprouve, après cette lacune de voyage, à venir vous dire, comme jadis, la vie de ma pensée ; car, pour celle du cœur, il n'en est pas besoin, malgré certains passages mélancoliques et pénibles que j'eusse voulu retrancher de mon existence et pour lesquels je suis sûr d'avance de votre indulgente pitié ; vous savez trop bien que tout ce qui n'est pas vous n'est que surface, sottise et vains palliatifs de l'absence. Les âmes haut situées ne changent pas ; comme les cîmes que je viens de voir tantôt, les nuages les couvrent, les accidents de la lumière et du jour les éclairent différemment, mais leur neige reste pure, éclatante, éternelle... »

L'auteur écrivait ces pages au retour d'un voyage en Suisse.

Pendant les années 1836 et 1837, Balzac, malgré ses occupations et préoccupations de toute sorte, se plut à entretenir une correspondance avec une personne qu'il ne vit jamais et ne connut que sous le nom de Louise. Aucune de ces lettres ne porte de date précise, leur série compose une sorte de petit roman sentimental. — La nouvelle de *Facino Cane* est dédiée à Louise.

(1) *L'Ecole des ménages.*

« L'amitié va plus loin que l'amour, lui écrit-il ; car à mes yeux elle est le dernier degré de l'amour, la quiétude et la sécurité dans le bonheur.

« Vous m'avez dit : « Aimez-moi comme on aime Dieu. » Mais avez-vous bien pensé à ce que vous disiez là ? Il n'y a que ceux qui voient Dieu qui l'aiment. Tout *Séraphita* est là. Mais d'ailleurs, sur quoi se fondent les croyances religieuses ? Sur le sentiment de l'infini qui est en nous, et qui prouve une autre nature, qui nous mène par une déduction sévère à la religion, à l'espoir. »

Et il ajoute plus loin : « Il existe en Touraine une petite colline où se sont passées les heures les plus solennelles de ma vie intellectuelle ; là j'ai fait *Louis Lambert*, rêvé à *Séraphita*... »

Balzac voulait consacrer le souvenir de sa rencontre avec Mme Hanska par une œuvre d'art qu'il se proposait de lui offrir. Il recourut pour cela à l'orfèvre Froment Meurice. Dans une lettre du commencement d'octobre 1845 adressée à Mme Hanska en séjour à Dresde : « Je n'ai pas reçu la coupe, lui dit-il, je ne sais pas si la poste se charge de ces sortes d'expéditions ; en tout cas, elle ne sera pas perdue ; vous savez que j'en veux faire un souvenir symbolique : elle sera soutenue par quatre figures : la Constance, le Travail, l'Amitié, la Victoire. »

L'artiste chargé de ce travail tardait à s'exécuter, peut-être, hélas ! il faut le dire, n'avait-il qu'une confiance limitée en son client toujours obéré dans ses finances.

L'affection de Balzac forme une histoire particulière dans sa vie ; il cachait ce sentiment profond dont ses lettres ont révélé toute l'immensité, toute la constance. Elles sont remarquables et se lisent avec un intérêt qui ne s'affaiblit jamais.

Après avoir indiqué l'origine de cette passion née à Neuchâtel, on s'étonnerait à juste titre si nous n'indiquions quelques-unes de ses étapes jusqu'à son dénouement.

Nous trouvons le passage suivant dans une lettre écrite le 1er février 1846.

« Une année de plus, chère, et je la prends avec plaisir ; car ces années, ces treize années qui se consommeront en février, au jour heureux, mille fois béni, où j'ai reçu cette lettre adorable, constellée de bonheur et d'espérance, me semblent des liens indestructibles, éternels. La quatorzième commencera dans deux mois et tous les jours de ces années ont ajouté à mon admiration, à mon attachement, à ma fidélité... »

A Madame Hanska.

Paris, 16 juillet 1846.

« Il faut donc vous dire adieu, à vous, chère âme vaillante, sœur de la mienne et à vos lettres si douces, si affectueuses qu'elles consoleraient des douleurs du bûcher. — Adieu et à demain, je voudrais vous renvoyer le bien que vous me faites jusqu'à ces hauteurs d'où vous rayonnez, ce qui est impossible: je suis homme et vous êtes un ange; je ne puis m'égaler à vous que par le reflet de votre intelligence si puissante et à la fois si simple et si candide... »

(A suivre.) A. Bachelin.

JAQUELINE DE ROHAN

MARQUISE DE ROTHELIN

ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite — Voir la livraison d'Octobre 1883, p. 292)

IV

Captivité du jeune duc de Longueville.

La marquise s'en était retournée à Paris, où elle habitait l'hôtel de Rothelin, près du Temple. Nous l'y voyons surtout occupée de la captivité de son fils et des moyens de recouvrer les sommes nécessaires pour payer sa rançon.

Malgré ses sympathies protestantes et l'instruction qu'elle s'était fait donner par les réformateurs, Jaqueline, selon l'expression de Calvin, « ne s'était pas encore franchement déclarée. » Nous ne voyons pas non

plus qu'elle se soit mise en rapport avec les protestants de Paris qui célébraient leur culte à la rue Saint-Jaques ; car, dans une lettre qu'elle écrit au gouverneur de Bonstetten, aussitôt après son arrivée à Paris, elle ne fait aucune allusion aux terribles événements du 4 septembre.

Voici cette lettre datée du 7me de septembre : « Monsr le Gouverneur. « Je vous envoye ce porteur exprès pour vous faire entendre des nou- « velles de mon filz ainsi que je vous ay promis. C'est qu'il se porte « fort bien, Dieu mercy. Les ennemys l'ont envoyé à *Bréda*, ung chas- « teau qui est au prince d'Orange, assez près du pays du duc de Clèves (1), « où il est en bonne et grande compaignye. Et a de ceste heure avec luy « son gouverneur et quatre, ou cinq aultres de ses gens. Voilla ce que « j'en ai entendu par Monsr de Nevers et aultres.

..... « Toutesfoys j'ay renvoyé de ceste ville un trompecte pour l'aller « trouver là où il est affin d'en estre plus assurée. Incontinent que « le d. trompecte sera de retour, je ne fauldray, à vous faire sçavoir « ce qu'il m'aura rapporté.

« Au reste j'ay donné charge à ce porteur de vous parler de *quelque « affaire auquel je vous prie de vous employer de toute votre affection*, « encore que le dt affaire se recommande asses de soy mesmes et « vous y conduire avec telle dextérité que vous entendrez par ce « dt porteur en estre besoing, lequel je vous prie de croire comme « moy mesmes. »

(J'avais d'abord cru qu'il était ici question de l'affaire de la rue Saint-Jacques, et d'une demande d'intervention des cantons suisses, mais la phrase suivante semble prouver que cette mission avait trait à la rançon du duc). (2)

« Je vous recommande et à tous les officiers aussi les affaires de par « delà. Vous voyez que mon filz a plus grand besoing d'estre bien et « fidellement servy que jamais, faisant fin de la présente, après avoir prié « le créateur, Monsr le Gouverneur, vous donner bonne vie et longue.

« De Paris, ce 7me jour de septembre 1557.

« Vostre bonne amye,
« JAQUELYNE » (3).

(1) *Guillaume, duc de Clèves et de Juliers,* tantôt catholique, tantôt protestant, finit par être atteint d'aliénation mentale, et mourut en 1592 à l'âge de soixante et seize ans. (Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle, t. V).

(2) Il se pourrait cependant que ce « quelque affaire » fût une obscure allusion à l'assemblée de la rue Saint-Jacques, et que « les affaires de par delà » fussent autre chose.

(3) Gr. Archives, T. 4. N° 4. (Y).

Pendant les semaines et les mois qui suivent, la marquise n'a qu'une seule pensée : arriver à payer le plus promptement possible la lourde rançon de son fils.

La marquise s'adresse en premier lieu à LL. EE. de Berne : « J'escrips des letres à Messieurs de Berne, (mande-t-elle à J.J. de Bonstetten), que je vous prie leur présenter et faire mes bien affectionnées recommandations à leurs bonnes graces, oultre celles contenues en mes d[t] letres. Je vous envoye aussi un acte de la nomination des terres que j'ay faict nommer aux gentz de Mons[r] de Nemours pour leur rescompense de moictié du Comté, qu'ilz n'ont voulu accepter et ne se sont aulcunement mis en debvoir de sçavoir la valeur, ny en quoy elle consiste, disans qu'on leur doibt fournir des comptes des dix années dernières » (pour connaître exactement le revenu des dites terres).

..... « Vous me ferez grand plaisir de bien entendre ce qu'il en semblera à mes ditz Seigneurs.

..... « Je vous envoye copie d'une letre que mon filz m'a escripte de sa main par laquelle pourrez assez congnoistre sa bonne disposition et le bon traictement qu'on luy faict où il est, et, qui mieulx est, son lacquaiz, le basque, qui jamais ne l'a abandonné, m'a apporté la dicte letre. Puisqu'il a pleu à Dieu permectre une telle fortune nous advenir, il faut mectre peine par son ayde d'y remèdier, ce que je ne puis faire sans recouvrer argent d'ailleurs que du bien de mon filz.

..... « J'entendz que par la coutume du pais les habitants et subjectz du Comté sont tenuz de *quatre aydes*, *en quatre cas* (quand ilz adviennent) *dont l'un est pour la rançon et délivrance de leur Seigneur et prince*. Qui vous sera occasion de parler à eulx de ma part *doulcement* et *gratieusement*, après en avoir conféré avec les aultres officiers et entendre de combien et quand ilz nous pourront ayder.

..... Puis, revenant au voyage de sa fille : « J'ay bien sceu la peine qu'avez prinse de *ma fille conduire jusques à Saincte-Croix*, et qu'elle en debvoit partir il y eut mardy huict jours, ainsi que Madam[lle] de St-Ouen (sa gouvernante) m'a mandé par un lacquaiz exprès. *Si est-ce qu'elle n'est encore arrivée par deçà.* »

..... En terminant sa lettre, Jaqueline se « recommande bien fort à Madame la Gouvernante » (1). C'était *Magdelaine de Diessbach*, fille de Louis de Diessbach qui fut bailli de Neuchâtel pour les cantons suisses en 1512 et 1513.

(1) T. 4. N° 4. (ii).

Le 13 octobre, du Poirier, argentier du duc Léonor, est expédié en diligence à Neuchâtel pour y chercher tout l'argent laissé, suivant l'ordonnance de la marquise, au trésor du château de Neuchâtel.

Des nouvelles satisfaisantes continuent à arriver de Flandres : « Pour les meilleures nouvelles que vous sçaurois escripre, c'est que *mon fitz se porte bien,* (Dieu mercy). Ainsi qu'il m'a escript du cinq^me^ de ce mois, et ne lui reste qu'à se refaire un peu *d'une grosse maladie* de certaines espèces de fiebvre *qui l'ont détenu par l'espace de bien trois sepmaines.* »

Jaqueline n'oublie pas de rendre grâce à Celui qui a ainsi veillé sur son fils : « *Je doy et suis bien tenue de louer Dieu*, entre aultres grands biens qu'il me faict, *de l'avoir ainsi conservé.* J'espère sa délivrance incontinent que le dit argent sera par deça » (1).

Pauvre mère, la joie de revoir son fils devait longtemps encore lui être refusée ! C'est souvent un bienfait pour nous que de ne pas connaître l'avenir.

Jaqueline s'était aussi adressée au connétable de Montmorency, assez en faveur auprès du duc de Savoie auquel il était allié par sa femme, Madeleine de Savoie. Elle le remercie d'avoir conservé « mémoyre de sa très humble servante. » Je vous assure, lui écrit-elle, en date du 16 octobre, « que j'ay étté en ungne merveleuse peine de la maladie de mon fils, mes je rent grâce à nostre Seigneur de se qui luy a rendu la santé, jetant dedans neuf, ou dix jours quarante etcus que j'avois en Souise que je envoye, quai pour donner o conte de Horne, car je n'oré point mon filz otrement. » Luy et moy, ajoute-t-elle, « sommes bien obligés à vous de la liberté qui vous a pleu luy fere donne » (2).

Vers la fin d'octobre, Jaqueline reçut la communication suivante du comte de Horn : « Madame, congnoissant v^tre^ affection raisonnable de voir en brief Monsr le duc de Longueville, vostre filz de retour en France, ayant traité vers le Roy, mon Maistre, qu'il m'a consenti de sa grâce spéciale (grâce bien payée comme nous allons le voir), le povoir mectre à Rançon, ce qu'il n'a encores voulu permectre à nulz autres princes, ny S^rs^ d'estoffe, prisonniers par deçà.

« A ceste cause, Madame, désirant vous complaire et faire service à vous et à mon d^t^ S^r^ le duc de Longueville, *je consens le mectre à délivrans moyennant cent et trente mil escuz d'or au sol* qu'il payera pour

(1) Lettre de la marquise de Rothelin au gouverneur de Bonstetten, du 13 octobre 1557. T. 4. N° 4. (u).

(2) Bibl. nationale de Paris, fol. franç. vol. 6,640, fol. 65.

sa rançon et pour tous les despens et traictemens que je luy feray jusques à sa délivrans.

..... « Pourrez envoyer quelque homme de vostre part pour en convenir avec mon frère, le Sr *de Montigny*, estant encores demouré en nostre camp, auquel en ay donné toute charge, vous asseurant, Madame, que cependant je feray à mon dt Sr le duc toute l'amitié et bonne chère qu'il me sera possible, comme désirant de faire à vous et à luy tout plaisir et service, et, quant au médecin et aultres serviteurs que luy envoieriez voluntiers, il me semble (veu sa bonne santé) n'en estre de besoing. Et que j'espère ne le laisserez longuement par deçà.....

..... Celuy qui désire vous faire service

DE MONTMORENCY » (1).

On sait que le comte de Horn était (ainsi que son frère Floris de Montmorency, baron de Montigny, dont il est question ci-dessus), fils de Joseph de Montmorency et d'Anne d'Egmond. Celle-ci se remaria au comte de Horn qui lui témoigna tant d'affection qu'il adopta les enfants qu'elle avait eus de son premier mari pour lui succéder au comté de Horn.

Léonor d'Orléans était donc laissé en grande liberté au château de *Breda* (bel édifice dans le style de la Renaissance, qui sert aujourd'hui d'école militaire) auprès de madame la princesse d'Orange (2) et de la comtesse, épouse du dit Horn, qui lui firent toutes les honnêtetés qu'il leur fut possible (3). Ce jeune prince, d'un caractère aimable et chevaleresque, devait charmer tous ceux qui l'approchaient. L'histoire n'a que des éloges à enregistrer à son sujet durant sa brillante mais trop courte carrière.

Le gouverneur de Bonstetten remercie la marquise de ses différentes missives, et lui exprime sa joie « du bon comportement de Monseigneur. » Il remercie le Seigneur de l'avoir ainsi miraculeusement conservé, (4) « le priant vouloir plus oultre desployer sa grâce et faire qu'il vous puisse veoir en joye et bonne santé, et alors cognoistre la grande affection, soucy et fatigues qu'avez pour luy, sans doubte point que Dieu luy fera la grâce de faire tout cela, et ne l'a certainement pré-

(1) Archives de Neuchâtel, T. 4. N° 2 (m. m.).

(2) Anne d'Egmond de Buren.

(3) Annales de Boyve.

(4) Lettre du 22 novembre.

servé pour néant, mais le veult employer à de plus grandes affaires en ce povre monde. »

Jean-Jacques de Bonstetten ne conseille pas à la marquise de demander « l'aide » de ses sujets de Neuchâtel. Il lui rappelle la résolution qu'elle lui a une fois exprimée de ne pas suivre l'exemple de sa belle-mère. « Par ainsi me semble que cela seroit bien une reconfirmation, si l'on recepvoit ainsi l'ayde pour la rançon de mon d^{t} Seigneur. Et cela vous pourroit préjudicquer grandement et à luy aussi, tant en cest endroict, qu'autre part au temps advenir. »

Il demande aussi quelle est la somme que madame la marquise requiert.

Bonstetten n'a pas laissé néanmoins d'en parler aux seigneurs de Berne « lesquelz il a trouvé de bon vouloir, » mais ils ont voulu savoir de lui la somme..... et aussi de combien le comté est chargé.

Puis, revenant à une question personnelle qui lui a causé beaucoup de tourments : les plaintes, les calomnies même que l'on a fait entendre sur son compte à la marquise, il remercie celle-ci de sa lettre du 7me d'octobre dans laquelle elle l'assure de sa confiance, et « la prie très humblement prendre à la meilleure part » la lettre qu'il lui avait écrite de Sainte-Croix par le Chastelain de Boudry, « parce qu'estois grandement fasché de ce que debvois estre en vostre malegrace. »

Bonstetten remercie sa souveraine de tous les grands biens et honneurs qu'elle lui fait « la priant l'avoir tousjours pour recommandé, ne croyant ainsi facilement à tous venans et rapporteurs, ains considérant que le debvoir de son office est tel qu'il fault qu'il en courrouce plusieurs au long de l'année. »

L'humeur colérique du gouverneur, dont parle M. de Chambrier, (1) ne devait pas peu contribuer à lui susciter des ennemis.

Quant aux nouvelles du Comté, les dits seigneurs de Berne, en vertu de leur bourgeoisie perpétuelle, nous ont « adverty de tenir prestz trois cens et quarante hommes pour tirer en guerre avec eux quand ilz seront mandez. »

C'était le temps de l'expédition du baron de Bollviller contre la Bresse. Les Suisses virent dans son passage par la Franche-Comté une atteinte à la neutralité de ce pays. Il levèrent donc des troupes ; mais Soleure, comme ville alliée et défendant les intérêts de ses coreligionnaires du Landeron, voulut empêcher ceux-ci d'aller servir sous la ban-

(1) *Hist. de Neuchâtel et Valangin,* page 333.

nière de Berne. « Si ay le tout communiqué à mes dt Seigneurs de Berne qui s'en mescontentent grandement » (1). (Quant à l'entreprise de Bollviller, qui était secrètement encouragée par Philippe II, elle n'eut aucun résultat).

Le gouverneur écrit en même temps à M. du Moncel, procureur de la marquise : « Le chastelain de Bouldry et moy avons parlé avec ceux de ceste ville (Neuchâtel) à cause de l'argent que Madame demande et les avons trouvez de bien bonne volunté de luy faire service très humble et à mon dt Seigneur.

« Messieurs de Berne escripvent aussi à Ma dt Dame à cause de Monsr le duc de Nemours..... qu'elle se désenveloppe du dt Seigneur en toute diligence pour éviter plus grand mal. »

(A suivre.)

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite — Voir la livraison de Mai 1883, page 244)

Etat de situation du régiment au 24 juin 1796.

Pierre-Frédéric de Meuron, colonel et brigadier général.
Jean-Pierre de Meuron, lieutenant-colonel.
Henri-David de Meuron, major.
Auguste-Louis Breguet, aumônier.
Charles-Philippe Caudemont, chirurgien-major.
Ch.-F. Reine, Paul Glesser, Aloïs Plettner, chirurgiens en second.

(1) Lettre du gouverneur de Bonstetten à Madame, du 7 novembre 1557. T, 4. N° 3. (x).

	Etat-major, 8 officiers	8
1	tambour-major	1
14	musiciens	14
7	capitaines	7
12	capitaines-lieutenants	12
9	lieutenants	9
9	sous-lieutenants et enseignes	9
50	sergents	50
20	tambours	20
9	fifres	9
73	caporaux	73
773	fusiliers	773
	A MADRAS	
2	sergents	2
2	caporaux	2
2	recrues	2
	A TUTUCORIN	
2	fusiliers	2
	A COLOMBO	
1	chirurgien	1
1	fusilier	1
	AU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE	
	Dépôt du régiment	
1	capitaine	1
1	capitaine-lieutenant	1
1	enseigne	1
1	chirurgien	1
28	recrues	28
	Total.	1027

Nous croyons intéressant de jeter un rapide coup d'œil sur l'établissement des Anglais en Inde.

C'est aux environs de l'année 1600 qu'ils y firent leur première apparition, mais les Portugais et les Hollandais y possédaient déjà quelques établissements. En 1645, les Anglais s'emparaient de Madras et les Portugais leur cédaient Bombay en 1668, mais Pondichéry pris aux Français en 1672 était repris en 1761 et Madras en 1783. En 1759, le colonel Clives, à la tête de 700 Européens et de 2 ou 3,000 Cipayes, mettait en déroute une armée de 70,000 Indiens, sous les ordres du nabab du Bengale, Surajah Dowla, et fondait sur le Gange le premier établissement important.

En 1788, Scindiah, chef des Marattes, cherche à s'emparer des états de l'empereur du grand mogol Shah Aulum III, prince indolent et administrateur incapable, qui confia le commandement de ses troupes à Godam Cawdir, chef des Robillas Afgans. Celui-ci, qui n'attendait qu'une occasion de se venger de l'empereur, abusa de sa confiance, pénétra dans ses appartements et saccagea le palais de Delhi. Shah Aulum, cruellement maltraité, perdit la vue et ses femmes furent dépouillées de leurs bijoux. Scindiah s'empara du gouvernement et les nababs en profitèrent pour s'affranchir et former une confédération dans le but de résister aux Anglais.

De nombreux officiers étaient restés en Inde après la mort de Dupleix et la retraite de Du Buc et de Boigne ; aussi capables que braves, ils avaient formé plusieurs corps à la discipline européenne. La retraite du baillif de Suffren après la paix de Versailles, en 1783, laissait libre la mer des Indes et engageait les Anglais, après la prise de la Hollande par les Français, à s'emparer de l'île de Ceylan, comme nous l'avons déjà vu.

Les événements de 1789 furent le seul obstacle au développement des établissements français en Inde qui y gardèrent cependant une influence assez grande pour nuire à la prépondérance de l'Angleterre. Le gouverneur général Hastings écrivait dans son rapport de 1771 : « L'existence des établissements britanniques a tenu dans tous les temps à un fil si délié que le moindre événement, le souffle même de l'opinion peut le rompre à tous les moments. »

Les Anglais avaient donc intérêt à employer tous les moyens possibles pour expulser les Français de l'Inde. Nous avons déjà vu qu'en 1793 ils s'étaient emparés de Pondichéry. Une petite armée fit, par une chaleur excessive, une pénible campagne de quelques mois dans le pays des Poligars devenus menaçants. Deux compagnies du régiment y prirent part, mais il n'y eut pas d'action.

Sir Charles Wellesley, nommé gouverneur de Madras, s'y rendit en 1797, accompagné de son frère, Arthur Wellesley (Wellington), colonel du 73me régiment. Le gouverneur était un homme énergique qui, ayant travaillé dans les bureaux de la colonie à Londres, était parfaitement au courant des affaires de l'Inde.

C'est à cette époque que Tippoo cherchait à former une alliance avec les Marattes, pour mettre à exécution les projets de son père, qui disait « qu'on ne triompherait des Européens qu'en les mettant en guerre les uns avec les autres ».

Cette alliance menaçante engagea le gouverneur à faire, sans tarder, de grands préparatifs de guerre. La paix de Campo Fiormio rendait à la

France des troupes considérables que le premier consul allait jeter en Egypte en songeant à la future conquête des Indes.

Mais les armements de l'Angleterre étaient difficiles ; le trésor s'épuisait, l'argent manquait même pour soumettre Ceylan. Six ans de paix dans un pays de cocagne avaient détruit la discipline et les capacités militaires étaient devenues rares. En juin 1798, Wellesley donnait au général Harris le commandement d'organiser ses troupes et celui-ci déclarait « l'insuffisance de l'armée, même pour défendre le territoire de la compagnie, et que, dans tous les cas, elle ne serait en état de se mouvoir qu'au printemps de 1799, l'armée du Bengale n'étant pas en meilleur état que celle du Carnatic ».

Dans une lettre confidentielle, le général Gray écrivait au gouverneur : « C'est un fait qui ne souffre pas de contestation que depuis quatre ans, en raison de deux choses, le manque de discipline et le manque de connaissances militaires, le sort de notre empire dans l'Inde ne tient plus qu'à un fil aussi léger que possible. »

Malgré le peu d'empressement du conseil de Madras, sir Charles Wellesley triompha énergiquement de tous les obstacles en employant les délais nécessaires à d'utiles négociations. 5,000 hommes du Portugal, de Gibraltar et du Cap de Bonne-Espérance arrivèrent aux Indes deux mois avant le débarquement de la flotte de Toulon en Egypte.

(A suivre.) TH. DE MEURON.

PORTE DU CHATEAU DE FENIN

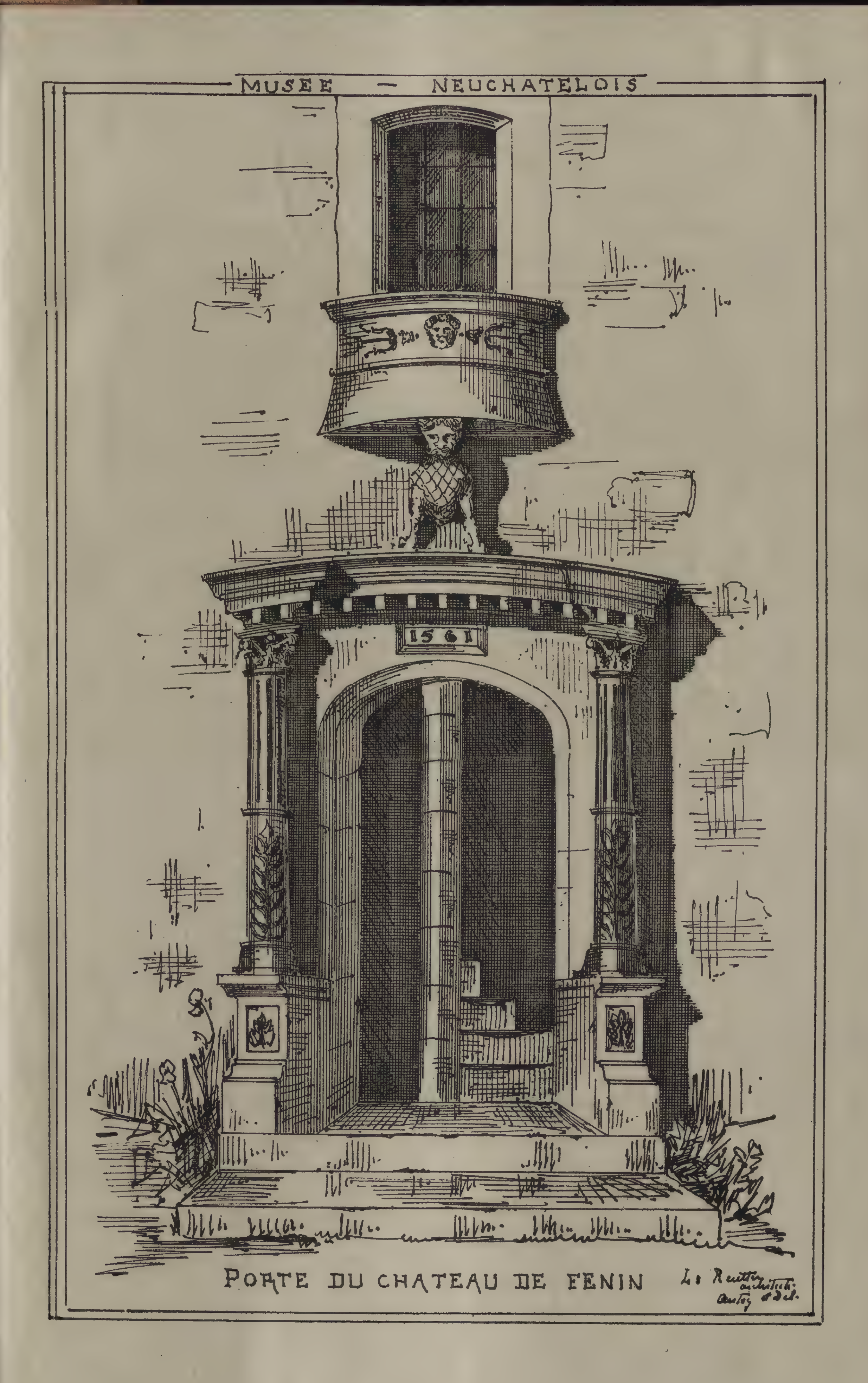
La jolie porte dont nous donnons le dessin date de la seconde moitié du XVIme siècle, et sert d'entrée principale au château. Peu connue, il eût été regrettable de la laisser dans l'oubli, et nous espérons que les lecteurs du *Musée neuchâtelois* seront heureux de voir reproduit un intéressant fragment de notre architecture neuchâteloise.

Ls REUTTER.

ERRATA

Souvenirs de Boudry, page 258, deuxième ligne du titre : au lieu de Bannière de Valangin, lisez Bannière de Boudry.

Balzac à Neuchâtel, page 307, vingt-septième ligne du texte : au lieu de nous sommes en 1883, lisez en 1833.



PORTE DU CHATEAU DE FENIN

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XX (ANNÉE 1883)

PLANCHES

